

LA BIENHEUREUSE

Mgr H. DEBOUT

JEANNE D'ARC



Comment Jehanne la

Pucelle allant de S^t

Denis sur Paris

prie à la Chapelle.



DÉCLARATION

Conformément au Décret du Pape Urbain VIII, l'auteur soumet cet ouvrage et les qualificatifs donnés aux actes et aux faits de la bienheureuse Jeanne d'Arc aux décisions de la Sainte Église dont il tient avant tout à rester le fils très obéissant et aimant.

Nihil obstat.

Parisiis, die 15 junii 1909.

O. ROLAND-GOSSELIN,
can. hon.

IMPRIMATUR

Parisiis, die 15 junii 1909.

E. THOMAS,
vic. gen.

Ce livre présente aux lecteurs un récit puisé aux meilleures sources historiques. L'indication des documents qui ont servi à sa confection se trouve dans la Grande Histoire illustrée du même auteur.

HISTOIRE ADMIRABLE

DE LA

Bienheureuse

JEANNE D'ARC

PAR

Monseigneur HENRI DEBOUT

Prélat de la Maison de Sa Sainteté

Lauréat de l'Académie française



PARIS

MAISON DE LA BONNE PRESSE

5, rue Bayard, 5

1

PREMIÈRE PARTIE

INSPIRÉE ET ENVOYÉE

CHAPITRE PREMIER

DOMREMY-LA-PUCELLE — DOMREMY-SUR-MEUSE EN 1411 — SON HUMBLE ÉGLISE — NEUFCHATEAU ET
LE DUC DE LORRAINE — JACQUES D'ARC ET ISABELLE DE VOUTHON, DITE ROMÉE — MAISON, FOR-
TUNE, ENFANTS DE LA FAMILLE D'ARC — ESPÉRANCES

DOMREMY-LA-PUCELLE est un petit village coquettement assis sur les bords de la Meuse, dans la vallée qui s'étend de Neufchâteau à Vaucouleurs, à onze kilomètres de la première et à dix-huit de la seconde de ces deux villes.

En suivant à pied la route de Neufchâteau à Domremy, on ne tarde pas à apercevoir sur la gauche, à l'entrée de la vallée, le château de Bourlémont, détachant sur l'émeraude des prairies son imposante ceinture de massives et blanches tourelles. Il semble que les siècles aient laissé là cette fidèle vigie pour crier au passant : « Recueille-toi ! La terre que tu vas fouler est sainte ! »

Sur la colline qui prolonge les hauteurs de Bourlémont, les bois, les champs, les prés se succèdent d'abord avec une certaine monotonie ; puis tout à coup se dresse une élégante flèche dominant un sanctuaire planté à mi-côte, majestueux dans son isolement ; car il n'y a ni ville ni village groupé autour de ce temple : quelques maisons à peine semblent implorer son abri. Impressionné, le voyageur s'arrête d'instinct pour examiner plus attentivement le paysage et pour interroger l'horizon.....

Fils de France, oui, il faut t'arrêter et fléchir le genou. Ici, le ciel a traité avec la terre du rachat de ta patrie ; cette église, c'est la basilique nationale de Saint-Michel

de Domremy, construite en l'honneur de Jeanne d'Arc, sur les coteaux où lui parla l'Archange.

Le souvenir de notre sainte et immortelle Libératrice remplit en effet et anime tout entier le pays qui l'a vue naître; il a même transformé son nom: Domremy-sur-Meuse est devenu « Domremy-la-Pucelle ».

Dépassons la basilique d'un quart de lieue; nous sommes arrivés sur les bords de la Meuse, à l'entrée d'un pont: devant nous, un village aux rues largement ouvertes, bordées de maisons de construction simple, mais d'un aspect correct et propre. En face du pont, un peu en avant, voici une petite église rustique. Il y a quelques années, ce modeste temple offrait une particularité assez rare. Toute la façade, de la porte à la ligne des toits, était peinte à fresque: une scène émouvante due au pinceau de Balze représentait Jeanne écoutant les voix de saint Michel, de sainte Catherine et de sainte Marguerite. Malheureusement, cette peinture qui donnait un cachet spécial au sanctuaire de la vierge lorraine n'existe plus aujourd'hui: le temps en a eu raison.

Devant le porche on a placé une statue de bronze, œuvre d'Eugène Paul. Jeanne, à genoux, semble inviter les chrétiens qui passent à unir leurs prières aux supplications qu'elle adressa jadis au ciel pour sa patrie.

Le regard du voyageur se détache à peine de ce spectacle que déjà, vers la gauche, le magnifique groupe de Mercié l'attire: Jeanne est encore là, saisissant l'épée pour défendre la France défaillante. A quelques pas, derrière ce chef-d'œuvre, au milieu des arbustes et des fleurs, apparaît le bijou de la France, la maison de l'héroïne avec les précieux souvenirs artistiques qui y sont conservés, depuis la sculpture de la façade, exécutée sur l'ordre d'Etienne Hordal, jusqu'au bronze admirable de la princesse Marie d'Orléans, qui orne la chambre principale.

Cette église et cette maison sont bien placées l'une à côté de l'autre: le sanctuaire de l'amour du Christ Rédempteur voisine heureusement avec celui de l'amour de la patrie. Jeanne a toujours uni dans son cœur ces deux amours et dans le même sacrifice les a fait triompher. La postérité les vénérera ensemble, en visitant tour à tour avec un sentiment de respectueuse émotion la demeure où la vierge française vécut et le temple où elle pria. C'est là même, entre ces deux abris, celui de la famille et celui de la foi chrétienne, que le ciel se manifesta à la pieuse enfant et lui parla pour la première fois.

Après une méditation et une prière dans ces lieux bénis, suivons la rue montante qui mène à l'extrémité Sud du village. Ce chemin, au bord duquel un imposant calvaire de bronze recueille tant de signes de croix, conduit au vignoble de la Pucelle, puis, un peu au delà, à la basilique construite récemment sur la lisière du Bois-Chenu et que nous avons saluée tout d'abord.

Cet édifice sacré est l'ex-voto que la France reconnaissante éleva en l'honneur de sa Libératrice. Il rappelle que dans ce hameau, à peine connu alors, un archange et des saintes, accompagnés d'une multitude d'esprits célestes, vinrent maintes fois visiter une petite paysanne pour l'instruire du rôle miraculeux auquel Dieu la destinait.

A l'intérieur, fresques, mosaïques, vitraux rivalisent pour immortaliser les grandes scènes du passage terrestre de la vierge lorraine, ses étapes dans les bonnes villes de France et sa tendresse pour les soldats rangés sous les étendards de son pays ou tombés sur les champs de bataille. Honorer la mémoire des braves fut en effet l'un des plus chers désirs de notre héroïne. Pendant sa vie guerrière, on l'entendra souvent répéter : « Si je succombe, que mon prince fasse bâtir des chapelles afin qu'on vienne y prier pour le salut des âmes de ceux qui sont morts en défendant le royaume. »

On quitte à regret le monument. Le voyageur tout ému s'éloigne en méditant dans son cœur les souvenirs historiques que ce pèlerinage vient d'évoquer.

Cette rapide visite au Domremy moderne nous aidera à nous mieux figurer la même bourgade en l'année 1411 de l'ère chrétienne.

Ce sont des maisons assez pauvres, pour la plupart, établies le long des rues actuelles. Seulement le pont est construit plus bas sur le cours de la Meuse, dans le prolongement de la rue de l'Isle, qui alors remontait aussi vers l'église, mais l'accosait en sens inverse. L'humble sanctuaire formait dans son ensemble le même bâtiment que nous visitons aujourd'hui : la seule différence était dans sa disposition. Là où se trouve le chœur s'ouvrait la porte d'entrée, tandis que le chevet d'autrefois s'élevait à l'endroit où nous pénétrons maintenant dans l'édifice. A l'intérieur, on remarquait la même cuve baptismale et le même bénitier, précieuses reliques conservées jusqu'à nos jours. La statue en pierre de sainte Marguerite, mutilée depuis par l'injure des temps, existait déjà près de ces gros piliers. Enfin le petit campanile, quoique moderne, nous rappelle l'ancien dont il est la reproduction exacte.

Le cimetière entourait cette église; et juste contre la clôture très basse du champ des morts s'adossait la chaumière habitée par la famille d'Arc. La modeste demeure, en traversant les siècles, n'a guère changé : nous la revoyons à peu près telle que l'ont connue les contemporains de Jeanne.

Au sortir de la maison de Dieu, en suivant la route qui gravit le coteau, on rencontre bientôt un large sentier se dirigeant vers la Meuse, puis se perdant dans les terres cultivées à moins d'un quart de lieue. Le long de ce chemin, l'eau à certaines saisons jaillit d'une façon aussi abondante que capricieuse. Cependant quatre sources se rencontrent en tout temps sur ce petit versant de Domremy : d'abord la fontaine des Groseilliers, la plus importante de toutes, aujourd'hui captée pour l'alimentation du village; puis la fontaine des Rains; ensuite celle de la Corvée, et enfin celle des Fiévreux, actuellement appelée fontaine de la Pucelle. A peu de distance de cette fontaine, un hêtre d'une beauté merveilleuse étend son ombre sur un épais tapis de gazon; cet arbre est, au siècle où nous nous transportons, un rendez-vous de fête : les uns l'appellent le beau May, et d'autres, en souvenir de vieilles superstitions, le nomment l'Arbre des Fées.

La Meuse, comme aujourd'hui, serpente dans son étroite vallée; mais combien différents et plus nombreux sont les méandres dessinés par son cours paresseux! Pour n'en citer qu'un, mentionnons l'île que forment ses eaux au delà du vieux pont de Domremy. En cet endroit isolé se dresse un château fort appartenant aux sei-

gneurs de Bourlémont : on le nomme Château de l'Isle. Là, à l'abri de toute alerte subite, les habitants de Domremy font paître leurs troupeaux.

Les temps sont troublés, en effet, et le monde est agité par une convulsion telle que rarement, jamais peut-être, l'histoire des siècles n'en raconta de semblable.

L'Église fondée par Jésus-Christ, devenue l'arbitre de la société, offre, hélas! la première, le plus lamentable spectacle. Les ambitions furieuses de ceux-là mêmes qui devaient à tous l'exemple de l'humilité pratiquée et recommandée par leur divin Maître ont suscité de grands maux. Deux antipapes disputent au représentant du Sauveur sur la terre le pouvoir suprême.

Le grand schisme d'Occident est à son apogée; chacune des monarchies européennes y trouve prétexte pour arracher à l'Église un lambeau de sa robe sans couture. A ce moment, les Turcs, disciples de Mahomet, exterminateurs du nom chrétien, profitent de la faiblesse de leurs ennemis; au milieu de ce désarroi général, ils étendent leurs conquêtes et préparent de nouvelles invasions en Europe.

Quant à la France, sa situation est bien douloureuse : elle soutient contre l'Angleterre la guerre de race inaugurée en 1337 par l'ambition farouche d'Édouard III.

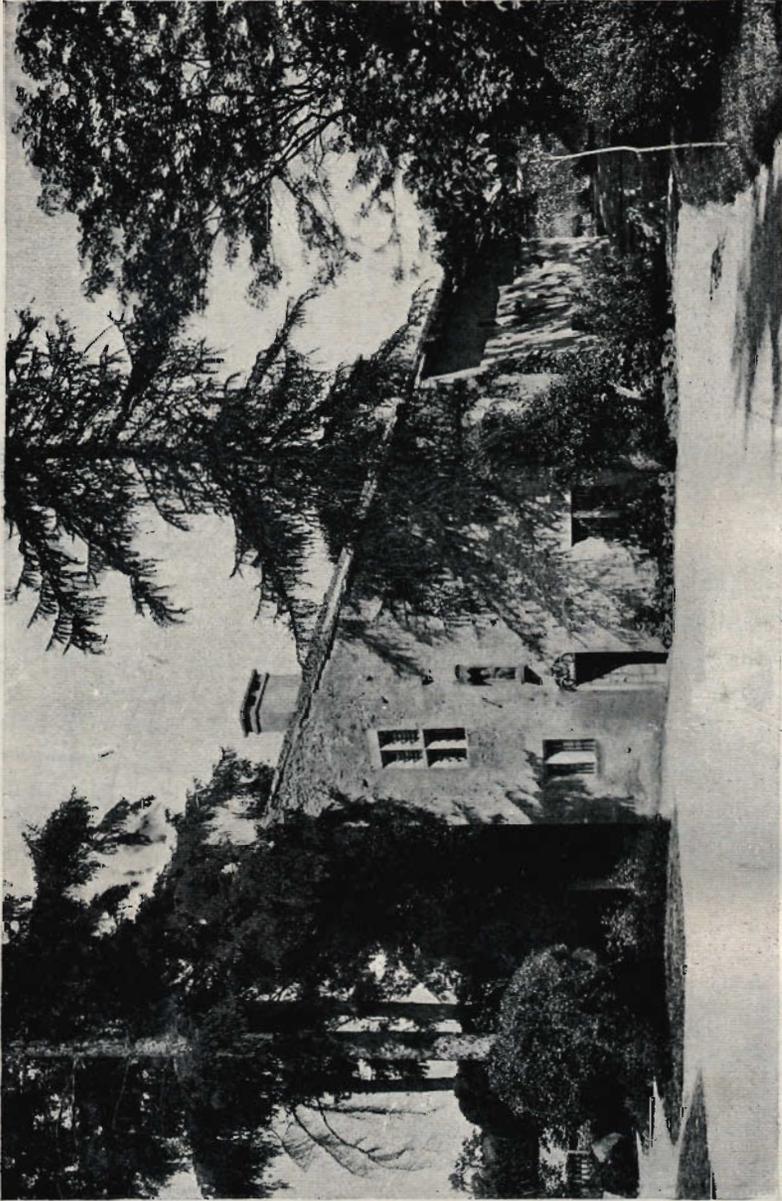
La sagesse de Charles V et la valeur de Du Guesclin avaient relevé sa fortune à la fin du xiv^e siècle; mais, fille ingrate, notre nation a favorisé le schisme et soutenu l'antipape. Le châtement ne s'est pas fait longtemps attendre : la France subit bientôt la peine du talion, la voilà frappée à la tête et divisée dans ses membres. Son roi Charles VI est fou, et les princes du sang, animés d'une haine mortelle, ont séparé notre malheureuse patrie en deux factions. Jean sans Peur, duc de Bourgogne, a fait assassiner son cousin germain, Louis d'Orléans. La moitié du pays marche à la suite des meurtriers : ce sont les Bourguignons; l'autre moitié s'arme sous la conduite du comte Bernard, beau-père du fils aîné de la victime : ce sont les Armagnacs.

Les deux partis se disputent la possession du monarque insensé qui porte la couronne, et dans leur haine aveugle font appel à l'ennemi national, à l'Anglais. En 1411, les Bourguignons ont dans leurs rangs nombre de soldats d'Angleterre, et l'Armagnac lui-même, dans cette lutte fratricide, décide à Bourges, en janvier 1412, qu'il s'alliera à l'étranger.

Chaque camp lutte avec une cruauté qui dépasse toute description, et le peuple de France se trouve écrasé entre l'un et l'autre comme dans les mâchoires d'un sanglant étou.

Quelle démoralisation ces événements ne créaient-ils pas dans le royaume! Quelle agitation, quelles angoisses, quels troubles, là où l'on combattait et partout où le danger menaçait!

Voilà l'état des esprits et des cœurs à Domremy, en 1411. On y était sujet de Charles VI : une partie du village relevant directement de la capitainerie de Vaucouleurs avait le roi comme souverain; l'autre, fief des Bourlémont, seigneurs de Domremy et de Greux, et rattachée ainsi au Barrois Mouvant, reconnaissait dans le même



MAISON DE JEANNE D'ARC A DOMREMY

prince son suzerain. Le pays était tout à la fois armagnac et royaliste ardent. L'agitation guerrière ne le touchait pas seulement par sympathie patriotique : on s'était battu non loin de là.

Les bourgeois de Neufchâteau, mécontents de la politique du duc de Lorraine, leur souverain, avaient hautement proclamé les droits du monarque français; ils se montrèrent disposés à recourir à lui quand besoin serait, et, en guise de protestation, ils affichèrent dans leur ville son écu fleurdelisé.

Le duc de Lorraine, Charles II, vit dans ces actes un affront personnel; il fit venir des reîtres allemands et en remplit la ville. Sur son ordre, le 1^{er} mars 1410, cette garnison de barbares se rua sur les paisibles bourgeois, outragea et blessa les plus notables d'entre eux, puis, lancée à la curée, ravagea et pilla les demeures de tous ceux qui étaient réputés riches. Cependant, Neufchâteau ne plia pas, et de l'injustice qui lui était faite, des rapines qu'il avait subies, en appela au roi de France. On attendait précisément, en 1411, le jugement du roi et de son Parlement.

Domremy vivait dans cette atmosphère agitée; ses habitants s'intéressaient à la querelle de Neufchâteau et de son duc, parce que le roi de France en était juge. La solution définitive ne devait pas laisser indifférent un des plus estimables laboureurs du village, un de ceux que ses compatriotes chargeaient volontiers de missions de confiance et dont ils avaient fait leur doyen, c'est-à-dire le premier après le maire et l'échevin : Jacques d'Arc.

Cet homme honorable possédait un peu de fortune; il avait en propre une maison, des bestiaux, quelques terres, et en cultivait d'autres plus considérables à titre de fermier. Originaire du village d'Arc, près de Saint-Nicolas-du-Port, il semble avoir résidé à Ceffonds, bourg de la province de Champagne. Son mariage fut pour lui l'occasion de se fixer à Domremy dans la châtellenie de Vaucouleurs. Il avait épousé à Vouthon une femme pieuse, énergique, courageuse, appelée Isabelle et surnommée Romée — sans doute à cause de pèlerinages accomplis à la capitale du monde chrétien par elle ou ses parents.

Leur logis n'est pas grand, mais pour l'époque il les met à l'aise. Une pièce assez vaste, au large foyer, communiquant avec trois autres plus restreintes, constituent le rez-de-chaussée; sur toute cette surface s'étend un grenier. A l'entour, des étables aujourd'hui disparues, et, derrière la demeure, un jardin, séparé du cimetière qui entoure l'église par une haie vive ou une muraille fruste.

Dieu a béni l'union de Jacques et d'Isabelle. En 1411, trois fils issus de leur mariage habitent avec eux. L'aîné, Jacquemin, est presque un adolescent dont l'aide leur est précieuse; Jean et Pierre qui le suivent sont déjà grandelets.

En décembre 1411, dans la maison de Jacques d'Arc et d'Isabelle Romée, on prépare encore un berceau. Je ne sais si ces époux chrétiens exprimèrent au ciel un désir au sujet de l'enfant attendu; mais pouvons-nous douter qu'Isabelle, après avoir eu trois fils, n'appelât de tout son cœur la naissance d'une fille, qui, en grandissant, serait le bonheur et le rayon de soleil du foyer? C'est si doux pour une mère de trouver en son enfant une petite compagne qui s'attache à ses pas, copie ses exemples, en attendant

de devenir une aide, mieux encore une confidente à laquelle elle pourra communiquer sa foi et sa piété.

Rien de plus naturel que ce rêve maternel confié sans doute avec abandon à la Providence. Aussi celui qui s'incline avec bonté vers les âmes saintes et humbles va manifester sa miséricorde non moins que sa toute-puissance. A ces parents honnêtes, laborieux, qui, dans la simplicité de leur cœur, souhaitent une petite fille pour la consolation de leur foyer, il accordera l'enfant miraculeuse, Jeanne d'Arc, dont l'histoire du monde enregistrera le nom incomparable et qui, par une série de prodiges inouïs, deviendra un jour la Libératrice de la France !

~~~~~

## CHAPITRE II

---

NAISSANCE DE JEANNETTE D'ARC : PHÉNOMÈNES QUI L'ACCOMPAGNENT — SON BAPTÊME : NOMBREUX PARRAINS ET MARRAINES — ÉDUCATION MATERNELLE — PREMIÈRES DÉVOTIONS — LES MALHEURS DE LA FRANCE DE 1413 A 1420 : LEUR INFLUENCE SUR JEANNE D'ARC — PREMIÈRE COMMUNION.

Le 6 janvier 1412, les habitants de Domremy sont rentrés chez eux depuis quelque temps déjà, après avoir assisté pieusement aux offices de la grande fête de l'Épiphanie. La nuit s'est étendue sur la contrée, tout semble disposé au calme et au silence.....

Soudain à chaque foyer, sans qu'aucun motif extérieur ait pu y donner lieu, un souffle d'allégresse pénètre dans les cœurs. Étonnés, les bons villageois s'interrogent, ouvrent les portes, se mettent sur le seuil de leurs chaumières, examinent le firmament. C'est en vain : rien ne leur révèle la cause du sentiment de bonheur qu'ils éprouvent. Et voici que les êtres sans raison eux-mêmes ne tardent pas à partager cette exubérance : les coqs, dans les poulaillers, battent des ailes et pendant deux heures font entendre des chants sonores et prolongés.

Que se passe-t-il donc ? Comment expliquer le phénomène ?

On dit bien, en fait de nouvelles, que les d'Arc sont au comble du ravissement, parce que, sous leur toit, une fillette vient de naître ; mais quelle relation et surtout quelle proportion établir entre les deux événements ? Nul ne songe même à les rapprocher.

Cette allégresse est un présage des « Noëls » qui éclateront un jour sous les pas de la Libératrice ; elle est un signe dont on se souviendra plus tard à Domremy, quand on recherchera les antécédents de cette enfant, alors qu'ayant grandi elle voudra travailler au salut de la patrie.

Aux premières lueurs du jour, on se met en quête de parrains et de marraines ; l'usage du temps en admettait en effet plusieurs, et il était honorable de s'entourer d'un groupe de gens estimables quand on venait présenter son enfant au baptême.

Les époux d'Arc ne furent pas embarrassés pour former cette escorte d'honneur à leur fille. Le maire Aubry envoie sa femme Jeanne, qui aura pour commères Agnès et Sibylle, dont nous ne connaissons pas les noms de famille ; Béatrix, épouse du cultivateur Estellin ; Édith, femme de Jean Barre ; Jeannette Roye ; Jeannette, femme

de Thiesselin le clerc; Jeannette, épouse du charron Thévenin; puis se joignent au cortège comme parrains : Jean Barre, de Frébecourt; Jean Morel, de Greux; Jean le Langart et Jean Ranguesson. Nous n'affirmons pas que l'énumération soit complète : peut-être une belle-sœur de Jeanne d'Arc et d'autres encore vinrent-ils témoigner de la foi chrétienne des parents, et promettre de protéger celle de l'enfant. C'est donc devant quatre parrains et huit marraines au moins que le prêtre Jean Minet administra le saint baptême à la fille de Jacques d'Arc. Le choix du nom semblait presque inspiré par celui des parrains et marraines : tous les parrains répondaient au prénom de Jean; une des marraines s'appelait Jeanne, et trois, Jeannette. Ce fut ce dernier nom que reçut la petite fille, et nul à Domremy ne la désigna jamais autrement.

Jeannette baptisée est rendue à sa mère; celle-ci, la serrant sur son cœur, promet de nouveau à Dieu de l'élever dans la foi et dans l'amour de son Créateur. Tout reprend ensuite sa place au foyer de Jacques d'Arc.

L'enfant grandit : ses petits pas s'assurent et sa bouche articule des phrases que ses parents et ses frères lui prononcent lentement. Demande par demande, la fillette doit répéter « Notre Père » et « Je vous salue Marie », comme un peu plus tard elle redira, article par article, le Symbole des Apôtres.

Isabelle ne s'adresse pas seulement à la mémoire de l'enfant, c'est surtout à son jeune cœur qu'elle fait appel lorsqu'il s'agit de lui inculquer les premiers éléments de la religion, de lui faire comprendre la bonté et la puissance du Créateur, la miséricorde du Sauveur Jésus.....

On peut maintenant conduire la fillette à l'église. Sa piété précoce, devant même l'âge de raison, la poussera vers le sanctuaire; elle aimera à y séjourner, respirant là une atmosphère de bonheur que seule peut établir et expliquer la Présence réelle.

Il y a là un premier et principal élément de formation que l'historien doit signaler; il précède les autres sources d'éducation chrétienne que Jeannette trouvera ensuite dans la maison de Dieu. Ce sont les instructions et les catéchismes que donne le curé de Greux dans son annexe, Domremy; langage de foi, mais simple, mis à la portée du peuple, si l'on en juge par les propos du bon curé que les prêtres ses contemporains rapportèrent plus tard. Il y a encore les cérémonies de l'Église, si touchantes en elles-mêmes, si pleines d'intérêt pour la curiosité naissante des enfants; le culte du Saint Sacrement; les autels dressés aux saints spécialement vénérés dans chaque église.

A Domremy, c'est la Très Sainte Vierge qui a son image entourée de respect et d'affection dans la chapelle de Notre-Dame; c'est le patron de la paroisse saint Remi; c'est sainte Marguerite, dont la statue existe encore aujourd'hui; dans des chapelles annexes, c'est saint Jean-Baptiste et saint Sébastien.

Toute jeune, Jeannette fut donc formée à la prière.

Si son esprit allait doucement et de lui-même vers les choses de Dieu, plus d'un récit attristé devait aussi la frapper quand, le soir, elle s'asseyait sur les genoux de sa mère. Il semble, en effet, que les malheurs de la patrie augmentent à mesure que la petite fille grandit.

Devant le roi et les princes réunis à l'hôtel Saint-Paul, Eustache de Pavilly ne craignait pas de laisser échapper cette affirmation : « Plus on approche de la personne du roi, plus le désordre est grand. » L'état lamentable qu'il signalait, loin de diminuer, allait s'aggravant chaque jour.

En 1413, l'écorcheur Caboches, à la tête d'une troupe féroce de valets de boucherie, règne dans Paris, supplantant l'autorité du duc de Bourgogne et du roi lui-même. Le meurtre est le moyen de gouvernement, de recouvrement des impôts, comme de toute influence : c'est la terreur barbare et aveugle commandant partout.

Pendant, Henri V vient de monter sur le trône d'Angleterre. Ce prince, jeune encore, aussi ambitieux que politique habile, comprend tout le parti qu'il peut tirer de la triste situation de notre pays. Le 10 juillet 1414, il proclame ses droits prétendus à la couronne de France, puis entame des négociations sur des bases dont le seul énoncé est une honte pour les Français. D'ailleurs, ce qu'il veut d'abord, c'est gagner du temps, afin de se procurer de l'argent et d'assembler une armée qui se jetterait de nouveau sur notre malheureuse nation.

En avril 1415, les pourparlers cessèrent, et le 1<sup>er</sup> juillet suivant l'armée anglaise était réunie à Southampton. Cinq jours après, 6 000 hommes d'armes et 24 000 archers s'embarquaient sur 1 500 navires. Le 18 août, Harfleur était bloqué par terre et par eau; la ville, enlacée dans un cercle de fer, se rendait sans conditions, le 22 septembre. Un tel événement souleva l'opinion par toute la France.

Le connétable Arthur de Richemont se mit en campagne avec des troupes trois fois plus nombreuses que celles de l'envahisseur et marcha contre lui : celui-ci, comprenant le danger, battit précipitamment en retraite sur Calais. Après une poursuite ardente, les deux ennemis se trouvèrent en présence, et le 25 octobre 1415 se livra la mémorable bataille d'Azincourt.

La noblesse française y combattit avec un courage héroïque, mais elle attaqua sans ordre et sans plan d'ensemble; desservie en outre par les circonstances, elle ne put empêcher que cette bataille ne devint pour la France une épouvantable défaite. Neuf mille chevaliers environ restèrent étendus dans les plaines d'Azincourt et deux mille nobles furent faits prisonniers,

A la nouvelle de ce désastre, la consternation fut profonde dans le pays, mais, hélas! les Armagnacs et les Bourguignons n'en continuèrent pas moins leurs querelles.

1 Le comte d'Armagnac, nommé connétable, devient un vrai tyran. Le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, après avoir resserré ses liens avec l'ennemi national en lui permettant de continuer la conquête de la Normandie, somme, le 17 avril 1417, toutes les villes de France de se rendre sous peine d'y être contraintes par le fer. Puis, le 2 novembre, il enlève la triste reine Isabeau de Bavière, reléguée à Tours à cause de ses excès de toutes sortes, se fait élire par elle gouverneur général de France, et tous deux établissent à Troyes un autre gouvernement.

2 Au mois de mai 1418, Villiers de l'Isle-Adam pénètre par trahison dans Paris et en prend possession au nom du duc de Bourgogne: c'est l'occasion de nouveaux

1415  
1944

massacres. Jean sans Peur et Isabeau de Bavière font leur entrée dans la capitale en marchant sur des monceaux de cadavres, le 14 juillet 1418.

1417  
1944  
Pendant que ces événements lamentables se déroulaient, Henri V était rentré en campagne. Le 1<sup>er</sup> août 1417, il débarquait sur la côte normande et s'emparait cette même année de Touques, Anvillers, Caen, Bayeux, Laigle, Lisieux, Alençon et Falaise. Au printemps 1418, le monarque anglais reprenait la suite de ses conquêtes avec une armée grossie d'importants renforts; il s'introduisait de vive force dans Cherbourg et Pont-de-l'Arche, puis mettait le siège devant Rouen, le 19 juillet. Après une résistance héroïque, la cité succomba, le 13 janvier 1419.

A ce moment, Jean sans Peur, qui, jusque-là, avait favorisé les desseins du roi d'Angleterre, le trouvant trop puissant, recula et tenta de se réconcilier avec le dauphin Charles. Ce dernier, troisième fils de Charles VI, né en 1403, était devenu, par la mort de ses deux frères aînés, héritier de la couronne de France.

Des pourparlers s'engagèrent donc près de Pouilly entre le jeune prince et le duc de Bourgogne, mais comme Henri V approchait de Paris avec l'armée anglaise, il fallait aboutir au plus tôt. L'entrevue définitive eut lieu le 10 septembre 1419 : le dauphin Charles et le duc de Bourgogne se rencontrèrent, à 5 heures du soir, dans un parc entouré de palissades, disposé sur le pont de Montereau. Mais à peine les princes étaient-ils en présence que leur colloque dégénérait en altercation et que Jean sans Peur tombait mortellement frappé par des gens de la suite du dauphin.

Ce meurtre mit le comble aux malheurs de la France. Le fils de la victime fit alliance avec les Anglais, et, le 20 mai 1420, le roi d'Angleterre, à la tête d'une armée de seize mille hommes, rejoignait, à Troyes, la reine Isabeau de Bavière et le nouveau duc de Bourgogne, Philippe le Bon. Henri V se rendait dans cette ville pour assister à la publication du traité préparé le mois précédent. En vertu de ce pacte, le roi d'Angleterre épousait Catherine, fille de Charles VI, devenait régent du royaume et acquérait pour sa postérité la couronne de France. Les contractants s'engageaient à repousser dans l'avenir, sans même l'examiner, toute proposition tendant à conclure la paix avec le dauphin Charles.

Ce honteux traité allait être désormais la loi du royaume. Pour mettre le sceau à son acceptation, on pouvait voir, le 1<sup>er</sup> décembre 1420, Charles VI, la reine Isabeau, Henri V d'Angleterre et Philippe le Bon faire ensemble leur entrée dans Paris, promenant la pompe de leur cortège dans une cité accablée d'inexprimables infortunes. Ce même hiver, la capitale fut décimée par une horrible famine, alors que deux ans auparavant le fléau de la peste avait couché dans la tombe jusqu'à cent mille victimes.

Ce tableau des souffrances de la patrie montre bien de quelles sinistres images se peupla la jeune imagination de Jeannette et quelles douloureuses impressions firent battre son cœur d'enfant.

La route de Langres à Verdun, servant de communication directe entre la Bourgogne et les Flandres, traversait Domremy. Du seuil de sa maison, Jacques d'Arc voyait défiler les convois de marchandises, les escortes militaires, les caravanes de

voyageurs; et souvent les époux patriotes, retirés à leur foyer, durent répandre des larmes amères, en se communiquant leurs impressions.

La connaissance de toutes les douleurs nationales produisit chez l'enfant un effet particulier qu'il faut bien se garder d'oublier.

Chaque fois que la fillette voyait sa mère, les yeux rougis par les larmes, se tourner vers le ciel pour implorer la fin de tant de maux, son petit cœur se serrait; elle avait le sentiment de grands malheurs à éviter, d'une ruine complète à détourner. Alors, joignant les mains, elle répétait avec ferveur la supplication d'Isabelle :

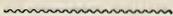
— Mon Dieu, sauvez la France!

Cependant Jeannette commençait à se faire remarquer par sa sagesse, son obéissance et sa douceur. Le bon curé de Domremy, Guillaume Fronte, l'interrogea à plusieurs reprises et fut charmé de trouver en elle assez de notions religieuses pour pouvoir l'admettre au banquet eucharistique. Sans nul doute, ce digne pasteur, d'accord avec les parents de la petite fille, l'autorisa, toute jeune encore, à s'approcher de la Table Sainte.

D'après le récit qui nous est resté de ses communions dans les années suivantes, nous pouvons deviner de quelle façon Jeannette accueillit alors son Jésus!

Au moment de le recevoir, ses traits angéliques reflétaient les sentiments de foi et d'amour qui remplissaient son cœur; ses yeux tournés vers la Sainte Hostie durent se mouiller d'abondantes larmes.

Elle pleurait, la pieuse enfant, en intercédant pour la France dont le Christ veut être à jamais, malgré toutes les ingratitude et les défections, le « droiturier » et souverain Seigneur.



## CHAPITRE III

---

JEANNETTE ENFANT : SA PIÉTÉ — LE SONNEUR PERRIN — FRÉQUENTATION DES SACREMENTS — NOTRE-DAME DE BERMONT — AMOUR DU TRAVAIL — LES OCCUPATIONS A LA MAISON ET AUX CHAMPS — LES PETITES AMIES — LE DIMANCHE DES FONTAINES — LE BEAU MAY OU L'ARBRE DES FÉES : LÉGENDE ET RÉALITÉ — UNE COURSE POUR UNE GERBE DE FLEURS.

Ce que Jeannette était devenue sous l'action combinée de la grâce de Dieu, de l'éducation de ses parents et des événements extérieurs, il est bon de le dire maintenant, car la pensée du lecteur risquerait de s'égarer à la suite d'écrivains victimes des préjugés rationalistes, et l'on pourrait chercher dans une description erronée de l'état d'âme de l'enfant de Domremy l'explication naturelle des faits miraculeux que nous aurons à raconter bientôt.

Dans les années qui suivirent sa Première Communion, Jeannette était considérée comme une petite fille modèle. Pieuse et laborieuse autant que naïve et simple, elle n'en partageait pas moins les jeux de ses compagnes.

Elle aimait à prier longuement; volontiers elle transformait ses promenades en pèlerinages ayant toujours à leur terme un sanctuaire à visiter.

L'église de son village était particulièrement chère à son cœur. Chaque fois que le curé de Greux y célébrait la Sainte Messe, Jeannette se trouvait là, et suivait avec un recueillement édifiant toutes les cérémonies du divin Sacrifice. A la fin du jour, quand sonnaient Complies — c'était à cette époque la prière du soir adoptée pour l'usage des fidèles, — on la voyait de nouveau attentive devant l'autel, et si, retenue au loin, elle ne pouvait s'y rendre, du moins s'agenouillait-elle sur place pour unir sa prière à celle de l'Église.

Un trait plein de gracieuse fraîcheur se mêle à ce souvenir. Perrin le drapier, qui semble avoir succédé, au moment de la Première Communion de Jeannette, à Thieselin, comme clerc de Domremy, ne se pliait pas facilement à la régularité méthodique de ses fonctions; de temps en temps il oubliait la sonnerie des Complies. L'enfant attristée le suppliait alors d'être plus exact à l'avenir, et pour exciter son zèle lui promettait, en échange de sa régularité, les blancs écheveaux provenant de la laine de ses brebis.

Chaque fois que l'accomplissement de son devoir d'état lui laissait quelque loisir, elle pénétrait dans la maison de Dieu.

Elle s'approchait souvent du tribunal de la Pénitence; on a même recueilli sur les lèvres du bon curé, Guillaume Fronte, son confesseur habituel, cette parole: « Jeannette se confesse trop souvent. » Fréquemment aussi elle communiait avec une piété qui édifiait tous les assistants.

A quelque distance de Domremy, au delà de Greux, s'élevait une chapelle où la Reine du ciel était vénérée sous le vocable de Notre-Dame de Bermont; l'hôpital de Gerbonvaux, auquel elle appartenait, devait y faire célébrer les saints mystères au moins trois fois par semaine.

Situé au milieu des bois, sur le sommet d'une colline, cet humble oratoire semble avoir échappé à l'action destructive du temps. Toujours restauré ou reconstruit sur ses antiques fondations, il présente aux regards du pèlerin le même grand crucifix se détachant au-dessus de l'autel, les mêmes rustiques statues de la Vierge Marie, de saint Thiébault et de sainte Anne; le vieux bénitier de pierre est encore là, ainsi que la clochette aux mystérieux caractères gothiques.

De pieuses femmes de Domremy avaient coutume de se réunir chaque samedi dans l'après-midi pour se rendre en pèlerinage à cette chapelle. Jeannette se joignait au groupe, emmenant avec elle sa sœur, Catherine d'Arc; les deux enfants brûlaient des cierges et offraient des fleurs dont on parait la statue de Notre-Dame de Bermont.

La piété de la petite fille se traduisait dans toute sa conduite. Remplie de pudeur et de réserve en tout son extérieur, elle avait des manières bonnes, simples et douces; elle recherchait la société de compagnes vertueuses et donnait volontiers pour l'amour de Dieu tout ce qu'elle possédait.

Sous l'action intérieure de la grâce, il semble même que l'enfant était parvenue à un degré de perfection assez élevé, puisque, selon toute probabilité, dès sa douzième année elle songeait déjà à se consacrer totalement à Dieu par le vœu de virginité.

Il ne faudrait pourtant point que ce tableau de la ferveur de Jeannette nous la fit entrevoir autrement que sous son véritable jour. Ce n'était pas une extatique, encore moins une enfant sauvage et bizarre, refusant de se mêler à la vie commune. Bien au contraire, son existence à la maison paternelle ne différait guère de celle des fillettes de son âge; comme ses parents n'obtenaient l'honnête aisance dont ils jouissaient qu'en se livrant à un labeur constant et varié, elle les aidait en tout avec intelligence, activité et dévouement. Elle était aussi obéissante que laborieuse; ceux qui l'ont approchée à Domremy sont unanimes à le reconnaître.

Près de sa mère, et sous son regard, elle s'adonnait à tous les travaux d'un intérieur villageois, préparant les repas, entretenant les vêtements de sa famille et rendant avec complaisance tous les services qu'on peut attendre d'une enfant si jeune. Lorsque la besogne courante était terminée, Isabelle lui enseignait à filer le chanvre et le lin.

L'heure était-elle venue de porter la nourriture aux animaux domestiques, Jeannette docilement s'acquittait de cette mission, ainsi que de tous les autres soins

réclamés pour la propreté de l'étable.... S'agissait-il de surveiller les bêtes dans la prairie, elle s'y prêtait toujours avec une extrême obligeance; mais quand la température et le lieu choisi pour le pâturage permettaient un arrêt, elle emportait son fuseau et sa quenouille. Détail touchant que ses ennemis eux-mêmes nous ont gardé, on dit que les oiseaux du vallon la connaissaient, voletaient autour d'elle en gazouillant joyeusement, se posaient familièrement sur son épaule et acceptaient la nourriture de sa main sans s'effaroucher.

Quelle que soit l'ancienneté de la légende qui fait de Jeanne d'Arc une bergère, il ne faut pas l'accepter sans contrôle, car les données historiques y contredisent. Si la future héroïne sortait parfois avec les bestiaux de la maison, quand elle ne pouvait pas se rendre autrement utile; si même, comme nous le verrons dans un autre chapitre, elle prit plus tard, à certains jours, la direction du troupeau communal, là n'était pas sa principale occupation. Lorsque les soins intérieurs de la maison paternelle ne la retenaient plus, c'est aux travaux des champs qu'elle consacrait la majeure partie de son temps.

A l'automne et au printemps, tantôt elle conduit, à la mode du pays, l'attelage de la charrue, tandis que son père en gouverne le soc; tantôt, au contraire, elle suit le sillon pour en écraser les mottes. En avril, en mai, elle va courageusement sarcler l'herbe aux champs; l'été, elle aide à la moisson et à la rentrée des récoltes.

Après le travail; Jeannette retrouve avec joie ses petites compagnes; elle est chérie de toutes, à cause de son bon caractère et de son amabilité.

Parmi les fillettes de Domremy, deux sont ses amies intimes. C'est Mengette d'abord, dont le père habite une maison presque contiguë à celle de la famille d'Arc. Les deux enfants sont du même âge; elles se voient souvent, et souvent s'occupent ensemble de la besogne du ménage. De temps en temps, elles se réunissent aussi pour filer, dans l'une ou dans l'autre de leurs chaumières.

Une autre partage avec Mengette l'affection particulière de Jeannette; mais celle-là, c'est la petite protégée: elle est plus jeune de trois ans, et s'appelle Hauviette. Avec bonheur elle s'attache aux pas de sa grande amie; il arrive fréquemment qu'on ne peut l'arracher à la demeure de Jacques d'Arc; Hauviette passe alors la nuit dans le lit de Jeannette, heureuse comme une reine de reposer auprès de celle qu'elle chérit et vénère tout à la fois.

Cependant, malgré ses vertus précoces, notre jeune héroïne n'est pas la moins enjouée lorsqu'il s'agit de se récréer; elle se mêle volontiers aux ébats de ses compagnes et, avec la permission de ses parents, les suit gaiement dans leurs promenades champêtres.

Il y avait au xv<sup>e</sup> siècle, dans toute la région qui environne Domremy, une fête très connue que nous célébrons actuellement sous le nom de Mi-Carême. Le dimanche de *Lætare* qui la ramenait portait à cette époque le nom de dimanche des Fontaines. D'où vient cette désignation? Tout simplement de l'usage du pays, qui consistait à placer parmi les réjouissances de ce jour une excursion commune de la jeunesse vers un site gai et riant, Là, après s'être livré à différents jeux, on prenait

un léger repas, à la suite duquel il était de règle de se désaltérer aux eaux claires et limpides de l'une de ces nombreuses sources que l'on rencontre dans la campagne lorraine.

Ce divertissement a un vocable particulier; on l'appelle: *faire ses fontaines*. Aucun sens superstitieux, d'ailleurs, n'était attaché à cette coutume.

Au cours de notre récit nous verrons les enfants de Domremy célébrer cette fête à l'ombre du beau May, au bord du Bois-Chenu, près de la route de Neufchâteau, à une demi-lieu environ de Domremy. Au printemps, cet arbre est d'une merveilleuse beauté; ses rameaux s'étendent bien loin, ils finissent par toucher presque terre, en se recourbant gracieusement en forme de voûte, dessinant une sorte de salle très vaste, que l'on désigne volontiers sous le nom de *loges*.

Toutefois, le beau May a d'autres noms, tels que l'arbre des Dames, l'arbre des Fées, les loges des Dames; c'est qu'en effet, autour du grand hêtre, a pris naissance une de ces légendes villageoises si répandues même de nos jours.

On raconte — il y a fort longtemps déjà, puisque le couvreur en chaume Bertrand Lacloppe, âgé de quatre-vingt-dix ans en 1456, déclare alors qu'il ne les a jamais vues et qu'il n'a pas entendu dire qu'elles s'y montrassent encore — que « des Dames sorcières appelées *fées* » venaient dans les temps anciens danser en chœur sous cet arbre et s'y donnaient des rendez-vous....

A part l'excellente femme du maire Aubry, qui prétend avoir aperçu les fées autour du grand hêtre, personne n'y croit plus à Domremy. Le charme, paraît-il, est complètement fini depuis que, sous la voûte du feuillage, un prêtre a récité l'Évangile de saint Jean. Effectivement, chaque année, lorsque se formait la troisième procession des Rogations pour aller porter des croix aux champs, Guillaume Fronte, qui la conduisait, s'arrêtait au beau May pour y chanter l'Évangile.

La légende avait donc cessé, mais à son défaut l'arbre des Dames conservait son histoire simple et vraie.

Ce hêtre, formant un magnifique et agréable abri, avaient ses fervents qui aimaient à se reposer ou à s'ébattre sous son ombre; à leur tête venaient les seigneurs du pays. Quand ils habitaient le château de l'Isle, c'était le but préféré de leurs promenades. C'est ainsi que Béatrix Estellin, une des marraines de notre héroïne, avait accompagné autrefois les châtelains et châtelaines dans leurs excursions au beau May. Jadis, on y avait vu Catherine de la Roche, femme de Jean de Bourlémont, avec ses filles.

A l'époque dont nous faisons le récit, Pierre de Bourlémont, Béatrix son épouse, ainsi que sa mère et ses deux enfants venaient fréquemment dans ces parages et organisaient un frugal repas sur l'herbe. Tel jour même, toute la famille seigneuriale s'y était rendue, suivie de ses serviteurs, escortée de toute la jeunesse de Domremy. Au milieu du cortège improvisé, des jeunes filles du village portaient du pain, du vin et des œufs.

Tous ces détails indiquent bien le caractère des réunions qui se formaient là : encore une fois la légende des fées n'existait plus et c'était un divertissement qu'on cherchait à l'ombre du grand hêtre. Nul cependant n'était plus solennel et plus fréquenté que celui du dimanche de *Latare*.

Jeannette avait sa place parmi les fillettes qui « faisaient leurs fontaines ». Toute petite, elle sautillait avec les autres; mais vers douze ans, elle renonça à ce divertissement, d'ailleurs innocent; jamais non plus on ne la vit venir seule jouir des ombrages du bel arbre. Au dimanche de *Lætare*, elle aussi apportait son gâteau et chantait en tressant des guirlandes de fleurs; Dominique Jacob, moins âgé qu'elle de dix ans, se rappelait avoir assisté à son départ le jour des Fontaines; Hauviette, Simon Musnier, ainsi que Gérard, dont Jeannette était l'ainée, ont partagé là ses jeux. Pour Mengette, elle se souvenait avoir goûté avec sa petite amie, sous le hêtre touffu: une fois même, on avait apporté une nappe et on l'avait étendue sur le gazon pour le repas.

Il nous reste à raconter un incident en apparence bien minime, L'histoire l'a recueilli, car il fut en quelque sorte le prélude providentiel de l'événement le plus grave et le plus important de toute la vie de la future libératrice de la France.

C'était au début de l'été de 1424, Jeannette avait donc douze ans depuis le mois de janvier et elle gardait ce jour-là les brebis de son père dans un vaste pré: quelques-unes de ses petites compagnes étaient autour d'elle. Le matin même, par un pressentiment intime, l'enfant avait jeûné, ainsi que font les chrétiens à l'approche des circonstances solennelles ou des plus grandes fêtes, pour les consacrer à Dieu par le sacrifice. Ses compagnes étaient dispersées dans la prairie, l'une d'entre elles avait cueilli un bouquet des fleurs de la saison; une idée subite traversa son esprit.

— Voulez-vous lutter à la course? proposa-t-elle. Ces fleurs seront à celle qui arrivera la première au but.

3<sup>e</sup> } Toutes acceptèrent y compris notre héroïne. Victorieuse dans une première épreuve, elle consentit à recommencer la lutte une deuxième et une troisième fois, courant toujours avec une telle ardeur qu'elle ne semblait pas toucher le sol: le fait était tellement sensible qu'une de ses amies s'exclama:

— Oh! Jeannette, il me semble que je te vois voler en rasant la terre!

1) — La course achevée, la fillette épuisée, comme hors d'elle-même, se laissa choir au bout du pré pour se reposer et reprendre haleine; soudain apparut un jeune homme qui lui cria de loin:

— Jeannette, rentrez à la maison. Votre mère a besoin de vos services.

Elle chercha du regard son interlocuteur, mais n'eut pas le temps de le reconnaître et s'imagina avoir affaire à l'un de ses frères ou de ses voisins; alors, n'hésitant pas à accomplir malgré sa fatigue un acte de généreuse obéissance, elle reprit en hâte le chemin du logis.

En apercevant sa fille, Isabelle Romée s'étonne de ce prompt retour, lui en demande la cause et la gronde d'avoir abandonné le troupeau. L'innocente enfant interroge sa mère:

— Ne m'avez-vous donc pas fait appeler?

— Non, répond Isabelle.

Persuadée qu'elle a été induite en erreur par le jeune homme qui lui a parlé dans la prairie, Jeannette se prépare à retourner vers ses compagnes: mais, avant de se mettre en route, elle pénètre dans le jardin de la maison paternelle.

## CHAPITRE IV

---

PREMIÈRE APPARITION — VISITE DES ANGES DE DIEU — SAINT MICHEL ET LA GRANDE PITIÉ DU ROYAUME  
— HENRI VI, ROI DE FRANCE ET D'ANGLETERRE — CHARLES VII : LE ROI DE BOURGES — LES DOULEURS  
NATIONALES — JEANNETTE LIBÉRATRICE — « VA EN FRANCE ! »

Une heure bénie entre toutes vient de sonner. Par un éclatant miracle, le ciel va intervenir en faveur de la France qui agonise et choisir pour l'instrument de ses miséricordes l'humble petite paysanne de Domremy.

Jeannette, quittant sa mère au seuil de la maison, s'est avancée dans le jardin. Au delà du mur, à proximité, se dresse l'église. Les échos de la plaine se sont renvoyés les dernières vibrations de la cloche de l'Angelus.

L'enfant achève sa prière. Tout à coup elle entend distinctement prononcer son nom. Du côté de l'église une voix l'appelle :

— Jeannette! Jeannette!

Et cette voix a quelque chose de si pénétrant, de si suave, que la petite fille est remuée jusqu'au fond du cœur. Elle cherche des yeux la personne qui lui parle; mais à peine s'est-elle tournée vers le sanctuaire qu'une grande clarté l'environne. Peu à peu elle s'habitue à l'éclat de la lumière et distingue une vision étincelante : c'est un personnage aux traits nobles et doux.

Autour de lui, toute une légion d'êtres aériens, resplendissants aussi, regardent avec tendresse la privilégiée du ciel. Et l'apparition répète :

— Jeannette, Jeannette, sois bonne et pieuse! Aime Dieu; fréquente l'église!

En face de ce prodige, l'enfant a grand'peur; elle se laisse tomber sur les genoux. Toutefois, un sentiment intime, surnaturel, s'empare de toute sa personne. Elle a l'intuition que la Providence la réclame; que pour lui plaire elle doit renoncer à toute affection humaine, qu'il lui faut demeurer toujours libre afin d'être prête au premier appel d'En-Haut. Prosternée là, dans le jardin de son père, elle se consacre totalement à Dieu, par le vœu de virginité perpétuelle.

Mais tout a disparu; Jeannette se relève, ignorant encore les desseins mystérieux qui planent sur elle. En ce moment elle ne constate qu'une chose, c'est qu'elle se sent meilleure, plus attachée à son Jésus, plus résolue au courageux accomplissement de son devoir, quel qu'il soit.

Troublée, pleine de doute sur tout ce qui s'est passé, se demandant quel est celui qui s'est fait entendre à elle et d'où vient le glorieux cortège qui l'accompagne, l'humble paysanne retourne à ses brebis. Sur ses lèvres une seule prière, un seul cri : « Seigneur, Seigneur, disait-elle, manifestez-moi votre volonté ! » Aussitôt qu'il lui fut possible de se confesser, elle confia à son vénérable curé, sous le secret du sacrement, le récit de ce qu'elle avait vu. Messire Guillaume Fronte ne put que lui répéter le conseil de la Voix : « Soyez bonne et pieuse, afin que l'esprit du mal n'ait point d'empire sur votre âme. »

Pour le reste, il n'y avait qu'à attendre en paix : la suite des divins vouloirs lui serait sûrement manifestée à l'heure marquée par la suprême sagesse.

Le miracle se renouvela, laissant à Jeannette la même impression de crainte, mais augmentant son désir d'être plus parfaite et de se donner toute à Dieu. Une seconde fois la fillette fut favorisée de l'étrange apparition et sut enfin, à ne pas s'y tromper, que les mystérieux personnages étaient les anges du Seigneur. Elle les revit souvent, se prit à les aimer, leur donna sa confiance, désira leur compagnie et leur conversation ; quand ils s'éloignaient, elle pleurait : elle eût voulu s'envoler avec eux et les suivre au paradis.

Mais bientôt les célestes messagers, sûrs de la foi de Jeannette et de son affection, lui révélèrent la volonté de Dieu et lui dévoilèrent ainsi sa mission. Un jour donc, le premier qui s'était présenté à son regard et qui commandait aux autres lui dit :

— Je suis Michel, le protecteur de la France.

Aussitôt, l'enfant lui fit une profonde révérence.

Il était devant elle, le grand Archange, dont maintes fois elle avait entendu prononcer le nom avec tant de respect et d'amour ; celui que nombre de ses compatriotes allaient vénérer au prix de mille dangers dans sa merveilleuse basilique du mont Saint-Michel et qui, du haut de sa forteresse imprenable, assise au milieu des flots, faisait planer l'espérance sur la France en deuil. Il était là, celui que le roi Charles VI a peint sur ses étendards ; celui qui, peu de temps auparavant, a sauvé Charles VII de la mort, lors de la terrible catastrophe de la Rochelle. Il était là, le patron du Barrois, le protecteur vénéré de la ville de Saint-Mihiel ; celui enfin que Jeannette va souvent invoquer pieusement, avec les modestes paysans du voisinage, dans son église de Moncel, sur l'autre rive de la Meuse.....

L'Archange reprend :

— Il y a grande pitié au royaume de France.

Jeannette écoute avec respect et docilité, il semble que chacun des mots qui résonnent à son oreille ait un écho jusqu'au fond de son âme.

La parole de l'envoyé céleste éveille, en effet, au cœur la la fillette le douloureux souvenir de tout ce qu'elle a entendu au foyer paternel sur la situation de son malheureux pays.

Le funeste et honteux traité de Troyes est maintenant un fait accompli.

Le 13 août 1422 avait vu disparaître au château de Vincennes, presque subitement et à la fleur de l'âge, un terrible ennemi de la France, en la personne du monarque



ÉGLISE DE DOMREMY ET ENTRÉE DE LA MAISON DE JEANNE D'ARC



anglais Henri V de Lancastre; mais, avant de mourir, celui-ci avait pris d'habiles dispositions; il avait confié la garde de ses conquêtes, ainsi que la tutelle de son jeune fils, au duc de Bedford son frère, administrateur avisé, guerrier courageux et fin politique.

Bientôt après, le 22 octobre 1422, en l'hôtel de Saint-Paul, mourait le pauvre fou, Charles VI, roi de France depuis de longues années malgré sa démence. Sur son cercueil — que l'Anglais Bedford suivit seul, en l'absence de tout prince français — dans la basilique de Saint-Denis, le roi d'armes avait proclamé pour lui succéder l'héritier d'Henri V de Lancastre :

— Dieu donne bonne vie, prononça-t-il, à Henri, par la grâce de Dieu roi de France et d'Angleterre, notre souverain Seigneur !

Les sergents d'armes répondirent par le cri trois fois répété de : « Vive le roi ! »

C'est en vain que le dauphin fit publier son avènement, le 30 octobre 1422, et tint fête royale à Bourges, le 1<sup>er</sup> novembre. Ses adversaires, manifestant en toute occasion leur dédain pour lui, le désignèrent irrévérencieusement sous le nom de *roi de Bourges*, et continuèrent à s'emparer de ses provinces.

Le 31 juillet 1423, ils lui infligèrent une sérieuse défaite à Verneuil. Au moment où l'enfant de Domremy reçoit les révélations de l'Archange, on est à la veille ou au lendemain d'un second et plus terrible désastre pour l'armée française : la bataille de Cravant, perdue le 17 août 1424. De telle sorte que Charles VII, à cette date, ne possède plus au delà de la Loire d'autres forteresses que le mont Saint-Michel, Tournai et Vaucouleurs.

Voilà ce que la fillette connaît déjà lorsque saint Michel vient l'entretenir; mais la communication du céleste messager éclaire bien mieux son esprit sur les malheurs de la patrie et remue plus profondément son cœur: c'est que le langage des anges, ainsi que le nomme elle-même Jeannette, est l'écho de la parole de Dieu; il est ici l'expression de ce qu'éprouve pour sa nation privilégiée le Cœur divin du Christ qui aime les Francs!

La grande pitié du royaume de France, c'est évidemment l'humiliation de nos armes, jadis victorieuses, dans les néfastes et sanglantes plaines de Crécy, de Poitiers, d'Azincourt, de Verneuil et de Cravant; c'est aussi des milliers d'existences fauchées inutilement, que le ciel eût voulu utiliser à la défense de la chrétienté contre les invasions musulmanes; c'est la destinée de toutes ces âmes arrivant au tribunal de Dieu, pour la plupart sans aucune préparation, au sortir d'une vie de débauches et d'affreux scandales.

La grande pitié du royaume de France, c'est la défection de certains membres du clergé qui, pour l'appât des honneurs, des richesses et des plaisirs, abandonnent les traditions saintes et pures de l'Église nationale. C'est encore l'élévation au sacerdoce suprême de plusieurs prélats traîtres à leur conscience, entièrement inféodés aux choses politiques et qui apporteront, sans mandat, la sanction extérieure de la religion révélée à de déplorables iniquités.

La grande pitié du royaume de France, c'est enfin le peuple abandonné souvent

par ses tuteurs naturels, en proie aux exactions des gens de guerre, aigri par la pauvreté et la famine, répondant à la tyrannie par la cruauté.... Cette douloureuse pitié, ce sont les habitants des campagnes, qui chassés de leurs maisons et de leurs champs, repoussant toute organisation sociale ou communale, oubliant toute notion de morale, parce qu'aucune instruction religieuse ne les atteint plus, se transforment en de sinistres bandes de brigands pour établir leur repaire au fond des forêts les plus impénétrables. Ces troupes farouches assassinent, volent, rapinent sans mesure et sans relâche, comme elles seront poursuivies sans merci et sans trêve par ce qui reste des pouvoirs constitués.

A mesure que la future héroïne pénètre mieux le sens profond des paroles de l'Archange, une immense tristesse envahit son âme; ses sentiments intimes ont quelque similitude avec ceux de Marie au pied de la croix. De même que la Vierge Immaculée, abaissant alors son regard de Mère aimante sur l'humanité déchuë, consentit à l'adopter, Jeannette, vierge pure, contemplant la France coupable, sentit son cœur s'emplier d'un amour presque maternel pour ses malheureux compatriotes...

Hélas ! à de si grands maux, quels remèdes opposer ? Et songeant à son impuissance, la généreuse enfant laisse échapper d'abondantes larmes. Mais saint Michel la console ; Dieu, lui fait-il comprendre, n'a pas abandonné la France, Il la considère toujours, malgré ses ingratitude, comme la Fille aînée de l'Église, et si lui, l'archange de la victoire, est descendu du ciel, c'est afin d'annoncer le salut du pays éprouvé, c'est surtout pour préparer l'être mystérieux, instrument de la délivrance.

Cette révélation réjouit la jeune paysanne : elle remercie saint Michel et lui demande le nom du sauveur à venir,

Alors le céleste messenger, la regardant lui dit d'une voix forte :

— C'est toi, fille de Dieu !.... Pars ! Va en France, il le faut.

La pauvre se met à trembler, puis de nouveau à sangloter :

— Je suis une pauvre fille, répond-elle, je ne sais ni monter à cheval ni faire la guerre.

Et l'Archange répète :

— Pars ! Va en France, il le faut.

Il disparaît ensuite.

L'enfant reste abattue, muette, ne voulant point douter de la parole de l'Ange, mais ne comprenant pas le choix du ciel.

Ce que tu ne comprenais pas, humble Jeannette, aujourd'hui nous le comprenons. Dieu se lève et va combattre pour la nation qu'il aime, mais Il n'entend pas qu'elle puisse méconnaître l'action d'En-Haut et s'attribuer l'honneur de la victoire. Voilà pourquoi l'instrument choisi n'est qu'une modeste petite villageoise qui ne sait ni diriger une armée, ni chevaucher, ni même « lire ou écrire ». Oui, c'est ce secours d'humainement dérisoire qu'il nous envoie, faisant dire par l'Archange à l'enfant de Domremy : « Pars ! Va en France, il le faut ! »

## CHAPITRE V

VISITE DE SAINTE CATHERINE ET DE SAINTE MARGUERITE — COMMENT LES DEUX GLORIEUSES MARTYRES ONT SOUFFERT POUR JÉSUS-CHRIST — LES PAROLES DE JEANNETTE SONT VRAIES ET SINCÈRES : LA FOI QU'ELLES MÉRITENT — GRANDEUR INCOMPARABLE DE LA LIBÉRATRICE NATIONALE

Peu de temps après le jour où saint Michel avait révélé à l'enfant de Domremy les desseins de la Providence, alors que de nouveau la pauvre fille en pleurant protestait à la fois et de sa docilité et de son impuissance pour obéir, l'Archange lui dit :

— Dieu a pourvu à ce qui te manque. Je conduirai vers toi deux Saintes. Ce sont les vierges martyres Catherine et Marguerite : Notre-Seigneur les a chargées de te guider, tu n'auras qu'à suivre leurs conseils.

Jeannette remercia, et, pleine de confiance, attendit. Bientôt, aux côtés de saint Michel, elle vit dans une céleste clarté deux ravissantes figures, portant au front de riches couronnes d'or posées sur leurs beaux cheveux ondulés. Regardant la fillette avec une bonté ineffable, elles la firent approcher, se firent connaître, l'embrassèrent tendrement, tandis que l'enfant, ravie de leur suave contact, leur pressait les mains, et leur rendait, respectueuse et tremblante, leur doux baiser. C'étaient sainte Catherine et sainte Marguerite : Dieu les envoyait vers son humble servante pour l'instruire et la consoler pendant son existence entière.

Les maîtresses étaient bien choisies pour former celle qui devait soutenir tant de luttes, car elles-mêmes avaient, pour la gloire du Christ, affronté de rudes combats et remporté d'incomparables triomphes.

En outre, il est aisé de trouver dans chacune de leurs vies des traits frappants de ressemblance avec ce que sera la courte et éclatante carrière de Jeanne. Non seulement, ainsi que notre héroïne, elles ont toutes deux, à la fleur de l'âge, accepté les supplices et la mort pour rester fidèles à leurs serments, mais plus d'un détail de leur histoire paraîtra suggestif, à mesure que l'on parcourra les pages de ce récit.

1 — Sainte Catherine, au dire de Baronius, est précisément cette amazone chrétienne que l'historien Eusèbe de Césarée désigne sous le nom d'Æchaté. Encore païenne, elle aperçoit en songe la Vierge Marie lui présentant son Fils Jésus. Ravie de l'adorable beauté du Sauveur, elle veut lui consacrer sa virginité; baptisée peu après,

elle franchit rapidement les degrés les plus élevés de la perfection chrétienne et reçoit au doigt l'anneau miraculeux d'épouse du Christ.

Pour reprocher à l'empereur Maximin II d'entraîner les peuples dans l'idolâtrie, Catherine ne craint pas d'aborder le souverain dans le temple de Sérapis : son argumentation est si savante, si serrée, que celui-ci est impuissant à lui répondre.

Un tribunal de cinquante philosophes, les plus érudits de l'Égypte, est rassemblé à Alexandrie; il accueille par des sarcasmes la vierge chrétienne traduite à sa barre, mais Catherine réfute victorieusement toutes les objections de ces sophistes et parvient à les convertir au christianisme.

Maximin fait construire pour la torturer une terrible machine en forme de roue; par un simple signe de croix, la jeune fille brise ce cruel engin.

Condamnée à être décapitée, elle demande à Jésus-Christ comme faveurs dernières que son corps virginal ne soit pas touché par les bourreaux et que la persécution se termine. Catherine est exaucée : elle subit le martyre le 25 novembre 307, et les anges l'ensevelissent eux-mêmes au sommet du mont Sinaï; bientôt la persécution cesse, et, peu d'années plus tard, en 312, Constantin lève le Labarum et remporte au pont Milvius l'éclatant triomphe qui marque la fin du paganisme officiel à Rome.

2 — Sainte Marguerite était, elle aussi, une vierge chrétienne. Chassée de la maison paternelle par son père, prêtre des idoles, féroce et fanatique, elle se réfugie auprès de sa nourrice, à la campagne, lui obéit humblement, l'aide dans les travaux des champs et garde les troupeaux.

Arrêtée comme chrétienne par un proconsul inhumain, elle est d'abord saisie d'effroi à la pensée des tortures qui l'attendent. Elle supplie alors Jésus de lui envoyer son ange pour la protéger. Le divin Maître exauce sa prière en lui donnant un courage indomptable.

Croyant la troubler et l'ébranler plus facilement, le gouverneur ordonne de dresser le tribunal sur une place publique et fait comparaître la jeune vierge devant une foule de plusieurs milliers de personnes; il essaye là, mais toujours en vain, de la séduire par les promesses et de l'effrayer par les menaces.

Fouettée et mise en sang, elle entend les assistants émus de pitié lui crier :

— Épargne ta vie; aie pitié de toi-même! Soumets-toi un instant et les supplices cesseront.

Mais Marguerite reste ferme jusqu'au bout. On la jette dans une prison ténébreuse; en ce sombre réduit, le démon, sous la forme d'un homme, vient à son tour essayer de la vaincre. Elle triomphe aussi des suggestions du malin; sa prison s'illumine : dans la clarté lui apparaît une croix et, au-dessus, une blanche colombe, les ailes étendues, tandis qu'une voix du ciel félicite la martyre de sa victoire.

On la ramène le lendemain en présence du proconsul et d'un peuple immense; et, sur tout son corps, on applique des torches ardentes. L'assistance divine la préservant de la morsure des flammes, on la précipite pieds et poings liés dans une chaudière d'eau bouillante. Elle sort indemne de cette nouvelle torture, après avoir

converti par le spectacle de sa force et de sa constance un grand nombre de païens. Sa tête tombe enfin sous le glaive du bourreau, le 16 août 275.

Telles sont les célestes maîtresses que Dieu accordait à son envoyée. Désormais, elles lui apparaîtront plusieurs fois par semaine, multipliant leurs entretiens lorsqu'elles le jugeront nécessaire. Elles l'instruiront sur tout ce qui regarde sa mission, lui prodiguant, selon les circonstances, des conseils, des avis ou des ordres, mais plus souvent des conseils, de sorte que Jeannette dira volontiers en parlant d'elles « mon Conseil », comme elle les nommera aussi « mes Voix », indiquant par là que non seulement saint Michel et ses Saintes se rendent visibles, mais qu'elle entend réellement leur parole résonner à son oreille.

Ce phénomène de la perception du son de leurs voix par l'ouïe est si véritable, qu'un grand fracas l'empêchera parfois de distinguer ce qu'elles lui disent.

1 } La vie de Jeannette à Domremy aura donc deux buts (l'un extérieur) auquel  
d'ailleurs ses Saintes l'engagent à demeurer fidèle, c'est l'exécution parfaite de ses  
devoirs d'état; et (l'autre intérieur) échappant aux regards des hommes, ce sera la  
2 } formation que lui donneront les divines messagères pour la préparer à sauver  
la France. Il y aura là déjà pour la jeune fille l'occasion permanente du plus dur  
sacrifice. Si, vers cette même époque, l'auteur de *l'Imitation* pouvait écrire, dans  
sa cellule, cette phrase mystérieuse : « Combien la terre me paraît sordide, quand  
je regarde le ciel ! » quelle pensée plus forte encore n'eût pas énoncée Jeannette, pour  
exprimer son désir de converser sans cesse avec ses chères Saintes ! Leur sourire  
céleste lui apportait une parcelle du paradis.

Avant de reprendre notre récit, il importe de nous poser dans la loyauté de notre conscience une question capitale.

Pouvons-nous accepter la parole de la vierge lorraine comme l'expression même de l'exacte vérité ? Est-il téméraire d'ajouter foi à toutes les merveilles que nous avons rapportées : apparition d'anges et de saintes, colloques fréquents avec eux et lumières extraordinaires la guidant en maintes choses ?

En un mot, Jeannette ne s'est-elle pas trompée et nous a-t-elle raconté les faits dans toute leur intégrité ?

Notre réponse sera nettement affirmative. Nous ne devons pas hésiter à admettre le témoignage de la Libératrice sur ses révélations et à croire aux miracles que ses lèvres nous retracent. Chacune des pages de ce livre fournira la preuve de sa sagesse et de sa véracité, et de plus protestera contre les explications qui ont été inventées par divers auteurs pour échapper à cette conclusion.

Nous entendrons la future guerrière promettre des preuves déterminées de sa mission et émettre de véritables prophéties ; nous constaterons que les preuves promises viennent en leur temps et que les prophéties s'accomplissent.

Enfin, lorsqu'il s'agira de l'existence du miracle de ses Voix, nous nous trouverons devant une affirmation absolue de Jeannette. Sans hésiter ni varier, la loyale enfant persévérera dans ses dires, malgré les contradictions et les persécutions ; bien plus, elle les maintiendra en face du supplice et dans la mort la plus cruelle. Nous conclu-

rons avec Pascal : « Je crois volontiers des témoins qui se laissent égorger. »

Oui, nous croyons à la parole de notre noble Française, et lorsque nous voyons Dieu se servir pour la former d'un moyen aussi extraordinaire que celui de l'apparition réitérée de saint Michel, de sainte Catherine et de sainte Marguerite, nous devons nous dire qu'il a plu à sa divine Majesté d'employer ce moyen frappant et tangible, afin d'exclure chez Jeannette toute ombre de doute et toute hésitation dans l'accomplissement d'une mission si difficile à mener à bonne fin.

De plus, Dieu a voulu que, dans les siècles à venir, aucun Français ne pût raisonnablement nier sa toute-puissante intervention. Le seul et véritable Sauveur de notre patrie, c'est lui-même. Impossible de douter, car l'interprétation uniquement admissible des faits que nous relatons est celle qui nous met en face du miracle.

Dieu seul pouvait transformer une enfant du peuple, une petite ignorante, en Libératrice nationale.

Cette jeune vierge, issue du sang français, vivant aux confins des Marches de Lorraine, impatiente de sauver la patrie au prix de tous les sacrifices; cette humble villageoise du gracieux vallon de la Meuse, c'est le mystère de l'amour du Christ pour les Francs!

## CHAPITRE VI

JEANNETTE APRÈS LA RÉVÉLATION DE SA MISSION — LABORIEUSE EN TOUTES CHOSES — AMOUR DE LA SOLITUDE — L'ÉDUCATION DONNÉE PAR LE CÉLESTE CONSEIL — MARQUES DE RECONNAISSANCE ENVERS SAINT MICHEL, SAINTE CATHERINE ET SAINTE MARGUERITE — LA PIÉTÉ DE JEANNETTE AUGMENTE ENCORE : LES AUMÔNES ET LE SOIN DES MALADES — TÉMOIGNAGE DE SON CURÉ.

Jeannette fut digne du choix de Dieu. Tant de merveilles accomplies en elle et tant de prodiges préparés par elle la laissèrent bonne, simple et douce fille des champs, telle qu'on l'avait connue avant la visite de « ses Voix ». Son humilité qui l'avait rendue si agréable à Dieu ne se démentit jamais.

Devenue la Voyante de la France, elle ne parle des dons du ciel qu'à son curé sous le sceau de la confession et sa vie continue calme et paisible dans le labeur quotidien.

Aux ouvrages féminins, elle était d'une habileté consommée; elle savait coudre et filer comme la meilleure ouvrière de France. Ses soirées n'avaient point d'autre occupation, soit à la maison paternelle, soit chez les autres, où il plaisait à sa mère de l'envoyer, comme chez Jacques de Saint-Amand, où elle passa maintes veillées filant avec une de ses filles.

Robuste et laborieuse, Jeannette contribuait donc largement au bien-être de la famille. Ses parents, voulant reconnaître sa docilité et ses services, lui offrirent un jour une bague d'une certaine valeur, sur le chaton de laquelle étaient gravés les noms de Jésus et de Marie.

Nul cadeau ne pouvait être plus agréable à la fillette, et, durant toute sa carrière, elle garda fidèlement au doigt cette bague, dont son âme angélique faisait sans doute le symbole de ses fiançailles avec le Christ-Roi.

Jeannette manifesta même tant de joie de posséder ce souvenir que ses frères lui donnèrent, eux aussi, un anneau qu'elle porta dorénavant avec celui de ses parents,

Nous le voyons, rien d'extérieur ne manifestait le don de Dieu. L'enfant favorisée d'apparitions célestes avait conservé son aimable simplicité. Toutefois, qui l'eût observée de très près eût remarqué chez elle un plus grand souci de se séparer des autres; et quand elle y réussissait, au témoignage de Jean Waterin, jeune homme de son âge, qui la vit souvent travailler aux champs, elle semblait alors parler à Dieu; cela paraissait étrange à ses compagnons et les faisait sourire.

Il arrivait aussi que, se trouvant seule dans la campagne, elle ne pouvait résister à l'attrait d'En-Haut et s'en allait prier à Notre-Dame de Bermont, abandonnant pour quelque temps la besogne qui lui était confiée. 15

C'est que les voix se manifestaient fréquemment, et la petite fille cherchait volontiers la solitude pour converser avec elles; ils étaient si réconfortants et si suaves les rapports qui l'unissaient à sainte Catherine et à sainte Marguerite!

Plusieurs fois la semaine, l'enfant s'entendait appeler; tout aussitôt ses divines conseillères apparaissaient, Jeannette leur faisait une profonde révérence, puis s'agenouillait devant elles. Tour à tour, les Saintes inclinaient la tête vers leur protégée, déposaient sur ses joues un tendre et chaud baiser. En effleurant leurs lèvres, la petite fille odorait un parfum si agréable et si pénétrant que la terre n'en connaît pas de semblable. La leçon commençait sans retard: les Saintes s'exprimaient en français, d'une voix douce et persuasive, elle parlaient un très beau et bon langage. Tout ce que Jeannette devait accomplir pour sauver la France était exposé et développé progressivement. L'élève écoutait avec une attention respectueuse. De temps en temps, elle interrogeait, demandant une explication que les maîtresses s'empressaient de lui donner; le plus souvent c'était sainte Catherine qui prenait la parole.

Toujours la fillette recevait une réponse satisfaisante; toujours ses Voix se manifestaient au moment opportun. Leur direction était sage et persévérante; elle ne variait point. Les envoyés de Dieu, en toute circonstance, montraient la France à sauver et désignaient Jeannette comme la future Libératrice. Il arrivait parfois que, devant une si lourde tâche à remplir, l'enfant sentait son courage défaillir; alors un colloque avec saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite lui rendait un merveilleux réconfort et de ces bouches aimées résonnaient de nouveau à ses oreilles le mot de l'appel divin, la parole résumant sa sublime vocation :

— Fille de Dieu, va, va!

L'élève était docile, car elle comprenait la grandeur du don que Dieu lui avait fait: elle savait bien que l'Archange, la gratifiant de nombreuses apparitions, n'était autre que le chef de la milice céleste; que sainte Catherine et sainte Marguerite habitaient réellement au paradis, et elle avait en ces trois amis de Dieu, qu'elle nommait son céleste Conseil, une foi et une confiance inébranlables.

Rien de plus touchant que l'amour et la reconnaissance témoignés par Jeannette à ses puissants visiteurs. Dès qu'ils l'avaient quittée, elle embrassait pieusement la terre à l'endroit où ils s'étaient arrêtés. Quelquefois elle oubliait de leur faire sa révérence, tant leur vue et leurs accents l'absorbaient; alors elle en avait grand regret et leur en demandait pardon.

25 — Dans un de ses entretiens avec sainte Catherine, elle fit toucher à la vierge martyrène la bague que ses parents lui avait donnée et qu'elle ne quittait jamais; à partir de cette époque sa bague lui devint encore plus chère, étant à la fois un double mémorial et de sa sainte protectrice et de ses parents; elle regardait souvent avec tant d'amour le précieux souvenir, que ceux qui l'approchaient en étaient étonnés.

Désirant manifester extérieurement les sentiments de profonde vénération dont son cœur était rempli à l'égard des messagers d'En-Haut, elle entoura de plus grandes marques de respect les autels dressés à saint Michel, à sainte Catherine et à sainte Marguerite, ainsi que les statues élevées en leur honneur.

- 1 → La statue de saint Michel, nous l'avons dit, se trouvait dans l'église de Moncel ; le curé, messire Jean Flamein, en relations avec la famille d'Arc, vit la petite fille venir souvent se mêler aux pèlerins qui arrivaient, même de bien loin, pour « servir » l'Archange dans cette humble paroisse de village.
- 2 → Un autel avait été dédié à sainte Catherine dans l'église de Maxey, proche, elle aussi, de Domremy.
- 3 → Enfin, sainte Marguerite avait, dans le modeste temple de Domremy, une statue de pierre qui a été conservée et qu'on peut encore vénérer aujourd'hui, après cinq siècles d'existence.

Jeannette se faisait donc un devoir d'honneur et de reconnaissance d'aller invoquer ses saints protecteurs dans les sanctuaires qui leur étaient consacrés. Elle s'agenouillait longuement devant leurs images, leur offrait des cierges, leur portait des gerbes et des guirlandes de fleurs, et tressait même des couronnes pour ceindre leur tête.

D'ailleurs, ses Saintes elles-mêmes la poussaient à une piété toujours plus vive et plus parfaite, lui donnant des conseils pour sa formation à la vertu et pour ses pratiques chrétiennes. Plusieurs fois il leur arriva de presser la jeune fille d'aller se confesser : aussi son assiduité au saint tribunal ne fit-elle qu'augmenter.

Isabelle, femme de Gérardin d'Épinal, l'affirma plus tard en ces termes : « Jeannette aimait aussi à se confesser et le faisait fréquemment, ainsi que je l'ai vu, car Jeannette la Pucelle était ma commère, ayant tenu sur les fonts baptismaux, Nicolas, un de mes fils. J'allais souvent avec elle, je la voyais se rendre à l'église et se confesser à messire Guillaume, alors notre curé. »

Hauviette, la petite compagne de notre future héroïne, complète le témoignage précédent :

« J'ai ouï dire au curé de cette époque qu'elle se confessait trop souvent. »

Ces confessions étaient suivies de ferventes communions, dans lesquelles le divin Époux parachevait l'éducation de sa servante.

- Très dévote envers le Saint Sacrifice, elle eût voulu être plus riche, avouait-elle à son curé, pour lui commander de nombreuses messes. Incapable en cela de satisfaire toute sa piété, elle ne manquait pas d'assister aux Saints Mystères chaque fois qu'on les célébrait dans le petit sanctuaire de Domremy. Pour tout dire, en un mot, l'angélique enfant restait constamment unie à Jésus. Que de fois on la vit aux champs s'agenouiller au son de la cloche et adresser au ciel une ardente supplication !

Ces détails que nous rapportons ne pouvaient passer inaperçus, pas plus que ses autres actes de religion. Jeannette avait également renoncé à la danse. A cause de ses singularités, elle était souvent critiquée par les jeunes filles et diverses personnes du village. Hauviette dit à ce sujet :

« Bonne, simple, douce, elle se plaisait à l'église et aux lieux de piété, et y allait

beaucoup; souvent on la faisait rougir parce que les gens lui reprochaient d'avoir trop de dévotion à aller à l'église. » Mais on pouvait rire et l'appeler « dévote », Jeannette n'en continuait pas moins à manifester par sa conduite extérieure les tendres et pieux sentiments de son âme.

Il y avait encore un point sur lequel la jeune fille était particulièrement admirable, c'étaient ses rapports avec les malheureux, quels qu'ils fussent.

Apercevait-elle un mendiant, un vagabond sans feu ni lieu, savait-elle un malade cloué sur un lit de douleur; aussitôt son cœur saignait, et elle cherchait le remède et le secours, dût-elle l'obtenir par ses propres souffrances.

Elle distribuait généreusement l'aumône: si elle possédait peu personnellement, son père lui permettait de faire la charité sur ce qui lui appartenait. Jacques d'Arc, il est vrai, n'était pas très riche lui-même; mais il avait quelques biens, et son labeur assidu, celui de ses enfants, de Jeannette en particulier, mettait l'aisance au foyer et donnait à la généreuse fillette la facilité de soulager bon nombre d'infortunes.

Ce n'étaient pas seulement des mendiants de Domremy ou des villages voisins qui lui tendaient la main, c'était parfois aussi, en ces temps de guerre et de calamités publiques, quelque malheureux dépouillé de tout, épuisé par une longue marche, à peine remis des émotions causées par les pillards rencontrés sur le chemin. S'arrêtant le soir près de l'église, à la porte de la maison de Jacques d'Arc et d'Isabelle Romée, il demandait d'une voix lamentable un peu de pain et le gîte dans une étable pour l'amour de Dieu. Jeannette alors sentait son cœur se serrer douloureusement à la vue des peines qu'endurait ce Français, victime de la guerre; elle lui distribuait une abondante nourriture, puis, avec la permission de ses parents, elle le conduisait dans sa petite chambre, l'installait commodément dans son propre lit, et passait elle-même la nuit, soit étendue dans le four refroidi, soit assise à l'âtre du foyer.

Un de ses petits voisins, un de ceux qui avaient jadis partagé ses ébats le dimanche des Fontaines à l'ombre du Beau May, Simon Musnier, fut frappé d'une pénible maladie; Jeannette le visita maintes fois, et, comme il perdait patience et se désolait, elle lui releva le cœur par de pieuses et réconfortantes paroles. Devenu grand il ne l'oublia pas: trente ans plus tard il se plaisait à le redire à la gloire de notre bonne Lorraine.

En un mot, bien que la fille de Jacques d'Arc cachât soigneusement à tous, les grâces insignes dont le ciel la favorisait, il était facile de constater par ses actes extérieurs qu'elle surpassait en vertus et en bonnes œuvres les plus parfaites de ses compagnes: aussi chacun se demandait quels pouvaient bien être les desseins de Dieu sur cette âme privilégiée.

Son curé, messire Guillaume Fronte, n'hésitait pas à faire son éloge; plusieurs en furent témoins, et notamment Jean Colin, de Greux, qui épousera plus tard Catherine d'Arc; il conserva dans sa mémoire cette parole du curé de Domremy:

« Jeannette est une bonne catholique, jamais je n'en ai vu de meilleure et je n'ai pas la semblable dans ma paroisse. »

Soam ←  
de  
Jeanne

## CHAPITRE VII

---

SITUATION DE DOMREMY — COMBATS D'ENFANTS — PRISE DE MAXEY PAR ROBERT DE SARREBRUCK :  
DOMREMY SE MET SOUS LA PROTECTION DE CE CHEF DE BANDES — LA FAMILLE D'ARC ET LES DE  
VOUTHON, SES PARENTS — JEANNETTE A SERMAIZE — SIÈGE DE SERMAIZE ET MORT DE COLLOT  
TURLAUT — LA HIRE A VITRY — JEAN DE VERGY ET ROBERT DE BAUDRICOURT — FUITE A NEUF-  
CHATEAU — INCENDIE DE L'ÉGLISE DE DOMREMY — LE BÉTAIL VOLÉ EST RESTITUÉ — SONGES DE  
JACQUES D'ARC — LES PETITES PLACES FORTES DU NORD-EST PRISES PAR BEDFORD — VAUCOULEURS,  
DERNIER POSTE FRANÇAIS

La vie de Jeannette, toute de piété, de travail et de simplicité, se déroulait dans un cadre extérieur agité non seulement par le remous de la grande guerre anglo-française, mais surtout par les querelles privées que vidaient entre eux les princes et les seigneurs des environs.

Domremy reçut des dommages de ces prises d'armes; toutefois il n'en souffrit pas autant que certaines localités de la même région. Comme nous l'avons déjà dit, il était situé à la limite précise qui servait de frontière à la France et à la Lorraine; une partie de son territoire relevait directement du pouvoir souverain du roi de France, tandis que l'autre ressortissait du Barrois, soumis à la suzeraineté française. Au moment où Jeannette commença à entendre ses Voix, Henri d'Ogévillers, personnage influent, inféodé à la cause anglo-bourguignonne, était — par le fait de son mariage avec Jeanne de Joinville, l'héritière des Boulémont — le seigneur de cette seconde partie. Le village gagnait à cette situation mixte, car, protégé par le capitaine représentant à Vaucouleurs l'autorité du roi de France, il était en même temps défendu par son seigneur auprès des chefs du camp adverse.

Domremy souffrit néanmoins, et la fille de Jacques d'Arc, devant ces lugubres réalités, méditait avec une émotion plus intense encore ce que ses Voix lui disaient de la grande pitié du royaume de France.

Si les combats d'enfants ne sauraient être considérés comme faits de guerre, ils n'en éveillent pas moins une grande surexcitation chez ceux qui s'y livrent. Les garçons de Domremy étaient du parti français, ceux de Maxey se réclamaient des envahisseurs. Plus d'une fois, les deux bandes en vinrent aux mains, et les coups étaient assez sérieux pour que Jeannette vît plusieurs de ses petits compatriotes

rentrer ensanglantés de ces querelles enfantines. La fillette dut en être d'autant plus impressionnée que ses frères, selon toute vraisemblance, étaient parmi les combattants.

Maxey eut bientôt à soutenir un assaut plus sérieux. Didier et Durand de Saint-Dié se fortifièrent dans ce village pour le défendre contre Robert de Sarrebrück, surnommé le damoiseau de Commercy, avec lequel ils étaient en chicane pour des questions d'intérêt privé. Les deux frères ayant été vaincus, trente-trois de leurs hommes d'armes furent emmenés prisonniers et ne recouvrèrent leur liberté qu'en s'engageant à payer au damoiseau un impôt annuel : Thiesselin de Vitteau, l'époux d'une des marraines de Jeannette, se trouva au nombre des captifs et on le taxa pour sa rançon d'une redevance annuelle de vingt livres au profit du vainqueur. On devine les récits animés qui furent la conséquence de cette aventure : ils durent fournir matière à plus d'une conversation dans les visites de la marraine aux parents de sa filleule.

D'ailleurs, Robert de Sarrebrück devint si remuant et si dangereux pour le pays, que les habitants de Greux et de Domremy ne crurent pas mieux faire pour se garer de ses incursions que de se mettre sous sa protection, promettant de lui verser chaque année un droit de sauvegarde. L'acte fut passé en bonne et due forme le 7 octobre 1423 : un des trois témoins cités sur ce parchemin est messire Guillaume Fronte, curé de Domremy, et, parmi les sept notables qui répondirent pour la paroisse, nous trouvons énuméré en troisième lieu, immédiatement après le maire et l'échevin, Jacques d'Arc, avec le titre de doyen du village. Dans les noms qui suivent, nous lisons celui du clerc de la paroisse, Perrin le drapier. Enfin au nombre des habitants de Greux qui se portèrent garants pour ce village, on remarque Jean Collin, le futur beau-frère de Jeannette, ainsi qu'un des parrains de cette dernière, Jean Morel.

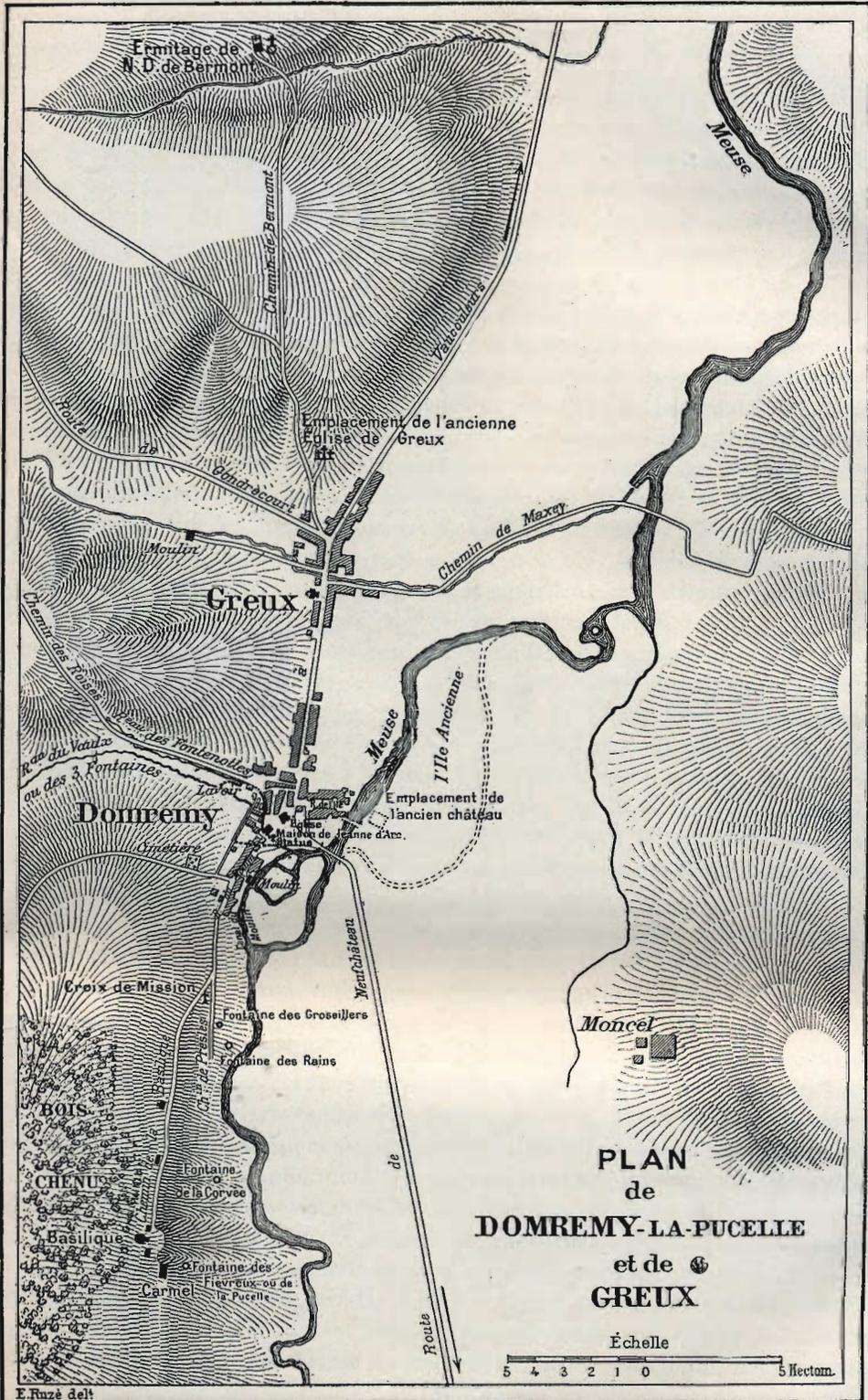
Un grand esprit de famille régnait au foyer de Jacques d'Arc.

Jeannette se rencontrait souvent avec ses oncles et tantes, et nous verrons que la Providence se servit de ces relations de la jeune fille pour lui faciliter l'obéissance à ses Voix.

Deux frères d'Isabelle Romée habitaient Sermaize en Champagne : l'un, Jean de Vouthon, y exerçait la profession de couvreur. Marié à Marguerite Colnel, il avait plusieurs enfants, entre autres Nicolas, qui était prêtre et religieux en 1429, et une fille nommée Mangotte, épouse de Collot Turlaut. L'autre frère, Henri de Vouthon, était le propre curé de Sermaize.

Jacques d'Arc et sa femme, ne pouvant s'absenter autant qu'ils l'auraient voulu, envoyèrent plusieurs fois Jeannette à Sermaize : c'était une joie pour elle de visiter son oncle le curé, ainsi que ses autres parents. Elle s'y rendait en compagnie de son frère Jean, qui montait un des chevaux de l'écurie de son père et prenait sa sœur en croupe derrière lui.

Si un accueil vraiment familial lui était fait au presbytère, là encore la jeune fille entendait plus d'un récit de combats. D'abord, la guerre avait causé un deuil au sein de cet intérieur. Dans la première quinzaine d'avril 1423, Jean, comte de Salm,





gouverneur général du Barrois pour le duc de Lorraine, était venu mettre le siège devant Sermaize qui reconnaissait Charles VII. Après une vigoureuse résistance, la place fut prise et frappée d'un impôt de guerre; et c'est au cours de ce siège qu'un des défenseurs, Collot Turlaut, marié depuis deux ans à Mangotte de Vouthon, avait été atteint par un coup de bombe et avait succombé aux suites de ses blessures, laissant une petite fille. On devine l'émotion de Jeannette au récit des derniers moments de son cousin germain.

D'ailleurs, la fille d'Isabelle Romée n'avait pas besoin d'aller jusqu'à Sermaize pour être témoin des horreurs de la guerre; voici que la sinistre visiteuse se rapprochait de la châtellenie de Vaucouleurs. Cette ville était au mains de Robert de Baudricourt, chef énergique, faisant grand tort aux ennemis de Charles VII. Espérant avoir raison de ce vaillant capitaine, le duc de Bedford lui opposa Jean de Vergy, qui mena campagne contre son adversaire avec cinq cents lances. Pour encourager son protégé et punir Robert de Baudricourt, le régent confisqua tous les biens que ce dernier possédait en Champagne et les donna à son rival. La lutte se transforma ainsi entre ces deux chefs en conflit personnel et n'en devint que plus ardente et plus cruelle. En 1425, Jean de Vergy envahit les villages de la châtellenie de Vaucouleurs, enlevant tout ce qu'il pouvait dans chaque localité et faisant mettre le feu au reste.

Bientôt le bruit court que les pillards sont près de Domremy. Connaissant les excès commis dans les autres villages, et se voyant dans l'impossibilité de gagner Vaucouleurs dont les bandes ennemies les séparaient, les habitants prennent en grand nombre la route de Neufchâteau: c'était une ville lorraine mais, nous l'avons vu, ses bourgeois étaient très dévoués à Charles VII, qu'ils avaient reconnu et acclamé comme suzerain. Elle accueillit volontiers les pauvres fugitifs et leur offrit l'abri de ses murailles. Tous ceux de Domremy qui ajoutèrent foi à la parole du messager annonçant la venue de la troupe d'envahisseurs emportèrent leurs biens et poussèrent leurs troupeaux devant eux.

Jacques d'Arc, Isabelle Romée, leurs trois fils, leurs deux filles et leur belle-fille, car vraisemblablement Jacquemin était alors marié, partirent ensemble avec tout leur avoir. On arriva à Neufchâteau, et les d'Arc, ainsi que d'autres habitants de Domremy, reçurent l'hospitalité dans l'auberge d'une honnête femme de l'endroit, nommée la Rousse. Il est plus que probable que la Rousse était veuve; elle fit aux fugitifs le meilleur accueil. Parmi ces derniers, nous retrouvons un parrain de l'héroïne, Jean Morel, de Greux; une de ses marraines, Béatrix Estellin, et plusieurs amis de sa famille. Ces braves gens attestent avec tous les autres que Jeannette ne quitta pas ses parents durant cette immigration. Pendant la journée, elle menait paître leur troupeau dans les champs qui entouraient les remparts de Neufchâteau. Le matin et le soir, avec le consentement de Jacques et d'Isabelle, la fillette reconnaissante était heureuse d'aider l'excellente hôtesse dans les divers soins du ménage.

Quatre jours environ s'étaient écoulés depuis le départ des habitants de Domremy, lorsqu'on vint leur annoncer que les soudards avaient quitté leur village. La famille d'Arc et les autres reprirent le chemin du pays; mais, hélas! les bandits avaient passé

comme l'ouragan, ravageant tout. Les maisons et les étables étaient vides. Enfin, la bande sacrilège avait mis le feu à l'église, qui, brûlée en partie, ne pouvait servir au culte avant d'avoir subi d'importantes réparations.

Jeannette, à la vue de ces ruines, pleure de douleur, et comme elle se plaint à ses Voix d'être témoin de tant d'infortunes, elle en reçoit une fois de plus la promesse qu'un jour viendra où, par elle, cesseront tous les malheurs de la France.

Cependant, les paysans dont les troupeaux ont disparu s'empressent de s'adresser à leur seigneur Henri d'Ogéwillers dont nous avons dit les accointances avec les Anglo-Bourguignons; tout aussitôt son épouse, Jeanne de Joinville, écrit au comte de Vaudémont pour lui signaler le méfait et lui en demander satisfaction. Ce dernier se hâta d'envoyer un de ses hommes d'armes, Barthélemy de Clefmont, avec quelques soldats; ils furent assez heureux pour mettre en fuite les gardiens du bétail volé qu'ils ramenèrent sain et sauf à Domremy.

Cependant le secret de Jeannette était bien gardé, le mystère de la confession tenait closes les lèvres de son curé; nul ne se doutait des merveilles destinées révélées à l'enfant par ses Voix, quand un événement singulier vint prouver que le ciel voulait au moins en laisser transpirer quelque chose. Alors que pas un signe, pas une parole n'avait encore éveillé la curiosité de Jacques d'Arc relativement à sa fille, l'excellent père eut un songe. Dans son sommeil, il aperçut, chevauchant au milieu des guerriers une femme qui s'avancait semblant leur parler, leur donner des ordres, et dans cette femme Jacques reconnut sa chère Jeannette. Tout d'abord le digne homme ne prit pas garde à cet incident; qu'y a-t-il de plus vain qu'un rêve? Mais voici que plusieurs fois de suite la même image se représenta à ses yeux. Or, à cette triste époque, les armées en campagnes étaient presque toujours suivies de malheureuses créatures se livrant à la débauche..... Pouvait-il seulement entrer dans l'esprit de Jacques que telle serait plus tard la destinée de sa Jeannette, si pure et si bonne? Pourtant il avait beau chasser ces fantômes, c'était une véritable obsession qui jetait dans la tranquillité de sa vie une douloureuse amertume, Un matin, plus préoccupé que de coutume, il avait raconté ce songe à Isabelle, ajoutant :

— Si j'étais sûr que ces choses dussent arriver, je dirais aux frères de Jeannette de la noyer plutôt, et s'ils ne voulaient obéir, je la noierais moi-même.

Cette seule phrase nous fait comprendre toutes les difficultés que la jeune fille allait rencontrer dans l'exécution des ordres de Dieu. Si son père, son propre père, qui l'adorait, parce qu'il connaissait son dévouement et sa vertu, était en de pareilles dispositions, qu'allaient penser les étrangers auxquels un jour ou l'autre elle serait tenue de se révéler?

Cependant la jeune fille demeurait si appliquée à ses devoirs d'état, en dehors des moments qu'elle donnait à la prière et à la fréquentation des sacrements, que Jacques d'Arc commença à mépriser des songes si malencontreusement extravagants.

D'ailleurs, des soucis plus grands absorbèrent bientôt le vaillant défenseur de la cause française aux Marches de Lorraine. Vers le milieu de 1427, Charles VII ne possédait plus dans le Nord-Est de son royaume que les petites forteresses de

Vaucouleurs, Passavant, Raucourt, La Neuville-sur-Meuse, Beaumont-en-Argonne et Mouzon. C'était peu, mais, hélas ! c'était encore trop aux yeux de l'ennemi national.

1 — Le 20 janvier 1428, Bedford voulut en finir de ce côté, et pour cela désigna deux hommes dont nous reparlerons au cours de cette histoire. L'un, Jean de Luxembourg, reçut au nom d'Henri VI l'ordre de se mettre en campagne pour conquérir ces places avec une petite armée composée de six cents hommes d'armes et de mille archers ; l'autre, Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, fut délégué avec plusieurs commissaires spéciaux pour lever sur les diocèses de Reims et de Châlons des subsidés destinés à soutenir l'expédition. — 45

2 — Du côté des Français, il faut aussi signaler un nom qui reviendra sous notre plume : celui de Guillaume de Flavy, capitaine de Beaumont-en-Argonne.

Ce chevalier fut bientôt obligé de défendre sa forteresse assiégée par Jean de Luxembourg. Malgré l'énergique résistance des habitants et l'intrépidité de leur capitaine, la place dut capituler en mai 1428. La Neuville-sur-Meuse, Raucourt et Mouzon imitèrent l'exemple de Beaumont et se rendirent aux Anglais. Passavant fut livré à René d'Anjou.

Désormais, il ne reste plus au dauphin dans toute cette région de l'Est que la petite place de Vaucouleurs et son château. Encore le régent s'apprête-t-il à en finir avec ce dernier vestige d'une puissance abattue. L'ennemi continue, avec un succès que rien n'entrave, l'invasion de notre territoire, et pourtant c'est de cette province vaincue que va se lever sur la France l'aube d'un jour nouveau.... Il n'y a plus dans toutes ces Marches de Lorraine qu'un minuscule lambeau de terre française, mais il suffit pour abriter celle qui sera la Libératrice nationale, l'humble et douce villageoise ignorée de tous : Jeannette de Domremy.

---

## CHAPITRE VIII

JEANNETTE A BUREY-LE-PETIT : SON ONCLE DURAND LAXART — PREMIER VOYAGE A VAUCOULEURS  
 ET PREMIER REFUS DE ROBERT DE BAUDRICOURT — GEOFFROY DE FOUQ — BERTRAND DE POULENGY  
 — LE MESSAGE DU ROI DU CIEL — QUELQUES CONFIDENCES SUR LA MISSION CÉLESTE — MARIAGE ET  
 MORT DE CATHERINE D'ARC, SŒUR DE JEANNETTE — LES PARENTS DE JEANNETTE SONGENT A LA  
 MARIER

Pendant que ces divers événements se déroulaient autour d'elle, Jeannette grandissait : elle avait eu seize ans à la fête de l'Épiphanie 1428; c'était donc la quatrième année qu'elle recevait les leçons de ses Saintes, et dans sa mémoire se gravait profondément tout ce qu'elle devait connaître pour remplir sa mission de Libératrice.

Sans doute, les difficultés de la tâche effrayaient toujours la jeune fille; mais, éclairée par ses célestes conseillères, l'humble enfant comprenait mieux qu'elle ne serait qu'un instrument, que ses Voix la guideraient, que Dieu agirait pour elle. Aussi, quand l'Archange de la patrie lui répétait en montrant du geste le pays en deuil :

— Va, fille de Dieu, va en France; il le faut !

Jeannette s'agenouillait pieusement et répondait avec docilité :

— Je suis prête ! Indiquez-moi les moyens; quand le moment sera venu, je partirai !

Au printemps, ses Voix lui annoncèrent que l'heure allait sonner et lui tracèrent le plan qu'elle avait à suivre. Elle devait se rendre à Vaucouleurs, parler au capitaine de cette ville, lui manifester la volonté de Dieu et lui demander une escorte pour se rendre près de Charles VII. Son Conseil ajoutait que cette première tentative échouerait, que la future guerrière ne s'en irait pas encore, mais qu'il était nécessaire d'agir ainsi pour faire aboutir plus tard les desseins de la miséricorde divine sur la France.

Cet ordre, en apparence si simple, soulevait déjà de très grandes difficultés. Il fallait d'abord que Jeannette quittât le foyer paternel sans avertir ses parents, sans même leur laisser soupçonner ses projets; puis il était indispensable de trouver un introducteur auprès de Robert de Baudricourt.

Tous ces obstacles, notre héroïne les connaissait mieux que personne, mais ils n'étaient pas de nature à décourager celle qui entendait ses Saintes lui répéter maintes fois, avec cette force irrésistible et cette persuasive douceur dont les âmes paisibles et pures acceptent volontiers l'impulsion directrice :

— Pars ! Dieu te sera en aide !

Le premier jour de mai, se présenta à la maison de Jacques d'Arc l'envoyé de la Providence. Cet homme, honnête et droit, était le neveu d'Isabelle Romée, Durand Laxart, de Burey-le-Petit.

Ce dernier reçut de son oncle et de sa tante le plus cordial accueil ; il demanda et obtint d'emmener pour quelque temps à Burey sa nièce Jeannette. C'est ainsi qu'il appelait la jeune fille, bien qu'il ne fût que son cousin germain ; mais, à cause de son âge, les enfants de Jacques d'Arc lui avaient d'instinct décerné le titre d'oncle, pleinement justifié par sa bonté pour eux, en particulier pour Jeannette, à laquelle il servira de père dans la circonstance la plus grave de sa vie. Est-il besoin d'ajouter que le rayonnement surnaturel, répandu constamment par la pieuse enfant autour d'elle, s'exerça sur Durand Laxart plus encore que sur tous ceux qui l'approchaient ? Il avait pour elle, non seulement une paternelle affection, mais un vrai culte fait de respect et de sincère admiration.

L'oncle et la nièce partirent donc un après-dîner de printemps. Le renouveau du premier jour de mai donnait à la vallée de la Meuse un charme incomparable. Jeannette parlait peu : son regard semblait parfois se fixer sur des êtres invisibles, et de temps en temps ses lèvres murmuraient une courte prière. Elle avançait aux côtés de son parent en proie à une émotion qu'elle ne cherchait pas à cacher. Durand Laxart la contemplait, ému lui-même, n'osant l'interroger. La route était presque déserte..... La voyageuse rompit enfin le silence et questionna son compagnon sur les événements de la guerre anglo-française, puis, s'enhardissant peu à peu, elle se lamenta sur les malheurs de la patrie avec de tels accents que leurs larmes coulaient à tous deux. Elle redisait ce qu'elle avait appris de ses Voix touchant la grande pitié qu'il y avait au royaume de France. Et tout à coup, relevant la tête, l'envoyée d'En Haut ajouta :

— Mais rien n'est perdu, voici que Dieu vient à notre secours ; et notre beau pays, que la reine Isabeau a perdu, une vierge de ces contrées le sauvera..... Vous la verrez, cette jeune fille qui triomphera de l'Angleterre..... Que dis-je ? Vous la voyez en ce moment : la vierge des Marches de Lorraine désignée par Dieu, c'est votre pauvre Jeannette.....

En proie à la stupeur la plus profonde, Durand Laxart considérait sa nièce. Son premier sentiment fut un double effroi : Cette enfant perd-elle la raison ? pensa-t-il. Ou bien est-elle le jouet de quelque esprit malin ?..... La jeune fille attendit, puis, lentement, pieusement, elle se mit à raconter ses visions, les apparitions de l'Archange et des Saintes, l'enseignement qu'ils lui donnaient, leurs ordres. Le paysan écoutait, recueilli ; tandis que sa nièce s'exprimait, il admirait dans ses paroles la trace de l'intelligence divine, le reflet d'une véritable sainteté ; la foi se formait dans son âme, devant la claire assurance qui remplissait le cœur de l'inspirée.

Quand elle eut fini son récit, Durand, plein d'un généreux enthousiasme, s'écria :

— C'est Dieu qui t'a parlé, ma fille, je veux obéir comme toi ! Que puis-je faire ?

— Me conduire à Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs, afin qu'il m'envoie à Charles le dauphin.

— Je le ferai, répondit le digne homme.

Néanmoins il ne s'illusionnait pas et sentait combien il serait difficile, sinon impossible, de décider le vieux guerrier à croire cette enfant humble et ignorée qui osait révéler des choses si peu vraisemblables !

Le lendemain ou un des jours suivants, Durand Laxart se rendit à Vaucouleurs ; il parvint non sans peine jusqu'au sire de Baudricourt. Le capitaine était tout absorbé par les mauvaises nouvelles qui lui arrivaient de Beaumont-en-Argonne, assiégé alors par Jean de Luxembourg. Dans l'impuissance de porter secours à cette place qui se défendait avec un héroïsme tout français, il se disait mélancoliquement que si Guillaume de Flavy, en dépit de sa vaillance, était obligé d'abandonner Beaumont aux Anglo-Bourguignons, pareil sort attendait bientôt le sire de Baudricourt ainsi que sa forteresse de Vaucouleurs. Robert était brave pourtant et très avisé ; mais que pouvaient le courage ou l'adresse contre un envahisseur dix fois plus fort ? Après avoir usé de tous les moyens de résistance et d'atermoisement, il voyait venir l'heure fatale de la défaite irrémédiable. Cette heure-là, Baudricourt, hélas ! était incapable de la retarder.....

Cependant, malgré ses préoccupations, le capitaine accueillit Durand Laxart : il croyait sans doute entendre de lui l'exposé de quelque litige ressortissant de son autorité comme bailli de Chaumont pour les Français, ou une plainte pour quelque mauvais coup d'un soldat de la garnison. Grand fut son étonnement lorsqu'il reçut de la bouche du paysan de Burey le détail des apparitions dont sa nièce était favorisée, ainsi que la demande qu'elle lui faisait adresser de la conduire à Charles VII. Au premier abord, tout cela parut tellement burlesque à cet homme qui était habitué à mettre sa confiance dans la force de ses armes ou dans des pourparlers savamment dirigés, qu'il laissa à peine à Laxart le temps d'achever son récit. Ce dernier eut beau rendre hommage à la vertu exemplaire de Jeannette, donner au capitaine pour preuve de la vérité de ses dires que l'enfant saurait le reconnaître au milieu de ses soldats sans l'avoir jamais vu :

— Ta nièce est folle, interrompit Baudricourt, soufflette-la comme il le faut et ramène-la à son père !

Toute insistance fut inutile.

Le brave homme dut bien se contenter d'une réception aussi peu engageante. Il reprit le chemin de Burey.

Cependant Durand Laxart ne se laissa pas décourager par cet obstacle, trop prévu d'ailleurs. Ce Français était un convaincu, et son nom devrait être inscrit en lettres d'or dans notre histoire, parce que le premier il crut à la Libératrice nationale. En suivant la route qui le ramenait à son village, il cherchait le moyen d'introduire Jeannette auprès du capitaine lorsque soudain une idée traversa son esprit. Non loin de Burey-le-Petit, à Maxey-sur-Vaise, habite un certain Geoffroy de Foug, jeune noble actif et bienveillant, qui entretient de bonnes relations avec Robert de Baudricourt. Laxart connaît ce seigneur, pourquoi ne solliciterait-il pas son patronage ? Sans perdre de temps, il recourt à Geoffroy, lui conte sa mésaventure et le supplie

de s'intéresser à la demande d'audience que sollicite sa nièce. Le gentilhomme réfléchit quelques instants, et, avant de rien entreprendre, veut voir Jeannette pour l'interroger : ce fut chose convenue. La fillette, accompagnée de son oncle, fut reçue par l'écuyer. Celui-ci constata facilement que sa visiteuse était bonne, simple et dévote. L'ayant entendue répéter plusieurs fois, avec l'accent d'inspiration prophétique par lequel elle traduisait les ordres de ses Voix, « qu'elle voulait être conduite en France », il s'enthousiasma à son tour et la présenta ainsi que son oncle à un de ses amis, Bertrand de Poulengy, officier du capitaine de Vaucouleurs. Cet officier connaissait depuis longtemps Domremy : douze ans auparavant, il était venu, attiré par la beauté du site, se promener au pied de l'arbre des Dames, il avait vu aussi Jacques d'Arc en plusieurs circonstances. En tous cas, il consentit à servir d'intermédiaire, et, gagné également à la cause de l'Envoyée de Dieu, c'est-à-dire à la cause du ciel et de la France, il décida Baudricourt à écouter quelques instants la paysanne inspirée.

L'humble fillette, son oncle et son nouveau protecteur se rendirent donc enfin au château fort, résidence du capitaine de Vaucouleurs, lequel était précisément au milieu de ses hommes d'armes dans la cour du château. A peine Jeannette fut-elle en présence du noble chevalier, que ses Voix lui dirent en le désignant :

— C'est lui.

La jeune fille aussitôt, devançant ses guides, va droit à Robert et le salue. Sans marquer le moindre étonnement, celui-ci se retire à l'écart ainsi que ses visiteurs.

— Je viens vers vous, lui déclare l'enfant, de la part de mon Seigneur, pour vous prier de recommander au dauphin de bien se tenir, de ne pas engager de bataille avec ses ennemis, car mon Seigneur lui enverra secours après la mi-Carême.

— Pourquoi parles-tu ainsi ? interrogea son interlocuteur.

— C'est que, repartit la vaillante enfant, le royaume ne regarde pas le dauphin, mais il regarde mon Seigneur. Cependant mon Seigneur veut que le dauphin devienne roi et tienne royaume en commende !

Lisant le doute sur le visage du capitaine :

— Oui, ajouta-t-elle, le dauphin sera roi en dépit de ses ennemis, et c'est moi qui le conduirai au sacre.

— Quel est ton Seigneur ? demanda alors Robert.

— C'est le Roi du ciel !

Jeannette avait, en quelques mots d'une grande profondeur, défini le rôle que Jésus-Christ prétend remplir auprès du gouvernement de la France.

40 — Le capitaine resta néanmoins insensible et prit congé de ses visiteurs. Cette première démarche était nécessaire ; pour l'instant elle suffisait. La grâce divine avec le temps devait lui faire produire tout son fruit.

La vierge lorraine n'a plus qu'à se retirer avec son oncle, qui bientôt la ramène à Domremy.

Cependant le silence semble maintenant peser davantage à la jeune fille. Ses Voix d'ailleurs ne lui imposent plus une aussi complète réserve depuis qu'elles l'ont

envoyée à Robert de Baudricourt. Le moment est peut-être venu d'avertir Jacques d'Arc et Isabelle Romée du prochain départ de la future guerrière.

Anxieuse, elle consulte ses célestes conseillères, et comme les Saintes la laissent libre de parler ou de se taire, la pauvre enfant, ne sachant se résoudre à prévenir elle-même ses chers parents dans la crainte de leur causer une trop grande peine, adopte le dernier parti.

Il était opportun toutefois, que plusieurs fussent initiés aux promesses faites à Jeannette par ses Voix, afin qu'assistant ensuite à l'accomplissement des merveilles annoncées, ces témoins pussent attester devant la postérité l'esprit de prophétie qui animait l'élue du ciel. Le 23 juin 1428, elle rencontre Michel Lebuin, du même âge qu'elle, qui avait partagé les occupations de son enfance, et la conversation étant probablement amenée sur les malheurs des temps présents, comme parole d'espérance la paysanne lui dit :

— Il y a entre Coussey et Vaucouleurs une jeune fille qui, avant la fin de l'année prochaine, fera sacrer le roi de France.

Sur ce mot, elle laissa, on le comprend aisément, son interlocuteur bien intrigué.

Avec Jean Waterin, admis tout jeune comme ouvrier à la maison de son père, et qui fut par conséquent élevé auprès d'elle dans une intimité quasi fraternelle, Jeannette se montra plus expansive encore, elle lui répéta à plusieurs reprises qu'elle délivrerait la France et le sang royal.

Dans le courant de cette année 1428, la vérification des dates nous oblige à placer deux faits que l'histoire relate, sans préciser le moment où ils s'accomplirent : le mariage de Catherine, sœur puînée de l'héroïne, avec Jean Colin, honorable cultivateur de Greux, et probablement aussi la mort inopinée de la jeune femme.

Quand leur douleur fut un peu calmée, Jacques et Isabelle songèrent à réparer ce malheur en établissant leur fille aînée, espérant qu'elle serait plus favorisée que sa cadette..... Sur qui avaient-ils jeté les yeux pour en faire leur futur gendre? Était-ce sur celui qui était devenu veuf si prématurément? Était-ce sur quelqu'un du pays à qui Jeannette aurait peut-être durant sa petite enfance témoigné une affection particulière? Nous ne pouvons le dire; mais il ne devait pas manquer à Domremy ou à Greux de jeunes gens désireux d'épouser une personne aussi parfaite; ce que nous savons, c'est qu'il se présenta un prétendant qui plut beaucoup à Jacques d'Arc, mais que sa fille au contraire repoussa avec persévérance, ayant offert sa virginité à Jésus-Christ, afin que, libre de tout lien terrestre, elle pût être employée par Dieu au salut de la France.

## CHAPITRE IX

ROBERT DE BAUDRICOURT ET LA CAPITULATION DE VAUCOULEURS — SALISBURY ENTRE EN CAMPAGNE —  
 NOMBREUX SUCCÈS ANGLAIS ET SIÈGE D'ORLÉANS — LES VOIX ORDONNENT A JEANNETTE DE QUITTER  
 DÉFINITIVEMENT DOMREMY — ADIEUX A LA TERRE NATALE — SÉJOUR A BUREY-LE-PETIT — LA MAISON  
 DES LE ROYER A VAUCOULEURS — PREMIÈRE RÉCEPTION DE BAUDRICOURT.

39 — La chute de Beaumont-en-Argonne entraîna celle de tous les postes français aux Marches de Lorraine. Vaucouleurs désormais émergeait seul d'un sol couvert des troupes de l'envahisseur. Il était urgent pour l'ennemi d'abattre cette cime. Le 22 juin 1428, après avoir levé à cet effet un subside spécial dans les diocèses de Troyes et de Langres, le régent Bedford commanda à Antoine de Vergy de mettre sur pied un corps de mille hommes d'armes, afin de réduire en l'obéissance du roi d'Angleterre la forteresse de Vaucouleurs. On fit diligence pour l'exécution de cet ordre; la troupe fut passée en revue les 16 et 17 juillet par les deux baillis de Troyes et de Chaumont : elle était alors réunie à Saint-Urbain et à Thonance-les-Joinville, ayant à sa tête Antoine et Jean de Vergy. En même temps, des enrôlements s'effectuaient au sein des provinces voisines dans le but de grossir le nombre des combattants..... Pour un homme expérimenté dans les choses de la guerre comme Baudricourt, nul espoir n'était plus possible. Trop faible pour repousser semblable attaque de vive force, il lui fallait subir un siège et succomber héroïquement en perdant tout, ou essayer de négocier. Le capitaine, avisé autant que brave, s'arrêta à ce dernier parti et demanda à son puissant ami René d'Anjou, duc de Bar, de s'interposer. Plusieurs dépêches furent échangées entre les belligérants et le duc de Bar. Les comptes relatifs au paiement des messagers nous apprennent qu'Antoine de Vergy « avait fait traité et accord avec les ennemis sur la reddition du châtel et ville de Vaucouleurs ». Il y eut sans doute, soit une clause suspensive, soit un délai fixé pour la réalisation d'une condition déterminée..... Toujours est-il que cette reddition ne devint jamais effective, probablement à cause des victoires remportées l'année suivante par Jeannette.

Robert de Baudricourt n'en éprouva pas moins une terrible angoisse dès les premiers jours d'août 1428, époque où il donna sa signature à pareil acte, et depuis cet instant fatal il dut se répéter souvent à lui-même :

— Si Dieu n'intervient pas, tout sera bientôt perdu sans remède.....

D'ailleurs, l'occupation de Vaucouleurs était peu de chose auprès de ce que l'ambition anglaise avait rêvé et voulait réaliser précisément à cette même date. La Loire formant la frontière du roi de Bourges, il s'agissait de s'emparer d'Orléans, et, ce succès obtenu, d'occuper tout le cours du fleuve, afin de menacer Charles VII jusque dans son dernier refuge.

Au mois de juin 1428, le comte de Salisbury, général de l'armée anglaise et chef militaire de la plus grande valeur, entre en campagne. Il s'avance à travers la Beauce, enlève rapidement nombre de cités dont Romorantin puis attaque Meung-sur-Loire et Saint-Benoît-le-Château, Sully, vainqueurs. Salisbury commence le 12 octobre l'histoire remarquable de l'assaut du fort des Tourelles, du côté de la rive gauche et les pays qui lui ob

*blanc de la page d'impression du document original*

Trois jours, debout à la fenêtre de l'une des plus hautes tours du fort conquis, contemplait la cité, méditant ses plans d'attaque, quand un coup de canon, tiré on ne sait d'où, vint tuer le chevalier qui l'accompagnait. L'illustre guerrier fut lui-même très grièvement atteint. On le transporta à Meung, où il mourut le 3 novembre. Cet accident retarda les opérations de l'armée anglaise, mais n'arrêta rien. Les Anglais décidèrent de réduire la ville par la famine. Ils firent donc construire en avant du fort des Tourelles, sur les débris d'un ancien couvent de religieux Augustins, une bastille, c'est-à-dire un ouvrage fortifié destiné à servir de poste protecteur en même temps que de caserne aux assiégeants. Cependant les Orléanais ne ménageaient rien pour la défense de leur cité : ils avaient eu le courage de brûler leurs propres faubourgs et de détruire autour des remparts tout ce qui aurait pu offrir un abri aux troupes anglaises. En même temps ils s'adressaient à Charles VII, dont le Conseil était, faute de ressources suffisantes, très embarrassé sur les mesures à prendre pour secourir les assiégés. Il était évident à tous que le dauphin engageait sa dernière partie et que, vaincu devant Orléans, il n'aurait plus qu'à se retirer et laisser les Anglais occuper le royaume de France.

Mais saint Michel veillait avec sainte Catherine et sainte Marguerite. A mesure que les événements devenaient plus critiques, ils achevaient la préparation de Jeannette au rôle divin dont elle allait être chargée. Ils lui avaient enseigné le maniement des armes, l'art de chevaucher, la science des combats en plaine et la conduite des sièges, la manière enfin d'utiliser cette terrible et récente découverte qu'était l'artillerie.

L'éducation terminée, les Voix annoncèrent à leur élève que l'heure du départ définitif avait sonné. L'enfant éprouva un profond déchirement en tout son être et pleura beaucoup. Il lui fallait donc quitter ses parents sans leur permission expresse, n'emportant ni un dernier adieu ni une bénédiction suprême. Elle allait abandonner l'église chérie de son baptême et de sa Première Communion, les lieux témoins du

passage de saint Michel, des anges et de ses Saintes, Domremy et ses paisibles habitants, ses compagnes, tous ceux qui avaient été bons pour elle. Oui, elle devait quitter tout cela pour l'échanger contre le milieu grossier des camps, contre les risques des batailles, le mépris des cours, en un mot, contre un inconnu beaucoup plus terrible, nous le verrons, que les craintes agitant son cœur.....

« J'aimerais bien mieux coudre et filer près de ma pauvre mère, répétera-t-elle maintes fois plus tard, car tel n'est point mon état ! »

Pourtant la jeune fille n'hésitera pas une seconde à obéir. Sa confiance en ses Voix est absolue : or, ses Voix lui disent que telle est la volonté de Dieu. Le divin vouloir !..... voilà la loi unique de l'héroïque enfant, et, s'il l'avait fallu, elle eût sacrifié pour son accomplissement, suivant sa propre parole, jusqu'à cent pères et cent mères.

Cependant, avant de s'éloigner pour toujours, ne pouvant exprimer ses regrets ni répandre ses pleurs devant ceux qu'elle affectionnait si tendrement, elle désira que ses chères Saintes en fussent les confidentes. Quand, une fois encore, elle s'agenouilla devant les vierges martyres, dans son Domremy bien-aimé, où elle avait appris à les connaître, à les vénérer, après avoir versé en leur présence les chaudes larmes du sacrifice, elle jeta un regard sur l'avenir. Alors elle eut conscience des périls que sa vertu allait courir, et, sachant que le secours du ciel serait seul capable de la préserver, elle renouvela devant ses célestes protectrices son vœu de virginité de corps et d'âme. Elle sentait bien, la pieuse enfant, qu'elle n'aurait pas de meilleures messagères pour porter ses engagements à Dieu. En échange, de la part du souverain Seigneur, sainte Catherine et sainte Marguerite lui promirent comme récompense de sa généreuse persévérance de la mener enfin au royaume du paradis.

Le moment de la séparation était arrivé; elle confia à Durand Laxart, son guide fidèle, l'ordre de ses Voix. Celui-ci attendait précisément une naissance à son foyer : la raison était excellente. Il vint à Domremy et manifesta le désir d'emmener la jeune fille pour soigner sa femme. Sans méfiance, les parents de Jeannette la laissèrent aller; elle se mit en route avec son oncle vers la fin de décembre 1428.

Après avoir franchi le seuil de sa demeure, Jeannette ne put maîtriser un mouvement de son cœur. La maison de sa petite Mengette était là toute proche, elle y entra, entourée de ses bras la tête de son amie, et la couvrant de baisers :

— Adieu, lui dit-elle, je te recommande à Dieu.

D'un pas rapide, la jeune fille prit ensuite la route de Burey-le-Petit. Ne se sentant pas la force d'aller embrasser aussi sa chère Hauviette, qui en pleura beaucoup dans la suite, elle traversa Domremy assez vivement et sans faire de rencontre fâcheuse.

Les voyageurs arrivèrent bientôt à Greux. Ils passèrent devant le logis d'un nommé Guillemette qu'ils connaissaient bien tous deux; le brave homme était sur sa porte, avec son fils Gérard, âgé de treize ans, Jeannette les salua et dit à Guillemette :

— Adieu, je vais à Vaucouleurs,

On parvint ainsi à Burey, non sans tristesse, mais l'admirable enfant eut vite surmonté sa douleur; il ne fallait pas que ses larmes semassent le découragement autour d'elle..... Dieu aime les sacrifices joyeusement accomplis.

Chez son oncle, elle recommença la vie de Domremy, consacrant une grande partie de son temps à Dieu : elle fréquentait l'église, recevait les sacrements et donnait aux pauvres l'aumône de tout ce dont elle pouvait disposer. La part du Seigneur étant faite, elle se dévouait sans compter à ses parents et partageait leurs travaux.

Dès l'arrivée de sa nièce à Burey, Durand avait repris le chemin de Vaucouleurs pour exposer de nouveau à Baudricourt la requête de Jeannette qui suppliait qu'on l'introduisît auprès de Charles VII. Malgré ses vives instances et ses démarches réitérées, malgré l'intervention très probable en cette occasion de Bertrand de Poulengy, le capitaine resta inébranlable, ne voulant à aucun prix se risquer en pareille aventure. Ces premières négociations durèrent un mois ou environ.

Pendant ce temps, Jacques et Isabelle, mécontents de cette absence prolongée, s'entendirent avec le jeune homme qui sollicitait sa main. Ils l'agrèèrent comme gendre et lui demandèrent de hâter l'époque du mariage.

Pendant Jeannette, voyant que toutes les démarches de son oncle étaient inutiles auprès de Baudricourt, déclara qu'elle voulait partir pour Vaucouleurs, et de là pour la France, même si nul ne consentait à l'y conduire. Mais comme ses Voix lui avaient expliqué qu'elle ne pouvait se présenter à l'armée sinon en habits d'homme, Laxart lui donna un paquet composé de vêtements lui appartenant; elle pria ensuite son oncle de lui procurer un gîte à Vaucouleurs. Parmi les relations de Durand dans cette ville, il y avait justement un ménage de braves et honnêtes gens, les Le Royer, qui lui étaient très dévoués: ils accueillirent Jeannette comme si elle eût été leur fille.

A peine installée dans l'humble maisonnette de ses hôtes, l'intrépide enfant songea à se rendre auprès du capitaine. Elle gagna seule l'entrée du château fort et se fit annoncer au sire de Baudricourt. Fatigué de cette insistance et désireux de prouver que ses refus avaient leur raison d'être, Robert eut une pensée diabolique.... Cette fille qui demandait à vivre au milieu des armées était peut-être, après tout, une créature de mœurs douteuses? Ne serait-il pas bon d'ailleurs de lui montrer de près le milieu qu'elle ambitionnait de fréquenter? Pour ce motif, le capitaine ordonna d'introduire Jeannette dans la salle du château où étaient ses hommes d'armes, causant, riant et buvant....

— On verra bien, pensait-il, par la tenue de la jeune fille avec ces gens triviaux et corrompus, ce que vaut sa vertu, et à quoi aboutissent ses belles paroles.

La pure et innocente vierge rougit en entrant dans ce vaste corps de garde à l'atmosphère lourde et malsaine, mais aussitôt elle appela intérieurement ses Voix à son secours, et la pudique enfant resta isolée parmi cette cohue plus ou moins avinée à laquelle sa seule présence inspirait le respect. Aussi quand Baudricourt, curieux de se rendre compte de ce qui se passait, pénétra à son tour dans la salle, sous le prétexte d'y quérir sa visiteuse, fut-il stupéfait de constater la façon merveilleuse dont elle avait échappé au piège grossier qu'il lui avait tendu. Toutefois, il ne se laissa pas encore ébranler, et, à la demande réitérée de Jeannette d'être conduite vers le dauphin, le capitaine fit une réponse dilatoire qui, sans être un refus absolu, ne l'engageait à rien pour l'avenir.

## CHAPITRE X

---

JEANNETTE A LA CHAPELLE SAINTE-MARIE ET A LA CRYPTÉ DE NOTRE-DAME DES VOUTES — DOULOUREUSE ATTENTE — BERTRAND DE POULENGY ET JEAN DE METZ — LE PREMIER ÉQUIPEMENT, DON DES HABITANTS DE VAUCOULEURS — CHARLES II DUC DE LORRAINE : L'APPEL ET LE SAUF-CONDUIT

Vaucouleurs, que nous avons déjà nommé maintes fois dans ce récit, était une petite ville située sur la rive gauche de la Meuse.

Cette humble cité était étagée sur le flanc d'une colline descendant vers le fleuve par une pente rapide. Au sommet de l'éminence, le château fort dressait alors fièrement sa masse imposante, bordée de tours crénelées, parmi lesquelles on apercevait les toits d'un édifice religieux : c'était la chapelle Sainte-Marie, faisant corps avec la forteresse. Un doyen et plusieurs chapelains desservaient cette église érigée en collégiale, et l'on raconte que les habitants de la ville fréquentaient assidûment ce sanctuaire. Sous la chapelle, on avait ménagé une crypte aux belles lignes ogivales, où l'on révérait, sous le nom de « Notre-Dame des Voutés », une antique Vierge, qui fut profanée à l'époque de la Révolution française, puis restaurée et placée sur le retable de l'autel de Marie, dans l'église actuelle de Vaucouleurs.

Dès qu'elle fut chez les époux Le Royer, Jeannette choisit la chapelle Sainte-Marie pour y accomplir les exercices de dévotion qui formaient l'essence même et le point d'appui de sa vie de sacrifice.

C'est l'hiver, mais qu'importe à sa piété généreuse ? De grand matin elle est debout, et, malgré la gelée, la neige ou les frimas, elle gravit les sentiers de la colline qui la mènent dans la collégiale pour les premières messes du matin. Puis, suivant une coutume qui est restée celle de beaucoup de chrétiens, elle ne veut pas quitter le lieu béni sans aller faire sa prière à l'autel de Marie : c'est alors qu'elle descend dans les cryptes souterraines pour s'agenouiller devant la statue de la Bienheureuse Vierge. Un enfant de chœur, à l'affût de nouvelles figures paraissant dans son église, a remarqué Jeannette : il la surveille et l'aperçoit dans la crypte, tantôt le visage prosterné contre terre, tantôt les yeux levés vers le ciel. Impressionné par ce spectacle, il ne l'oubliera jamais, et vingt-sept ans plus tard, devenu chanoine de la collégiale, Jean Le Fumeux donnera, sous la foi du serment, les détails qui précèdent ainsi que son appréciation

sur la Libératrice. Il a été vivement frappé de son angélique dévotion, il la répute vertueuse et sainte.

D'ailleurs, son hôtesse, Catherine Le Royer, lui décernait les mêmes éloges, déclarant « après l'avoir vue de près et observée, que Jeannette était bonne, simple, douce, bien réglée et bien douée, qu'elle aimait à se rendre à l'église et à se confesser ». Elle ajoutait encore :

— Je le sais pour l'avoir accompagnée ; je l'ai vue se confesser à M. Jean Fournier, curé de Vaucouleurs.

Aussitôt rentrée à la maison, la future héroïne, toujours laborieuse, se prodiguait, aidant ses hôtes dans tous les soins intérieurs du ménage. Lui restait-il quelques loisirs ? Au dire des Le Royer, elle travaillait aux côtés de Catherine, qui nous l'apprend en ces termes :

— Nous filions ensemble chez moi..... Elle se plaisait à filer et le faisait bien.

Pauvre enfant ! Elle était là chez de braves cœurs, chez des amis, et pourtant elle y vivait dans la douleur et l'angoisse. C'est qu'elle songeait à la France en péril, à la ville d'Orléans, resserrée de plus en plus dans un cercle de fer et de feu par les impitoyables Anglais ; c'est qu'elle entendait ses Voix l'appeler à l'œuvre, et qu'elle se voyait retenue, par la force des circonstances, loin du théâtre des batailles. Elle pleurait, la douce Jeannette, et se lamentait. Chaque minute lui pesait, lui semblait un siècle ; tristement, elle redisait à son hôtesse :

— Quand donc partirai-je ? Dieu m'a assuré que notre patrie ne serait sauvée que par moi. Vous rappelez-vous, Catherine, la prophétie que l'on répète partout : *La France a été perdue par une femme, elle sera sauvée par une vierge venant des Marches de Lorraine ?*

Quelques jours se passèrent ainsi ; rien ne pouvait faire prévoir la durée de cette attente. Mais la Providence qui, dans ses impénétrables desseins, avait conçu ce plan mystérieux de la délivrance de la nation par Jeannette d'Arc, prépara les moyens qui en amèneraient la réalisation.

Les instruments qu'elle utilisa furent d'abord quelques hommes à l'âme grande et patriotique. Les vertus de cette jeune fille si pieuse, si céleste, les avaient déjà gagnés : sa parole, pénétrant jusqu'au fond de leur cœur, acheva de les convaincre, et, pour favoriser ses projets, ils se dévouèrent sans compter.

Dieu réservait à sa messagère un autre ami, Jean de Nouillonpont, nommé aussi de Metz. Celui-ci se rendit un jour à la maison Le Royer, et, apercevant la jeune paysanne dans sa modeste robe lorraine de drap écarlate, assise et travaillant :

— M'amie, lui dit-il respectueusement, que faites-vous donc ici ? Faut-il que le roi soit chassé de son royaume et que nous devenions Anglais ?

Jeannette répliqua avec tristesse :

— Hélas ! je suis venue dans cette ville du roi pour voir Robert de Baudricourt. Je lui ai demandé de me conduire ou de me faire conduire vers Charles VII, mais le capitaine n'a souci ni de moi ni de mes paroles. Et pourtant, il le faut. Je dois être là-bas avant le milieu du Carême, et j'y serai, dussé-je user mes jambes

jusqu'aux genoux ! Personne au monde, ni prince, ni duc, ni fille du roi d'Écosse ne peut reconquérir le royaume ; il n'y a pour notre patrie d'autre secours qu'en moi. Oh ! j'aimerais mieux filer auprès de ma pauvre mère ! Combattre n'est pas mon métier : mais il faut que j'aïlle et que je le fasse, car mon Seigneur l'a ordonné.

— Et quel est votre Seigneur ?

— C'est Dieu ! répondit-elle.

Alors le chevalier, rempli d'enthousiasme, lui prit la main et lui donna sa parole de la mener vers le roi de France, avec l'aide d'En Haut.

— Quand voulez-vous partir ? demanda-t-il.

— Plutôt aujourd'hui que demain, plutôt demain qu'après, s'écrie Jeannette à l'instant.

— Quoi donc ! avec les vêtements que vous avez là !..... Cela ne paraît guère possible.

— Je sais qu'il me faut prendre des habits d'homme ! Eh bien ! je le ferai volontiers.

Jean de Metz lui fit alors remettre l'équipement d'un de ses serviteurs. A cette nouvelle, les habitants de Vaucouleurs se cotisèrent pour lui fournir un costume masculin et tout le nécessaire. Durand Laxart et Jacques Alain garantirent le paiement d'un cheval qui fut remboursé dans la suite par Baudricourt lui-même.

On voit que le peuple croyait en l'Inspirée et l'appelait à la tête des armées. C'est un honneur pour les petits et les pauvres d'avoir eu foi, dès le premier moment, à la mission de la Pucelle. Jeannette incarnait le patriotisme français élevé par Dieu jusqu'au surnaturel, le patriotisme chargé miraculeusement de remplir une tâche sublime. La multitude croit en Dieu, croit au miracle, pratique l'amour de la patrie, n'était-ce point logique qu'elle applaudît à la vocation de l'héroïne et qu'elle en aidât l'accomplissement de tout son pouvoir ?

Voici d'ailleurs que les grands vont s'ébranler à leur tour. Après les bergers de Bethléem, les rois Mages : c'est l'ordre choisi par le Fils de Dieu pour sa propre personne et pour ses plus fidèles serviteurs.

Les bruits circulant sur la vierge de Domremy commençaient à émouvoir la châtellenie de Vaucouleurs et le Barrois ; rapport en fut fait au duc régnant, René d'Anjou, soit par l'évêque de Toul, soit par quelqu'un de ses officiers, ou encore par Baudricourt lui-même, heureux de communiquer à son noble ami une nouvelle à sensation. Le duc René, beau-frère de Charles VII, profondément attaché à la cause française et connaissant la lamentable situation du royaume, devait souhaiter l'arrivée de la future guerrière à la cour, puisqu'elle prétendait sauver le dauphin de la main des Anglais.

René était le gendre et l'héritier du duc de Lorraine Charles II. Ce dernier, malade depuis longtemps, ne comptait plus obtenir sa guérison par les soins du médecin ; il était à l'affût de tous les moyens extraordinaires qui lui paraissaient capables d'opérer un changement dans son état. Le duc d'Anjou se rendit donc à Nancy, et là fit probablement entrevoir à son beau-père tout le bien qu'il retirerait

d'un recours à une voyante qui s'entretenait directement avec le Ciel. Pendant que René se trouvait à Nancy, un messager du duc de Lorraine accourait donc à Vaucouleurs, pour exprimer au sire de Baudricourt le désir de Charles II : celui-ci demandait à Robert qu'on lui amenât l'Envoyée du ciel et lui faisait passer un sauf-conduit pour elle.

Ce fait produisit une grosse émotion dans la petite ville française et inspira au capitaine d'avoir un peu plus de considération pour une paysanne qu'un souverain mandait à sa cour.

La pieuse enfant remercia la Providence et ne fut point émue à la pensée de voir le duc de Lorraine, elle qui suppliait qu'on la conduisit au roi de France.

Elle tint conseil avec ses hôtes et ses amis. On lui représenta combien cette démarche du duc Charles II était providentielle.

On décida donc de se mettre en route, en utilisant pour la future guerrière les habits masculins et le cheval qui lui avaient été offerts.

Lorsque Durand Laxart et Jacques Alain se furent procuré des montures, Jean de Metz, déjà équipé, se joignit à eux, et l'on partit pour Toul.

Les Voix de Jeannette, qui ne cessaient de la visiter et de la guider, l'avaient éclairée sur le sujet qui l'appelait à Nancy. Aussi est-ce l'âme remplie d'une douce paix que la jeune fille entreprit son voyage.

L'expérience qu'elle allait acquérir en suivant la route de Lorraine lui servirait pour ce grand voyage de France qu'elle appelait du plus intime de son cœur.

## CHAPITRE XI

L'AUDIENCE DU DUC DE LORRAINE — LE SECOND CHEVAL DE JEANNETTE — SAINT-NICOLAS DU PORT — LA DÉFAITE DE ROUVRAY-SAINT-DENIS MIRACULEUSEMENT APPRISE PAR JEANNE ET COMMUNIQUÉE A BAUDRICOURT — NOBLES ET BOURGEOIS VISITENT L'ENVOYÉE DE DIEU — EXORCISME ET DÉCISION DÉFINITIVE DE BAUDRICOURT.

Le duc de Lorraine Charles II, dit le Hardi, qui avait mandé près de lui la voyante de Domremy, était un prince brave et chevaleresque : il avait combattu à Rosebecq dans les rangs de l'armée française, mais son inimitié contre les princes d'Orléans en avait fait un allié fidèle des Anglo-Bourguignons. Né en 1365, il avait épousé la douce Marguerite de Bavière, fille de l'empereur d'Allemagne. De ce mariage étaient nés plusieurs enfants qui n'avaient pas tous vécu ; il ne lui restait en 1429 que trois filles. Depuis ce temps il avait quitté son épouse et se conduisait mal avec une femme du peuple, au grand scandale de ses sujets.

René d'Anjou, son gendre, était appelé à lui succéder. Ce prince, mù par ses sentiments très français, continuait à refuser de rendre hommage à Henri VI pour son duché de Bar et son comté de Guise, cela malgré les instances de son beau-père et celles de son oncle le cardinal de Lorraine. Dans quelques mois le duc de Bar assistera à Reims au sacre de son beau-frère, le roi de France.

Il est aussi facile de présumer la répugnance que Jeannette, observatrice si fervente de la chasteté, devait éprouver pour l'impudique duc de Lorraine, qu'il est aisé de comprendre sa sympathie pour un adepte convaincu du parti français tel que René d'Anjou.

L'Envoyée de Dieu et ses compagnons arrivèrent à Nancy. Ce n'était certainement pas alors la très imposante cité que nous connaissons aujourd'hui, avec ses monuments élégants. C'était une place forte, peu étendue, avec quelques palais seulement. Nos voyageurs l'eurent vite visitée et, selon sa pieuse habitude, Jeannette alla sans doute prier devant la statue de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, conservée actuellement à la cathédrale de Nancy et qui se trouvait à la collégiale Saint-Georges. Cette statue était en si grande vénération que le duc de Lorraine érigea en 1421 une chapellenie à l'autel qui lui était consacré.

Quand la jeune fille se présenta au château ducal, elle était suivie de ses deux

guides. Ceux-ci demeurèrent-ils à la porte? La chose est à présumer, car l'héroïne semble avoir été reçue sans témoin.

Charles II, très affecté du mauvais état de sa santé, voulait surtout l'entretenir à ce sujet. Il lui demanda, toutefois, s'il était vrai qu'elle désirait être menée vers le dauphin pour combattre les Anglais.

— Je vous assure qu'il me tarde beaucoup que je n'y sois, répliqua-t-elle.

— Pourtant, repartit son interlocuteur, vous ne savez ni porter les armes ni chevaucher.

— Par la grâce de Dieu, je ferai l'un et l'autre.

Après un silence le duc ajouta :

— Guérirai-je de la maladie dont je suis atteint?

— Je ne le sais pas. Les Voix que j'entends ne me parlent que de la France et de l'aide que je lui dois porter. Oh! je vous en prie, accordez-moi votre fils, afin qu'il me conduise à son frère le dauphin!

Charles II ne répondit pas à cette prière, mais il insista.

— Dites-moi si je puis guérir et ce qu'il faudrait faire pour cela.....

Alors, avec une douce énergie et la rougeur au front, la vaillante enfant lui dit :

— Votre vie, noble duc, ne donne pas le bon exemple que vos sujets sont en droit d'attendre de leur seigneur. Il vous est impossible de guérir si vous ne changez point..... Oh! je vous en prie, reprenez avec vous la bonne duchesse votre épouse.

Le prince entendit donc la voix de sa conscience lui parler une fois de plus par la bouche de Jeannette, mais il l'entendit plein de tristesse, car il ne se sentait pas le courage de briser le lien honteux qui l'enchaînait. Il se contenta de demander à la jeune fille qu'elle voulût bien prier pour lui; puis il ordonna qu'on lui remit quatre francs ainsi qu'un cheval de son écurie. Le coursier était de poil noir; on l'amena dans la cour du château, et la future guerrière bondit en selle sans se servir de l'étrier: elle fit caracolier et galoper sa monture durant quelques minutes, aux yeux de Charles II ébahi.

A sa sortie du château, la fille de Jacques d'Arc rejoignit ses compagnons. Tout heureuse des présents du prince, elle leur fit admirer son cheval, et après leur avoir montré les quatre francs offerts par Charles II, elle les donna à son oncle, en acompte des seize francs qu'il avait payés pour la monture qu'elle utilisait depuis le départ.

Il n'y avait point de temps à perdre; la pieuse enfant ne voulut pas toutefois quitter la capitale de la Lorraine sans accomplir son pèlerinage au patron du duché, au protecteur des voyageurs dont on vénère une relique dans la ville qui porte son nom: Saint-Nicolas du Port. Jeannette pria en ce sanctuaire avec la ferveur que nous lui connaissons, invoquant l'aide de saint Nicolas pour le grand voyage qu'elle allait commencer, le suppliant de rendre la Lorraine alliée de la douce France.

Elle était rentrée chez les époux Le Royer pour le samedi 13 février 1429, veille du premier dimanche de Carême, que l'on appelait alors le dimanche des Bures.

Nous pouvons présumer qu'à cette date elle reçut des nouvelles de ses parents. Comment admettre, en effet, que, désireux de la ramener à Domremy, ceux-ci ne

se soient pas décidés à partir pour Vaucouleurs? Or, rien n'indique que la jeune fille les ait retrouvés dans cette ville; pourtant une telle rencontre eût été certainement mentionnée dans les interrogatoires longs et détaillés du procès de Rouen. Il faut donc supposer que Jacques d'Arc et Isabelle Romée ont accompli ce voyage pendant la courte absence de leur fille.

Dans ce cas, les pauvres parents s'en retournèrent bien réconfortés après avoir entendu les prêtres, les nobles et les bourgeois faire unanimement l'éloge de leur chère enfant.

Qui sait si cette précieuse consolation ne les détermina pas à laisser tout au moins les événements suivre leur cours?

D'ailleurs, ils devaient toujours garder l'espérance que Jeannette, dégoûtée des entreprises lointaines par les nombreux ennuis qu'elle ne manquerait pas de rencontrer, reviendrait sous peu reprendre définitivement sa place au milieu des siens.

Enfin, nous avons la preuve que, de toute façon, la future héroïne fut renseignée sur ce qui se passait à la maison paternelle, puisque Bertrand de Poulengy et Jean de Metz s'y rendirent plusieurs fois pendant son séjour à Vaucouleurs et son voyage en Lorraine.

Au cours de ce dernier voyage, l'Envoyée de Dieu avait eu de fréquents entretiens avec saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite : son céleste Conseil lui avait fait comprendre que l'heure du départ était imminente, et, pour que l'ardeur patriotique de la vaillante jeune fille ne se ralentît point, il lui avait montré le progrès effrayant accompli par les Anglais sous les murs d'Orléans. L'hiver n'avait point arrêté l'exécution du plan de nos ennemis : les bastilles s'alignaient autour de la malheureuse ville ainsi que des sentinelles muettes mais vigilantes, entravant toute tentative de ravitaillement de l'héroïque cité.

Cependant Charles VII résolut d'assembler un corps d'armée pour procurer des provisions aux assiégés. Il avait fait appel à son parent Charles de Bourbon, comte de Clermont : celui-ci vint, accompagné de toute la noblesse d'Auvergne et du Bourbonnais. Grâce à ce secours, le roi réunit à Blois plus de quatre mille guerriers.

De leur côté, les Anglais songaient à l'alimentation de leurs troupes, et comme, à cette époque, tous, même les soldats, observaient l'abstinence durant le Carême entier, on expédia de Paris pour Orléans, le jour des Cendres 1429, un immense convoi où les harengs tenaient la plus grande place. Ce convoi se composait de trois cents chariots, conduits par des paysans réquisitionnés pour la circonstance. Une escorte de quinze cents Anglais ou Bourguignons et de mille hommes des milices de la capitale lui faisait bonne garde, sous les ordres du général anglais Falstoff et du prévôt de Paris Simon Morhier.

Les Orléanais, informés de l'arrivée de cette colonne, se portèrent en nombre à sa rencontre, et combinèrent avec le comte de Clermont une opération destinée à enlever les vivres aux adversaires, pour leur profit personnel. Les Français s'arrêtèrent aux environs de Rouvray-Saint-Denis, et, dans l'attente de l'ennemi, prirent toutes les mesures nécessaires pour tomber sur lui à l'improviste.

Malheureusement, Charles de Bourbon fut si peu habile pour commander la manœuvre que les Anglais eurent le loisir de former un retranchement à l'aide de leurs chariots et de l'entourer d'une ligne solide de pieux aigus. Les Français, ayant attaqué cette position ainsi défendue et fortifiée avant le signal promis par le général en chef, furent vaincus et perdirent plus de trois cents chevaliers. De son côté, le duc de Clermont, froissé qu'on n'eût pas exécuté ses ordres, ne laissa pas agir ses troupes, et bien qu'ils fussent là treize contre deux, les Français éprouvèrent en ce combat la honteuse défaite de Rouvray, dite journée des Harengs.

C'était le 12 février 1429. A l'heure même, Jeannette en eut révélation de ses Voix, et cette nouvelle lui causa une très profonde douleur. Ah! si le dauphin avait suivi l'avertissement qu'elle donnait l'an dernier à Baudricourt : ne pas guerroyer avant la Mi-Carême et attendre le secours que le ciel lui ménageait!

Dès son retour de Saint-Nicolas du Port à Vaucouleurs, qui eut justement lieu le soir de la bataille de Rouvray, la douce enfant se présenta devant Robert et lui dit sans préambule :

— Au nom de Dieu, vous tardez trop à me faire partir. Le gentil dauphin a eu aujourd'hui près d'Orléans grand dommage. Il sera en danger de l'avoir plus grand si vous ne m'envoyez bientôt vers lui.

Le rude chevalier fut étonné de ce langage ; il en grava dans son esprit et les termes et la date, puis il interrogea la jeune fille sur son voyage en Lorraine. Ce n'était plus le dédain des premiers jours. Il y avait chez le capitaine quelque chose qui ressemblait à de la stupéfaction et un certain respect non exempt peut-être de superstition : cependant ce n'était pas encore l'acceptation du message divin, à plus forte raison la volonté de s'y conformer.

Les malheurs des temps étaient si douloureux, les épreuves de la patrie si extrêmes, que Baudricourt hésitait à priver son pays d'une chance de salut, si petite fût-elle. Mais à un autre point de vue, quelles moqueries et quels sarcasmes n'allait-il pas recueillir parmi les courtisans, si l'on s'apercevait à Chinon qu'il avait eu affaire à une intrigante ou à une folle!

De leur côté, Bertrand de Poulengy et Jean de Metz faisaient instance sur instance. Ce dernier était jeune et devait avoir un caractère ardent. Nul doute qu'il importuna le capitaine pour obtenir gain de cause. Les habitants de Vaucouleurs, eux, ne cachaient pas leur sympathie : il y avait autour de la maison des Le Royer de continuelles allées et venues. On mettait un zèle extraordinaire à compléter l'équipement qu'on avait si vite réuni avant le départ pour Toul et Nancy. L'Envoyée de Dieu remerciait chacun avec une bonne parole et un aimable sourire, promettant une prière en échange des services rendus, assurant que la ville d'Orléans serait délivrée et le roi bientôt sacré à Reims. Non seulement le peuple mais la noblesse étaient attirés vers la future Libératrice ; c'est ainsi que le seigneur d'Ourches — habitant ce bourg situé au nord de Vaucouleurs — se mêla aux nombreux visiteurs qui se présentaient dans l'humble demeure. Aubert d'Ourches entendit plusieurs fois la jeune fille demander des guides pour le très grand profit du dauphin. Le ton inspiré de l'héroïque enfant le convain-



JEANNE D'ARC ET BAUDRICOURT

Tableau de MELINGUE (Musée Jeanne d'Arc à Orléans).



quit; lorsqu'elle eut quitté la ville, il ne tarda guère à la suivre et la rejoignit en France, sur les champs de bataille. Il disait d'elle :

— Jeannette est fort vertueuse. Combien je voudrais avoir une fille aussi bonne!

D'ailleurs, ce qui frappait particulièrement dans le langage de la jeune fille, c'était l'accent surnaturel qui l'animait et la foi avec laquelle elle traduisait ses inspirations. Si on lui demandait, par exemple, pourquoi elle souhaitait tant voir Charles VII :

— Je dois aller vers le noble dauphin, répondait-elle, parce que mon Seigneur le Roi du ciel le commande. Si je me suis mise sur ce chemin, je le répète, c'est par l'ordre d'En-Haut, aussi arriverai-je au but, dussé-je m'y rendre sur les genoux.

— Je ne crains pas les guerriers, s'écriait-elle avec énergie, la route est toute ouverte devant moi. Si des soldats me l'interceptent, j'ai pour moi Dieu mon Seigneur; c'est lui qui préparera les voies pour me conduire au dauphin. C'est pour cela que je suis née.

Belles et saintes paroles qui sont mieux que de l'enthousiasme patriotique, car c'est la foi confiante au Christ, maître souverain du monde; c'est l'espérance inébranlable d'un cœur qui a mis son appui plus haut que sur la terre et attend le salut de Celui dont la puissance dispose toutes choses pour l'accomplissement de sa volonté divine!

On en était à se demander si Baudricourt allait longtemps encore résister à la requête de Jeannette et aux désirs de ses officiers et de ses administrés, quand un messenger royal accourut à bride abattue au château de Vaucouleurs apportant des dépêches de la cour: c'était Colet de Vienne. Quelle était la nature de la mission qu'il venait remplir? Nous n'en savons rien, mais il est certain qu'il confirma à Robert la nouvelle de la défaite de Rouvray. Le capitaine constata avec une stupéfaction mêlée de terreur que l'Inspirée lui avait annoncé, avec une grande exactitude, cet événement à l'heure même où il se produisait. Il pensa alors que Dieu ou Satan avait seul pu la prévenir et résolut, avant de prendre une décision définitive, de s'assurer que le démon n'était pour rien dans le fait de la paysanne de Domremy. Aussi alla-t-il sans tarder quérir messire Jean Fournier, curé de Vaucouleurs, qui revêtit son étole et s'enveloppa d'un manteau. Les deux hommes se rendirent d'un pas pressé dans la maison de Le Royer. La maîtresse de céans fut fort étonnée quand elle les vit entrer; plus intriguée encore quand ils la prièrent de se retirer, pour qu'ils pussent entretenir son hôtesse en particulier. A peine les eut-elle laissés que le prêtre apparut en vêtements sacrés, et, s'adressant à la jeune fille, lui dit :

— Si vous venez du Malin Esprit, éloignez-vous; mais si vous êtes bonne et venez de Dieu, approchez.

A la vue de l'étole, Jeannette s'était mise à genoux; entendant ces dernières paroles, elle se traîna ainsi jusqu'aux pieds du ministre de Jésus. L'épreuve sembla convaincante; mais la pieuse enfant jugea pour son compte que l'ecclésiastique n'aurait pas dû la traiter de cette façon, puisqu'il la connaissait comme fervente catholique et l'avait déjà confessée.

Cependant, Robert de Baudricourt ne résista plus, et, avant de s'en aller, il déclara

qu'il ne s'opposerait pas davantage au désir de la vaillante Lorraine. On fixa même le départ au mardi 23 février.

La joie de Jeannette fut grande. Un seul point noir assombrit son cœur : ce fut le souvenir de ses chers parents. Aussi dicta-t-elle pour eux une lettre touchante, les suppliant de lui pardonner la peine qu'elle leur faisait en partant sans leur consentement. Cette missive fut portée à la demeure de Jacques d'Arc et d'Isabelle Romée, sans doute par Jean de Metz ou Bertrand de Poulengy. Ce devoir rempli, la jeune fille, réconfortée par ses Saintes, ne songea plus qu'à entrer, sans regarder en arrière, dans le chemin que lui montrait le Ciel et atteindre le but sublime pour lequel Dieu l'avait mise en ce monde.

~~~~~

CHAPITRE XII

ESCORTE DE JEANNETTE — DÉPART DE VAUCOULEURS LE 23 FÉVRIER 1429 — LA PORTE DE FRANCE :
 ADIEUX DE BAUDRICOURT — L'ABBAYE DE SAINT-URBAIN — LA MESSE A LA CATHÉDRALE D'AUXERRE
 — DANGERS COURUS ET CONFIANCE SURNATURELLE DE JEANNE — LES TROIS MESSSES A SAINTE-
 CATHERINE DE FIERBOIS : LETTRE AU ROI — ARRIVÉE A CHINON — LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1428

Pour se rendre de Vaucouleurs à Chinon, il fallait chevaucher longtemps en pays ennemi. Le seul moyen d'aboutir pour des soldats français était de cacher leur qualité sous un déguisement quelconque, celui de marchand, par exemple. Une fois ce parti adopté, en supposant que la supercherie ne fut pas découverte, il s'agissait d'éviter ces brigands, écumeurs de grands chemins qui ne vivaient que de rapines et ne respectaient pas toujours la vie des voyageurs, lorsque ceux-ci prétendaient défendre courageusement leurs biens et leur liberté. En raison de tant de périls, Robert de Baudricourt voulut assurer une certaine sécurité à Jeannette pendant tout le cours du trajet. Il trouva que la compagnie, si dévouée fût-elle, de Jean de Metz et de Bertrand de Poulengy, même augmentée de leurs deux serviteurs, Julien et Jean de Hennecourt, n'était point suffisante. Aussi le capitaine compléta-t-il cette petite troupe en mettant pour la circonstance, sous les ordres de Jean de Metz, le messager royal Colet de Vienne et l'archer Richard. Tous deux pouvaient être très utiles, le premier en indiquant la route à l'escorte, l'autre en combattant les agresseurs, s'il s'en rencontrait. Ceux-ci ne furent guère flattés du choix dont ils étaient l'objet, et peut-être en causèrent-ils assez aigrement avec Jean de Hennecourt et Julien.....

Le 23 février 1429, vers le milieu de l'après-midi, nombre d'habitants de Vaucouleurs étaient réunis et attendaient, les yeux fixés sur la maison des époux Le Royer, le départ de Jeannette. Le clergé lui-même se trouvait présent. Bientôt le trot des chevaux se fit entendre, et plusieurs cavaliers vinrent se présenter à la porte de la modeste demeure. On ne remarquait en eux rien qui fût de nature à les désigner plus spécialement à l'attention des passants; ils n'avaient pris aucune des armes offensives ou défensives qui les auraient signalés comme appartenant à l'armée royale; ils n'avaient conservé que leurs épées et leurs dagues; mais, à cette époque, tout voyageur allait ainsi équipé. Malgré cette tenue toute

simple, les assistants eurent vite fait de nommer les personnages. Nous les connaissons déjà : c'étaient Jean de Metz et Bertrand de Poulengy avec leurs serviteurs, puis le messager Colet de Vienne et Richard l'archer ; les deux premiers mirent pied à terre et pénétrèrent chez les Le Royer. Au même moment, un bourgeois, Jacques Alain, sortait de cette maison pour aller chercher dans la cour voisine un cheval tout sellé. Dès qu'il fut amené devant la porte et aligné parmi les six autres qui attendaient impatiemment, Jeannette parut à son tour. Ses hôtes et Durand Laxart l'accompagnaient sur le seuil.

A cet instant, la future guerrière bondit sur son coursier et la foule l'applaudit avec enthousiasme : on vit plus d'un spectateur essuyer une larme.

Chacun put contempler à son aise cette enfant qui faisait l'objet de toutes les conversations, cette élue du Ciel en qui résidait le salut de la France. Elle portait le même costume que ses compagnons de route, et, vue à une certaine distance, on l'eût prise aisément pour un jeune homme. Bien qu'elle n'eût que dix-sept ans, Jeannette était grande pour une femme, tout le corps parfaitement développé, les muscles bien dessinés et forts, le visage agréable, le teint hâlé comme celui des paysans, les cheveux coupés en rond à la hauteur du col selon la coutume des chevaliers du temps : telle apparut la jeune fille au milieu de son escorte. Pour la description des vêtements, je laisse la parole à un témoin oculaire. Jeannette « était en habits d'homme, à savoir : pourpoint noir, chausses attachées, robe courte de gros gris noir, cheveux ronds et noirs et un chapeau noir sur la tête ». Enfin à son côté pendait une épée que le capitaine de Vaucouleurs avait tenu à lui offrir personnellement.

Aussitôt, la petite troupe s'ébranla et gravit, en formant une courbe en lacets, la colline que surplombe le château. On allait au départ saluer Robert de Baudricourt.

Celui-ci, d'ailleurs, était définitivement gagné. Non seulement il avait rédigé pour Charles VII une lettre relatant les circonstances à la suite desquelles il s'était décidé à envoyer à la cour la paysanne de Domremy — il attestait en particulier qu'elle lui avait appris la bataille de Rouvray et son insuccès aux jour et heure où le combat avait été livré, — mais il avait auparavant convoqué Jean de Metz et Bertrand de Poulengy, leur faisant jurer de conduire Jeannette saine et sauve au roi.

Nous écrivons pour la dernière fois dans ce récit cet humble et doux nom de Jeannette, évoquant tout ensemble l'intimité et la vie de famille. L'enfant l'avait reçu au baptême, mais, d'après l'avis de personnages expérimentés et avec la permission, sinon sur l'ordre même de ses Saintes, elle devra y renoncer en se rendant en France, Désormais on lui donnera le nom de Jeanne et tous, d'un commun accord, les Voix du ciel et les voix de la terre, y ajouteront un qualificatif qui rappellera la vertu de la jeune fille en même temps qu'il laissera présumer sa mission surnaturelle : la Pucelle, c'est-à-dire la vierge.

Cependant les cavaliers sont arrivés au château et s'inclinent devant le capitaine qui les attend. Celui-ci fournit encore une indication à l'un, un conseil à l'autre, passe en revue la petite troupe, et, après s'être assuré que toutes les précautions nécessitées par

la prudence ont été prises, il donne le signal du départ, A ce moment, la vaillante Lorraine ne manqua certainement pas d'adresser au rude chef un salut respectueux et reconnaissant ; c'est alors qu'en lui répondant du geste, il lui cria en guise d'adieu ces paroles qu'elle n'oubliera jamais :

— Va, va, et adviene que pourra !

Les sept voyageurs se mirent en marche ; ils furent obligés de se courber pour avancer sous la porte de France, assez basse et très simple d'architecture, heureusement conservée jusqu'à notre époque. Certes, l'humble voûte où la Libératrice s'engagea pour aller sauver la patrie était bien désignée, et, s'il nous fallait lui choisir aujourd'hui son vocable, nous ne saurions en découvrir de plus glorieux.

Ce passage une fois franchi, les montures sont mises au trot. Dans ce premier instant de silence et de séparation, Jeanne la Pucelle doit cruellement souffrir. Elle chevauche sur une voie qui l'éloigne de la Meuse, de Domremy, de ses parents, de tout ce qu'elle aime. Désormais elle va vivre au milieu d'un monde remuant et agité ; elle sent bien, la pauvre fille, qu'elle n'y rencontrera que contradictions et isolement du cœur.

Cependant le soir était venu : la petite troupe se rallia pour continuer sa route avec toute la prudence possible. On partait pour l'abbaye de Saint-Urbain, située à onze lieues de Vaucouleurs à vol d'oiseau ; mais, étant donnés les détours indispensables en pareille circonstance, on ne pouvait compter moins de douze à treize lieues à faire durant la nuit et en pays ennemi. Le soleil s'était couché à 5 h. 3/4, et l'obscurité ne tarda pas à être complète ; heureusement, vers 9 heures, quoique le ciel fût couvert, la lune se leva. De Vaucouleurs, on avait marché sur Montigny-les-Vaucouleurs et sur Rosières-en-Blois. De Deuleuze à Abainville, on suivit un chemin qu'une tradition locale appelle aujourd'hui encore le Chemin de Jeanne d'Arc. On passa l'Ornain au moulin d'Abainville et on se dirigea du côté de Bonnet, Mandres (Meuse), Guillaumé (Haute-Marne). Arrivée là, l'escorte devait éviter le château d'Echency, occupé alors par Jean de Dinteville, Anglo-Bourguignon très convaincu, sans toutefois s'éloigner trop de la route, à cause des étangs formés par la Saulx, et aussi parce qu'il fallait rejoindre un pont qui permettait de traverser cette rivière. Selon toute probabilité, après s'être entourés des précautions habituelles, afin d'étouffer le pas de leurs montures, ils s'engagèrent dans les sentiers qui mènent au pont du moulin de Taillesacq, à l'extrémité du bourg actuel d'Echency, par conséquent à une distance respectable de l'ancien manoir féodal. Le premier et principal obstacle de cette étape était franchi ; car il était facile ensuite de se détourner de Joinville où résidait le comte de Vaudémont, l'ennemi personnel de René d'Anjou et du sire de Baudricourt, l'adversaire déclaré du parti français. Pour cela, il fallait, lorsqu'on avait atteint le village d'Aingoulaincourt, prendre l'ancienne voie qui conduit presque en ligne droite à Saint-Urbain.

Les voyageurs durent frapper à la porte de l'abbaye, entre 2 et 3 heures du matin ; on les attendait sans doute, puisque l'abbé était à cette époque le Bénédictin Arnoult d'Aulnoy, parent de Robert de Baudricourt. La Pucelle et ses compagnons furent donc bien accueillis, et ils reposèrent le reste de la nuit, sinon d'un sommeil

René
1429

réparateur après une chevauchée aussi longue et aussi fatigante, au moins en toute sécurité.

1429 Vraisemblablement, le lendemain jeudi 24 février, Jeanne assista dans l'église abbatiale à la messe-conventuelle qui, en ce jour de jeûne, ne devait pas se célébrer avant dix heures du matin : puis, le repas terminé, on se mit en route. On passa la Marne sur un pont situé en face du village de Saint-Urbain, et l'on se dirigea vers Clairvaux (Aube), tout en évitant avec soin le château de Blaise, propriété de Baudricourt, confisquée par Bedford pour en faire don au sire de Vergy, mortel ennemi du capitaine de Vaucouleurs. Le 25 février, on s'arrêta aux environs de Pothières (Côte-d'Or), et le 26 au soir, on arrivait aux faubourgs d'Auxerre. L'Aube, la Seine, l'Armançon et l'Yonne avaient été traversés, mais au prix de quelles difficultés ! C'était le moment de la crue des rivières, la saison des grandes eaux, comme on disait alors. Les ponts étaient gardés : il fallait, ou bien ruser en s'exposant à être découvert sous le déguisement adopté, ou bien chercher les gués au risque de se noyer.

Pendant ce trajet, la grâce divine poussait Jeanne vers le mystère eucharistique, et ses guides l'entendaient souvent soupirer :

— Si nous pouvions ouïr la messe, ce serait bien !

La crainte d'être reconnus et désignés aux Anglo-Bourguignons empêchait Jean de Metz et les autres de lui accorder cette consolation et ce bonheur. Toutefois, dans la halte à Auxerre, le dimanche 27 février, rien ne fut capable de la retenir dans l'accomplissement de son devoir de bonne chrétienne : elle se mêla à la foule et parvint jusqu'à la cathédrale dédiée à saint Étienne. La jeune fille assista au Saint Sacrifice, pieusement agenouillée sur la dalle, et, en sortant, ne manqua pas de prier la Madone si vénérée de tous les habitants, et qui se trouvait alors placée au grand portail de l'édifice.

Le jour même, l'escorte se remit en route ; elle était le surlendemain, 1^{er} mars, à Gien. La Loire y fut franchie.

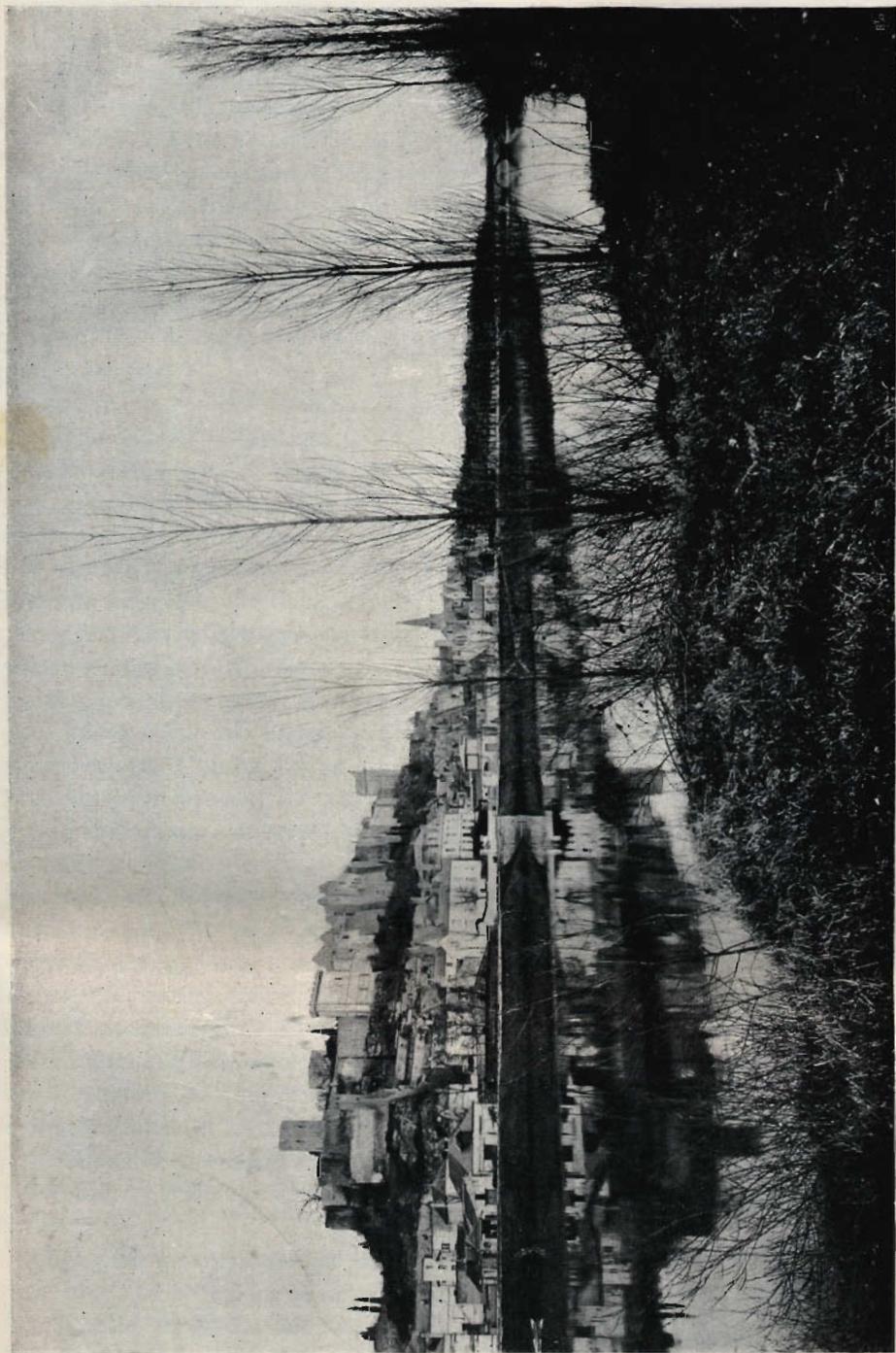
Jusqu'à présent, à combien de périls la petite troupe n'avait-elle pas échappé ? Les compagnons de Jeanne, malgré leur bravoure, étaient loin d'être toujours rassurés. Parfois, ils poursuivirent leur chemin pendant la nuit ; tout le temps du trajet, ils n'avancèrent qu'en s'entourant d'innombrables précautions. Cependant la pieuse Lorraine leur répétait sans cesse :

— Ne craignez rien, nous arriverons sans encombre au but de notre voyage, et le dauphin, à Chinon, nous fera bonne réception.

Ils marchaient donc vers le but, tout étonnés de la sainte et confiante audace avec laquelle ils s'abandonnaient à l'impulsion d'une enfant ! A maintes reprises, ils interrogèrent anxieusement la vierge inspirée :

— Mais, Jeanne, ferez-vous bien tout ce que vous nous avez dit ?

— N'ayez crainte, leur répondait-elle ; ce que je fais, j'ai ordre de le faire. Mes frères du Paradis m'enseignent ma mission : il y a déjà quatre ou cinq ans qu'ils me la répètent, et Dieu même me dit qu'il faut que j'aille à la guerre pour recouvrer le royaume de France.



CHINON — VUE GÉNÉRALE PRISE AU BORD DE LA VIENNE

Ce que la Pucelle affirmait de ses célestes relations était confirmé par la vie très édifiante qu'elle menait sous le regard de ces soldats; elle exerçait vraiment sur ceux qui l'approchaient un ascendant merveilleux, cette petite paysanne transfigurée par l'œuvre divine. Écoutons Jean de Metz s'écrier :

— J'avais la plus grande foi en la Pucelle, et il me semble que ses paroles, son amour de Dieu m'enflammaient à mon tour du même amour. Je crois qu'elle était envoyée du Ciel, car elle ne jurait jamais, se plaisait beaucoup aux messes, et, en guise de serment, formait sur elle le signe de la croix.

Il ajoutait encore :

— Je l'ai vue se confesser souvent. C'était un bonheur pour elle de faire l'aumône : plusieurs fois, je lui ai mis en main des pièces d'argent, pour qu'elle les distribuât au nom de Dieu.

Enfin on est en terre française, et il n'est plus nécessaire de cacher aussi soigneusement le but du voyage : de Gien se répand donc vers Orléans la nouvelle qu'une « vierge arrive au secours de la ville assiégée ».

La huitième étape conduisit Jeanne à Semilly; la neuvième à Mennetou-sur-Cher : on traversa le Cher ce jour-là; la dixième aboutit à Loches, où l'on passa l'Indre, et le samedi 5 mars on fut à Sainte-Catherine de Fierbois. De cette cité, l'héroïne dicta une supplique afin de demander audience au roi :

« J'ai fait cent cinquante lieues, lui disait-elle, pour venir jusqu'à vous et vous prêter assistance. J'ai bien des choses excellentes à vous révéler. Comme preuve de ce que j'avance, je vous reconnaitrai entre tous. »

Le soir même, ces lignes furent portées, probablement par Colet de Vienne, au château de Chinon où se trouvait Charles VII. Le messenger dut profiter de l'occasion pour remettre les lettres dans lesquelles Robert de Baudricourt présentait la jeune fille à son souverain, et lui expliquait comment il s'était décidé à l'envoyer à la cour.

La petite troupe reposa cette nuit à Sainte-Catherine de Fierbois, dans l'aumônerie construite pour les pèlerins par le maréchal de Boucicaut; puis, le lendemain, de grand matin, Jeanne se rendit dans la chapelle consacrée à l'une des chères Saintes qui constamment lui communiquaient les divins vouloirs. Puis, pour satisfaire au précepte dominical, la Pucelle entendit une messe et sans nul doute y communia. Cela ne suffisait pas à son angélique piété si souvent privée du Saint Sacrifice durant les jours qui précédaient : elle assista à deux autres messes avant de quitter l'église, et resta longtemps en prières devant une statue de sainte Catherine qu'on vénère encore actuellement.

Bertrand de Poulengy résumait son jugement sur la tenue de Jeanne pendant tout le trajet :

— Elle était aussi bonne que l'aurait été une sainte.

On monta en selle pour la dernière étape. Elle eût été fatale aux voyageurs si Dieu n'avait veillé sur eux et fait un miracle en leur faveur. Aux approches de Chinon, une embuscade avait été dressée sur le chemin où s'avançaient confiants les cavaliers.

Des soldats, ou mieux des *brigands armagnacs*, prévenus de l'arrivée de la future guerrière, s'étaient postés en nombre sur sa route afin de s'emparer de sa personne et de dévaliser son escorte. Bientôt ces misérables aperçoivent la Pucelle et ses compagnons. Ils veulent s'élancer, mais, au même instant, ils sont cloués sur place : impossible de bouger ! Et la petite troupe passe tranquille et paisible au milieu d'eux, sans même se douter du danger qu'elle avait couru.

1429 Jeanne et ses guides étaient donc arrivés sains et saufs à Chinon, le dimanche 6 mars à midi, à l'heure où la cloche de l'*Angelus* rappelait aux chrétiens le mystère de l'Annonciation. Jeanne mit pied à terre en s'aidant de la margelle d'un puits, et fut logée chez une estimable bourgeoise qui devait être la femme ou la fille de Roger de la Barre alors décédé. Là, dans la prière et le recueillement, elle attendit que la sainte Providence lui ouvrît les portes du château où s'abritait le prince qu'elle venait sauver au nom de Dieu.

Oct 1428 Il n'y avait pas encore six mois qu'en cette ville de Chinon s'étaient réunis dans une assemblée plénière les États généraux du royaume.

Rien n'est plus émouvant que ces assises des représentants de la France en péril.

Les trois Ordres sont là, l'angoisse au cœur, rivalisant de patriotisme et d'énergie suprême.

Passant en revue les besoins du pays, ces élus de la nation française supplient le roi « pour le bien et la conservation de sa seigneurie » et pour parvenir « au recouvrement d'icelles par toutes les voies et moyens possibles », de convoquer autour de lui tous les princes du sang, de trouver manière à conclure la paix avec le duc de Bourgogne, de recevoir en bon amour et obéissance le connétable de Richemont ; de mettre à la tête de la justice publique un magistrat intègre et fort, d'établir l'unité dans les monnaies, de ne pas aliéner son domaine ni ses revenus, enfin de faire cesser tous les brigandages et les vols qui atteignent les Français en leur corps et en leurs biens. Enfin les États généraux ordonnent des prières publiques.

Tel est le cri de douleur poussé par la patrie, tel est l'aveu de ses maux ; mais, heureusement, dans son infortune elle n'oublie pas de recourir à Dieu.

Dieu lui répond en envoyant pour la sauver la sainte et mystérieuse enfant que nous avons déjà appris à connaître et qui a nom désormais : Jeanne la Pucelle.

CHAPITRE XIII

LES CHATEAUX DE CHINON — CHARLES VII — YOLANDE D'ARAGON — MARIE D'ANJOU — LE PRÉSIDENT DE PROVENCE — LE CONNÉTABLE DE RICHEMONT — LA TRÉMOILLE — REGNAULT DE CHARTRES — RAOUL DE GAUCOURT — ROBERT LE MASSON — GÉRARD MACHET — PREMIÈRES DÉLIBÉRATIONS ET PREMIÈRES ENQUÊTES — LES ENVOYÉS DE LA VILLE D'ORLÉANS — L'AUDIENCE ACCORDÉE

Chinon, ville coquette, adossée à une colline dominant à la fois les vallées de la Vienne, de l'Indre et de la Loire, était alors une des résidences favorites de Charles VII.

Les trois châteaux assis au sommet de l'éminence présentaient un aspect magnifique avec leurs donjons massifs et leurs tours élancées. Ils étaient alignés et s'unissaient en un long rectangle, qui ne formait à l'œil qu'une masse unique, bien qu'ils fussent séparés en trois enceintes distinctes par des ponts-levis, des douves, des barrières et des portes fortifiées. Ils reflétaient majestueusement dans les eaux de la Vienne leurs nobles créneaux et leurs toits en poivrières. Chacun avait un nom particulier.

1 - A l'une des extrémités, c'était le fort Saint-Georges, occupé par les troupes de la garnison, vaste caserne dont les cours immenses servaient à l'exécution des manœuvres militaires; à l'autre extrémité on voyait le château du Coudray muni d'un donjon et de deux tours dites, l'une de Boissy et l'autre du Moulin à farine.

3 - Entre les deux, et de plus vastes dimensions, s'élevait la résidence royale appelée château du Milieu. Là, on avait aménagé tout ce qui était nécessaire pour la résidence du souverain : cuisines, fours, sommellerie, tables des gens de service, écuries. On trouvait dans le même corps de bâtiment la grande salle des réceptions royales, et, pour la défense, les tours du Coin, des Chiens, du Trésor, ainsi que d'autres ouvrages de fortification; enfin, près de l'entrée qui communiquait avec le fort Saint-Georges, on apercevait la tour de l'Horloge.

4 - Celui à qui Jeanne ne décernait pas encore le nom de « roi », mais de « dauphin » seulement, Charles VII, était là, dans l'antique manoir.

Ce prince, on l'a vu naître d'un monarque fou et d'une reine perdue de débauches, grandir dans une cour agitée par toutes les intrigues, et atteindre l'âge où l'on commence à réfléchir, aux moments les plus douloureux de la crise que traverse la patrie, alors ravagée par l'Anglais et décimée par la guerre civile. A quatorze ans,

il est à la tête d'un des deux partis qui divisent la France; à seize ans et demi, il est élaboussé par le sang du duc de Bourgogne que les gens de sa suite viennent d'assassiner à Montreuil, sous ses yeux et sans son ordre. A dix-sept ans, après l'avoir rendu responsable de ce meurtre, ses parents le mettent hors la loi dans un acte solennel qu'accepte le Parlement et qu'on publie ensuite dans la France presque entière. Orphelin à vingt ans, il est proclamé roi par ses fidèles, tandis que les envahisseurs, maîtres de la majeure partie de son royaume, l'appellent avec dédain « le roi de Bourges ». Et depuis ce jour, coutumier de la défaite, des révoltes de ceux mêmes qui prétendent être ses meilleurs sujets, abattu et découragé, on l'aperçoit livré tantôt à l'un, tantôt à l'autre de ses ministres, ne se sentant pas assez d'énergie pour réagir contre l'infortune qui le poursuit.

Charles VII avait pourtant trouvé une compensation, d'ailleurs appréciable, à tant de maux. Fiancé vers l'âge de dix ans, le 18 décembre 1413, à Marie, fille de Louis II, duc d'Anjou, il fut dès cet instant entouré des soins les plus attentifs: ses futurs beaux-parents et en particulier la duchesse Yolande veillèrent sur lui avec une sollicitude vraiment touchante.

C'était une femme de grande valeur à tous points de vue; on rencontrait chez elle un vif attachement pour la France et un profond esprit politique. Devenue veuve le 29 avril 1417, à l'âge de trente-sept ans, elle entra dans le Conseil de Charles VII dès que ce dernier fut au pouvoir, et ne cessa de lui prodiguer des avis excellents que celui-ci écoutait volontiers, du reste. Elle s'appliqua à développer dans sa fille, Marie d'Anjou, toutes les qualités requises pour en faire une reine sage et une épouse aimable. De plus, elle exhortait le dauphin Charles à adopter dans sa vie habituelle les principes rigoureux d'une piété sincère et bien comprise. Aussi eut-elle la consolation de voir le jeune couple supporter patiemment ses douleurs et ses continuelles angoisses, grâce à la force que donne un véritable amour mutuel. Dieu bénit bientôt cette union par la naissance d'un fils, le 3 juillet 1423.

La foi des deux époux tournait constamment leur âme dans une pensée de ferme espérance vers Celui qui seul apporte un remède aux maux les plus irrémédiables et ressuscite les royaumes comme il a su les fonder.

C'est dire que le Charles VII de 1429 n'avait aucune analogie avec le prince scandaleux qui, quinze ans plus tard, sera aux pieds de la trop célèbre Agnès Sorel.

A mesure que les malheurs grandissaient autour de lui, son appel au Tout-Puissant était plus humble, plus fervent, plus pressant. Son abandon à la Providence était tel que rien n'était capable de l'ébranler, et si un jour il crut sa prière rejetée, il n'en conclut pas pour cela que Dieu le délaissait. Non, le Seigneur ne refuserait pas d'avoir pitié de la France. Cependant un soupçon affreux vint le torturer dans tout son être: lui, le fils de la dépravée Isabeau de Bavière, était-il réellement l'enfant du pauvre fou Charles VI, et, par conséquent, le légitime héritier de la couronne? Ce doute subtil, produit par un esprit anxieux, semble une caractéristique bien nette de l'état d'indécision perpétuelle dans lequel, en dehors de sa confiance surnaturelle, vivait l'infortuné dauphin.

Aussi, au début de son règne, éprouva-t-il ce besoin intime et inguérissable de se faire gouverner par ses ministres. Quelle triste page fournirent à l'histoire les favoris qui dominèrent Charles VII, depuis le premier instant de son pouvoir personnel jusqu'au moment où Jeanne d'Arc se présenta à lui !

A l'influence souveraine de Louvet, dit le président de Provence, avait succédé en 1425 le gouvernement, patriote sans doute par ses aspirations, mais dur et souvent aveugle dans la pratique, du comte de Richemont, que le jeune monarque venait de créer connétable de France.

S'éloignant fréquemment de la cour pour des expéditions guerrières, le favori prétendait néanmoins conserver toute son autorité sur l'esprit du roi. Dans ce but il plaçait auprès du monarque un agent qui, dans sa conception des choses, aurait dû se contenter simplement d'être l'interprète des volontés du puissant seigneur.

Georges de La Trémoille fut choisi par Richemont pour le représenter auprès du roi. Issu d'une illustre famille, allié aux plus hauts personnages de la noblesse de France, il débuta comme premier chambellan à la cour des ducs de Bourgogne et fut chargé bientôt de négociations auprès du dauphin Charles. En 1418, à l'occasion des entrevues de la Tombe, préparatoires à celle de Montereau, il fut suspect aux deux partis, qui l'accusèrent l'un et l'autre de trahison. Il conserva certainement des accointances avec la Bourgogne ainsi qu'avec le régent Bedford, même au jour où il était ministre du roi de France, puisque, durant les guerres de cette époque, ses domaines furent constamment respectés par l'ennemi. Homme d'argent avant tout, il s'en procurait par les moyens les plus honteux, n'hésitant point à laisser dans la plus grande misère sa première femme, la duchesse d'Auvergne, tandis qu'il accumulait les revenus de la riche province, apanage de sa malheureuse épouse. Puissant par sa fortune et cherchant partout son profit, il ne rougit pas de prêter au roi des sommes considérables moyennant un taux usuraire : double crime dans un siècle où la France, dépouillée de toutes ressources, agonisait.

Tel est l'homme que le connétable prétendit imposer au monarque. Ce ne fut point toutefois sans difficulté, car le roi n'aimait pas La Trémoille, l'estimant à sa juste valeur :

— Vous me le donnez, dit-il, et vous avez tort, beau cousin, car je le connais mieux que vous-même. Vous vous en repentirez !

Le favori insista, et, bien que Charles VII se défiât du nouveau venu, il ne put réagir contre son influence, pas plus qu'il n'avait résisté à celle de ses prédécesseurs. L'infâme ministre fut bientôt tout-puissant : il parvint à noircir le connétable dans l'esprit du roi et à brouiller tellement ces deux princes, que Richemont n'hésita pas à prendre les armes contre son propre souverain. Au moment où Jeanne arriva à Chinon, le connétable était occupé à assiéger le château de Sainte-Néomaye, occupé par une garnison de troupes royales.

A côté de La Trémoille, dans les Conseils du roi, figurait un prince de l'Église, malheureusement livré tout entier aux mains du premier ministre. Il s'appelait

Regnault de Chartres. Son père, chambellan du duc d'Orléans, avait été tué à Paris, en 1418, par les Cabochiens. Quant à lui, d'abord doyen du Chapitre de Beauvais et président de la Cour des comptes, il fut élevé en 1414 sur le siège de Reims qu'il conserva trente ans, quoiqu'il ne résidât que peu ou point dans sa ville épiscopale. Ce prélat avait été momentanément chancelier de Charles VII en 1425 et l'était redevenu en 1428. Au reste, c'était un adroit diplomate, un caractère actif, mais non pas un évêque. Il faisait administrer son diocèse par ce que nous nommons aujourd'hui des évêques auxiliaires — on disait alors des évêques suffragants — et par des vicaires généraux. Mêlé de très près à toutes les négociations, alliances et intrigues politiques de l'époque où il vivait, il semble qu'il ait eu, au fond de l'âme, par rapport aux hommes et aux choses qui l'entouraient, un scepticisme pratique : ce fut là l'origine d'un sentiment qui dessécha son cœur et laissa son esprit s'engager trop souvent dans les voies d'un étroit égoïsme. Il est facile de prévoir que Jeanne d'Arc n'aura jamais d'action sur un tel homme.

Trois autres conseillers de Charles VII se trouvaient aussi à Chinon. D'abord Robert le Masson, seigneur de Trèves, le dévouement incarné pour la personne du roi. Il avait sauvé la vie de son prince en 1418, lors de la surprise de Paris par les Bourguignons, et était, depuis, son fidèle et inséparable ami. Charles VII lui rendait affection pour affection et l'écoutait volontiers. D'une habileté reconnue, mais d'une droiture plus grande encore, le loyal Robert devait se sentir attiré par le loyalisme surnaturel de la Pucelle.

Raoul de Gaucourt était un chef militaire excellent, d'une bravoure éprouvée, qui s'était mesuré avec les Anglais sur tous les champs de bataille : la défaite d'Azincourt lui avait coûté dix ans de captivité. En 1429, il était bailli d'Orléans en même temps que conseiller royal. Son opinion dans tout ce qui concernait Jeanne d'Arc devait être plutôt une prudente réserve jointe à une tendance prononcée à se ranger du côté de la majorité de ses collègues.

Enfin, le confesseur du roi, Gérard Machet, ancien proviseur au collège de Navarre, ecclésiastique plein de vertu et de savoir, s'était attaché à Charles VII qu'il n'avait point quitté depuis douze ans. La science théologique de ce conseiller écouté et influent devait le porter à examiner minutieusement les faits relatifs à la Pucelle, alors que sa piété ne pouvait que l'entraîner à donner son adhésion, dès qu'il lui aurait été possible de constater la mission providentielle de l'Envoyée de Dieu.

La Pucelle, à Chinon, s'empressa de renouveler sa demande d'audience, priant Jean de Metz et Bertrand de Poulengy de l'appuyer de leurs instantes démarches, pendant qu'elle-même, tantôt chez son hôtesse, tantôt à l'église Saint-Maurice, suppliait Notre-Seigneur Jésus-Christ de l'introduire sans délai auprès du prince qu'elle ne pouvait sauver sans son consentement.

Ce fut le Conseil royal qui reçut la charge d'examiner la requête de la Pucelle et d'entendre ceux qui venaient parler en sa faveur. Dès le premier instant, les deux opinions faciles à prévoir se manifestèrent : les uns étaient pour le rejet absolu et immédiat de cette paysanne, qui, au dire de ses adversaires, n'était qu'une aventurière ;

les autres voulaient que cette affaire fût étudiée à fond et que l'on recherchât tous les faits et gestes de la mystérieuse enfant. Heureusement, ce fut ce dernier avis qui prévalut.

En apprenant cette décision, Charles VII fut vivement étonné; un sentiment de grande méfiance s'empara de lui. Pour ne point compromettre la majesté royale dans une entreprise ridicule, il ordonna d'abord de questionner en sa présence les deux gentilshommes qui avaient amené Jeanne. Ce fut Gérard Machet qui leur fit subir cet interrogatoire. Jean de Metz et Bertrand de Poulengy ne purent que témoigner très nettement de la vertu de la Pucelle, en même temps qu'ils exposèrent les dangers de toutes sortes auxquels ils avaient échappé comme par miracle, durant leur chevauchée de Vaucouleurs à Chinon.

Le roi alors décida que diverses enquêtes seraient ouvertes sur la vierge lorraine, tandis que de notables personnages, ecclésiastiques ou laïques, iraient la trouver dans sa demeure et l'interrogeraient.

Des Frères Mineurs partirent pour Domremy, et les officiers royaux désignés se rendirent auprès de la jeune fille :

— Pourquoi venir de si loin vers le roi ? demandèrent-ils.

— Pour accomplir le bon vouloir du Roi des cieux, en certaine grande mission qui regarde Monseigneur le dauphin et dont je ne veux parler qu'à lui seul.

— C'est le monarque qui nous envoie vers vous, et si vous ne nous dévoilez pas le but de votre voyage, vous ne serez pas reçue par lui.....

— Qu'il me reçoive et je lui dirai tout.

— Le prince lui-même vous ordonne de nous faire connaître pourquoi vous êtes venue vers lui.

— Je suis venue pour faire lever le siège d'Orléans et pour conduire le dauphin à Reims où il sera couronné.

On ne put l'amener à révéler autre chose, mais il est probable qu'elle pria ses interlocuteurs d'intercéder auprès de la reine pour qu'elle l'admit tout de suite en sa présence, même si Charles VII jugeait bon de différer encore son audience. Ce vœu fut transmis à Marie d'Anjou, qui promit en effet de recevoir la jeune fille à bref délai.

Quoi qu'il en soit, l'entrevue que Jeanne avait sollicitée semblait devoir, à la grande joie de plusieurs membres du Conseil royal, attendre de longs jours avant d'aboutir, lorsque Dieu intervint de nouveau.

L'événement providentiel fut cette fois une communication du bâtard d'Orléans, chargé par le roi de défendre la cité orléanaise. On sait que la résistance de cette place forte, le dernier boulevard français sur la Loire, tenait douloureusement suspendue toute l'attention du prince : porter secours à la vaillante ville était son souhait le plus ardent. Or, on venait d'apprendre à Orléans qu'une jeune vierge avait traversé Gien pour se rendre auprès du souverain. Sa mission, disait-on, était de faire lever le siège de la ville investie et de conduire ensuite Charles VII à Reims pour y être sacré.

Le gouverneur d'Orléans envoyait donc à la cour de Chinon deux chevaliers : le sire de Villars, sénéchal de Beaucaire, et Jamet de Thillay, afin de vérifier l'exactitude de

ces informations, se réservant de communiquer lui-même aux pauvres assiégés les renseignements que lui rapporteraient ses émissaires. Charles VII ne pouvait évidemment refuser une réponse. Mais qu'allait-il leur dire, s'il n'avait vu et interrogé personnellement la jeune fille ? Le malheur des Orléanais, le désir de leur donner, faute de renforts, une parole de consolation, et en tout cas de témoigner de la déférence à leurs messagers, décidèrent le roi à brusquer les choses. Il résolut donc d'admettre Jeanne en sa présence et il le lui fit savoir.

La Pucelle accueillit la nouvelle de l'audience royale avec une sérénité toute surnaturelle. Si elle avait employé, pour l'obtenir, tous les moyens humains, elle avait également reçu de ses douces et célestes Voix la certitude que Charles VII ne tarderait pas à la convoquer et lui ferait bon visage. C'est dans la prière et l'humilité qu'elle se préparait à remplir le premier acte de sa mission, apportant à celui qu'elle appelait encore le dauphin le signe divin et mystérieux qui lui démontrerait que Dieu avait entendu sa supplication, accomplissant enfin pour sa délivrance et celle de la nation française le grand geste du miracle.

CHAPITRE XIV

AUDIENCE ACCORDÉE — VISITES CÉLESTES — BLASPHEMATEUR PUNI — LA GRANDE SALLE ROYALE —
PREMIÈRES HÉSITATIONS DE CHARLES VII — LE ROI SE CACHE ET JEANNE LE RECONNAIT — LES
PREMIÈRES PAROLES — L'ENTRETIEN SECRET — LES PRIÈRES DU ROI ET LA RÉPONSE DE DIEU —
LE SIGNE DU CIEL ET L'ÉMOTION DU ROI — CONVAINCU, LE ROI ASSEMBLE SON CONSEIL — JEANNE
SERA EXAMINÉE — CONFÉE À LA FEMME DE GUILLAUME BELLIER — LE DONJON DU CHATEAU DU
COUDRAY.

Jeanne était en prières dans le logis qu'elle occupait à Chinon, lorsqu'un officier de Charles VII se présenta et lui donna l'ordre de se rendre immédiatement au château où le roi l'appelait : c'était le 9 mars 1429. Ce message — que la Pucelle attendait d'ailleurs en toute confiance, grâce à l'inspiration de ses Voix — lui était à peine transmis, que saint Michel, accompagné comme d'ordinaire d'une multitude d'autres anges, lui apparut :

— Fais bon visage, lui dit-il, l'heure est venue où mes promesses commencent à recevoir leur accomplissement.

Sainte Catherine et sainte Marguerite se montrèrent également. La privilégiée, dès cet instant et jusqu'à la fin de la mémorable audience royale que nous allons rapporter, resta en cet état de communication directe avec ses Voix.

Revêtue du costume qu'elle portait durant son voyage de Vaucouleurs à Chinon, l'humble paysanne se mit donc en route. Jean de Metz et Bertrand de Poulengy l'accompagnaient. Le jour était sur son déclin ; on pouvait encore toutefois, au moment où Jeanne sortit de la maison, distinguer les allants et venants. On gravit les pentes qui conduisaient au château royal. Chemin faisant, non loin du pont-levis, on croisa un soldat à cheval, dont l'attention fut attirée par le groupe qui se hâtait. Cet homme avait dû, comme tant d'autres, entendre parler de la jeune fille qui prétendait sauver la France, alors que lui et ses compagnons d'armes se sentaient impuissants devant l'envahisseur. Sa verve soldatesque fut excitée par cette rencontre. En voyant Jeanne, il s'écria :

— N'est-ce pas là la Pucelle ?

Puis il se mit à débiter des propos orduriers et à blasphémer Dieu. La vierge lorraine le regarda avec une profonde tristesse et lui dit :

— Ah! au nom de Dieu, tu le renies, et tu es si près de la mort!

Une heure ne s'était pas écoulée que le blasphémateur tombait à l'eau et se noyait.

Nous devons constater dans cette parole prophétique adressée à ce malheureux une marque sensible de l'assistance divine, sous l'influence directe de laquelle Jeanne d'Arc se trouvait alors.

Tandis que l'Envoyée de Dieu approchait du château, Charles VII, malgré les ordres qu'il avait donnés pour une solennelle audience, était de nouveau en proie à cette incertitude qui constituait bien la note dominante et douloureuse de son caractère. L'un de ses familiers — sans doute La Trémoille ou Regnault de Chartres — l'avait vivement troublé en lui démontrant le risque encouru par la majesté royale dans une réception pompeuse, préparée et accordée à une bergerette inconnue; si bien que le prince fit déclarer soudain qu'il ne recevrait pas cette enfant. Cette décision consterna les vrais patriotes qui se prenaient à espérer dans le secours d'En Haut, et ils vinrent supplier le monarque de ne pas rétracter ses promesses :

— Pouvez-vous, lui dirent-ils, traiter ainsi une jeune fille qui reçoit des révélations évidentes du Ciel?

— Qu'on m'en donne donc la preuve!

— La voici!

62 — Et ils montrèrent la lettre de Robert de Baudricourt, affirmant que Jeanne lui avait appris à Vaucouleurs la défaite de Rouvray, à l'instant précis où elle était infligée aux troupes françaises, sous les murs d'Orléans. Le roi, qui jusque-là semble ne pas avoir eu connaissance de ce document capital, changea encore une fois d'avis et se rendit en une chambre de retrait communiquant avec la grande salle des audiences royales.

Dans le riche appartement, tout avait été disposé pour éblouir la pauvre petite paysanne de Domremy.

Elle était impressionnante par elle-même, la vaste pièce aux trois élégantes baies gothiques qui s'étendait au premier étage de l'aile gauche du château; trente mètres de longueur sur seize et demi de largeur permettaient d'y réunir une nombreuse assemblée de courtisans.

La nuit était venue; entre les colonnettes de la gigantesque cheminée un tronc d'arbre entier se consumait, jetant mille flammes. Pour éclairer la salle, on avait disposé en son pourtour cinquante hommes d'armes porteurs chacun d'une torche, et sous cette brillante clarté scintillaient les pierres précieuses et les broderies d'or qui ornaient les vêtements d'apparat des seigneurs de la cour; trois cents chevaliers entouraient ces nobles gentilshommes. Près des marches du trône vide, Charles de Bourbon, comte de Clermont, se dressait dans tout l'éclat d'un somptueux costume.

On s'était souvenu, en effet, que la Pucelle avait promis de reconnaître entre tous le roi qu'elle n'avait jamais vu, et pour l'éprouver on avait décidé de faire jouer au comte de Clermont le rôle de Charles VII. Quant à celui-ci, il s'était dissimulé dans la chambre de retrait, et, de là, s'appêtait à suivre les péripéties de cette scène mémorable.

Tout étant ainsi préparé, le grand maître d'hôtel, Louis de Bourbon, comte de



CHINON — LE CHATEAU : SALLE OU JEANNE D'ARC RECONNUT CHARLES VII

Vendôme et de Chartres, descendit les dix-huit degrés qui donnaient accès à la porte extérieure du rez-de-chaussée, où les gens de service retenaient Jeanne d'Arc.

— Que voulez-vous? interrogea-t-il.

— Parler au dauphin, répondit-elle.

— Venez, je vais vous conduire vers lui.

Le comte de Vendôme s'avança, accompagné de la jeune fille, et gravit le large escalier; puis, sur un signe, deux valets écartèrent les tapisseries qui tombaient sur la porte de la grande salle et en masquaient la vue. Le coup d'œil était féérique.

Cependant le grand maître d'hôtel marchait droit au comte de Clermont, qui, feignant d'être Charles VII, s'apprêtait à recevoir le salut de la jeune fille; celle-ci s'arrêta net :

— Ce n'est pas là le roi, déclara-t-elle.

Un peu décontenancé, le comte se tourna vers un écuyer qui se trouvait à sa portée, et le désignant :

— Le voici, indiqua-t-il.

— Oh! non, s'écria l'Inspirée, si le dauphin était là, je le reconnaîtrais tout de suite.

En ce moment, l'assemblée, cédant à un mouvement instinctif de curiosité, avait dû se rapprocher de la nouvelle venue et l'entourait. Obligé sans doute de suivre ce mouvement, pour ne rien perdre de cette scène qu'il regardait avec un intérêt bien compréhensible, le monarque sortit de la chambre où il se tenait et s'avança au milieu des groupes pressés de ses officiers. Tout aussitôt, l'ange qui la guidait prévint Jeanne; elle se détourna et sans hésiter aborda Charles VII. Son chaperon à la main, elle lui fit correctement, à la distance de quelques pas, les révérences d'usage à la cour.

— Dieu vous donne bonne vie, noble prince! dit-elle.

— Je ne suis pas le roi, répliqua Charles VII : le roi, le voilà.

Et il montrait de nouveau le comte de Clermont, bien plus somptueusement vêtu que lui.

— Au nom de Dieu, c'est vous et non un autre, reprit la Libératrice. Je suis venue vers vous de par le Roi du ciel.... J'ai nom Jeanne la Pucelle. Si vous voulez écouter le message que je vous apporte, vous recouvrirez votre royaume, et les Anglais s'en iront hors de France.

— Quel est donc ce merveilleux message?

— Dieu vous mande que vous me mettiez en œuvre et je ferai lever le siège de devant Orléans, puis je vous conduirai à Reims pour recevoir votre sacre et votre royale couronne : vous serez ainsi le lieutenant du Roi des cieux, qui est Roi de France.

Le souverain écoutait la jeune fille, intrigué certes par son air de majesté et la gravité pleine d'assurance avec laquelle elle s'exprimait, mais sur son visage régnait toujours un scepticisme profond et une vive anxiété :

— Utilisez-moi, noble sire, insista-t-elle, et la patrie ne tardera pas à être soulagée de ses maux. Oui, le siège d'Orléans sera levé et je vous mènerai sacrer à Reims, n'en doutez pas.

— Et comment voulez-vous que je ne doute pas, puisque vous ne m'apportez aucune preuve à l'appui de vos paroles et de vos promesses?

— La preuve, au contraire, je vous l'apporte, noble prince. Si vous voulez m'entendre en secret, je vous dirai la réponse de Dieu aux tendres prières que vous lui avez adressées dans les jours malheureux.

Charles VII hésita un instant. Il ne pouvait se retirer seul avec cette jeune inconnue; déjà à demi dompté par le surnaturel prestige de l'enfant, il lui répugnait de la renvoyer sans l'écouter. Il s'arrêta donc à un moyen terme, et, emmenant Jeanne dans le haut de la salle, il donna l'ordre à tous ceux qui remplissaient l'enceinte de se masser à l'autre extrémité. On devine la curiosité de la cour entière pendant ce mystérieux entretien, et l'attention de chacun à suivre les mouvements, l'expression de physionomie et jusqu'aux moindres gestes des deux interlocuteurs.

Quand donc le roi et la Pucelle furent à l'abri de toute indiscretion, le monarque interrogea :

— Dites-moi maintenant le message de Dieu.

— Mon Seigneur vous dit : *Tu es vrai héritier de France et fils de roi.*

A ce simple énoncé, Charles VII fut extrêmement surpris. L'affirmation de la Pucelle répondait à une grande anxiété qui torturait son âme et qu'il n'avait, ainsi que nous le savons déjà, confiée qu'à Dieu. Combien de fois, en effet, voyant les calamités qui fondaient sur lui et sur son royaume, n'était-il pas retombé dans ce doute affreux ?

Néanmoins, voulant mettre Jeanne à l'épreuve, il feignit ne point comprendre. Mais la jeune fille continua :

— Souvenez-vous, noble prince, de cette nuit de douleur où, accablé par les coups répétés qui vous frappaient, vous cherchiez en vain dans le sommeil l'oubli de tant de maux. Alors votre esprit se tourna vers Dieu; vous vous êtes mis à genoux au pied de votre lit; et voici la prière que vous avez adressée à Notre-Seigneur : « O mon Dieu, si j'ai le bon droit pour moi dans les guerres que je soutiens, venez à mon secours! » Le matin suivant vous êtes entré seul dans votre oratoire, et là, sans prononcer un mot, du fond de votre cœur vous avez présenté cette nouvelle requête au Tout-Puissant : « Si je suis vraiment descendant de la noble maison de France et par conséquent héritier du royaume, gardez-le en mon pouvoir et défendez-le! Si je ne mérite pas ce secours, accordez-moi au moins d'échapper à la mort et à la captivité, et de trouver un refuge assuré auprès des rois mes alliés, soit en Espagne, soit en Écosse. »

En s'exprimant ainsi, les yeux de Jeanne s'étaient levés vers saint Michel, ses Saintes et les anges qui l'encourageaient et inspiraient ses paroles. Son regard rempli de la vision céleste avait quelque chose de surhumain, et Charles VII, frappé de cet admirable spectacle, non moins que de la révélation de ses secrets connus uniquement de Dieu, était en proie à une émotion telle qu'il était impuissant à retenir ses pleurs.

A la lueur des torches, les grands de la cour contemplaient cette scène. Ayant vu

les larmes du monarque et son visage habituellement pâle s'empourprer, ils se demandaient quelle en était la cause, et s'approchaient déjà pour mettre fin à un entretien qui semblait causer tant de peine à leur souverain.

D'un geste impérieux le roi les retint :

— Parlez et achevez votre message, dit-il à Jeanne.

— Sire, continua-t-elle, vous souvenez-vous aussi que le jour de la dernière Toussaint, séjournant au château de Loches, vous étiez seul dans la chapelle, à la place qui vous y est réservée, et que là vous fites trois requêtes à Dieu?

— Je m'en souviens, reprit-il.

— Noble prince, si je vous révèle ces trois requêtes, croirez-vous que Dieu m'envoie?

— Oui, répondit Charles VII, se sentant subjugué par l'intervention divine qui se manifestait si clairement en tout ce qu'il entendait.

Alors Jeanne ajouta :

— Sire, voici la première prière que vous avez faite au Seigneur : « Si je ne suis point véritable héritier du royaume de France, faites, ô mon Dieu, que je ne sente plus en moi la force et le courage de poursuivre cette campagne, et qu'ainsi je ne sois plus cause d'une guerre affreuse qui désole mon pays. » Vous avez formulé ensuite une autre prière : « Si les grandes adversités et tribulations, actuellement et depuis si longtemps supportées par mon pauvre peuple de France, proviennent de mes péchés; si ces malheureux souffrent par ma faute, ah! je vous en supplie, pardonnez à mon peuple; seul je dois être puni. Faites que je porte entièrement le châtimement de mes péchés, quelle que soit la peine qu'ils méritent, fût-ce la mort elle-même! » Enfin, dans votre troisième requête, vous avez dit : « Ô mon Dieu, si les péchés de mon peuple lui attirent tant de maux, je vous en conjure, pardonnez à la nation que vous m'avez confiée, apaisez enfin votre colère et tirez le royaume des tribulations qui le désolent depuis douze ans et plus. »

Tandis que Jeanne parlait, la physionomie du roi exprimait encore une émotion profonde, mais douce cette fois; on le voyait rayonner de joie. Il venait, en effet, d'acquiescer la certitude qu'il était l'objet des communications célestes. Jeanne continua :

— Oui, Dieu s'est souvenu de la grande et belle patience que vous avez eue dans les terribles tribulations que je viens de rappeler. Il a entendu votre prière, et c'est Lui qui a dirigé mes pas vers vous. Je ne suis qu'une pauvre fille de village, mais Il a daigné m'envoyer saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite avec les anges de son ciel qui m'assistent, m'éclairent et me soutiennent depuis cinq années. Il m'a dit de quitter mon père et ma mère, mon pays, mes travaux, de venir vers vous sans retard. Je dois vous révéler les moyens qu'il m'a divinement enseignés, afin que vous puissiez mettre vos adversaires hors des frontières et poser sur votre front la couronne de France.

— Que dois-je faire pour cela!

— Noble sire, donnez-moi des armes et des troupes. Ayez confiance, je saurai m'en servir, car il plaît au Roi du ciel de délivrer, par une simple Pucelle, votre noble royaume.

Mars 1424
→ 9 Mars 1429

— Les vœux divins seront accomplis, assura Charles VII.

Et, le visage radieux, il rejoignit avec Jeanne les personnages de sa cour qui commençaient à s'impatienter de cette longue attente : l'entretien secret du souverain et de la vierge lorraine avait duré plus d'une heure. Se tournant vers les membres de son Conseil, le roi leur fit signe d'approcher :

— Cette Pucelle, dit-il, m'est envoyée de par Dieu pour m'aider à recouvrer mon royaume. Il y a lieu de l'interroger plus au long et d'aviser ensuite.

Le monarque enjoignit alors de mener Jeanne à la petite chapelle de Saint-Martin située dans le château du Coudray et proche de son beau donjon, afin qu'elle attendît là ses ordres. La jeune fille y fut conduite sans retard, et, toujours sous l'influence de la vision merveilleuse dont elle avait été favorisée pendant toute l'entrevue avec le roi, elle épancha aux pieds de l'archange et de ses Saintes la reconnaissance immense qui emplissait son cœur. Hélas ! ses célestes protecteurs prirent bientôt congé d'elle ; ayant vécu quelque temps dans le ciel, la pauvrete se retrouva bien isolée dans la petite chapelle. Souvent, en pareille circonstance, après le départ de ses Voix, il lui arrivait de pleurer. Cette fois, le contact avait été si doux et si prolongé, il avait surtout été si efficace — puisque, grâce à lui, elle avait convaincu Charles VII de la divinité de sa mission, — qu'elle avoua avoir éprouvé de cette séparation un violent et presque insurmontable chagrin. Le recueillement du lieu saint et la prière calmèrent peu à peu sa peine profonde. N'était-elle pas providentielle, cette visite à la chapelle de Saint-Martin ? Dieu, à l'issue de la grande action que Jeanne vient d'accomplir pour la France, semble vouloir confier son enfant prédestinée à l'apôtre des Gaules, le protecteur de notre patrie ! Quand il agit parmi nous, le Ciel manifeste d'incroyables délicatesses.

Cependant le roi résolut de conserver l'héroïne au palais. Il lui assigna une demeure dans le château du Coudray, où il l'avait fait conduire. D'après la tradition, ce fut le donjon même qu'elle habita. On confia la vierge lorraine à l'une des plus vertueuses femmes qui fussent présentes en ce moment dans le logis du souverain : l'épouse de Guillaume Bellier, lieutenant du sire de Gaucourt, bailli d'Orléans.

Puis Charles VII tint le soir même un nouveau Conseil où il se constitua le défenseur de la mission de Jeanne. Il dut avoir toutefois beaucoup à lutter, car il y a des hommes — tel La Trémoille — que les choses de Dieu ne savent plus toucher.

On prit la décision suivante ; des docteurs en théologie, des canonistes et des légistes s'entretiendraient avec la Pucelle et examineraient soigneusement ses réponses et tous ses dires.

Cependant l'angélique jeune fille pria et protestait qu'elle serait toute sa vie un instrument docile aux ordres du Tout-Puissant. Ne venait-il pas de lui montrer que sa main divine peut atteindre le cœur d'un roi comme celui du dernier de ses sujets, pourvu que ce roi sache l'invoquer, croire en lui et espérer fermement en son secours ?



CHAPITRE XV

PRIÈRE DE JEANNE ET PRIÈRE DE LA FRANCE — LE JUBILÉ DE NOTRE-DAME DU PUY-EN-VELAY — ISABELLE ROMÉE SE REND AU PÈLERINAGE NATIONAL — JEANNE AU DONJON DU COUDRAY — SON PAGE LOUIS DE COUTES — LE DUC D'ALENÇON — LES ENTRETIENS AVEC LE ROI — LE ROI DES CIEUX ET LE ROYAUME DE FRANCE — LES DEMANDES DE JEANNE — LA LANCE COURUE DEVANT LE ROI ET LE DUC D'ALENÇON — LES TÉMOINS DU SECRET DU ROI — L'ARCHEVÊQUE D'EMBRUN ET GÉRARD MACHET CONSULTÉS

A Chinon comme à Domremy, la prière de Jeanne s'unissait à celle de la France entière; on ne peut comprendre, en effet, ce miracle permanent qui accompagna la courte apparition terrestre de l'humble vierge, si on sépare ses propres instances de l'immense cri s'élevant vers Dieu d'un bout à l'autre de la patrie.

Notre pays, dont l'infortune dépassait alors toute imagination humaine, recourait enfin à Celui qui seul pouvait le sauver. Les États généraux de 1428 venaient de prescrire des supplications solennelles pour chaque vendredi. Le roi ne cessait de s'humilier et d'implorer. Quant au peuple, il se lamentait sans fin, multipliant les processions et les pèlerinages en vue d'obtenir « la paix, le vrai trésor de joie », comme le chantait mélancoliquement le duc d'Orléans dans ses prisons anglaises.

Dans le premier quart du xv^e siècle, le pays tout entier, on peut le dire sans aucune métaphore, se portait vers le sanctuaire du Puy, pour y gagner les grâces du jubilé que les Souverains Pontifes accordaient parfois à tous ceux qui prenaient part à ce pèlerinage. Deux fois déjà, depuis son avènement, on avait vu Charles VII s'y rendre lui-même : le roi avait accepté le titre de chanoine de cette cathédrale et y avait communiqué, revêtu des insignes de sa nouvelle dignité.

Or, les fêtes de Pâques de 1429 étaient assignées comme la date d'un solennel jubilé à Notre-Dame du Puy. Malgré la guerre et la misère générale, deux cent mille pèlerins et plus arrivèrent de tous les points de la France, pour supplier la divine Vierge en faveur de leur malheureuse patrie.

Les régions des bords de la Meuse et des contrées circonvoisines — où fréquemment se faisaient des quêtes pour la célèbre cathédrale ainsi que des prières en union avec son Chapitre — y furent représentées. Isabelle Romée, la pieuse mère de la Pucelle, n'hésita pas à entreprendre ce pénible voyage.

C'est que bien des larmes ont coulé dans la chaumière de Domremy depuis le départ de Jeanne. Avec le doux sourire de l'enfant privilégiée, le bonheur a fui du foyer. Jacques, sombre et taciturne, parle à peine; chaque jour Isabelle arrose de ses pleurs la quenouille qu'elle doit filer seule désormais, tandis que leurs fils se rendent à leur tâche, tristes et pensifs, n'osant prononcer le nom de la fugitive.

En vain, Jean de Metz et Bertrand de Poulengy ont chevauché souvent de Vaucouleurs à Domremy, multipliant les visites aux infortunés parents, pour leur prodiguer des consolations, redisant, en même temps que la vertu de l'héroïne, ses paroles étonnantes et profondes qui ne peuvent être inspirées que par le Ciel, affirmant bien haut leur foi dans l'issue finale de l'extraordinaire entreprise. En vain, la jeune fille a dicté et envoyé à son père et à sa mère la lettre la plus humble, la plus aimante, la plus filiale, pour obtenir son pardon; les pauvres gens demeurent inconsolables, et si l'exaltation de ce premier chagrin, qui faillit leur faire perdre le sens, s'est calmée, les larmes qu'ils versent n'en sont pas moins amères.

Les deux guides de la Pucelle partirent, eux aussi, pour le jubilé du Puy, dès que le roi eut reçu leur protégée. Là ils rencontrèrent Isabelle Romée et s'occupèrent avec elle de trouver l'aumônier qui serait attaché désormais à la personne de l'angélique jeune fille.

Tandis que la France entière appelait l'aide de Dieu et que des milliers de patriotes se mettaient en route pour (le sanctuaire national de Marie), l'Envoyée du Ciel, au château de Chinon, était de la part du roi l'objet des plus respectueux égards. En même temps, ses faits et gestes fournissaient la matière de scrupuleuses enquêtes.

Dans le donjon du château du Coudray, où l'on avait tout disposé pour la recevoir, la vertueuse épouse de Guillaume Bellier, Anne de Maillé, lui prodiguait les soins les plus maternels. Sur les ordres du monarque, elle avait pourvu au service particulier de la Pucelle. La nuit, des femmes logeaient près d'elle, et le jour un charmant page de quatorze ans, Louis de Coutes, ne la quittait pas. Cet enfant, orphelin d'un chevalier qui combattit toujours vaillamment les Anglais et commanda longtemps comme capitaine dans la ville de Châteaudun, fut enlevé au sire de Gaucourt pour être attaché à Jeanne. Dès lors, l'adolescent resta dans le donjon, près de la jeune fille, qui causait volontiers avec ce gentil compagnon. Louis de Coutes fut bientôt intrigué par les mystérieuses allées et venues qui s'établirent autour de l'appartement de la Pucelle: maintes fois, durant ces quelques jours, il la vit se rendre à l'appel du roi et ne rentrer qu'après de longues audiences; de hauts personnages, qu'il ne connaissait point, entretenaient l'héroïne pendant une grande partie de la journée. A leur arrivée, Louis sortait discrètement; aussi ne se fit-il pas la moindre idée de ce qu'on pouvait dire à sa jeune et pieuse maîtresse.

Pourtant il assistait à certains colloques de l'Inspirée: c'étaient ceux qu'elle avait fréquemment avec Dieu et avec ses saintes conseillères. Il la voyait alors à genoux, dans l'attitude de la prière: il remarquait le mouvement de ses lèvres, et aussi parfois d'abondantes larmes qui inondaient ses joues; mais il ne comprenait point les paroles que murmuraient la jeune fille.

1429 Dès le lendemain de la mémorable audience racontée précédemment, c'est-à-dire dans l'après-midi du 10 mars, le monarque faisait mander Jeanne : la conversation venait de s'engager entre eux, quand on introduisit un visiteur. C'était Jean V, duc d'Alençon, proche parent du roi, le fils de ce duc d'Alençon qui était tombé percé de mille traits, à la bataille d'Azincourt, au moment où il frappait d'un coup terrible Henri V, roi d'Angleterre. Il avait pour beau-père le duc d'Orléans, prisonnier des Anglais depuis de longues années.

Ce prince était digne de la race à laquelle il appartenait. Parrain du fils de Charles VII, conseiller du roi depuis 1423, chevalier d'une belle prestance et d'une extrême bravoure, il avait été blessé et laissé pour mort à la bataille de Verneuil, le 6 août 1424. Relevé et emmené captif, il ne rentra en France que le 3 octobre 1427, moyennant une rançon de deux cent mille saluts d'or. En mars 1429, il achevait de réunir le montant de cette somme, et, ne pouvant guerroyer contre les Anglais, il employait ses loisirs, l'après-midi du 9 mars, à chasser la caille. Il fut distrait de son occupation favorite par un de ses valets qui accourait à toute bride lui annoncer cette nouvelle inattendue : une jeune fille, se disant envoyée de Dieu pour mettre en fuite les Anglais et lever le siège d'Orléans, venait de se présenter au château de Chinon.

Dès le lendemain, le duc d'Alençon, voulant vérifier le fait, arrivait à la résidence royale, et obtenait audience immédiate comme parent et conseiller de Charles VII qui, précisément, était en conférence avec Jeanne. Celle-ci, voyant s'avancer un noble inconnu au port majestueux, demanda le nom de ce chevalier.

— C'est mon cousin, le duc d'Alençon, répondit le roi.

— Soyez donc le très bien venu, dit-elle alors s'adressant au duc lui-même. Plus il y en aura ensemble du sang royal et mieux cela sera !

Le vendredi matin, 11 mars, l'héroïne assistait à la messe dans la chapelle royale ; le duc d'Alençon remarqua qu'elle s'inclina très profondément dès que le monarque pénétra dans le sanctuaire. Le sacrifice achevé, un cortège nombreux accompagna le prince dans une des chambres du palais. Là, ce dernier congédia ceux qui le suivaient, à l'exception de Jeanne, du duc d'Alençon et de La Trémoille.

Le roi tenait à mettre la Pucelle en contact avec les grands personnages de la cour, afin d'avoir leur avis à son sujet. Dans cette circonstance particulière, il devait désirer convaincre le sire de La Trémoille — à l'ascendant duquel il ne pouvait s'arracher — de la mission surnaturelle que Dieu avait confiée à la jeune fille.

Charles VII l'interrogea donc sur tout ce qui pouvait intéresser les deux seigneurs présents, lui faisant répéter à l'occasion ce qu'il savait déjà, mais qu'il jugeait de nature à provoquer, chez La Trémoille et le duc d'Alençon, une conviction analogue à la sienne. Les réponses étaient pleines d'à-propos et de bonne grâce. La conversation se prolongeant, la Pucelle s'enhardit et adressa plusieurs requêtes au souverain :

8 // — Une chose que je vous supplie de faire entre toutes, noble prince, c'est de donner votre royaume au Roi des cieux.

— Pourquoi me demandez-vous cela ?

— Parce que cette donation une fois accomplie, le Roi des cieux travaillera pour

vous comme il a fait pour vos prédécesseurs et vous rétablira dans la situation où la France était dans le passé.

Le prince ne répondit pas à cette supplique.

Jeanne d'Arc n'insista pas. Ses Voix du reste lui affirmaient qu'un jour elle renouvellerait sa prière et qu'alors elle ne serait plus repoussée.

L'âme chevaleresque du duc d'Alençon ressentait un profond enthousiasme, voisin de la stupéfaction. Oui, Dieu seul pouvait parler ainsi. Désormais le gendre du duc d'Orléans s'attachera à Jeanne la Pucelle; il sera de son parti et rien ne sera capable d'ébranler sa fidélité lorsqu'il s'agira de celle qu'il regarde comme un ange du ciel.

Après l'entrevue avec la Pucelle, on ne peut douter, semble-t-il, des sentiments de La Trémoille. Il considéra Jeanne d'Arc comme un obstacle irréductible à sa politique néfaste et un sérieux danger pour sa personne, obstacle et danger qu'il écartera à tout prix un jour où l'autre. Aussi n'hésitons pas à le ranger, dès lors, parmi les ennemis de l'héroïque jeune fille. A l'avenir, l'hypocrite lui fera peut-être encore bon visage et semblera même favoriser ses plans en certaines circonstances, mais, ne nous y trompons pas, ce sera en vertu du principe qu'il faut parfois savoir cacher sa haine afin de la satisfaire plus sûrement quand l'occasion sera propice.

L'heure du dîner ayant sonné, le roi congédia ses visiteurs, mais il recommanda à Jeanne de revenir près de lui aussitôt le repas terminé.

Une des affirmations de la Pucelle qui étonnait particulièrement le souverain était celle-ci :

— Par l'aide du Ciel, je sais chevaucher, porter les armes, combattre et conduire une armée.

Si la promesse se réalisait, Dieu pouvait-il manifester par un miracle plus grand et plus facile à constater sa puissante intervention ? Le monarque ne voulait pas tarder à commencer l'expérience, et c'est pour cette raison qu'il s'empressait de convoquer Jeanne.

Des chevaux piaffaient dans la cour du château de Chinon, lorsque Charles VII, le duc d'Alençon, Jeanne et plusieurs officiers se présentèrent. On se mit en selle; la jeune fille sauta sur sa monture avec la dextérité d'un cavalier consommé. Le cortège se dirigea vers la prairie où les seigneurs de la cour venaient prendre leurs ébats équestres. La Pucelle fit galoper son coursier et rompit une lance : c'était l'exercice favori des chevaliers de l'époque. L'émerveillement fut général. Cette enfant de dix-sept ans maniait le cheval et les armes de guerre comme le plus habile capitaine après un sérieux apprentissage. Le duc d'Alençon ne put retenir ce cri :

— C'est vraiment parfait. Jeanne, je vous offre votre premier cheval de guerre.

Et, quelques semaines plus tard, quand l'héroïne fut armée de pied en cap, ce prince n'oublia pas sa promesse.

A partir de cet instant, le roi se montra de plus en plus convaincu que la vierge inspirée ne l'avait point trompé. Voyant sans doute, dans son entourage, plus d'un seigneur étonné de la rapidité avec laquelle il était passé du scepticisme presque absolu à une complète conviction; se rendant compte que la révélation à lui faite de ses

secrets intimes était le seul argument de nature à détruire toute incertitude, il voulut avoir de cette révélation des témoins irrécusables. Aussi, après s'être assuré le consentement de la Pucelle, il appela près de lui trois seigneurs de la cour : le duc d'Alençon, le seigneur de Trèves, Christophe d'Harcourt, et son confesseur, Gérard Machet. Quand ils eurent juré la discrétion la plus absolue, Jeanne, à leur grande stupéfaction, redit devant eux au roi ses plus intimes secrets, comme elle l'avait fait à l'audience solennelle du mercredi précédent ; il n'y a point à douter de l'effet produit par la miraculeuse communication ; les spectateurs de cette scène comprirent et partagèrent la foi du prince en Jeanne d'Arc et la manifestèrent hautement aux autres personnages de la cour.

Charles VII ne s'en tint pas là : il s'adressa, pour éclairer sa conscience, à ceux auxquels il avait confié le soin de la diriger. Il fit donc écrire à l'archevêque d'Embrun, Jacques Gélú, dont les paternels conseils avaient guidé son-enfance, et lui exposa avec confiance tout ce qui s'était passé, en cette mémorable semaine, au sujet de la Pucelle. En attendant la décision du Pontife, il demanda également l'avis de son confesseur, Gérard Machet. Celui-ci était un ecclésiastique du plus grand mérite, chanoine de Chartres, puis de Paris, jadis recteur et vice-chancelier de l'Université de cette ville. Sa solide piété et son remarquable savoir lui donnaient l'autorité requise pour fournir une réponse éclairée. Il ne le pouvait toutefois qu'en s'entourant des renseignements les plus précis et en se livrant à une enquête des plus sérieuses ; et il se mit immédiatement à l'œuvre.

CHAPITRE XVI

ENQUÊTE DE GÉRARD MACHET — LA LIBÉRATRICE ET LES PROPHÉTIES POPULAIRES — LES EXAMINATEURS DE CHINON — LES PROMESSES DE JEANNE AU ROI — SA BLESSURE SOUS LES MURS D'ORLÈANS ANNONCÉE AU MONARQUE; CETTE PROPHÉTIE ENREGISTRÉE A BRUXELLES, EN AVRIL 1429 — VISIONS CÉLESTES — RÉPONSE DE L'ARCHEVÊQUE D'EMBRUN A CHARLES VII — LE PREMIER EXAMEN FAVORABLE A JEANNE — LE ROI DÉCIDE L'ENVOI DE LA PUCELLE A L'UNIVERSITÉ ET AU PARLEMENT DU ROYAUME

Le futur évêque de Castres commença par mander vers lui les compagnons de route de Jeanne d'Arc. Ayant escorté la Pucelle durant son long et périlleux voyage, ces hommes pouvaient, mieux que personne, fournir d'utiles renseignements. On insista beaucoup sur ce long chemin parcouru à travers une partie du duché de Bourgogne, dans les lieux occupés par l'ennemi et qui s'acheva sans accident d'aucune sorte, malgré les nombreux obstacles que rencontra la petite troupe. Ceci semblait tout à fait merveilleux aux voyageurs, et ils exprimèrent bien haut leurs sentiments à cet égard. Une fois de plus, ils témoignèrent de l'ascendant qu'exerçait sur eux la jeune vierge.

Avaient-ils envie de proférer quelques paroles légères, il suffisait que leur allure les rapprochât de leur sainte compagne pour que ce désir disparût à l'instant. De même, ajoutaient-ils — et Gérard Machet reçut une attestation identique de ceux qui avaient observé la Pucelle depuis son arrivée à Chinon, — lorsqu'un soldat jurait devant elle, l'Envoyée de Dieu s'en chagrinait vivement et reprenait énergiquement le blasphémateur.

Ce premier entretien produisit une excellente impression sur l'esprit du confesseur du roi. Une longue conversation dans laquelle Jeanne répondit à toutes ses questions avec autant de simplicité que de piété et de jugement le frappa également. Il en vint à examiner minutieusement ses faits et gestes, constata son grand recueillement durant le Saint Sacrifice de la messe auquel elle assistait chaque jour, et remarqua son maintien grave et angélique lorsqu'elle s'approchait de la Sainte Table. Il constata, du reste, que la jeune fille recevait fréquemment son Dieu.

Enfin les dames de Gaucourt et de Trèves, après une enquête approfondie, se disaient aussi en mesure de rendre témoignage à la virginité de Jeanne.

Tout cet ensemble parut à Gérard Machet une notable présomption en faveur de la sincérité des affirmations de la Pucelle.

De plus, diverses prophéties s'étaient répandues en ces derniers temps pour annoncer la fin des malheurs publics de l'époque. Le digne chanoine avait lu notamment qu'une jeune vierge devait venir au secours du roi de France; il ne cacha pas sa pensée à Gobert Thibault : à son avis, l'humble enfant de Domremy était précisément la merveilleuse libératrice désignée dans ces écrits.

Toutefois, conscient de la responsabilité qui pesait sur lui, et en dépit ou mieux à cause de l'opinion favorable qu'il s'était formée sur Jeanne d'Arc, l'éminent théologien fit à son auguste pénitent un rapport en ces termes :

— Il y a lieu de mander au château de Chinon des ecclésiastiques distingués par leur piété et leur savoir, afin de connaître leur avis sur le cas extraordinaire de cette jeune fille, se présentant au roi comme Envoyée de Dieu.

Charles VII trouva ce conseil fort sage. Il convoqua immédiatement à Chinon un religieux Franciscain, le P. Raphanel, futur évêque de Senlis, Robert de Rouvres, frère de lait de Charles VII, alors évêque de Séez, Pierre de Versailles, maître Jordan Morin, député de Charles VI au Concile de Constance. D'autres personnages de marque se joignirent à ceux que nous venons de citer. Parmi eux devait prendre place, nous n'en pouvons douter, l'archevêque de Tours, Philippe de Coëtquis, que le roi honorait de son estime : ce fut lui, très probablement, qui présida cette importante Commission.

La Pucelle se présenta devant ces vénérables juges avec une contenance modeste et digne. Le thème de l'examen qu'on lui fit subir était celui-ci :

— Pourquoi êtes-vous venue, et qui vous a envoyée vers notre prince?

Toutes les réponses de Jeanne se résument ainsi :

— Je suis venue de la part du Roi des cieux. Ce n'est pas de moi-même que j'agis, mais j'ai des Voix qui me parlent et un Conseil qui me guide. Ces Voix et ce Conseil me disent tout ce que j'ai à faire.

Plus tard, la Libératrice, dînant avec le duc d'Alençon, lui exprimait sa pensée au sujet de ces interrogatoires :

— On m'a beaucoup questionnée, dit-elle. J'ai répondu, mais je suis loin d'avoir révélé tout ce que je sais et ce que je puis accomplir avec l'aide de Dieu.

A côté de ceux qui examinaient loyalement la jeune vierge, il y avait nombre de ces gens sans esprit et sans cœur qui se prononcent sur les hommes comme sur les choses d'une manière irréfléchie et d'après l'impulsion de leur égoïsme ou des pires instincts. Pour eux, il n'y avait en la Pucelle que mise en scène habile, tromperie et affectation. Les tenants de la politique humaine, dont celle de Jeanne était la contre-partie, ne devaient pas manquer d'exploiter auprès du roi les sentiments bas et grossiers que cette bande étourdie exprimait sans vergogne dans ses conversations quotidiennes.

Ainsi que nous le savons, l'opinion personnelle de Charles VII était établie; mais il fallait pour l'honneur de l'Église et pour la Majesté royale que l'on continuât

à étudier la jeune fille et à la faire connaître aux membres du Conseil. Dans ce but le monarque la voyait souvent et s'empressait de la présenter à tous ceux qui l'approchaient.

A son prince, la Pucelle exprimait sans varier la volonté divine : enlever la France aux Anglais pour la remettre entre ses mains afin qu'il la gouvernât suivant les lois de l'ordre social chrétien, tel était l'objectif suprême. Mais pour atteindre ce résultat final, l'humble guerrière promettait une preuve éclatante de l'intervention du Ciel : que Charles VII lui confie des soldats en aussi petit nombre qu'il lui plaira et Orléans sera certainement sauvée. Et afin que l'on sache bien que Dieu lui-même inspire le succès qu'elle annonce, Jeanne ajoute cette particularité :

— Dans la bataille qui se livrera sous les murs d'Orléans, je serai frappée par un trait, mais ne mourrai point de ma blessure ; de plus, cet été, je vous conduirai à Reims pour être sacré.

Rien de plus précis que cette double prédiction et surtout rien de plus facile à constater que sa réalisation. Aussi cette prophétie que le roi n'avait aucun intérêt à cacher fit-elle grande sensation parmi les seigneurs de son entourage. On la recueillit soigneusement, et un chevalier, maître d'hôtel de Charles de Bourbon, comte de Clermont, se hâta d'en écrire tous les détails. En demandant à la bibliothèque royale de Bruxelles le premier volume des registres noirs, on peut encore de nos jours avoir sous les yeux la preuve matérielle de l'esprit prophétique dont Jeanne était animée.

Quelques chroniques contemporaines — Jeanne en personne affirma les faits au procès de Rouen — racontent que le roi, le duc d'Alençon et plusieurs grands seigneurs furent favorisés à cette époque de merveilleuses apparitions, confirmation éclatante pour eux de tout ce que la Pucelle avait déclaré. La nature même de ces révélations exigea de la part de ceux qui en furent l'objet la plus absolue discrétion ; de telle sorte que nous ne savons exactement en quoi consistèrent ces célestes faveurs..... Toutefois, nous pouvons affirmer que l'existence même d'une vision dont le monarque et quelques grands seigneurs auraient été les témoins paraît indéniable et qu'elle dut produire sur eux un effet considérable.

Cependant les courriers se succédaient entre Chinon et Embrun. Le prince faisait tenir l'archevêque au courant de tout ce qui regardait la jeune fille. Il employait à ce travail, comme secrétaires, deux hommes d'une solide piété : Jean Gérard, le président du Parlement de Grenoble, résidant alors à Chinon, et Pierre l'Hermite, prêtre éminent, attaché au service religieux de Charles VII, dont il était d'ailleurs un des conseillers intimes. Tous deux, dans leurs lettres à Jacques Gélou, après avoir parlé du voyage extraordinaire accompli par la Pucelle pour venir vers le roi et de ses promesses magnifiques, racontent qu'elle a été examinée déjà par des ecclésiastiques autorisés en particulier par trois professeurs de théologie. Ils ajoutent que ses réponses sont pleinement satisfaisantes et qu'elle a été reconnue « dévote, sobre, tempérante, coutumière une fois chaque semaine des sacrements de Confession et de Communion ».

Jacques Gélou se recueillit, et, rempli de la pensée de l'Église qui veut qu'on éprouve les esprits avant de les admettre, afin de distinguer s'ils sont envoyés de

Dieu ou de l'ennemi des âmes, il fit aux deux secrétaires du souverain une réponse pleine d'une surnaturelle sagesse.

Il ne doute pas, il est vrai, que l'invasion anglaise étant contre tout droit divin, naturel, canonique, civil, humain, moral, accompagné de tant d'injustices, Dieu, en faveur de l'orphelin et de l'affligé, ne punisse l'injurieuse entreprise des Anglais; sa justice sera exemplaire à l'endroit de ces envahisseurs. Néanmoins il ne faut pas aisément et légèrement s'arrêter aux discours d'une fille, d'une paysanne, nourrie dans la solitude, d'un sexe fragile, tant susceptible d'illusions. L'on ne doit pas se rendre ridicule aux nations étrangères: les Français sont déjà assez diffamés pour la facilité de leur naturel à être dupés.

Il serait bon que le roi jeûnât et vaquât à quelques exercices de piété pour être éclairé du Ciel et préservé d'erreur.

Le prélat trouve sage que l'on poursuive sérieusement l'enquête commencée et que l'on tienne l'humble paysanne dans l'incertitude sur la solution finale, car, ajoute l'archevêque, tant que la jeune fille ignorera l'issue de ces débats, elle sera plus facile à observer. Aussi longtemps qu'on n'aura pas acquis une conviction nette et entière touchant la pureté de sa vie et ses bonnes mœurs, il est prudent qu'elle n'ait pas trop d'accès auprès du roi.

Ainsi s'exprime Jacques Gélou pendant que la Commission ecclésiastique de Chinon prolonge ses délibérations, attendant sans doute le retour des religieux qui sont allés enquêter sur la Pucelle en son propre pays, c'est-à-dire à Domremy et à Vaucouleurs. Il est probable que ce retour eut lieu avant la fin de mars, car, dans l'exposé présenté au roi, non seulement les examinateurs de Chinon lui font remarquer la vie chrétienne et pure de Jeanne, la manière admirable dont elle parle de ses inspirations, alors que pour le reste elle s'exprime avec toute la simplicité d'une pauvre paysanne, mais ils attirent spécialement l'attention de Charles VII sur la connaissance prophétique que la jeune vierge eut à Vaucouleurs de la défaite de Rouvray et sur le côté merveilleux et extraordinaire de cette chevauchée vers Chinon qu'elle a accomplie sans encombre à travers les lignes ennemies.

Malgré leurs excellentes conclusions, le monarque, après avoir entendu le rapport des docteurs, décida que Jeanne d'Arc serait amenée à Poitiers, alors capitale provinciale du royaume, afin d'y être examinée officiellement par l'Université.

En conséquence, il ordonna que tout le personnel de la cour se préparât à partir en même temps que la Pucelle.

On se mit donc en route le lundi de Pâques, 28 mars 1429, et on ne révéla pas tout de suite à l'héroïne le but du voyage, mais à mi-chemin, lorsqu'elle demanda de quel côté on la dirigeait, ses compagnons lui annoncèrent qu'elle marchait sur Poitiers:

— Au nom de Dieu, s'écria-t-elle, par manière de réponse, je sais que j'aurai beaucoup à faire dans cette ville; mais Notre-Seigneur m'aidera! Allons-y donc de par Dieu!

CHAPITRE XVII

ESPÉRANCE AUGMENTÉE PAR L'EXAMEN DE CHINON — JEAN DE METZ ET BERTRAND DE POULENGY A NOTRE-DAME DU PUY-EN-VELAY — ISABELLE ROMÉE REÇOIT DES NOUVELLES DE SA FILLE — FR. PAQUEREL — ARRIVÉE DE JEANNE A POITIERS — L'AVOCAT GÉNÉRAL MAITRE JEAN RABATEAU — LE ROI EN SON CONSEIL CONFIE A L'UNIVERSITÉ L'EXAMEN DE LA PUCELLE — LISTE DES EXAMINATEURS — SÉANCES ET INTERROGATOIRES — MERVEILLEUSES RÉPONSES — LA LETTRE DE JEANNE AUX ANGLAIS

Quelque temps avant le départ de Chinon pour Poitiers, Jeanne dut recevoir au château royal les adieux de ses guides, Jean de Metz et Bertrand de Poulengy, forcés de l'abandonner durant quelques jours pour accomplir leur vœu : ils se rendaient tous deux en pèlerinage à Notre-Dame du Puy.

Ils emportaient toutes les tendresses de Jeanne pour sa mère, que les pieux pèlerins devaient rencontrer à Notre-Dame du Puy : cette mère qu'elle faisait souffrir bien à contre-cœur, puisque la seule cause de la séparation de ces deux êtres si intimement unis était une vocation providentielle.

Jean de Metz et Bertrand de Poulengy se mirent donc en devoir de chevaucher hâtivement vers le sanctuaire national français; je ne serais pas étonné qu'ils aient eu pour compagnon de route un moine Augustin de la résidence de Tours, appelé Fr. Jean Pâquerel. Ce religieux, d'ailleurs, était de leurs amis et se trouvait en leur société au moment où les deux chevaliers cherchaient la mère de Jeanne dans l'immense foule des pèlerins.

Malgré le chagrin produit par cette séparation nécessaire, elle fut heureuse, la pauvre mère, d'apprendre que le souverain et les clercs reconnaissaient en sa Jeannette une Envoyée de Dieu. Aux pieds de Marie, devant son autel miraculeux du Puy, l'épouse de Jacques d'Arc exprima avec allégresse sa reconnaissance affectueuse et tendre envers le Tout-Puissant. Isabelle Romée songea ensuite aux dangers que la jeune vierge allait courir au milieu des soldats; elle pensa qu'elle aurait besoin parfois d'être soutenue, consolée par une voix autorisée qui lui rappellerait Dieu dans les moments d'angoisse; c'est alors que, rencontrant un saint religieux, elle le supplia d'aller vers Jeanne, de se présenter en son nom, d'être le guide spirituel de sa fille et de lui administrer les sacrements de l'Église. Fr. Pâquerel promit, et la digne femme se hâta de

reprendre le chemin de Domremy, certaine d'apporter un grand soulagement à la douleur de son époux et une joie inespérée à ses fils en leur annonçant que bientôt ils reverraient leur sœur bien-aimée.

Tandis que se célébraient les solennités du Jubilé de Notre-Dame du Puy, le cortège royal avait continué sa route vers Poitiers.

Qu'allait faire Charles VII à Poitiers, et pourquoi y conduisait-il la Pucelle? Sans doute, il trouverait là une confirmation de son sentiment sur Jeanne; mais sa conviction était si absolue qu'il se serait facilement passé, surtout après l'avis des prélats de Chinon, de ce second examen. Non, ce n'était pas pour lui-même que le prince produisait la future guerrière dans sa capitale provisoire, qu'il la soumettait à son Université; c'était pour la France. Le roi avait fait ses enquêtes personnelles; mais le pays avait le droit de s'enquérir, lui aussi, au sujet de celle qu'on lui présentait comme Envoyée de Dieu, et le pays, par son Université, par son Parlement, par les habitants de Poitiers, allait à son tour former son jugement sur la paysanne de Domremy. Aussi le monarque se garda-t-il bien d'assigner à la jeune fille son propre palais comme résidence: la Majesté royale en défendant l'accès, Jeanne s'y fût trouvée trop à l'écart. C'est dans la maison d'un magistrat, en pleine ville, à l'angle de la rue de Notre-Dame la Petite et en face de celle de Sainte-Marthe, que logera notre héroïne. Là, dans une vaste habitation qui, suivant la coutume de l'époque, porte une enseigne et un nom particulier: *Hôtel de la Rose*, demeure maître Jean Rabateau, avocat général au Parlement pour les causes criminelles, celui-là même qui devint plus tard président à la cour de Paris et un des plus hauts dignitaires de France. C'est à cet intègre magistrat que Jeanne d'Arc est confiée: c'est lui qui, durant trois semaines, aura le contrôle de ses mœurs et de ses actions, et qui sera le témoin et la garantie du sérieux examen que les docteurs de l'Université vont faire subir à la vierge lorraine. L'avocat général a épousé une femme qui jouit d'un grand renom de piété, de vertu, de sagesse: Jeanne lui est remise directement; elle en recevra les soins les plus maternels, mais trouvera aussi en elle une compagne inséparable qui, nuit et jour, observera sa vie, saura la juger et en rendre compte à qui de droit.

Cette première mesure prise, Charles VII convoqua son Conseil, et, pour lui donner plus de pompe, y appela comme témoins un certain nombre de seigneurs et d'officiers présents à Poitiers: c'est ainsi que Jean d'Aulon, gentilhomme du Languedoc, qui arrivait en cette cité pour voir la Pucelle, dont on commençait beaucoup à parler, fit partie de cette assemblée. Dans une harangue solennelle, le prince déclara qu'il avait amené à Poitiers une jeune fille se disant envoyée vers lui de par Dieu pour l'aider à recouvrer son royaume en partie conquis par les Anglais, ses ennemis. Il avait convoqué des docteurs en théologie, des juristes et autres savants, leur demandant de vouloir bien examiner et interroger le sujet avec le plus grand soin et la plus grande diligence sur les points désignés ci-dessus et sur toutes autres questions, selon que la chose serait jugée utile.

La Commission ainsi solennellement installée fonctionna sous la présidence du chancelier du roi, Regnault de Chartres, archevêque de Reims, qui, tout en ne mani-

festant pas alors ses sentiments intimes à l'égard de Jeanne, ne fut jamais disposé en sa faveur.

Voici, parmi les personnages remplissant les fonctions d'examineurs, ceux dont les noms ont été conservés, mais la liste n'est certainement pas complète: Maître Pierre de Versailles, abbé de Talmont, qui fut évêque de Digne, puis de Meaux; Jean Lombart, professeur de théologie à l'Université; Guillaume Lemaire, chanoine de Poitiers; Maître Jean Morin et le professeur Jean Erault; Jacques Maledon et Mathieu Mesnaige; Pierre Seguin, de l'Ordre des Carmes, et trois Dominicains, Seguin de Seguin, Guillaume Aymeri et Pierre Turlure.

Les noms des juristes chargés d'examiner la Pucelle au nom du Parlement n'ont pas été conservés dans l'histoire.

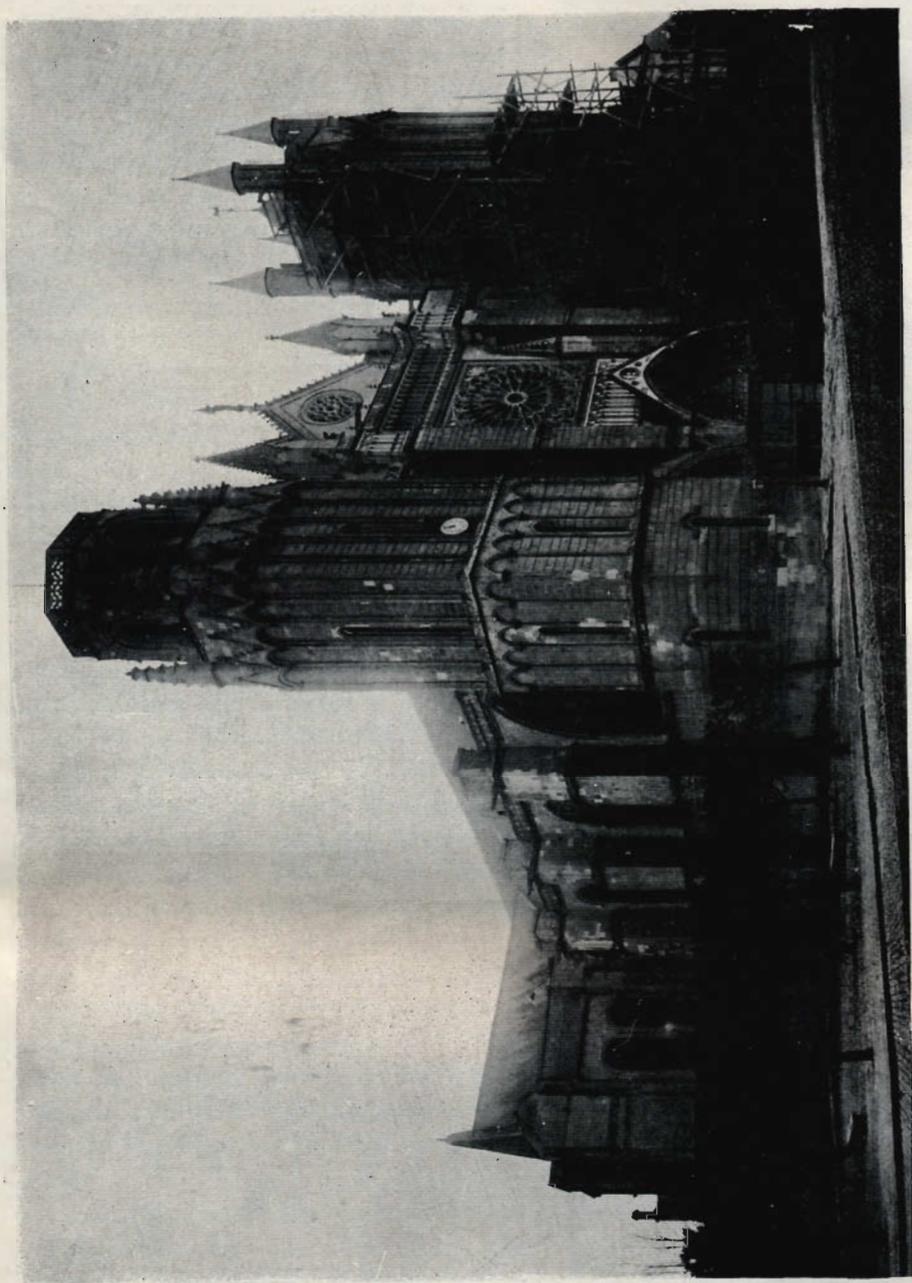
Il est très probable que parmi eux figuraient le président Juvénal des Ursins et son fils, avocat au Parlement, devenu plus tard archevêque de Reims, l'avocat général Rabateau, peut-être aussi le maître des requêtes Cousinot, enfin l'avocat Jean Barbin.

Le Conseil de Charles VII tenait ses séances dans la maison d'une dame La Macée. C'est là que la Commission des docteurs ci-dessus désignés fut convoquée d'abord et investie du mandat royal d'interroger la vierge lorraine; elle fut priée ensuite de se transporter à l'*Hôtel de la Rose*, lieu choisi pour les réunions dans lesquelles Jeanne devait comparaître. Les maîtres s'y rendirent.

Lorsque ces vénérables personnages arrivèrent chez Maître Rabateau et furent introduits dans la salle où se trouvait l'héroïne, celle-ci, après les avoir respectueusement salués, alla s'asseoir au bout du banc, à la place la moins digne, et leur demanda le but de leur visite. L'un d'eux répliqua :

— Vous avez affirmé au roi que vous veniez vers lui de par le Roi du ciel. A cause de cela, nous allons vous interroger ici, car il est impossible de vous croire sur ce point.

Et tour à tour, avec douceur, mais avec une forte logique, ces savants théologiens exposèrent à la jeune fille les graves raisons qui les empêchaient d'ajouter foi à ses paroles. Cette première entrevue dura plus de deux heures. Jeanne réfuta si sagement chacune des objections qui lui étaient faites, que les docteurs se retirèrent grandement étonnés qu'une simple paysanne sût leur répondre si prudemment. Cependant ils ne se tinrent pas pour battus, et pendant treize jours consécutifs renouvelèrent l'épreuve, cherchant d'une part à soulever toutes les difficultés que leur érudition leur suggérait, voulant d'autre part scruter jusqu'aux plus intimes secrets révélés à la jeune fille dans ses visions. Celle-ci, d'ailleurs, se prêta à leur désir et dévoila son âme; ses explications furent très simples. Quand elle était encore à Domremy, les Voix, après lui avoir montré la grande pitié qui était au royaume de France, lui avaient commandé d'aller à Vaucouleurs trouver un capitaine qui la ferait mener au souverain. Elle avait obéi ponctuellement à cet ordre. Dieu, continua-t-elle, l'avait choisie pour jeter les Anglais hors de France, et si l'on se décidait à la mettre en œuvre, Orléans serait bientôt délivrée et le dauphin couronné à Reims, cet été même. A ce mot on l'arrêta :



POITIERS — CATHÉDRALE SAINT-PIERRE

— Pourquoi donnez-vous à Charles VII, proclamé roi depuis six ans, ce nom de dauphin ?

— Je n'appellerai roi mon gentil prince, répondit-elle, que lorsqu'il aura été couronné et sacré à Reims, là où j'entends le conduire !

— Conduire Charles VII à Reims, reprit-on, mais c'est de toute impossibilité ! Ne savez-vous pas qu'après Orléans, qui déjà succombe presque sous le coup des Anglais, il n'y a plus jusqu'à Reims, situé à plus de cent lieues d'ici, une seule ville reconnaissant le roi comme son seigneur ?

— Je le sais, mais mon Dieu n'en accomplira pas moins ce prodige pour le noble dauphin tant aimé de Lui ; et afin que vous sachiez que je suis envoyée par le Ciel, après la délivrance d'Orléans et le sacre de Reims, je vous prédis que Charles VII rentrera dans Paris redevenu français, qu'il verra le duc d'Orléans revenir de captivité et qu'il chassera les Anglais du sol national.

— La Sainte Écriture défend d'ajouter foi à de telles paroles, lui dit alors le Carme Pierre Seguin, un « bien aigre homme », à moins que vous ne nous montriez des miracles.

— Je ne veux pas tenter Notre-Seigneur, repartit aussitôt Jeanne ; les miracles que le divin Maître m'a ordonné d'accomplir, c'est de faire lever le siège d'Orléans et de mener sacrer le roi à Reims. Vous avez reconnu vous-même que ces choses étaient humainement impossibles ; venez néanmoins avec moi et vous me les verrez accomplir.

— Vous nous dites, d'après votre Voix, lui objecta alors le Dominicain Guillaume Aymeri, que Dieu veut délivrer le peuple de France de ses calamités. S'il veut le délivrer, il n'a pas besoin d'hommes d'armes.

— Au nom de Dieu, les guerriers combattront, et Dieu donnera la victoire, répliqua la Pucelle à la grande satisfaction du docteur.

L'examen pourtant continua. On demanda à la jeune fille pourquoi elle revêtait des habits masculins. Elle répondit que c'était d'après le commandement de Notre-Seigneur, que, du reste, faisant œuvre d'homme et vivant au milieu des guerriers, il était juste qu'elle en prit le costume.

Gobert Thibault, l'écuyer que nous connaissons, avait été chargé d'amener chez Maître Rabateau Pierre de Versailles et Jean Erault. Dès qu'ils entrèrent, la vaillante enfant alla au-devant d'eux ; apercevant Gobert Thibault qui portait l'épée, elle s'en approcha, lui frappa familièrement sur l'épaule et dit :

— Ce que je désire, c'est avoir plusieurs hommes de bonne volonté comme celui-ci.

Pierre de Versailles lui annonça alors qu'Erault et lui étaient délégués vers elle par le roi :

— Je crois bien, reprit-elle, que vous êtes envoyés pour m'interroger. Eh bien ! je ne sais ni A ni B.

— Pourquoi donc êtes-vous venue ici ?

— Je viens de la part du Roi du ciel afin de faire lever le siège d'Orléans et conduire Charles VII à Reims pour son couronnement et son sacre.

Jeanne s'informa s'ils avaient du papier et de l'encre, puis s'adressant à Maître Jean Erault :

— Écrivez ce que je vous dirai :

† *Jhésus Maria* †

Roi d'Angleterre et vous, duc de Bedford, qui vous dites régent du royaume de France; vous Guillaume de la Poule, comte de Suffolck; Jean, sire de Talbot, et vous Thomas, sire d'Escalles, qui vous dites lieutenants dudit duc de Bedford, faites raison au Roi du ciel, rendez à la Pucelle qui est envoyée de Dieu, le Roi du ciel, les clés de toutes les bonnes villes que vous avez prises et violées en France. Elle est venue ici de la part de Dieu, pour réclamer le sang royal. Elle est toute prête à faire la paix, si vous lui voulez faire raison, à condition que vous rendrez le pays de France et payerez les dommages que vous y avez faits pendant le temps que vous l'avez occupé. Et vous, archers, compagnons de guerre, nobles, gentils et autres qui êtes devant la ville d'Orléans, allez-vous-en dans votre pays, c'est l'ordre de Dieu, et si vous ne le faites, attendez les nouvelles de la Pucelle qui vous ira voir bientôt pour votre bien grand dommage. Roi d'Angleterre, si vous ne le faites ainsi, je suis chef de guerre, et en quelque lieu que j'atteindrai vos gens en France, je les chasserai, qu'ils le veuillent ou non, et s'ils ne veulent pas obéir, je les ferai tous tuer. Je suis envoyée par Dieu, le Roi du ciel, corps pour corps, pour vous bouter hors de toute la France. Et s'ils veulent obéir, je les prendrai à merci. Et ne vous obstinez pas dans votre projet, car vous ne conserverez point le royaume de France, qui est à Dieu, le Roi du ciel, fils de la Sainte Marie; mais c'est le roi Charles, vrai héritier, qui le conservera; car Dieu, le Roi du ciel, le veut, et cela lui est révélé par la Pucelle, et il entrera à Paris en bonne compagnie.

Si vous ne voulez pas croire les nouvelles de la part de Dieu et de la Pucelle, en quelque lieu que nous nous trouverons, nous frapperons sur vos gens et nous ferons un si grand tumulte que depuis mille ans il n'y en aura pas eu de si grand en France, si toutefois vous ne faites raison. Et croyez fermement que le Roi du ciel enverra plus de force à la Pucelle qu'il n'en faut pour repousser les assauts que vous dirigerez contre elle et ses bonnes gens d'armes; et l'on verra aux horizons qui aura le meilleur droit, du Dieu du ciel ou de vous. Vous, duc de Bedford, la Pucelle vous prie et vous requiert de ne pas vous faire détruire. Si vous lui faites raison, vous pourrez encore venir en sa compagnie, là où les Français feront le plus beau fait qui fut jamais accompli pour la chrétienté. Et faites réponse, si vous voulez faire la paix en la cité d'Orléans, et si vous ne le faites, qu'il vous souviene bientôt de vos très grands dommages. Écrit ce mardi de la Semaine-Sainte:

Comment les docteurs de Poitiers n'eussent-ils pas été émus en lisant ces quelques lignes? Il y a là tant de vrai christianisme et de valeur chevaleresque! Mais leur impression favorable ne les empêcha pas de prolonger un examen sur lequel reposait l'honneur de la France, en attendant qu'il en sortit son salut.

CHAPITRE XVIII

SPIRITUELLE REPARTIE A SEGUIN DE SEGUIN — EXAMINÉE PAR LA REINE YOLANDE — NOMBREUX VISITEURS — L'HABIT D'HOMME — PROPHÉTIE RELATIVE A L'ENTRÉE DU CONVOI DE VIVRES DANS ORLÉANS — LE DÉLÉGUÉ DE L'UNIVERSITÉ AU CONSEIL ROYAL — OPINION DES DOCTEURS DE POITIERS — IMPORTANCE CAPITALE DU JUGEMENT DE POITIERS — YOLANDE D'ARAGON CHARGÉE PAR CHARLES VII DE PRÉPARER A BLOIS LE CONVOI DESTINÉ A ORLÉANS — JEAN D'AULON MAITRE D'HÔTEL ET ÉCUYER DE LA PUCELLE — LES ARMES CHOISIES PAR JEANNE D'ARC — LE DÉPART DE POITIERS

L'examen continua pendant treize jours. Tout ce qui concernait la Pucelle y fut revu et scrupuleusement étudié, puis on consigna dans un livre les interrogatoires dont on dut relire à Jeanne les procès-verbaux. Dans la suite, en effet, lorsqu'on la questionnera sur tel ou tel détail de sa mission, il lui arrivera de répondre :

— Ceci est écrit au registre de Poitiers.

Certaines reparties que l'histoire nous a conservées nous montrent l'esprit aimable et enjoué de la jeune fille se donnant libre cours aux dépens d'un de ses examinateurs, qui ne semble pas du reste lui en avoir tenu rigueur.

Le Dominicain Seguin de Seguin était Limousin. Un jour qu'avec son désagréable accent il lui demandait :

— Quel langage parlent vos Voix ?

— Un meilleur que le vôtre, répondit-elle.

Et comme ce docteur, sans doute un peu piqué de l'allusion, ajoutait :

— Croyez-vous en Dieu ?

— Mieux que vous, répliqua-t-elle.

— Eh bien ! reprit Seguin, Dieu défend d'ajouter foi à vos paroles sans un miracle quelconque qui nous prouve que vous agissez d'après ses ordres. Nous ne conseillerons sûrement pas au roi de vous confier une armée et de la risquer ainsi sur votre simple assertion.

— Au nom de Dieu, répéta Jeanne, je ne suis pas venue à Poitiers pour faire des prodiges, mais envoyez-moi à Orléans : là je vous montrerai les miracles que je suis venue faire. Qu'on me donne des soldats en tel nombre que l'on voudra, et je ferai lever le siège de cette ville.

L'examen théologique et juridique de Poitiers aboutissait complètement à la confir-

mation officielle des conclusions prises par les ecclésiastiques qui avaient interrogé la paysanne lorraine à Chinon.

Lorsque les examinateurs se retiraient après leurs longs interrogatoires, de nombreux visiteurs — personnes notables, présidents, conseillers du Parlement et autres, — désireux d'entretenir la mystérieuse jeune fille, pénétraient à leur tour dans l'*Hôtel de la Rose*.

Maître Jean Erault, professeur de théologie, eut un jour au sujet de la Pucelle une intéressante conversation avec Jean Barbin, avocat au Parlement. Le grave théologien raconta au jeune avocat qu'une femme, Marie d'Avignon, surnommée la Gasque, avait jadis prédit au roi les calamités qui accablaient le pays. Le royaume lui était apparu, disait-elle, en sa plus grande affliction, et voilà qu'au moment où elle s'apitoyait sur le sort de la France de nombreuses armures s'étaient présentées à ses yeux. Comme elle tremblait à la pensée de devoir s'en couvrir, il lui fut révélé que ces vêtements guerriers ne lui étaient pas destinés, mais qu'une vierge viendrait après elle et serait équipée à la façon des hommes d'armes pour aller délivrer la France de ses ennemis.

Ce récit terminé, Maître Erault avouait à Jean Barbin que, pour sa part, il voyait en Jeanne la vierge annoncée par Marie d'Avignon.

Le confesseur du roi, Gérard Machet, croyait également que notre bonne Lorraine était vraiment la Pucelle dont parlait certains écrits prophétiques.

L'héroïne souriait et ne voulait point y ajouter foi. N'avait-elle pas dans la visite de l'Archange et de ses Saintes une preuve évidente et manifeste de la divinité de sa mission, la dispensant d'en chercher l'explication dans des légendes ou des prophéties plus ou moins contestables?

Les femmes ne furent pas les dernières à venir saluer celle que la voix publique annonçait comme une merveille de leur sexe. Grandes dames et bourgeoises s'empressèrent à l'envi autour d'elle. Une chose cependant étonnait les visiteuses, les effrayait même, c'est que la paysanne lorraine ne voulait pas quitter ses vêtements d'homme.

— Pourquoi, disaient-elles, ne portez-vous pas un costume comme le nôtre?

Cependant Jeanne ne tarda guère à les convaincre.

— Je comprends, leur répondait-elle avec douceur, que ma manière d'agir vous semble étrange, et il y a vraiment là motif à vous étonner; mais puisque je dois porter les armes et servir à l'armée du gentil dauphin, ne faut-il pas que je prenne les habits qui conviennent à ce métier et sont même indispensables en pareil cas? Ainsi, quand je serai entre les hommes avec des habits d'homme, ils n'auront pas de mauvaise pensée à mon sujet. Il me semble aussi que de cette façon je conserverai mieux ma virginité en mon âme et en mon corps.

Comment ne pas se rendre à des arguments si simples et si évidents tout à la fois? Du reste, les dames de Poitiers avaient déjà questionné avec soin, sur les faits et gestes de Jeanne d'Arc, son hôtesse, leur amie, la vertueuse épouse de Maître Rabateau; leur admiration était profonde en l'entendant s'écrier :

— Cette enfant est un modèle de tempérance et de piété.... Notre repas est à peine terminé qu'elle se retire et va se prosterner dans sa chambre : elle reste ainsi pendant fort longtemps. Souvent même la nuit nous l'entendons qui se lève pour s'agenouiller et prier. Son plus grand bonheur est de visiter la petite chapelle que nous possédons : là, elle prolonge son oraison aussi longtemps que possible.

D'ailleurs, bien qu'ils n'eussent pas encore prononcé un verdict officiel, les docteurs ne cachaient plus leurs sentiments à l'égard de la Pucelle. Ils se montraient aussi émerveillés de sa sagesse qu'édifiés de sa vie et de sa conduite ; enfin, ils déclaraient voir en tout ce qui la concernait l'effet de l'assistance divine.

Donc, l'opinion générale à Poitiers fut bientôt celle qui s'était répandue à la cour. On prétendait que le roi se décidait à placer l'héroïne à la tête d'un convoi, pour qu'elle s'efforçât de le conduire aux malheureux Orléanais. Ce fut l'occasion d'une nouvelle question que lui adressa un personnage d'importance, maître des requêtes à l'hôtel du roi. Il vint trouver la jeune fille chez Maître Rabateau et lui dit :

— Jeanne, on veut que vous essayiez de faire pénétrer des vivres dans Orléans ; mais il me semble que ce sera un résultat bien difficile à atteindre, étant donné les formidables bastilles qui entourent la cité, la puissance et le nombre des troupes anglaises qui tiennent le siège ?

— Au nom de Dieu, répliqua-t-elle, nous mettrons ces vivres dans la ville, tout à notre aise, et il n'y aura pas un Anglais qui sortira des bastilles ni fera mine d'empêcher l'opération.

Cependant, le roi avait reçu le rapport si favorable de Yolande d'Aragon sur la vie et les mœurs de Jeanne d'Arc. Chaque jour il entendait son éloge de la bouche de ceux qui l'avaient visitée. Néanmoins il ne la laissera agir que d'après l'avis formel de son Université.

Le délégué de ce corps officiel se présenta enfin à la séance du Conseil royal. Jean d'Aulon, qui était à cette réunion, nous rapporte les termes dans lesquels l'envoyé s'exprima :

— Tout ce que nous avons vu de cette Pucelle, tout ce que nous avons appris d'elle, nous montre qu'elle est bonne chrétienne et vraie catholique ; nous la tenons pour telle et pour une excellente personne.

Puis, d'après le témoignage de Maître Barbin, il ajouta, sans doute en réponse à une interrogation de Charles VII :

— Étant donné la nécessité du royaume, puisque vos sujets, Sire, sont réduits au désespoir, qu'ils n'ont plus maintenant à attendre aucun secours, si ce n'est de la toute-puissance de Dieu, nous croyons que votre Majesté peut s'aider de Jeanne la Pucelle qui déclare venir vers elle de par le Roi du ciel.

Ainsi l'Église de France, dont dépendait Jeanne d'Arc, et qui était chargée sous le contrôle du Souverain Pontife d'examiner la jeune fille, n'a pas manqué à sa mission ; nous venons de voir la réponse qu'elle donna officiellement à Charles VII.

La sentence de Poitiers a une importance capitale dans l'existence et la carrière de l'héroïne : elle résume l'avis de savants ecclésiastiques qui, sans parti pris, se sont

prononcés en sa faveur. On ne peut invoquer ici la pression ou l'influence de partisans et d'adversaires puissants, puisqu'à cette époque l'humble paysanne n'était pas encore un personnage politique. L'arrêt des docteurs fut rendu au nom de l'archevêque de Reims qui les présidait. L'Envoyée du ciel, malgré son impatience de combattre, a docilement répondu à leur appel ; elle s'est présentée devant eux sous son vêtement d'homme et de guerrier, et ils ont loué sa conduite, comprenant que si Dieu la voulait dans les camps, elle devait adopter la tenue des camps. La vierge lorraine a donc été, de prime abord, examinée par l'Église et approuvée par elle.

Nous insistons sur ce point. Plus tard, en effet, un complot sera ourdi contre elle par un misérable prélat vendu aux Anglais ; et, dans la suite des siècles, tous les impies, tous les ennemis de la vérité, fermeront les yeux sur le jugement de Poitiers — le seul vrai et impartial fait au nom de l'Église, du vivant de la Pucelle — pour jeter à la face du catholicisme l'acte inique accompli par un sectaire, qui n'appartenait au sacerdoce que par son caractère et nullement par les sentiments de son cœur ni par l'esprit qui le guida.

Charles VII ne perdit pas un instant. A peine la sentence de l'Université fut-elle parvenue officiellement à sa connaissance, qu'il fit partir pour Blois la reine de Sicile, dont les capacités pour l'organisation d'une affaire n'avaient d'égal que son dévouement à la couronne de France et à la personne du roi. Il la savait convaincue, elle aussi, de la mission de Jeanne d'Arc. Le prince la chargea donc d'organiser le convoi de vivres qu'il destinait à Orléans et de convoquer dans cette ville de Blois les troupes qu'il devait confier à la Pucelle. Arrivée à destination, Yolande d'Aragon trouva pour l'aider le sire Ambroise de Loré et l'amiral Louis de Culant. En même temps qu'elle s'occupa d'acheter le blé nécessaire et de mander partout des compagnies d'hommes d'armes, la princesse patriote se mit en rapport avec les Orléanais, pour se renseigner probablement sur leurs divers besoins, l'état de leurs provisions et sur les ressources dont ils disposaient encore.

Cependant la jeune fille avait hâte de quitter Poitiers, et Charles VII n'était pas moins impatient de secourir Orléans et de voir à l'œuvre l'Envoyée du ciel. Dès le 20 avril, il nomme Jeanne la Pucelle chef de guerre, dignité qui lui conférait le pouvoir de commander une armée et de la conduire à l'ennemi. Puis il attache à sa personne, en qualité de maître d'hôtel, c'est-à-dire de directeur des officiers et serviteurs qu'il plaçait sous ses ordres, le plus sage et le plus courtois des preux de France, Jean d'Aulon. Celui-ci devenait ainsi pour la guerrière une sorte d'écuyer, d'aide de camp, et son défenseur responsable dans tous les combats. Le souverain, se réservant de compléter un peu plus tard la maison militaire de l'héroïne et de faire confectionner à sa taille des armures d'une splendeur en rapport avec le rang auquel il l'élevait, ordonna qu'on lui remît tout de suite un armement d'emprunt, et le lendemain, 21 avril, il quitta Poitiers en sa compagnie pour se diriger sur Châtellerault et Chinon.

Toute la ville de Poitiers vint assister à ce départ. On acclamait le roi, mais on s'émerveillait de voir la vaillante Lorraine chevaucher à ses côtés ; elle portait

l'équipement militaire avec autant de grâce que si depuis son enfance elle n'eût fait autre chose que le métier des armes. Louis de Coutes, occupant provisoirement depuis Chinon les fonctions de page auprès de la Pucelle, faisait flotter au-dessus de la tête de sa jeune maîtresse un panonceau blanc que tous regardaient avec une curiosité respectueuse. D'après l'usage de l'époque, Jeanne y avait fait peindre l'écu choisi par elle, comme emblème de sa nouvelle dignité et comme signe de ralliement de ses soldats. Se rappelant cette blanche colombe qui fut aux jours du déluge la messagère du pardon de Dieu, la Libératrice avait ainsi exprimé la mission qu'elle remplissait elle-même pour la France : au milieu d'un écu d'azur, une colombe volait, les ailes étendues, et tenait en son bec une banderole sur laquelle se lisaient ces mots : *De par le Roi du ciel*. Y avait-il façon plus gracieuse d'exprimer la vérité reconnue par les docteurs de Poitiers : Jeanne la Pucelle venant sauver la France au nom du roi Jésus?

103

104

CHAPITRE XIX

ARMURIER DE TOURS MANDÉ A CHINON — JEANNE RÉVÈLE L'EXISTENCE DE L'ÉPÉE DE SAINTE-CATHERINE DE FIERBOIS — L'ARMURIER APORTE L'ÉPÉE; SES TROIS FOURREAUX — LA MAISON DE JEAN DUPUIS — FR. PAQUEREL PRÉSENTÉ A JEANNE — LES DIVERSES PIÈCES DE L'ARMURE — LES CHEVAUX — LE PENNON DE POITIERS ET L'ÉTENDARD RÉVÉLÉ PAR LES VOIX — CE QU'ON DIT DE JEANNE A ORLÉANS — JEANNE ARRIVE A BLOIS ET Y RETROUVE SES FRÈRES — BÉNÉDICTION DE SON ÉTENDARD A L'ÉGLISE SAINT-SAUVEUR — INSPIRÉE ET ENVOYÉE DE DIEU, JEANNE A POUR MANDAT DE CHASSER L'ENVAHISSEUR ET DE SAUVER LA FRANCE EN LA SOUMETTANT A LA ROYAULTÉ DE JÉSUS-CHRIST

De retour à Chinon, Charles VII s'occupa sans aucun retard de procurer à la Pucelle toutes les pièces nécessaires à son habillement de guerre. Il lui fallait un équipement complet, comme il convenait à un chevalier, et parfaitement adapté à sa taille pour faciliter ses mouvements durant les longues chevauchées et les combats.

C'était à Tours qu'existait la principale fabrique d'armures de la contrée; elle appartenait à Colas de Montbazou. De sérieux motifs nous portent à croire que cet homme fut désigné pour équiper la Pucelle. Un courrier de Poitiers l'avait mandé à Chinon. Le roi désirait conférer avec lui au sujet des pièces composant l'armure de l'héroïne; il lui alloua pour la dépense prévue un crédit de cent livres. Mais, ici encore, Dieu allait intervenir. Quand la noble enfant entendit Charles VII parler au fabricant de l'épée qu'il aurait à lui fournir, elle s'adressa au monarque :

— Gentil prince, dit-elle, ne songez pas à mon épée, le Roi du ciel y a pourvu lui-même.

— Comment cela, Jeanne?

— Mes Voix m'ont révélé que Dieu a voulu choisir l'arme qu'il me destine; elle repose depuis longtemps sous la garde de ma bénie et bien-aimée conseillère, la vierge d'Alexandrie, dans sa chapelle de Sainte-Catherine de Fierbois. Envoyez-la quérir, Sire. On la reconnaîtra à cinq petites croix qui sont gravées près de la garde de cette épée.

— Vous l'avez donc déjà vue?

— Oh! non, jamais; pourtant mes célestes Voix me l'ont désignée et décrite d'une façon si nette qu'il semble que je ne la connaîtrais pas mieux si je l'avais vue de mes yeux. On la trouvera non loin de l'autel.



TOURS — MAISON DITE DE TRISTAN LHERMITE : COUR INTÉRIEURE



UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

A ces mots, chacun était dans la stupéfaction. Allait-on vraiment faire la découverte indiquée?

La petite église de Sainte-Catherine de Fierbois était un oratoire célèbre et vénéré.

Le maître armurier de Tours pria la vierge lorraine de dicter une lettre énonçant sa requête aux fabriciens de Sainte-Catherine de Fierbois, et, muni de ce pli, il partit aussitôt. Arrivé à destination, il présenta sa missive au clergé; mais aucun de ses membres, pas plus que les employés de l'église, ne purent lui dire si la fameuse épée se trouvait dans la chapelle. Nul ne l'avait jamais vue. Néanmoins, pour satisfaire le désir de la jeune fille, on se livra à d'actives recherches. Enfin, on découvrit tout proche de l'autel, dans l'excavation d'un mur, un vieux coffre qui, certainement, n'avait pas été ouvert depuis vingt ans et plus. On le visita et on en tira plusieurs épées toutes rouillées. Après les avoir examinées de très près, on remarqua sur l'une d'elles les cinq petites croix dont Jeanne avait parlé. Émerveillés, les ecclésiastiques de Sainte-Catherine de Fierbois entreprirent de nettoyer de leurs mains consacrées l'arme que Dieu envoyait à la France, et ils constatèrent non sans étonnement que cette rouille, dont la morsure sur l'acier paraissait inguérissable, tombait sous leur action avec une surprenante facilité et comme d'elle-même. Cette besogne achevée, ne voulant pas remettre le glaive nu au messager de la Pucelle et du roi, ils ordonnèrent de confectionner rapidement un fourreau en velours vermeil, et l'armurier retourna en grande hâte à Chinon. Charles VII fut ravi d'apprendre l'heureux résultat des recherches faites sur les indications de la mystérieuse enfant. Puis l'héroïne étant partie pour Tours, il prescrivit au messager de la rejoindre et de lui porter l'arme merveilleuse.

Cependant le souverain avait confié la future guerrière à une vertueuse personne, dame d'honneur de la reine Marie d'Anjou, nommée Éléonore de la Pau, et habitant Tours, où elle avait épousé un notable bourgeois, Jean Dupuis.

La Pucelle reçut dans cette famille un si gracieux accueil qu'elle en conserva dans la suite le meilleur souvenir. L'épée miraculeuse de Fierbois, dont l'histoire circulait déjà partout, lui fut remise devant ses hôtes; elle la prit avec un indicible bonheur. Aussi les Tourangeux décidèrent-ils, afin d'honorer ce présent du ciel, d'offrir à Jeanne un magnifique fourreau en drap d'or fleurdelisé. Pleine de reconnaissance envers les généreux donateurs, la jeune fille songea toutefois, non sans raison, que le velours vermeil, pas plus que le drap d'or, ne conviendrait aux longues étapes ni aux campements sur la terre nue, et elle commanda pour sa chère épée un solide fourreau de cuir.

L'Envoyée du ciel eut bientôt la visite de ses deux anciens compagnons de route, Jean de Metz et Bertrand de Poulengy. Ils avaient d'abord traversé Chinon dans l'espoir de l'y trouver, mais, ayant su qu'elle s'était dirigée sur Tours, ils avaient continué en hâte leur voyage jusqu'à cette ville. Ils revenaient de leur pèlerinage à Notre-Dame du Puy-en-Velay. Avec eux s'avancait Fr. Jean Pâquerel, le prêtre qu'Isabelle Romée envoyait à sa fille. Jeanne apprit de la bouche des voyageurs l'heureuse rencontre qu'ils avaient faite dans le sanctuaire national de Marie. Elle écouta avide-

ment tout ce que les gentilshommes racontaient de sa mère bien-aimée, elle eut, un instant, la douce sensation de revivre au milieu des siens. Ce précieux moment la consola de bien des peines et de bien des labeurs endurés durant les six semaines qu'elle venait de passer dans l'atmosphère étouffante de la cour et du palais.

C'est alors que ses guides lui présentèrent Jean Pâquerel :

— Jeanne, dirent-ils, nous vous amenons ce bon Père ! Si vous le connaissiez bien, vous l'aimeriez beaucoup.

— Je suis bien contente de le voir, répondit-elle, on m'a souvent parlé de lui, et je veux que demain il m'entende en confession.

En effet, le lendemain, le religieux la reçut au tribunal de la Pénitence et chanta la sainte messe devant elle. Depuis cette heure, jusqu'au jour où l'héroïne fut emmenée prisonnière à Compiègne, il ne la quitta plus et devint son principal aumônier.

Les décisions royales, constituant à Jeanne la Pucelle une maison militaire, arrivèrent bientôt à Tours. Le monarque avait compris que pour lui assurer le respect des chefs et des troupes il devait faire les choses grandement ; il lui assignait donc rang de comte. Sous ses ordres et la surveillance de Jean d'Aulon qui était déjà son maître d'hôtel et son écuyer, il plaçait une compagnie composée d'un certain nombre d'hommes d'armes, parmi lesquels nous retrouvons Jean de Metz et Bertrand de Poulengy ; eux-mêmes avaient sous leurs ordres plusieurs serviteurs. Des gentilshommes étaient choisis comme secrétaires de l'humble fille. Quant à Louis de Coutes, on lui donna à Tours son titre définitif de page de la Pucelle, et il lui fut adjoint, en cette qualité, un jeune noble du nom de Raymond.

Pendant ce temps, on s'occupait activement dans les ateliers de Colas de Montbazou de l'équipement de Jeanne.

Toutes les pièces de l'armure arrivèrent au logis de maître Dupuis, et la dame de la Pau les essaya à Jeanne qui d'un regard attendri les contemplait l'une après l'autre avant de s'en recouvrir. Il y avait des casques de plusieurs modèles : heaume, bassinet, salade, capeline, etc., ainsi que des accessoires nécessaires, tels que gorgerins, mentonnières et bavières ; un plastron d'une rare élégance, d'une solidité à toute épreuve, accompagné d'un jaseran ou cotte de mailles, pour les jours où l'on ne s'armait que légèrement ; des épaulières, cubitières, canons d'avant et d'arrière-bras et des gantelets pour les membres supérieurs ; une braconnière afin de protéger le milieu du corps ; puis pour les jambes : des cuissards, des genouillères, des grèves et des solerets, Jeanne revêtit le tout avec une joie très vive ; chaque objet fut ajusté de la façon la plus parfaite, afin qu'il fut possible à la vaillante enfant de bien besogner contre les ennemis, selon que Dieu le commandait.

Les chevaux formaient la partie essentielle du train de guerre. On amena à Tours la monture que le duc d'Alençon avait promise à la jeune fille quand elle courut sa première lance, et Charles VII lui offrit toute une écurie composée, croit-on, de coursiers entièrement blancs ou noirs.

Si nous ajoutons aux chevaux et aux armes défensives décrites plus haut des lances, des dagues, une hachette, et surtout l'épée de Sainte-Catherine de Fierbois,

ne semble-t-il pas que nous connaissions tout l'équipement de la Pucelle? Il n'en est rien toutefois; nous n'avons pas encore parlé de ce que l'héroïne regardait comme la pièce principale de son armement : l'étendard.

— Je l'aimais quarante fois mieux que mon épée, dit-elle un jour en le nommant.

L'usage voulait alors qu'un chef militaire eût un étendard qui servit de signe de ralliement à ses troupes. C'est pourquoi elle chargea un artiste de Tours, appelé Hennes Polnoir, avec lequel on l'avait mise en rapport, de lui peindre un autre pennon sur le modèle du premier.

Les choses en étaient là lorsque dans une des révélations que lui faisaient saint Michel, sainte Catherins et sainte Marguerite, la jeune vierge reçut l'ordre de prendre un étendard symbolisant sa mission divine. Le peintre se procura une bande de toile solide de bougran autrement dit *boucassin*; il la choisit suffisamment large, mais formant rectangle. Puis il fixa un des côtés de la bande à la hampe, faite d'une belle et forte lance, de laquelle surgissaient deux tiges de fer pour maintenir l'étoffe déployée.

L'étoffe ainsi préparée, on y peignit, d'après l'ordre exprès de Dieu, sur la face principale, Jésus-Christ étendant la main droite pour bénir et tenant de la gauche la boule du monde surmontée d'une croix. Le Sauveur était entouré d'un soleil de gloire; à ses côtés deux anges prosternés l'adorant et lui offrant une fleur de lis; vers les pointes du pennon, les mots: JHESUS, MARIA. Sur l'autre côté, près de la hampe, les armes de France soutenues par deux anges; au-dessous, modestement l'écu, précédemment décrit que Jeanne avait choisi à Poitiers. En s'éloignant, la scène de l'Annonciation; un ange à genoux saluant Marie en lui disant: *Ave Maria*. Le champ blanc de la bannière, autour des peintures, était semé de fleurs de lis d'or, et tous ses bords largement frangés.

Lorsque le travail fut achevé, Jeanne, le contemplant avec bonheur, constata qu'il ressemblait parfaitement au modèle présenté par ses Voix et, dans une vision qui suivit, elle entendit sainte Catherine et sainte Marguerite prononcer ces paroles :

— Puisque tu as obéi et fait peindre le Roi du ciel sur ta bannière, prends-la sans crainte et porte-la hardiment.

Tandis que tout cela se passait à Tours, la cité orléanaise, pressée de plus en plus par les Anglais, oubliait sa terrible anxiété pour ne songer qu'à la Libératrice. On parlait d'elle, et si les propos n'exprimaient pas toujours l'exacte vérité, ils s'en rapprochaient beaucoup.

Cependant on avait dû se hâter dans la confection de l'équipement de Jeanne, car, à Blois, les préparatifs pour le ravitaillement de la ville d'Orléans s'achevaient : on chargeait les vivres, on rassemblait les soldats. Le roi décida que la Pucelle se rendrait sans retard dans la cité si éprouvée; il envoya à Tours, pour la quérir, les sires de Rais, Ambroise de Loré et quelques autres seigneurs. En leur société, la jeune fille se mit en route et atteignit Blois dans la soirée du 24 avril. Une bien douce surprise l'y attendait : ses frères, Jean et Pierre, répondant à ses désirs, venaient d'arriver, eux aussi, et la volonté royale les avait inscrits comme hommes d'armes dans la compagnie

de leur sœur. Celle-ci se jeta dans leurs bras avec un bonheur indicible : c'était la première joie terrestre qu'elle goûtait depuis son départ de la maison paternelle. Ils apportaient à la fugitive le pardon de son père; leur présence disait plus encore à la vaillante enfant : c'était un témoignage de l'approbation de ses chers parents à l'œuvre sublime que le ciel lui avait confiée.

Le lendemain, de grand matin, la Pucelle, suivie de ses frères et de tous ses gens, se dirigea vers la collégiale Saint-Sauveur. C'était un beau sanctuaire du XI^e siècle, érigé au centre de l'ancien *Castrum* de Blois, et sur le sommet du coteau d'où l'on découvre un si gracieux paysage.

Dans cette église, la vierge lorraine, humblement agenouillée, entendit une messe.

On célébrait la fête solennelle de saint Marc; après la messe, et avant de commencer la procession de ce jour, le clergé descendit jusqu'aux abords du chœur. L'héroïne prit son étendard des mains du page qui l'accompagnait, s'approcha du prêtre officiant, et, après s'être inclinée avec un profond respect, le remit à l'un des clercs. Celui-ci tint la précieuse enseigne devant le célébrant qui récita les prières de la bénédiction des drapeaux, l'aspergea d'eau bénite, puis la tendit à la jeune fille en disant :

— Reçois cet étendard sanctifié par les célestes bénédiction. Dieu te fasse la grâce de le porter sans crainte et sans péril à travers les bataillons ennemis!

Tout est prêt désormais du côté du chef que la miséricorde céleste accorde à la France. La Pucelle a passé par toutes les épreuves, a triomphé de tous les obstacles : jusqu'ici elle a pleinement satisfait aux exigences du souverain Maître. Il ne lui reste plus qu'à prendre contact avec l'armée qui l'attend et à prévoir, guidée par les lumières divines, les moyens qui lui donneront la victoire garantie par Notre-Seigneur.

Avant de terminer cette première partie de l'histoire de Jeanne d'Arc, il est opportun de constater combien se trouve réalisé à la lettre le titre inscrit en tête de ces lignes : *Inspirée et Envoyée*.

Inspirée, Jeanne l'est depuis l'âge de douze ans et demi. Sous son regard, le ciel s'est ouvert. Elle a vu un archange, des anges et des saintes venir vers elle, lui transmettre dans leurs détails les ordres d'En Haut.

Inspirée : Jeanne a reçu les confidences divines, relativement à sa patrie. Elle sait que ce royaume très chrétien est différent des autres dans sa constitution, que son vrai et unique roi, c'est Jésus lui-même. Si le Sauveur du monde permet à un mortel de s'asseoir sur le trône de France, ce n'est qu'en vertu de la lieutenance accordée par ce Maître adorable. C'est en application de ce principe que la Libératrice est envoyée vers Charles VII, afin de lui remettre, par délégation providentielle, le gouvernement de la nation.

Inspirée : Jeanne a été instruite surnaturellement de tout ce qui concerne son extraordinaire mission. Ce sont ses Voix qui l'ont initiée aux dédales de la politique, qui lui ont enseigné la conduite des armées, la science d'utiliser les engins de guerre et l'artillerie, l'art de chevaucher et de manier les armes offensives et défensives.

En résumé, la transformation d'une jeune fille de dix-sept ans en un chef militaire

expert et habile est un chef-d'œuvre du Tout-Puissant, c'est un miracle de premier ordre, et ce miracle a été accompli en faveur de notre patrie.

Oui, c'est à la France réduite aux abois, à la France agonisante qu'une messagère inspirée est envoyée, car Dieu veut relever la nation chère à son cœur.

2 — *Envoyée* par le Ciel, Jeanne s'avance au-devant d'un peuple malheureux, victime des pires attentats, opprimé par des factions tour à tour victorieuses. Ce peuple, on le ruine pour payer les frais d'une guerre séculaire; d'affreux massacres le déciment tandis qu'il se souille lui-même de tous les crimes engendrés par l'ignorance et la barbarie. Hélas! le beau pays de France est maintenant inhabitable. D'une frontière à l'autre se répercute le cri suppliant de ceux qui souffrent; l'Archange l'a fait résonner aux oreilles de la généreuse paysanne et lui a montré cette grande pitié de tant d'êtres endoloris..... La Pucelle, compatissante, bonne, douce, accessible à toutes les misères, arrive alors vers ses compatriotes éprouvés. On la reçoit comme un ange du Ciel, et un rayon d'espérance pénètre dans tous les cœurs alors qu'elle répète aux pauvres affligés en les consolant gracieusement : « C'est pour vous que je suis venue. »

Envoyée par Dieu, Jeanne est donnée à une nation vaincue. Non seulement l'armée française est mise en déroute, mais elle a pris l'habitude de la défaite.

Après avoir vu la tactique anglaise écraser nos troupes sur les champs de bataille à Crécy, à Poitiers, à Azincourt et dans tant d'autres endroits, alors qu'on avait le double avantage de la valeur et du nombre, le soldat français n'a plus confiance en lui-même; il se trouble devant les forces ennemies et ne se croit plus capable de triompher; pour lui, il n'existe plus que la honte de la débâcle. Mais l'héroïne va porter son étendard divin sur notre front de combat, et les fils de France courront de nouveau à la victoire. La Pucelle promet, si l'on consent à l'écouter et à la suivre, de débarrasser le sol national du contact impur de l'envahisseur.

Envoyée par Dieu, Jeanne se présente à un roi découragé, qui n'a aucune initiative, qui ne sait même plus commander. Ce vaincu des Anglais est le captif de ses ministres et de ses courtisans. Il n'a pas reçu et ne peut recevoir l'onction qui fait les monarques français, puisque l'ennemi détient Reims et la Sainte Ampoule. Pauvre prince qui ne possède qu'un lambeau de territoire et n'a pas l'énergie d'en défendre le principal boulevard; Orléans, la clé de ce patrimoine diminué, est sur le point de succomber.

Mais la vierge de Domremy offre son concours.

— Mettez-moi en œuvre, dit-elle à Charles VII, et je vous rendrai votre royaume. C'est Dieu qui m'envoie pour vous sauver; en voulez-vous la preuve? Je puis vous affirmer qu'Orléans sera délivré par moi. Cette prophétie doit déjà vous inspirer confiance; en voici une autre non moins convaincante : votre sacre se fera à Reims pour l'été qui s'annonce.

Elle ajoute encore :

— Si vous voulez m'employer, c'est votre royaume tout entier que je vous rendrai. La vaillante enfant a reçu du Ciel un mandat qui a pour objet la résurrection de la France. Après l'expulsion de l'Anglais, elle remettra notre nation sur le chemin tracé

par le Christ, et opérera, suivant ses propres paroles, « le plus beau fait d'armes qui fut jamais pour la chrétienté ».

Comment la France répondra-t-elle aux avances de son divin Roi? Les pages qui vont suivre nous le diront en même temps qu'elles nous montreront l'héroïque jeune fille à l'œuvre. Que la voix de Dieu soit écoutée ou qu'elle soit méconnue, nous allons assister à un drame émouvant et grandiose.

En tous cas, si la nation est libre, Dieu est tout-puissant. Celui qui a réparé le désordre introduit par la faute de nos premiers parents et tiré la rédemption du crime des Juifs déicides n'a point raccourci son bras. Il est un résultat que nous pouvons déjà prévoir : des êtres pervers seront assez rusés et assez forts, il est vrai, pour détourner notre pays de son devoir et l'empêcher de correspondre au mandat d'où sortirait le salut de la patrie, mais le Christ, Chef et Roi des Francs, saura bien, malgré leur trahison, plus encore à cause d'elle, tirer de nouvelles forces du cœur de son Envoyée, et montrer au monde, après un labeur retardé, séculaire peut-être mais assuré, la France rachetée, sauvée et régénérée par le fait du merveilleux instrument qu'il a choisi. Jeanne d'Arc, triomphante ou méconnue, demeurera, malgré l'effort conjuré des méchants et de Satan en courroux, la Libératrice nationale de la France chrétienne ressuscitée.

DEUXIÈME PARTIE

TRIOMPHANTE ET MÉCONNUE

CHAPITRE PREMIER

BLOIS : SON CHATEAU — LE CONVOI ET LE CORPS EXPÉDITIONNAIRE — ÉTAT MORAL DES HOMMES D'ARMES RASSEMBLÉS : LEURS DISPOSITIONS A L'ÉGARD DE LA PUCELLE — LA HIRE ET SA COMPAGNIE DONNENT L'EXEMPLE DE LA DOCILITÉ ENVERS JEANNE — LA BANNIÈRE DES PRÊTRES : LA PUCELLE RAPPELLE AUX SOLDATS LEURS DEVOIRS RELIGIEUX — L'ARMÉE SE CONFESSE, LA HIRE EN TÊTE — LA LETTRE AUX ANGLAIS PORTÉE PAR DEUX HÉRAUTS — DÉPART POUR ORLÉANS A TRAVERS LA SOLOGNE AU CHANT DU « VENI CREATOR » — LES NUITS DU CAMPEMENT — ARRIVÉE DEVANT LA VILLE ASSIÉGÉE — COLLOQUE DU BATARD D'ORLÉANS ET DE JEANNE D'ARC

En 1429, Blois, capitale du comté de ce nom, était déjà une très ancienne ville, construite sur une élévation de la rive droite de la Loire. Outre l'église Saint-Sauveur déjà mentionnée, on remarquait parmi ses monuments religieux l'église bénédictine de Saint-Laumer, dont le chœur, bâti en 1138, d'un style roman très pur, existe encore aujourd'hui. Au centre de la cité et de la colline se dressait le majestueux château fort construit au XIII^e siècle par les comtes de Châtillon.

Voilà vingt-six ans que le même guerrier commande aux habitants de Blois : c'est Archambault de Villars; il a le titre de « capitaine du château », qu'il conservera jusqu'en 1431.

Sa situation n'est pas une sinécure à cette époque troublée de l'histoire de France. Depuis que l'invasion anglaise menace les bords de la Loire, il n'est plus question sur les comptes que de dépenses pour garder et défendre la ville ou pour secourir les cités voisines. Orléans, notamment, lui donne de graves préoccupations.

Blois est donc le poste avancé du parti national. Protégeant le cours de la basse Loire, il aura à supporter l'effort des Anglais, si Orléans succombe; et, à l'heure actuelle, il est évidemment le mieux situé pour faire passer des provisions à la place assiégée et rassembler les compagnies qui doivent lui porter secours.

Aussi quelle animation et quelle confusion règnent dans ses murs aux derniers jours d'avril 1429, lorsque Jeanne d'Arc y arrive !

La reine Yolande a soigneusement réglé l'organisation du convoi de vivres. Elle veille à ce que le blé soit transporté des bateaux sur les charrettes, et les têtes de bétail mises en sûreté, obtient de Charles VII, à qui elle dépêche le duc d'Alençon, de l'or pour payer les frais de l'expédition; mais elle est peu compétente quand il s'agit de la préparation spéciale de l'armée.

A l'appel du roi accourent de toutes les directions les débris de ses troupes tant de fois vaincues. On voit des soudards mal équipés, porteurs de pièces d'armure en mauvais état, franchir les ponts-levis et pénétrer dans la cité par petites bandes. La guerre n'est généralement pas pour eux le rendez-vous du dévouement et du patriotisme : ils en font presque toujours un métier. Ces hommes, rangés sous une bannière quelconque, savent se battre courageusement, surtout lorsqu'ils ont pleine et entière confiance en leurs chefs; mais ensuite, libres d'engagement, ils sont incapables de gagner leur vie, n'exerçant aucune profession : le pillage est en ce cas leur seul moyen d'existence. A l'heure donc où se poursuivent les apprêts pour aller ravitailler Orléans, ces soudards cherchent à travers la ville quelque capitaine muni de l'argent nécessaire à la subsistance de sa compagnie afin de lui offrir leurs services. Outre ces mercenaires, il y a là encore, comme renforts, des paysans chassés de leurs chaumières par l'envahisseur et brûlant de se venger.

Des gentilshommes convoqués par le roi : chevaliers bannerets, simples chevaliers et écuyers, arrivent également à Blois. Ils loueront à gages ces soldats d'aventure et seront ainsi leurs officiers. De loin en loin, on remarque dans les rues de la cité des seigneurs et des chefs plus importants; ceux-là seront chargés des commandements supérieurs.

Depuis quelque temps, Ambroise de Loré et l'amiral de Culant sont venus pour aider la reine de Sicile. Le duc d'Alençon les a accompagnés, mais, malgré son ardeur, n'étant pas libéré de sa rançon envers les Anglais, il ne peut suivre les combattants.

Bientôt, avec Regnault de Chartres, chancelier de France, d'autres nobles seigneurs les rejoindront : ce sont le sire de Gaucourt, conseiller du roi; le seigneur de Rais et le maréchal de Boussac, ainsi que le brave des braves, Étienne de Vignoles, surnommé La Hire.

Dans la ville, l'animation est grande. Tandis qu'on achève de charger les blés sur les charrettes, que l'on amène les derniers bestiaux, les soudards vont de-ci, de-là, se coudoyant, bousculant tout pour atteindre le chef de leur choix, jurant, hélas ! frappant même quand la repartie n'est pas de leur goût. Toute cette cohue ne connaît les nouvelles qu'en bloc, mais elle sait qu'une vierge est là, se disant envoyée de Dieu et promettant de conduire les armées de France à la victoire. Pour le moment, le plus

grand nombre regarde avec mépris cette jeune fille qui prétend commander à des hommes, et bien haut l'on proteste en déclarant qu'on ne lui obéira pas. La Hire a entendu la menace. Il a pu apprécier par une triste et toute récente expérience combien de fois la division a perdu les Français; à tout prix il veut éviter le retour de pareil malheur. D'ailleurs, n'est-il pas bien placé pour se renseigner? Ancien capitaine de Vitry en Champagne, il a eu de fréquents rapports avec Robert de Baudricourt et sait que ce chef prudent et éprouvé n'aurait pas envoyé Jeanne au roi sans de sérieuses garanties. Il lui est de plus facile d'interroger Bertrand de Poulengy et Jean de Metz. La Hire se fait donc avant tout une opinion; elle est favorable à la Pucelle; elle devient une inébranlable foi dans la mission surnaturelle de la jeune fille.

Le moment arriva bientôt où l'héroïne dut se présenter aux troupes réunies à Blois et leur montrer son étendard encore tout embaumé des bénédictions de l'Église. Hélas! pauvre Jeanne! Les sentiments de défiance commencèrent à se traduire extérieurement; les officiers la traitèrent avec mépris et dérision :

— Voici un vaillant champion et un beau capitaine pour reconquérir le royaume de France! disaient-ils.

Et ils murmuraient contre le roi et ses conseillers qui leur donnaient un tel chef! Le duc d'Alençon protestait de toutes ses forces; mais les mutins étaient si nombreux!

C'est alors que La Hire quitta le rang, et, lentement, de sa mâle voix, prononça ces solennelles paroles :

— Je jure de vous suivre, Jeanne, moi et toute ma compagnie, là où vous voudrez nous mener.

Cette déclaration impressionna vivement les auditeurs. Peu à peu, les murmures prirent fin; beaucoup se laissèrent entraîner à la suite de l'intrépide capitaine, et les mécontents n'osèrent plus exprimer tout haut leur antipathie.

Jeanne fut fort joyeuse de l'adhésion publique du vaillant chef, et, du fond du cœur, elle en bénit le ciel. Ses Voix lui imposaient toutefois un devoir bien plus difficile que celui de conduire cette armée à Orléans. Elles lui disaient que Dieu n'entendait pas se servir, pour délivrer la France, du ministère d'hommes souillés de crimes, et que tous ceux qui marcheraient à sa suite auraient d'abord à purifier leur âme par le sacrement de Pénitence.....

Michelet écrit très justement à ce propos : « La guerre avait changé les hommes en bêtes, il fallait de ces bêtes refaire des hommes, des chrétiens, des sujets dociles. Grand et difficile changement! » Nous ajoutons : Miracle que Dieu seul peut opérer! Aussi est-ce de Dieu seul que Jeanne attendra cette œuvre. Il n'y a d'ailleurs nulle proportion entre le moyen qu'elle emploie et les résultats qu'elle obtient.

En effet, à peine arrivée à Blois, jugeant par elle-même du lamentable état religieux et moral des troupes assemblées, Jeanne appela son aumônier.

— Frère Pâquerel, lui dit-elle, il faut convertir nos soldats. Procurez-vous donc immédiatement une bannière représentant Notre-Seigneur Jésus-Christ en croix, avec la Sainte Vierge Marie et saint Jean à ses côtés; puis ordonnez à tous les prêtres présents de se réunir avec vous, matin et soir, en plein air, autour de cet étendard

1
2
3

Cet ordre fut exécuté aussitôt, Jeanne se rendit elle-même près de la bannière, et l'on se mit à chanter des cantiques et des hymnes en l'honneur de la Sainte Vierge Marie. On pria pour la conversion des guerriers et le salut des armes de France. Les soldats, qui erraient inactifs et désœuvrés par la ville, furent bientôt attirés par la nouveauté du spectacle. Ils s'avancèrent en foule pour prendre part à cette pieuse assemblée. Ces scènes faisaient revivre en eux le souvenir et l'amour de la religion, qu'ils avaient oubliée dans la vie des camps. Mais la Pucelle, s'adressant à tous, s'écriait avec son autorité de chef :

— Que pas un ne se joigne à nous qu'il ne soit confessé, les prêtres qui m'entourent recevront immédiatement les confessions.

Ainsi fut fait : l'armée, sous l'impulsion de la grâce, recourut presque tout entière au sacrement de Pénitence.

L'exemple était parti de haut. Le brave La Hire avait juré de suivre Jeanne partout où elle le mènerait ; l'Envoyée de Dieu le conduisit d'abord au saint Tribunal. Et lui, pourtant si passionné pour les rapines et les pilleries, lui qui tenait ce propos conservé par l'histoire : « Si Dieu devenait homme d'armes, il se ferait pillard » ; lui, La Hire, se confessa. Ce ne fut pas là une démarche de complaisance, un simulacre pour entraîner la masse, mais un acte sincère, accompagné de ferme propos. Le hardi capitaine était en effet un jureur obstiné..... Comme les autres, il dut prendre sa part de reproches que Jeanne adressait à tous les blasphémateurs et diseurs de jurons. Sa résolution fut si loyale qu'au moment de son retour à Dieu, au lieu de toutes les exclamations défendues, il adopta pour l'avenir celle-ci : « Par mon martin ! » c'est-à-dire : « Par mon bâton ! »

L'effet moral fut immense. La grâce transforma ces gens bien confessés, pénitents, et de bonne volonté. Aussi Michelet a-t-il raison de dire :

Il s'avaient rajeuni; ils s'étaient parfaitement oubliés, ils se retrouvaient comme en leurs belles années, pleins de bonne volonté et d'espoir, tous jeunes comme Jeanne, tous enfants..... Avec elle, ils commençaient de tout cœur une nouvelle vie.

A la tête d'une telle armée la vierge surnaturellement inspirée pouvait courir sus aux Anglais. Pour amener ses soldats à se confesser, l'héroïque jeune fille leur avait promis que Dieu serait avec eux et leur donnerait la victoire pourvu que leurs âmes fussent en bon état. La condition étant réalisée, Jeanne rassurée peut entrer en campagne.

Toutefois, avant de combattre, un devoir, dont les Saintes n'ont pas omis d'instruire l'Envoyée de Dieu, s'impose. La loi divine, comme le droit des gens, exige que tout acte d'hostilité soit précédé d'une proposition pacifique. La Pucelle n'oublie pas ce précepte, et avant de marcher contre l'envahisseur, elle lui fait savoir que c'est contre Dieu même qu'il va désormais lutter.

Pour ce solennel avertissement, nous l'avons vu, ses Voix l'ont préparée à Chinon. Jeanne a dicté une sommation à l'un des clercs de Poitiers, afin de la soumettre aux docteurs de l'Université. L'heure est venue de livrer ce document à la connaissance

des ennemis. Dans ce but, la jeune guerrière, dès son arrivée à Blois, en a fait remettre à deux hérauts une copie.

Les deux hommes sont donc montés en selle et galopent vers la bastille de Saint-Laurent, construite à l'ouest des remparts de la ville; là résident ceux auxquels la missive est adressée.

1 Ce devoir chrétien accompli, on peut songer à marcher sur Orléans. Il fallait néanmoins choisir la route, car il s'en présentait deux qui reliaient Blois à la cité assiégée. Celle de la rive droite traversait la Beauce : en la suivant, on avait à éviter, le long du fleuve, Beaugency et Meung, forteresses occupées par les Anglais. C'est aussi de ce côté que les assiégeants avaient le gros de leurs forces et le plus grand nombre de leurs postes retranchés. De plus, dans cette direction, le convoi risquait d'être rejoint par Falstoff et par une armée de secours dont les Anglais attendaient précisément l'arrivée à cette époque. Docile aux avis des Saintes, en qui elle avait toute confiance, la Pucelle avait, malgré tant d'obstacles, choisi cette voie pour courir sus à l'ennemi et le culbuter sans retard.

2 L'autre route pourtant avait de réels avantages. Longeant la rive gauche de la Loire, où les troupes anglaises avaient beaucoup moins de points de contact, elle s'éloignait du fleuve pour côtoyer son affluent le Loiret qu'elle traversait à Olivet. Là, se maintenant à distance des postes adverses, elle allait retrouver la Loire à mi-chemin d'Orléans et de Jargeau, vers Chécy. Cet endroit était favorable pour l'embarquement du convoi sur le fleuve; car, après avoir chargé les bateaux, il suffisait de les laisser aller au gré de l'eau jusqu'à la place assiégée.

Aussi, en cette occasion, on ne consulta guère que la prudence humaine. Tout en ayant l'air de s'en remettre à la Pucelle, on se garda bien de l'écouter et de la croire. Regnault de Chartres et le Conseil qui se réunit à Blois décidèrent donc de confier à Jeanne les soldats arrivés dans cette ville et une partie seulement des subsistances et des munitions qu'on y avait préparées. Ils décrétèrent expressément que tout l'effort de cette expédition se réduirait à faire pénétrer le convoi dans la cité et défendirent d'engager une bataille générale. Orléans ravitaillé, la petite armée devait revenir à Blois chercher de nouveaux ordres et un second convoi. A-t-on caché ces dispositions à la jeune guerrière, la trompant sur la voie que l'on suivait, ou lui a-t-on imposé ce chemin ? C'est ce qu'il est assez difficile de déterminer. Le 26 avril, le héraut Ambleville annonçait que les Anglais, non seulement refusaient d'obéir à la sommation de Jeanne, mais qu'ils avaient conservé prisonnier son collègue Guyenne pour des représailles dont il sera parlé ultérieurement. L'ordre fut donné de partir le lendemain matin.

3 Le 27 avril, l'armée se mit en marche. Elle était précédée de la bannière de Jésus crucifié que Jeanne lui avait donnée, et du clergé qui chantait le *Veni Creator* et d'autres hymnes.

Une surnaturelle et mystérieuse impression dominait la troupe de la Pucelle : l'héroïne, toute bardée de fer et suivie des officiers de sa maison, se portait de compagnie en compagnie, renouvelant ses exhortations.

— Confessez vos péchés, purifiez votre conscience, et ayez grande confiance en Dieu !

Le mouvement de la colonne était alourdi par la présence du convoi de vivres et du bétail ; il fallait de plus, par divers détours, éviter de prendre contact avec les forteresses qui étaient au pouvoir des Anglais. Vers la nuit, on arriva au plateau de Villeny, où l'on fixa le camp. Jeanne, obligée de reposer au milieu des officiers et des soldats, ne se dévêtit pas, elle conserva sa pesante armure sans en retrancher une seule pièce, inaugurant une pénitence d'un genre nouveau et d'une exceptionnelle rudesse, qu'elle observa d'ailleurs en semblable circonstance, durant toute sa vie de guerrière, et elle s'étendit sous la tente, les membres serrés dans leur inflexible prison d'acier. Elle fut sur pied dès l'aube, se confessa à Fr. Jean Pâquerel, puis elle demanda que le Saint Sacrifice de la Messe fût célébré et communia pieusement à la vue de tous. Son exemple confirmait bien les leçons que donnait sa parole : plusieurs hommes d'armes l'imitèrent séance tenante.

Jeanne remonta ensuite en selle. Ceux qui l'entouraient remarquèrent à la gêne de ses mouvements qu'elle avait été fort meurtrie par la dure étreinte de son armure ; mais, sans se plaindre, elle continua à conduire l'expédition et à encourager les soldats. La seconde journée de marche s'écoula comme la première, et, dans l'après-midi du 28 avril, des hauteurs d'Olivet, on aperçut les murailles d'Orléans qui se dessinaient à l'horizon. La Pucelle les salua d'un vif élan de cœur, tandis qu'elle cria vers Dieu sa reconnaissance pour le passé et sa foi dans l'avenir.

Mais sa joie est de courte durée : la marche du convoi est arrêtée par la Loire. Ah ! si on l'avait écoutée, dès maintenant elle pénétrerait dans la place assiégée ; sans tarder elle courrait aux Anglais ; et voilà que de nouveaux délais vont nécessairement s'imposer. Combien de temps dureront-ils ? Angoissante question à laquelle elle ne peut répondre....

L'affliction de Jeanne est profonde ; pendant qu'elle chevauchait, suivie de quelques cavaliers, en reconnaissance du côté de la ville, on lui montra un personnage qui avait passé la Loire sur un bateau et abordait au port du Bouchet. C'est le commandant militaire de la ville lui-même, le Bâtard d'Orléans, accompagné de Thibaut d'Arma-gnac et d'une faible escorte.

La jeune fille pousse son cheval droit vers lui, et à peine l'a-t-elle rejoint que s'engage entre eux le vif et mémorable colloque que voici :

— Est-ce vous, lui dit-elle, qui êtes le Bâtard d'Orléans ?

— Oui, et je suis bien heureux de votre venue.

— Est-ce vous qui avez donné l'ordre que j'arrive de ce côté et que je n'aie pas directement là où se trouvent Talbot et les Anglais ?

— Oui, pour plus de sûreté, et de plus sages que moi sont du même avis.

— Au nom de Dieu, le conseil de mon Seigneur est plus sage et plus sûr que le vôtre. Vous avez cru me tromper, et c'est vous-même qui vous trompez, car je vous amène meilleur secours qu'il n'en est jamais venu à général ou ville quelconque : c'est celui du Roi du ciel. Ce secours ne procède pas de moi, mais de Dieu qui, à la prière de saint Louis et de saint Charlemagne, a eu pitié d'Orléans et n'a point voulu souffrir que les ennemis eussent à la fois le duc et sa ville.

Le Bâtard d'Orléans fut d'autant plus impressionné de cette réponse qu'un prodige l'accompagna. Il était alors dans le plus cruel embarras. Averti par Jean Langlois, messenger blésois, dépêché directement vers lui, que l'armée de secours est en route, et connaissant à l'avance le plan de marche des capitaines qui la dirigent, il a préparé sous les murs de la cité une flottille de chalands destinés à charger les vivres que les soldats de Jeanne vont conduire en bonne garde jusqu'à l'île aux Bourdons, près de Chécy. Or, voici qu'au moment même où il abordait l'Envoyée de Dieu, le gouverneur voyait ses chalands immobilisés sous les murs d'Orléans : les eaux étaient trop basses pour qu'ils pussent remonter le fleuve et, de plus, un fort vent d'Est les poussait en aval. Ce contretemps n'avait pas échappé aux hommes d'armes qui entouraient la Pucelle, et comme ils lui en faisaient la remarque :

— Prenez patience un instant, assura l'héroïne, tout le convoi entrera dans la ville.

C'est alors qu'elle entretint le Bâtard d'Orléans dans les termes que l'on yient de lire. A peine avait-elle prononcé ces paroles : « Je vous amène le secours du Roi du ciel », que, subitement, et sans que rien auparavant ne permît de le prévoir, le vent tourna à l'Ouest et la crue se produisit, si bien que les bateaux n'eurent qu'à se confier à leurs voiles.

Aussitôt le gouverneur rejoignit la rive et entra dans l'un des chalands, où se trouvait déjà Nicolas de Giresme, grand prieur de France en l'Ordre de Rhodes; il remonta facilement la Loire jusqu'au delà de l'église Saint-Loup, et malgré les Anglais mit toute sa flottille en lieu sûr.

Ainsi Jeanne était à peine arrivée en vue d'Orléans que Dieu, manifestement, secourait la ville assiégée.

CHAPITRE II

ORLÉANS; SON ENCEINTE; SES ENVIRONS — LE SIÈGE APRÈS LA MORT DE SALISBURY — LA FORCE DE L'ARMÉE ASSIÉGEANTE — LA CEINTURE DE BASTILLES; LE BLOCUS ACHÉVÉ — JEANNE EN VUE D'ORLÉANS ET A CHÉCY — DÉCHARGEMENT ET EMBARQUEMENT DU CONVOI DE VIVRES — NUIT PASSÉE AU CHATEAU DE REUILLY — FAUSSE ATTAQUE DES ORLÉANAIS CONTRE LA BASTILLE SAINT-LOUP ET ENTRÉE DES BATEAUX CHARGÉS DANS LE PORT DE LA VILLE — JEANNE CONSENT A SE SÉPARER DE SES TROUPES QUI RETOURNENT A BLOIS — LA PUCELLE CONSERVE DEUX CENTS LANCES — ENTRÉE DE JEANNE ET DE SES GENS DANS ORLÉANS LE 29 AVRIL 1429, A 8 HEURES DU SOIR

Bien que très populeuse, la ville d'Orléans était, au moment du siège, trois fois moins étendue qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Il n'y avait point de citadelle pour loger la garnison, de sorte que celle-ci vivait mêlée aux habitants.

Orléans comptait cinq portes : chacune d'elles était munie d'une herse et d'un pont-levis, flanquée de deux tours, préservée en outre par d'autres ouvrages de défense, et, durant le siège, masquée en avant par un boulevard avec parapets et fossés. A l'Est, c'était la porte de Bourgogne, dite aussi de Saint-Aignan ; au Nord, celles de Parisis et de Bannier ; à l'Ouest, la porte Regnard, et au Sud, en face du pont, celle de Sainte-Catherine.

Ce pont, construit au commencement du XI^e siècle, était monumental. Sa longueur, de 350 mètres, se répartissait en dix-neuf arches. Après la cinquième, du côté de la ville, il reposait sur une petite île, dont la partie d'amont se nommait La Motte Saint-Antoine, et celle d'aval La Motte aux Poissonniers. Sur cette île on avait bâti un hospice, une chapelle et des maisons ; d'autres habitations s'élevaient également le long du pont. La dix-huitième arche supportait le fort des Tourelles, dont les deux tours, l'une ronde et l'autre polygonale, étaient reliées et prolongées vers la ville par un bâtiment sous lequel on circulait. Enfin la dernière arche formait un pont-levis.

En décembre, le siège avait été repris avec vigueur par les successeurs de Salisbury : Thomas de Scales, William de la Poole, comte de Suffolk et Jean Talbot. Ces trois généraux commandèrent ensemble sous les murs d'Orléans sans qu'une hiérarchie quelconque semble avoir été établie entre eux. Chacun d'eux s'intitulait lieutenant du duc de Bedford, régent du royaume ; ce dernier, d'ailleurs, paraît s'être

occupé lui-même de la direction des opérations contre Orléans, sans prendre toutefois le titre de général en chef de l'armée anglaise. Durant les mois de décembre et de janvier, il transporta ses quartiers de Paris à Chartres, et, croit-on, ne se rapprocha jamais davantage du théâtre de la guerre. Il était accompagné de la duchesse, sa femme, du grand maître de son hôtel, Jean Falstoff, de sa maison militaire et probablement de la totalité de son escorte, composée de cent lances et de trois cents archers.

L'armée ennemie a été l'objet de nombreuses supputations. La plupart des documents contemporains s'accordent à dire qu'elle comptait environ 10 000 combattants. Les troupes de race anglaise, soutenues par les finances particulières du gouvernement britannique, comprenait 898 hommes d'armes, autant de pages et 2 569 archers, soit 4 365 soldats de toutes catégories. Comme il y a lieu de supposer la présence d'un contingent égal de race française, entretenu aux dépens du pays conquis, cela ferait donc un total de 8 730 hommes.

On reste sans renseignements sur les Bourguignons qui se retirèrent du siège, le 17 avril 1429, d'après les ordres de Philippe le Bon. Celui-ci avait été profondément offensé par le régent, qui refusa aux assiégés la permission de lui livrer leur ville en dépôt et garantie. Ces Bourguignons étaient-ils nombreux? Formaient-ils compagnie séparée ou se mêlaient-ils au contingent français? Impossible de le savoir d'une façon positive.

En réalité, l'armée anglaise campée en 1429 devant Orléans était pour l'époque une armée puissante et redoutable : les chroniques contemporaines et les témoins du procès de réhabilitation sont unanimes sur ce point.

Les mesures prises par les Orléanais à l'annonce de la marche des Anglais sur leur cité avaient été énergiques et radicales. Non seulement ils avaient amoncelé les munitions et les vivres, appelé de valeureux défenseurs, fortifié leurs murailles et construit des ouvrages avancés pour les protéger dans leur enceinte, mais ils avaient sacrifié leurs faubourgs, les plus beaux du royaume, et s'étaient décidés à détruire et brûler tout ce qui pouvait, aux alentours, servir d'abri aux assaillants : églises, couvents, maisons. Les ruines fumaient encore quand l'armée anglaise campa en vue de la ville.

C'était, nous l'avons dit, le 12 octobre 1428. Les ennemis étaient pleins d'entrain ; néanmoins, ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que la puissance des murs d'Orléans et surtout l'ardeur patriotique de ses habitants s'opposeraient vigoureusement à leurs plans : la place ne se laisserait point enlever de vive force. Ils résolurent donc de l'enfermer dans un rigoureux blocus, afin de la réduire par la famine.

Aussitôt ils se mirent à l'œuvre et, après un combat acharné, occupèrent le 24 octobre, le fort des Tourelles qui défendait l'entrée du grand pont sur la rive gauche. Ils s'y établirent, le fortifièrent et en firent leur poste avancé : mais les murailles étaient ébranlées par les premiers assauts et ne pouvaient contenir qu'une garnison assez restreinte ; aussi l'appuyèrent-ils d'un ouvrage beaucoup plus solide et plus étendu.

Sur cette rive, non loin et en avant du fort, se trouvaient les débris d'un couvent

de religieux Augustins. Dans le courant de décembre, les Anglais le transformèrent en forteresse et protégèrent ses avancées par un boulevard très puissamment armé. Le 30 décembre, ils construisirent une nouvelle bastille sur les ruines de l'église Saint-Laurent, détruite par les Orléanais eux-mêmes. Cette église était située, comme la cité, très près de la Loire, sur sa rive droite, à 800 mètres environ du côté de l'Ouest. Au milieu du fleuve, devant Saint-Laurent, il y avait alors l'île Charlemagne, aujourd'hui disparue; l'ennemi y plaça une forteresse le 1^{er} janvier 1429. Puis, le 6 de ce mois, il en fonda une autre sur la rive gauche, en face de l'île Charlemagne et de Saint-Laurent, à l'endroit que l'on appelait le champ Saint-Privé: il interceptait ainsi le cours inférieur de la Loire et mettait en communication ses postes des deux rives.

Peu de temps après, sur la rive droite et au nord de Saint-Laurent, fut élevée une sixième redoute, dite de la Croix-Boissée. Le 10 mars, les Anglais s'emparèrent de la côte escarpée de Saint-Loup, également sur la rive droite, mais à l'Est, c'est-à-dire à l'opposé de la bastille Saint-Laurent. Ils y établirent une forteresse, afin de couper le fleuve de ce côté comme de l'autre.

Ceci achevé, ils continuèrent leurs travaux à l'Ouest. Dix jours plus tard, en effet, ils bâtissaient, près de la Croix-Boissée, mais en s'éloignant de la Loire, la bastille dite de Londres, qu'ils firent suivre, en contournant la ville, de deux nouvelles forteresses: celle du pressoir d'Ars, nommée Rouen, terminée le 9 avril, et celle de Saint-Pouair ou de Paris. Toutes ces bastilles étaient reliées par un fossé profond.

Au Nord-Est, entre Saint-Pouair et Saint-Loup, il y avait encore un espace ouvert représentant le quart environ du périmètre de la cité. A dessein, les Anglais ne le traitèrent pas comme le reste du pourtour. Voici pourquoi: d'abord, la forêt, qui s'étendait alors de ce côté à trois quarts de lieue de la ville, aurait fourni aux troupes venant au secours d'Orléans une trop grande facilité d'attaque contre les ouvrages édifiés en cet endroit; ensuite, un fossé, courant de forteresse à forteresse, tout autour de la place, eût formé presque une seconde ville immense, bien malaisée à protéger en raison de la longueur de ce fossé, dont chaque point eût requis une défense aussi sérieuse que pour les remparts d'une ville assiégée. Dans ces conditions, les Français auraient eu beau jeu. Enfin, en voulant affamer Orléans, l'envahisseur songeait à se nourrir lui-même, et les vivres que l'on tenterait de faire arriver par là devaient être pour lui une source commode de subsistance.

Cependant, tout en laissant un passage aux convois français, les ennemis avaient eu soin de construire secrètement, au milieu de la forêt, une puissante bastille, d'où, observant les routes qui s'avançaient sous bois, et couverts ainsi aux yeux de leurs adversaires, ils opéreraient sûrement sur toutes les expéditions assez téméraires pour s'aventurer dans ces parages.

Mais, comme de petits convois de bestiaux venant de la Sologne pouvaient encore, au risque d'être pris, atteindre par cette voie les bords de la Loire et gagner furtivement sur des barques la porte de Bourgogne, à travers les îles situées en amont d'Orléans, les Anglais, aux environs du 20 avril, fortifièrent Saint-Jean-le-Blanc en face de l'île aux Toiles et en firent un guet destiné à garder le passage.

Telle était la position des lignes ennemies autour d'Orléans, à la fin d'avril 1429. On voit que, normalement, pour les forcer, il eût fallu mettre en œuvre une armée considérable. Et même, en cas de succès, que de difficultés à vaincre, que de temps à dépenser pour prendre une à une tant de formidables forteresses ! On comprend donc pourquoi le roi et son Conseil, les docteurs et le Parlement considéraient la levée du siège, avec les faibles ressources alors disponibles, comme un vrai miracle, et l'acceptaient aisément comme preuve de la mission divine de la Pucelle.

Jeanne était devant Orléans. Son regard apercevait non seulement la ville chère à son cœur, mais aussi les bastilles anglaises qui l'en séparaient. A l'endroit où elle s'arrêta, en avant du front de sa petite armée, un peu en amont de la cité, le guet de Saint-Jean-le-Blanc était le poste ennemi le plus rapproché : la vue des Anglais provoqua sa noble ardeur. Aussi, à peine le Bâtard d'Orléans l'eut-il quittée pour remonter la Loire avec sa flottille, que, se retournant vers les chefs des troupes qui l'accompagnaient, elle leur proposa l'assaut de la position anglaise ; mais ils refusèrent d'accéder à son désir.

C'est que les instructions reçues du Conseil royal étaient formelles. Les hommes d'armes avaient suivi l'intrépide guerrière, non pour attaquer encore les ennemis, mais pour protéger le convoi de vivres et d'artillerie, le faire pénétrer dans la cité assiégée et y introduire en même temps une troupe destinée à grossir la garnison. Ceci terminé, le maréchal de Saint-Sevère et le seigneur de Rais devaient retourner à Blois et en revenir avec la seconde partie de provisions et munitions qui y avaient été préparées.

Ce plan indiquait certainement que la confiance dans la mission surnaturelle de Jeanne était loin d'être complète, puisque l'héroïne avait promis de délivrer Orléans, si restreint que fût le nombre des soldats envoyés avec elle.

Les chefs ne voulurent donc point engager la lutte. Ils demandèrent simplement à Jeanne de les seconder dans la disposition des troupes pour qu'on déchargeât le convoi sans incidents fâcheux. Voici comment l'on procéda : la Pucelle se porta à l'avant-garde avec 200 lances, et l'on rangea les hommes en solide position, à une bonne distance en avant du guet de Saint-Jean-le-Blanc, de façon qu'elle pût occuper, sur le bord de la Loire, le petit port du Bouchet. Celui-ci faisait face, sur la rive gauche, à la bastille anglaise de Saint-Loup et en était séparé par une grande île très boisée, nommée la seconde île Saint-Loup. Sans doute, le corps de troupes s'appuya sur les hauteurs les plus voisines et se protégea par des postes avancés, pourvus de sentinelles vigilantes, car il campa à cet endroit pour y passer la nuit.

Jeanne et son avant-garde suivirent, pendant ce temps, le bord du fleuve jusqu'à la hauteur de Chécy, arrivèrent en face de l'île aux Bourdons, traversèrent la Loire en se servant des bateaux que le Bâtard d'Orléans y avait amenés, et gravirent les collines où était construite l'une des deux églises du village. Selon sa pieuse coutume, la Pucelle pénétra dans les sanctuaires de la paroisse consacrés par le souvenir de saint Germain d'Auxerre et de saint Loup, et y pria dévotement. Puis, remontant à cheval, elle se rendit à l'antique manoir du pays : on l'appelait le château de

Reuilly. Il était habité alors par deux notables Orléanais, Guy de Cailly et Robin Boillève. Ces deux seigneurs firent à la jeune fille le meilleur accueil, et Guy de Cailly s'attacha même à ses pas, combattant sous ses ordres avec tant de dévouement et d'ardeur, qu'au mois de juin suivant il fut anobli pour ce fait.

Cependant, l'heure du repos était arrivée : la vaillante guerrière, probablement, conserva encore son armure durant toute la nuit, d'autant plus qu'une attaque anglaise pouvait se produire à chaque instant. Jeanne prit gîte à l'abri des murs du château de Reuilly.

De grand matin, Jeanne était à cheval. Elle avait à maintenir ses troupes en bonne ordonnance et à presser les soldats qui devaient charger dans les barques tout le convoi réuni en ce moment sur la rive gauche. La besogne était considérable, il fallait l'accomplir devant l'armée anglaise. Mais, subissant à leur insu l'influence surnaturelle de l'intervention divine, les ennemis changeaient déjà leur tactique ; leur ardeur diminuait sensiblement et ils n'attaquèrent pas. Bien plus, les hommes qu'ils avaient détachés au guet de Saint-Jean-le-Blanc furent rappelés dans la bastille des Augustins pour ce jour-là, de telle sorte que les Français eurent simplement à conserver leur ordre de bataille pendant le temps que dura l'embarquement et tandis que les bateaux, portés par le courant, descendaient la Loire jusqu'à la porte de Bourgogne.

Saint-Jean-le-Blanc ayant été évacué, l'opération n'offrait plus qu'un seul péril : celui qui venait de la forte bastille anglaise de Saint-Loup. De ce poste les adversaires pouvaient, par leur artillerie, par une sortie ou par tout autre moyen, nuire à la flottille de vivres. Dunois et le Conseil des chefs avaient prévu ce danger ; pour y parer, ils ordonnèrent à la garnison d'Orléans de diriger sur Saint-Loup une forte escarmouche, au moment où les embarcations passeraient à la hauteur de cet ouvrage retranché.

Tout fut fait d'après le programme indiqué, et les bateaux ne tardèrent pas à aborder près des remparts. Sous la protection du tir d'Orléans, on se mit aussitôt à les décharger dans les magasins de la ville. Ainsi s'accomplissait à la lettre la prophétie de l'héroïne : « Nous mettrons les vivres dans Orléans tout à notre aise ; il n'y aura de la part des Anglais ni sortie ni tentative pour nous en empêcher. »

Aussitôt que le maréchal de Saint-Sevère et le sire de Rais apprirent l'heureuse arrivée du convoi à Orléans, ils firent reposer leurs troupes et s'apprêtèrent, suivant les ordres reçus, à les reconduire à Blois pour y prendre le second convoi. La Pucelle se disposait à repartir avec l'armée de secours, quand le Bâtard s'approcha d'elle et lui demanda de pénétrer dans Orléans avec les 800 hommes destinés à renforcer la garnison, car tous la réclamaient dans la cité malheureuse.

— Oh ! non, s'écria Jeanne, je ne quitterai pas tous ces braves gens, pleins de bonne volonté, bien confessés, revenus à Dieu de tout leur cœur ; c'est bien là l'armée que je dois conduire à la victoire !

Le gouverneur sollicita en vain : il comprit qu'il ne pouvait insister davantage et se retourna vers les chefs de l'armée de secours. Il les pria, au nom des intérêts supérieurs du roi, de consentir à laisser la jeune fille entrer dans Orléans pendant qu'eux-mêmes

retourneraient chercher le second convoi et reviendraient avec leurs hommes par la rive droite, dans la ville assiégée. Après s'être concertés, les chefs agréèrent la requête de Dunois. Quant à l'héroïne, elle donna son consentement, à condition toutefois que les prêtres et la bannière de Jésus crucifié reprendraient avec les hommes d'armes le chemin de Blois et les ramèneraient de même jusqu'aux remparts d'Orléans. Jeanne, les yeux pleins de larmes, assista à la retraite de ces braves gens en leur disant :

— A bientôt !

Quand ils furent hors de vue, elle chevaucha de nouveau vers le château de Reuilly, où elle trouva maints notables d'Orléans qui venaient la supplier de pénétrer en leur compagnie dans la place assiégée. Ils la saluèrent tout joyeux et délibérèrent avec elle et le Bâtard d'Orléans sur la voie à suivre pour rentrer en ville. On décida également l'heure du départ. Ce Conseil se tint sans doute assez rapidement et dans la cour du château, car la Libératrice ne descendit point de cheval ce jour-là. Les bourgeois avaient demandé que l'on attendît la tombée du jour pour pénétrer dans la cité, afin que l'enthousiasme trop grand du peuple qui voulait aller en masse au-devant de la Pucelle eût le temps de s'apaiser. Ils avaient indiqué aussi pour le retour le chemin qui les avait amenés eux-mêmes à Chécy, c'est-à-dire celui qui, s'éloignant de la bastille Saint-Loup, traverse la vallée dans la direction de Semoy. Jeanne consentit à retarder son départ jusque vers 6 heures du soir, mais jamais à faire le détour en question : elle passerait devant les Anglais et suivrait la voie directe qui conduit du château de Reuilly à la porte de Bourgogne. On n'osa lui résister davantage, et, le moment venu, elle se mit en route avec les hommes d'armes et tous ceux qui s'étaient portés à sa rencontre.

Il était 8 heures du soir quand elle pénétra en ville ce vendredi 29 avril, et nul Anglais n'essaya de s'opposer à sa marche.

La vierge lorraine était armée de toutes pièces, montée sur un cheval blanc ; elle faisait porter devant elle son étendard, « pareillement blanc, dit un témoin oculaire, et sur lequel on voyait deux anges tenant en main une fleur de lis ; au pennon était représentée l'Annonciation : Notre-Dame et un ange à genoux devant elle lui présentant un lis ».

Jeanne chevauchait, ayant à sa gauche le Bâtard d'Orléans, très richement armé et monté. Derrière elle venaient plusieurs nobles et vaillants seigneurs, des écuyers, des capitaines et les gens de guerre qu'elle amenait, puis les habitants qui étaient accourus au-devant d'elle. A l'entrée de la ville s'avancèrent pour la recevoir : la garnison et les bourgeois, avec un grand nombre de torches allumées, manifestant une allégresse si sincère qu'on eût pu croire qu'ils voyaient Dieu lui-même descendre parmi eux. Cet enthousiasme s'explique si l'on songe aux travaux et aux peines qu'ils avaient eu à supporter, joints à la crainte de n'être point secourus et d'être bientôt misérablement perdus corps et biens. Déjà ils se sentaient réconfortés et comme délivrés du siège par la puissance divine qui rayonnait en cette simple jeune fille ; aussi, hommes, femmes et enfants la regardaient-ils avec une vive affection. On se pressait pour arriver jusqu'à elle ou tout au moins pour toucher le cheval qu'elle montait.

CHAPITRE III

JACQUES BOUCHER ET L'HÔTEL DE L'ANNONCIADE — PREMIER REPAS ET PREMIÈRE NUIT DE JEANNE A ORLÉANS — PROPHÉTIE DE LA DÉLIVRANCE — EMPRESSEMENT DES ORLÉANAIS POUR VOIR LA PUCELLE — CONSEIL DE GUERRE ET DÉFIANCE DES CAPITAINES FRANÇAIS — ESCARMOUCHE SUR LA RIVE DROITE — JEANNE TRAVAILLE A LA CONVERSION DE LA GARNISON D'ORLÉANS — MESSAGE AUX ANGLAIS — LA CAPTIVITÉ DE SON HÉRAUT GUYENNE — LA TERREUR AU CAMP ENNEMI

Trésorier général du duc d'Orléans depuis cinq ans au moins, Jacques Boucher n'hésita pas, quand les Anglais bloquèrent la ville, à s'enfermer dans la cité attaquée. Il fut, avec son parent ou allié Guillaume Cousinot, chancelier du duché, l'âme de la résistance aussi longtemps que dura le siège.

Jacques Boucher personnellement est rappelé maintes fois dans les *Comptes de commune et de forteresse*, d'abord pour les dons qu'il fit en nature durant la disette occasionnée par le blocus : blé, avoine, vins ; puis pour des avances consenties sur ses propres deniers et employées à l'achat de poudres et d'armes, ou dépensées pour des bois de construction et instruments de travail que nécessita la réfection de la porte Regnart. Il semble s'être chargé à ses entiers dépens de cette porte, voisine de son logis.

Le trésorier général avait contracté une honorable alliance dans la famille d'un des plus notables bourgeois d'Orléans. et de ce mariage une fille était née en 1419, qui avait reçu le nom de Charlotte. Jacques Boucher habitait l'*hôtel de l'Annonciade*, belle maison subsistant encore et qui était située dans la rue des Tamelliers, dite maintenant rue du Tabour.

Jeanne arriva donc chez le trésorier général vers 9 heures du soir. Après avoir salué la famille hospitalière qui l'accueillait avec tant d'égards, elle se retira dans sa chambre. Là, son écuyer d'Aulon la dévêtit de son armure qu'elle avait conservée depuis le matin. Débarrassée de son costume de guerre, la Pucelle descendit dans la salle où ses hôtes lui avaient préparé une réception en rapport avec la joie qu'ils éprouvaient. Sur la table autour de laquelle se rangèrent tous leurs invités avec Jacques Boucher, sa femme et sa fille, on servit un souper digne de la circonstance. Les frères de Jeanne, son écuyer, ses hommes d'armes, ses pages y prirent part avec un appétit qu'on s'explique facilement, après une expédition aussi fatigante. Notre

sainte héroïne, au contraire, ne touchait à aucun des mets qui lui étaient présentés. Son hôtesse s'en aperçut; comme elle lui en exprimait son étonnement et sa peine :

— Ne faut-il pas, dit la pieuse enfant, que je garde mes résolutions?

En effet, elle jeûnait fidèlement chaque vendredi.

Elle prit alors la coupe d'argent placée devant elle, y fit mettre du vin mêlé d'eau. puis acceptant quelques tranches de pain les trempa dans le breuvage et les mangea. Ce fut son seul repas de toute la journée.

En agissant ainsi, Jeanne se mortifiait pour l'amour de Jésus-Christ; mais il me semble qu'à pareille heure elle avait le droit de répéter après le divin Maître assis près du puits de Jacob : « J'ai pour apaiser ma faim une nourriture que vous ne connaissez pas. » Elle aussi, la douce vierge, vivait avant tout de l'accomplissement de la volonté de Dieu. Pour obéir à son souverain Seigneur, elle avait tout quitté, et en son nom elle venait de pénétrer dans la ville assiégée. C'est sa protection, ce sont ses bienfaits qu'elle y apportait; l'enthousiasme populaire et le culte dont elle avait été l'objet de la part des Orléanais lui avaient fait comprendre, mieux encore peut-être que l'affirmation de ses chères Saintes, les grâces insignes de secours et de salut, surpassant toutes forces terrestres, dont le Tout-Puissant l'avait si largement pourvue et qui rayonnaient autour d'elle par toutes les fibres de son être.

Quand on se sépara, la Pucelle ne voulut reposer qu'auprès de pieuses femmes. Sa chambre était attenante à celle de son hôtesse : elle désira comme compagne de lit Charlotte, la fille de ses hôtes, âgée de dix ans; ceux-ci, heureux de cet honneur, s'empressèrent de lui confier l'enfant.

Avant de prendre congé de l'Envoyée du Ciel, l'épouse de Jacques Boucher lui demanda ce que deviendrait la cité exposée à tant de périls :

— Espérez en Dieu, répondit-elle, Notre-Seigneur aidera la ville d'Orléans et chassera les ennemis!

Paroles prophétiques et réconfortantes que son hôtesse recueillera maintes fois encore sur les lèvres de l'héroïne au cours des journées suivantes.

L'hôtel de l'Annonciade devait avoir une chapelle, car le lendemain matin Jeanne fit la Sainte Communion dans la maison même qui l'abritait.

Cependant le peuple n'avait pu contenter, durant le trajet nocturne de la porte de Bourgogne à la rue des Tamelliers, la vive curiosité, faite de religion et de respect, qui le poussait vers la Pucelle; déjà une foule avide de la contempler s'était réunie devant la demeure du trésorier général. Ne la voyant pas paraître, tous ces braves gens s'entassaient contre la porte qui semblait prête à céder sous leurs efforts.

Jeanne, entendant ce grand bruit et avertie des désirs hautement exprimés, ne crut pas devoir résister à l'empressement de ceux qu'elle venait délivrer au nom de Dieu.

Montée sur son cheval blanc, elle s'avança à travers les rangs pressés de la multitude. Ce fut alors un enthousiasme indescriptible : tous les regards lui redisaient l'amour plein d'espoir, la naïve confiance des Orléanais; toutes les mains étaient tendues vers elle; on voulait baiser ses pieds, ou tout au moins la toucher, et ceux qui n'y pouvaient parvenir s'efforçaient, comme la veille, d'atteindre sa monture.

L'animal était comme immobilisé par ce flot humain : on s'attachait à sa croupe, on saisissait ses harnais..... Il semblait qu'il portât Dieu lui-même..... Au Maître du ciel d'ailleurs, l'humble paysanne de Domremy faisait remonter la gloire de ce triomphe, Elle savait bien que sa seule force venait d'En Haut. Aussi, par le cœur de Jeanne, toutes les bénédictions de la foule montaient vers Jésus-Christ qui aime les Francs.

Pauvres Orléanais, ils ont tant souffert durant ces six longs mois de siège ! L'artillerie anglaise a endommagé leurs maisons ; la nécessité de résister aux assiégeants les a assujettis à toutes les dures obligations du service militaire : on a compté des morts et des blessés.....

Au milieu de cette angoisse atroce, une nouvelle inespérée s'était répandue dans les murs de la ville : Dieu, disait-on, envoie au secours de son peuple une jeune vierge. Depuis deux mois, on soupire après elle. Enfin la voici, et à qui l'interroge elle répond :

— Espérez en Notre-Seigneur. Si vous avez confiance en Dieu, il vous sauvera des Anglais.

On comprend dès lors l'allégresse, l'incomparable enthousiasme, le culte sincère des assiégés pour la messagère divine. Avant même qu'elle ait combattu, Orléans se sent délivré, ses habitants s'en vont répétant dans les maisons et les places publiques.

— Par le moyen de la Pucelle, nous allons enfin échapper à nos ennemis.

Jeanne se dirigea d'abord vers l'église Sainte-Croix, où, la veille, elle n'avait pu pénétrer à cause de l'heure tardive ; elle voulait avant tout rendre hommage public à Dieu, dont elle n'était que l'humble instrument.

Elle profita également de cette première sortie pour voir le Bâtard d'Orléans et l'entretenir des opérations militaires. Elle demandait que l'on mît les troupes en marche dès ce jour-là et que l'on organisât une attaque générale contre les Anglais, ce qu'elle ne put obtenir en aucune façon : aussi rentra-t-elle fort courroucée à l'hôtel de l'Annonciade.

L'Envoyée du Ciel et les chefs militaires, même les meilleurs, ne s'entendaient plus dès qu'il s'agissait d'arrêter le parti à prendre sur la façon de conduire la campagne contre les Anglais. Ceux-ci considéraient les questions débattues au seul point de vue humain, comptant leurs hommes, supputant leur vaillance, se rappelant leur découragement et leur lassitude des jours précédents ; Jeanne écoutait ses Voix, Impossible à des éléments si différents de concorder. Pour sauver la situation, il eût fallu chez les officiers supérieurs une foi pleine et entière dans la mission surnaturelle de Jeanne.

Tout en repoussant l'avis d'une attaque générale, le Bâtard d'Orléans permit une escarmouche. La Libératrice n'y prit point part, car il n'était pas dans l'ordre que l'Envoyée du Ciel figurât dans une si petite affaire, contraire d'ailleurs aux désirs de son Conseil.

Si Jeanne ne combattait pas, elle ne restait point cependant inactive. Ne pouvant engager l'action générale, elle continuait à la préparer. Or, on sait qu'à ses yeux cette

préparation devait être premièrement surnaturelle et qu'avant tout il lui fallait une armée composée de soldats revenus aux pratiques de la religion et dignes d'être récompensés par la victoire.

A Blois, nous l'avons vue à l'œuvre : elle avait convaincu ses hommes qui s'étaient purifiés par une bonne confession et approchés de la Sainte Table. Elle entretint dans ces dispositions les guerriers qui l'avaient suivie dans Orléans, puis, s'adressant à ceux qui formaient la garnison de la ville, elle en décida un grand nombre à accomplir leurs devoirs de chrétien, si bien que le clergé en fut fort édifié.

Le blasphème était à la mode dans les armées du xv^e siècle; hélas! cette triste habitude n'a pas disparu de celles du xx^e! La pieuse enfant, devenue chef de guerre, éprouva une bien douloureuse impression quand elle entendit des bouches humaines maudire et insulter le souverain Seigneur qu'elle priait à genoux et dont elle ne prononçait le nom qu'avec un religieux et profond respect. Étaient-ce des soldats qui agissaient ainsi? Elle s'élevait alors avec force contre les coupables, les reprenant vertement, comme elle en avait le droit et le devoir. S'agissait-il d'officiers sur lesquels son autorité ne pouvait s'exercer, elle employait alors la bonté, la persuasion et, s'il le fallait, la prière.... Voici à ce sujet le souvenir que conserva une personne d'Orléans, Réginalde, femme de Jean Huré, âgée de vingt-quatre ans.

Un jour, dit-elle, un grand seigneur marchant en pleine rue se mit à jurer honteusement et à renier Dieu. Jeanne l'entendit et fut fort troublée. S'étant avancée vers celui qui jurait, elle le prit par le cou et lui dit : « Ah! maître, osez-vous bien renier notre Sire et notre Créateur? En nom Dieu, vous vous en dédirez avant que je parte d'ici! » Ainsi pressé, le seigneur se repentit et s'amenda. Voilà ce que j'ai vu!

Quoi de plus touchant que cette scène prise sur le vif? De la même façon, on l'a vu, l'héroïne avait corrigé La Hire de sa mauvaise habitude et obtenu de lui qu'il ne jurerait plus que par son bâton : « Par mon martin! » disait-il dans le langage de cette époque. C'est ce mot inoffensif que la Pucelle chercha à faire adopter dans l'armée à la place des blasphèmes. Il semble que, dans ce but, elle ait choisi elle-même cette locution quand elle commandait au front des troupes, afin de la rendre plus populaire et pour éviter de se servir alors de la pieuse exclamation qui venait sur ses lèvres quand elle parlait devant peu de personnes : « En nom Dieu! » En effet, entendant nommer Dieu, les soldats auraient pu confondre ce cri avec quelqu'un de leurs odieux jurons.

Tandis qu'elle s'occupait ainsi de l'âme de ses soldats, la sainte enfant n'oubliait rien de ses devoirs de chef de guerre. Une chose la peinait surtout depuis son arrivée à Orléans : c'était le sort de Guyenne, un des deux hérauts qu'elle avait, de Blois, expédié aux Anglais avec sa lettre si solennelle les invitant à quitter la France. Son collègue Ambleville était revenu seul. Les généraux ennemis, en gardant Guyenne, avaient dit qu'ils prétendaient le brûler parce qu'il obéissait aux ordres d'une sorcière, mais, afin d'établir leur bon droit, ils tenaient à consulter officiellement l'Université de Paris qui faisait cause commune avec les envahisseurs.

Ce fait doit être souligné soigneusement : c'est le début d'un plan diabolique.

Dès l'instant où Jeanne s'était présentée au roi, elle avait été l'objet de toutes les conversations, chez les Français aussi bien que dans les rangs des troupes anglaises. On répéta partout les affirmations et les promesses de la mystérieuse jeune fille. Amis et ennemis redirent à l'envi qu'une vierge envoyée par Dieu venait au secours du roi de France. Ce propos suffit à relever le courage des Orléanais qui le crurent volontiers. En revanche, il glaça d'effroi leurs adversaires qui voulaient bien combattre contre l'enfer et contre la terre, mais non contre le ciel.

Dès l'apparition de la guerrière sur les champs de bataille, il fut facile aux chefs de recueillir cette objection sur les lèvres de leurs soldats, puis de délibérer ensemble à ce sujet, de consulter le régent et son Conseil, voire même l'Université de Paris. De l'avis unanime de tous ces savants et hommes experts en politique, il n'y avait qu'un seul moyen de rassurer les troupes effrayées, c'était de répondre : « Celle qui se dit envoyée de Dieu vient en réalité de Satan : c'est une sorcière ! » Or, la meilleure manière, au moyen âge, de reconnaître à quelqu'un la qualité de sorcier, c'était de le condamner au bûcher.

Quand on ne pouvait se saisir de la personne visée, on se contentait de faire subir la peine du feu à l'un de ceux qui croyaient en elle ; c'était une façon d'atteindre indirectement le sorcier. On tenait Guyenne : en le brûlant au front des troupes, on prouvait aux combattants, d'une façon brutale — mais péremptoire, — que celle qui l'envoyait était en rapports avec Satan. L'Université de Paris n'aurait certainement pas manqué de conclure dans ce sens.

Heureusement, Jeanne veillait sur son messager fidèle. Elle profita de quelques instants où elle put s'arracher à toutes les œuvres qui la sollicitaient pour dicter une nouvelle missive aux Anglais. C'était une « sommation rédigée en sa langue maternelle et formulée en paroles bien simples ». Dans cette lettre, elle leur disait : « Messire vous mande que vous vous en alliez en votre pays, car c'est son bon plaisir, ou sinon je vous infligerai une telle défaite..... » Le témoin Millet n'a conservé dans son souvenir que ces mots, mais ils suffirent pour nous indiquer le ton à la fois inspiré et énergique de cette sommation.

Quand elle fut écrite, la Pucelle appela Ambleville. Or, lorsque le vaillant héraut était revenu seul, après avoir porté la première lettre :

— Que dit Talbot ? s'était écriée la jeune guerrière.

— Talbot et les autres Anglais, avait-il répondu, disent de vous tout le mal possible ; ils vous injurient, et, s'ils pouvaient vous prendre, ils vous feraient brûler. Déjà ils ont retenu mon camarade Guyenne pour le faire périr sur le bûcher.

— Au nom de Dieu, les Anglais ne feront point de mal à Guyenne. Toi-même, retourne hardiment vers nos ennemis et porte-leur cette lettre. Il ne t'arrivera rien de fâcheux, pas plus qu'à ton camarade qui nous reviendra, lui aussi, sain et sauf. Dis à Talbot que, s'il s'arme, je m'armerai aussi. S'il se trouve en place devant la ville et s'il peut me prendre, qu'il me fasse brûler. Si, au contraire, je le mets en déroute, qu'il lève le siège et que lui et les siens s'en aillent en leur pays.

Ambleville partit bravement; il ne pouvait néanmoins sortir de la ville sans la permission du Bâtard d'Orléans. Quand celui-ci apprit la mission périlleuse acceptée par cet homme généreux, il estima trop dangereuse une semblable démarche. Appelant donc un de ses hérauts personnels, il lui commanda d'accompagner Ambleville et le chargea en même temps d'un autre message aux Anglais: c'était aussi une sommation dans laquelle il mandait qu'ils eussent à renvoyer les hérauts de Jeanne: « S'ils les faisaient mourir, ajoutait-il, je ferais mourir de pareille mort les leurs qui sont en ce moment à Orléans pour traiter au sujet des prisonniers. Je viens de les faire arrêter dans ce but. Ce ne seront pas seulement eux qui subiront ces représailles, mais aussi tous les prisonniers anglais, qui sont ici très nombreux.

Les hérauts revinrent avec la promesse de la délivrance de Guyenne. La rapidité des événements qui vont suivre ne laissa pas aux envahisseurs le temps d'exécuter leur parole, et ce furent les victoires de Jeanne qui brisèrent les chaînes de son premier envoyé.

Des témoignages irrécusables attestent que, dès l'instant où cette seconde missive de la jeune fille fut entre les mains de Talbot, une inexplicable et miraculeuse crainte s'empara des ennemis. Le Bâtard d'Orléans le déclare en ces termes: « La lettre fut envoyée au seigneur Talbot. Eh bien! je l'affirme, à partir de cette heure, tandis qu'auparavant les Anglais, avec deux cents des leurs, mettaient en fuite huit cents ou mille des nôtres, il nous suffit de quatre ou cinq cents hommes de guerre pour lutter contre toute la puissance des Anglais, et il nous arriva de tenir si bien en respect les assiégeants qu'ils n'osaient plus sortir des bastilles où ils s'étaient réfugiés! »

Cependant, Jeanne, confiante, attendait l'heure de la Providence, en continuant parmi les troupes son humble et fécond apostolat; elle se faisait toute à tous, parlant de Jésus, de sa force, de sa miséricorde et de son amour à ceux qui l'approchaient; elle ne cessait de prédire la prochaine délivrance d'Orléans assiégé, preuve manifeste de l'intervention miraculeuse du Tout-Puissant pour le salut national.

CHAPITRE IV

JEANNE ET GLASDALL AU BOULEVARD DE BELLECROIX — INJURES DU CHEF ANGLAIS; LA PUCELLE LUI PRÉDIT SA MORT — LE DIMANCHE 1^{ER} MAI, DÉPART DU BATARD D'ORLÉANS POUR BLOIS — LE CHANOINE JEAN DE MACON — JEANNE REND COURAGE AUX ORLÉANAIS EN LES ASSURANT DE LA PROCHAINE DÉLIVRANCE DE LEUR VILLE — NOUVELLE SOMMATION A LA CROIX-MORIN — LE LUNDI 2 MAI ET LE MARDI 3 MAI — HEUREUSE ARRIVÉE DU SECOND CONVOI DE BLOIS, LE MERCREDI 4 MAI — RÉVEIL MIRACULEUX DE JEANNE

Jeanne, toutefois, avait au cœur un vif chagrin. En revenant du camp anglais, les hérauts n'avaient pas seulement rapporté à Dunois la promesse de la délivrance de Guyenne, ils étaient chargés aussi des plus injurieuses commissions à l'adresse de la Pucelle: c'était, au dire des ennemis, une femme de mauvaise vie, toute livrée à la puissance de Satan et séduisant le peuple de France. Ces outrageantes calomnies firent verser bien des larmes à la pieuse enfant; mais, dans sa naïveté candide, elle finit par se persuader que, si ses adversaires parlaient ainsi, c'est parce qu'ils ne la connaissaient pas et qu'il lui suffirait de prendre contact personnellement avec leurs chefs pour faire tomber ces infâmes préjugés.

Aussi, dès ce samedi soir, résolut-elle de se mettre elle-même sans tarder en communication avec les Anglais. Avant que la nuit fût venue, elle se hâta de se rapprocher de leur camp afin de les rencontrer.

Il y avait, nous l'avons vu, sur le pont d'Orléans un poste avancé d'où la garnison de la ville surveillait les adversaires enfermés dans le fort des Tourelles. Ce retranchement, établi sur la dernière arche du pont restée en communication avec la cité, se nommait le boulevard de Bellecroix. Derrière les créneaux de cet ouvrage, on pouvait, sans nulle peine, lier conversation avec les Anglais postés sur la plate-forme ou dans les embrasures des meurtrières du fort. De cet endroit, Jeanne héla la sentinelle placée sur les tourelles et demanda à parler aux chefs présents dans le bastion. Ce ne fut pas Guillaume Molyneux, alors capitaine du fort, qui parut, mais son principal lieutenant, le chevalier Glasdall, connu au loin pour sa bravoure, ses réparties hautaines et son audace. Jeanne, l'ayant aperçu au milieu de ses hommes d'armes, se fit connaître et lui dit :

— Noble chevalier, rendez-vous au bon plaisir de Dieu, et vous aurez la vie sauve!

Glasdall et ceux qui l'accompagnaient furent extrêmement froissés de cette sommation. Ils répondirent avec mépris à la jeune fille, la traitèrent de vachère, et répétèrent ce que les Anglais avaient déjà déclaré à ses hérauts :

— Si nous pouvons vous tenir un jour, nous vous ferons brûler!

Ces injures et ces menaces peinèrent vivement la Pucelle et la courroucèrent; pourtant, elle se contenta de répliquer :

— Tout ce que vous dites n'est que mensonge.

Alors Glasdall insista :

— Vous êtes une ribaude, une femme de mauvaise vie! s'écria-t-il bien haut.

Ce fut une nouvelle douleur pour Jeanne; mais, à ce moment, elle entendit le langage mystérieux de ses Voix, et, remplie de l'esprit prophétique, elle s'adressa à l'insulteur :

— Bientôt les Anglais seront mis en déroute et ils se retireront du siège d'Orléans. Quant à toi, Glasdall, tu ne seras point témoin de ces faits, car tu mourras avant qu'ils soient accomplis.

Ayant prononcé ces dernières paroles, la vierge inspirée rentra en ville.

La nuit était venue; elle regagna la demeure du trésorier général, l'âme navrée de tant d'injustice et d'obstination, mais pardonnant à ses ennemis.

Le lendemain 1^{er} mai était un dimanche. Le Bâtard d'Orléans, Jean d'Aulon, écuyer de la Pucelle, plusieurs capitaines et leurs gens partirent de bonne heure pour Blois, afin de ramener vers Orléans la seconde moitié du convoi de vivres et les hommes d'armes qui déjà avaient escorté la jeune fille jusqu'à Chécy.

Comme précédemment, la foule des habitants, dans son désir insatiable de la voir et de l'approcher, emplissait la rue et se pressait à la porte de l'hôtel de l'Annonciade. Jeanne ne se fit pas prier. Afin de contenter ces bonnes gens et de leur montrer le don de Dieu, elle sortit à cheval, accompagnée de plusieurs chevaliers et écuyers. Il se trouva tant de monde sur son passage que dans toutes les rues qu'elle parcourait la circulation était presque complètement interrompue. Toute la population enthousiasmée la contemplait avec attendrissement et admiration.

Vraisemblablement, ce fut dans cette sortie du dimanche matin que la pieuse Lorraine, se rendant de nouveau à Sainte-Croix, y rencontra le chanoine Jean de Maçon, vénérable vieillard, âgé de soixante-dix ans, sous-chantre de la cathédrale docteur ès lois, professeur de l'Université et auteur d'ouvrages remarquables qui nous sont parvenus. Ce prêtre, aussi charitable que savant, jouissait de la confiance générale et avait été délégué plusieurs fois par le Chapitre pour prendre part à la gestion des deniers de la ville.

Lorsqu'il aperçut Jeanne, il la manda aussitôt et lui dit bien simplement :

— Ma fille, êtes-vous venue pour lever le siège?

— En nom Dieu, oui!

— Ma fille, continua le sage vieillard, les ennemis sont forts et bien armés; ce sera une grande chose de les mettre dehors.

— Rien n'est impossible à la puissance de Dieu.



ORLÉANS — LA CATHÉDRALE

Puis elle se tint à la disposition du pieux chanoine, qui, à diverses reprises, voulut l'examiner sur ses paroles et sur ses actes. Le résultat fut d'ailleurs absolument favorable à la Pucelle, car le célèbre docteur ne trouva en toute sa vie que de bonnes et saintes choses. Aussi manifestait-il son approbation pour les réponses qu'elle lui avait faites; en conscience, il ne doutait pas qu'elle fût envoyée de Dieu. Plusieurs bourgeois reçurent ces déclarations de la bouche de Jean de Macon et en rendirent témoignage lors de la réhabilitation.

Les prêtres d'Orléans eurent de fréquents rapports avec l'héroïne : maintes fois par jour elle les requérait pour confesser et remettre en grâce avec Dieu les hommes d'armes que ses exhortations ramenaient dans le droit chemin. Aussi le clergé remarqua-t-il bientôt la puissance extraordinaire qu'exerçaient sur les soldats les paroles de la Pucelle.

Les ministres de Dieu voyaient en outre avec une profonde édification les larmes abondantes que la jeune fille, toujours si pieuse et si recueillie dans les églises, versait, durant le divin Sacrifice, au moment de l'élévation de la sainte Hostie.

— Jamais et en rien nous n'avons recueilli le plus petit indice que Jeanne s'attribuât le moindre mérite des exploits qu'elle accomplissait avec tant de succès et de perfection. Au contraire, elle reportait tout à Dieu; elle résistait énergiquement au peuple quand il voulait la mettre aux honneurs. En semblable circonstance on reconnaissait sans tarder qu'elle préférait la retraite de la solitude à la compagnie des hommes, excepté toutefois quand elle savait sa présence requise pour les faits de guerre.

Cependant, plus la lutte semblait imminente, plus l'âme tendre de la Pucelle se sentait émue à la pensée des combats homicides qu'elle allait livrer, plus sa conscience chrétienne la poussait à tenter un suprême effort pour éviter l'effusion du sang. Mais que pouvait-elle? Déjà deux fois elle avait envoyé des messagers aux Anglais sans autre résultat qu'exposer la vie de ses hérauts. Ayant essayé de leur parler elle-même, elle avait reçu de la bouche d'un rude capitaine les plus vils outrages. Elle se détermina pourtant à une nouvelle démarche. Suivie de quelques capitaines et hommes d'armes, elle s'approcha d'un poste ennemi appelé la Croix-Morin, et là, sur la rive droite, elle réitéra l'invitation qu'elle avait faite à ses adversaires de la rive gauche. S'ils consentaient à se soumettre, elle leur promettait la vie sauve et la liberté de retourner en Angleterre. Il va sans dire que sa seconde tentative eut le même résultat que la première :

— Voulez-vous donc, lui cria le Bâtard de Granville, que nous nous rendions à une femme ?

Et il ajouta à l'adresse des guerriers qui l'accompagnaient des injures grossières.

Jeanne, devant ces insultes, n'éprouva plus la dure surprise de la veille et sut se contenir; elle garda le silence, offrant au ciel cette cruelle angoisse de son cœur meurtri.

Elle consacra les deux jours suivants à l'œuvre préparatoire par excellence de tout combat : la sanctification des soldats qu'elle allait opposer à l'ennemi. Comme

elle avait promis au Bâtard d'Orléans de ne pas engager l'action avant son retour, il y eut peu d'incidents particuliers à signaler; à noter néanmoins que le dimanche les bourgeois lui offrirent des vins d'honneur, ainsi qu'à Florent d'Illiers, qui venait également d'arriver dans leurs murs.

Le lundi 2 mai, Jeanne sortit d'Orléans à cheval et s'avança dans la plaine aussi près que possible des bastilles et du camp des Anglais. Le peuple la suivit en foule, prenant toujours un extrême plaisir à la contempler et à se grouper autour d'elle. Quand elle eut considéré et étudié tout à son aise les retranchements et fortifications des ennemis, elle rentra en ville et se rendit droit à la cathédrale, où elle assista à l'office divin.

Le lendemain, il y eut à la cathédrale une supplication très solennelle, pour obtenir de Notre-Seigneur Jésus-Christ la délivrance de la ville.

Un religieux Carme, Jean Mahy, donna le sermon; puis on porta processionnellement la relique de la vraie Croix conservée au trésor de l'église. Les notables orléanais ayant des torches à la main escortèrent le bois sacré. Jeanne et les autres chefs de guerre suivaient dévotement.

Le mardi 3 mai, les garnisons de Montargis, Gien, Château-Renaud, Châteaudun, ainsi que celles des pays du Gâtinais, forçant à leur tour les lignes du blocus sans que l'ennemi consterné cherchât à les arrêter, entrèrent à Orléans pour répondre aux appels lancés au nom du roi et de la ville assiégée. Bon nombre de gens de pied, munis de guisarmes et d'armes de trait, s'étaient joints aux troupes régulières formant ces garnisons.

Les Orléanais continuaient à entourer Jeanne des plus grands égards. Une troisième fois ils lui offrirent des vins d'honneur et en outre lui présentèrent solennellement une alose, la traitant ainsi comme les plus illustres personnages qu'ils accueillaient dans leur cité.

Dans la soirée, on reçut des nouvelles de l'armée venant de Blois. Ce corps arrivait par la Beauce, comme la Pucelle l'avait demandé lors de la première expédition. Il était conduit par le maréchal de Saint-Sevère, les sires de Rais et de Bueil. Les vivres et provisions qu'il amenait ainsi que l'artillerie avaient été fournis par Bourges, Tours, Angers et Blois. Le convoi s'était mis en marche dès le matin; il allait camper le soir même presque à mi-route de Blois et d'Orléans, et le lendemain, à l'aube, il devait se diriger sur la ville assiégée.

L'armée se montra le 4 mai, à la première heure, en vue de la bastille anglaise nommée Londres que les ennemis avaient construite sur la route de Châteaudun. On ne pouvait songer à poursuivre plus loin dans cette direction: la troupe commença donc un mouvement tournant qui devait l'amener jusqu'en face de la bastille située entre Saint-Ladre et Saint-Pouair et appelée Paris parce qu'elle interceptait la route de cette ville à Orléans. C'est là seulement que cessaient les fossés de circonvallation et que s'ouvrait, je l'ai dit, le piège permanent des Anglais. Ceux-ci résolurent de s'opposer à l'entrée du convoi, et dans ce but firent diligence, rassemblant près du fort un corps de quatorze à quinze cents hommes.

Pendant ce temps, Jeanne, faisant preuve d'un vrai talent militaire, s'apprêta à donner la main aux arrivants. Levée dès l'aube, après avoir entendu la Sainte Messe et fait la Sainte Communion, elle réunit autour d'elle Florent d'Illiers, le sire de Villars, Jamet de Thillay et environ cinq cents combattants. Accompagnée de ces hommes d'armes, elle sortit d'Orléans, puis, par les chemins de la forêt, s'avança à une petite lieue de la ville en se rapprochant de la bastille de Paris. Le convoi de Blois atteignait précisément cet endroit, et les deux corps opérèrent leur jonction entre 6 et 7 heures du matin.

Toute cette troupe avec les munitions passa à peu de distance des forteresses anglaises : les prêtres chantaient des cantiques au milieu des soldats. Parmi eux, Jean Pâquerel portait la bannière de Jésus crucifié, la Pucelle les précédait, son étendard à la main. Les Anglais assistaient de bien près à ce défilé. Pourtant, ils n'osèrent attaquer cette armée qui traversait si bravement leur embuscade. Ils étaient glacés par une terreur inconnue jusqu'alors et vraiment extraordinaire chez des vainqueurs.

Aussitôt entrés en ville, les soldats prirent de la nourriture et du repos. Vers midi, le Bâtard d'Orléans vint trouver Jeanne et lui annonça que Falstoff arrivait, amenant aux assiégeants des hommes et des vivres, et que déjà il avait été signalé à Janville :

— Bâtard, Bâtard, répliqua-t-elle en riant, je te commande, aussitôt que tu apprendras la venue dudit Falstoff, de m'en avertir, car s'il passe sans que je le sache, je te ferai ôter la tête.

Le capitaine, sans se formaliser, lui répondit aussi en plaisantant de ne rien craindre, qu'elle serait informée à temps.

Mais, quoi qu'il eût fait et dit en cette circonstance, Dunois, pas plus que les autres chefs, n'avait encore une foi entière et absolue dans le surnaturel talent militaire de l'héroïne. La preuve en est que, dans sa visite à la Pucelle, il lui avait caché la résolution prise par lui et les chefs de l'armée d'engager immédiatement la première action contre les Anglais.

Jeanne était fatiguée : elle s'était levée de très bonne heure et avait chevauché toute la matinée ; de plus, elle était brisée par l'émotion toute naturelle que lui causaient ses débuts dans le métier des armes. Quand le Bâtard d'Orléans l'eut quittée, l'Inspirée se retira dans sa chambre et, son armure enlevée, se jeta toute vêtue sur son lit, où elle s'endormit. Son écuyer d'Aulon alla également se reposer dans l'appartement qui lui était réservé près de là et se trouva bientôt plongé, lui aussi, dans un profond sommeil.

Tout à coup, Jeanne entend ses Voix qui l'avertissent. Elle se précipite hors de sa couche, et un cri sort de sa poitrine oppressée :

— Le sang de nos gens coule par terre..... Mes armes ! Mon cheval !.....

S'adressant à d'Aulon qu'elle a éveillé par ses appels réitérés, elle s'écrie :

— Mon Conseil me dit d'aller contre les Anglais ; mais je ne sais si je dois marcher contre leur bastille ou contre Falstoff, qui vient les ravitailler.

Comme elle parlait ainsi, son aumônier, Fr. Pâquerel, et d'autres prêtres pénétraient en son logis ; ils l'entendirent se lamenter :

— Où sont ceux qui me doivent armer ? Le sang de nos gens coule par terre ! Au nom de Dieu, c'est mal fait. Pourquoi ne m'a-t-on pas éveillée plus tôt ? Nos soldats ont bien à besogner devant une bastille, et il y en a de blessés. Mes armes ! Apportez-moi mes armes et amenez-moi mon cheval.

Autour d'elle on ne savait que penser, car les rues étaient calmes et silencieuses.

La vaillante enfant descendit dans le bas de la maison et s'avança jusqu'à la porte. Elle rencontra, devisant avec la maîtresse de céans, son page Louis de Coutes qu'elle interpella en ces termes :

— Ah ! sanglant garçon ! vous ne me disiez pas que le sang de France fût répandu !

Elle envoya quérir son cheval, remonta précipitamment dans sa chambre pour prendre son armure. L'épouse de Jacques Boucher et sa petite fille aidèrent l'écuyer de la jeune guerrière à la couvrir des multiples pièces de son vêtement de fer. D'Aulon finissait de le lui ajuster, quand on entendit du tumulte dans la ville : il se hâta alors de s'équiper lui-même.

Cependant la Pucelle est déjà au seuil de la porte. A cet instant, Louis de Coutes arrivait, monté sur le cheval de l'héroïne : il saute à terre, et Jeanne se met en selle. Alors seulement elle s'aperçoit qu'elle a oublié sa bannière ; mais elle est si pressée de partir qu'elle ne veut pas attendre qu'on la lui apporte. Elle ordonne à Louis de Coutes de la passer par la fenêtre de sa chambre. Saisissant le précieux emblème, elle se dirige au triple galop du côté de la porte de Bourgogne : les étincelles jaillissent sous le sabot de son coursier. Au grand ébahissement de tous, elle suit sans guide le chemin le plus direct vers un endroit que personne ne lui a désigné.

On lui demanda au retour :

— Qui donc vous réveilla, qui vous montra la route ?

— Mes Voix ! répondit-elle. Par leur moyen, Notre-Seigneur m'a tout révélé en cette affaire.

Ce miracle du réveil de la Pucelle à l'instant où se livre à son insu la première bataille du siège d'Orléans est un des faits les mieux établis de sa vie. Les chroniqueurs et les témoins sont unanimes à le raconter, et il a été transcrit sans difficulté dans toutes les histoires de Jeanne d'Arc, même dans celles qui prétendent se passer de toute intervention divine.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer qu'en dehors d'une cause surnaturelle, rien ne peut suffisamment expliquer un semblable prodige.

Dieu multiplie les preuves les plus éclatantes, afin que tous comprennent enfin que lui seul suscite pour sauver la France l'humble paysanne de Domremy.



CHAPITRE V

LES ORLÉANAIS ATTAQUENT LA BASTILLE DE SAINT-LOUP — ARRIVÉE DE LA PUCELLE SUR LE CHAMP DE BATAILLE — RENCONTRE DES BLESSÉS FRANÇAIS — TALBOT ESSAYE EN VAIN DE SECOURIR LA BASTILLE ASSIÉGÉE — PRISE DE SAINT-LOUP — JEANNE FAIT PUBLIER UNE ORDONNANCE AUX TROUPES — CONSEIL DE GUERRE EN L'ABSENCE DE LA PUCELLE — DERNIER MESSAGE DE JEANNE AUX ANGLAIS — SAINT-JEAN-LE-BLANC ÉVACUÉ — PRISE DES AUGUSTINS, LE 6 MAI 1429 — JEANNE RENTRE EN VILLE TANDIS QUE L'ARMÉE FRANÇAISE COUCHE SUR SES POSITIONS

Vers la fin de cette matinée du 4 mai, des troupes escortées de leurs capitaines, se rendirent à l'hôtel de ville d'Orléans, réquisitionnèrent le matériel de guerre qui se trouvait en magasin, coulevrines, échelles d'escalade, arbalètes et instruments du même genre, puis sortirent vers midi, en très grand nombre, par la porte de Bourgogne : elles allaient livrer l'assaut à Saint-Loup.

Pendant ce temps, la Pucelle dormait paisiblement. L'opération devenait tragique pour nos soldats; ils étaient repoussés par les Anglais qui en blessèrent plusieurs grièvement et les firent tous reculer. Alors, au plus fort de cette retraite précipitée, la Libératrice, miraculeusement éveillée, arriva à bride abattue à la porte de Bourgogne. Son écuyer d'Aulon et son page Louis de Coutes galopaient assez loin derrière elle, et, malgré leurs efforts, ils ne purent la rejoindre qu'à l'entrée de la ville, où le flot des assiégés revenant sur leurs pas l'avait arrêtée. Là, Jeanne rencontre des blessés : celui qu'elle aperçoit d'abord, ensanglanté et défiguré, est un Orléanais.

— Qui est cet homme? demande-t-elle.

— Un Français, lui répond-on.

A ce cruel spectacle, l'âme patriotique et compatissante de la jeune fille est remplie de douleur :

— Jamais, dit-elle, je n'ai vu couler le sang français sans sentir mes cheveux se dresser sur ma tête.

Ce sang noblement versé, il faut le venger; la guerrière, fendant la foule des fuyards et suivie seulement de quelques chevaliers, pousse son cheval droit aux remparts. Les siens l'accueillent par un cri de joie. Elle, sûre de la victoire, fait proclamer d'ores et déjà, par un héraut, défense de piller l'église Saint-Loup, située au milieu du retranchement ennemi; puis elle donne le signal de l'assaut.

En vain Talbot s'efforce-t-il de venir au secours de la bastille menacée. Sur son ordre, on fait précipitamment sortir des autres forteresses tous les hommes disponibles, et leur ligne de bataille se développe jusqu'au pavé de Fleury. Cependant, du haut du beffroi d'Orléans, on a vu le mouvement se dessiner : deux fois la cloche d'alarme a retenti. Toutes les réserves orléanaises s'assemblent, et la vaillante Lorraine envoie dire à ce corps de s'établir entre sa petite armée et les adversaires qui s'avancent.

Six cents chevaliers et hommes d'armes, sortis de la ville sous le commandement du maréchal de Boussac et du baron de Coulonçès, arrêtent la manœuvre de Talbot et tiennent ses troupes en respect. Pendant ce temps, l'intrépide guerrière s'empare de la bastille. Après trois heures de lutte, les Anglais de Saint-Loup sont vaincus : cent quatorze des leurs ont trouvé la mort dans ce combat; les autres sont blessés ou faits prisonniers. Mais à peine le regard protecteur de la Pucelle abandonne-t-il ces derniers, que les Orléanais, exaspérés par les rigueurs du siège, les massacrent tous sans pitié. Continuant leur marche en avant, les Français emportent d'assaut l'église Saint-Loup, dont quelques ennemis défendaient encore la tour.

Bientôt, nos soldats pénétrèrent dans le sanctuaire, le respectant pieusement, suivant l'ordre de Jeanne; et voici qu'ils y trouvent, mêlés au clergé desservant cette église, des Anglais qui, pour échapper à la vengeance de leurs vainqueurs, avaient revêtu les habits sacerdotaux. A ce spectacle inattendu, les Français s'arrêtent, hésitants. Les vêtements d'emprunt qui couvrent ces hommes leur donnent-ils droit à la vénération dont on entoure le saint lieu et les choses sacrées? Les opinions sont partagées et le débat s'anime, quand survient l'héroïne.

— Respectez ces hommes, à cause de leurs habits, dit-elle; je les fait mes prisonniers; gardez-les près de moi, et tout à l'heure, en ma compagnie, vous les reconduirez dans mon propre logis.

Car Jeanne a appris avec une immense douleur le sort subi par les autres captifs anglais.

Pendant ces scènes atroces de massacre, les chefs se sont empressés de faire emporter dans Orléans, par les soldats obéissant encore à leur voix, l'artillerie de la bastille et une partie des vivres qu'elle contenait.

Victorieuse, la Pucelle contempla alors pour la première fois l'horreur d'un champ de bataille. En face de ces monceaux de cadavres, elle fut bouleversée en songeant au sort éternel de tous ces morts et se prit à pleurer amèrement sur tant d'âmes qui venaient de paraître devant Dieu; puis elle ordonna à tous les guerriers qui l'entouraient de se confesser pour demander pardon au Seigneur des fautes que, dans l'énivrement du triomphe, ils avaient pu commettre en se livrant au carnage ou à la rapine. Prêchant d'exemple, elle se confessa elle-même immédiatement. Se relevant ensuite :

— Et maintenant, s'écria-t-elle, en route pour Orléans, mes amis; allons d'abord aux églises rendre gloire à Dieu de l'avantage qu'il nous a donné. Oui, remercions-le, car, si nous étions ingrats, il ne serait plus avec nous et ne nous donnerait plus la victoire.

Toutefois, en se retirant, elle fit mettre le feu à la bastille pour enlever aux Anglais l'espoir d'y revenir.

Lorsque Jeanne rentra dans la cité, toutes les cloches sonnèrent le *Te Deum*, mettant l'allégresse et la confiance au cœur des assiégés, tandis qu'elles retentissaient aux oreilles des ennemis comme un glas funèbre et un présage d'irrémissible défaite.

La Pucelle chargea aussitôt Fr. Pâquerel d'avertir publiquement les hommes d'armes de la décision qu'elle venait de prendre à leur égard. Tous ceux qui voulaient encore combattre à ses côtés devaient confesser leurs péchés et rendre grâce à Dieu de la victoire accordée à leurs armes. S'ils ne réalisaient pas ces conditions, elle refusait de se mettre à leur tête et menaçait même de quitter leur compagnie.

Puis, comme les capitaines français l'interrogeaient sur ses intentions futures, sachant que l'effet moral d'un succès doit être utilisé dans le plus bref délai possible, elle leur proposa de continuer la lutte dès le lendemain. Les officiers lui firent remarquer qu'on était à la veille de l'Ascension; alors, de l'avis de tous, on décida que les soldats chômeraient. Rentrée à son hôtel, la jeune fille y soupa très sobrement et eut ensuite un entretien avec son aumônier.

Le lendemain, la Pucelle se confessa, comme elle l'avait décidé, puis entendit dévotement la Sainte Messe et communia.

Ensuite elle profita de la solennité du jour, comme de la liberté d'aller et venir laissée aux hommes de la garnison, pour la proclamation d'une ordonnance qu'elle avait déjà fait connaître plusieurs fois à ses troupes et à l'exécution de laquelle elle tenait par-dessus tout. La voici en substance: défense formelle à tout soldat de combattre le lendemain sans être confessé.

Bientôt un Conseil de guerre se réunit dans la maison de Guillaume Cousinot, conseiller du duc d'Orléans; les chefs s'y rendirent en grand nombre. La Pucelle ne fut pas convoquée, mais elle se rendit quand même à la demeure du chancelier sous le prétexte d'y faire visite à sa femme.

On discuta donc sans elle, et l'on décida la construction immédiate de quelques nouvelles machines de guerre, telles que ponts volants et autres, à l'aide desquelles on prétendait assaillir la principale bastille anglaise du côté de la Beauce. Mais cette attaque n'était qu'une feinte: on avait pour but d'attirer sur la rive droite la plupart des combattants postés dans les forts de la rive gauche, et, aussitôt ces dernières bastilles dégarnies d'un bon nombre de leurs défenseurs, les gens d'Orléans, qui avec leur batellerie traversaient très facilement le fleuve, devaient se précipiter pour leur livrer un irrésistible assaut. On voulait toutefois garder secrète aussi longtemps que possible l'attaque projetée contre les forts de la Sologne. Quand la délibération fut achevée, on songea à l'héroïne et on résolut de la mander pour lui faire connaître ce qui avait été arrêté. Mais, à cet instant, quelques chefs furent d'avis que la seconde partie du plan ne devait être dévoilée à personne et qu'il ne fallait sous aucun prétexte l'exposer à la jeune fille, de crainte d'une indiscretion de sa part. Ambroise de Loré sortit pour quérir Jeanne. Elle se présenta bientôt; tous la regardèrent entrer grave,

pensive, presque triste. Elle refusa de s'asseoir et écouta debout la communication que lui fit le chancelier.

— Nous avons décidé, lui expliqua Cousinot, de donner assaut à Saint-Laurent, cette grande bastille où sont réunis en ce moment le comte de Suffolk, Talbot, Scales et Jean Falstoff.

Puis il se tut. Cependant, la guerrière le fixa, paraissant attendre la suite. Comme le silence se prolongeait, elle interpella ses auditeurs d'un ton courroucé :

— Dites donc ce que vous avez conclu, s'écria-t-elle, sans cela, je vous cacherai, moi, un bien plus grand secret que celui-là !

Après avoir ainsi parlé, la Pucelle se promena silencieuse dans la salle. Tous les chefs la considéraient, stupéfaits. C'est alors que le Bâtard d'Orléans lui dit :

— Ne vous fâchez pas parce que nous n'avons pas tout exposé d'une seule fois.

Et il révéla à Jeanne le plan tout entier ; elle s'en montra satisfaite.

— Pourvu toutefois, ajouta-t-elle, qu'on l'exécute tel que vous venez de l'expliquer, Et de nouveau elle avait raison, car ce plan habilement combiné ne fut jamais mis en œuvre.

Durant les journées qui suivirent, la jeune fille dut intervenir à maintes reprises pour modifier la décision des capitaines. Chaque fois son avis prévalut, et chaque fois l'événement lui donna raison. Ce fut véritablement elle qui fit triompher les Français autour d'Orléans. A partir du vendredi matin, elle prit de fait le commandement de la ville assiégée.

Dans la journée du jeudi, en prévision de la bataille du lendemain, et nonobstant les deux sommations verbales qu'elle avait ajoutées à ses deux lettres précédentes, Jeanne, pour calmer sa conscience douloureusement émue à la pensée de tant de sang qui allait couler, voulut envoyer un dernier message aux Anglais.

Par le succès qu'elle avait remporté la veille, elle leur offrait, jugeait-elle, une preuve suffisante de sa mission ; ils devaient reconnaître maintenant qu'elle venait de Dieu. En conséquence, elle résolut de tenter auprès d'eux un suprême effort, espérant qu'ils se décideraient à éviter par une sage retraite un inutile carnage.

La Pucelle dicta donc ces lignes à Fr. Pàquerel :

Vous, hommes d'Angleterre, qui n'avez aucun droit sur le royaume de France, le Roi du ciel vous ordonne et mande par moi que laissez vos bastilles et vous en alliez dans votre pays, ou sinon je vous infligerai une telle défaite qu'il en sera perpétuelle mémoire. Voilà ce que je vous écris pour la troisième et dernière fois et je ne vous écrirai pas davantage.

✠ *Jhésus Maria.*

Puis, s'avançant jusqu'aux avant-postes avec son billet, l'héroïne l'attacha elle-même à une flèche et ordonna à un arbalétrier de la lancer aux ennemis pendant qu'elle leur criait :

— Lisez, voici des nouvelles.

Les Anglais ramassèrent la flèche, et, ayant parcouru le message, répondirent à Jeanne :

— Oui, ce sont des nouvelles de la prostituée des Armagnacs.

En entendant cette injure, la jeune vierge soupira et pleura amèrement. Puis, se tournant vers Dieu, elle le prit à témoin de son innocence et l'appela à son aide. Tout aussitôt, ses Voix lui parlèrent; elle se sentit toute consolée et dit à ceux qui l'entouraient :

— J'ai eu des nouvelles de mon souverain Seigneur.

Le vendredi 6 mai, la Pucelle et ses gens entendirent de grand matin la messe de Fr. Pâquerel dans une église d'Orléans. Puis, vers 9 heures, elle sortit de la ville, accompagnée des plus braves chevaliers et suivie de quatre mille hommes environ.

Le poste extrême des Anglais du côté de la Sologne était le guet de Saint-Jean-le-Blanc. L'endroit se prêtait merveilleusement à une attaque; aussi nos soldats, amenés sur de nombreuses embarcations, vinrent-ils se placer en bataille sur un îlot de la Loire, proche de ce guet. Avec deux bateaux, ils firent ensuite un pont qui leur permit de rejoindre la rive gauche.

En ce moment, on vit flamber Saint-Jean-le-Blanc. Les ennemis ne s'y jugeant plus en sûreté abandonnaient ce poste en le brûlant. Ils se réfugiaient dans la formidable bastille des Augustins, construite un peu en avant du fort des Tourelles et défendant comme lui l'entrée du pont.

En voyant leurs adversaires se replier, les Français hésitent à continuer l'action commencée; mais Jeanne, entraînant avec elle une partie de l'infanterie, prend les devants et va établir ses positions dans le faubourg du Portereau, qui s'étend autour des deux forts anglais. S'avançant de là jusque sous le feu et les traits des ennemis, elle plante son étendard sur le rebord du rempart qui entoure la bastille des Augustins.

Mais voici qu'un frémissement de terreur parcourt les rangs des soldats qui l'ont suivie: les ennemis, répète-t-on, arrivent en nombre supérieur. La panique ne tarde pas à se répandre et à s'accroître; quelques braves seulement entourent encore la Pucelle et l'entraînent. Les Anglais, témoins du mouvement des Français, sortent en foule de leurs bastilles et menacent d'un grand carnage les derrières des fuyards. Pour permettre à la retraite de s'exécuter sans désastre, Jeanne est là, soutenant les siens, et tenant tête aux ennemis; mais aussi elle entend les injures dont ils l'accablent et les huées qu'ils poussent contre les Français. Enfin, tous les nôtres sont de nouveau en sûreté dans l'île aux Toiles. L'héroïne n'a plus à les préserver.

C'en est trop pour son noble cœur de battre en retraite si longtemps: ses Voix célestes ne lui ont-elles pas prédit la victoire? En avant donc, sus aux Anglais! Et Jeanne, accompagnée de La Hire et de quelques braves capitaines, fond, la lance au poing, sur les envahisseurs et les charge avec une incroyable vigueur. L'ennemi ne comprend rien à cette subite volte-face; il est disséminé par la poursuite sur un chemin découvert, loin de ses retranchements: à son tour, il fuit, et lestement, car l'armée française ralliée a recouvré son sang-froid. En tête s'élancent ses chefs, des chevaliers honteux de leur échec et brûlant de le réparer. Les sires de Gaucourt, de Villars et l'écuyer d'Aulon, à qui la garde du pont de bateaux avait été confiée, se trouvèrent par le fait même au premier rang pour retourner à l'attaque. Parmi ceux

qui, sous les ordres de l'écuyer de Jeanne, devaient remplir cette mission, on remarquait Alphonse de Partada, valeureux guerrier, originaire d'Espagne. Au début du combat, un soldat de la compagnie de Jean d'Aulon vint à passer : c'était un bel homme de haute stature et brillamment armé. Son capitaine lui ayant reproché de ne point s'arrêter et s'unir aux autres pour tenir tête à l'ennemi dans le cas où besoin serait, l'interpellé répliqua qu'il ne lui plaisait pas d'obéir. Alphonse de Partada intervint alors, lui montra ses camarades rangés près du pont et l'excita à imiter l'exemple de ces braves. Mais le Français refusant toujours son concours, il s'ensuivit entre eux une querelle qui s'envenima. L'un et l'autre finirent par se provoquer et, pour trancher le débat, convinrent de courir ensemble à l'ennemi et de donner ainsi la mesure de leur vaillance et de leur courage. Se prenant par la main, ils s'élançèrent vers la bastille attaquée et arrivèrent en un instant au bas de la première palissade qui la défendait. D'Aulon ne put résister à l'envie de rejoindre ces intrépides ; de l'autre côté de la barrière, un colosse anglais empêchait par ses coups terribles les Français d'approcher. L'écuyer de Jeanne eut bientôt fait de désigner cet homme au célèbre canonnier, Jean le Lorrain, qui l'abattit d'un seul coup de sa couleur. Alors les deux guerriers pénétrèrent dans la bastille et furent suivis d'une multitude de combattants ; ce fort redoutable se trouve ainsi emporté de vive force.

C'est le moment précis où l'héroïne vient pour la seconde fois de planter son étendard sur le rempart. Pendant ce combat, la Pucelle s'est distinguée par une incroyable bravoure autant que par son habileté militaire. Blessée au pied par une chausse-trape, elle n'en a pas moins continué à diriger l'armée jusqu'à la fin de l'action.

On découvrit aux Augustins un grand nombre de prisonniers de guerre français et tout un précieux butin ; Jeanne rendit la liberté aux captifs et, craignant que ses hommes, en s'amusant au pillage, ne se laissassent surprendre par un retour offensif de l'ennemi, elle fit tout brûler. Quant aux Anglais qui défendaient la forteresse, la plupart furent tués ; quelques autres, et avec eux Glasdall, n'eurent que le temps de se jeter dans la bastille des Tourelles qui était toute proche.

La Libératrice la fit investir immédiatement, désirant l'assaillir le lendemain ; des bataillons furent établis en face de ses murailles. Quoique blessée et succombant sous la fatigue, la jeune fille eût bien voulu rester aux avant-postes.

— Faut-il donc abandonner mes gens ? disait-elle aux chefs.

Mais ceux-ci la supplièrent de rentrer dans Orléans. Elle y consentit ; sa présence était nécessaire afin de pourvoir à la subsistance des troupes laissées devant les Tourelles et pour tout disposer en vue de l'assaut qu'elle préméditait.

Une ordonnance fut publiée aussitôt dans la ville de faire parvenir des vivres aux soldats restés devant la bastille ennemie et de s'occuper des pages et des chevaux appartenant aux hommes d'armes retenus sur la rive gauche de la Loire.

Ainsi fut fait, et, tout en mettant grande diligence à porter pain, vin et munitions diverses aux gens de guerre assiégeant à leur tour les Anglais, bourgeois et bourgeoises d'Orléans se racontaient les prouesses de la Pucelle et les merveilles qu'elle venait d'accomplir au nom de Dieu.

On espérait plus encore. En effet, au moment où les capitaines pressaient Jeanne de se retirer, elle leur avait répondu.

— Par mon martin, je prendrai demain les tours de la bastille du pont et ne rentrerai dans Orléans qu'elles ne soient aux mains du bon roi Charles!

En l'entendant parler de la sorte, tous la regardaient avec stupéfaction, car, à considérer un fort comme les Tourelles, avec sa grosse garnison de six cents hommes, sa provision de vivres et tous les engins de défense qu'il possédait, nul chef n'aurait pensé le réduire à moins de pouvoir lui opposer une armée deux fois plus considérable que celle dont on disposait, et d'entreprendre un siège en règle. Mais l'héroïne répéta à ceux qui l'entouraient :

— Oui, certainement, je prendrai demain les Tourelles et rentrerai à Orléans par le pont.



CHAPITRE VI

LE CONSEIL DES HOMMES ET LE CONSEIL DE DIEU — PROPHÉTIES DE JEANNE — L'ALOSE — SORTIE D'ORLÉANS MALGRÉ GAUCOURT — TOUS LES CHEFS PRENNENT PART A L'ATTAQUE DES TOURELLES — INUTILITÉ DES PREMIERS ASSAULTS — BLESSURE DE JEANNE — SONNERIE DE LA RETRAITE — L'ÉTENDARD FLOTTE VERS LE FORT — LES TOURELLES SONT EMPORTÉES ET LEUR GARNISON DÉTRUITE — INACTION DE L'ARMÉE ANGLAISE SUR LA RIVE DROITE — LA VICTOIRE DU 7 MAI EST UN MIRACLE

Il faisait nuit quand Jeanne repassa la Loire et pénétra dans Orléans. Rentrée à l'hôtel de l'Annonciade, elle fut contrainte de faire une exception à sa pieuse habitude qui était de jeûner tous les vendredis. A bout de forces, elle dut, au lieu d'une simple collation, prendre un repas un peu plus substantiel.

Elle le terminait lorsqu'un noble chevalier se présenta de la part des capitaines royaux. Ceux-ci avaient tenu conseil et communiquaient à la Pucelle la décision qu'ils avaient adoptée. Certes, tous les chefs reconnaissaient d'un commun accord que la victoire obtenue était une grande grâce de Dieu, étant donné le petit nombre des Français en comparaison des forces anglaises, mais puisque la ville avait des victuailles en abondance et qu'elle pouvait facilement attendre un autre secours du roi, les chefs avaient résolu de ne pas combattre le lendemain.

C'était pousser trop loin la défiance envers Dieu et son Envoyé!

Aussi Jeanne, relevant la tête, répondit solennellement au chevalier :

— Vous avez été à votre Conseil, et moi aussi, j'ai été au mien. Or, sachez que le Conseil de mon Seigneur s'accomplira et demeurera stable, tandis que le vôtre périra.

Puis, se tournant vers le Fr. Pâquerel, qui assistait à ce colloque :

— Demain, lui dit-elle, levez-vous de très grand matin, de meilleure heure qu'aujourd'hui, et faites en tout pour le mieux que vous pourrez. Tenez-vous toujours auprès de moi; car j'aurai en ce jour beaucoup à besogner: j'accomplirai de plus grandes choses que je n'ai faites jusqu'ici. Oui, demain je serai blessée, et le sang sortira de mon corps à la poitrine.

Elle mit fin à l'entretien en répétant :

— Demain je serai blessée à l'attaque des Tourelles; mais ce fort, malgré ses remparts, succombera; il sera pris par nos soldats, et je rentrerai dans Orléans en passant sur le pont.

Il s'agissait du vaste pont qui relie la cité aux Tourelles et à la rive gauche. Les nécessités de la défense, puis celles de l'attaque, avaient amené Français et Anglais à en détruire successivement jusqu'à trois arches. Cette prophétie, déjà faite la veille, on l'a vu, devait donc sembler à tous complètement irréalisable. Quant à sa blessure, nous avons constaté que, dès Chinon, la Pucelle l'avait annoncée à Charles VII et qu'un monument authentique de cette première prédiction avait survécu.

La nuit fut fort agitée dans les deux camps. Les ennemis l'employèrent à évacuer et à brûler leur bastille du champ de Saint-Privé : c'était, avec les Tourelles, le dernier poste qu'ils occupaient sur la rive gauche; ils en retirèrent la garnison dans la bastille de Saint-Laurent, leur position principale de la rive droite. En opérant ce mouvement à l'aide de deux ou trois chalands, nombre de leurs hommes furent pris de panique, tombèrent dans la Loire et se noyèrent.

Quant aux Orléanais, voyant des flammes s'élever, entendant des barques traverser le fleuve, ils veillaient, se demandant quels événements extraordinaires allaient se passer, et utilisant la nuit à préparer la lutte.

Jeanne elle-même ne put reposer, tant elle redoutait que les Anglais ne profitassent de l'obscurité pour tomber sur les troupes laissées devant le fort des Tourelles.

Le lendemain 7 mai, avant l'aube, elle entendit la messe de son aumônier, reçut en très grande dévotion le précieux corps de Jésus-Christ, puis revêtit son armure. Au moment où elle franchissait le seuil de sa demeure, un homme lui offrit le fruit de sa pêche nocturne : c'était une alose. La Pucelle était encore à jeun, Jacques Boucher voulut la retenir :

- Jeanne, mangeons ce poisson avant votre départ.
- Gardez-le jusqu'au soir, répondit-elle, car je vous amènerai un godon (ou goddam, sobriquet désignant les Anglais) qui en prendra sa part, et je repasserai le pont après avoir pris les Tourelles.

Plusieurs personnes étaient présentes; elles entendirent cette affirmation et en furent profondément étonnées, car ce pont, même en supposant la victoire des Français, ne pouvait être remis en usage qu'après un long travail de réparation et de reconstruction.

Cependant, l'héroïne, accompagnée d'un certain nombre de guerriers et d'une multitude de peuple, arriva à la porte de Bourgogne. En vertu de la délibération du Conseil, cette porte avait été fermée, avec défense de l'ouvrir. Raoul de Gaucourt, gouverneur d'Orléans, chef énergique, s'était mis lui-même à la tête de ceux qui gardaient l'entrée, pour veiller à l'exécution de la consigne donnée. La foule, arrêtée dans son élan, se jetait exaspérée contre cet obstacle, afin de le briser, tandis que quelques-uns se détachaient du gros de la troupe pour aller menacer Gaucourt dont la vie fut un instant en péril.

En voyant Jeanne approcher, les bourgeois s'écrièrent :

- Noble Pucelle, nous vous requérons d'accomplir la mission que Dieu et le roi vous ont confiée!

La jeune fille, très émue, répondit :

— Au nom de Dieu, je le ferai ! Qui m'aime me suive !

Alors, imposant silence au peuple, elle alla droit vers le gouverneur et lui dit :

— Vous êtes un méchant homme, mais, que vous le vouliez ou non, les soldats passeront, et ils triompheront aujourd'hui comme ils ont triomphé hier.

Puis, s'adressant aux gardes eux-mêmes, elle se fit ouvrir cette porte ainsi qu'une poterne située près de la grosse tour et permettant d'accéder directement à la Loire.

Le soleil se levait à l'horizon lorsque Jeanne traversa le fleuve avec ses soldats, au moyen de chalands et de barques. Les magistrats de la ville avaient, en effet, pris leurs précautions pour qu'il y eût là à sa disposition une batellerie complète que l'on utilisa d'ailleurs pendant la journée tout entière.

A peine arrivée sur la rive gauche, la Pucelle envoya quérir tous les capitaines qui avaient passé la nuit, campés sur les ruines de la bastille des Augustins ; elle voulait s'entendre avec eux sur le meilleur parti à adopter.

On déclara à l'unanimité qu'il fallait d'abord donner l'assaut à un solide retranchement dont les Anglais avaient entouré de toutes parts la bastille des Tourelles. Cette décision prise, la guerrière et les capitaines rejoignirent leurs hommes.

Lorsque les chefs restés dans Orléans apprirent le départ de l'héroïne, ne voulant pas lui laisser à elle seule l'honneur de la victoire, ils s'empressèrent de la suivre, bien qu'ils lui eussent reproché peu d'instants auparavant de mettre les troupes du roi en grand danger par cette opération militaire.

Bientôt le Bâtard d'Orléans, La Hire, Rais, Graville, Poton de Xaintrailles, Thibaut d'Armagnac, Guillaume de Gamaches, Louis de Culant, Richard de Gontant, les sires de Rieux, de Guitry, de Coarrazze, de Villars, Remy de Chailly, Florent d'Illiers, Le Bourg de Masqueran, Gaucourt lui-même et d'autres furent autour d'elle. S'emparer d'une place aussi fortifiée que les Tourelles n'était guère chose aisée. En effet, la bastille, entourée d'un fossé plein d'eau et protégée, du côté des terres, par ce rempart formidable dont l'attaque allait commencer, avait encore pour sauvegarde d'autres fossés larges et profonds ; en outre, une excellente artillerie était à la disposition de ses défenseurs. Aussi les Français, réunissant leurs forces, lui opposèrent-ils toutes leurs bouches à feu et leurs machines de guerre.

L'action ne tarda pas à s'engager.

Les Anglais enfermés dans les Tourelles étaient au moins cinq ou six cents combattants, sous les ordres de chefs intrépides, tels que le chevalier de Molyns, commandant du fort, le sire de Ponyngs, le bailli de Mantes et enfin Glasdall, que nous connaissons déjà. Cette garnison était décidée à vaincre ou à mourir.

Les Français, de leur côté, excités par l'exemple et la parole de la Pucelle, faisaient des prodiges de valeur. Entrant dans les fossés, malgré l'artillerie et les flèches des adversaires, se hissant par tous les moyens possibles jusqu'à la hauteur du rempart, on eût dit qu'ils se croyaient invulnérables. Mais quand ils étaient péniblement arrivés au faite des fortifications, les lances, les haches, les maillets de plomb, s'abattant sur eux, les renvoyaient à leur point de départ. Ils reprenaient aussitôt courage, et, bravement, recommençaient l'assaut. La Pucelle, au premier rang, servant

de cible à l'artillerie ennemie, loin de s'en émouvoir, ne paraissait que plus ardente et ne cessait de crier :

— Ayez confiance. Espérez en Dieu ! Les Anglais seront battus ! Ne craignez point ; la place est vôtre !

La lutte se poursuit avec acharnement ; toutefois les forces humaines ont une limite que l'on ne peut dépasser.

Vers une heure de l'après-midi, Jeanne constate que ses soldats sont épuisés. Elle seule, soutenue par la force d'En Haut, est toujours remplie de la même vigueur. L'heure de la victoire prédite par ses Voix n'a-t-elle donc pas encore sonné ? Voulant à son tour tenter l'assaut, elle s'empare d'une échelle et va la planter contre le rempart. Les Anglais ont reconnu celle qu'ils exècrent, leurs meilleurs archers la visent ; une grêle de traits s'abat sur elle et une flèche lui transperce l'épaule.

La Pucelle roule dans le fossé. À cette vue les ennemis bondissent de joie et de triomphe, tandis que les Français laissent échapper un cri d'épouvante.

L'héroïne est emportée loin du rempart ; on la dépose sur l'herbe. Le trait sortait d'un demi-pied de l'autre côté de la poitrine. Se voyant si blessée et souffrant beaucoup, la douce vierge eut peur et se mit à pleurer.

Ainsi nous pouvons reconnaître tout le mérite de l'humble paysanne qui ne remplit son rôle surnaturel et si merveilleux qu'au prix des efforts les plus généreux et du plus grand héroïsme. Mais bientôt elle refoule au fond de son cœur toutes ses répugnances, étouffe son cri de douleur et s'immole totalement au service de Dieu et de la patrie. Cependant, Fr. Pâquerel, le Bâtard d'Orléans et tous les chefs entourent l'infortunée guerrière. Plusieurs hommes d'armes s'approchent. Voyant que le sang s'échappe à flots et que la jeune fille pleure, ils offrent de la guérir par quelques sortilèges et de charmer sa blessure. A cette proposition inattendue, Jeanne répond vivement :

— J'aimerais mieux mourir que de commettre un péché ; la volonté de Dieu soit faite ! Si l'on sait à mon mal quelque remède permis, je veux bien qu'on l'emploie.

La Pucelle a levé les yeux : ses célestes visions viennent de lui apparaître ; elle a prêté l'oreille à leur voix bien-aimée ; une fois de plus elles lui ont promis la victoire ; son courage et ses forces renaissent aussitôt.

— Je suis bien consolée, dit-elle.

Puis, énergiquement, elle arrache elle-même le trait de son épaule, sur laquelle on applique une compresse d'huile d'olive. Immédiatement après elle se confesse, avec abondance de soupirs et de larmes.

Pendant ce temps, les chefs se sont retirés et ont tenu un rapide Conseil. Pourquoi s'obstiner à continuer un combat qui tourne si mal ? La prudence ne veut-elle pas qu'on rentre dans Orléans pour réparer tant de pertes et attendre de nouveaux renforts ? Tel est l'avis des capitaines ; se dirigeant vers la jeune fille, ils lui annoncent leur décision. En vain, plus courageuse que ces vieux guerriers, la blessée les supplie de tarder encore un peu. Ses paroles enflammées ne trouvent pas d'écho dans leur cœur ; elle entend le Bâtard d'Orléans déclarer que la lutte a duré assez longtemps et qu'il faut ramener l'artillerie dans la ville jusqu'au lendemain. Cela dit, le lieutenant

du roi donne l'ordre de sonner la retraite : les trompettes retentissent et les troupes quittent le pied du retranchement. A ce spectacle Jeanne tressaille, se relève comme si elle n'avait aucune plaie, et, avec le ton de l'autorité, elle leur fait savoir la volonté du ciel :

— Au nom de Dieu, s'écrie-t-elle solennellement, vous entrerez bientôt dans les Tourelles, n'en doutez pas. Quand vous verrez flotter mon étendard vers la bastille, reprenez vos armes, elle sera vôtre. Maintenant, reposez-vous un peu; buvez et mangez pour prendre des forces.

Ce langage émeut les chefs, ils se sentent irrésistiblement gagnés et lui obéissent. Ils font alors distribuer aux hommes les provisions — quartiers de porc cuits, tonneaux de vin et environ cinq mille pains — que les bourgeois d'Orléans ont accumulées depuis le matin sur la rive gauche. Ce repas, absorbé à la hâte et sans quitter les armes, réconforte néanmoins les soldats.

Quant à Jeanne, au lieu de manger ou de se reposer, elle demande son cheval. Oubliant fatigue et blessure, elle saute en selle, laisse son étendard aux mains de d'Aulon et se dirige avec un chevalier vers une vigne située à quelque distance. Là, elle met pied à terre et dit à son compagnon :

— Ne quittez pas des yeux mon étendard; quand il touchera le rempart, avertissez-moi.

Ensuite elle s'agenouille, se recueille en Dieu, réclamant son puissant appui et montrant une fois de plus à toute l'armée que du Ciel lui vient tout son secours.

Pendant qu'elle prie, d'Aulon ne peut contenir sa généreuse bravoure. Il a entendu la Pucelle prédire le succès et annoncer qu'elle rentrera victorieuse dans Orléans par le pont rétabli; il a confiance dans la parole de celle qu'il sait inspirée de Dieu, et, pour hâter l'heure du triomphe, il veut recommencer l'assaut. Il confie l'étendard à l'un de ses plus braves soldats, nommé le Basque. Puis, se couvrant de son bouclier à cause des pierres lancées par les Anglais, l'écuyer de Jeanne s'avance jusqu'au pied même du retranchement, suivi de près par son compagnon. A ce moment, l'étendard, flottant au vent, touche le rempart.

A cette vue, le chevalier en observation s'écrie :

— Jeanne, la queue y touche !

La vaillante guerrière, qui priait depuis quelques minutes, remonte immédiatement à cheval, et piquant des deux sur l'ennemi :

— En avant ! En avant ! s'exclame-t-elle. Tout est vôtre !

Elle s'élançait vers son étendard, qu'elle veut reprendre en mains; mais le Basque ne prétend pas se séparer du précieux dépôt, et, avec lui, se porte tout contre le rempart. L'héroïne le suit, traverse le fossé; rejoignant enfin le soldat, elle lui enlève sa bannière, puis, d'un geste énergique, la plante dans le remblai de l'ouvrage assiégé en répétant :

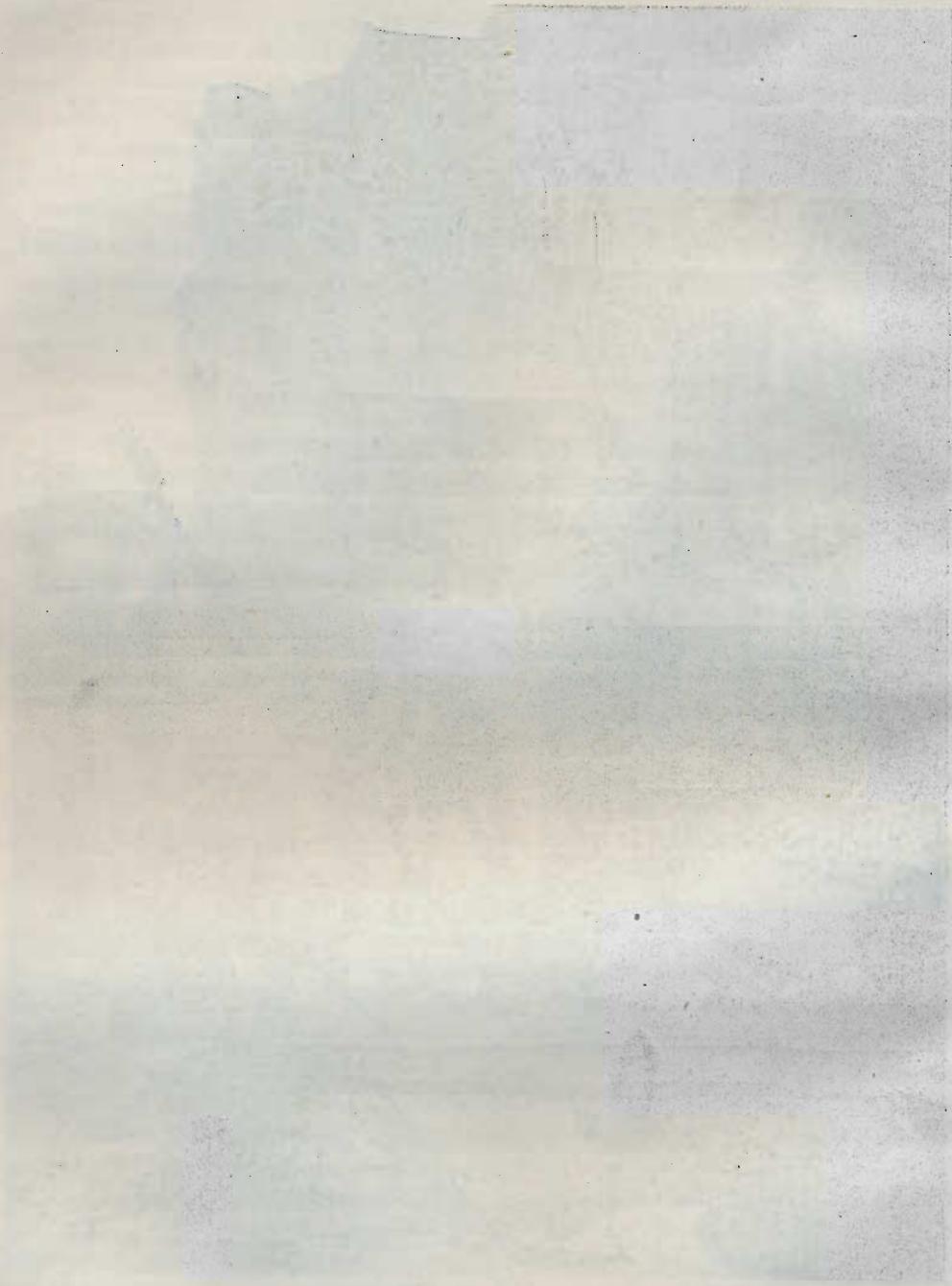
— Tout est vôtre ! Entrez ici !

Les Français, électrisés par ce spectacle, se précipitent à l'assaut; ils ressentent je ne sais quelle miraculeuse force. Eux-mêmes racontèrent ensuite leurs impressions : à peine la jeune fille eut-elle prononcé ces paroles : « Tout est vôtre ! Entrez ! » qu'ils



JEANNE D'ARC DÉLIVRE ORLÉANS
Peinture murale de LENEPVEU, au Panthéon.

154



gravirent le rempart escarpé aussi facilement qu'ils eussent monté les marches d'un escalier.

Les ennemis, remplis de stupeur à la vue de Jeanne qu'ils croyaient avoir tuée, sont saisis d'une terreur subite. Ils abandonnent en foule la courtine pour se renfermer dans l'intérieur même du fort des Tourelles, dont les sépare seulement un pont de bois, jeté sur le fossé que forme un bras du fleuve. A la tête des siens, la vierge lorraine s'est élancée, tandis qu'à l'arrière-garde Glasdall protège la retraite.

La Pucelle lui crie :

— Glasdall ! Glasdall ! Rends-toi au Roi du Ciel. Tu m'as appelée prostituée ; mais j'ai grand pitié de vos âmes.

Sourd à cette offre de pardon, son insulteur s'engage tout armé sur le pont. Un sinistre craquement se fait entendre. Miné par le feu d'un brûlot amarré sous lui, le pont s'effondre, entraînant dans la Loire le malheureux chef et bon nombre de ses meilleurs guerriers. Ainsi s'accomplit la prophétie de l'Inspirée faite à cet ennemi quelques jours auparavant :

— Les Anglais se retireront de devant Orléans, mais tu ne verras pas leur retraite.

Cependant, les habitants de la cité ne sont pas demeurés oisifs : le brûlot qui a détruit le pont de bois des Anglais, ce sont leurs hommes qui l'ont amarré là. Ils ont fait plus : avec des échelles et des poutres, ils ont remplacé, tant bien que mal, les arches détruites du grand pont, et rétabli ainsi les communications entre Bellecroix et les Tourelles. Sur ce pont improvisé, Nicolas de Giresme, commandeur de Saint-Jean de Jérusalem, s'élance le premier, suivi d'audacieux combattants. Malgré l'héroïque défense des adversaires, il escalade cette partie des Tourelles au moment même où Jeanne, y pénétrant de l'autre côté, fait flotter à leur sommet son étendard victorieux.

La nuit était arrivée : la Libératrice resta pourtant quelques heures encore dans la forteresse conquise, redoutant une nouvelle attaque sur la rive droite. Voyant que tout était calme, elle se décida enfin à rentrer en ville, où déjà, dans chaque église, les prêtres avaient entonné le *Te Deum* au son joyeux de toutes les cloches. Elle revint dans Orléans, comme elle l'avait prédit le matin, par le pont de la Loire rétabli ; Dieu sait avec quelle joie elle et ses gens furent reçus !

Pendant ce temps, d'Aulon envoyait quérir un habile chirurgien pour remplacer par un pansement sérieux l'appareil sommaire qui couvrait la blessure de Jeanne. Puis la douce vierge, rendant grâces à Notre-Seigneur, consentit à s'étendre pour essayer de prendre un repos si nécessaire à ses membres brisés. Ce soir-là, bien qu'elle n'eût rien mangé de toute la journée, elle ne put goûter aucune nourriture, mais accepta un peu de vin qu'on lui présenta dans une coupe, et encore y voulut-elle mêler moitié d'eau.

La défaite des Anglais avait été terrible. Des cinq ou six cents défenseurs occupant les Tourelles, la plupart étaient tués ou noyés, quelques-uns seulement prisonniers : nul n'avait réussi à s'enfuir. Sur la rive gauche de la Loire, il n'y avait plus aucun ennemi. Les communications entre Orléans et les pays occupés par Charles VII se

trouvaient par le fait rétablies. Tout cela venait de s'accomplir sous le regard d'une armée anglaise comptant encore, malgré ses échecs, sept à huit mille hommes, commandés par des généraux éprouvés, tels que Suffolk, Talbot, Falstoff, de Scales. Et cependant, personne n'avait bougé pour secourir le fort assailli, ou même tenté une diversion par une attaque contre Orléans, afin d'attirer sur un autre point l'attention et l'effort des défenseurs de la ville.

En somme, la garnison de la bastille assiégée avait tenu bon durant cette longue journée de lutte, et, jusqu'au soir, l'avantage paraissait de son côté; tout à coup, sur un mot, sur un signe de leur chef, les troupes de la Pucelle harassées, découragées, presque en déroute, bondissent sur les retranchements ennemis comme une nuée « d'oisillons », et en un instant remportent la victoire jusque-là si chèrement disputée.

Les prisonniers anglais ont déclaré qu'il se produisit des choses merveilleuses au moment du dernier assaut. Une sorte de terreur comparable au vertige s'empara des défenseurs du fort; il leur sembla que les assaillants s'étaient multipliés et qu'il y avait là, fondant sur eux, un peuple innombrable accouru de toutes parts.

A contempler cet enchaînement des faits, ne semble-t-il pas qu'on soulève un peu le voile derrière lequel agit la Providence, alors qu'il lui plaît d'intervenir dans le libre champ de nos volontés?

L'action de Dieu s'unit ainsi à celle de la créature : parallèlement s'exercent la bravoure et le miracle! Ce que Jeanne résumait si bien dans sa sublime réponse aux prélats qui l'examinèrent à Poitiers :

— Les soldats combattront, et Dieu donnera la victoire!

CHAPITRE VII

CONSEIL DES CAPITAINES ANGLAIS — LES ASSIÉGEANTS OFFRENT LA BATAILLE — JEANNE DÉFEND DE COMBATTRE — LA MESSE AU FRONT DES TROUPES — RETRAITE DE L'ARMÉE ANGLAISE — LA PREMIÈRE PROCESSION D' ACTIONS DE GRACES — PILLAGE DES BASTILLES — NOUVELLE PROCESSION — LA DÉLIVRANCE, MIRACLE DE DIEU — DÉPART DE JEANNE ET DE L'ARMÉE, LE MARDI 10 MAI — RECONNAISSANCE SÉCULAIRE D'ORLÉANS — LA FÊTE PATRIOTIQUE DU 8 MAI

La nuit même qui suivit la prise des Tourelles, les capitaines anglais tinrent conseil. Quel parti devaient-ils prendre dans la situation présente ? Ils avaient perdu la bastille de Saint-Loup sur la rive droite, à l'est de la ville ; puis, successivement, toutes leurs forteresses de la rive gauche. Orléans n'était plus bloqué. Toutefois, il restait aux envahisseurs, à l'ouest de la place, une suite de bastilles bien fortifiées et munies d'une excellente artillerie. En sûreté derrière ces retranchements, n'était-il pas raisonnable de leur part d'attendre les secours que le régent de France ne manquerait pas de leur envoyer ?

Volontiers les capitaines eussent accepté ce parti, conforme au sentiment que leur inspiraient l'orgueil national et leur bravoure, si une sérieuse objection n'avait été soulevée : les troupes étaient-elles en état de résister ?

Sur ce point, pas d'illusion possible pour les généraux ennemis. L'enthousiasme de leur armée était tombé ; de plus, à l'ardeur presque téméraire dont les Français faisaient preuve depuis six jours répondait chez les Anglais une terreur profonde. A leurs yeux Jeanne n'était pas seulement un guerrier habile, courageux, mais un être surnaturel devant lequel ils ne pouvaient s'empêcher de trembler. Le son de sa voix, lorsqu'elle commandait à ses soldats, la vue de son étendard les glaçaient d'effroi : il leur semblait alors que Dieu combattait contre eux.

Les chefs eux-mêmes ressentaient au plus intime de leur cœur quelque chose de cette crainte ; aussi redisaient-ils bien haut les mots de sorcellerie, suggestion diabolique, prétendant excuser ainsi leur défaite, espérant au moins, par ces mensonges, obscurcir le miracle de l'intervention divine en faveur de la France.

Le Conseil des généraux renonça donc à continuer le siège et décida une retraite immédiate ; mais il fallait à tout prix éviter la déroute. Il s'agissait surtout de sauve-

garder l'honneur de l'armée. Pour atteindre ce but, voici l'expédient que Talbot imagina.

Le dimanche 8 mai, de grand matin, les gens d'Orléans virent les Anglais quitter leurs bastilles et se ranger en bataille. Ils formaient deux Corps qui paraissaient menacer la place : l'un à l'Ouest et l'autre au Nord.

Suivant les mœurs militaires de l'époque, cette manœuvre équivalait à une offre de combat, et l'armée ennemie signifiait ainsi à la garnison française qu'elle était prête à se mesurer avec elle.

Les capitaines et les soldats sortent donc de la ville pour répondre à cette invitation. Une lutte sanglante peut éclater sur l'heure, et, certes, les Orléanais n'y trouveront ni l'avantage du nombre ni celui de la bonne ordonnance, puisque, contrairement à leurs adversaires, ils n'ont fait aucun préparatif ; mais, cette fois du moins, on courut prévenir Jeanne.

La jeune fille est étendue sur son lit ; sa grave blessure de la veille exige des soins. A peine avertie du mouvement de l'ennemi, elle se lève néanmoins. Ne pouvant, à cause de sa poitrine transpercée, se couvrir de sa lourde armure, elle passe sur ses vêtements une simple cotte de mailles nommée jaseran, puis, bravement, elle se met en selle et gagne la porte de la cité.

Rapidement et d'un coup d'œil sûr, elle dispose les Français en rangs de bataille. Toutefois, guidée par ses Voix, elle défend d'engager l'action :

— C'est le plaisir et la volonté de Dieu, dit-elle aux siens, qu'on permette aux Anglais de partir, s'ils le veulent ; mais, s'ils nous assaillent, défendez-vous hardiment et n'ayez nulle peur, car vous serez les maîtres.

Jeanne, cependant, n'oublie pas que ce jour est consacré au Seigneur, et qu'il y a obligation d'entendre la Sainte Messe. Elle envoie quérir en ville une table, une pierre consacrée, des ornements sacerdotaux : bien en vue, on construit un autel en plein vent. Le prêtre se revêt ; devant toute l'armée et [les habitants d'Orléans réunis en grand nombre, le Saint Sacrifice est célébré. Un profond recueillement ne cesse de régner dans cette multitude : les Anglais, immobiles et stupéfaits, n'ont garde d'interrompre la pieuse cérémonie. La messe terminée, un autre prêtre en commence une seconde. Au moment où cette dernière s'achève, Jeanne, toujours agenouillée et sans relever la tête, s'informe de quel côté sont tournés les visages des ennemis. Comme à l'assaut des Tourelles, comme maintes fois ensuite dans sa vie, pleinement remise aux mains de la Providence, elle sait par révélation le signe qui lui indiquera le vouloir divin. Ses Voix lui inspirent qu'elle connaîtra la volonté divine et la conduite à tenir vis-à-vis de ses adversaires par la direction dans laquelle se tournent en ce moment les visages des Anglais.

On lui répond qu'ils regardent la ville de Meung.

— Au nom de Dieu, dit-elle aussitôt, ils s'en vont ; laissez-les partir ; leur retraite me suffit : ne frappez pas sur eux. Ne les poursuivons pas, car c'est dimanche. Il ne plaît pas à Notre-Seigneur qu'on les relance aujourd'hui ; nous les aurons une autre fois. Allons maintenant rendre grâces à Dieu.

Elle achevait à peine ces mots, que les deux colonnes de l'armée ennemie s'ébran-

lèrent en effet. L'une, sous les ordres du comte de Suffolk, prit le chemin de la ville de Jargeau; la seconde, commandée par Talbot, de Scales et plusieurs autres chefs, marcha vers les villes de Meung et de Beaugency. Les deux Corps s'avançaient en belle ordonnance, emmenant leurs prisonniers de guerre, au moins ceux qu'on avait eu le temps de mettre en route, mais abandonnant dans leur camp, avec les blessés français et anglais, une partie de leurs bagages et de leur matériel de siège. Tandis que les vaincus s'éloignaient ainsi, la tête basse, honteux et déconfits, un spectacle tout opposé se déroulait du côté des nôtres.

Après avoir prononcé ces paroles : « Allons maintenant rendre grâces à Dieu ! » la Pucelle manda, près de l'autel improvisé où l'on venait de célébrer la Sainte Messe, des ecclésiastiques revêtus de leurs ornements sacrés. Aussitôt ceux-ci, à la requête de Jeanne, entonnèrent des hymnes solennelles et de dévotes oraisons; autour d'eux l'armée française se forma en cortège. On se dirigea vers les églises d'Orléans : c'était la première procession de la délivrance, la première fête du 8 mai.

Une fois ses adversaires disparus, Jeanne — sans doute après avoir pourvu à l'enlèvement des blessés amis et ennemis laissés dans le camp par les assiégeants — permit aux Orléanais et aux soldats de la garnison de pénétrer dans les bastilles abandonnées. On trouva là toutes les machines de guerre lourdement construites, des pièces d'artillerie trop pesantes pour être comprises dans le convoi de l'armée en retraite, des réserves de poudre, toutes sortes de bagages appartenant aux chefs ou à leurs hommes, et enfin une telle quantité de vivres que la ville en éprouva un grand secours pour sa subsistance.

C'est en visitant les bastilles anglaises que l'on retrouva, étroitement enchaîné, Guyenne, le brave héraut de Jeanne. Dans leur exaspération, les vaincus, malgré leur promesse, avaient préparé le bûcher qui devait brûler l'infortuné. Soit crainte de représailles, soit manque de temps ou respect suprême de la parole donnée, ils n'achevèrent pas leur œuvre homicide.

Vers le milieu de l'après-midi, quand l'effervescence de la population et des troupes eut été un peu calmée, la Pucelle demanda au clergé d'organiser une procession d'actions de grâces.

Le cloître de Sainte-Croix fut assigné comme point de réunion. Le prieur du couvent des Augustins, Louis de Richeville, prononça un sermon, et ce furent les magistrats de la cité qui voulurent lui offrir des honoraires à cette occasion. Le cortège se forma ensuite, on se dirigea vers l'église Saint-Paul, tout proche de la maison de Jacques Boucher. Ce sanctuaire fut sans doute choisi en souvenir des dévotes oraisons et des larmes que la Libératrice y avait répandues durant ces huit jours, mais aussi, je pense, parce que la Sainte Vierge est honorée dans une des chapelles de cette église sous le vocable de (Notre-Dame des Miracles)... Et, de l'aveu de tous, pouvait-il y avoir miracle semblable à celui qui venait de s'accomplir en faveur d'Orléans?

Le lendemain, lundi, il y eut encore une procession. Jeanne y assista. Puis, pour épargner à la ville les dépenses d'une nombreuse garnison désormais disproportionnée à ses besoins, elle donna des ordres pour que son départ et celui des troupes royales eût lieu le matin du jour suivant.

Ce fut une scène touchante et grandiose que celle des adieux échangés entre la Pucelle et les bourgeois d'Orléans. La glorieuse enfant est à cheval, revêtue de son armure. A ses côtés, le sire de Rais, le baron de Coulonces et plusieurs chevaliers; autour d'elle, sa vaillante armée, n'attendant plus que le signal pour se mettre en route. Alors, les magistrats s'avancent et derrière eux la foule des habitants. Au salut officiel apporté au nom de tous, la jeune fille répond par quelques paroles d'affection pour ses chers Orléanais : elle les exhorte à persévérer dans le service de Dieu et dans leur loyale fidélité à Charles VII. En entendant une dernière fois le son béni de sa voix si douce et si claire, tous répandent des larmes d'attendrissement; ils lui redisent d'humbles et chaudes actions de grâces pour leur cité délivrée, pour leur vie sauvée, pour leur indépendance recouvrée. Ils savent apprécier qu'ils lui sont redevables d'avoir échappé à la mort et au pillage; ils la supplient de puiser dans leurs biens : dans l'élan de leur reconnaissance, ils vont jusqu'à s'offrir eux-mêmes à la Libératrice. Mais l'heure de la séparation a sonné : la vierge inspirée reprend son pèlerinage : elle est appelée à fournir d'autres chevauchées pour la gloire de Dieu et le salut de la France.

L'armée a suivi la Pucelle. Après sept mois de siège, Orléans respire enfin; son premier acte de liberté sera de renouveler la procession de la veille et de l'avant-veille. La faveur obtenue est si extraordinaire, si inespérée, qu'un triduum solennel semble encore un faible gage de la gratitude universelle.

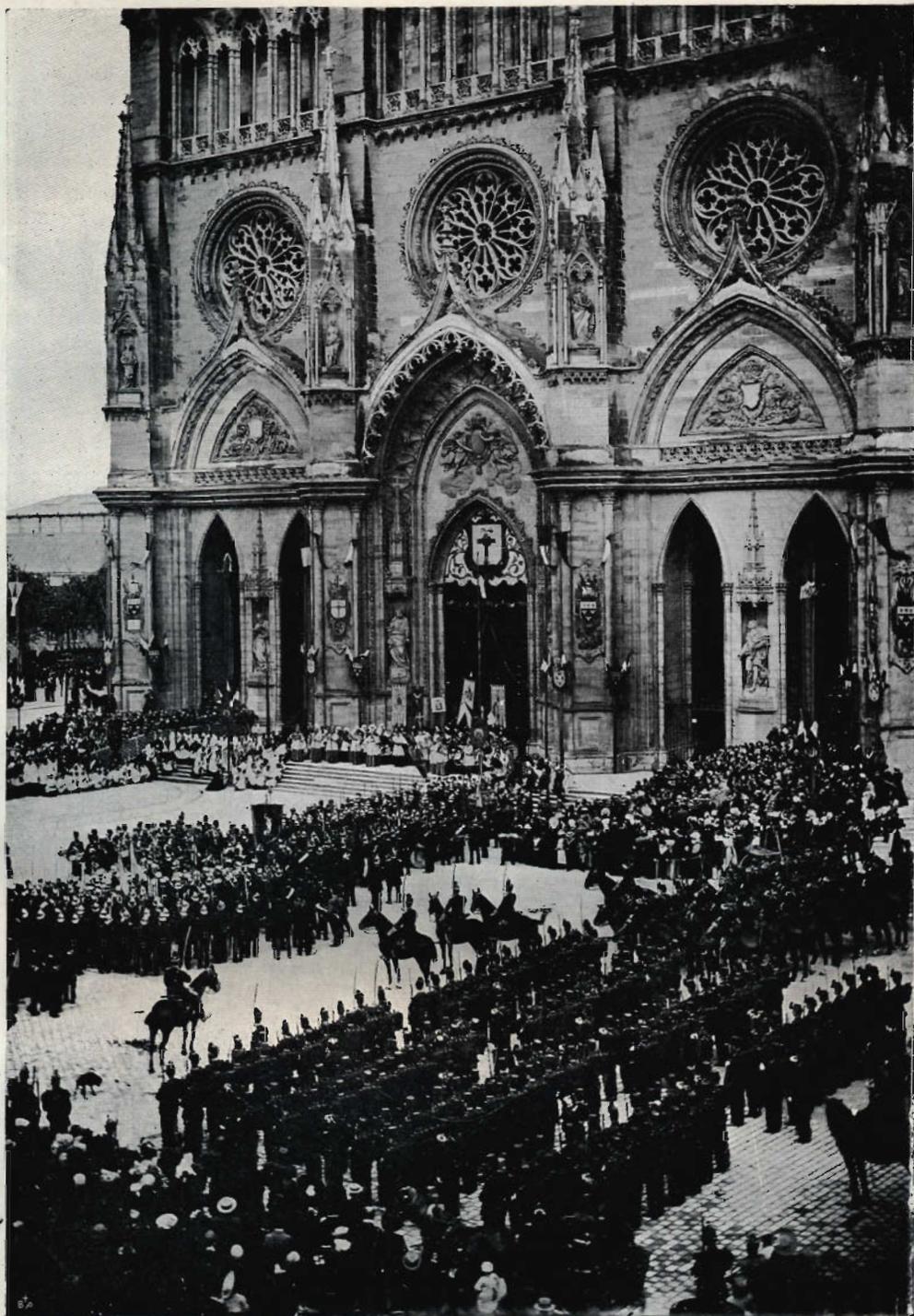
Ces premiers accents de l'allégresse générale étaient aussi ardents que sincères. La délivrance de la ville dans les circonstances déjà décrites, et par une jeune vierge de dix-sept ans est un miracle, le plus grand miracle qui ait été accompli depuis la Passion de Notre-Seigneur. Orléans ne l'oubliera jamais. La mémoire de Jeanne planera au-dessus de la ville comme un éternel honneur, et celle-ci donnera à l'héroïne son propre nom : l'humble fille de Domremy deviendra dans l'histoire la « Pucelle d'Orléans. »

A l'heure où j'écris, la cité fidèle a gardé son culte à la vierge de la patrie : le souvenir et l'image de la grande Française se retrouvent partout.

L'hôtel de l'Annonciade et les nombreux objets de l'époque contemporaine conservés au musée Jeanne d'Arc, puis la croix commémorative érigée sur la rive gauche de la Loire, où la guerrière tomba blessée; sa statue équestre par Foyatier, sur la place du Martroi, celle de Gois à l'entrée du faubourg Saint-Marceau, celles encore de l'hôtel de ville, de l'évêché; beaucoup de bronzes ou de tableaux la représentant, soit dans les musées, soit dans les maisons particulières; la cathédrale et les vieilles églises qui semblent conserver dans leurs murs le parfum de sa prière, enfin tout ce que M^{sr} Touchet, évêque d'Orléans, a ajouté récemment à ces monuments de la fidélité font de la grande ville comme le domaine personnel de la Libératrice nationale.

Mais ce qui, jusqu'aujourd'hui, restait l'incomparable honneur d'Orléans et redisait d'une façon unique l'étendue de sa reconnaissance, c'était la fête religieuse et militaire qui, chaque année, depuis le 8 mai 1429, se célébrait dans son enceinte.

Dès la veille, la fête commence : à 8 heures du soir, une troupe de soldats à cheval,



ORLÉANS — BÉNÉDICTION DES ÉVÊQUES A LA FIN DE LA PROCESSION DU 8 MAI



[Faint, illegible text or markings at the bottom of the page]

sonnant de la trompette, tenant des torches allumées, parcourt les rues de la ville pour rappeler la première entrée de la Pucelle par la porte de Bourgogne. Le cortège arrive devant la cathédrale; il est rejoint par le maire de la ville portant l'étendard de Jeanne d'Arc. A l'instant même, les lourdes portes de Sainte-Croix tournent sur leurs gonds, et l'évêque, suivi de tout son clergé, sort de l'antique basilique, s'avance au-devant du magistrat municipal et reçoit de ses mains l'immortelle bannière, tandis que deux cents voix, accompagnées par plusieurs musiques militaires, saluent dans une patriotique clameur le drapeau de la délivrance.

Le lendemain, toutes les autorités religieuses, civiles ou militaires, entourées de l'élite orléanaise, se réunissent à la cathédrale pour entendre l'orateur chargé de rappeler les gloires de la Libératrice. Comme autrefois à la demande de Jeanne, le Saint Sacrifice est d'abord offert pour les fils de la France tombés au champ d'honneur, Puis, le panégyrique achevé, une procession, composée d'évêques, de prêtres, de clercs portant les reliques des saints, se forme aussitôt. Des bannières de toutes sortes se groupent autour de l'étendard de la Pucelle, enfin, derrière l'état-major et les officiers supérieurs qui viennent de quitter la cathédrale, s'avancent les régiments de la garnison d'Orléans. Tous se dirigent vers l'humble croix de fer dressée là où s'élevaient autrefois les Tourelles : ils vont chanter une hymne religieuse à l'endroit même où Jeanne fut jadis blessée.

De tout récents événements ont aujourd'hui modifié les choses. Il a fallu, au 8 mai 1907, la maladroite intervention d'un pouvoir antireligieux pour réussir à briser cette touchante unanimité nationale qui, pendant un jour, ralliait les cœurs et les volontés sur le nom de Jeanne d'Arc, libératrice de la patrie.

Souhaitons que cette lamentable erreur soit passagère et que le retour aux traditions séculaires, honneur de la patrie, soit définitif pour l'honneur d'Orléans et de la France!



CHAPITRE VIII

CHARLES VII ET LA DÉLIVRANCE D'ORLÉANS — CE QU'ON DIT A PARIS — BEDFORD FERME AUX DÉSERTEURS LES PORTS DE NORMANDIE — LE TRIOMPHE D'ORLÉANS, PREUVE DE LA MISSION DIVINE DE JEANNE — GERSON, SON TRAITÉ DE LA PUCELLE — CONCLUSIONS PÉREMPTOIRES ET PROPHÉTIQUES — JACQUES GÉLU, ARCHEVÊQUE D'EMBRUN — ANALYSE ET CARACTÈRES PARTICULIERS DE SON LIVRE SUR JEANNE D'ARC — CRÉANCE CONFIANTE DEMANDÉE PAR CES DEUX GRANDS SAVANTS POUR L'ENVOYÉE DE DIEU

La défaite des Anglais devant Orléans, à la fois subite, imprévue, entourée de circonstances miraculeuses, éclata comme un coup de tonnerre au milieu d'un ciel serein. Non seulement la France, mais l'Europe entière en retentit. Tandis que les sujets et les partisans du souverain d'outre-mer demeuraient consternés et abattus par cette catastrophe que rien ne faisait prévoir, les vrais Français exhalaient leur allégresse : Dieu — ils en avaient le pressentiment — assignait enfin un terme à la suite fatale de leurs malheurs nationaux.

De ce triomphe, le roi fut le premier à se réjouir.

Charles VII, après le départ de Jeanne d'Arc pour Orléans, était demeuré à Chinon, anxieux et tout étonné lui-même de la sainte audace qui l'avait déterminé à confier à cette enfant inexpérimentée le sort de son royaume. Religieux comme il l'était alors, il continua de multiplier ses appels à la clémence divine. Sa jeune épouse, Marie d'Anjou ; sa belle-mère, la reine de Sicile, unissaient leurs ferventes prières à la sienne. Quant à son confesseur, Gérard Machet, qui s'était formé, nous l'avons vu, une conviction favorable à l'Envoyée de Dieu, il ne pouvait manquer de le soutenir dans cette voie. Seul, le ministre favori, La Trémoille, suivait d'un sourire sceptique les manifestations de la piété du monarque.

Pendant ce temps, les courriers galopèrent sur les routes qui séparaient Orléans de Chinon, et, à mesure qu'ils annonçaient le succès des armées françaises, l'âme du souverain s'épanouissait d'espérance.

Les sentiments personnels du prince à l'égard de Jeanne, au moment où il reçut la nouvelle de la délivrance d'Orléans, sont pris sur le vif, lorsqu'il les confie au parchemin qu'un héraut doit porter aux habitants de Narbonne ; aucune influence

extérieure n'a eu encore le temps d'agir sur son esprit. La gratitude la plus entière emplit à cet instant son âme royale, et il écrit à ses sujets :

Vous ne pouvez assez honorer les hauts faits et les merveilleuses actions de la Pucelle qui a travaillé en personne à l'exécution de ces grandes choses.

Le bruit de la victoire des Français devant Orléans parvint sans tarder à Paris ; mais il semble que le régent Bedford put, au début, ne laisser transpirer dans la capitale qu'une partie de la vérité.

En chef expérimenté et en gouverneur avisé, il comprit que l'armée anglaise, battant en retraite si précipitamment, allait voir son effectif diminuer d'un certain nombre de déserteurs, apeurés et dégoûtés du métier de vaincu : tous les soldats qui, au bruit des victoires de leurs compatriotes, étaient venus prendre place dans ses troupes, plus encore par l'appât du pillage que par celui de la solde, chercheraient probablement à regagner leur pays. Aussi le régent dépêcha-t-il sans retard aux autorités de Dieppe, Eu, Fécamp, Harfleur, la défense de laisser embarquer pour l'Angleterre aucun homme d'armes de race saxonne.

La délivrance d'Orléans eut dans le parti français un effet plus important et plus grave encore que la terreur de nos ennemis et que les inexprimables manifestations de la joie nationale, je veux parler de l'adhésion définitive de l'Église de France à la mission providentielle de la vierge de Domremy.

Les juges commis à Poitiers pour examiner la Pucelle avaient, on s'en souvient, donné un avis officiel au roi : les sages réponses de Jeanne, pensaient-ils, ses actes irréprochables, sa promesse de fournir, en délivrant Orléans, le gage des révélations divines qu'elle avait reçues, autorisaient Charles VII à lui confier, en toute sûreté de conscience, une armée et à l'envoyer au secours de la ville assiégée.

Aujourd'hui, les victoires de la jeune fille confirmaient ses assertions. Il ne s'agissait plus que d'obtenir à son sujet le dernier mot de la science ecclésiastique et de la sagesse surnaturelle. Après l'examen de Poitiers et le triomphe d'Orléans, pouvait-on désormais croire et dire que la Pucelle était véritablement inspirée de Dieu et envoyée par lui pour affranchir le pays du joug de l'envahisseur ?

Quels oracles suprêmes résoudraient cette délicate question ? A qui le roi et les savants de France s'adresseraient-ils en une circonstance aussi décisive ?

Il y avait alors dans le parti national deux hommes qui, sans conteste, s'élevaient au-dessus de tous ; l'un par la renommée universelle de son admirable savoir, et l'autre par l'éminente prudence, la grande piété, l'inaltérable dévouement à la patrie, dont il avait fait preuve dans les plus hautes situations de la politique et de la diplomatie. J'ai cité l'immortel Gerson et Jacques Gélou, archevêque d'Embrun.

Gerson composait son commentaire du Cantique des cantiques lorsqu'il reçut la consultation relative à la Pucelle :

« Peut-on croire que Jeanne est envoyée de Dieu ? De quelle façon doit-on croire en elle ? Le port de l'habit d'homme n'est-il pas un empêchement à lui octroyer créance ? »

158 Le grand savant rédigea un traité favorable à Jeanne et le termina par ces conclusions :

De tout ce qui précède, il résulte que l'on peut en toute sécurité, au point de vue de la foi et de la vraie dévotion, se déclarer pour la Pucelle.

Qu'on veuille bien examiner dans quelles circonstances son intervention s'est produite.

Le Conseil du roi, les hommes d'armes ont fini par avoir une telle foi en cette Pucelle, une telle soumission envers elle, qu'ils se sont tous exposés sous sa conduite aux dangers de la guerre. Ils n'ont pas été arrêtés par la crainte du déshonneur auquel ils s'exposaient dans le cas où, combattant sous la conduite d'une fillette, ils auraient été vaincus. Alors, en effet, leurs ennemis devenus insolents auraient fait d'eux l'objet de la risée universelle.

Ces ennemis, voire même leurs chefs, se cachent : ils sont affolés. Toutes sortes de terreurs les assiègent : ils semblent affaiblis comme une femme au milieu des douleurs de l'enfantement.

Un premier miracle ne produit pas toujours l'effet qu'en attendent les hommes. C'est pourquoi, même si, ce qu'à Dieu ne plaise, les espérances de la Pucelle et les nôtres ne se réalisent pas pleinement, il ne faudrait pas conclure que les actes qui ont été accomplis l'ont été par le démon et non par Dieu. En raison de notre ingratitude, de nos blasphèmes, ou pour toute autre cause, Dieu peut, par un juste jugement que nous ignorons, nous frustrer de nos espérances. Pussions-nous éviter sa colère et obtenir qu'il tourne tout en bien pour nous !

La netteté et la précision du verdict de Gerson sur la Pucelle, la clarté avec laquelle il indique au roi et à la France le devoir à remplir n'échapperont à personne.

L'avertissement solennel à l'adresse du parti qui a pour lui le bon droit et la justice de ne pas laisser perdre le don de Dieu, par son incrédulité, son ingratitude, ses injustices, emprunte à l'époque même où il est donné une importance exceptionnelle.

Hélas ! pourquoi faut-il que ces lignes signées le 14 mai 1429 aient été prophétiques !

Gerson, lui au moins, mort à la veille du sacre de Reims, le 14 juillet de cette même année, ne fut pas témoin de leur douloureux accomplissement.

Le second personnage appelé à donner son avis sur la Pucelle fut Jacques Géluc.

Tour à tour conseiller au Parlement, évêque de Tours, ambassadeur, conseiller de Charles VII, Géluc venait d'être promu à l'archevêché d'Embrun.

Le traité de Géluc débute par une dédicace à Charles VII, où il déclare que les savants ayant émis diverses opinions sur la question qu'on lui propose, il va, à son tour, Dieu aidant, dire ce qu'il pense de cette vierge incomparable.

L'archevêque rappelle d'abord le doute et l'étonnement qu'il montra lorsqu'on lui parla pour la première fois de la Pucelle ; mais, ayant médité devant Dieu, il voit dans le rôle providentiel de cette jeune fille une manifestation de la gloire divine, une confirmation de la foi, un sujet de joie pour les catholiques, de louange pour le souverain et ses très fidèles sujets.

Vient ensuite un rapide exposé de l'état de la maison de France, de l'origine de ses divisions et des révolutions qui agitent le pays, et enfin une description de la misère du roi.

Gélu insiste tout particulièrement sur la piété et la charité du monarque. Il nous montre comment Dieu, dans sa miséricorde, intervint pour sauver la France :

Il plut donc au Très-Haut, de qui il est écrit : *Je suis le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs*, de secourir le roi par l'intermédiaire d'une toute jeune fille prise à la garde des troupeaux. Elle n'avait été préparée à cette mission, ni par des maîtres habiles, ni par la fréquentation d'hommes du métier, ni par les enseignements des tacticiens. Elle revêt un habit d'homme, se dit envoyée de Dieu pour conduire l'armée royale, dompter les rebelles, chasser du royaume les ennemis du roi et le rétablir dans ses domaines.

Mais ici se pose un problème : pourquoi le Ciel a-t-il envoyé à la France une jeune vierge ; ne peut-on pas craindre que Jeanne soit le suppôt de Satan au lieu d'être la messagère de Notre-Seigneur ?

Après l'énoncé des principes au moyen desquels on peut reconnaître si une action procède de Dieu ou de Satan, le savant docteur en arrive à exposer cette théorie évangélique : « Vous les reconnaissez par leurs fruits. » S'appuyant sur ce principe, il s'exprime en ces termes, au sujet de Jeanne :

Si nous appliquons cette règle à la Pucelle et à ses œuvres, nous pouvons, autant que le permet la fragilité humaine, affirmer que la Pucelle et ses œuvres sont de Dieu.

Bonne et fidèle chrétienne, elle honore et adore Dieu, elle est pleine de respect pour les sacrements de l'Église : ses confessions sont fréquentes, ses communions ferventes. Honnête dans ses paroles et dans ses conversations, elle parle peu et évite ainsi bien des fautes ; elle est d'une grande sobriété. Il n'y a dans ses actes, ainsi qu'on nous l'a rapporté, rien de contraire à la retenue qui convient à une jeune fille. Ce n'est pas là le résultat d'observations d'un jour ou d'imaginations, mais de plusieurs mois.

C'est une guerrière, mais elle n'a jamais conseillé la cruauté ; elle pardonne à tous ceux qui font appel au roi, son maître, à tous les ennemis qui veulent quitter le pays. Loin d'être altérée du sang humain, elle permet aux ennemis, s'ils veulent quitter le royaume et faire la paix, de retourner chez eux sans être inquiétés, aux rebelles de regagner leur pays, après avoir promis obéissance complète et obtenu le pardon du roi.

Nous avons suffisamment montré plus haut pour quels motifs elle a pris un costume viril. Les œuvres qu'elle devait accomplir l'exigeaient. Il faut qu'elle vive avec des guerriers qui doivent l'aider dans sa mission. Toutefois, au milieu des hommes d'armes, elle se comporte avec l'honnêteté, la retenue, la décence qui conviennent à une jeune fille, ainsi que cela nous a été rapporté.

Telle est, après mûr examen, la conviction que nous nous sommes formée et l'objet de notre pieuse croyance. Il ne convient pas, en effet, de voir le bien en mal et de refuser de le reconnaître ouvertement quand il se présente à nous avec tous les caractères qui le distinguent.

Pour terminer, l'archevêque conclut par ces paroles :

Mettons donc notre espoir dans le Seigneur, qui, après avoir fait sienne la cause du roi, saura inspirer à la Pucelle ce qui est nécessaire pour que les choses arrivent à bonne fin, car l'œuvre de Dieu ne souffre pas d'imperfection.

Nous conseillerions également volontiers au roi de faire chaque jour quelque chose d'agréable à Dieu, de conférer à ce sujet avec la Pucelle, de prendre son avis et ensuite d'accomplir avec humilité et dévotion l'œuvre désignée par ce moyen. De la sorte, Dieu ne

retirerait pas sa main, mais continuerait sa protection. Le propre, en effet, de la nature divine est d'exercer la miséricorde et d'accorder le pardon, si nous ne nous rendons pas indignes de sa bonté. Que devant l'éternelle Majesté le roi mortel courbe la tête avec humilité, qu'il fléchisse les genoux, qu'il seconde la bienveillance divine. Ainsi il fera son devoir et apaisera d'une manière méritoire celui par qui règnent les rois, à qui soit honneur et gloire dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

158
Ici encore, comme nous le disions pour le traité de Gerson, quelle clairvoyance, quel sentiment profond de la situation! Mais aussi quel pressentiment de ce que l'avenir réservait à Jeanne et à la France! Combien seront inexcusables ceux qui bientôt négligeront des avertissements si évidents et les avis solennels d'une si prudente sollicitude pour la gloire et le bonheur de la patrie française!

CHAPITRE IX

LA PUCELLE SORTIE D'ORLÉANS REJOINT CHARLES VII — ELLE SOLLICITE LE ROI DE SE RENDRE A REIMS — SÉJOUR A TOURS — DÉCISION DE MARCHER VERS LA CHAMPAGNE — NOMINATION DU DUC D'ALENÇON COMME CHEF DE L'EXPÉDITION MILITAIRE — JEANNE LUI EST ADJOINTE — VISITE DE LA PUCELLE A LA DUCHESSE D'ALENÇON — LES ADIEUX DE L'ABBAYE SAINT-FLORENT — LE ROI AU CHATEAU DE LOGHES — TOURNAI ET SA DÉPUTATION — TENTATIVE DE LA GARNISON D'ORLÉANS SUR JARGEAU — LE BATARD D'ORLÉANS AUPRÈS DU ROI — JEANNE ET SES VOIX A L'AUDIENCE ROYALE

Sortie d'Orléans avec sa petite armée, le mardi (10 mai), la Pucelle reprit la route de Blois où elle fut le soir même. Elle resta peu de temps dans cette ville.

Le vendredi 13 mai, Jeanne quitta Blois pour se diriger sur Tours. Le roi, qui, sans doute, avait réglé ce déplacement, partit ce jour-là de Chinon dans l'intention de la rejoindre. La jeune fille arriva la première au rendez-vous déterminé, et tout aussitôt s'élançant à cheval, son étendard déployé, elle se mit en devoir d'aller au-devant du souverain. Lorsqu'elle fut en sa présence, elle se découvrit et s'inclina en se courbant sur son cheval, aussi bas que possible. Le roi lui-même avait ôté son chaperon : il fit relever la vaillante guerrière, lui prodiguant toutes sortes de marques de bienveillance, « et, comme il sembla à plusieurs, volontiers il l'eût baisée, tant il avait de joie ». Puis, ensemble, ils entrèrent dans la ville.

Bien qu'aucun chroniqueur n'en fasse une mention spéciale, l'accueil des Tourangeaux dut être enthousiaste.

Charles VII et Jeanne se rendirent aux logis qu'on leur avait préparés en ville.

Bientôt après, tous deux se trouvèrent de nouveau en présence dans les appartements royaux. C'est là que la jeune Lorraine va montrer toute la portée des divines instructions que constamment elle reçoit de ses Voix. Victorieuse à Orléans, elle n'a plus, pour obéir à son Conseil, qu'une seule aspiration, continuer le *saint voyage* d'où sortira un roi de France avec toutes les grâces conférées par le sacre traditionnel.

La Pucelle s'avança donc avec beaucoup d'humilité près du monarque, s'agenouilla, lui baisa les pieds en disant :

— Gentil Dauphin, venez recevoir à Reims la sainte et royale onction ! Je suis fort aiguillonnée de vous presser d'y aller ! N'hésitez pas, je vous en supplie, vous y recevrez votre digne sacre !

Le souverain profita de cette entrevue pour demander des détails sur les combats livrés devant Orléans. Jeanne fit un chaleureux éloge de ses compagnons d'armes et du peuple qu'elle avait délivré. A sa solennelle requête pour le départ immédiat vers Reims, l'auguste interlocuteur répondit sans doute que, sur ce point important, il devait prendre l'avis de ses ministres; car, peu après, la jeune fille renouvela sa prière au roi entouré des grands de la cour et des membres de son Conseil.

Mais les plus graves objections surgirent en face de cette proposition hardie; on déclara sans ambages que ce projet était insensé et impraticable.....

Les ennemis (Anglais et Bourguignons, inséparables alliés), quoique vaincus à Orléans, n'en avaient pas moins conservé des forces considérables et étaient tout prêts à se remettre en campagne, tandis que le roi, au contraire, vu son extrême pauvreté, ne pouvait guère songer à soudoyer une armée.

La vierge inspirée écouta tout, puis reprit avec calme mais avec énergie :

— Oui, je l'affirme, je conduirai le dauphin Charles et toute sa compagnie jusqu'à la ville de Reims. Je promets un chemin sûr et dégagé de tout accident malheureux. Arrivée enfin au but, je verrai couronner ce noble front royal.

En entendant ces paroles que Jeanne appuyait sur les tout récents triomphes d'Orléans, les contradicteurs se turent; le monarque annonça alors qu'il se proposait d'assigner un rendez-vous à Gien pour cette marche en avant.

C'est que, même à la cour, la levée du siège d'Orléans, accompagnée de tant de beaux faits d'armes et de traits si merveilleux, avait causé une réelle émotion : dans les premiers jours qui suivirent ces miraculeux événements, l'impression favorable régnait encore en maîtresse.

On consentait à ajouter foi aux dires de Jeanne, à lui obéir même; mais on évitait, pour de multiples motifs, de lui donner officiellement le titre de commandant général de l'armée. Les circonstances, cette fois, servirent admirablement les intérêts de la France, tout en favorisant les désirs de Charles VII.

Nous avons vu que Jean d'Alençon, proche parent de ce dernier et gendre du duc d'Orléans, était accouru à Chinon dès qu'on lui eut annoncé l'arrivée de la vierge lorraine et qu'il s'était pris pour elle d'un noble enthousiasme et d'une pure affection. Néanmoins, il avait dû renoncer à la suivre sous les murs d'Orléans. Prisonnier de guerre sur parole, il ne pouvait combattre qu'après avoir versé intégralement à l'Anglais une énorme rançon. Or, depuis deux mois, le prince s'était hâté de faire monnaie de tout, en vue d'apaiser l'avidité de ses ennemis. Pour avoir de l'or, il n'avait pas hésité à aliéner ses terres et à vendre même à son oncle, le duc de Bretagne, la ville et seigneurie de Fougères qui lui appartenait. Enfin, il avait acquitté sa dette, et, libre encore de se dévouer pour sa patrie, il ne rêvait désormais que de reparaitre sur les champs de bataille.

Le jeune duc fut donc heureux d'accepter le commandement que le roi lui proposait. La condition expresse mise à son exercice « de se guider en toutes choses et d'agir suivant le conseil de la Pucelle », qui eût sans doute été déplaisante à tout autre capitaine, fut pour lui, au contraire, un charme de plus. Il croyait à la mission

surnaturelle de Jeanne; aussi était-il fier de se laisser conduire par elle, et il avait, disent les chroniques, un incroyable bonheur à combattre en sa compagnie.

Cette première décision prise, Charles VII quitta Tours, se dirigeant vers son château de Loches.

Avant le départ, le duc d'Alençon sollicita quelques jours de répit, afin de mener la Libératrice à l'abbaye de Saint-Florent, près Saumur : c'est là qu'il avait établi sa résidence. Il désirait présenter la Pucelle à sa femme, Jeanne d'Orléans, et à sa mère, la princesse Marie, sœur du duc de Bretagne et du connétable de Richemont.

Le roi y consentit volontiers, et la vierge de Domremy reçut un accueil vraiment cordial dans ce monastère si coquettement assis au milieu d'une riche et riante nature. Elle fut tendrement choyée par la mère et l'épouse de celui qui leur avait fait si souvent son éloge. Un vrai culte du cœur vint se joindre à l'inclination spontanée de ces dames, quand elles purent juger par elles-mêmes de son angélique pureté.

Est-il besoin de remarquer à quel point ce séjour resserra l'intimité qui s'était établie entre Jeanne et toute cette noble famille? C'est alors que l'héroïne, avec le consentement du sire d'Alençon et des siens, adopta l'aimable habitude et l'affectueuse hardiesse de ne plus désigner le prince autrement que par ces mots : « Mon beau duc! »

Les heures passèrent vite à Saint-Florent, et, quand vint l'instant des adieux, une scène touchante se déroula dans la cour d'honneur de l'Abbaye. Non loin des coursiers impatients des hommes d'armes attendait toute la maison militaire du duc, qui depuis si longtemps ne l'avait pas suivi. A ce spectacle, le cœur de la jeune duchesse s'émut douloureusement..... Eh quoi! cet époux chéri allait donc courir de nouveau la fortune des guerres? Hélas! ses premières batailles ne lui avaient valu que des blessures et une captivité de plusieurs années!

L'interminable série des tristes soirées écoulées dans la solitude du foyer désert se présente au souvenir de la pauvre femme. Involontairement de ses lèvres une plainte s'échappe :

— Si vous saviez, ma petite Jeannette, soupire-t-elle, ce que j'ai d'angoissante crainte au sujet du duc! Songez donc! A peine quitte-t-il les prisons d'Angleterre! Et il nous a fallu réaliser de si grosses sommes d'argent pour acheter sa liberté! Ah! si je savais qu'une chose semblable dût encore lui arriver, combien volontiers je le supplierais de nous rester!

En entendant ces mots, la vierge inspirée jette sur la princesse un regard de compassion, du fond du cœur elle appelle ses Voix, et le Ciel souffle à l'enfant du peuple une parole prophétique pour consoler et rassurer la petite-fille des rois de France :

— Madame, répond Jeanne, ne craignez point. Je vous rendrai votre mari sain et sauf, en aussi bon ou même en meilleur état qu'il est maintenant!

La duchesse d'Alençon comprit que le Seigneur la réconfortait, et, remplie de confiance en l'avenir, elle dit adieu à son époux.

Cependant, le roi était arrivé au château de Loches, et la première visite qu'il y reçut fut celle d'un envoyé spécial de la ville de Tournai venant lui exposer les

sentiments de fidélité et les vœux de ses concitoyens. Le monarque, touché de cette preuve de dévouement, adressa une longue lettre aux Tournaisiens, dans laquelle il fit mention de la victoire de Jeanne.

Tandis que toutes ces choses se passaient à Tours, à Saint-Florent, à Loches, les capitaines qui étaient restés à Orléans avec un certain nombre de troupes ne demeuraient pas inactifs.

Le Bâtard d'Orléans, le maréchal de Saint-Sevère, les sires de Graville et de Coarraze, Poton de Xaintrailles ainsi que plusieurs autres chevaliers s'avancèrent jusqu'à Jargeau, et, dans le but de se rendre compte de la possibilité de l'assiéger, engagèrent diverses escarmouches : le combat dura plus de trois heures. En fin de compte, ils reconnurent qu'ils ne pourraient, cette fois, rien gagner à tenter l'assaut, le niveau de l'eau des fossés étant trop élevé. Pour ce motif ils se retirèrent.

Au retour de cette expédition qui avait eu, entre autres résultats celui de convaincre le Bâtard d'Orléans que Jargeau ne pouvait être réduit par des forces aussi restreintes que celles dont il disposait, ce dernier partit avec d'autres capitaines, pour le château de Loches, dans le but d'y rejoindre Charles VII. Il venait supplier le roi de réunir des hommes d'armes afin de reprendre les villes et les châteaux forts de la Loire occupés par les Anglais : Meung, Beaugency et Jargeau. Ces points conquis, la marche sur Reims offrait moins de dangers à l'armée française. Mais le souverain semblait retombé dans sa perpétuelle indécision et, ayant sans doute entendu de nouveau dans son Conseil des voix discordantes, ne savait adopter aucune résolution. La Pucelle était arrivée, elle aussi, à Loches avec le duc d'Alençon, et tous insistaient, suppliant que des ordres fussent donnés promptement pour la campagne projetée. Jeanne souffrait de ces délais et répétait douloureusement au roi :

— Sire, je ne durerai guère plus d'un an ; songez donc à faire beaucoup de besogne en cette année.

C'est alors qu'on suggéra une objection au monarque :

— Ne serait-il pas bon de savoir d'une façon plus certaine ce que disent les Voix qui parlent à Jeanne ?

On se garda bien d'avertir l'héroïne de cette nouvelle source d'hésitations, mais ses célestes conseillères s'en chargèrent.

Il advint en effet qu'un jour, obéissant à l'inspiration divine, Jeanne, accompagnée du Bâtard d'Orléans, vint jusqu'à l'appartement particulier de Charles VII, et là, s'arrêtant, elle frappa à la porte pour être introduite ; celui-ci était en conférence avec trois de ses conseillers : Christophe d'Harcourt, Gérard Machet et Robert le Masson ; il fit entrer la vierge guerrière qui, se jetant aussitôt à ses pieds et embrassant ses genoux, lui déclara :

— Noble dauphin, ne tenez plus tant ni de si longs Conseils, mais venez au plus tôt à Reims pour recevoir votre digne couronne.

Et comme le prince la regardait, ne sachant que lui répondre, Christophe d'Harcourt lui demanda si ses Voix l'avaient poussée à faire cette démarche.

— Oui, répliqua-t-elle, et je suis fort aiguillonnée touchant cette chose.

— Ne voudriez-vous pas, continua d'Harcourt, nous dire ici, en présence du roi, de quelle façon vos Voix vous parlent ?

— Je comprends bien, dit l'héroïne en rougissant, ce que vous voulez savoir, et je vous le dirai volontiers.

Cependant elle était en proie à une visible émotion :

— Vous plaît-il, Jeanne, interrogea le roi avec bonté, de vous expliquer devant les personnes présentes.

La Pucelle reprit en ces termes :

— Quand je suis affligée de ce qu'on n'ajoute pas foi facilement aux choses que j'annonce de la part de Dieu, je me retire à l'écart et prie ce souverain Maître, me plaignant à lui, et lui demandant pourquoi on ne croit pas mes paroles. Ma prière faite, j'entends une voix qui me dit : « Fille de Dieu, va ! va ! va ! Je serai à ton aide, va ! » Et quand j'entends cette voix résonner à mon oreille, j'éprouve une grande joie, et je voudrais toujours être en cet état.

— A mesure que Jeanne parlait, la timidité de la jeune fille se dissipait pour faire place à l'enthousiasme de l'Envoyée de Dieu : en répétant les propos de ses Saintes, son visage rayonnait, et son œil inspiré se levait vers le ciel.

Cette scène impressionna vivement le roi et les autres témoins ; elle détermina enfin une résolution énergique chez Charles VII. Décidé en principe à se rendre à Reims, il donna immédiatement des ordres nets et précis pour l'expédition militaire contre les places de la Loire. C'était là une préparation nécessaire de la campagne du sacre ; désormais le souverain apporta à ce projet toute la diligence possible.

CHAPITRE X

LA RÉSIDENCE ROYALE DE LOCHES — CHARLES VII ET JEANNE D'ARC — COMMENT LA PUCELLE S'ÉTAIT RÉVÉLÉE DURANT LES PREMIERS JOURS DE SA MISSION — MIRACULEUSE CONNAISSANCE DE L'ART DE LA GUERRE — DON DE PROPHÉTIE — AMOUR DU PEUPLE ET DES PAUVRES — PURETÉ ANGÉLIQUE — LARMES DEVANT LA SAINTE HOSTIE — LE ROI CONVAINCU — ENTHOUSIASTES MANIFESTATIONS DU PEUPLE — LES RÉFORMES RÉCLAMÉES PAR JEANNE — NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST, ROI DE FRANCE ARMOIRIES DONNÉES A LA PUCELLE CONTRE SON GRÉ — CHARLES VII, NOUVEAU SALOMON

Loches est coquettement assis sur la rive gauche de l'Indre, au flanc d'une colline couronnée d'un superbe château. Le voyageur qui, de nos jours, visite ce domaine grandiose fixe de préférence son attention sur les tours célèbres de la forteresse dont la vue évoque de sombres souvenirs et sur la belle collégiale romane au porche merveilleux. Devant ces édifices pâlit un peu le *Logis du Roy*, monument d'architecture en tiers-point, portant le cachet de deux époques distinctes et qui, d'ailleurs, devenu sous-préfecture, est livré dans une mesure très restreinte à la curiosité du public. La portion la plus ancienne de ce bâtiment existait seule en 1429. On transféra en 1806, dans sa partie basse, le tombeau d'Agnès Sorel, mutilé à la Révolution.

Si la plupart de ceux qui viennent méditer sur cette tombe une page peu glorieuse de nos annales n'oublie pas que Jeanne passa jadis dans ce site enchanteur et reçut l'hospitalité de ces murailles séculaires, ils ignorent peut-être qu'en cette ville la Pucelle entrevit la réalisation de ses plus chers désirs et conquit le droit de parler et d'agir, selon les vœux divins, pour le salut de la France.

On était aux derniers jours de mai. Leur anniversaire devait, hélas! deux années de suite, en 1430 et 1431, amener à l'héroïne les inéluctables deuils de sa captivité, de sa condamnation et de sa mort.... En 1429, au contraire, dans ce château de Loches où le site, la saison et l'art humain avaient, en rivalisant de charmes, préparé autour de la Libératrice un cadre admirable, Dieu faisait triompher son humble auxiliaire. Le roi, la cour, la France s'inclinaient devant elle et la saluaient comme l'ange sauveur de la patrie. Tant d'éléments divers avaient, depuis quelques mois, concouru au succès de sa mission!

Dès son arrivée à Chinon, la cour s'était divisée. L'odieuse et vil La Trémoille avait pris la tête d'une opposition prudente, mais nettement dessinée contre la vierge lor-

raine. Comment cet homme vénal, en proie à tous les vices, pouvait-il comprendre la Pucelle, lui qui n'admettait que la puissance de l'or et du fer?.... Il devait nécessairement se dresser de toutes ses forces contre cette âme désintéressée, sanctuaire de toutes les vertus, qui comptait avant tout sur le secours d'En Haut pour sauver la France. Le ministre avait donc, avec une perfide habileté, fait surgir un à un, sous les pas de Jeanne, les plus grands obstacles. Mais Dieu combattait pour sa douce messagère. Tous les examens avaient tourné en sa faveur; le roi avait vu des prodiges; les docteurs avaient constaté en une simple paysanne une science merveilleuse des choses divines; les guerriers l'avaient admirée maniant la lance et guidant un coursier plus habilement qu'ils n'auraient pu le faire; les nobles, les bourgeois, le peuple l'avaient vue agir et l'avaient entendue parler comme une sainte. Alors tous s'étaient tournés vers elle, suppliant :

— Faites un miracle!

Et elle avait répondu :

— Mon miracle sera de délivrer Orléans.

Devant cette affirmation, La Trémoille avait dû ricaner. Dix mille Anglais, enfermés en treize forteresses inexpugnables, gardaient la malheureuse ville, et, en appelant le ban et l'arrière-ban de ses hommes de guerre, le roi pouvait tout au plus opposer aux envahisseurs une armée improvisée, notablement inférieure à leur nombre et vaincue d'avance à la pensée d'avoir à combattre ces invincibles adversaires. Pourtant, Jeanne avait dit :

— C'est assez, si ce n'est trop.

Puis elle était partie, traversant les lignes ennemies, suivie d'un premier convoi. Une seconde expédition, formée aussitôt, était entrée à son tour avec une petite troupe dans Orléans, le mercredi 4 mai.

Orléans, assailli depuis sept mois, est délivré en quatre jours, et tous viennent vers le roi crier au miracle. De nombreux témoins oculaires célébraient à l'envi la science militaire de la Pucelle.

Veut-on connaître le sentiment du duc d'Alençon, qui fut le compagnon d'armes de l'intrépide Lorraine? Le voici dans toute sa sincérité :

En toutes ses actions, hors le fait de la guerre, Jeanne était une jeune fille toute simple, mais elle avait une connaissance parfaite de ce qui concernait la science militaire, aussi bien pour manier la lance que pour réunir une armée, ordonner une bataille ou disposer l'artillerie. C'était merveille pour tous de la voir, dans les choses de la guerre, agir avec autant de sagesse et de prévoyance qu'eût fait un capitaine après vingt ou trente ans de campagnes. Elle excellait surtout dans la mise en batterie de l'artillerie.

Le Bâtard d'Orléans, qui venait de commander les troupes à la levée du siège, donne un rapport complet sur la conduite de la Pucelle en cette célèbre journée, rapport où les exploits chevaleresques le disputent aux faits miraculeux. Trois lignes d'une indiscutable clarté le précèdent; les voici :

Jeanne, je le crois, a été envoyée par Dieu. Ses faits et gestes dans la guerre me paraissent le fruit, non d'une industrie humaine, mais de l'inspiration divine.

Charles VII savait donc pertinemment que la Pucelle avait été miraculeusement instruite par le ciel et que de là venait l'unique cause de la délivrance d'Orléans.

La chose était évidente, car il s'agissait de victoires remportées sur des adversaires acharnés, multipliant leurs efforts pour échapper à la honte et au désastre; d'actes accomplis à la face de la France et du monde; de succès annoncés longtemps à l'avance par Jeanne, et dont la certitude était évoquée par elle en témoignage de sa mission divine. Il n'y avait rien à objecter à l'encontre de tout ce faisceau d'événements, rien à dire qui pût diminuer l'éclat du triomphe. Plus on avait pris soin d'accumuler les mesures propres à empêcher ou refroidir l'enthousiasme des croyants de la première heure, et plus la preuve de l'inspiration céleste en ressortait incontestable.

La Trémoille, pour le moment, baissa la tête; son influence sur le roi dut s'effacer devant le souffle de Dieu. En vain essayait-il de murmurer bien bas des conseils de prudence humaine, priant le monarque de se mettre en garde contre une supercherie possible, de contrôler de plus près le surnaturel; ses efforts mêmes tournaient contre lui.

Pour croire à sa mission surnaturelle, n'aurait-il pas suffi de voir Jeanne communier, les yeux pleins de larmes, ou s'adresser au bon peuple de France pour l'exhorter à la confiance en Dieu.

Pierre de Versailles, abbé de Talmont, un des savants examinateurs de Poitiers, fut un jour témoin, à Loches même, d'une scène touchante et expressive de l'enthousiasme populaire pour l'héroïne. Celle-ci était sortie à cheval de l'enceinte du château, et la foule d'accourir, d'arrêter son coursier, de le retenir. Tous ces braves gens, se précipitant sur elle, lui baisaient respectueusement les mains et les pieds.

La conscience du grave théologien se trouble à cette vue :

— Vous faites mal, lui dit-il, de souffrir de pareilles manifestations : elles ne vous sont pas dues. Ce peuple a de l'idolâtrie pour vous. Tenez-vous donc en garde contre tout cela!

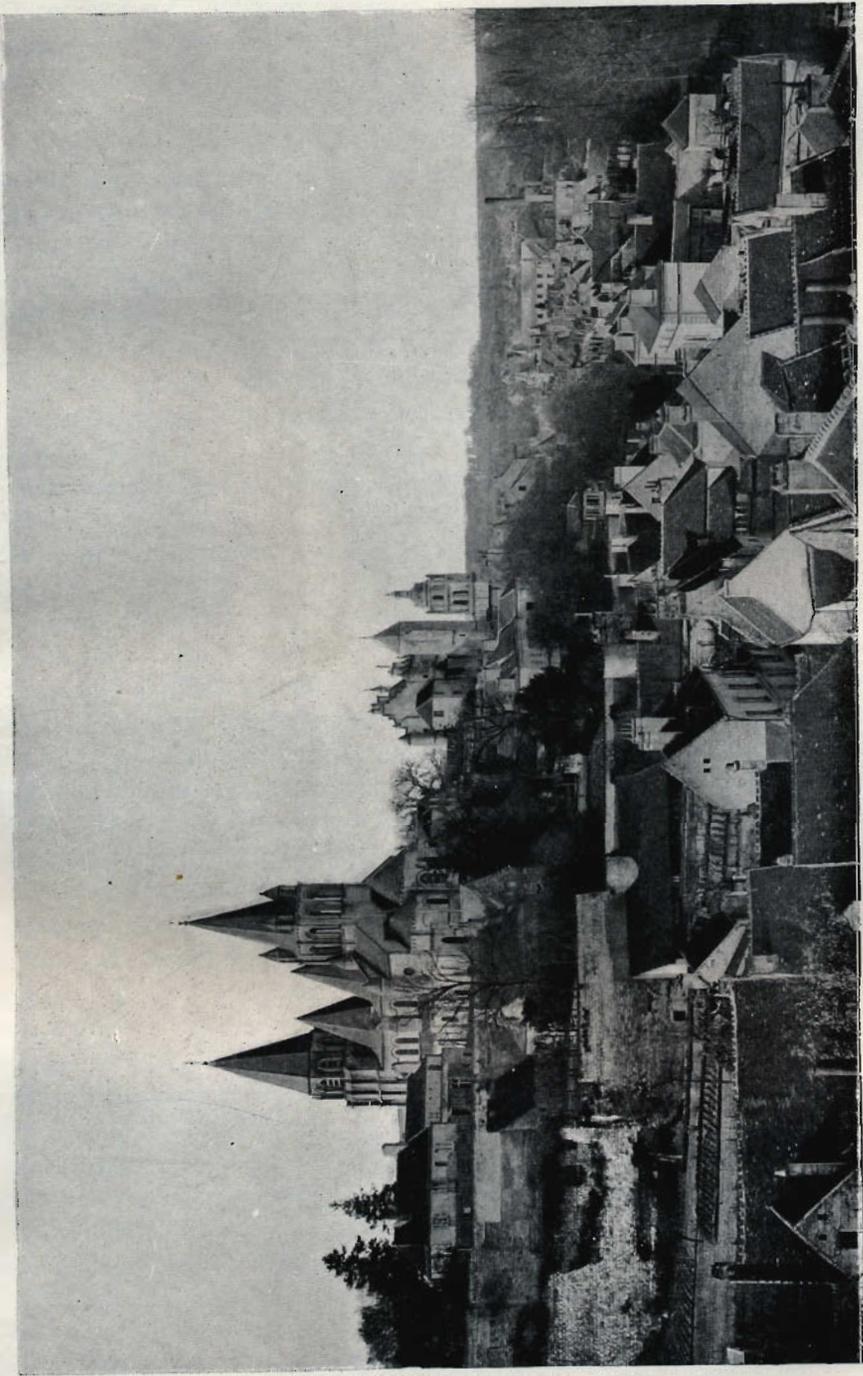
Jeanne accepte la remontrance et répond doucement :

— En vérité, je ne saurais me garder contre de telles effusions si Dieu lui-même ne me gardait!

Elle savait se donner aux autres en restant humble. Secret admirable, source de l'édification extrême que produisaient au-dehors toutes ses vertus.

Durant ces trop courts instants passés au château de Loches, il s'établit donc, entre la paysanne et le souverain, une réelle intimité fondée sur une vive estime mutuelle en même temps que sur l'intervention surnaturelle de Dieu. La Pucelle voyait dans la personne du roi le représentant de l'autorité divine sur son pays, et Charles VII acceptait en la jeune vierge la messagère déléguée vers lui par Dieu pour le guider en des jours difficiles.

Le monarque était avide de connaître les communications célestes; et Jeanne, avec une pieuse liberté, exposait à son prince tout ce que ses Voix lui avaient enseigné sur l'entier relèvement de notre patrie. L'héroïne dut, dans ces mémorables entretiens,



LOCHES — VUE GÉNÉRALE



développer, avec maints nouveaux détails, ce qui avait déjà fait l'objet de leurs longues conversations à Chinon, à Poitiers et à Tours. Gerson, qui avait eu sous les yeux ces premiers échanges de vues, les avait signalés dans les termes élevés qui ont été cités plus haut. Jeanne n'était pas seulement envoyée par Notre-Seigneur pour remporter des victoires sur les champs de bataille contre l'envahisseur ; ses triomphes guerriers, fondés sur le miracle, n'étaient que des moyens de faire aboutir sa mission divine, des preuves pour en établir la légitimité. En réalité, elle venait au nom du Très-Haut pour réformer la France, ou mieux, pour la refaire, après les malheurs affreux qui l'avaient défigurée.

D'après ce principe, la première condition, pour l'accomplissement des desseins de la Providence, devait être réalisée dans l'Envoyée céleste elle-même. Ce n'était pas telle ou telle manœuvre militaire : il fallait avant tout que, demeurant à jamais pure et innocente, la Pucelle fût un digne et souple instrument entre les mains créatrices du Tout-Puissant.

— Pour être sauvée, disait-elle, je dois garder ma virginité d'âme et de corps.

Et ensuite :

— Je serais la plus désolée de l'univers entier, si je pensais n'être pas dans la grâce de Dieu.

Ce qui, en second lieu, devait procurer le salut de la France regardait à la fois le clergé et le peuple. De la part du ciel, la vierge inspirée exigeait un retour sincère de tous aux lois chrétiennes pour faire refluer sur le sol national ces consciences droites et loyales qui ont pour règles : la piété envers Dieu, la justice à l'égard du prochain et, pour elles-mêmes, un vie sobre et vertueuse. Afin d'arriver à cet heureux résultat, Jeanne avait recours à la prière. Chaque soir, notamment, elle faisait sonner les cloches des églises pour convoquer ecclésiastiques et fidèles à une longue supplication au Seigneur ; elle mandait aux prêtres de maintenir la ferveur parmi le peuple, durant ses expéditions, et, après ses victoires, elle entraînait les foules au pied des autels pour chanter le *Te Deum*.

Un troisième point de la mission de la Libératrice concernait les soldats et les milices du royaume : les guerriers devaient cesser leurs trop fréquents blasphèmes, ne plus se livrer à ces rapines qui les rendaient odieux aux populations et se mettre, avant de combattre, en état de grâce par la fréquentation des sacrements.

— C'est à cause des péchés des hommes, proclamait souvent la Pucelle, que Dieu permet la perte des batailles.

Enfin, s'adressant aux membres de la famille royale et leur prêchant l'union :

— Plus il y en aura ensemble de princes du sang de France, avait-elle dit, et mieux cela sera !

Dans ce but, elle leur demandait de se pardonner mutuellement et sincèrement les torts et les injures dont ils avaient à se plaindre et de renoncer aux haines anciennes.

C'était toutefois pour Charles VII que Jeanne était chargée des plus nombreux messages. Le souverain aurait d'abord à effacer de sa mémoire le souvenir des outrages

1 qui lui avaient été faits et à recevoir avec douceur toutes les personnes qui viendraient
 2 loyalement se soumettre à lui; de plus, il se rendrait accessible à tous ses sujets, jus-
 3 qu'au plus humble; par-dessus tout, s'il voulait être l'héritier des mêmes miséricordes
 dont il avait plu à Dieu de combler ses aïeux, il ferait don de son royaume au Roi
 du ciel.

Ce dernier vœu, auquel l'héroïne attache une importance capitale, contient l'essence de tous les autres : il résume l'ensemble du code des bontés providentielles à l'égard de la patrie. Avant de quitter Vaucouleurs, la jeune fille a déclaré que le royaume appartient à Notre-Seigneur et que Charles VII doit le tenir en *commende des mains divines*. A Chinon, elle aborde le prince en lui disant :

— Vous serez lieutenant du Roi des cieus qui est Roi de France.

Plus tard, devant le duc d'Alençon et La Trémoille, Jeanne le supplie ardemment de donner son royaume au Roi du ciel.

C'est de la part du Seigneur Jésus qu'elle même somme les Anglais de quitter le pays injustement conquis; c'est le nom béni du Sauveur avec celui de Marie, sa Mère, que la guerrière fait inscrire sur l'étendard dont la seule vue glace d'effroi les ennemis. Oui, c'est pour ce divin Maître, avant tout, qu'elle prétend reconquérir la France, c'est sur le front du Christ qu'elle veut tout d'abord poser la couronne de saint Louis. Le descendant de Philippe de Valois, quel que soit le respect qu'elle témoigne à son endroit, ne vient que le second, et à titre de représentant du Fils de Dieu.

Dans le château de Loches où l'Envoyée du Ciel avait le droit de tout dire à Charles VII, je ne doute pas qu'elle ne lui ait développé tout au long ses révélations sur ce point essentiel qui est la vraie clé de l'intervention céleste accordant Jeanne à la France. J'incline donc à croire que dans ce château royal eut lieu une vision dont l'héroïne parlera dans la suite à ses juges, et qui, faute de documents suffisants, restera toujours un mystère pour nous. Il s'agit de la vision merveilleuse dans laquelle le prince contempla cette couronne, toute d'or fin, dont la richesse ne pouvait s'évaluer, et qui devait être déposée dans le trésor de Charles VII, s'il demeurait fidèle aux enseignements divins. Illustre symbole du gouvernement de la France, royal diadème, qui tout d'abord était destiné à ceindre le chef adorable de Notre-Seigneur Jésus-Christ avant de reposer sur la tête du monarque français.

Laissant de côté ce point qui ne peut être éclairci, je n'hésite pas à attribuer aux colloques du château de Loches la scène si touchante racontée par le *Breviarium Historiale*.

Un jour, la Pucelle demanda au roi de lui faire un présent. La requête fut agréée. Elle le pria alors de lui offrir en propre le royaume de France. Le prince, étonné, après quelques hésitations, le lui accorda cependant, et la jeune fille l'accepta. Elle voulut même que l'acte en fût solennellement dressé et lu par les quatre secrétaires du roi. La charte rédigée et récitée à haute voix, le monarque resta un peu ébahi lorsque la jeune fille le montrant, dit à l'assistance :

— Voilà le plus pauvre chevalier de son royaume.

Et, après un peu de temps, en présence des mêmes notaires, disposant en maîtresse du royaume de France, elle le remit entre les mains du Tout-Puissant. Puis, au bout de quelques

3 // autres moments, agissant au nom de Dieu, elle investit le roi Charles du royaume de France ; et de tout cela, elle voulut qu'un acte solennel fût dressé par écrit.

1
2
3 // Je pense enfin que Charles VII forma alors, au château de Loches, le projet de donner à Jeanne les très significatives armoiries que portera dans l'avenir la famille de la Pucelle : l'écu de France où la fleur de lis médiane est remplacée par une épée soutenant la couronne royale. Le souverain voulut montrer à la postérité que si la couronne était sur son front, il la devait au glaive miraculeux tenu par la main de la vierge guerrière, L'humble fille refusa nettement cet honneur ; mais à peine le prince fut-il rentré à Chinon qu'il lui attribua cet écu par lettres patentes du 2 juin 1429.

Jeanne passa encore quelque temps à Loches avec la reine et le jeune dauphin qui fut plus tard Louis XI.

1 // Tout en préparant l'expédition contre les villes de la Loire, l'âme de la Libératrice méditait doucement, aux pieds du céleste Roi, les engagements que Charles VII avait pris pour le bonheur de sa chère France.)

2 // Mais bientôt, le monarque sera ressaisi par ses courtisans ; ministres sans conscience, ceux-ci vont travailler avec acharnement à éveiller une à une toutes ses passions. L'indigne fils de saint Louis ne tardera pas à se détourner des révélations apportées par la virgine Envoyée de Dieu, et, juste châtement de son crime, il terminera sa vie, entouré de femmes aux mœurs légères. Heureusement, ce roi connaîtra le repentir, et le 22 juillet 1461, peu de temps avant d'expirer, il s'écriera :)

3 // — Il est bon que le plus grand pécheur de la terre meure le jour de sainte Magdeleine, la pécheresse convertie.

Hélas ! des fautes même pardonnées peuvent avoir d'irréparables conséquences !

On visite aujourd'hui, je l'ai dit, le tombeau d'Agnès Sorel, sous les arceaux gothiques de ce château de Loches, où l'on ne devrait rencontrer pourtant qu'un monument national : celui de la royauté de Jésus-Christ sur la France, proclamée par Jeanne d'Arc.

Sans Dorys,
quelle Église
pour la France ?

CHAPITRE XI

CONVERSATION AVEC D'AULON — PIERRE D'ARC AUPRÈS DE SA SŒUR — EMPRESSEMENT A REJOINDRE LA PUCELLE — LETTRE DE GUY ET ANDRÉ DE LAVAL — RESPECT ET ESTIME POUR L'ENVOYÉE DE DIEU — PLAN SOURNOIS ET HOSTILE DE GEORGES DE LA TRÉMOILLE — LE ROI DÉFEND AU DUC D'ALENÇON DE RECEVOIR LE CONNÉTABLE : CE FAISANT, IL MÉCONNAIT UNE PREMIÈRE FOIS LES CONSEILS INSPIRÉS DE JEANNE — L'ARMÉE ROYALE EN MARCHÉ VERS ORLÉANS — ACCUEIL ENTHOUSIASTE FAIT A LA PUCELLE : PRÉSENT DES ORLÉANAIS ET DE LEUR DUC — LES BOURGEOIS D'ORLÉANS ET LE SIÈGE DE JARGEAU : SUBSIDES EN ARGENT, EN VIVRES ET EN ARTILLERIE — DÉPART VERS JARGEAU LE SAMEDI 11 JUIN 1429

210
174
200

Cependant, Jeanne était encore à Loches, attendant le moment de prendre la route de Romorantin. C'est près de cette dernière ville, en effet, que le duc d'Alençon avait donné rendez-vous à l'armée du roi pour une concentration qui devait être terminée le mercredi 8 juin. La Pucelle se préparait, elle aussi, à l'action; elle dressait des plans, ou plus exactement, dans de ferventes prières, recevait de ses Voix des avis pratiques et y conformait sa manière d'agir. Il lui arrivait fréquemment d'exposer ses projets au brave écuyer d'Aulon qui ne devait plus être séparé d'elle jusqu'à l'heure néfaste de la captivité où on l'arrachera violemment au service de sa chère maîtresse. Quand le vaillant soldat lui exprimait naïvement sa surprise au sujet de la science militaire dont elle faisait preuve, l'humble vierge lui répondait :

— Mon céleste Conseil m'a dicté la conduite à tenir.

Ayant obtenu plusieurs fois la même réponse, d'Aulon se permit d'interroger Jeanne :

— Quel est donc ce Conseil? lui dit-il.

— J'ai trois conseillers, reprit-elle; l'un¹ ne me quitte jamais, l'autre² est tantôt près de moi, tantôt ailleurs, mais très souvent vient vers moi : quant au troisième³, c'est celui avec lequel les deux autres délibèrent.

Cette réplique désigne à mots couverts sainte Catherine¹, sainte Marguerite² et saint Michel³.

On se souvient que les deux frères de la Pucelle l'accompagnaient au siège d'Orléans. Aussitôt le miracle de la délivrance d'Orléans accompli, ils se hâtèrent, je pense,

de porter à Domremy le récit des merveilles auxquelles ils avaient assisté. Puis, le plus jeune, Pierre, sollicita et obtint de Jacques d'Arc la permission de combattre auprès de Jeanne; c'est au château de Loches qu'il revint vers elle avec des nouvelles du pays natal. La jeune fille prit soin que son frère fût muni d'une armure complète et de tout ce qui était utile pour le service militaire. Cependant les meilleurs rapports étaient transmis à Charles VII sur la levée des troupes qu'il avait ordonnée, en vue de son prochain couronnement. Les grands seigneurs quittaient leurs terres avec empressement et les gens du peuple arrivaient en foule.

A Loches encore, la Libératrice reçut une lettre de la veuve de Bertrand Du Guesclin, remariée ensuite au sire de Laval. C'était sans doute pour recommander ses deux petits-fils, Guy et André de Laval, qui étaient en route pour rejoindre le Corps expéditionnaire. Jeanne répondit à la noble dame et lui fit présent d'un anneau d'or....., anneau précieux qui unissait la pensée de la vierge guerrière au souvenir du grand connétable.

Le samedi, 4 juin, la Pucelle abandonna la résidence de Loches afin de se rendre à Selles-en-Berry, où le roi venant de Chinon ne devait pas tarder à la retrouver. Elle rencontra le jour même, dans cette ville, un héraut chargé par les Orléanais de la renseigner sur les mouvements des troupes anglaises. Le lendemain, Charles VII quittait Saint-Aignan et faisait mander à l'héroïne de s'avancer au devant de lui à quelque distance de Selles-en-Berry.

Une importante missive écrite de Selles par les seigneurs de Laval à leur mère et à leur aïeule nous dépeint parfaitement ce qui se passait autour du roi de France. En voici un passage :

Mes très redoutées Dames et Mères,

Le lundi, je quittai le roi pour venir à Selles-en-Berry, à quatre lieues de Saint-Aignan. La Pucelle y était déjà arrivée, et le roi la manda au-devant de lui. D'aucuns m'ont dit qu'il avait fait cela en ma faveur et afin que je la visse.

La Pucelle fit très bon accueil à mon frère et à moi; elle était armée de toutes pièces, sauf la tête; elle tenait une lance en main.

A notre arrivée à Selles, j'allai la voir à son logis. Elle fit venir du vin: « Je vous en ferai bientôt boire à Paris », me dit-elle. Son fait, ses actions, la voir, l'entendre, sont choses toutes divines. Cette merveilleuse jeune fille a quitté Selles, ce lundi (6 juin), à l'heure des Vêpres, pour aller à Romorantin, avançant de trois lieues ses avant-postes; elle était accompagnée du maréchal de Boussac, d'un grand nombre d'hommes d'armes et de personnes de la commune. Elle était armée tout en blanc, sauf la tête; elle avait en main une petite hache. Je la vis monter à cheval sur un grand coursier noir, qui se démenait très fort à la porté de son logis et ne la laissait pas se mettre en selle: « Menez-le, dit-elle alors, à la croix qui se trouve devant l'église, sur le chemin. » Aussitôt elle arriva à le monter, et le cheval ne bougea pas plus que s'il avait été lié; puis elle se tourna vers la porte de l'église toute proche et dit avec une douce et claire voix de femme: « Vous, prêtres et gens d'église, faites des processions et des prières à Dieu. » Elle se remit ensuite sur son chemin en faisant à ses hommes ce commandement: « Allez de l'avant, allez de l'avant! » Un gracieux page portait son étendard ployé, elle-même tenait en main sa petite hache. Un de ses frères, arrivé depuis huit jours, partit avec elle; il portait également une armure d'acier poli.

Aujourd'hui lundi, Monseigneur d'Alençon est arrivé à Selles avec une grande troupe; j'ai joué à la paume avec lui et j'ai gagné la partie.

On dit ici que Monseigneur le connétable vient avec six cents hommes d'armes et quatre cents hommes de trait, que Jean de la Roche vient aussi et que le roi n'a pas eu depuis longtemps autant de troupes que maintenant. Jamais on alla plus volontiers en guerre qu'en cette occasion. Mon cousin de Rais doit arriver ici aujourd'hui et augmenter ma compagnie. Quoi qu'il en soit, ce que nous avons amené est déjà bien présentable; le seigneur d'Argenton est un des principaux officiers que j'y ai mis. Je suis très content des rapports que j'ai avec lui, mais il y a si peu d'argent à la cour que je ne puis espérer aucun secours ni aucun appui pour le moment. Aussi, vous, Madame ma mère, qui avez mon sceau, ne craignez pas de vendre ma terre, de l'hypothéquer, ou bien trouvez un autre moyen plus convenable de nous secourir. Le salut, la vie, l'honneur de nos personnes sont engagés: si nous ne procurons pas de ressources, n'ayant pas de solde à donner, nous demeurerons seuls..

Quand je rendis visite, en son logis, à la Pucelle, elle me dit que, trois jours avant mon arrivée, elle vous avait envoyé à vous, mon aïeule, un petit anneau d'or, mais que c'était bien peu de chose; si elle l'avait pu, elle vous eût fait plus riche présent à cause de l'honneur qu'elle vous porte.

Vos humbles fils,

GUY ET ANDRÉ DE LAVAL.

Les lignes qu'on vient de lire ont cet avantage sur les chroniques qu'elles dépeignent une situation prise sur le vif et, tout en exposant des faits, traduisent l'impression d'un témoin. Assister aux exploits de Jeanne, contempler ses actes, la voir, l'entendre, semble chose toute divine à Guy et André de Laval.

Cette missive nous rappelle aussi la pénurie des caisses royales. Il fallait de grosses sommes pour tenir campagne, et le trésor public était vide; La Trémoille, au contraire, possédait d'immenses richesses qu'il offrait à Charles VII, moyennant des taux usuraire. C'est ainsi que le ministre relevait insensiblement son crédit lorsqu'il le sentait diminuer et peut-être à la veille d'être supplanté par l'ascendant de Jeanne.

De plus — et c'est encore la lettre citée plus haut qui nous le révèle, — une occasion venait de surgir pour lui de se mettre, presque à l'insu de roi d'abord, ensuite ouvertement, à la traverse des désirs divins. Guy de Laval — sans paraître se douter de la grave émotion que cette nouvelle devait produire à la cour — raconte que le connétable de Richemont avait levé une armée pour rejoindre, lui aussi, les troupes se dirigeant vers Reims. Rien de plus naturel, semble-t-il, que le premier chef militaire du royaume prenne part à une expédition nationale destinée à libérer le pays. Hélas! il faut compter avec les passions humaines, surtout avec les plus viles. La Trémoille était l'ennemi mortel de Richemont. Après l'avoir supplanté dans l'amitié du roi, le misérable ministre était parvenu à faire pénétrer dans l'âme du souverain une rancune implacable contre le connétable. Charles VII, sous l'inspiration maudite de son perfide conseiller, préférait tout, y compris la défaite, à la réconciliation avec Arthur de Richemont.

Quand la question se posa de nouveau à Selles-en-Berry, le monarque dut éprouver pourtant quelques scrupules. Il avait promis de pardonner à ses ennemis, de recevoir avec bonté ceux qui viendraient à récipiscence. Quelle raison peut-il avoir d'exclure de cette amnistie le connétable, son allié par le sang, son principal lieutenant auprès



ORLÉANS — STATUE DE JEANNE D'ARC ÉRIGÉE DEVANT L'HÔTEL DE VILLE
Œuvre de la princesse MARIE D'ORLÉANS.



des troupes royales, le patriote parfois dur et cruel, peut-être, mais toujours prêt à combattre les ennemis de la France.

1-
E11
212
196

Au lieu d'oublier, le roi fait venir le duc d'Alençon et lui communique des instructions secrètes, en vertu desquelles il lui défend d'admettre dans l'armée Richemont et les troupes qu'il commande : le jeune chef devra employer la force pour le repousser plutôt que de le laisser prendre rang à ses côtés contre l'envahisseur. En même temps, le sire de Jaille est député vers le connétable, avec mission de lui transmettre l'ordre de rebrousser chemin, et de le menacer, s'il passe outre, d'être combattu par le roi lui-même.....

La Trémoille, faisant l'office de tentateur, venait de remporter une victoire sur le faible monarque; elle était, hélas! le prélude de plus importantes et le point de départ des souffrances de Jeanne ainsi que des malheurs de la nation.

Cependant la Pucelle était à Romorantin où elle avait pris ses dernières dispositions pour avancer sur l'ennemi. Le 8 juin elle s'était mise en marche vers Orléans avec le duc d'Alençon et deux mille quatre cents hommes. Un peu plus tard, le Bâtard d'Orléans, Florent d'Illiers et quelques capitaines se portaient dans la même direction avec un nombre égal de combattants.

La colonne de la Pucelle s'abrita pour la nuit dans un grand bois bordant la route et, le lendemain matin, fut rejoint par l'autre Corps, si bien que le jeudi 9 juin, dans l'après-midi, l'armée royale, forte d'environ cinq mille hommes, fit son entrée dans Orléans; Jeanne chevauchait en tête des troupes avec le duc d'Alençon, le comte de Vendôme, le maréchal de Boussac, le Bâtard d'Orléans, le sire de Graille, maître des arbalétriers, l'amiral de Culant, La Hire, Ambroise de Loré, Gautier de Brusac, Florent d'Illiers, Jamet de Tilloy, le sire de Rais et un gentilhomme breton, Tudual de Kermoisan.

Je laisse à penser l'accueil que fit à la Libératrice la courageuse cité.

On voulut témoigner à la jeune fille qu'on la considérait comme l'enfant d'Orléans. Déjà, lors de son premier séjour, la ville s'était elle-même chargée de tout ce qui la regardait, remboursant à Jacques Boucher les divers frais qu'il avait faits pour elle, prenant soin que du vin fût mis à la disposition de la Pucelle pour les gens de sa maison, plaçant sur sa table des mets de choix, l'alose traditionnelle de la Loire que l'on offrait aux grands personnages, fournissant la subsistance des soldats qui l'accompagnaient et aussi celle de ses chevaux de guerre, payant les dépenses de ses frères, renouvelant leurs vêtements et leurs chaussures et leur faisant accepter de larges gratifications.

Au moment de la levée du siège, on n'avait pas eu assez de temps pour veiller à certains détails qui semblaient défectueux. Les habits de Jeanne ne paraissant pas suffisamment riches, on s'était empressé de les orner de rubans verts, brodés d'orties — plante adoptée comme pièce d'armoirie par la famille d'Orléans, — et afin qu'elle pût mettre à l'abri ce qui lui appartenait, la municipalité lui commanda un coffre bien sanglé, garni de toile à l'intérieur, fermé de serrures et facilement transportable.

Mais, depuis ce jour, on avait songé à faire mieux encore, et le duc, prisonnier

à Londres, ayant appris, en même temps que la délivrance de son apanage, le désir des Orléanais de voir à la Libératrice un costume plus somptueux donna promptement des ordres à ce sujet. La Pucelle contempla à son passage dans la ville les magnifiques vêtements qui lui étaient destinés : elle ne refusa pas de s'en parer. En effet, une lettre datée du 22 juin énumère parmi les remarques concernant l'héroïne qu'elle aimait les riches vêtements. Elle estimait avec raison que, pour un chef d'armée, ce moyen d'en imposer aux soldats est presque de rigueur ; de plus, elle ne pouvait repousser un don si gracieusement offert. Les comptes du duc d'Orléans ayant conservé les notes relatives à cette dépense, je ne saurais présenter de description ni meilleure ni plus exacte de ces robes, qui auront leur importance dans l'histoire de Jeanne, que de citer en leur entier ces documents contemporains :

Charles, duc d'Orléans et de Valois, comte de Blois et de Beaumont et seigneur de Coucy, à nos aimés et fidèles, les gens de nos comptes, salut et affection. Nous vous faisons savoir que la somme de treize écus d'or vieux, du poids de soixante-quatre au marc, a été, par notre aimé et fidèle trésorier général Jacques Boucher, payée et délivrée au mois de juin dernier, à Jean Luillier, marchand, et Jean Bourgeois, tailleur, demeurant à Orléans, pour une robe et une huque, que les gens de notre Conseil firent alors faire et délivrer à Jeanne la Pucelle qui était en notre dite ville d'Orléans, en considération des bons et agréables services que la dite Pucelle nous a rendus contre les Anglais, anciens ennemis de Monseigneur le roi et les nôtres : à savoir, au dit Jean Luillier huit écus d'or pour deux aunes de fine Bruxelles vermeille, dont fut la dite robe, au prix de quatre écus d'or pour la doublure; et deux écus d'or pour une aune de vert perdu, pour faire la dite huque; et au dit Jean Bourgeois pour la façon des dites robes et huque et pour satin blanc, sandal et autres étoffes, pour tout un écu d'or. Mettez cette somme dans les comptes de notre trésorier, et retirez-les de sa recette sans aucun contredit ou difficulté, rapportant ces présentes et la quittance des dessus dits sur ce point, nonobstant ordonnances, restrictions, mandements ou défenses quelconques opposés à cela.

Donné au dit lieu d'Orléans, le dernier jour de septembre, l'an de grâce 1429.

Par Monseigneur le duc, sur votre rapport à vous, qu'il a commis à cette affaire.

Signé : LABBÉ.

Les Orléanais se chargèrent en outre de l'entretien de la Pucelle et de sa maison militaire durant le nouvel effort tenté contre les Anglais.

Orléans, malgré l'épuisement auquel ses finances étaient réduites par les lourds sacrifices accomplis à l'occasion de son propre siège, n'hésita pas à remettre à son gouverneur militaire deux mille quatre cents livres pour le paiement des soldes dues aux troupes qui vont marcher sur Jargeau. De plus, les bourgeois demandent à Charles VII de leur imposer une taille de trois mille livres en faveur de cette expédition, en même temps qu'ils offrent pour la nourriture du Corps expéditionnaire ce qui leur reste de blé en magasin.

Il fallait davantage encore; l'armée en activité comptait bien de la cavalerie et de l'infanterie; mais elle n'avait ni artillerie, ni poudre, ni caisses de traits ou de flèches, ni ces équipes d'ouvriers divers : charpentiers, maçons, maréchaux, qui, dans les sièges, sont autant et quelquefois même plus utiles que les soldats.

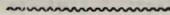
C'est Orléans qui fournira aux assaillants tout ce qui leur manque et organisera le transport à Jargeau tant par la route que par la rivière.

Dès le 8 juin, on commence le chargement du matériel; les canons et les coulevrines occupent pour eux seuls cinq chalands conduits par quarante nautoniers sous la direction de deux chefs principaux, Jehan le Poitevin et Portereau. Durant trois nuits, cinq hommes doivent veiller sur cette petite flotte amarrée devant la ville.

Pendant ce temps, on dispose avec soin le chariot de la grosse bombarde; on graisse ses roues et on y attelle vingt-quatre chevaux que guideront les voituriers Riffard et Bourdon.

On fit grande diligence, car le samedi 11 juin, de bon matin, les troupes se mirent en marche, escortant les subsides fournis par Orléans. Depuis deux jours, de nouvelles recrues augmentaient encore l'effectif. Ces hommes d'armes venaient de toutes parts et se composaient surtout de gens du commun, munis de guisarmes, de haches, d'arbalètes et de maillets de plomb. *

|| Tous partaient heureux de combattre l'ennemi national, en se ralliant autour de l'étendard de Jeanne, qu'ils regardaient comme celui de Dieu même.



CHAPITRE XII

MARCHE SUR JARGEAU — LES COMBATS DU SAMEDI 11 JUIN — LE DUC D'ALENÇON SAUVÉ PAR JEANNE D'ARC — L'ASSAUT DU DIMANCHE 12 JUIN — LA PUCELLE, ATTEINTE ET RENVERSÉE — L'ESCALADE FINALE — LA GARNISON SE RETIRE SUR LE PONT — CAPTURE DU COMTE DE SUFFOLK — LES PRISONNIERS ANGLAIS EMBARQUÉS SUR LA LOIRE — JEANNE APPREND AU ROI SON SUCCÈS — ARRIVÉE DE NOUVEAUX RENFÔRTS — PRÉPARATIFS DE L'ATTAQUE DES DERNIÈRES VILLES ANGLAISES SUR LA LOIRE — NOUVEAUX ET GÉNÉREUX EFFORTS DE LA CITÉ ORLÉANAISE POUR AIDER AUX OPÉRATIONS DE GUERRE — DÉPART DE L'ARMÉE VERS MEUNG ET BEAUGENCY — CHARLES VII AU CHATEAU DU SIRE DE LA TRÉMOILLE, A SULLY

Jargeau est situé sur le cours même de la Loire, à quatre lieues en amont de la ville d'Orléans et sur la même rive. En 1429, une ceinture formée de tours, de remparts et de larges fossés environnait cette cité : les Anglais s'y étaient établis depuis le 5 octobre de l'année précédente.

Le 8 mai, au moment où l'ennemi leva le siège d'Orléans et se retira si précipitamment, les généraux anglais comprirent que leurs postes sur le fleuve étaient menacés : aussi Guillaume de la Poole, comte de Suffolk, fut-il désigné pour renforcer la défense de Jargeau.

Le 11 juin, l'armée française comptait à peu près huit mille soldats.

Le chemin à parcourir n'étant ni long ni difficile, et les moyens de transport nombreux, on se trouva vers 2 heures en vue de Jargeau. Le premier soin de la Pucelle et des capitaines fut naturellement de pourvoir au logement de leurs hommes et de l'important convoi qu'ils escortaient. Tandis qu'ils étaient ainsi occupés, les gens du commun imaginèrent de se détacher du gros de l'armée; persuadés, dans leur foi naïve et encore peu éclairée, que la seule présence de l'Envoyée du ciel suffisait à rendre toute entreprise victorieuse, ils se portèrent vers la ville, et, sans méfiance, descendirent dans les fossés. Suffolk, en chef avisé, remarque tout de suite le parti qu'il peut tirer de ce mouvement maladroit et s'efforce de jeter le désordre dans les rangs français. Il organise rapidement une vigoureuse sortie et se précipite avec énergie sur cette cohue de combattants, éparse pêle-mêle et en mauvaise position.

Jeanne, prévenue, se hâte de rallier la troupe régulière, saisit son étendard et s'élançe au milieu des ennemis en criant aux Français qui l'accompagnent :

— Ayez courage et bonne espérance!

Le combat, cette fois, fut bien mené; on repoussa les Anglais et l'on s'empara des faubourgs de Jargeau.

Tout ceci s'était passé assez vite. Mais voici un autre obstacle : l'héroïne se disposait à profiter de la victoire lorsque des éclaireurs apportent une inquiétante nouvelle. Il ont appris que Jean Falstoff, à la tête d'une armée, a quitté Paris et arrive avec de l'artillerie et un convoi de vivres au secours de la cité assiégée. Ce bruit, grossi par les rumeurs, vole de bouche en bouche, semant l'effroi dans les cœurs et la division dans les esprits. Déjà quelques compagnies ont abandonné le camp et s'enfuient, affolées; des capitaines déclarent qu'on doit marcher au-devant des Anglais, soit pour éviter d'être enveloppés, soit pour en finir plus tôt et intercepter le convoi annoncé. En un clin d'œil, les soldats, désorientés, perdent courage; la discorde menace d'entrer dans l'armée et d'y apporter la ruine. Heureusement, Jeanne est là. Aidée de quelques chefs aussi intrépides que dociles à ses ordres, elle rassure complètement ses guerriers, s'élance sur les pas de ceux qui s'éloignent et en quelques minutes ranime la confiance autour d'elle. Les préparatifs du siège, un instant suspendus, sont repris avec vigueur, et, avant la fin du jour, notre artillerie tonne de toutes parts. La Pucelle a veillé elle-même à la mise en batterie, et cela d'une façon tellement adroite que déjà de plusieurs côtés les murailles sont ébranlées. L'ennemi donne énergiquement la réplique; un feu nourri répond à celui des Français: Au milieu des assiégeants, Jeanne et le duc d'Alençon vont de l'un à l'autre, soutenant les courages, distribuant des conseils et des ordres. Tout à coup, la vaillante Lorraine arrête son regard sur une pièce qu'on est en train de pointer du haut des remparts de la ville, et, soit coup d'œil militaire éprouvé, soit communication prophétique de ses Voix, elle se rend compte du danger que court le duc d'Alençon :

— Jetez-vous de côté, mon beau duc, lui dit-elle, et vite, sinon cette machine-là vous tuera.

En même temps, du geste, elle montre la pièce dont l'artilleur s'apprête à enflammer la mèche.

Le jeune prince obéit: d'un rapide mouvement il s'écarte. Il était temps: quelques secondes s'étaient à peine écoulées que le coup emportait la tête d'un chevalier, le sire de Lude. Or, ce gentilhomme était placé exactement à l'endroit qu'occupait auparavant le duc d'Alençon.

L'artillerie française continuait ses dégâts dans l'enceinte de Jargeau. Vers le soir, on parvint à installer devant la principale tour de la cité une des bombardes d'Orléans, appelée Bergère. A la troisième décharge de cette pièce, la grosse tour s'écroula.

Toutefois, le jour avait baissé, et l'on ne pouvait songer à terminer l'attaque. On prit donc des mesures pour passer la nuit sur les positions conquises, et l'on plaça des postes avancés partout où il était utile; mais, par fatigue extrême, par confiance exagérée, les soldats ne veillèrent pas comme ils auraient dû le faire. Aussi le duc d'Alençon, en racontant plus tard le siège de Jargeau, ajoutait-il cette réflexion: « Il faut bien croire que Dieu était avec nous, car, cette nuit-là, nos gens firent très

mauvaise garde, et si les Anglais fussent sortis de la ville, l'armée du roi eût couru un grand danger. »

Dès le lendemain matin, les batteries rouvrirent le feu, et le bombardement de la place recommença avec intensité : c'était le dimanche 12 juin. Quand les murailles présentèrent des brèches suffisantes, on ordonna aux hommes d'armes français de descendre dans les fossés avec des échelles et toutes les machines nécessaires pour donner l'assaut. Cependant, les adversaires se défendaient furieusement. Comme à la prise de la bastille des Augustins, il y avait parmi eux un soldat taillé en hercule, qui se portait vers les endroits les plus menacés, et qui, brisant les échelles, jetant d'énormes pierres, repoussait toujours les assaillants. Heureusement, l'artilleur Jean le Lorrain était là aussi. Le duc d'Alençon lui désigna le colosse anglais; d'un coup de sa coulevrine, l'habile pointeur envoya le géant rouler mort dans la ville.

Bientôt, l'attaque générale est décidée. Suffolk, qui en prévoit l'issue, essaye de parlementer, mais en vain. Il demande quinze jours de trêve :

— Rendez la place au Roi du ciel et au noble roi Charles, répond la Pucelle; allez-vous-en, sinon il vous arrivera malheur!

Tout ce qu'elle accorde au capitaine, c'est de le laisser partir tout de suite avec ses hommes désarmés et ses chevaux.

On apprend alors que La Hire, de son côté, est en pourparlers avec le comte de Suffolk. D'Alençon s'en montre fort peu satisfait; il dépêche à l'ardent guerrier l'ordre de revenir, et celui-ci obéit aussitôt.

Les trompettes sonnent; les hérauts crient partout : « A l'assaut! » et Jeanne, s'adressant au prince lui-même :

— En avant, noble duc, à l'assaut!

Et comme il semblait hésiter un peu, jugeant qu'il était trop tôt pour ouvrir l'action, elle lui dit :

— Ne craignez pas! L'heure d'agir est venue quand il plaît à mon Seigneur. Il faut savoir se mettre à l'œuvre lorsque Dieu le veut. Travaillez donc, et Messire travaillera pour vous.

Et elle ajoute familièrement :

— Ah! mon beau duc, as-tu peur? Ne sais-tu pas que j'ai promis à ta femme de te ramener à elle sain et sauf?

La lutte terrible et meurtrière dura quatre heures. Voyant que la résistance ne peut être vaincue, la Libératrice descend dans les fossés, fait dresser une échelle, et, son étendard à la main, se précipite vers l'ennemi; elle avait déjà gravi la moitié des échelons, quand, du haut de la muraille, un Anglais soulève des deux mains une lourde pierre et la lance avec force contre l'intrépide guerrière. Le projectile atteint d'abord la hampe de la bannière, puis vient donner en plein dans le casque de l'héroïne, qui, étourdie sous le choc, retombe au fond du fossé, tandis que la pierre qui l'a frappée, formée pourtant d'un grès très dur, se brise en mille pièces. Mais aussitôt Jeanne, se relevant, excite avec ardeur ses hommes d'armes en leur disant :

— Amis, amis, sus, sus! Notre-Seigneur a condamné les Anglais. A cette heure ils sont nôtres! Ayez bon courage, en avant!

Les Français, enflammés par ces paroles, s'élancent de nouveau à l'escalade, et la ville est prise d'assaut.

En vain le comte de Suffolk fait-il crier qu'il veut parler au duc d'Alençon. Ses appels ne sont même pas entendus, et les vainqueurs, pénétrant de toutes parts dans la place, se livrent au pillage du butin que les ennemis y ont accumulé.

Cependant, le général anglais et quelques capitaines, s'apercevant qu'il est impossible de se défendre plus longtemps, se retirent précipitamment sur le pont qui relie cette ville à la rive droite de la Loire. A peine les vaincus commencent-ils à se fortifier, qu'ils constatent avec effroi que la position n'est pas tenable; les soldats de la Pucelle sont déjà à leur poursuite et les surprennent avant même qu'ils aient préparé la défense. (Suffolk) serré de près par un écuyer nommé Guillaume Renault, interpelle celui-ci :

— Es-tu gentilhomme?

— Oui, répond Guillaume.

— Es-tu chevalier?

— Non.

Sur-le-champ, le comte l'arme chevalier et se rend à lui.

Jean de la Poole, qui combattait aux côtés de son frère, plusieurs chefs et tous les soldats survivants furent également faits prisonniers; il y avait en tout une cinquantaine d'hommes.

A ce moment Jeanne apprit qu'il venait de se passer aux portes de Jargeau une de ces scènes de carnage dont les guerres de cette époque furent trop souvent la cause. A la suite d'une discussion qui s'était élevée entre les hommes d'armes et les gens du commun sur le partage des captifs pris dans le premier assaut, les choses s'étaient envenimées; ne parvenant point à s'entendre, les Français, furieux, ivres de sang, s'étaient jetés sur leurs ennemis et les avaient massacrés. Voulant éviter d'autres cruautés et de nouvelles horreurs, la Pucelle fit immédiatement monter sur les bateaux de son convoi le comte de Suffolk, Jean de la Poole et les autres prisonniers dont on s'était emparé sur le pont, puis elle ordonna qu'on les conduisit à Orléans. C'étaient les seuls survivants de six ou sept cents guerriers composant la garnison anglaise de Jargeau.

Après avoir arrêté les mesures nécessaires pour la sûreté de la place conquise et transmis des ordres afin que les troupes vinssent la rejoindre le lendemain, l'héroïne reprit, ce soir-là, le chemin d'Orléans, tant pour activer les préparatifs de l'attaque des autres places que pour veiller personnellement sur le sort des captifs.

Jeanne, ce soir-là, envoya des nouvelles au roi. Un héraut partit donc avec une lettre annonçant à Charles VII la prise de Jargeau après quatre heures de combat et de glorieux faits d'armes, ainsi que la destruction de la garnison, à l'exception de quelques prisonniers.

Au reçu de la dépêche de Jeanne, après avoir exprimé une grande joie et remercié

Dieu avec beaucoup de ferveur, le souverain fit savoir aux personnages retenus à sa cour durant cette première phase de l'expédition qu'il les engageait enfin à se rallier à l'étendard de la vierge guerrière.

Les généraux anglais, eux, n'avaient qu'un souci : refaire une armée, afin de pouvoir se mesurer avec les Français dans une bataille rangée. Falstoff était parti de Paris, escortant un convoi de provisions de toutes sortes et une forte colonne de troupes destinée à secourir les villes attaquées. La prise de Jargeau lui ayant été annoncée en route, il laissa à Étampes les vivres qu'il amenait, puis se dirigea rapidement vers les bords de la Loire. De son côté, Talbot, après avoir mandé à la garnison de La Ferté-Hubert de brûler ses casernes et de venir le retrouver, prit, avec le sire de Scales, toutes les précautions nécessaires à la défense de Meung et de Beaugency. Quittant de nuit cette cité, il se rendit à Janville où il s'unit à Falstoff.

Cependant la Pucelle et les capitaines avaient tenu plusieurs Conseils de guerre et décidé de marcher sans retard sur Meung et Beaugency.

Les magistrats d'Orléans avaient organisé le transport immédiat de leur artillerie et de tous les services auxiliaires de Jargeau à Beaugency. Tout ce matériel fut dirigé de suite vers Beaugency.

Le mardi soir, la Pucelle prévint le duc d'Alençon et lui dit :

— Mon beau duc, je veux demain après-midi aller voir ceux de Meung ; faites que la compagnie soit sous les armes en temps utile.

Tout était donc prêt, et la fortune daignait enfin sourire à notre chère nation.

A cette heure, pourtant, La Trémoille se sentait menacé par la possibilité d'une réconciliation entre Charles VII et Richemont, réconciliation qui amènerait fatalement la chute du traître.

Or, pour ce misérable prévaricateur, l'intérêt personnel primait tout : peu lui importait la patrie ! Profitant de la faiblesse de son souverain, le favori avait déjà obtenu une concession : l'ordre donné au duc d'Alençon d'éloigner à tout prix le connétable des rangs de l'armée. Afin d'achever son œuvre, il était nécessaire que La Trémoille eût le roi à sa disposition : il lui offrit donc l'hospitalité dans son luxueux domaine de Sully-sur-Loire.

Charles VII commit l'impardonnable faute d'accepter cette invitation, au lieu de se mettre à la tête de l'armée où l'appelait son devoir. Agréant de basses flatteries, le prince repoussa la vérité venue du Ciel ; il méconnut Jeanne pour s'abandonner à La Trémoille.

Il ne voulut point toutefois paraître se désintéresser de l'expédition, car une petite flottille conduite par le nautonier de Sully se mit en route pour Beaugency avec un matériel de guerre destiné à grossir celui qu'avaient fourni les Orléanais.

Cependant, l'armée française allait accomplir, sous l'inspiration divine, une des plus courtes mais aussi des plus merveilleuses campagnes qui furent jamais inscrites aux annales de la science militaire et au livre d'or de notre patrie.

CHAPITRE XIII

L'ARMÉE FRANÇAISE QUITTE ORLÉANS LE 15 JUIN 1429 — PRISE DU PONT DE MEUNG — MARCHÉ SUR BEAUGENCY; VILLE ABANDONNÉE; SIÈGE DU CHATEAU ET DU PONT — ARRIVÉE DU DUC DE RICHEMONT — DISPOSITIONS HOSTILES DE D'ALENÇON — ENTREVUE DE JEANNE ET DE RICHEMONT — RÉCONCILIATION CONCLUE PAR LA PUCELLE AU NOM DU ROI — BATAILLE OFFERTE AUX FRANÇAIS — REDDITION DU CHATEAU ET DU PONT DE BEAUGENCY — LES ANGLAIS ATTAQUENT LE PONT DE MEUNG — TALBOT SE RETIRE VERS JANVILLE — SUIVIS ET ATTEINTS PAR LES FRANÇAIS, LES ANGLAIS ACCEPTENT LE COMBAT — JEANNE PRÉDIT LE DÉSASTRE DE L'ENNEMI — DESCRIPTION DE LA BATAILLE — VICTOIRE DE PATAY — HUMANITÉ ET TENDRESSE DE LA PUCELLE POUR LES BLESSÉS ENNEMIS — L'ÉTENDARD DE JEANNE D'ARC ET LE DRAPEAU DU SACRÉ-CŒUR

18 Juin 1429

Le mercredi 15 juin, au début de l'après-midi, les troupes de la Pucelle sortirent d'Orléans en belle ordonnance et, contrairement à ce qu'on pouvait prévoir, se mirent en route par la rive gauche de la Loire. En effet, Meung et Beaugency qu'elles menaçaient étaient situés sur le rivage opposé. En descendant le cours du fleuve on trouvait, à dix-huit kilomètres, la première de ces deux villes, dont la nombreuse garnison était commandée par deux chefs intrépides, le sire de Scalles et l'Enfant de Warwick. Meung est séparé de la Loire par une prairie d'étendue considérable, aussi les Anglais avaient-ils sérieusement fortifié et muni de troupes éprouvées le pont de pierre situé en face de la cité. A une lieue et demie au delà, on rencontrait Beaugency, que Talbot, en partant, avait confié à deux de ses lieutenants : Matago et le bailli d'Évreux, Richard Guétin.

L'armée française avait pour objectif de s'emparer tout d'abord du pont de Meung. En marchant par la rive gauche, on le surprenait à l'improviste et à revers, sans avoir à s'inquiéter de la garnison, qui, dans une attaque par la rive droite, aurait vivement contrarié les assaillants en les plaçant entre deux feux.

On atteignit le but vers la fin de l'après-midi, et l'action commença aussitôt. Bien que la défense fût menée avec acharnement, les Français emportèrent la position en peu de temps; puis ils traversèrent la Loire, et campèrent en amont de la ville.

Le lendemain, jeudi, Jeanne et les siens furent prêts de grand matin, et on reprit la route de Beaugency. Les éclaireurs rapportèrent que la cité semblait désarmée. Les Anglais ne se sentant probablement pas assez forts pour résister à un siège

s'étaient retirés dans l'antique château au donjon massif et sur le pont qui apparaissait muni d'importants ouvrages de défense.

Le premier souci des Français fut de s'établir dans la ville abandonnée, mais, dès que les têtes de colonne s'avancèrent à la hauteur des maisons, plusieurs de leurs ennemis, placés en embuscade derrière les murs des habitations désertes, se précipitèrent sur eux. Un très sérieux combat s'ensuivit : il y eut de part et d'autre des tués et des blessés ; néanmoins nos adversaires ne tinrent pas longtemps et durent se hâter de rejoindre le reste de leurs troupes.

Alors, devant les murs du château, on mit en batterie la grosse bombarde et les canons de siège.

L'artillerie commença aussitôt un feu nourri et efficace. Il se prolongeait depuis un moment, au grand dommage des Anglais, quand on vint, en hâte, annoncer à d'Alençon et à la Pucelle qu'une armée était en vue dans les plaines de la Beauce.

Par prudence, on suspendit les opérations du siège pour se préparer à la résistance contre les arrivants ; mais bientôt on reconnut que les troupes qui s'approchaient étaient françaises. A leur tête s'avancait le connétable de Richemont, ainsi que le sire de Rostrenen, Robert de Montauban, Guillaume de Saint-Gilles et beaucoup d'autres nobles de Bretagne. A leur suite on distinguait les garnisons de Sablé, de La Flèche et de Durtal. Enfin, des gens du Poitou grossissaient l'effectif qui formait au total quatre cents lances et huit cents archers, c'est-à-dire environ deux mille hommes.

Le sire de la Jaille, ^{marche sur Beaugency} apportant de la part de Charles VII l'ordre de rétrograder sous menace d'être combattu, avait rejoint le connétable non loin d'Amboise :

— Ce que je fais, s'était écrié le noble guerrier, c'est pour le bien du pays, et nous verrons qui acceptera de se mettre à l'encontre!

— Monseigneur, balbutia le messenger royal intimidé, il me semble que vous ferez très bien.

La venue de Richemont contraria vivement le duc d'Alençon et les seigneurs de la cour qui l'accompagnaient. Les instructions données par le roi étaient formelles.

Le monarque défendait à tout prix d'admettre le connétable et ses soldats dans l'armée ; il avait même ordonné de le repousser par la force s'il essayait de passer outre.

De prime abord, Jean d'Alençon voulut obéir et combattre.

Jeanne, contristée de cet événement inattendu qui était de nature à entraver le succès de son entreprise, ne manqua pas, on peut l'affirmer, de se recueillir en cet instant critique pour consulter dans la prière le Ciel et ses Voix. La Hire, Girard de la Paglière, le sire de Guitry et d'autres capitaines s'inquiétèrent des projets de l'héroïne. D'Alençon déclara qu'il allait se retirer, afin de ne pas désobéir au souverain ; plusieurs grands seigneurs parlèrent d'imiter son exemple. Alors l'Envoyée de Dieu s'écria :

— Avez-vous donc oublié qu'hier soir on est venu vous annoncer au camp l'arrivée d'une nombreuse armée anglaise sous la conduite de Talbot ? A cette nouvelle

n'avez-vous pas crié : Aux armes ! Et maintenant, vous prétendez partir parce que Richemont vient s'offrir pour combattre ? N'est-ce pas au contraire l'heure de s'entraider ?

Le duc céda heureusement à la douce influence qu'exerçait sur lui la pieuse jeune fille et consentit à un arrangement provisoire. Suivi de la Pucelle, des sires de Laval et de Lohéac, du Bâtard d'Orléans et de quelques capitaines, il s'avança à cheval au-devant du connétable jusqu'en un lieu nommé la Maladrerie. Jeanne s'était chargée de traiter. Elle mit donc pied à terre : le vaillant Breton l'imita. Quand ils se joignirent, la Libératrice le salua avec les honneurs dus à un connétable, c'est-à-dire au chef délégué par le roi au commandement de toutes les armées françaises. Richemont, s'inclinant avec une extrême courtoisie, lui parla en ces termes :

— Jeanne, on me rapporte que vous voulez me combattre, mais je n'en crois rien. Je ne sais encore si vous êtes venue de Dieu ou non. Si vous êtes venue de Dieu, puis-je vous craindre, puisque Dieu sait mon bon vouloir ? Si, par malheur, vous veniez de Satan, ne devrais-je pas vous craindre moins encore ? Puisque le roi vous a donné la puissance de remettre toute offense commise contre lui et son autorité, je vous prie, noble Pucelle, de m'accepter en son nom au service de la couronne. Fort de son royal pardon, je lui promets d'employer pour lui ma personne, mon armée et toute ma seigneurie.

— Voulez-vous en faire serment ? dit Jeanne.

— Oui, affirma-t-il.

Alors tous deux rejoignirent d'Alençon et les seigneurs qui l'avaient accompagné.

D'Alençon et les autres grands officiers firent rédiger séance tenante un engagement signé de leur sceau, par lequel, à la demande de la Pucelle, ils acceptaient le serment du connétable, jusqu'au moment, bien entendu, où le roi pourrait en décider lui-même. Puis on chargea Richemont de fournir pour cette nuit les postes qui devaient veiller sur les approches du camp, et, pour le lendemain, on lui donna la mission d'attaquer Beaugency par la Sologne tandis que l'armée royale continuerait le siège du côté de la Beauce.

Le connétable et ses troupes firent donc cette nuit « le plus beau guet qui eût été en France depuis longtemps ». Le lendemain le siège fut continué ; la garnison réfugiée dans le château résistait courageusement, ayant la ferme espérance d'être délivrée bientôt par les renforts attendus de Paris.

En effet, le Corps d'armée tant désiré se hâtait. Falstoff, qui le commandait, s'était arrêté à Janville ; Talbot l'y retrouva et pénétra dans la cité avec quarante lances et deux cents archers.

Le vendredi 17 juin, dès l'aube, tous les bataillons anglais étaient massés aux portes de Janville, étendards et guidons au vent. C'était une imposante armée, au milieu de laquelle Talbot ainsi que les capitaines vinrent se placer.

Ce même jour l'armée était en vue de Meung, se dirigeant sur Beaugency.

Jeanne, d'Alençon, le Bâtard d'Orléans, La Hire et les autres chefs, avertis par leurs coureurs, laissèrent leurs pièces en batterie et ce qu'il fallait de soldats pour continuer

200
210
182

le blocus du château, puis rangèrent six mille hommes en bataille sur une colline située entre Beaugency et Meung.

Alors les ennemis s'apprêtèrent à la défense. Les cavaliers mirent pied à terre, et les archers, plantant leurs pieux en arrêt vis-à-vis d'eux, formèrent un bel ordre de combat.

Les Français, suivant le commandement de Jeanne, restèrent immobiles.

Lassés d'attendre, les Anglais députèrent à leurs adversaires deux hérauts qui s'exprimèrent ainsi :

— Il n'y a là devant vous que trois chevaliers avec leurs gens. Ayez la hardiesse de descendre dans la plaine, afin de marcher vers eux, et ils vous combattront.

— Allez vous loger pour aujourd'hui, répondit la Pucelle, car il est trop tard, mais demain, au plaisir de Dieu et de Notre-Dame, nous nous verrons de plus près.

Les ennemis, heureux de pouvoir prendre gîte après une si longue route, se reformèrent en colonne et prirent le chemin de Meung pour y passer la nuit. Comme ils trouvèrent le pont de cette ville au pouvoir des Français, ils disposèrent leur artillerie à ses abords et en préparèrent l'assaut pour le lendemain, en le criblant de boulets.

Cependant les soldats qui formaient la garnison du château de Beaugency ayant vu les assiégeants occuper de nouveau leurs positions du matin et apprenant en même temps la retraite de l'armée de secours, furent persuadés que les Anglais les avaient abandonnés pour rentrer à Paris. Les troupes si nombreuses qui les entouraient leur enlevèrent tout espoir de résistance, et ils demandèrent à capituler. Les pourparlers durèrent jusqu'à minuit. Enfin on tomba d'accord avec le bailli d'Évreux qui avait le commandement en chef de la place, et il fut décidé que les cinq cents hommes qui étaient sous ses ordres quitteraient le pont et le château de Beaugency au lever du soleil. On les autorisait à prendre leurs chevaux, leurs armes et des bagages pour la valeur d'un marc d'argent. Dans ces conditions, ils pouvaient partir en s'engageant toutefois sous serment à ne pas combattre les Français avant dix jours.

Pendant que l'on discutait toutes ces clauses, on vint avertir nos généraux que les défenseurs du pont de Meung étaient serrés de très près et sur le point de succomber.

Aussitôt le connétable de Richemont envoya à leur aide, par la rive gauche où il avait ses quartiers, Charles de la Ramée et Pierre Baugi avec vingt lances et un corps d'archers.

Le 18 juin, à la pointe du jour, Ambroise de Loré fut chargé de faire sortir la garnison du château de Beaugency, aux termes de la convention arrêtée quelques heures plus tôt. Alors Jeanne, songeant à sa promesse de la veille, commanda de marcher contre les Anglais pour leur livrer bataille.

Cependant, à 8 heures du matin, un poursuivant d'armes du parti ennemi, venant directement de Beaugency, arriva à Meung. Il y trouva ses compatriotes munis de tous les engins nécessaires pour assaillir le pont et prêts à s'élancer sur ses défenseurs. Il annonça aux chefs la reddition du château qu'il venait de quitter et les dispositions que prenaient les Français pour attaquer Meung à son tour. Les généraux ennemis reconnurent tout le désavantage de la position et jugèrent que, surpris dans

reddition de Beaugency

cette ville, ils subiraient le sort des défenseurs des Tourelles, de Jargeau et de Beaugency. Rapidement l'ordre fut donné de rassembler et de faire sortir les soldats hors de la cité, puis d'exécuter, dans la direction de Janville, une retraite en ordre de combat. L'avant-garde s'ébranla aussitôt; un chevalier anglais, qui portait un étendard blanc, la conduisait; derrière s'avancait un convoi formé de l'artillerie, des vivres et des marchands de tout état, qui, selon la coutume de l'époque, accompagnaient l'armée. Venait ensuite le gros des troupes commandé par (Talbot), (Falstoff) et (Rampston) enfin chevauchait l'arrière-garde composée d'Anglais de race. On suivait la route de Patay. Le pays était assez plat; pourtant quelques accidents de terrain, d'épais buissons ou de petits bosquets empêchaient la vue de s'étendre au loin.

Bien que précipitée, cette retraite s'exécuta parfaitement: les ennemis eurent le temps de désemparer Meung sommairement, et les Français, à leur arrivée, trouvèrent la cité abandonnée. Les troupes s'arrêtèrent indécises: n'en avait-on pas fait assez depuis trois jours? Les villes de la Loire étaient conquises et le but proposé à cette campagne heureusement atteint; l'Anglais fuyait, pourquoi le poursuivre? Beaucoup de nos guerriers redoutaient cette entreprise.

— Si au moins, soupiraient-ils, nous avions des chevaux en nombre suffisant!

Jeanne, témoin de ces appréhensions, mais rassurée par les prophétiques révélations de ses Voix et forte de l'appui d'En Haut, s'écria:

— Qu'on aille hardiment contre les ennemis; ils seront certainement vaincus. Oui, au nom de Dieu, il faut les combattre. Ils fuient, dites-vous; mais quand même ils seraient pendus aux nuages, nous les aurions, car Dieu nous a envoyés pour les punir. Le noble roi de France aura aujourd'hui la plus grande victoire qu'il ait encore remportée; mes Voix m'ont dit que les Anglais sont tous nôtres.

En parlant ainsi, la Pucelle était transfigurée; sa surnaturelle puissance pénétrait les âmes; son patriotisme excitait les cœurs. On lui obéit, et cette fois sans hésitations ni restrictions. Le duc de Richemont aussitôt fit flotter son étendard. On forma une avant-garde avec les hommes les mieux montés, et le commandement en fut donné à La Hire, Ambroise de Loré, Xaintrailles, Thibaut d'Armagnac, Jamet du Thillay et le sire de Beaumanoir.

Jeanne n'avait pas voulu abandonner le gros de l'armée, qui comptait environ huit mille combattants. Elle suivait donc l'avant-garde, entraînant son centre dans une marche aussi rapide que possible. On se trouvait évidemment sur la même route que les Anglais, mais on ne pouvait ni les apercevoir ni les entendre, car ils s'étaient vivement avancés vers Janville néanmoins, leurs bagages et les marchands qui les accompagnaient ayant forcément ralenti leur allure; les coureurs d'arrière-garde venaient de les avertir que les Français étaient sur le point de les atteindre. Leurs chefs avaient aussitôt examiné l'endroit où l'on s'était arrêté. Ce lieu dit Coynce, tout proche de Patay, parut favorable pour engager l'action: à l'entrée du village, il y avait un bosquet, à partir duquel le sol allait en pente douce, jusqu'à un bas-fond; dans le ravin, deux haies parallèles, très fortes, étaient plantées et s'élevaient dans la direction du petit bois. Le terrain adossé au bosquet fut choisi par les capitaines pour

y disposer leur armée en rangs de combat. L'avant-garde, l'artillerie et les bagages étant déjà arrivés, on leur fit faire halte, mais pour tout le reste des troupes il s'agissait maintenant de parvenir au but désigné. En effet, les Français approchaient rapidement, il fallait les contenir jusqu'à ce que le centre et l'arrière-garde aient eu le temps de se rallier près de l'avant-garde et de prendre leurs postes de défense.

Pour protéger ce mouvement, Talbot se plaça dans le bas-fond, entre les deux haies, avec cinq cents archers d'élite; il promit d'y tenir ferme en attendant que l'organisation fût achevée; il devait alors se replier à l'abri des buissons et rejoindre le corps de bataille.

En ce moment les éclaireurs français ne soupçonnaient pas encore la présence de l'ennemi, quand tout à coup les cavaliers de La Hire firent lever un cerf qui s'enfuit devant eux et disparut bientôt derrière un pli de terrain. Un instant après, des cris tumultueux retentirent; les chevaliers écoutèrent et reconnurent que ces clameurs étaient proférées par les Anglais. L'animal en fuyant avait donné en plein sur la ligne d'archers de Talbot, dérobée — comme toutes les troupes adverses — par la pente du sol à la vue de nos soldats.

Aussitôt La Hire expédia un courrier à d'Alençon pour le prévenir qu'il se trouvait en face d'un millier de guerriers en ordre de combat.

En entendant ce rapport, Jeanne se tourna vers Richemont et s'écria :

— Ah! beau connétable, ce n'est pas moi qui vous ai appelé, mais puisque vous êtes venu, vous serez le très bien venu.

Le duc d'Alençon s'adressant alors à la Pucelle, lui dit, en témoignage de son respect et de sa confiance :

— Jeanne, voici les Anglais en bataille; que faut-il faire?

— Avez-vous de bons éperons? demanda la noble enfant, s'adressant aux chefs.

Et tous de répondre anxieux :

— Comment cela? serons-nous donc obligés de fuir?

— Non, non, reprit-elle. Allez sans crainte sur eux. Ils seront défaits, vous perdrez peu de vos gens, les Anglais s'enfuiront, et il nous faudra de bons éperons pour les poursuivre.

Déjà La Hire s'entendait rapidement avec les capitaines et les cavaliers de l'avant-garde, forte de douze à quatorze cents hommes, pour attaquer Talbot et ses archers.

Le gros de l'armée anglaise, voyant l'action s'engager si vite, s'empressa de chercher, sur le terrain même, une bonne position. Un buisson touffu s'étendait à peu de distance de la ligne occupée par Talbot. Les soldats anglais commençaient à mettre pied à terre et à se retrancher en cet endroit, quand plusieurs de leurs officiers leur indiquèrent, à un demi-quart de lieue au delà, un poste de combat beaucoup plus avantageux, protégé de haies et d'épaisses broussailles. Aussitôt, ils remontèrent en selle, chevauchèrent jusqu'au lieu indiqué, et, une seconde fois, descendirent de leurs montures pour préparer la défensive. Mais La Hire, rapide comme l'éclair, avait déjà culbuté les archers, fait Talbot prisonnier, et arrivait à fond de train sur ses adversaires en plein désarroi. En un instant, lord Scales, Thomas Rampston, le sire de

(Honguerfort) tombent aux mains des Français. Témoins du désastre, (Falstoff), le Bâtard de Thian, et les cavaliers restés en selle tournent bride à vive allure pour aller rallier leur avant-garde arrêtée près du convoi et protégée par une église.

Le chevalier au blanc étendard, chef de l'avant-garde, voyant Falstoff et les autres accourir à bride abattue, crut à une fuite; précipitamment il fit faire volte-face à ses hommes, et ceux-ci quittèrent le champ de bataille au galop de leurs chevaux.

Ne pouvant plus les retenir, (Falstoff) prétendait retourner au combat, décidé, dans sa défaite, à subir le sort de la guerre; mais le sire de Thian, (Wavrin de Forestel) et d'autres encore lui représentèrent l'inutilité de ce sacrifice: la journée n'en serait pas moins perdue pour leur cause. Le chef anglais se rendit à leurs raisonnements et prit le chemin d'Étampes, où il parvint en très petite compagnie vers une heure du matin.

L'armée de la Pucelle arriva tout entière sur le lieu de la lutte. La chasse aux Anglais avait commencé presque sans combat; les malheureux, vaincus et affolés, fuyaient au hasard. Ces guerriers, autrefois fiers et vainqueurs, tremblaient à leur tour devant les soldats de Charles VII. Aussi y eut-il un affreux carnage; deux mille hommes furent tués et deux cents emmenés captifs.

Jeanne n'eut pas besoin de combattre elle-même ce jour-là. Sur ce champ de bataille couvert de morts et de blessés, elle ne s'occupa plus que de prodiguer des secours à l'âme et au corps de ceux qui souffraient.

Sur ces entrefaites, un Français passa devant elle, ^{Un Anglais} conduisant plusieurs prisonniers. Tout à coup, le brutal frappa si violemment l'un d'eux sur la tête que celui-ci tomba sans connaissance, L'héroïne, témoin de cette scène, mit pied à terre, ranima de son mieux l'infortuné, et, comme il était atteint mortellement, l'amena à se confesser pendant qu'elle le soutenait doucement et le consolait avec bonté.

Il était deux heures de l'après-midi quand l'attaque commença; le soir, la poursuite était terminée. Les capitaines français se réunirent, et, avec la Pucelle au milieu d'eux, ils rendirent dévotement et humblement grâces à Dieu. Puis ils se logèrent pour cette nuit dans le village de Patay. C'est alors qu'on présenta au duc d'Alençon Talbot prisonnier. Le jeune prince, s'adressant au captif, lui dit :

— Vous ne pensiez pas ce matin que pareille chose vous arriverait ?

Stoïquement, l'intrépide vaincu répondit :

— C'est la fortune de la guerre.

(Patay) Désormais c'est le nom que portera dans l'histoire cette mémorable journée qui changea la fortune de la France et répara les désastres de Crécy, de Poitiers, d'Azincourt. Mais, on ne saura jamais trop le répéter, cette victoire fut un miracle, puisque, ayant eu de si grands résultats, elle ne coûta pourtant que peu d'hommes à Charles VII. Les chroniqueurs de tous les partis sont unanimes sur ce point, et les plus sérieux témoignages vont jusqu'à dire qu'il n'y eut pas trois hommes d'armes français qui trouvèrent la mort ce jour-là. Tout, on l'a vu, concourut à la déroute de nos ennemis: dans leurs fausses manœuvres et mouvements mal prévus, il est facile de constater l'accomplissement de la prophétie de Jeanne :

— Notre-Seigneur veut punir les Anglais, et ils sont tous nôtres.

De plus, grâce à l'Envoyée de Dieu, les vainqueurs s'étaient enfin unis : les partis les plus hostiles avaient oublié leurs discordes. Ah! pourquoi l'armée royale ne continua-t-elle pas à suivre l'étendard sacré de Patay?

La France fut ingrate; elle ne marcha pas à ce signe de salut. Mais ne semble-t-il pas que les dons du Christ à la nation qu'il aime soient sans repentance? Après des siècles d'adversités et d'oubli, (un nouvel oriflamme) fut présenté à notre patrie près de ce même champ de bataille, au mois de décembre 1870. A Loigny, non loin de Patay, les zouaves pontificaux firent flotter pour la première fois la bannière du Sacré Cœur de Jésus. Ce mystérieux drapeau a remplacé pour notre siècle l'étendard de Jeanne d'Arc, et il a reçu du Christ-Roi, pour ceux qui combattront sous son égide, semblables promesses de victoire, de bonheur et de salut suprême qui étaient attachées à la sainte bannière de la vierge de Domremy.

PATAY - AMBOISE - LOIGNY

RENYS

- l'Étendard de Jeanne d'Arc
- l'Oriflamme du Saint Sacrament
- la Bannière

18 - 19 Juin 1929

Fête Dieu

~~~~~

## CHAPITRE XIV

REDDITION DE JANVILLE — JEANNE RENTRE DANS ORLÉANS — PROCESSION D'ACTION DE GRACES — L'ÉMOTION POPULAIRE ET LES PRODIGES DU POITOU — AMBASSADE ET PRÉSENTS DU DUC DE BRETAGNE — L'OPINION, EN FRANCE, FAVORABLE A LA PUCELLE — LETTRE DE PERCEVAL DE BOULAINVILLIERS — LES BOURGEOIS D'ORLÉANS ATTENDENT EN VAIN CHARLES VII — LETTRES D'ANOBLEMENT DE GUY DE CAILLY

Pendant que les soldats anglais fuyaient dans toutes les directions, portant eux-mêmes, par leur effroi, la nouvelle du désastre qu'ils venaient d'essuyer, Janville qui, la veille, leur avait servi de point de ralliement, fermait ses portes devant eux et livrait sa citadelle aux Français : la garnison se rendait à la seule condition d'avoir la vie sauve. Toutes les provisions — argent, vivres, artillerie, munitions et bagages — déposées dans l'enceinte de la cité tombèrent au pouvoir de nos hommes d'armes.

Les ennemis s'empressèrent également d'abandonner Montpipeau, Saint-Sigismond et diverses autres forteresses des alentours, après y avoir mis le feu.

Le matin du dimanche 19 juin, Jeanne, entourée des chefs et d'une partie de l'armée victorieuse, entra triomphalement à Orléans.

Comment dépeindre l'enthousiasme des valeureux bourgeois de cette ville? Ils firent un vrai triomphe à leur Libératrice, qui, après avoir mené à bonne fin et si rapidement une expédition à laquelle ils avaient voulu grandement contribuer, leur revenait couverte de lauriers.

N'oubliant jamais de remercier Dieu, les Orléanais organisèrent, ce dimanche 19 juin, une procession d'actions de grâces durant laquelle ils firent donner — toujours à leurs frais — un sermon par un Carme, le Fr. Avolle. Puis, persuadés que, pour récompenser une série aussi merveilleuse de succès, Charles VII voudrait venir jusque dans leurs murs au-devant de la Pucelle victorieuse, ils commencèrent les préparatifs nécessaires, tendirent de tapisseries et de riches étoffes les rues de la cité. Hélas! le roi, auquel des courriers apportaient constamment les bonnes nouvelles, ne pouvait s'arracher du château de Sully où il recevait de La Trémoille une hospitalité grandiose. Pour le moment, l'insouciant monarque se contentait de faire savoir aux diverses villes du royaume la prospérité de ses armes.

Tout le pays, d'ailleurs, fut profondément ému : cette impression produisit-elle des

phénomènes imaginatifs, tels qu'il en surgit souvent parmi les gens du peuple en proie à une vive exaltation; ou bien y eut-il réellement des manifestations extraordinaires permises par Dieu, ainsi qu'on en constata, par exemple, à l'époque de la prise de Jérusalem par Titus? Je ne puis le dire, et je me contente de citer ce passage d'un écrit contemporain qui est parvenu jusqu'à nous. Chacun jugera dans quelle mesure sont admissibles les faits relatés.

Les affaires du roi sont plus prospères que jamais; elles le seront encore, s'il plaît à Notre-Seigneur.

On voit arriver des pays lointains les choses les plus merveilleuses que l'on ait jamais vues, par exemple : des hommes, armés de toutes pièces, chevaucher en l'air sur un grand cheval blanc; au-dessus des armées, on voit une grande bande blanche venant de la mer d'Espagne, passant par-dessus deux ou trois forteresses près de Talmont, et tirant vers la Bretagne. Toute cette province en est épouvantée, et ses habitants disent que leur perte est certaine par la faute de mon dit seigneur le duc, qui a prêté serment aux Anglais.

Le roi a envoyé vers l'évêque de Luçon, pour savoir la vérité sur cette affaire. Celui-ci s'en est informé, et il résulte de son enquête que plusieurs ont vu le cavalier mystérieux en divers endroits de son diocèse.

Le duc de Bretagne, frère du connétable et oncle du duc d'Alençon, s'était déjà occupé de Jeanne; il lui avait envoyé son confesseur, le Fr. Yves Milbeau, ainsi que son héraut Hermine, pour la féliciter de la victoire d'Orléans et lui poser cette question :

— Est-ce au nom de Dieu que vous êtes venue secourir le roi?

— Oui, avait répondu la Libératrice.

Le religieux avait repris :

— Puisqu'il en est ainsi, le duc de Bretagne, mon droiturier seigneur, est disposé à venir en aide au roi de France, mais ses infirmités l'empêchant de se rendre en personne au service du prince, il a dessein d'envoyer son fils aîné avec une grande armée.

— Le duc de Bretagne, lui dit alors la Pucelle, est votre maître, mais non votre droiturier seigneur. Un seul a droit de prendre ce titre, c'est le roi de France. Quant au duc, il n'aurait vraiment pas dû attendre si longtemps pour mettre ses gens au service de Charles VII.

La réponse ne déplut pas à Jean VI, car, vers cette époque, il offrit à l'héroïne quelques riches présents, parmi lesquels figuraient une dague et plusieurs chevaux de prix. Ce furent le sire de Rostrenen, Auffroy Guinot et un poursuivant d'armes qui, au nom de leur seigneur, vinrent remettre ces dons à Jeanne.

Du reste, on peut affirmer qu'en France il n'y avait qu'une voix, aussi bien parmi le peuple que chez les nobles et les membres du clergé, pour acclamer et vénérer l'angélique jeune fille, surtout après sa double victoire d'Orléans et de Patay.

Un monument précieux de l'opinion des grands et de la cour nous est resté sous la forme d'une lettre qu'un chambellan du roi adressa au duc de Milan. Cette lettre, sorte de rapport très circonstancié supposant une sérieuse enquête préalable, contient



ORLÉANS — MUSÉE JEANNE D'ARC : INTÉRIEUR DE LA COUR

206

bon nombre de faits que nous avons déjà rapportés. Les deux extraits qui vont suivre témoignent assez du respect religieux que la noblesse de France professait alors pour l'Envoyée de Dieu.

*A l'illustrissime et magnifique prince, le seigneur Philippe Ange-Marie,  
duc de Milan, mon honorable Seigneur.*

Vous avez déjà, je pense, entendu parler d'une Pucelle que Dieu, ainsi que nous le croyons pieusement, nous a envoyée. Avant de dire quelques mots de sa vie, de ses actes, de sa conduite, de ses mœurs, je raconterai sa naissance et ses premières années.

Perceval de Boulainvilliers rapporte alors les faits extraordinaires qui accompagnèrent la naissance de l'enfant prédestinée; puis il narre très exactement les apparitions et les révélations dont Jeanne fut favorisée. Il décrit avec d'intéressants détails les voyages de l'héroïne à Vaucouleurs, à Chinon, son entrevue avec le roi, ses victorieuses campagnes d'Orléans, de Jargeau, de Beaugency, et termine le récit de la journée de Patay par cette réflexion: « Cette victoire fut attribuée à un miracle. » Enfin, il achève sa lettre en disant :

La Pucelle fit ces choses et bien d'autres, et avec la grâce de Dieu elle en fera de plus grandes encore.

La Pucelle est d'une grande distinction, elle a un maintien viril, parle peu; elle a la voix douce et limpide d'une femme; elle mange peu, boit encore moins de vin; elle aime de beaux chevaux et de belles armes, elle recherche la compagnie des guerriers et des nobles; elle trouve insipide de converser avec nombre de gens et de fréquenter beaucoup de monde; elle a le don des larmes et en verse parfois de très abondantes, mais habituellement sa figure est souriante. Sa force de travail est inouïe, elle peut rester une semaine presque entière sous les armes, aussi bien la nuit que le jour.

A Orléans, on ne s'entretenait que des extraordinaires succès remportés par la vierge lorraine. Quelqu'un s'étant souvenu que le duc de Suffolk, pris à Jargeau, était retenu dans les prisons de la ville lui envoya un billet sur lequel on rappelait en quatre vers qu'une Pucelle venant du Bois-Chenu devait chevaucher par-dessus le dos des archers et les vaincre.

C'était sans doute une allusion à la prophétie de Merlin, dont plusieurs faisaient l'application à Jeanne.

Nous l'avons vu, d'ailleurs, beaucoup de personnages, et non des moindres, s'attachaient à prouver que les merveilleux exploits de l'héroïne avaient été annoncés à l'avance par divers écrits répandus dans notre pays.

Cependant les bourgeois d'Orléans attendaient toujours le roi, et la ville, toute parée, s'apprêtait à lui faire un incomparable accueil. Sans doute, Charles VII n'eût pas demandé mieux que de s'unir aux transports d'allégresse de ses loyaux sujets, mais cette manifestation ne correspondait guère au plan de son ministre La Trémoille, Celui-ci se disait, en effet, que l'affaire de Richemont était pendante, et que, sous l'effort réuni de la prière de Jeanne et de l'enthousiasme universel, le souverain ne

le Sonnet de Richemont = L'Armée de Derys  
 La Vierge Armée (mat. hygien (DENY)) dont Charles VII  
 est incapable de vouloir.

résisterait probablement pas au beau geste qui rappellerait le connétable à Orléans pour y recevoir le pardon et l'accolade d'une réconciliation définitive. Or, par contre-coup, semblable événement amènerait sans aucun doute la suppression du traître et la fin de son ministère. A tout prix, le favori devait donc empêcher son prince de se rendre au milieu des braves Orléanais. La victoire fut facile; le faible monarque, une fois de plus, se laissa dominer par son perfide conseiller, mais, sentant qu'une compensation s'imposait pour apaiser le mécontentement de la fidèle et vaillante cité, il expédia un témoignage non équivoque de ses sentiments pour la Libératrice nationale et pour la ville qu'elle avait sauvée.

Les termes dans lesquels furent rédigées les lettres de noblesse qu'il envoya, en ce temps, à (Guy de Cailly), l'un des plus notables bourgeois d'Orléans, laissent bien deviner toute sa pensée dans leur concision :

Voici du reste les principaux passages de ce document :

*Charles, roi des Français, pour perpétuelle mémoire.*

Nous aimons à mettre sous nos yeux l'immensité des bienfaits dont le Ciel nous comble dans nos expéditions contre nos mortels ennemis, et avant tout la faveur capitale pour laquelle, alors que nos affaires allaient toujours en déclinant, le siège d'Orléans a été si heureusement repoussé.

Cette faveur nous a été principalement départie par l'heureuse arrivée, sous les auspices et sous la conduite de l'illustre Pucelle, de Jeanne d'Arc de Domremy, dont les mérites à notre endroit sont infinis. Il n'est que juste de dire qu'en pénétrant dans cette ville pour la défendre et en repousser nos ennemis les Anglais, la Pucelle nous a donné un présage et un gage que nous pourrions facilement recouvrer les autres villes et cités. Aussi, entourer d'une faveur singulière ladite Jeanne, alors que nos récompenses ne sauraient égaler la grandeur de ses services, ce n'est pas assez; nous devons étendre cette faveur aux guerriers illustrés par une longue profession des armes, qui, pour la levée d'un siège si mémorable, se sont empressés de la seconder, dont elle a le plus utilisé les travaux et l'ardeur dans les divers combats autour de ladite ville et dans les expéditions qui ont suivi depuis.

Parmi ces guerriers, notre bien-aimée Jeanne de Domremy nous a principalement recommandé, pour son extrême diligence et sa fidélité à combattre à ses côtés, Guy de Cailly, homme des plus honorables par l'honnêteté de sa vie, citoyen notable et de talent dans la cité d'Orléans, livré à toutes les occupations des nobles hommes. Aussi désirons-nous le décorer d'insignes d'honneur qui soient pour sa personne et sa postérité un perpétuel accroissement de rang.

Considérant ces choses et encore les nombreux et divers services qu'il nous rend depuis si longtemps, et ceux qu'il promet de nous rendre dans la suite, nous anoblissons le ci-dessus nommé Guy de Cailly qui déjà se donnait et vivait en noble; nous anoblissons sa postérité masculine et féminine née ou à naître en légitime mariage.

On le voit, Charles VII a réuni ici tout ce qui peut flatter les bourgeois d'Orléans. Il parle de l'importance de leur ville, dont la délivrance a été le prélude, grâce au ciel, de la libération des autres cités françaises retenues encore par l'ennemi national. Il prodigue à Jeanne les plus beaux éloges, sachant bien que ce témoignage de légitime reconnaissance lui attirera les bonnes grâces des Orléanais qui considèrent toujours

la Pucelle comme un don de Dieu envoyé d'abord particulièrement pour eux-mêmes, avant qu'il soit étendu à la France entière. Enfin, celui auquel le souverain décerne les premiers honneurs de la noblesse est un des plus notables habitants d'Orléans, l'auxiliaire de l'héroïne dès le début de sa mission, le témoin des apparitions dont Dieu gratifiait la jeune vierge. Et si le roi exerce sa générosité envers cet estimable chevalier, c'est encore en considération de la demande que Jeanne elle-même adressa en faveur de Guy de Cailly.

Tout cela, on ne peut le nier, était profondément habile autant qu'équitable. Après l'envoi de cette lettre aux Orléanais, Charles VII pouvait invoquer tous les motifs qu'il lui plaisait pour expliquer son absence, sans qu'on le soupçonnât de froideur pour la glorieuse cité ou d'ingratitude envers l'Envoyée du Ciel.

*Orléans*

## CHAPITRE XV

182  
JEANNE AU CHATEAU DE SULLY — CHARLES VII REFUSE D'ADMETTRE DANS SON ARMÉE LE CONNÉTABLE ET SES QUINZE CENTS SOLDATS — L'ENVOYÉE DU CIEL, UNE PREMIÈRE FOIS MÉCONNUE; SA PROFONDE DOULEUR — LES SIRE DE BEAUMANOIR ET DE ROSTRENEAUX A SULLY — EMPRESSEMENT DE TOUS LES FRANÇAIS A REJOINDRE L'ARMÉE DU ROI — IRRITATION DU SIRE DE LA TRÉMOILLE — SENTIMENTS DE CE FAVORI A L'ÉGARD DE LA PUCELLE — JEANNE D'ARC A GIEN; ELLE ÉCRIT AUX BOURGEOIS DE TOURNAI — LE ROI ET LA REINE A GIEN — LE 27 JUIN 1429, JEANNE PREND LE CHEMIN DE REIMS

Jeanne et ses fidèles amis d'Orléans attendirent donc en vain la venue de Charles VII. Ni les bonnes paroles ni même les gages de reconnaissance que le prince envoya à la Libératrice ne parvinrent à la consoler du retard apporté à ses projets et de l'indifférence dont son roi faisait preuve envers les troupes victorieuses.

Il fallait bien pourtant se résigner. Afin de ne point perdre de temps dans des pourparlers inutiles, la Pucelle se dirigea, le mardi 21 juin, vers le château de Sully.

Avant toute chose, Jeanne devait entretenir le souverain du connétable de Richemont, obtenir le pardon du duc et décider Charles VII à accueillir le noble chef avec ses soldats pour la marche sur Reims.

181 Cette réconciliation, nous l'avons vu, entrainait dans le divin programme apporté à la France par la pieuse enfant. Pour la première fois, celle-ci trouvait l'occasion de rétablir la concorde entre le monarque et un des princes qui avaient manqué gravement à leurs devoirs; elle attachait donc une importance capitale à la ratification qu'elle venait solliciter.

La Trémoille, au contraire, mettait un acharnement sans égal à empêcher la réalisation de ce patriotique désir.

180 Arrivée à Sully, la Pucelle exposa au roi avec confiance les faits tels qu'ils ont été racontés ici: la parole qu'elle avait donnée à Richemont, sous la garantie du duc d'Alençon et des capitaines; la loyale rétractation du connétable, sa belle conduite à Beaugency, à Meung et à Patay. Enfin, après avoir démontré le grand avantage qu'il y aurait à accepter dans les rangs de l'armée marchant sur Reims le corps nombreux et discipliné que commandait l'illustre chevalier, Jeanne conclut en invoquant l'autorité de Dieu et de ses Voix qui demandaient au roi de sacrifier sa rancune personnelle au salut de la France et aux ordres divins.

église et armée) super de DENYS

Asulle langage vis - vis de Denys l'Arsepage

[ vis à vis Jeanne et de l'Armée du Connétable  
TRIOMPHANTE ET MÉCONNUE de Richemont 211. ]

Hélas! l'Envoyée du ciel dut éprouver une pénible désillusion: Charles VII, en guise de réponse, redit la formule si répandue et par trop commode:

— Je pardonne, oui, mais je n'oublie pas.

En effet, le prince déclara qu'à la requête de la Pucelle il accordait volontiers le pardon du duc de Richemont, mais qu'il refusait absolument de l'admettre près de lui au voyage de son sacre. Il alla même, paraît-il, jusqu'à dire qu'il préférerait n'être jamais couronné plutôt que de l'être en la présence du connétable. Jeanne insista en vain sur le bon vouloir de l'exilé, des nobles seigneurs qui le suivaient et de leurs vaillantes troupes; rien n'y fit. Le souverain demeura inflexible « pour l'amour du sire de La Trémoille qui avait la plus grande autorité sur lui ».

Dans sa foi naïve, la Libératrice ne s'imaginait pas que le dauphin pût refuser d'accomplir ce qu'elle lui demandait au nom de Dieu: elle lui avait fourni tant de preuves miraculeuses de la vérité de sa mission! Cette première résistance du monarque aux désirs du Ciel lui fut donc une déception. Toutefois, elle s'efforça de cacher sa douleur, tant elle craignait d'entraver la marche en avant par un acte trop expressif de son mécontentement.

Au cours de sa visite, Jeanne apprit au roi qu'elle avait convoqué tous les chefs de l'armée à quelque distance de Sully, dans la ville de Châteauneuf-sur-Loire, afin d'y prendre les derniers ordres pour le départ vers Reims; elle le supplia donc de venir passer en revue ces fidèles guerriers. Celui-ci y consentit, et le lendemain 22 juin il se mit en route, accompagné, bien entendu, de son ministre La Trémoille. Jeanne chevauchait aussi à ses côtés, mais elle portait sur ses traits l'empreinte de la souffrance qui étreignait son âme. Au moment où l'on atteignait la vieille abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, le roi, frappé de cette expression de tristesse et de fatigue, eut pitié d'elle et lui dit:

— Reposez-vous, Jeanne, je le veux.

En entendant ces mots, la douce enfant ne put retenir ses sanglots, mais, pour ne rien avouer de sa peine devant les personnages de la cour, elle omit de répondre directement à la pensée du prince:

— Ne craignez point, Sire, répondit-elle, vous reconquerrez tout votre royaume et bientôt vous serez couronné.

Arrivé à Châteauneuf-sur-Loire, le roi reçut les hommages de tous les seigneurs et chefs de guerre qui l'attendaient; il se montra prodigue d'éloges envers les vainqueurs de Patay. Talbot et les généraux faits prisonniers dans les derniers combats furent alors présentés à Charles VII qui les accueillit avec grande affabilité et leur adressa des paroles de consolation.

On tint plusieurs Conseils coup sur coup pour fixer les dispositions à prendre dans la marche sur Reims.

Puis, ces mesures arrêtées, le souverain retourna au château de Sully où La Trémoille voulait le retenir aussi longtemps que le connétable et son armée occuperaient les pays environnants.

Jeanne, de son côté, rentra dans Orléans et fit savoir au duc de Richemont

Derys

De Richemont → Vaine Doctrine  
La Trémoille → fautive doctrine

l'échec de sa négociation. Celui-ci, après avoir couché à Patay le soir de la bataille, s'était ensuite retiré à Beaugency avec ses troupes. Au reçu du courrier expédié par la Pucelle, il tenta un suprême effort, et, dans ce but, il adressa à Charles VII les sires de Beaumanoir et de Rostrenen. Ces nobles gentilshommes étaient chargés de supplier le souverain d'agréer le loyal service que le duc jurait de faire au royaume de France et à sa personne sacrée. Dans l'espoir de faire aboutir sa requête, le connétable n'hésita pas, pour l'amour de la patrie, à s'humilier devant La Trémoille lui-même. Il fit dire à son ennemi que, pour obtenir la permission de se joindre aux troupes royales, il irait jusqu'à lui baiser les genoux. Ce fut en vain! Charles VII, influencé par son favori, répéta qu'il préférerait n'être pas couronné plutôt que de marcher en la compagnie de Richemont sur la route de Reims.

3.  
211  
187

Renonçant à vaincre cette résistance opiniâtre, le connétable eut la générosité de ne pas s'en prendre à la France des dédains que lui valait La Trémoille; il continua sur un autre théâtre à guerroyer pour son pays.

L'enthousiasme avec lequel la France s'ébranlait pour marcher sur l'envahisseur croissait de jour en jour. Non seulement les grands seigneurs et les chevaliers bannerets arrivaient avec les compagnies levées par eux, mais les simples nobles, les bourgeois, les gens du peuple accouraient en foule pour combattre sous l'étendard de l'Envoyé du ciel. Voici comment un contemporain s'exprime à ce sujet :

D'autres seigneurs, capitaines et hommes d'armes, venaient de toutes parts au service du roi. Plusieurs gentilshommes, n'ayant plus assez d'argent pour acheter une armure et un destrier, prenaient du service, comme archers ou comme coutilliers, montés sur de pauvres petits chevaux. Chacun, en effet, avait l'inébranlable confiance de voir beaucoup de bien arriver au royaume de France par le moyen de Jeanne. Aussi tous désiraient-ils servir sous les ordres de la Pucelle et aspiraient-ils à connaître le détail de sa vie, convaincus qu'elle venait de la part de Dieu.

Cette levée en masse ne pouvait, semblait-il, que réjouir les cœurs français, et le roi en devait éprouver une grande satisfaction; il était un homme, pourtant, qu'un tel spectacle faisait trembler, et qui craignait tout ce qui pouvait amener le contact de ses ennemis personnels avec Charles VII. La Trémoille avait écarté Richemont et son armée; il écarta également le sire de la Marche qui était suivi d'une très belle compagnie. Bien d'autres encore eurent le même sort. Il est utile de lire les lignes que Jean Chartier écrivait alors :

La Trémoille et d'autres membres du Conseil du roi étaient bien fâchés qu'il vint tant de monde, redoutant toujours, disait-on, la perte de leur autorité. Si ce ministre et ses collègues eussent voulu recueillir tous ceux qui s'offraient au service du roi, ils auraient pu, affirme-t-on, recouvrer en peu de temps tout ce que les Anglais avaient conquis du royaume de France; mais personne à cette heure n'osait parler contre La Trémoille, quoique chacun vit clairement que la faute venait de lui.

La situation de Jeanne en face de cet homme maudit semble aujourd'hui très facile à établir. La réussite des projets de la vierge guerrière devait nécessairement

ruiner ceux de son antagoniste. Hier, elle avait essayé de réconcilier Richemont avec Charles VII : le ministre s'était interposé à temps ; mais, en politique, il se produit parfois des revirements aussi étranges que rapides ! Le traître veut à tout prix sauvegarder sa situation et ses intérêts. L'immense trésor dont il est possesseur s'accroît de prêts usuraires faits à son souverain pauvre et de dons scandaleux reçus à l'occasion des services rendus : son crédit ne s'entretient qu'au moyen de négociations tortueuses, de relations plus ou moins avouables avec la cour de Bourgogne et celle du régent qui, y trouvant leur avantage, s'en accommodent volontiers.

Si la Pucelle triomphe, c'en est fait de La Trémoille. Or, sur cette vierge céleste, le ministre l'a bien compris, rien d'humain ne peut agir ; ni plaisirs, ni or, ni séduction aucune ; une seule tactique lui est permise : insinuer dans l'esprit du prince des doutes sur la sagesse et l'opportunité des conseils donnés par la jeune Lorraine, afin de conclure un jour que peut-être ils ne sont pas de Dieu. Dans ce but, pour semer la défiance, il profitera de toutes les circonstances où les avis inspirés par le Ciel à la sainte héroïne se trouveront en opposition avec les sentiments personnels de Charles VII.

Tout était décidé, il n'y avait plus qu'à s'avancer sur Reims et à convoquer dans la cité du sacre les fidèles sujets du roi de France ; celui-ci ayant accordé son consentement, la Pucelle agit sans retard.

Le vendredi 24 juin, de bon matin, elle quitte Orléans avec le duc d'Alençon :

— Faites sonner les trompettes, lui a-t-elle dit, et montez à cheval. Il est temps d'aller vers le noble roi de France pour le mettre au chemin de son sacre.

Seize lieues séparent Orléans de Gien : l'armée ne peut les franchir qu'en deux étapes.

C'est le connétable de Richemont qui possède le château fort de Gien ; mais disgracié, privé de ses revenus, le duc n'a pas le droit d'être chez lui pour y offrir l'hospitalité à Charles VII et à la Pucelle.

Celle-ci est à peine installée à Gien, qu'elle se met en devoir de lancer elle-même des invitations pour le sacre du roi. Elle adresse tout d'abord son appel aux braves Tournaisiens, dont on lui a redit l'admirable loyalisme ; elle sera entendue et généreusement comprise par ces intrépides patriotes. Tournaisait que Reims est toujours au pouvoir des Anglais. Néanmoins ses magistrats et l'assemblée de ses habitants croiront à la parole de Jeanne, et ils enverront des délégués sur la route de Reims à l'heure où l'armée royale n'est encore qu'à mi-chemin de son but.

Toutefois il y avait quelque chose de plus grave et de plus osé que de convoquer les amis du souverain au sacre de Reims, c'était d'y appeler également ses ennemis. Jeanne ne craignit pas de le faire.

Elle expédia au duc de Bourgogne une lettre qui n'a pas été conservée. On sait seulement que celui-ci traita la jeune fille et sa missive avec le même dédain qu'avaient affecté les généraux anglais devant Orléans. Il ne répondit pas et retint prisonnier le héraut de la Pucelle.

Dès son arrivée à Gien, Charles VII avait sommé Bonny, Cosne et La Charité-sur-Loire de se soumettre à lui. Ces villes ayant refusé, il chargea l'amiral Louis de Culant d'investir Bonny afin de faire un exemple; mais à peine la cité se vit-elle assiégée qu'elle s'empressa de capituler. Le 26 juin, cette nouvelle parvint à Gien.

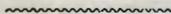
Sur ces entrefaites, la reine Marie d'Anjou rejoignit le roi. Elle devait accompagner son époux dans la ville du sacre pour être couronnée à ses côtés.

Lorsqu'on apprit la reddition de Bonny, le Conseil royal décida qu'on partirait sans attaquer, pour le moment, Cosne et La Charité-sur-Loire.

Jeanne, convaincue qu'une énergique détermination mettrait les choses en bonne voie, sachant d'ailleurs que ses troupes étaient prêtes et que leur nombre grevait beaucoup la petite cité de Gien, résolut de profiter sans retard de cette circonstance.

Le lundi 27 juin, elle donna donc le signal du départ et alla retrouver ses gens dans leur campement, à une faible distance de Gien, le long de la route de Sens.

Le trésor royal devait pourvoir à tous les frais de cette expédition, puisque le souverain se décidait enfin à commander en personne.



## CHAPITRE XVI

LA REINE RETOURNE A BOURGES — DÉPART DE CHARLES VII POUR REIMS, LE 29 JUIN 1429 — LA COUR ET L'ARMÉE — LA PUCELLE SAUVEGARDE LES MŒURS ET LA DISCIPLINE DU CORPS EXPÉDITIONNAIRE — SOUMISSION DE CRAVANT ET DE COULANGES-LA-VINEUSE — ARRIVÉE DEVANT AUXERRE : COMPOSITION OBTENUE PAR LA TRÉMOILLE POUR CETTE VILLE — SAINT-FLORENTIN, BRIENON-L'ARCHEVÊQUE ET SAINT-PHAL SE SOUMETTENT — L'ARMÉE FRANÇAISE DEVANT TROYES : LETTRES DU ROI ET DE LA PUCELLE AUX BOURGEOIS DE CETTE VILLE — LA DISETTE AU CAMP FRANÇAIS — FR. RICHARD : SES PRÉDICATIONS, SES ENTREVUES AVEC JEANNE — LE CONSEIL ROYAL : REGNAULT DE CHARTRES DEMANDE LE RETOUR EN ARRIÈRE — ROBERT LE MASSON, SEIGNEUR DE TRÈVES — ARRIVÉE DE LA PUCELLE AU CONSEIL ROYAL : SES PROMESSES

Jeanne, s'élançant la première sur la route de Reims, exprimait ainsi le mouvement intérieur et surnaturel qui la poussait en avant et la pressait de hâter l'heure où s'accomplirait la promesse qu'elle avait reçue du Ciel de voir couronner sous ses yeux l'héritier légitime du trône de France.

Toutefois, par ce départ si rapidement effectué, la Pucelle laissait le champ libre à l'ascendant de La Trémoille. Nul doute que le ministre ne se soit empressé d'en profiter, et j'attribue à son initiative la subite détermination de Charles VII, renonçant contre toute attente à se faire accompagner de la reine durant son voyage à Reims. Celle-ci croyait à la mission de Jeanne et l'avait toujours favorisée de toutes ses forces. Elle gardait au cœur un véritable culte pour l'Envoyée de Dieu. Permettre à Marie d'Anjou de suivre son royal époux, c'était pour La Trémoille laisser en permanence auprès du souverain une influence hostile aux desseins secrets qu'il nourissait. Aussi, dès que l'héroïne fut hors de Gien le Conseil décida que le roi partirait seul. La reine, à son grand déplaisir sans doute, fut donc reconduite à Bourges.

Enfin Charles VII se mit en route; c'était le mercredi 29 juin, fête de Saint-Pierre. Il avait autour de lui, avec son favori La Trémoille, le chancelier Regnault de Chartres, le conseiller Robert le Masson, le duc d'Alençon, le maréchal de Boussac, les comtes de Clermont et de Vendôme, le Bâtard d'Orléans, les sires de Rais, de Laval, d'Albret, de Gaucourt, l'amiral de Culant, le brave chevalier breton de Kermoisan, La Hire, Xaintrailles et beaucoup d'autres chefs vaillants et expérimentés.

De nombreux ecclésiastiques et religieux accompagnaient, à titre d'aumôniers, les soldats de la Pucelle.

On avait réuni douze mille combattants. Le soir de la première journée, Jeanne fut rejointe par le roi, la cour et le gros de l'armée. Elle se montra, durant cette expédition, telle que nous l'avons connue pendant les campagnes d'Orléans et de Patay, c'est-à-dire une organisatrice infatigable. Son principal souci consistait à maintenir parmi ses hommes la discipline la plus ferme et les règles de la plus rigide moralité. Dans ce but, elle s'opposait de toutes ses forces au pillage et aux rapines qui étaient pourtant à cette époque une coutume tellement passée dans les mœurs, qu'ennemis ou amis redoutaient, comme le pire des fléaux, la présence d'une troupe sur le pied de guerre.

Même s'il s'agissait d'un simple larcin, la jeune guerrière le blâmait énergiquement. Un soldat écossais ayant donné à entendre devant elle qu'il venait de prendre sa part d'un veau dérobé à des paysans, elle le tança avec une grande sévérité et le menaça même d'un châtement corporel conformément aux usages militaires d'alors. Elle-même ne cessa d'être, durant la campagne qui commençait, le modèle de la plus édifiante vertu, maintenant les habitudes austères que nous lui connaissons déjà, couchant enfermée dans sa dure armure d'acier chaque fois qu'on devait passer la nuit en plein champ.

A ses yeux, la pratique de la prière et de la religion était la sauvegarde des mœurs et de la discipline. Chaque soir, quand l'armée s'arrêtait non loin d'une église, Jeanne y faisait sonner la cloche, afin que tous, prêtres, religieux, chefs et soldats, pussent ensemble remplir le grand précepte du recours à Dieu,

En se mettant en route, le roi dépêcha ses hérauts vers Cravant, Coulanges-la-Vineuse et Auxerre, sommant ces cités d'abandonner le parti des Anglais ou celui du duc de Bourgogne pour revenir à leur souverain légitime. Les deux premières de ces villes obéirent, et, après avoir reçu au passage la soumission de Saint-Fargeau, on arriva au 1<sup>er</sup> juillet sous les murs d'Auxerre. L'armée française campa près de cette place. Jeanne estimait, d'accord en cela avec nombre de seigneurs et capitaines présents, qu'il eût été facile de lui livrer assaut et de s'en emparer, puisqu'elle ne voulait point se rendre sans condition. Mais l'avis de l'héroïne fut encore rejeté, sans discussion même, semble-t-il. Les habitants connaissaient les façons d'agir du perfide ministre de Charles VII : c'est à lui qu'ils s'adressèrent directement. Tout d'abord, ils achetèrent ses bonnes grâces en lui versant la somme de deux mille écus. Puis les pourparlers s'engagèrent, et La Trémoille, après deux jours d'arrêt devant la cité, fit conclure au monarque un arrangement boiteux. Les bourgeois promettaient d'imiter la conduite de Troyes, Châlons et Reims, et de régler leur propre attitude sur celle que ces villes prendraient bientôt. Charles VII n'entrerait donc pas dans Auxerre, qui reconnaîtrait toutefois nominalement le pouvoir du roi et prêterait serment de fidélité entre les mains de ses délégués. De plus, les gens de la cité et des environs consentaient à vendre des vivres à l'armée. Celle-ci, en effet, avait déjà épuisé ses provisions, et, en fait d'argent, chaque soldat ne possédait guère que les trois francs avancés sur sa solde au départ de Gien.

Le 3 juillet, les troupes quittèrent les murs d'Auxerre et arrivèrent devant Saint-

Florentin qui ouvrit ses portes. Le lendemain, on fut à Brienoñ, puis à Saint-Phal : ces deux villes se soumirent également. De Brienoñ, le roi écrivit à Reims pour apprendre aux habitants de cette ville le succès que ses armes venaient de remporter, « plus par grâce divine que par œuvre humaine », et pour les engager à le recevoir comme ils avaient coutume de faire, sans rien craindre du passé, « assurés d'être traités par lui en bons et loyaux sujets ».

Quant à Jeanne, elle voulut écrire elle-même aux habitants de (Troyes) et c'est de Saint-Phal qu'elle leur fit porter les lignes suivantes :

JHESUS ✠ MARIA

Très chers et bons amis, si vous voulez qu'il en soit ainsi, seigneurs, bourgeois et habitants de la ville de Troyes, Jeanne la Pucelle vous demande et vous ordonne, au nom du Roi du ciel, son légitime et souverain Seigneur, au service royal duquel elle est chaque jour, de reconnaître, d'obéir véritablement au noble roi de France, qui arrivera bientôt, malgré ses ennemis, à Reims, à Paris et dans ses bonnes villes du saint royaume, avec l'aide du Roi Jésus.

Loyaux Français, venez au-devant du roi Charles, n'y manquez pas. Et, en le faisant, n'ayez aucune inquiétude pour vos corps et vos biens. Si vous ne le faites pas, je vous promets et vous certifie sur vos vies qu'avec l'aide de Dieu nous entrerons, malgré nos ennemis, dans toutes les villes qui doivent être du saint royaume.

Je vous recommande à Dieu, qu'il vous garde, s'il lui plaît.

Prompte réponse devant la cité de Troyes.

Écrit à Saint-Phal, le mardi 4 juillet.

Le 5 juillet, l'armée était en vue de Troyes. Cette cité était alors occupée par un corps de cinq à six cents Anglo-Bourguignons, sous le commandement d'officiers choisis par Bedford, notamment le bailli Jean de Dinteville, les sires de Rochefort et de Plancy, Philibert de Meulan, etc. Le roi avait fait sommer la ville de se rendre. Loin d'y consentir, cédant à la pression des chefs que j'ai nommés, elle s'apprêta à la défense. Aussitôt que l'avant-garde française se présenta, la garnison vint en nombre à sa rencontre; il y eut une violente escarmouche où l'on compta des tués de part et d'autre. Les soldats de Jeanne furent vite ralliés et contraignirent les assaillants à une retraite précipitée dans l'intérieur de la place. Puis, le soir, d'après l'ordre des chefs, les Français organisèrent leurs campements au bourg de Crancels, au sud-ouest de la cité qui le lendemain fut investie. Les avant-postes s'étaient avancés à quelque distance jusqu'au château fort de Saint-Lyé — faisant partie du domaine épiscopal — et l'avaient occupé.

A peine la sortie eut-elle été repoussée que Charles VII entra en pourparlers avec les Troyens. Il dépêcha vers eux ses hérauts chargés d'une lettre signée par lui et scellée du sceau secret, par laquelle il les avertissait que, sur l'avis de son Conseil, il s'était mis en route pour aller à Reims recevoir le sacre traditionnel et que son intention était de traverser Troyes le lendemain même. Dans ce but, il mandait et enjoignait aux bourgeois de lui rendre l'obéissance dont ils lui étaient redevables, de se disposer à l'accueillir sans aucune difficulté et sans rien redouter du passé. En effet,

Charles VII déclarait n'en vouloir tirer nulle vengeance : il promettait aux habitants de Troyes, s'ils se comportaient avec loyauté et le traitaient comme leur légitime souverain, d'ensevelir tout dans l'oubli et de les tenir en sa bonne grâce.

Les envoyés du roi se présentèrent donc aux portes de la ville, et il est probable qu'ils avaient en main, non seulement le pli royal, mais aussi la missive de la Pucelle relatée plus haut. Les Troyens refusèrent l'entrée aux hérauts, mais acceptèrent leur message, s'engageant à faire connaître promptement la décision qu'ils allaient prendre.

La lettre du monarque fut lue à l'assemblée des bourgeois qui répliquèrent en ces termes : « Les seigneurs chevaliers et écuyers, représentant dans la ville le roi anglais et le duc de Bourgogne, et aussi les habitants de la cité ont juré et fait le serment de ne laisser pénétrer dans leurs murs aucune force militaire supérieure en nombre à la garnison sans l'autorisation expresse du duc de Bourgogne. Cette promesse empêche donc les bourgeois d'admettre l'armée royale. D'ailleurs, les Troyens, quelque bon vouloir qu'ils auraient de faire une autre réponse, seraient entravés dans leurs plans par la forte troupe anglo-bourguignonne établie dans leur ville, car cette troupe est de taille à imposer sa volonté. »

Quant à la lettre de l'héroïne, elle fut l'occasion de cruelles moqueries pour la jeune fille. On traita Jeanne de hâbleuse, et plusieurs la déclarèrent insensée ou remplie de l'esprit de Satan. Après lecture, on rit beaucoup de la missive, et finalement on la jeta au feu.

Les bourgeois de Troyes écrivirent ensuite à ceux de Reims pour leur donner les détails de ce qui précède. Ils ajoutèrent qu'un cordelier arrêté par leurs gens dans les environs de la cité et amené devant eux leur avait assuré, sous serment et sur sa parole de prêtre, qu'il avait vu trois ou quatre bourgeois de Reims venir vers Charles VII. Ces hommes auraient encouragé le monarque à poursuivre jusqu'à la ville du sacre, s'offrant à lui en ouvrir les portes.

Les Troyens avertissaient donc leurs voisins de se mettre en garde contre toute surprise, car, affirmaient-ils, un courrier leur avait déjà fait un rapport identique à celui qu'ils envoyaient.

Enfin, dans une troisième missive adressée aux bourgeois de Châlons, les habitants de Troyes s'exprimaient à peu près dans les termes que j'ai indiqués et terminaient en prétendant que la lettre de Jeanne leur avait été apportée par les soins d'un religieux, Fr. Richard, surnommé le Prêcheur.

Instruisant à leur tour les Rémois de ce qui s'était passé, les gens de Châlons se montrèrent fort étonnés que le religieux en question fût mêlé à cette affaire, attendu qu'ils avaient toujours regardé cet ecclésiastique comme un homme sage et prudent, mais, d'après les renseignements qui leur étaient fournis présentement, ils constataient que celui-ci était devenu sorcier.

Disons ici un mot de ce Fr. Richard, qui jouera un certain rôle dans l'histoire de la Pucelle, rôle que certains historiens modernes ont cherché parfois à dénaturer. C'était un Franciscain dont on ignore le lieu d'origine ainsi que la date de la naissance. En

1428, il revenait de Terre Sainte : ses sermons faisaient grand bruit. Cette année-là il prêcha l'Avent dans la ville de Troyes, puis se rendit à Paris où il arriva vers le 12 avril ; il s'y fit entendre pendant dix jours, du 16 au 26 du même mois. Commençant à parler vers cinq heures du matin, il retenait les fidèles jusqu'à dix et onze heures. Il avait le don de l'éloquence populaire et entraînait ses auditeurs qui se comptaient par milliers. Après l'avoir entendu, les hommes brûlaient leurs dés et leurs jeux de hasard, les femmes une partie de leurs atours. Il annonçait, paraît-il, la fin du monde pour l'année 1430. Menacé par la Faculté de théologie de sévères poursuites, il dut quitter Paris sans prononcer l'allocution qu'il avait promise à Montmartre pour le 1<sup>er</sup> mai. Il n'échappa que pour un temps au danger qu'il redoutait, car, en 1431, l'inquisiteur et les vicaires généraux de Poitiers lui firent une interdiction complète de se livrer au ministère de la prédication.

L'orateur qui nous occupe était donc un de ces esprits agités, en quête de nouveautés et de choses extraordinaires. On comprend son désir de connaître la Pucelle.

Dans la lettre dont j'ai parlé plus haut, les Troyens prétendent que Fr. Richard apporta lui-même la missive de Jeanne au Conseil de leur cité ; s'il en est ainsi, il faut alors admettre que le Franciscain avait été chargé de ce message par un des hérauts du roi ou par un bourgeois de la ville, car l'Envoyée de Dieu et le religieux ne devaient se rencontrer pour la première fois que sous les murs de Troyes. Leurs rapports, d'ailleurs, commencèrent d'une façon assez singulière.

Un jour, Fr. Richard, muni d'un sauf-conduit, se présente au camp des assiégeants.

|| Du plus loin qu'il aperçut l'héroïne, il se mit à faire force signes de croix et à jeter sur elle de l'eau bénite, si bien que Jeanne lui dit gaiement :

— Approchez hardiment, mon Frère, je ne m'envolerai pas.

Il est probable que les réponses de la pieuse jeune fille satisfirent le religieux, car, la visitant une seconde fois, il commença par fléchir les genoux devant elle. Ne pouvant supporter pareil acte de vénération, l'humble vierge l'imita aussitôt. Ils s'abordèrent ensuite avec un profond respect, conversèrent longtemps ensemble, puis, rentré dans la ville assiégée, Fr. Richard se fit auprès du peuple l'apôtre de la mission de la Pucelle. Son influence prépara les événements qui suivirent bientôt.

Cependant le séjour des Français devant la place se prolongeait sans qu'aucune détente se dessinât. Les habitants devaient redouter d'autant moins l'armée royale qu'ils la savaient à bout de subsistance. La disette se faisait cruellement sentir au camp du roi : parmi les douze mille hommes qui se trouvaient là, cinq à six mille n'avaient pas mangé de pain depuis huit jours.

Plusieurs de ces malheureux étaient morts de faim, et les autres n'avaient, pour soutenir leur vie, que la ressource de dévorer dans les champs les épis de blé encore verts ou de manger les fèves qui se trouvaient, en quantité considérable, aux environs de la ville.

Il y avait cinq jours que l'armée bloquait la ville de Troyes. Tant de privations avaient mis le désespoir dans les rangs des Français. Les plaintes montèrent jusqu'au monarque qui assembla son Conseil pour aviser à la situation. Quand les nobles

- 153

seigneurs furent réunis auprès de lui — Jeanne n'était point convoquée, — le chancelier (Regnault de Chartres), archevêque de Reims, désigné pour exposer l'objet de la délibération, s'exprima en ces termes :

— L'armée royale ne peut continuer à séjourner sous les murs de cette ville. La famine est dans les rangs, et il n'y a autour de nous nul point de ravitaillement.

Le chancelier développa ce thème avec beaucoup d'éloquence et de persuasion.

Le souverain pria alors Regnault de Chartres de demander tour à tour le sentiment de chacun des membres du Conseil. La majorité fut d'accord pour rebrousser chemin.

Enfin le chancelier s'adressa à Robert le Masson, seigneur de Trèves :

— Mon avis, déclara sagement celui-ci, est que l'on doit envoyer quérir Jeanne la Pucelle; elle est à la tête des troupes, et pourtant ne figure pas au Conseil où sa place semble marquée. Peut-être dirait-elle quelque chose de bien profitable pour le prince et l'armée. Vous vous êtes mis en route, mû seulement par la confiance que vous aviez en la promesse de Jeanne la Pucelle. Elle vous disait : Allez à Reims recevoir votre couronnement, vous trouverez peu de résistance, et telle est la volonté de Dieu. Qu'on fasse donc comparaître Jeanne; si elle approuve ce qui a été dit en ce Conseil, je me rangerai à l'opinion commune : le roi et son armée s'en retourneront comme ils sont venus. Mais j'estime que Jeanne pourrait bien dire chose sur laquelle le roi prendrait une tout autre conclusion.

Chacun se regardait : on allait sans doute suivre cet avis lorsqu'un coup énergique retentit à la porte.

On ouvrit; c'était l'héroïne qui se présentait : ses Voix l'avaient avertie.

Elle entra et salua respectueusement Charles VII. Le chancelier interpella aussitôt la jeune fille en ces termes :

— Le roi et son Conseil sont dans une grande perplexité et ne savent à quoi se résoudre.

Lui exposant alors en détail toute la délibération, il la prie d'exprimer sa pensée au souverain. La Pucelle se tourne vers celui-ci séance tenante et l'interroge :

— Croirez-vous à mes paroles, Sire?

— Je ne sais, répondit-il. Si vous me dites chose raisonnable et profitable, je vous croirai volontiers.

— Serai-je crue? répète l'héroïne.

— Oui, selon ce que vous direz.

— Noble Dauphin, ordonnez à vos gens d'assiéger Troyes et ne tenez pas de plus longs Conseils, car, au nom de Dieu, avant trois jours je vous introduirai dans cette cité, par amour ou par force, et la fausse Bourgogne sera bien stupéfaite.

— Jeanne, réplique le chancelier d'un air incrédule, si l'on était certain d'y être dans six jours, on attendrait bien, mais je ne sais si ce que vous dites est vrai.

Peinée du peu de confiance qui accueille des affirmations venant, non d'elle-même, mais de ses Saintes, la Pucelle fixe le monarque de son œil inspiré :

— Cessez de douter, s'écrie-t-elle. Demain vous serez maître de la ville.

## CHAPITRE XVII

MISE EN BATTERIE DE L'ARTILLERIE FRANÇAISE DEVANT TROYES — PANIQUE DES HABITANTS — L'ÉVÊQUE JEAN LÉGUISE ET LES PRINCIPAUX BOURGEOIS AU CAMP ROYAL — CAPITULATION ET DÉPART DE LA GARNISON — LE ROI ET L'ARMÉE FRANÇAISE DANS TROYES — JEANNE MARRAINÉ D'UN NOUVEAU-NÉ — LETTRES ADRESSÉES AUX RÉMOIS PAR CHARLES VII ET PAR LES BOURGEOIS DE TROYES — REGNAULT DE CHARTRES ÉCRIT A SES DIOCÉSAINS DE (REIMS) — POURPARLERS DES RÉMOIS AVEC LEUR GOUVERNEUR GUILLAUME DE CHATILLON — REDDITION DES FORTERESSES SUR LA ROUTE DE REIMS — BUSSY-LESTRÉES : AMBASSADE DES BOURGEOIS DE CHALONS — REDDITION DE CHALONS — JEAN MOREL, GÉRARD D'ÉPINAL ET TROIS AUTRES HABITANTS DE DOMREMY AU-DEVANT DE LA PUCELLE — RÉFLEXION TRISTE ET PROFONDE

Nous voici donc arrivés au samedi 9 juillet 1429. En sortant du Conseil, Jeanne d'Arc monte à cheval. Un bâton à la main, elle court au camp, donne ses ordres et met tout le monde à l'œuvre. Il s'agit d'abord de construire des retranchements pour disposer l'artillerie en batterie. Aussi fait-elle appel à toutes les bonnes volontés, et bientôt chevaliers, écuyers, archers, ouvriers, gens du menu peuple, unissent leurs efforts. Ils apportent, l'un des fagots, l'autre des poutres; celui-ci des tables, celui-là des portes ou des fenêtres descellées. Bref, tous les matériaux qu'ils rencontrent servent à former le retranchement qui s'élève à vue d'œil.

Dès que l'ouvrage est terminé sur un point, une pièce se dresse, bien abritée contre les projectiles des remparts et toute prête à tirer. Jeanne parcourt les rangs des travailleurs, excite chacun par un encouragement. Elle se dirige avec une merveilleuse rapidité vers les endroits où sa présence est réclamée et se conduit en un mot comme le plus expérimenté des généraux. Ces travaux stratégiques se prolongent durant la nuit entière : le matin, tout est disposé pour le combat.

L'héroïne enjoint à ses hommes de se munir de fascines pour combler le fossé; déjà sa voix énergique commande : « A l'assaut ! » quand les portes de la ville s'ouvrent, et, à la stupéfaction générale, on voit apparaître l'évêque et les principaux bourgeois, qui demandent à capituler.

Que s'était-il donc passé? Les habitants de Troyes avaient assisté du haut des remparts aux préparatifs de l'attaque; l'habileté de la Pucelle à tout organiser, ainsi que l'empressement mis à lui obéir les avaient saisis d'une terreur panique.

Les Troyens, sous le coup d'une soudaine impulsion qui semblait venir de

Dieu, s'étaient réunis et avaient résolu de tenter un rapprochement avec le roi. Chose extraordinaire, les soldats de la garnison eux-mêmes conseillèrent d'entrer en pourparlers. (Fr. Richard) était revenu du camp tout à fait gagné à la cause de la Libératrice, ses exhortations avaient entraîné le peuple à croire en elle; les gens du commun allaient jusqu'à dire bien haut que, si la troupe anglo-bourguignonne ne consentait pas à traiter, on la pousserait aisément hors des murs. Enfin, Jean Léguisé, évêque de la ville, était de cœur pour Charles VII: il sut profiter de la situation et se fit fort d'aboutir à un arrangement favorable. Il arrivait donc à cette heure suivi des principaux bourgeois et de plusieurs capitaines ennemis pour négocier la capitulation.

Le monarque, surpris autant que ravi de voir, contre toute attente, s'accomplir si vite la prophétie de Jeanne, se montra facile pour les conditions. Les habitants devaient lui jurer obéissance, moyennant quoi il les traiterait en loyaux sujets, avec pleine amnistie du passé.

Les soldats anglo-bourguignons auraient la vie sauve et se retireraient le lendemain matin, emportant leurs armes et leurs biens. Puis le souverain, la cour et la garnison française pénétreraient dans la place, et, quelque temps après, l'armée royale la traverserait tout entière.

L'annonce de l'accord est accueillie dans la ville et au camp avec une joie délirante. Les habitants accourent en foule vers les tentes des Français; on s'embrasse, on fraternise. C'est le bonheur d'un peuple rentré dans le devoir, c'est surtout la récompense de la loyale soumission du roi aux ordres de Dieu.

Le lendemain matin, les troupes anglo-bourguignonnes étaient sur pied pour le départ. Jeanne, craignant sans doute quelque surprise et voulant veiller au strict accomplissement de la capitulation, se porte, avec une nombreuse et solide compagnie, sur le passage de la garnison qui se retire. Bien lui prend d'agir ainsi, car les Anglo-Bourguignons, se basant sur les termes du traité, qui leur permettait d'emporter tous leurs biens, traînaient à leur suite les prisonniers français. L'héroïne leur barre la route :

— Au nom de Dieu, s'écrie-t-elle, ils ne les emmèneront pas!

Effectivement, elle les retient et les envoie vers Charles VII, qui, respectueux de sa parole, paye, séance tenante, de son propre argent, la rançon de tous les malheureux captifs.

Ce fait accompli, la Libératrice pénètre dans la cité, dispose ses archers en files serrées, le long des rues, puis vient retrouver le roi. A 9 heures du matin, celui-ci, ayant la Pucelle à ses côtés, entre triomphalement dans cette ville, dont la veille encore il désespérait de s'emparer.

Les membres de son Conseil qui avaient bien failli empêcher cet heureux événement l'entouraient avec une escorte d'honneur. Tous ensemble se rendirent à la cathédrale pour offrir au Ciel de solennelles actions de grâces.

Le gros de l'armée était resté campé aux champs sous les ordres d'Ambroise de Loré; le lendemain, il défila en belle ordonnance à travers les rues, ce qui fit grand

plaisir aux bourgeois. Le roi et sa cour avaient pris logement en ville, mais Jeanne était retournée vers les troupes. Néanmoins, les Troyens, dans leur allégresse, vinrent la supplier d'être la marraine d'un enfant nouvellement né parmi eux. La Pucelle se prêta volontiers à leurs désirs et conserva toujours un souvenir cordial de cette population si sincèrement revenue à son prince.

Dès ce jour, 11 juillet, les habitants de Troyes écrivent à ceux de Reims pour leur détailler ces événements et les engagent à suivre leur exemple. En agissant ainsi, les Rémois resteraient unis aux Troyens sous le gouvernement du même souverain et préserveraient leurs corps et leurs biens de tout danger. Car, eux n'en peuvent douter, s'ils avaient résisté aux armées françaises, ils étaient perdus.

En même temps que les habitants de Reims recevaient cette missive, il leur en arrivait une autre de Charles VII, également écrite de Troyes et datée du même jour ; en voici le texte :

AU NOM DU ROI,

Chers et bien-aimés, nous vous avons envoyé récemment par Guyenne, notre héraut, une lettre où nous vous faisons connaître notre intention d'arriver sous peu à Reims pour nous y faire sacrer et couronner. Nous vous avons ordonné, sommé et requis de vous disposer à nous accueillir ainsi que vous êtes tenus de le faire. Notre héraut est revenu sans réponse, ce dont nous sommes mécontent. Peut-être que quelques-uns d'entre vous ont retenu notre lettre, sans la montrer à la communauté. Nous vous renvoyons donc notre messenger, en vous signifiant de nouveau notre départ et notre intention d'aller, s'il plaît à Dieu, nous faire sacrer et couronner à Reims, selon la coutume de nos prédécesseurs. Nous serions déjà bien près de vous, si nous ne nous étions pas attardé à Troyes où les bourgeois nous ont fait une belle et honorable réception, nous ont rendu toute l'obéissance que doivent de bons sujets à leur souverain et légitime seigneur.

Aussi nous vous ordonnons, sommons et requérons encore une fois, au nom de la fidélité et de l'obéissance que vous nous devez, de vous disposer, ainsi que vous y êtes tenus, à nous faire en cette ville de Reims la réception que vous avez faite à nos prédécesseurs.

Donné en notre ville de Troyes, le 11 juillet.

Signé : CHARLES.  
et plus bas : COINGNET.

Adresse sur une bande de parchemin :

*A nos chers et bien-aimés, les gens d'Église, bourgeois, manants  
et habitants de notre ville de Reims.*

Le lendemain 12 juillet, le chancelier Regnault de Chartres, archevêque de Reims, écrivit lui-même à ses diocésains de s'apprêter à recevoir leur souverain. Ceux-ci, d'ailleurs, ne semblaient pas disposés à résister à l'armée royale.

Le capitaine de Reims pour les Anglais était Guillaume, seigneur de Châtillon et de la Ferté-en-Ponthieu. Affidé de Jean de Luxembourg et tout dévoué à ses maîtres, il était secondé dans son œuvre par Jean Cauchon et Thomas de Bazoches, ses lieutenants.

Ils se rendirent à l'assemblée des notables et les exhortèrent vivement à résister et à se défendre contre l'armée royale.

— Êtes-vous assez forts pour aider à notre sauvegarde? leur fut-il demandé.

— Si vous pouvez tenir seulement six semaines, reprirent les trois capitaines, il vous arrivera de grands secours, tant du régent Bedford que du duc de Bourgogne.

Cette réponse ne plut guère aux bourgeois de Reims, qui s'obstinèrent dans leur décision, faisant même entendre des murmures et des reproches; aussi Châtillon, Saveuse et l'Isle-d'Adam durent-ils se retirer avec leurs gens.

Le mardi 12 juillet, après avoir nommé Antoine de Chabannes bailli de Troyes, Charles VII quittait la cité hospitalière et continuait sa route, constamment pressé par la Pucelle qui le suppliait de faire diligence pour être à Reims le plus tôt possible. La jeune guerrière dirigeait la marche.

Lorsqu'on passait près des barrières d'un château ou d'une place fortifiée, elle s'en approchait toujours la première, disant au capitaine qui commandait la garnison :

— Rendez-vous au Roi du ciel et au noble roi Charles.

Elle faisait parvenir la même sommation par quelques-uns de ses hommes aux forteresses un peu éloignées de son chemin. Villes et châteaux s'empressaient de répondre à l'appel de l'héroïne, en apprenant les merveilles que Dieu opérât par son bras. S'il y avait parfois des hésitations, il suffisait à Jeanne d'aller parlementer en personne pour que les portes s'ouvrissent.

On arriva le soir du 12 juillet à Bussy-Lestrées. Des ambassadeurs de Châlons y attendaient le roi qui avait fait sommer cette ville par son héraut Montjoye. Le monarque les accueillit avec beaucoup de bonté et comprit à leur langage que le retour de ces braves gens à la cause nationale s'effectuerait sans difficulté; dès le lendemain, il préparait pour eux des lettres d'amnistie. En effet, à peine rentré, les ambassadeurs exposèrent le résultat de leur mission dans une assemblée générale des bourgeois, Ceux-ci décidèrent de recevoir Charles VII et de lui faire complète soumission. Donc, le jeudi 14 juillet, les Châlonnais, sachant que le prince approchait, s'en vinrent au-devant de lui, précédés de leur évêque et des magistrats. Ils lui remirent les clés de la cité : le roi, avec son armée, passa la nuit dans leurs murs.

A Châlons une douce joie fut accordée à Jeanne. Domremy, on le pense bien, retenissait du bruit des miraculeux succès obtenus par sa glorieuse enfant : la nouvelle de la marche du roi vers Reims, la présence de la Pucelle au front des troupes y causaient d'autant plus d'émotion que la contrée traversée était proche des Marches de Lorraine. Les compatriotes de l'héroïne voulurent qu'une délégation vint lui dire combien, au pays natal, on l'aimait toujours et combien on l'admirait. Cinq d'entre eux, choisis sans nul doute parmi ceux qui étaient le plus attachés à la jeune fille, s'étaient donc mis en route pour Châlons. L'histoire n'a conservé que les noms de Jean Morel, un de ses parrains, et de Gérardin d'Épinal, dont elle avait tenu l'enfant sur les fonts baptismaux. Quand ils la virent fièrement campée sur son destrier, revêtue d'une armure d'acier poli et d'une robe richement ornée, elle, la douce fillette qui, six mois auparavant, filait encore sa quenouille aux veillées du village, ils s'arrêtèrent stupéfaits. Les honneurs dus à sa dignité de chef de guerre et surtout le religieux respect dont on l'entourait les rendaient muets d'étonnement. Mais quand elle

s'avança vers eux les mains tendues, leur prodiguant comme jadis les marques de son affection simple et dévouée, quand ils l'entendirent parler de ses travaux, de ses labeurs et de ses peines, assurer qu'elle préférerait la vie cachée de Domremy à tous ces hommages imposés par la seule volonté de Dieu, ils comprirent que la triomphante Pucelle d'Orléans était restée dans l'intime de son être l'humble Jeannette de Domremy.

Peu à peu les visiteurs s'enhardirent; ils communiquèrent à Jeanne leurs naïves pensées, puis l'interrogèrent.

Jean Morel, avec la liberté dont on use à l'égard d'une filleule, lui refit sans doute tant de fois compliment sur les somptueux habits dont elle était parée, que la généreuse enfant, se dépouillant de la huque d'étoffe écarlate passée sur son armure, força son parrain à l'accepter en souvenir d'elle, don qui s'explique d'autant plus facilement que la Pucelle, on le sait, portait des vêtements masculins.

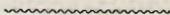
Quant à Gérardin d'Épinal, c'étaient principalement les questions de guerre et de combat qui l'intéressaient : il se demandait si dans les sièges, les batailles et au milieu des sanglantes mêlées, le cœur de la jeune fille ne battait pas trop fort.

— Jeanne, ne craignez-vous donc point, dans toutes ces rencontres ?

Et elle de répondre :

— Je ne redoute que la trahison.

Parole profonde indiquant bien que l'héroïne sentait ce qui, autour d'elle, se tramait dans l'ombre. A son esprit éveillé et réfléchi, à son âme éclairée de célestes visions, le plan de La Trémoille et des ambitieux préférant leur fortune à celle de la France n'était déjà plus un mystère.



## CHAPITRE XVIII

---

FALSTOFF A CORBEIL — PARIS APPREND LA DÉFAITE DE PATAY — ÉMOI DE LA CAPITALE — DOULEUR  
DU CONSEIL ROYAL ANGLAIS — AMBASSADE ENVOYÉE AU DUC DE BOURGOGNE — OPINION DU DUC  
DE BEDFORD SUR LA PUCELLE — LES MASSACRES EN BOHÈME ET L'HÉRÉSIE DES HUSSITES — LE CAR-  
DINAL DE WINCHESTER, CHEF DE LA CROISADE EN ANGLETERRE — CONVENTION ARMANT LES CROISÉS  
CONTRE LA FRANCE — PARIS SE PRÉPARE A LA DÉFENSE — NOUVEAUX MAGISTRATS PARISIENS —  
LE DUC DE BOURGOGNE A PARIS — RENOUVELLEMENT DU SERMENT ET DE L'ALLIANCE ENTRE BOUR-  
GUIGNONS ET ANGLAIS — LA DUCHESSE DE BEDFORD QUITTE PARIS AVEC PHILIPPE LE BON SON FRÈRE

Avant de continuer le récit de l'expédition royale vers Reims, il est temps de jeter un regard sur le parti anglais, afin de constater l'énergie extraordinaire qu'il sut déployer pour s'opposer à la marche victorieuse de l'armée française. Cette étude mettra mieux en relief le miracle que Dieu opéra en faveur de notre patrie. L'effet produit par les premiers succès de Jeanne montrera de plus au lecteur quels plus grands triomphes eût obtenus l'Envoyée du ciel si l'on avait exécuté fidèlement ses conseils inspirés.

On se souvient de la retraite précipitée de Falstoff à Patay; il ne séjourna guère dans Étampes. Le 20 juin, il était à Corbeil et faisait au duc de Bedford le rapport des événements qui venaient de s'accomplir. Celui-ci ne ménagea point le guerrier vaincu, il lui reprocha amèrement d'avoir abandonné le champ de bataille sans coup férir.

La nouvelle de la défaite des Anglais se répandit vite dans Paris.

Un instant on prétendit que l'armée de Charles VII continuait sur Paris sa marche triomphale, si bien que le mardi (21 juin) le bruit se répandit par toute la ville que la nuit même les Français allaient pénétrer dans les murs de la cité. Ce racontar fut sans doute la conséquence de l'arrivée de quelques fuyards échappés du champ de bataille de Patay, qui, dans leur effroi, croyaient entendre constamment sur leurs talons le galop des vainqueurs. Une violente agitation se produisit : peu s'en fallut qu'elle ne prît les proportions d'une émeute, et Bedford quitta Corbeil en hâte pour rentrer à Paris où il convoqua son grand Conseil.

Elle fut mémorable, cette séance tenue par les conseillers d'Angleterre dans la capitale de la France qu'ils occupaient injustement. Le régent qui la présidait donna

connaissance de tous les navrants détails reçus des rives de la Loire. Il ne cacha rien, et quand ces vieux serviteurs, anciens guerriers de l'armée victorieuse d'Henri V, apprirent les désastres multipliés que venaient de subir leurs troupes, quand ils connurent la mort de tant de soldats et des meilleurs de leurs compagnons, le coup leur fut si dur que, consternés, ils se prirent à pleurer en plein Conseil. Toutefois, ils se ressaisirent après ce mouvement d'émotion. Sachant que Charles VII augmentait encore ses troupes et qu'il se préparait à continuer ses conquêtes, ils décidèrent de mettre en œuvre les plus puissants moyens pour lui résister.

La première chose à faire était de renouer avec le duc de Bourgogne les très amicales relations qui l'avaient longtemps uni au régent et à la cour du roi Henri. Quelques mois plus tôt, un nuage les avait troublées, lorsque Bedford s'était refusé à accepter l'arrangement, proposé par les Orléanais, de confier leur ville à Philippe le Bon. Ce dernier même, assurait-on, n'était pas fâché de la leçon infligée à ses alliés par Charles VII, car le trop grand pouvoir des envahisseurs commençait à l'inquiéter.

Il fallait donc comme par le passé s'assurer le concours du prince bourguignon, si l'on voulait tenir tête aux Français. Dans ce but, Bedford, d'accord avec les bourgeois de Paris, résolut d'envoyer une solennelle députation, qui devait exposer à Philippe le Bon par le menu les derniers événements et le prier de se diriger promptement sur la capitale, afin d'aviser avec le régent et le Conseil royal aux mesures à prendre.

Les ambassadeurs choisis pour cette mission furent deux des principaux docteurs de la Faculté de théologie, et plusieurs habitants de qualité sous la présidence de Jean de Mailly, évêque de Noyon.

Le duc de Bourgogne fut rejoint à Hesdin par les envoyés de Bedford. Il leur fit bon accueil et annonça que sous peu de jours il se rendrait dans la ville de Paris. Toutefois, ce n'étaient là que des promesses, et, en attendant leur réalisation, le régent, en Anglais avisé, cherchait à recruter une nouvelle armée.

Ce n'était point chose facile. Toute la partie de la France soumise à Henri VI paraissait fatiguée de cette guerre acharnée; de plus, les ressources provenant de l'impôt diminuaient, et enfin la plupart des hommes d'armes, dégoûtés de leur dur métier, étaient apeurés au seul nom de la Pucelle.

Jeanne la Pucelle! Quel effet son intervention produisait-elle sur Bedford? Quel était pour lui cet être étrange, surgissant tout à coup pour arrêter la marche glorieuse des Anglais? Il est certain qu'au premier moment le noble prince avait haussé les épaules, mais, après les victoires successives remportées sous l'étendard mystérieux de Jeanne, en entendant la voix du peuple crier au miracle, tandis que les chefs des troupes anglaises prononçaient les mots de sortilège, de sorcière et de bûcher, peut-être sa conscience si religieuse, au dire des chroniqueurs, se troubla-t-elle un instant devant l'étrange problème. Je dis *peut-être*, car la pensée intime de Bedford sur Jeanne restera toujours un secret pour l'histoire. En tout cas, ses scrupules, si jamais il en eut, ne tardèrent pas à être levés par les professeurs de l'Université de Paris. Depuis long-

temps, ces maîtres du savoir avaient pris une attitude nettement opposée au parti national et rampaient devant l'envahisseur triomphant. Dans ces conditions, nul doute que le régent n'ait reçu, s'il voulut les interroger, une réponse équivalente à celle qu'ils donnèrent plus tard officiellement sur le cas de Jeanne d'Arc.

C'est bien l'opinion exprimée dans tous les rapports de Bedford sur la Pucelle. Même dans le dernier qui devait paraître plusieurs années après la mort de l'Envoyée du ciel, tout en lui attribuant la perte de la France pour l'Angleterre, il continuait à déclarer qu'il avait combattu une sorcière déchaînée par l'enfer contre ses armées.

En attendant, il fallait lutter, et pour cela trouver des hommes.

A cette époque, il y avait en Bohême des hérétiques révoltés qui se livraient à d'indescriptibles excès : les Hussites. La chrétienté tout entière s'était émue du sort des malheureux exposés à leurs coups. Le pape Martin V avait appelé les fidèles à une croisade qui opposerait une digue aux ravages de ces sectaires. Or, l'Angleterre, peuple catholique et heureux dans ses armes au commencement de l'année 1429, s'était empressée de promettre au Souverain Pontife un concours effectif dans cette entreprise à la fois religieuse et humanitaire. Désireux de la récompenser de son zèle, le Pape avait choisi, pour être son légat dans la croisade projetée, le grand-oncle du jeune roi d'Angleterre, Henri de Beaufort, évêque de Winchester, qu'il avait précédemment honoré de la pourpre et que l'histoire désigne sous le nom de cardinal d'Angleterre. Exécutant son mandat, et muni de fonds recueillis dans la chrétienté par le Saint-Père, le cardinal réunit une armée, qui précisément, en ce mois de juin 1429, était toute prête à se mettre en route. Deux cent cinquante lances et deux mille cinq cents archers la composaient. Une délibération du Conseil royal d'Angleterre, datée du 17 juin, instituait l'évêque de Winchester capitaine général de tous les Anglais en partance pour la croisade. Les régents de France et d'Angleterre tournèrent les yeux vers ce corps de troupes fraîches pour y trouver le noyau de l'armée qu'ils cherchaient. Transformer des croisés en défenseurs de l'invasion anglaise, les conduire contre Charles VII et la Pucelle au lieu de les faire marcher, comme ces hommes s'y attendaient et le voulaient, contre des hérétiques en quête de meurtre et de pillage, telle est l'entreprise devant laquelle ne recula pas la perfidie britannique.

Le Souverain Pontife ne manqua pas de protester ; il se plaignit vivement à l'évêque de Winchester, qui répondit que tout se passait sans son consentement. Et comme le Pape menaçait de sévir contre le prélat, le Conseil royal rendit une ordonnance empêchant le cardinal de s'éloigner de la terre d'Angleterre et des pays de conquêtes.

Tout en poursuivant cette négociation tortueuse avec le Cabinet de Londres, le régent ne négligeait rien pour établir une vigoureuse résistance dans la ville de Paris. Sur son ordre, on se mit à travailler jour et nuit ; les bourgeois, rivalisant de zèle, augmentèrent les défenses des murailles et y placèrent tous les canons, coulevrines et bombardes dont ils disposaient ; ils renforcèrent aussi le guet. Il est probable toutefois que les magistrats municipaux montrèrent peu d'enthousiasme pour cette besogne, car, durant la première semaine du mois de juillet, tous les



JEAN, DUC DE BEDFORD, RÉGENT DE FRANCE



officiers civils de Paris furent subitement révoqués et remplacés par d'autres. On nomma Guillaume Sanguin prévôt des marchands, et on donna le titre d'échevins à Imbert des Champs, mercier et tapissier; à Collin de Neufville, poissonnier; à Jean Dampierre, mercier; à Remond Marc, drapier.

Le duc de Bourgogne, on s'en souvient, avait répondu à l'ambassade du régent que dans peu de jours il serait à Paris. En vue de son voyage, il leva en Artois un Corps de quatre à cinq cents combattants, dont il se composa une escorte; ainsi accompagné, il entra dans la capitale le dimanche 10 juillet, vers 6 heures du soir, à la grande joie de Bedford et des partisans de l'Angleterre qui lui firent un magnifique accueil. Afin de donner plus d'éclat à leur décision et d'impressionner davantage les Parisiens, surtout ceux qui envisageaient avec appréhension la perspective d'une résistance aux armées de Charles VII, les princes voulurent renouveler solennellement le traité d'alliance qui les unissait.

On essaya tous les moyens pour frapper l'imagination du public: la pompe des cérémonies religieuses s'allia à celle des assemblées civiles. Une procession générale eut lieu d'abord; on entendit ensuite un fort beau sermon à Notre-Dame de Paris.

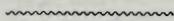
Au Palais, une très impressionnante mise en scène fut organisée: les ecclésiastiques, les seigneurs, les magistrats furent convoqués. A cette imposante réunion, on donna lecture de la charte où étaient inscrits les termes de la paix conclue jadis, devant le légat du Pape, par les Bourguignons et les Armagnacs. Il fut raconté comment Jean sans Peur avait été trahittement assassiné au pont de Montereau.

Puis, à la demande qui en fut faite, tous les assistants prêtèrent le serment de demeurer bons et loyaux sujets du régent et du prince son allié. Enfin, les seigneurs s'engagèrent à garder Paris contre toute attaque.

Le voyage du duc de Bourgogne avait atteint son but; mais les nouvelles de la marche rapide de Charles VII vers Reims parvenaient dans la capitale et pouvaient y rendre dangereux un trop long séjour. Aussi, dès le samedi 16 juillet, Philippe le Bon quittait-il cette ville, accompagné de sa sœur, la duchesse de Bedford, que sans doute le régent, son époux, ne croyait pas en sûreté sur les rives de la Seine.

Le duc de Bourgogne partait, décidé à tout mettre en œuvre pour arrêter les succès grandissants de l'armée royale. Il allait lever des troupes et faire jouer sa diplomatie. De plus, entre lui et Bedford, un plan secret dont nous trouverons les traces dans les chapitres suivants avait été dressé.

Toutes les forces humaines se liguent donc à l'encontre de la mission de la Pucelle; mais elles ne peuvent rien contre Dieu: elles demeureront impuissantes aussi longtemps que le roi de France sera docile aux conseils divins.



## CHAPITRE XIX

---

CHARLES VII ET SON ARMÉE À SEPTS AUX — SOUMISSION DES BOURGEOIS DE REIMS — REGNAULT DE CHARTRES PREND POSSESSION DE SON SIÈGE ARCHÉPISCOPAL — ENTRÉE SOLENNELLE DE LA PUCELLE ET DU ROI : PRÉPARATION DU SACRE PENDANT LA NUIT — LES ORNEMENTS RASSEMBLÉS — SUPPLÉANCE DES PAIRS ABSENTS — LETTRE DE JEANNE AU DUC DE BOURGOGNE — LA CATHÉDRALE — LA SAINTE AMPOULE — LE SERMENT ROYAL — LE SACRE : ENTHOUSIASME DES ASSISTANTS — LA PUCELLE AUX GENOUX DE CHARLES VII

Le vendredi 15 juillet, Charles VII et son armée quittèrent Châlons pour s'avancer dans la direction de Septsaulx. Ce village est situé à quatre lieues de Reims : d'un côté s'étend la plaine champenoise, de l'autre coule la Vesle, dont la rive présentait alors, parmi les marais et les grandes forêts, des vignobles féconds. Là s'élevait le château des archevêques de Reims, construit et puissamment fortifié en 1171 par Henri de France, prélat qui occupait alors le siège de saint Remi.

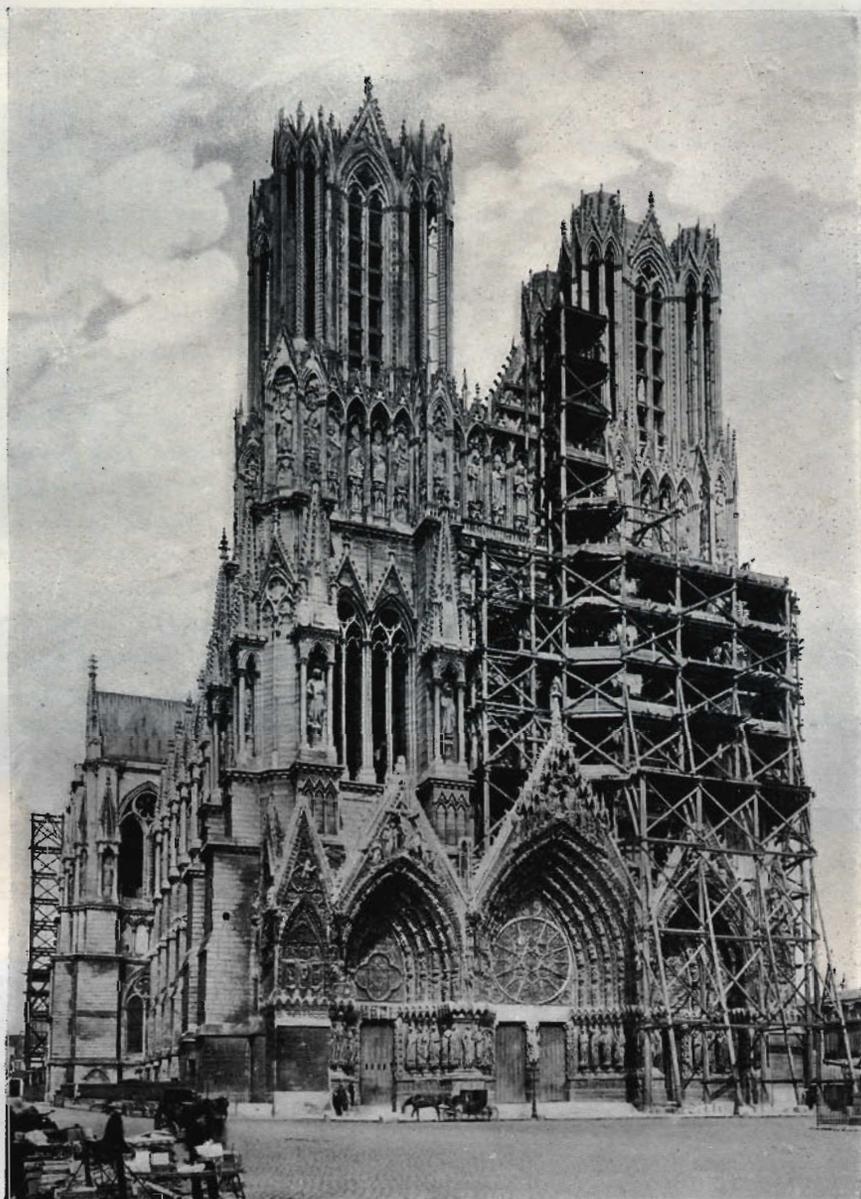
Dans le château fort de Septsaulx était installée une importante garnison anglo-bourguignonne. Mais les soldats qui la composaient, à l'approche des troupes royales, n'osant risquer les chances d'un siège, se retirèrent immédiatement.

Le 16 juillet au matin, une députation des gens d'Église, nobles, échevins et bourgeois de Reims, se présenta au château de Septsaulx ; elle apportait à Charles VII les clés de la cité et en obtenait en échange des lettres d'abolition et de pardon complet pour tout le passé.

Les seigneurs de la cour assistèrent à cette audience solennelle durant laquelle la tradition rapporte que Jeanne d'Arc demeura en prières dans l'église de Septsaulx. Comme les bourgeois retournaient joyeux à Reims, ils furent suivis de près par Regnault de Chartres, leur archevêque, qui n'avait pas encore pu prendre possession de son siège, ni faire son entrée dans sa ville épiscopale, puisque les Bourguignons l'avaient occupée jusque-là.

Aussitôt la cérémonie religieuse de son intronisation accomplie, le prélat annonça au peuple que le roi pénétrerait dans la ville le soir même,

Les habitants s'empressèrent d'orner leurs rues et d'organiser des logements pour toute l'armée royale qu'ils consentaient à accueillir, à condition que ce fût pour peu de temps.



REIMS — LA CATHÉDRALE

234

Charles VII donna l'ordre à ses troupes de franchir la dernière étape qui les séparait de Reims.

Dans la soirée du samedi 16 juillet 1429, Reims, en grande liesse, accueillit l'armée royale. En tête des hommes d'armes s'était formé un brillant cortège de princes, de seigneurs, chefs de guerre, chevaliers aux bannières flottantes et multicolores. Ils entouraient le roi de France que venaient de rejoindre son beau-frère, René d'Anjou, duc de Bar, et le damoiseau de Commercy. Devant la porte de Dieulimire se tenaient l'archevêque, son clergé, les magistrats et les notables. Ils introduisirent dans leurs murs le souverain vers lequel les habitants jetaient joyeusement le cri séculaire du sacre des rois : « Noël! Noël! » Mais le personnage qui attirait par-dessus tout les regards et la religieuse vénération des Rémois, c'était Jeanne la Pucelle que Charles VII avait placée près de lui.

On ne peut s'en étonner. Cette prise de possession, sans coup férir, de la ville de Reims, à vingt kilomètres de la garnison anglaise d'Épernay, à huit lieues du comté de Rethel, domaine propre des Bourguignons, alors que du côté de l'Île de France Philippe le Bon venait lui-même pour maintenir la fidélité des places fortes, encore toutes en son pouvoir et en celui du régent; cette entrée triomphale sans aucune résistance, après une marche si longue, effectuée à travers un pays occupé par l'ennemi, n'était-ce pas un vrai miracle? Et ce miracle, Dieu l'opérait par cette jeune vierge prédestinée, envoyée au secours de la patrie!

Le monarque suivit le Barbâtre pour se rendre au palais voisin de Notre-Dame, qu'il préféra, sans nul doute, au sombre château de Porte-Mars. L'archevêque, installé depuis le matin, lui en fit les honneurs.

A son arrivée, le premier soin de Charles VII fut de tenir un rapide Conseil pour fixer la date de son sacre, qui, selon l'usage, devait s'accomplir un dimanche. Tout le monde s'accorda pour décider qu'il aurait lieu dès le lendemain. Pour des motifs différents, chacun désirait qu'il en fût ainsi. La Pucelle cherchait à accomplir sans retard la volonté divine; le roi et les seigneurs, ne sachant ce que l'avenir leur ménageait, furent d'avis de profiter de l'heureuse circonstance; enfin, les bourgeois de Reims calculaient surtout que, de cette façon, on abrégait la durée du séjour des troupes dans leurs murs.

Mais une résolution aussi précipitée imposait évidemment une lourde charge à ceux qui travaillaient à l'exécuter. Il fallait tout ensemble assigner dans Reims des logements au moins sommaires à douze mille hommes d'armes et improviser les préparatifs compliqués pour une cérémonie à la fois grandiose et minutieuse qui n'avait lieu qu'à des intervalles fort éloignés. Une partie des ornements habituellement employés avaient été, depuis 1380, et par une décision de Charles V, confiés à la garde de l'abbé et des religieux du monastère de Saint-Denis, près Paris. En outre, on devait se procurer les objets précieux que le roi offrait à l'occasion de son avènement, c'est-à-dire les tapis de satin vert, les ornements de velours rouge et de damas blanc, un vase d'argent et treize écus d'or.

Toutes ces difficultés furent vaincues, et j'estime que l'on peut compter Jeanne

parmi ceux qui, cette nuit-là, ne prirent point de repos, mais se multiplièrent, afin de pourvoir à tout.

Cependant, il fallut s'assurer le concours des personnages officiels qui entoureraient le monarque au moment de son sacre. La coutume exigeait la convocation des douze pairs de France, dont six laïques : les ducs de Bourgogne, de Normandie, de Guyenne, les comtes de Flandre, de Toulouse, de Champagne; et six ecclésiastiques : l'archevêque-duc de Reims, les évêques-duc de Laon et de Langres, les évêques-comtes de Châlons, de Beauvais et de Noyon. Or, sur les douze, deux seulement étaient là, Regnault de Chartres, archevêque de Reims, et Jean de Sarrebruck, évêque de Châlons. Jean de Saint-Michel, évêque d'Orléans, et Robert de Rouvres, évêque de Séz, avec deux autres prélats dont l'histoire n'a pas conservé les noms, remplacèrent les quatre pairs ecclésiastiques manquants. Pour les pairs laïques, on fit appel aux nobles seigneurs qui avaient accompagné le souverain : le duc de Bourgogne fut représenté par le duc d'Alençon, le duc de Normandie par le comte de Clermont, le duc d'Aquitaine par le comte de Vendôme, et le comte de Flandre par le sire de la Trémoille. Les chroniques contemporaines ne sont pas absolument d'accord sur les mandataires des comtes de Toulouse et de Champagne : on y trouve les noms de Guy et d'André de Laval et ceux des sires de Gaucourt, de Beaumanoir et de Mailly.

Dès la veille au soir, selon le cérémonial accoutumé, le roi, suivi de ses pairs, devait se rendre à la cathédrale, et là, prenant place sur une estrade préparée à cet effet ou sur le jubé, il était montré à la foule par les grands vassaux qui prononçaient ces paroles :

— Voici votre roi, que nous, pairs de France, allons couronner comme monarque et souverain seigneur. S'il y a parmi vous âme qui le veuille contredire, nous sommes ici pour en faire droit. Si personne de vous ne s'élève contre lui, il sera consacré demain par la grâce du Saint-Esprit.

Les chroniques du temps ne nous disent point si cette cérémonie eut lieu, mais elles permettent de le conclure, puisqu'elles affirment que tout se passa suivant les usages et la tradition.

Le jour même du sacre, Jeanne fit écrire au duc de Bourgogne la mémorable lettre conservée encore à Lille aux archives du Nord, dans laquelle elle s'adresse à Philippe le Bon avec une majesté surnaturelle et une dignité qui n'a d'égale que son humilité. Ces lignes constituent une des plus belles pages qui furent jamais envoyées à un prince chrétien :

\* JHÉSUS, MARIA

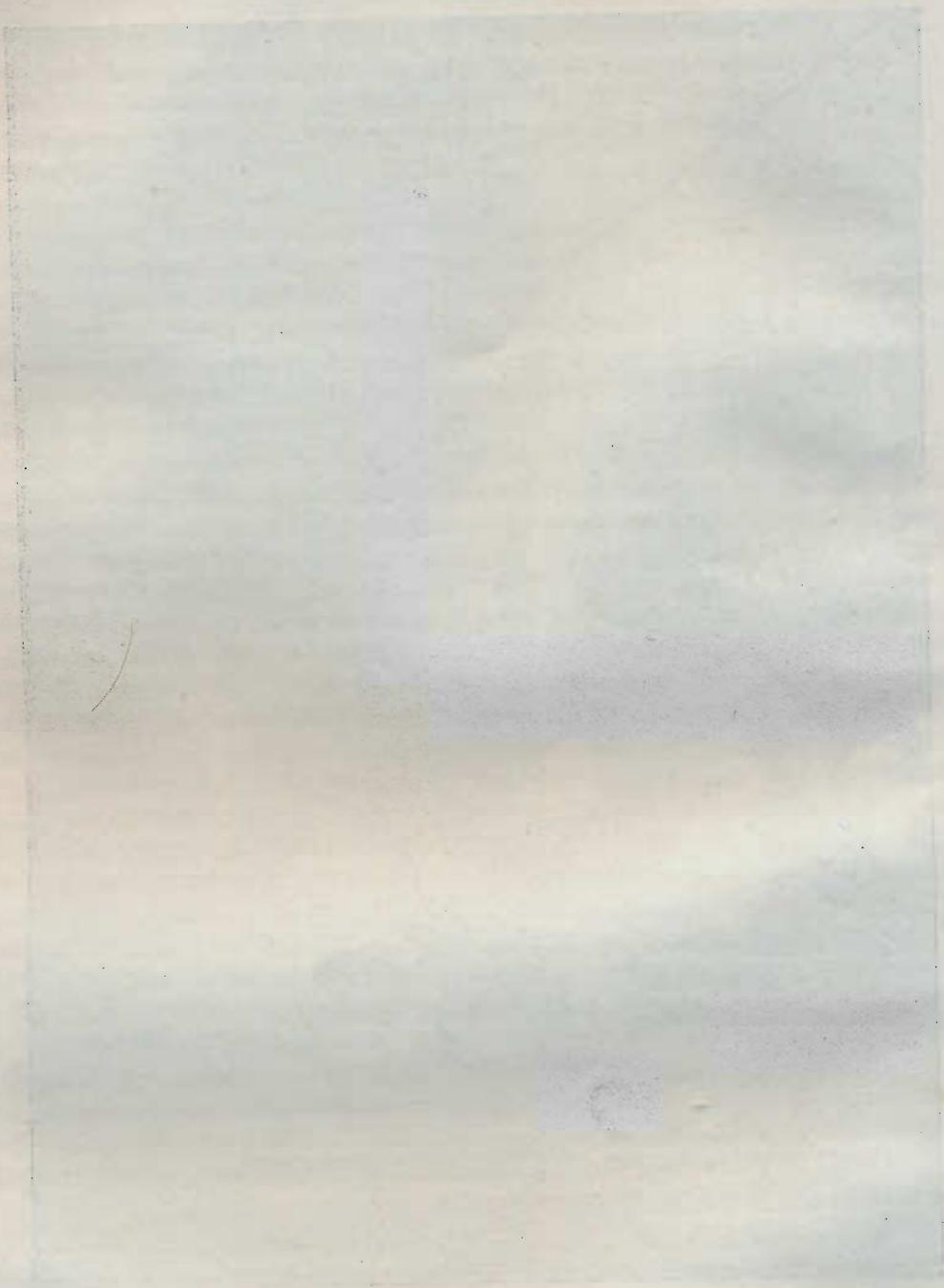
Haut et redouté prince, duc de Bourgogne, Jeanne la Pucelle vous demande, au nom du Roi du ciel, mon légitime et souverain Seigneur, de faire, le roi de France et vous, bonne paix, solide et durable. Pardonnez de bon cœur l'un à l'autre, complètement, ainsi que doivent le faire de fidèles chrétiens.

Le noble roi de France est prêt à faire la paix avec vous, son honneur demeurant sauf : il ne tient donc qu'à vous qu'il en soit ainsi.

Je vous prie et demande les mains jointes de ne pas faire la guerre, de ne livrer aucun



LE SACRE DE CHARLES VII A REIMS  
Peinture murale de LESPÈVEU, au Panthéon.



combat contre nous, pas plus que vos gens et vos sujets. [Croyez bien que, quel que soit le nombre de gens amenés contre nous, ils ne gagneront pas, ce sera grande pitié de voir la grande bataille et de voir répandre le sang de ceux qui viendront contre nous.

Il y a trois semaines, je vous ai écrit et envoyé par un héraut une lettre, pour que vous assistiez au sacre du roi, qui a eu lieu aujourd'hui dimanche 17 juillet, à Reims. Je n'ai point eu de réponse et n'ai pas de nouvelles de mon messager. Je vous recommande à Dieu, qu'il vous garde si c'est son bon plaisir; je prie Dieu qu'il accorde le bienfait de la paix.

Écrit à Reims, le 17 juillet.

Sur l'adresse :

*Au duc de Bourgogne.*

En ce dimanche 17 juillet, la cathédrale de Reims fut témoin d'une des plus magnifiques cérémonies qui l'illustrèrent, et d'un fait historique digne d'être classé parmi les plus célèbres.

Les Anglais, maîtres de Reims, n'avaient pas eu l'idée, dans leur retraite précipitée, d'enlever l'huile sainte et miraculeuse qui avait servi à saint Remi, lors du sacre de Clovis, et dont les onctions avaient, depuis ce moment, fait les rois de France. *Regum parens*, la Sainte-Ampoule était conservée à l'abbaye de Saint-Remi de Reims et n'en sortait qu'au seul jour du couronnement, avec un cérémonial particulièrement imposant. Quatre grands seigneurs, armés de toutes pièces, portant leur bannière et désignés sous le nom d'otages de la Sainte Ampoule, devaient aller la chercher. Avant de s'en charger, ils prêtaient serment de ne point la perdre de vue un instant et s'engageaient à la restituer fidèlement à l'abbaye.

Pour cette fonction solennelle, on choisit le maréchal de Bussac, l'amiral de Culant et les sires de Gravelle et de Rais. Ils se rendirent à cheval à l'abbaye de Saint-Remi où ils furent accueillis par l'abbé Jean Canart; celui-ci, revêtu d'un riche ornement de drap d'or et entouré de ses religieux, quitta son église, pour se mettre en marche sous un dais magnifique, tenant entre ses mains le vase mystérieux. De son côté, Regnault de Chartres, portant les insignes épiscopaux et environné de chanoines, vint au-devant de la Sainte Ampoule jusqu'à l'église de Saint-Denis, où l'abbé de Saint-Remi s'était arrêté pour attendre l'archevêque. Celui-ci reçut alors l'huile miraculeuse, et les quatre seigneurs, continuant à l'escorter à cheval, atteignirent l'entrée du chœur de la cathédrale, où seulement ils mirent pied à terre.

Quand la précieuse relique eut été déposée sur le maître-autel, le monarque s'avança et prit place au milieu du chœur. Il était vêtu somptueusement; à sa droite se trouvaient les pairs ecclésiastiques avec des chapes d'or, et à sa gauche, les six pairs laïques dont la tunique, toute d'or également, était recouverte par un manteau d'étoffe violette garni d'hermine. Chacun avait sa fonction déterminée : les pairs laïques portaient les deux épées du roi, ses trois bannières et ses éperons; aux pairs ecclésiastiques étaient confiés la Sainte Ampoule, le sceptre, le manteau royal, l'anneau, le baudrier; enfin, l'archevêque de Reims avait le privilège d'oindre, de consacrer et de couronner le nouveau roi.

Tout proche de Charles VII, à la place du duc de Richemont non admis, le sire

d'Albret tenait haut l'épée de connétable. Mais il y avait un personnage dont la présence n'était point prévue au rituel du sacre : Jeanne la Pucelle, qui demeura durant toute la cérémonie bien près de son prince, levant sur la tête du monarque son étendard où resplendissaient les noms de Jésus et de Marie. Tout le peuple était dans le ravissement de sa pieuse et noble attitude.

Après que l'appel des seigneurs eût été fait par les soins du héraut Berry (roi d'armes), les pairs ecclésiastiques requièrent Charles VII de prêter le serment accoutumé de défendre l'Église en son royaume. Le prince le fit aussitôt.

Le souverain revêtit ensuite les ornements royaux disposés sur l'autel, et le duc d'Alençon l'arma chevalier, puis l'archevêque de Reims lui fit les onctions avec la Sainte Ampoule, en prononçant ces paroles :

— Je te sacre avec cette huile sanctifiée, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

Quand la couronne eut été placée sur sa tête, Charles VII, afin de se montrer au peuple, se rendit au trône élevé sur le jubé, et l'archevêque de Reims par trois fois répéta l'acclamation :

— Vive le roi à jamais!

Dans la cathédrale, la foule, pleine d'enthousiasme, lança jusqu'aux voûtes le cri joyeux : « Noël! Noël! » et les trompettes sonnèrent. A cet instant, Jeanne ne put contenir la sainte émotion qui emplissait son âme. Quand elle vit que le Dauphin était désormais sacré et couronné suivant la promesse qu'elle lui avait apportée du ciel, elle se prosterna devant lui, et, pleurant à chaudes larmes :

— Noble roi, lui dit-elle, maintenant est accomplie la volonté de Dieu qui m'avait commandé de lever le siège d'Orléans, de vous amener en cette cité de Reims pour recevoir les saintes onctions du sacre qui montrent que vous êtes le vrai roi et celui auquel doit appartenir le royaume de France.

Ceux qui virent Jeanne en ce moment ne purent retenir leurs larmes.

Avant la fin de la cérémonie, Charles VII arma chevaliers de sa main le célèbre damoiseau de Commercy et deux autres seigneurs. Ensuite, il créa comtes les sires de La Trémoille et de Laval, puis nomma maréchal le sire (Gilles de Rais).

La cérémonie, commencée à 9 heures du matin, se termina à 2 heures de l'après-midi. Le roi reçut à sa table l'archevêque de Reims et fut servi par le duc d'Alençon, le comte de Clermont et plusieurs grands seigneurs.

Lorsque Jeanne quitta la cathédrale, les femmes de Reims s'empressèrent autour d'elle, saisissant ses mains et s'efforçant de faire toucher leurs bagues aux anneaux qu'elle portait.

Ce même jour, les principaux personnages de la cour firent, parmi les nobles de l'armée, plus de trois cents chevaliers : ces derniers, ainsi que tous leurs anciens et les écuyers présents au sacre, prirent part à une distribution de gants.

## CHAPITRE XX

JACQUES D'ARC ET DURAND LAXART A REIMS — JEANNE ET SON PÈRE — HOTEL DE L' « ANE RAYÉ » — HUSSON LEMAISTRE — DON DE CHARLES VII A JACQUES D'ARC ET SA CONVERSATION AVEC DURAND LAXART — ARRIVÉE D'UNE AMBASSADE DE PHILIPPE LE BON — NÉGOCIATIONS TROP PROLONGÉES — ANTOINE DE HELLANDE GOUVERNEUR DE REIMS — CHARLES VII A SAINT-MARCOUL ET A VAILLY — ENTRÉE TRIOMPHALE A SOISSONS — CHATEAU-THIERRY — NOUVEAUX EFFORTS POUR MAINTENIR L'ARMÉE DANS LES BONNES MŒURS — EXEMPTION D'IMPÔTS ACCORDÉE A DOMREMY ET A GREUX — LES INSINUATIONS DE LA TRÉMOILLE — MARCHÉ VERS BRAY-SUR-SEINE — ARMÉE RANGÉE EN BATAILLE A LA MOTTE DE NANGIS

Reims donna à Jeanne les derniers moments de vrai bonheur qu'elle devait goûter ici-bas. Aussi Dieu lui fit-il large mesure. Cette journée, commencée par le sacre de son roi, la Pucelle l'acheva près de son père.

En effet, à l'instant solennel où, du haut du jubé de Notre-Dame, Charles VII recevait les acclamations de son peuple, alors que, debout à ses côtés, l'héroïne contemplait avec ravissement la foule enthousiaste, les yeux de la jeune fille croisèrent ceux de son père. Le regard dilaté par la joie et la stupeur, Jacques d'Arc était là, heureux du triomphe de son prince et de celui de son enfant chérie. Prévenu par un message de Jeanne et répondant sans doute à une invitation spéciale du roi, le paysan patriote avait quitté Domremy en compagnie de Durand Laxart. Tous deux venaient d'arriver dans la ville remplie de seigneurs et de guerriers. Ils avaient trouvé à l'hôtel de l'*Ane rayé* le logis préparé à leur intention par ordre des magistrats de Reims, et maintenant ils assistaient à l'imposante cérémonie du couronnement.

Jacques d'Arc ne perdait rien de la scène grandiose qui se déroulait sous son regard. Certes, il s'émerveillait « des belles manières que tenait le roi », mais ce qui le ravissait, c'était la vue de sa Jeannette, dont la blanche armure disparaissait sous une « huque » d'une richesse extrême. La douce enfant avait à la main son étendard sanctifié par les noms de Jésus et de Marie et glorifié déjà par tant de victoires : à cet instant, elle était, par la volonté de Dieu, tout à l'honneur. Le brave villageois repaissait avidement son regard de cette vision bien-aimée : il pensait rêver. Jadis, dans un songe, sa fille lui était apparue marchant au milieu des hommes d'armes, conversant avec eux ; la honte d'un tel spectacle l'avait bouleversé et lui avait arraché

ces mots : « Plutôt la noyer que la voir ainsi. » Mais, en ce moment, plus d'illusion possible, il se trouvait en face d'une réalité et s'efforçait de la comprendre. Dieu lui avait donc pris sa fille pour la donner à la France. Aujourd'hui, quelle magnifique récompense terrestre ! Sa chère Jeannette est là sous ses yeux. Il ne peut se lasser de l'admirer en balbutiant :

— Ma fille !.... C'est ma fille !

L'histoire est muette sur la manière dont Jeanne employa son temps dans la cité rémoise. Nul doute qu'elle ne se soit en hâte échappée de toutes les représentations officielles pour voler dans les bras de son père. C'est dans une des salles de l'hôtel de l'*Ane rayé* et en compagnie de celui qu'elle aimait si tendrement qu'il faudra la chercher durant tout ce temps passé à Reims.

Durand Laxart était là, lui aussi. Quel touchant retour sur le passé Jeanne ne fit-elle pas avec ce croyant de la première heure !

Pierre d'Arc, faisant à l'armée un loyal service dans la maison militaire de sa sœur, se joignit à eux le plus souvent possible ; tous ensemble, avec une grande intimité et un doux abandon, causèrent longuement du passé et des espérances patriotiques de l'heure actuelle.

Le roi n'eut garde d'oublier la présence du père et du cousin germain de Jeanne. Il les fit introduire près de lui et voulut apprendre de Durand Laxart tout ce qui concernait l'enfance de Jeannette, son séjour à Domremy et son départ de Vaucouleurs. De plus, Charles VII, désirant témoigner par un don sa satisfaction d'avoir fait la connaissance du digne doyen de Domremy, préleva sur sa cassette royale, assez pauvre alors, soixante livres tournois, et les envoya à la Pucelle en la priant de les remettre à son père.

Les fêtes du couronnement n'étaient pas terminées ; la journée du 17 juillet n'était pas même achevée que des ambassadeurs du duc de Bourgogne arrivaient dans la ville.

Depuis les succès remportés devant Orléans, des négociations avaient été reprises entre Charles VII et Philippe le Bon par les soins du duc de Savoie. Mais ce n'était pas ici la suite des pourparlers commencés. Il s'agissait d'une ambassade spéciale qui avait pour mission, sinon de s'unir à la cérémonie du sacre, au moins de saluer Charles VII à l'occasion de cet événement.

On pourrait s'étonner d'une semblable prévenance ; on verra bientôt que le duc cherchait le moyen d'entraver les desseins de Charles VII « par bataille ou autrement ». Il est donc permis de juger que par cette ambassade il voulut, d'accord avec le régent, retarder la marche en avant de l'armée française et aider ainsi Bedford à gagner du temps. A l'heure actuelle, c'était le point capital. Ce résultat au moins fut atteint, car le roi se trouva retenu à Reims par les pourparlers jusqu'au jeudi 21 juillet, jour où il se mit en route pour le prieuré de Saint-Marcoul.

Jeanne souffrit de ce retard. Si elle visait avant tout le pardon réciproque, comme elle l'écrivait à Philippe le Bon, elle n'entendait pas que des conférences mensongères et interminables vinssent arrêter la marche et les succès de l'armée. Les événements

ultérieurs lui donneront encore raison sur ce point, car le duc de Bourgogne ne se montra vraiment désireux de la paix et prompt à la négocier qu'aussi longtemps qu'il se sentit menacé par les troupes françaises.

La Pucelle fut-elle au courant des vues échangées à Reims? J'en doute fort. Les ambassadeurs de Philippe le Bon se retirèrent avec une proposition de trêve à courte échéance dont la raison d'être était évidemment de pouvoir provoquer une nouvelle réunion des représentants de la France et de la Bourgogne.

Charles VII, avant de se remettre en route, nomma capitaine de Reims le neveu de l'archevêque, Antoine de Hellande, seigneur de Hercanville, et laissa près de lui comme lieutenant Thomas de Bazoches, qui n'avait pas déserté son poste à l'approche des Français.

Jeanne fit de tendres adieux à son père et à Durand Laxart, puis, avec le corps expéditionnaire, elle quitta la ville par la Porte-Mars. Armée de pied en cap et son étendard déployé, elle chevauchait devant le souverain. On prit la chaussée de Corbeny, et le jour même le roi était au prieuré de Saint-Marcoul. En arrivant, il y reçut des envoyés de Laon qui lui offrirent les clés de leur ville.

Le vendredi 22 juillet, tandis que les Rémois célébraient par une procession générale le bon succès des affaires de Charles VII, celui-ci, en vertu du privilège traditionnel de son sacre, touchait les écrouelles des malades accourus à Saint-Marcoul, en prononçant la formule consacrée par ses glorieux ancêtres : « Le roi te touche, Dieu te guérisse. » Il fit ensuite des offrandes à ce célèbre sanctuaire; puis, avec son armée, prit le chemin de Vailly, petite ville fortifiée, située à seize kilomètres de Soissons. Les habitants lui en ouvrirent les portes avec empressement, et il recevait en même temps la réponse des démarches faites par ses hérauts auprès des bourgeois de Soissons. Ces braves gens, sans aucune hésitation, lui envoyaient les clés de leur ville par des délégués.

Charles VII resta quelques jours dans cette cité. Alors lui arrivèrent successivement la soumission de Crécy-en-Brie, de Provins, de Coulommiers et de plusieurs autres villes. C'était le triomphe qui continuait et les prophéties de Jeanne qui s'accomplissaient. Il n'y avait qu'à marcher en avant : Dieu combattait pour les Français, puisque les cœurs revenaient d'eux-mêmes au souverain légitime. La Pucelle aurait donc pu dire à Charles VII comme jadis à ses hommes d'armes sur les champs de bataille d'Orléans et de Patay : « En avant, sire, tout est vôtre ! » Mais une autre influence s'exerçait perpétuellement sur le monarque. On demeura trop longtemps à Soissons et l'on ne se remit en route que le vendredi 29.

Quelle était la cause de ce long retard? On attendait probablement la réponse du duc de Bourgogne aux propositions faites à Reims, car il semble bien que, durant le séjour de Charles VII à Soissons, il y eut non loin de là, à La Fère, une conférence entre ses ministres et ceux de la cour de Bourgogne. Pour tout résultat on obtint une simple convention verbale, dite trêve des quinze jours, dont il sera parlé bientôt.

Le 29 juillet, l'armée se dirigea sur Château-Thierry. Le sire de Châtillon, capitaine de Reims pour les Anglais, s'était retiré dans cette ville et s'y trouvait en compagnie

de Jean de Croy, de Jean de Brimeu et de quelques puissants seigneurs du parti de Bourgogne à la tête de quatre cents combattants. Cette cité pouvait donc se défendre; le roi vint sous ses murs avec toutes les troupes, qu'il disposa en ordre de bataille. Sans doute à cause de cette mesure de prudence, le bruit courut dans les rangs des Français qu'une armée ennemie commandée par le duc de Bedford était arrivée. Un certain effroi suivit cette nouvelle. Jeanne le réprima rapidement; elle alla de l'un à l'autre, répétant à tous :

— Ne craignez donc rien, les Anglais ne viennent pas.

Tandis qu'elle chevauche ainsi parmi les guerriers, les gens de Château-Thierry, que la curiosité et la crainte avaient amenés sur les remparts, n'ont de regard que pour elle et sa blanche armure. Les seigneurs bourguignons comprirent qu'ils ne pouvaient tenir contre tant de forces dans une ville non déterminée à la résistance. Ils s'empressèrent donc d'accepter une capitulation aux termes de laquelle ils étaient libres de sortir avec armes et bagages, et aussitôt ils se dirigèrent vers Paris où le régent assemblait des troupes afin de « protéger les conquêtes anglaises de France ».

Charles VII dut insister à plusieurs reprises auprès de la Libératrice pour qu'elle sollicitât une récompense digne de sa belle conduite. Celle-ci dut refuser d'abord, ne voulant rien accepter pour elle-même. Il est probable que le roi renouvela ses instances devant Jacques d'Arc et Durand Laxart, et que ces derniers intervinrent auprès de la Pucelle. Quoi qu'il en soit, Husson Lemaistre se rendit à Château-Thierry, sans doute pour entretenir la jeune fille de cette question, et, dans cette ville, Jeanne adressa au monarque une prière au sujet de Domremy et de Greux; le 31 juillet, Charles VII octroya les lettres qu'on va lire :

Charles, par la grâce de Dieu roi de France, au bailli de Chaumont, aux trésoriers et commissaires qui sont ou seront préposés à la fixation et à l'imposition des aides, tailles, subsides et subventions dans ce bailliage, à tous nos autres officiers de justice ou à leurs lieutenants, salut et affection. Nous vous faisons savoir qu'en faveur et à la demande de notre bien-aimée Jeanne la Pucelle, en considération des grands, hauts, remarquables et utiles services qu'elle nous a rendus et qu'elle nous rend chaque jour pour nous aider à recouvrer nos domaines, nous avons accordé et accordons par une faveur spéciale, par les présentes, aux manants et habitants des ville et village de Greux et Domremy où Jeanne est née, franchise, quittance et exemption de toutes les tailles, aides, subsides et subventions qui sont ou seront imposés dans ce bailliage. Nous ordonnons et enjoignons à chacun de vous de leur donner ces franchise, quittance et exemption, de laisser ces manants et ces habitants en jouir et en user pleinement sans les troubler, ni souffrir qu'ils le soient; au contraire, maintenant et plus tard et dans le cas où les manants et les habitants seraient grevés de ces tailles et aides, nous voulons que chacun de vous les en tienne quittes et ne les inquiète point. Il nous plaît qu'il en soit ainsi, c'est notre volonté, et cela nonobstant les ordonnances, restrictions, défenses ou mandements contraires.

Donné à Château-Thierry, le dernier jour de juillet de l'an de grâce 1429, le septième de notre règne.

*Ainsi signé :*

*Par le roi, en son Conseil : BUDÉ.*

En lisant ces lettres, ne semble-t-il pas que Jeanne dut continuer à jouir d'une légitime influence sur l'esprit du roi? Hélas! Charles VII, qui déjà agissait contre la volonté de la jeune fille en retardant la marche sur Paris, allait bientôt méconnaître ses conseils dans une circonstance capitale.

Le souverain, animé d'une sincère gratitude pour les services rendus, s'était efforcé jusqu'alors de prouver qu'il n'était pas ingrat; un autre souci, grâce à ses mauvais conseillers et à ses flatteurs, allait se faire jour dans son âme: celui de n'être pas soumis indéfiniment à l'ascendant de Jeanne et de pouvoir désormais en dégager sa conduite. La Pucelle ne s'élevait-elle pas en contrôle théocratique du gouvernement monarchique, écrivant au nom du divin Roi Jésus aux princes comme aux cités, prétendant que l'on doit obéir avant tout à ce Souverain Seigneur, et que le roi de France, malgré sa majesté, n'est qu'un lieutenant du Roi du ciel? Et puis, qu'était après tout cette jeune fille? Une paysanne d'origine roturière. N'avait-on pas vu auprès d'elle son père, plusieurs parents, ses amis d'enfance, des habitants de son village? Or, ce pauvre monde avait sans doute recueilli plus d'un sourire d'ironique dédain parmi la fière et altière noblesse de ce temps-là.

A ceux qui objectaient ses Voix, ses succès militaires, nombre de généraux et de capitaines, s'étant distingués à Orléans ou à Patay, laissaient entendre qu'on n'accordait pas assez d'importance aux services fournis par eux sur ces champs de bataille. L'ingratitude des uns trouvait comme complice la vanité des autres.

On comprend tout le parti que devait tirer de la situation un homme comme La Trémoille, dont l'influence sur Charles VII ne pouvait alors être contre-balancée par personne.

L'armée quitta Château-Thierry le lundi 1<sup>er</sup> août, et le roi la conduisit à Montmirail-en-Brie où l'on coucha le soir. Le lendemain, Charles VII était à Provins: il y reçut l'accueil enthousiaste auquel les villes précédemment visitées l'avaient accoutumé.

Il s'agissait là de prendre sans retard une détermination définitive, relativement à la marche sur Paris, car on était à peu de distance de la Seine; il n'y avait qu'à côtoyer sa rive droite pour atteindre la capitale. Les ordres qu'on donna alors aux troupes semblaient indiquer une résolution énergique et salutaire. On allait en prescrire bientôt de tout différents.

Fut-on mal renseigné au camp français, ou plutôt ne feignit-on pas de croire à des nouvelles inventées pour le besoin de la cause? Impossible de le dire; mais le 3 août, pendant que le duc de Bedford était encore à Paris, on fit courir le bruit qu'il occupait les champs vers Corbeil et Melun et se tenait tout prêt à accepter la bataille. De Provins, l'armée se dirigea donc sur La Motte de Nangis. On choisit un endroit favorable pour le combat et l'on s'y établit comme si la rencontre avec les Anglais devait avoir lieu le lendemain. Aussi, le 4 août, de grand matin, admirait-on la Pucelle se prodiguant, selon son habitude, pour préparer au mieux une lutte qu'on attendit en vain. D'heure en heure, on annonçait que Bedford approchait, alors que ce jour-là seulement il quittait Paris, distant de dix-sept lieues de La Motte de

Nangis. L'armée française resta jusqu'au soir sur ses positions. Ne cherchait-on pas à la tromper grâce au simulacre d'une action refusée par les Anglais et à flatter son amour-propre par l'apparence d'un combat vaillamment offert aux ennemis? On pourrait le croire, car tandis que ses bataillons étaient ainsi disposés, le roi s'occupait de toute autre chose que de prévoir les suites d'une victoire et d'une marche en avant. Il négociait avec la ville de Bray, dont il venait de recevoir la soumission, et s'assurait, par le solide pont établi dans cette cité, un passage libre sur la Seine.

Quel mouvement stratégique préparait donc pour le lendemain le Conseil royal, pendant que Jeanne se dévouait auprès de ces soldats généreux, accourus d'eux-mêmes sous son étendard pour refaire la France de leurs aïeux en chassant l'envahisseur du sol national?

~~~~~

CHAPITRE XXI

LE RÉGENT BEDFORD ET LA COUR D'ANGLETERRE — APPEL DES GARNISONS DE NORMANDIE — LE DUC DE BOURGOGNE A LAON, A CORBIE ET A LENS — PANIQUE DES ENVIRONS DE PARIS — ARRIVÉE DU CARDINAL DE WINCHESTER — NÉGOCIATIONS ENTRE CHARLES VII ET PHILIPPE LE BON — LE DUC DE BOURGOGNE PROMET DE LIVRER PARIS A LA FRANCE — RETARDS PRÉMÉDITÉS DE L'ENTRÉE EN CAMPAGNE DU DUC DE BEDFORD — ORDRE DE CHARLES VII POUR LA RETRAITE DE SON ARMÉE — LA PUCELLE, ENVOYÉE DE DIEU, MÉCONNUE PAR LA COUR DE FRANCE — DOULOUREUSE CONSÉQUENCE

Tandis que Charles VII, par tous ses retards, diminuait chaque jour la chance de voir Paris se rendre à lui — capitulation qu'eût certainement amenée une marche forcée de l'armée de Reims sur la capitale, — Bedford multipliait les tentatives afin d'échapper à cette catastrophe.

Philippe le Bon avait à peine quitté Paris que le régent adressait au monarque anglais et à son Conseil, par les soins du héraut Jarretière, une longue dépêche relatant la situation en France.

Le duc de Bedford annonçait son intention de partir le 18 juillet, afin de recruter parmi les garnisons de Normandie un corps d'armée qu'il porterait au-devant de celui que conduisait vers Paris le cardinal d'Angleterre. Il quitta la capitale au jour dit, après en avoir confié le commandement à Jean de Villiers, sire de l'Isle-Adam.

Philippe le Bon, parti pour l'Artois avec la duchesse de Bedford, s'était détourné un peu de sa route pour visiter la ville de Laon et affermir dans l'obéissance au parti bourguignon cette place si puissamment défendue par sa position naturelle et ses fortifications; mais, nous l'avons vu, il y avait perdu sa peine. De Laon le prince et sa sœur prirent le chemin de Corbie, où ils firent un court séjour, attendant l'évêque de Winchester dont ils avaient reçu des nouvelles. Or, ce dernier, accompagné de l'armée de la croisade, avait débarqué à Calais et, de là, s'était dirigé sur Amiens. Lorsqu'il arriva dans cette ville, le duc de Bourgogne et la duchesse de Bedford, nièce du cardinal, étaient à Corbie. Le prélat anglais, laissant ses troupes à Amiens, s'en vint retrouver les nobles voyageurs et eut avec eux plusieurs entretiens. Après avoir pris congé du cardinal, ceux-ci se rendirent à Lens-

en-Artois, où le duc installa sa sœur et lui donna tout ce qui était nécessaire pour mener un train de maison digne d'elle. S'occupant ensuite de remplir ses promesses envers le régent, (Philippe le Bon) lui expédia un corps de soldats picards, sous le commandement de Jean, bâtard de Saint-Pol. Bedford fit très bon accueil à ces troupes. Cherchant à défendre toutes les approches de Paris, il nomma le bâtard de Saint-Pol capitaine de Meaux et de sa forteresse, lui demandant d'opposer avec ses Picards une énergique résistance ; le roi de France s'avancait par cette route vers la capitale.

Cependant, à l'approche des Français, Paris avait été en proie à de terribles transes. Tous les paysans des alentours ayant fauché leur blé avant maturité, s'étaient empressés de se réfugier dans la grande cité : ils emportaient avec eux leurs meubles et leurs biens. Le départ du régent ne faisait qu'augmenter leur effroi, car ils se disaient que le sire de l'Isle-Adam ne disposait, après tout, pour soutenir un assaut, que de sept cents Picards et des gens de la commune.

Aussi se réjouirent-ils grandement lorsque, le 25 juillet, ils virent le duc de Bedford entrer solennellement dans Paris avec le cardinal de Winchester, qui l'avait rejoint à Rouen et à la tête d'une armée de cinq mille hommes environ.

Le cardinal et le régent séjournèrent quelque temps dans Paris, souhaitant « la venue, aide ou assistance du duc de Bourgogne ». Philippe le Bon, il est vrai, levait des troupes ; mais avant tout il négociait ; et j'estime que c'était principalement les nouvelles de ces pourparlers si avantageux pour sa cause qu'attendait le duc de Bedford, afin de pouvoir agir sans imprudence. Il ne pouvait, en effet, confier sa fortune à la nouvelle armée réunie à Paris. Le contingent picard s'y montrait, il est vrai, très ardent pour la lutte, et il subissait moins que les guerriers d'outre-mer la panique que provoquait le nom de la Pucelle, mais la majeure partie des troupes se composait d'Anglais. Or, parmi ces derniers, il fallait compter les hommes engagés pour la croisade et marchant à regret contre des catholiques, ainsi que d'anciens combattants des armées déjà vaincues par Jeanne, toujours disposés à fuir sous la terreur surnaturelle qu'elle leur inspirait.

Il est probable que le duc de Bedford n'était pas très pressé d'aligner de semblables troupes, d'ailleurs inégales en nombre, devant les bataillons enthousiastes de Charles VII. Il devait s'appuyer d'abord sur la diplomatie de Philippe le Bon, puis chercher une occasion de faire montre de ses hommes sans risquer une bataille qui aurait pu tourner en désastre.

Il importe donc de déterminer la nature des pourparlers engagés entre la France et la Bourgogne, surtout le rôle prédominant et très douteux que jouait La Trémoille dans toute cette affaire.

Depuis longtemps, le duc de Savoie, oncle de Philippe, avait profité des bons rapports qu'il entretenait avec Charles VII pour s'interposer et essayer d'amener un rapprochement entre la cour du Dauphin et celle de son neveu. Le maréchal de Toulonge, désigné comme représentant de la Bourgogne auprès du duc de Savoie, était chargé de suivre les négociations entreprises avec la France. C'est lui qui, à la

demande de Philippe le Bon, avait, dès les premiers succès de Jeanne devant Orléans, repris les démarches suspendues depuis quelque temps; il s'adressa au préalable à La Trémoille, voulant connaître par lui l'état d'esprit de Charles VII et savoir si le prince avait l'intention, malgré ses victoires, d'observer les trêves précédemment conclues.

Pendant que l'on se dirigeait sur Reims, un nouvel ambassadeur fut dépêché au même La Trémoille, alors dans la région d'Auxerre, pour « lui dire et exposer plusieurs choses et le requérir d'en hâter l'accomplissement ».

On se souvient des événements qui retardèrent la marche de l'armée devant Auxerre et Troyes : on peut supposer que les désirs de la cour de Bourgogne, ainsi personnellement dévoilés au perfide ministre, n'y furent pas absolument étrangers.

En même temps qu'on agissait auprès de ce dernier, un envoyé bourguignon s'abouchait directement avec Charles VII : Jean de Villeneuve, qui reçut ainsi de vive voix les communications du roi et de son funeste conseiller, les porta le 16 juillet de Dijon (siège du Conseil ducal) jusqu'en Artois où le duc se rendait.

Enfin, le coup de théâtre du sacre de Reims amena, je viens de le dire, Philippe le Bon à entreprendre d'autres négociations avec Charles VII sans utiliser cette fois l'intermédiaire du duc de Savoie. Les ambassadeurs partis de Reims le 20 ou le 21 juillet eurent, après avoir conféré avec le duc, revenir vers le roi peu de temps après. J'incline à croire qu'on les attendit à Soissons et que ce fut là surtout la cause du retard subi dans cette ville par l'armée royale.

Le but de ces entretiens, du côté de Philippe le Bon, était de gagner du temps, et personne n'avait plus d'intérêt à poursuivre ces manœuvres que le régent Bedford.

La dernière réponse apportée par les messagers de Philippe le Bon comprenait deux clauses. L'une réalisable : la conclusion d'une trêve de quinze jours, durant laquelle les ambassadeurs de Charles VII iraient à Arras pour y conférer de la paix avec le duc de Bourgogne. L'autre impossible et mensongère, qu'il était même difficile d'énoncer sérieusement devant le roi, sans la connivence du sire de La Trémoille : c'était l'engagement pris par Philippe le Bon de livrer Paris au monarque français à l'issue de ces quinze jours.

Charles VII envoya aussitôt à Arras une mission chargée de discuter les termes d'un accord entre lui et le duc. Elle se composait de Regnault de Chartres, chancelier de France, de Christophe d'Harcourt, du sire de Gaucourt, de Jacques de Châtillon, seigneur de Dampierre, de Jean Tudert, doyen de Paris.

On croit rêver quand on lit la seconde promesse. Le duc de Bourgogne n'avait nulle envie de rendre à Charles VII la capitale qu'il ne possédait pas; il se la serait plutôt appropriée si la chose eût été possible. Et il savait bien que jamais Bedford n'aurait consenti, même dans la situation périlleuse où il se trouvait réduit, à remettre d'une façon effective la cité entre ses mains.

L'explication de cette politique louche est peut-être dans les sentiments de La Trémoille. Celui-ci ne voulait pas que Charles VII dût à la Pucelle l'occupation de Paris,

1 (comme il lui devait déjà son sacre et tant de conquêtes. Jeanne promettait ce triomphe au roi s'il courait sus aux Anglais; mais, à l'heure actuelle, il était trop tard pour songer à entrer dans Paris sans coup férir. La capitale ne serait donc recouvrée qu'au prix d'une bataille ou d'un siège. Pour attirer Charles VII à lui, 2, (le ministre promit plus que Jeanne d'Arc; il offrit de reprendre la grande ville sans lutte, au moyen d'un traité de paix ou de la conclusion d'une trêve qu'il se faisait fort d'obtenir de Philippe le Bon. L'indolent et timide monarque, malgré tous les signes que le Ciel lui avait donnés par la Pucelle, malgré l'in vraisemblance de cette perfide proposition, préféra, néanmoins, écouter son indigne conseiller plutôt que la voix de l'Inspirée.

A Paris, Bedford se renseignait sur toutes les évolutions des Français et en même temps prêtait l'oreille au moindre écho des négociations de Charles VII et de Philippe le Bon.

Le 3 août, le cardinal d'Angleterre partait pour Rouen; ce jour-là, les Français occupaient encore leurs positions à La Motte de Nangis. Quant au régent, il se décida à quitter Paris le lendemain même et dirigea son armée sur Corbeil, dans le but d'observer de plus près ses adversaires.

Or, à peine les Anglais commençaient-ils à s'éloigner de la capitale, que Charles VII, sans motif apparent, envoyait à ses troupes un ordre tout à fait inattendu. Les habitants de Bray-sur-Seine l'autorisaient à se servir de leur excellent pont de pierre; par ce pont, dès le lendemain matin, l'armée devait regagner au plus vite les rives de la Loire. A quelle raison le roi obéissait-il? Les chroniqueurs du temps nous disent qu'il cédait à l'inspiration de certains personnages de sa compagnie, sans doute à l'action secrète de La Trémouille et de ses affidés, puisque ces mêmes chroniqueurs rapportent la patriotique tristesse des ducs d'Alençon, de Bourbon, de Bar, des comtes de Vendôme, de Laval, et de tous les capitaines au reçu de cet ordre.

Quant à Jeanne, cette décision fut certainement pour son cœur la souffrance la plus cruelle; elle sentait que l'influence divine ne s'exerçait plus sur le roi, retombé sous la néfaste domination du perfide ministre.

La Pucelle était méconnue. Gerson, dont la mort fut annoncée à Reims au moment du sacre, avait été bon prophète, hélas!

Un concours de circonstances providentielles empêchera cette fois encore l'exécution de la volonté royale et la ramènera pour quelque temps au plan de la vaillante guerrière; mais Charles VII y reviendra sans conviction et sans se faire une appréciation plus saine des événements.

-) Désormais, pour la conduite générale des opérations, on agira sans consulter la vierge envoyée par Dieu, et si de loin en loin on écoute encore ses conseils inspirés, ce ne sera qu'accidentellement: aussi Jeanne pourra dire devant ses juges qu'à partir de cette époque elle s'est laissé guider par les capitaines.

Qu'on ne déduise pas pourtant de ce fait que les Voix de le Libératrice se taisent; non, elles lui parlent toujours, mais le roi, trompé par ses confidents, ne consent

plus à recevoir docilement les communications d'En-Haut, et cela au moment où elles vont achever l'œuvre du salut de la France.

|| Désormais, chaque fois que d'elle-même l'héroïne s'élancera en avant, la plus vile politique entravera ses plans et cherchera à annuler son œuvre. Les triomphes que nous aurait préparés l'entier accomplissement de la vocation de Jeanne ici-bas sont interrompus par le refus de coopération des chefs du pays. Mais l'humble vierge saura se sacrifier jusqu'à la fin pour sa bien-aimée patrie. Elle connaîtra les contradictions, les angoisses, les cruelles douleurs, verra son dévouement méconnu : elle acceptera tout comme une expiation méritoire des crimes de la France. La mission temporelle et passagère de la Pucelle va se transformer en une mission séculaire et permanente. Celle qui vraisemblablement n'eût été, sans ses malheurs, que la Libératrice incomparable de son pays, en deviendra la victime expiatoire et rédemptrice — ainsi que la protectrice immortelle.

252

TROISIÈME PARTIE

TRAHIE ET VENDUE

CHAPITRE PREMIER

IMPRESSION PRODUITE EN FRANCE PAR LE SACRE DE REIMS — L'ORDRE DE RETRAITE SUR LA LOIRE — LES ANGLAIS OCCUPENT LE PONT ET LA VILLE DE BRAY-SUR-SEINE — L'ARMÉE FRANÇAISE, REPOUSSÉE, RÉTROGRADE SUR PROVINS — LA MARCHÉ SUR PARIS DÉCIDIÉE PAR LE CONSEIL DU ROI — LETTRE DE LA PUCELLE AUX HABITANTS DE REIMS, ÉCRITE LE 5 AOUT 1429 — ÉTAT D'ÂME QUE DÉVOILE CE DOCUMENT — CHARLES VII A COULOMMIERS, LE DIMANCHE 7 AOUT — PLAN DE JEANNE ET MACHINATIONS DE LA TRÉMOILLE

Au commencement de cette troisième période de sa vie, la Pucelle apparaît à la France dans tout l'apogée de sa gloire. Rien encore n'a transpiré parmi le peuple des dissentiments de la cour; on ignore la guerre lâche et sourde déclarée par La Trémoille à l'Envoyée de Dieu. Pour tous les Français qui viennent d'assister à sa rapide et brillante intervention dans les affaires du pays, Jeanne d'Arc est un ange descendu du ciel au secours de la patrie. La portion du territoire affranchie du joug de l'étranger est tout entière à la joie du sacre; l'autre attend, partagée entre l'anxiété et l'espérance.

Nous lisons dans les registres de Tours :

Les habitants de Tours ont fait remettre à Thomas Scot, chevaucheur de l'écurie du roi, somme de huit livres tournois pour les bonnes nouvelles qu'il a apportées le 27 juillet. Il y fait mention du sacre et du couronnement du roi, notre seigneur, à Reims, de son entrée dans la ville avec Monseigneur d'Alençon, la Pucelle et leur compagnie. C'est pourquoi on fait ici de grandes et magnifiques réjouissances.

Tournai agit de même.

Le Chapitre, en l'absence de l'évêque, qui suivait le parti du duc de Bourgogne, ordonne « dans le but de rendre grâces et louanges à Dieu et à la Vierge Marie, sa Mère, des bonnes nouvelles arrivées en la ville, du Saint Sacre, que le roi, notre vrai, naturel et droiturier seigneur, a reçu dimanche passé dans la cité de Reims », une Messe solennelle et une procession. Les habitants de Tournai sont tous convoqués à cette cérémonie religieuse, durant laquelle cesseront en ville le négoce et tous les travaux des corps de métier; les reliques de saint Eleuthère, patron de la cité, seront portées le long du parcours; on y priera pour la prospérité des affaires du monarque et en actions de grâces « du recouvrement de son royaume de bien en mieux ».

Cette pieuse et grandiose manifestation eut lieu le mercredi 20 juillet. Le jeudi 21, les ambassadeurs de Tournai sont de retour après avoir accompli leur mission auprès de Charles VII. Le lendemain, ils rendent compte de leur voyage « à la pierre dessus les degrés de l'entrée de la halle du Conseil ». En présence du peuple, ils racontent l'accueil chaleureux fait au souverain par toutes les villes recouvrées sans coup férir, ainsi que les splendeurs de son couronnement.

Ce récit redouble l'enthousiasme de la population; une seconde procession est ordonnée par le Chapitre. Elle a lieu le 5 août, tandis que de grandes fêtes sont célébrées et que des feux de joie s'allument partout sur le territoire de la loyale cité tournaisienne

Poitiers et Orléans eurent aussi leurs réjouissances : *Te Deum* et processions.

Nul doute que cet élan d'allégresse nationale ne se soit étendu sur toute la région restée française, bien que la disparition d'un grand nombre d'archives nous empêche de constater l'universalité de ces manifestations.

Partout au nom du roi on unissait celui de la Pucelle, et si c'était pour Jeanne une grande gloire, c'était surtout le triomphe de l'action divine que Jeanne personnifiait. Qui donc à cette heure parlait des conseillers du roi? Nul ne se préoccupait de ces hommes funestes, encore moins songeait-on à les remercier d'une œuvre à laquelle ils n'avaient point participé.

Dans peu de temps, ils seront complètement oubliés et disparaîtront à l'arrière-plan, dans le rang de simples auxiliaires, dont ils n'auraient jamais dû sortir. La Trémoille prévoit cette issue, mais il veut l'éviter à tout prix. Après avoir circonvenu son souverain faible et sans énergie, pour faire régner sur le pays sa propre influence aussi corrompue que néfaste aux intérêts nationaux, cet ambitieux prétend retrouver sa place en première ligne.

Pour arriver à ses fins, il a obtenu que des négociations officielles soient poursuivies entre Charles VII et Philippe le Bon. Le duc de Bourgogne promet, à l'issue d'une trêve de quinze jours, de faire rentrer en maître le roi de France dans sa capitale occupée par les Anglais.

Or, cette promesse est apparue, même à des juges contemporains, comme une mystification envers le monarque. Malheureusement, Charles VII a cru La Trémoille

et celui-ci s'est servi de sa victoire sur l'esprit du roi pour lui arracher, en pleine marche triomphale sur Paris, l'ordre de retourner à Bourges. Cette injonction, mystérieusement cachée tout d'abord, nous l'avons vue parvenir, le soir du 4 août, à l'armée française formée en bataille à la Motte de Nangis : elle a été communiquée à Jeanne d'Arc, aux chefs, aux troupes, d'une façon absolue et péremptoire. Après une nuit de larmes, dès l'aube du 5 août, la Pucelle a dû diriger ses soldats disposés en colonne vers le solide pont de Bray-sur-Seine, dont, la veille, les habitants ont assuré le libre accès à Charles VII. Bientôt l'expédition sera terminée, et, avec elle, par voie de conséquence, le rôle guerrier ainsi que l'influence de la Libératrice. L'action royale sera reportée tout entière sur le terrain diplomatique, là où régne La Trémoille et son fidèle ami Regnault de Chartres. Encore quelques heures, et toutes les villes de la Brie, de l'Ile-de-France, de la Champagne, qui viennent d'acclamer leur roi légitime, apprendront que, l'armée française ayant repassé la Seine, elles sont réduites à leurs propres forces et aux petites garnisons demeurées dans leurs murs, c'est-à-dire que, de nouveau, elles sont livrées aux implacables rancunes de l'ennemi.

En effet, cette manœuvre honteuse et déloyale sera sans nul doute le signal d'un retour en masse des envahisseurs vers toutes les régions ainsi abandonnées, et il est à craindre qu'elle n'entraîne par là même l'annihilation de tous les avantages obtenus jusqu'alors, grâce à l'intervention de la Pucelle.

Heureusement, la Providence veille sur son œuvre.

Les cavaliers d'avant-garde ont atteint la hauteur du pont de Bray et s'y engagent sans méfiance, sur la foi de la parole donnée à Charles VII, quand, de toutes parts, surgissent des guerriers anglais qui se précipitent furieusement sur les arrivants. Plusieurs de ceux-ci sont faits prisonniers ; ceux qui ont le temps de tourner bride laissent leurs bagages aux mains des adversaires. Que s'est-il donc passé ?

La nuit précédente un détachement anglais est parvenu devant la ville de Bray. Evidemment, il a suivi la rive gauche et doit se composer des premiers éclaireurs de Bedford, qui a pris ce même chemin. En général avisé, le prince n'a pas manqué de lancer des cavaliers, précédant d'une journée les troupes qui ont quitté la capitale la veille seulement. Ces soldats ont pour mission de faire connaître au Régent l'état du pays et la marche de l'armée française. Ont-ils reçu des ordres formels relativement à l'occupation du pont de Bray ? Nul ne saurait répondre à cette question. Si Bedford était déjà instruit, grâce au duc de Bourgogne, du plan inspiré à Charles VII par La Trémoille, son intérêt était de le laisser s'accomplir ; mais s'il ignorait le projet du monarque, il devait, selon toute prudence, s'assurer les passages de la Seine, puisqu'il s'avavançait par la rive gauche et cherchait l'ennemi sur la rive droite. Impossible d'être affirmatif, faute de documents.

Toujours est-il que la hardiesse de ces éclaireurs changea à cet instant la fortune de la France. L'ordre néfaste promulgué la veille au nom du roi compromettait tout ; mais devant cette agression imprévue, La Trémoille n'osa ou ne put le faire maintenir. Une attaque du pont, même victorieuse, n'exposait-elle pas les Français à être surpris en flanc par l'ennemi qui aurait le temps de survenir en nombre durant la

traversée du fleuve? D'ailleurs, l'audace du coup de main de Bray-sur-Seine donnait à entendre que le corps anglais devait se sentir puissamment soutenu.

Charles VII fit reculer ses troupes.

Il semble qu'un Conseil royal ait eu lieu sur le moment même et les seigneurs furent d'avis que le roi devait reprendre sa route, afin de continuer ses conquêtes, puisqu'il avait si grande armée autour de lui et que ses ennemis n'avaient jusque-là osé le combattre. Enfin cette opinion prévalut : une nouvelle marche à travers le pays à conquérir pour la cause nationale fut ordonnée.

Ce jour-là, on rétrograda vers Provins et, le soir, l'armée campa en vue de la ville. Jeanne profita de cette halte pour répondre aux bourgeois de Reims. Ceux-ci, pleins d'inquiétude à l'annonce du compromis passé entre le roi et le duc de Bourgogne, avaient envoyé un messenger porter leurs doléances à la Pucelle, car ils savaient à quoi s'en tenir au sujet de ces trêves fréquemment renouvelées durant les dernières années. Les fidèles amis de l'héroïne voulaient sans doute en même temps lui donner des nouvelles de Jacques d'Arc, son père, qui était encore dans leurs murs.

La Pucelle répondit aux habitants de Reims avec une grande confiance et une réelle ouverture de cœur. Voici sa lettre :

Mes bons et chers amis les bons et loyaux Français de la cité de Reims, Jeanne la Pucelle vous donne de ses nouvelles. Elle vous prie et vous demande de ne pas douter de la bonne cause qu'elle soutient pour le roi. Je vous promets et vous assure que je ne vous abandonnerai point tant que j'aurai un souffle de vie. Il est exact que le roi a conclu une trêve de quinze jours avec le duc de Bourgogne, parce que celui-ci doit lui rendre, sans lutte, la ville de Paris, à l'expiration des quinze jours. Pourtant, ne vous étonnez pas si je n'y entre pas si tôt. Je ne suis pas contente d'une trêve faite dans de telles conditions, et je ne sais si je l'observerai. En tous cas, si je l'observe, ce ne sera que pour sauvegarder l'honneur royal. Nos ennemis ne tromperont pas le roi; car je maintiendrai sous les armes toute l'armée royale, pour qu'elle soit entièrement prête au bout de ces quinze jours, dans le cas où la paix ne serait pas conclue. Aussi, mes très chers et parfaits amis, je vous prie de ne pas avoir d'inquiétude tant que je vivrai. Mais je vous prie d'être vigilants et de garder la bonne cité du roi. Faites-moi savoir s'il y a des oppresseurs qui voudraient vous faire tort, je les ferai partir le plus tôt possible. Donnez-moi de vos nouvelles. Je vous recommande à Dieu, le priant de vous garder.

Écrit ce vendredi 5 août, près de Provins, dans mon logis, en plein champ sur la route de Paris.

JEHANNE.

Sur l'adresse :

Aux loyaux Français habitant la ville de Reims.

On comprend, à la lecture de cette lettre, les sentiments qui s'agitaient dans le cœur de Jeanne d'Arc; elle ne pensait pas que la méconnaissance dont elle venait d'être victime dût se renouveler. Elle comptait que l'avertissement providentiel reçu par Charles VII au pont de Bray serait profitable au monarque, et que désormais il écouterait fidèlement la voix du Ciel; aussi avait-elle grande confiance de le conduire sous peu à Paris, non point par l'effet d'une trêve trompeuse, mais par le succès de ses armes.

Toutefois, le ton d'assurance de cette missive laisse le lecteur inquiet quand on songe à l'adversaire perfide et rusé qui s'est dressé devant Jeanne. La pointe d'indépendance qui lui fait déclarer certains actes du roi nuisibles à la patrie fournira un nouvel argument à son ennemi pour l'accuser auprès de Charles VII et pour la dépeindre comme un esprit orgueilleux prétendant tout mener à sa guise. D'autre part, l'initiative hardie manifestée dans ces lignes montre l'héroïne résolue à ne point s'arrêter; la Pucelle veut conserver l'avantage de l'offensive aux troupes nationales.

En disant si nettement sa pensée sur la conduite à tenir, Jeanne prouve une fois de plus l'existence des communications que ses Voix continuaient à lui faire: le Ciel la soutenait au service de la France et lui promettait le succès si le pays consentait à l'écouter docilement. On sent dans la lettre du 5 août une âme pleine de la force d'En-Haut, ayant réagi sans faiblir contre l'épreuve de la veille, toute livrée à l'espérance du lendemain, et avançant avec confiance vers le terme de sa mission.

L'armée française, en effet, a bien réellement repris la route de Paris, se conformant enfin au généreux désir de la Pucelle. Le dimanche 7 août, le roi de France et ses troupes sont à Coulommiers, où ils passent la journée. De là, il est facile de s'avancer droit sur la capitale, distante de quinze à seize lieues, et la plaine à traverser ne présente d'autre obstacle que la ville de Lagny. Cette cité, certainement, à l'approche de Charles VII, suivra l'exemple des autres places de la région et reviendra d'elle-même à son roi légitime. La réalisation du plan de Jeanne ne demande plus désormais qu'une rapide marche en avant pour surprendre Paris; avec de la bonne volonté, le succès est une simple affaire d'heures. Que Charles écoute la voix inspirée, et dans deux jours la France sera définitivement sauvée du joug anglais, sans doute aussi, par contre-coup, de la tyrannie de La Trémoille et de sa bande.

Hélas! celui-ci veille; il n'est pas homme à abandonner la partie à ce moment suprême. Le danger excitera ses passions et augmentera l'audace avec laquelle il risquera tout pour empêcher la Libératrice d'aboutir. Non, elle ne donnera point Paris à Charles VII: plutôt n'y voir jamais le prince que l'y laisser conduire par les mains virginales de cette enfant! En conspirateur habile, le favori se taira prudemment; mais son action sera visible. Durant toute une année il semblera désormais n'avoir d'autre ligne politique que celle-ci: empêcher la Pucelle de réussir en aucun de ses projets afin de dominer uniquement lui-même le monarque sans énergie et de régenter ainsi suivant son caprice la malheureuse France.

Église Saint Denis
Coulommiers,
aujourd'hui disparue

CHAPITRE II

LE RÉGENT QUITTE PARIS — L'ARMÉE ANGLAISE S'AVANCE PAR LA RIVE GAUCHE DE LA SEINE — DE MONTEREAU, BEDFORD LANCE UN MANIFESTE CONTRE CHARLES VII — RETOUR A PARIS : LA FÊTE DE SAINT-LAURENT — L'ARMÉE FRANÇAISE A COULOMMIERS, LA FERTÉ-MILON, VEZ, CRÉPY-EN-VALOIS — PAROLES MÉMORABLES DE LA PUCELLE — ESCARMOUCHES DE DAMMARTIN — SOMMATION A LA VILLE DE COMPIÈGNE — AMBASSADES VERS LE ROI : GUILLAUME DE FLAVY — ARRIVÉE DE L'ARMÉE ANGLAISE VERS SENLIS : PASSAGE DE LA NONETTE — MOUVEMENT TROP LENT DES TROUPES FRANÇAISES

A la tête de l'armée que le cardinal de Winchester avait amenée d'Angleterre, le duc de Bedford quitte Paris le 4 août. Les garnisons de Normandie qu'il avait d'abord convoquées à Rouen, puis introduites dans la capitale depuis huit jours, venaient encore renforcer ces troupes fraîches. Les Parisiens ressentirent enfin un peu de sécurité devant cette imposante démonstration militaire.

Le Régent longea la Seine jusqu'à Corbeil, où il parvint au plus tôt dans la soirée.

De Corbeil, le Régent s'avança sur Melun, où il fut le vendredi 5 août, date à laquelle il assura définitivement les quartiers de son armée sur la rive gauche de la Seine.

Le samedi 6, il était à Montereau-faut-Yonne, où il dut être renseigné d'une façon certaine sur le mouvement rétrograde de l'armée française et sur sa direction vers le Nord. L'effet moral qu'il attendait d'une retraite de ses adversaires vers la Loire, et dont le résultat eût été de rendre un peu d'énergie à ses soldats, était donc perdu; il fallait songer à autre chose pour remonter le courage anglais. D'accord avec son Conseil, Bedford conçut le dessein de représenter les Français comme fuyant devant lui, en même temps qu'il se proposait de rejeter sur Charles VII tout l'odieux de la guerre et de faire peser sur lui la responsabilité des maux endurés par les malheureuses populations aux dépens desquelles vivaient les armées rivales.

Il rédigea donc, sous forme de lettre au monarque français, un long manifeste qui non seulement serait remis à son destinataire, mais également répandu parmi tous les pays conquis, à l'effet de les rassurer et de les conserver à la domination anglaise.

Cette provocation — Bedford l'espérait — donnerait le change sur sa secrète terreur, sinon aux guerriers français, tout au moins aux populations des alentours; mais la capitale, dégarnie de troupes, se trouvait à la merci d'un de ces coups d'audace que

la Pucelle était d'humeur à tenter. De Montereau, le Régent reprit donc précipitamment le chemin de Paris. Il y fut le mardi 9 août, juste à temps pour rédiger des ordres en vue d'une attaque des Français qu'il redoutait pour le lendemain. C'était, en effet, l'usage des habitants de la royale cité de sortir en grand nombre, le 10 août, afin de se rendre en pèlerinage à l'église élevée en l'honneur de saint Laurent, martyr, dans le faubourg qui l'a choisi pour patron, au delà de la Porte Saint-Martin, à l'est de Paris. La piété des fidèles et l'attrait d'une foire tenue à l'occasion de cette fête y amenaient chaque année une foule considérable, aussi bien de la ville que des campagnes environnantes. De fait, l'armée française, peu éloignée de Paris et logée précisément dans cette direction, eût pu facilement arriver à l'improviste, se mêler à la multitude, et pénétrer avec elle dans la capitale par la Porte Saint-Martin. Aussi, le 9 août, publia-t-on, de la part du Régent, une défense absolue, sous peine de mort, de se rendre le lendemain à Saint-Laurent, ni par dévotion ni pour s'y livrer au négoce. Cet ordre fut rigoureusement observé par tous, pèlerins et marchands ; la Porte Saint-Martin demeura close, et la fête de Saint-Laurent fut célébrée à l'intérieur de la cité, dans la grande cour du prieuré de Saint-Martin des Champs.

La précaution était bonne, mais, hélas ! Charles VII ne songeait nullement à profiter de son avantage pour surprendre Paris. Son unique préoccupation était d'observer la trêve de quinze jours. Quant à la Pucelle, forcée de subir cet arrêt, elle cherchait par-dessus tout à maintenir l'armée en haleine pendant ce délai. On quitta donc Coulommiers, non pour marcher sur Paris, mais pour s'avancer vers le Nord et revenir à Château-Thierry. On était à la Ferté-Milon le mercredi 10 août, alors que le Régent se garait si bien contre une attaque possible. Jeanne, toutefois, ne restait pas inactive durant cette marche. Non seulement elle veillait au maintien de la discipline et du bon ordre, mais, continuant jusqu'à la fin de la campagne du sacre ce qu'elle avait fait auparavant, elle s'occupait à soumettre au roi tous les châteaux et places fortifiés, à proximité desquels passait l'armée française ; ses démarches d'ailleurs, obtenaient de nombreux et pleins succès.

La tradition mentionne entre autres l'occupation du château fort de Vez, enlevé aux mains d'une garnison anglaise : cet exploit doit être, selon toute probabilité, fixé à cette même journée du 10 août.

Le lendemain jeudi, nos armées arrivaient à Crépy-en-Valois. — *Eglise Saint Denis*

Malgré les efforts du parti de La Trémoille, le roi devait nécessairement subir l'effet des démonstrations ardentes de la multitude. Les foules, en effet, accouraient de tous côtés sur le passage de nos troupes, se livrant aux manifestations d'une indescriptible joie, mêlée à celle d'une pieuse gratitude envers le Tout-Puissant. Ces braves patriotes venaient en procession ; ils priaient à haute voix, entonnant des antiennes, des hymnes religieuses, surtout le *Te Deum*. Dans leurs acclamations, ils unissaient leur souverain et la vaillante Pucelle qu'ils accueillaient avec respect et amour comme un ange descendu du ciel. Le vieux cri de France : « Noël ! Noël ! » sortait de toutes les poitrines. Jeanne, touchée jusqu'au fond du cœur, versait d'abondantes larmes.

Si ce bonheur du peuple trouvait un écho dans l'âme de l'Envoyée de Dieu, il s'y

mêlait aussi des pressentiments pleins de tristesse. La pauvre jeune fille se voyait dans l'impossibilité d'amener Charles VII à suivre ponctuellement les indications de ses célestes conseillères, car le faible monarque ne voulait pas renoncer à la trêve illusoire qui arrêtaient les plus beaux triomphes.

Au moment de l'entrée du cortège royal dans Crépy-en-Valois se place une scène mémorable dont plus d'un historien s'est efforcé de tirer des conclusions erronées, alors qu'elle confirme de tous points ce que nous avons déjà appris de Jeanne d'Arc, de sa mission et de ses plus intimes sentiments.

L'héroïne chevauchait entre le Bâtard d'Orléans et l'archevêque Regnault de Chartres ; témoin de l'enthousiasme populaire, elle ne put contenir les pensées de son âme généreuse, et s'écria :

— Voici bien de bonnes gens ! Nulle part je n'ai vu peuple qui se réjouit si fort de l'arrivée d'un aussi noble roi ! Eh ! puissé-je être assez heureuse, quand viendra mon dernier jour, d'être inhumée dans cette terre !

— Jeanne, interrogea curieusement le chancelier, en quel lieu croyez-vous devoir mourir ?

— Où il plaira à Dieu, car je ne suis ni assurée du temps ni du lieu, pas plus que vous ne l'êtes vous-même. Aujourd'hui qu'est accompli l'ordre de Notre-Seigneur de faire lever le siège d'Orléans et sacrer le roi, ah ! plutôt à Dieu, mon Créateur, que je me retirasse maintenant, quittant les armes ! Avec quel bonheur je retrouverais mon père et ma mère, les servirais-je, garderais-je leurs brebis avec ma sœur et mes frères qui seraient bien joyeux de me revoir !

Les accents humbles et sincères de Jeanne, sa tenue tout entière firent une impression profonde sur tous ceux qui eurent le bonheur de l'entendre en cette circonstance : « Elle est sainte et vient vraiment de Dieu ! » répétaient-ils plus tard en rappelant le souvenir de ce fait.

Cette scène touchante — que j'ai reproduite en me basant sur le témoignage du Bâtard d'Orléans au procès de réhabilitation et sur les récits des chroniques contemporaines — a donc fourni, bien à tort, un argument à ceux qui veulent placer à Reims la fin de la mission de Jeanne. C'est tout le contraire qu'il faut y voir. Si l'héroïne affirme une fois de plus que les deux événements, qu'elle savait prophétiquement devoir être, quoi qu'il advint, son œuvre propre, étaient accomplis ; si elle exprime que le grand attrait de son âme est de retourner à Domremy, qu'un de ses souhaits les plus chers est de reprendre ses simples occupations de paysanne, elle déclare en même temps que ces vœux sont soumis à la volonté du Ciel : « Plût à Dieu, mon Créateur, dit-elle, que cela soit ! » Mais sachant que le divin vouloir n'est pas conforme à ses désirs, la courageuse enfant reste à son poste de chef de guerre et presse les troupes du roi de continuer leur marche triomphale.

L'armée avançait, en effet, recevant partout cet accueil enthousiaste. Le vendredi 12, elle traversa Lagny-le-Sec, et le samedi arriva près de Dammartin, menaçant de nouveau Paris. C'était le moment précis où expirait la trêve des quinze jours après lesquels Philippe le Bon devait livrer la capitale. Cependant, à l'approche de

Charles VII, ce ne fut pas le duc de Bourgogne qui se présenta, mais bien Bedford, à la tête de son armée. Le Régent estimait qu'il était plus que temps de barrer la route aux troupes françaises et aussi d'essayer d'arrêter l'élan du peuple retournant à son souverain légitime.

Le roi, qui occupait en force Dammartin et Lagny-le-Sec, crut, cette fois, que les Anglais allaient accepter la lutte; il disposa ses guerriers en bataille, les premières lignes atteignant le bord de la Beuvronne, petite rivière qui traverse le village de Thieux. Les coureurs ennemis vinrent jusque-là, en effet; durant toute la journée, ils engagèrent des escarmouches avec La Hire et plusieurs vaillants capitaines. Mais, du côté anglais, ce n'était qu'une feinte et une mise en scène, car le gros des troupes n'abandonna pas les inattaquables positions qu'il s'était choisies près de Mitry; le soir, Bedford rabattait ses quartiers sur Louvres et rentrait lui-même dans Paris. Charles VII, au lieu de le suivre, l'épée dans les reins, comme il aurait dû le faire pour profiter de cette retraite, exécuta un mouvement de recul dans la direction de Crépy-en-Valois: il arrêta son avant-garde à Baron et coucha à Crépy.

Le souverain français reçut en cette journée de samedi une députation des habitants de Compiègne. Dès le 9 août, le héraut Montjoie s'était rendu dans cette ville de la part du monarque afin de la sommer d'ouvrir ses portes. Les notables cherchèrent à gagner du temps; ce jour-là, ils répondirent qu'ils voulaient envoyer à Charles VII des ambassadeurs et demandèrent pour ceux-ci un sauf-conduit. Montjoie rejoignit donc la cour, escorté d'un Compiégnois nommé Olivier Baudureau, puis rapporta bientôt le sauf-conduit désiré. Il y eut alors une réunion secrète des habitants qui choisirent pour délégués Pierre Morel, religieux Jacobin; le curé de Saint-Jacques, Laurent Conne, Pierre de Durcat, Jean Le Féron et Simon Lefèvre. Ceux-ci crurent prudent de se faire accompagner par un seigneur du parti français demeurant aux environs et qu'ils avaient en haute estime: c'était Guillaume de Flavÿ, le protégé personnel de La Trémoille et de Regnault de Chartres. Après lui avoir assigné un rendez-vous sous les murs de Compiègne pour deux heures du matin, ils partirent avec lui au milieu des ténèbres et trouvèrent le roi à Crépy. Celui-ci les reçut: le religieux Jacobin prit la parole, sollicita derechef un délai et demanda pour la cité la faveur d'être comprise dans la seconde trêve qu'on négociait avec le duc de Bourgogne. Charles VII écouta silencieusement, puis, dérogeant à ses habitudes, agit en souverain français: il répondit avec une mâle fierté que si la reddition de la place ne lui était point parvenue le surlendemain dès l'aube, il donnerait l'ordre d'attaquer.

1 Hélas! ce prince qui savait parfois faire entendre un énergique langage était pourtant le même qui venait d'envoyer à Arras, vers le duc de Bourgogne, de hauts personnages entamer de nouveaux pourparlers, ne semblant point s'apercevoir que toutes ces démarches ne servaient qu'à le tromper et à gagner du temps.

2 Cependant, le Régent constatait que les évolutions militaires organisées par lui en guise de campagnes contre les Français démoralisaient plutôt le peuple qu'elles ne lui rendaient confiance. Alors, quoique toujours décidé à éviter une grande

bataille, il se détermina à faire un mouvement plus sérieux et à offrir le combat, mais dans des conditions telles que ses ennemis auraient à choisir entre un échec ou l'abstention. Il quitta donc Paris dans la matinée du dimanche 14 août, avec tout ce qu'il avait pu y rassembler de troupes de renfort, rallia celles qu'il avait laissées la veille à Louvres et envoya dans la direction de Senlis toute cette armée qui pouvait comprendre jusqu'à huit mille hommes. Heureusement, Charles VII, qui, d'après les récits des chroniques, semblait avoir pris goût à cette royale partie, ne se laissa pas surprendre. Informé que les Anglais préparaient un nouveau mouvement vers Senlis, ville alors en leur pouvoir, il détacha de ces bataillons établis deux lieues en arrière, à Baron, un Corps d'éclaireurs parfaitement montés et commandés par deux chefs rompus à ce genre de besogne, Ambroise de Loré et Poton de Xaintrailles. Le monarque avait donné comme instruction à ces cavaliers de s'avancer du côté de Paris et de battre tout le pays; il espérait ainsi être renseigné exactement sur les évolutions de l'armée du Régent.

Il fut promptement obéi, et bientôt les deux capitaines lui firent savoir par un premier courrier que des nuages de poussière s'élevant sur la grande route de Paris à Senlis indiquaient la présence de l'ennemi s'avancant à marches forcées. Alors Loré et Xaintrailles se rapprochèrent de façon à tout observer sans être vus, et, peu après, dépêchèrent un second message évaluant approximativement les colonnes anglaises et confirmant qu'elles suivaient le chemin de Senlis.

Le roi rangea alors ses troupes en bataille et les dirigea en toute diligence vers cette ville. L'armée royale alla prendre position entre la Nonette, qui arrose le village de Baron, et une colline nommée Montépilloy.

A l'heure des Vêpres, Bedford était proche de Senlis, et, ne pouvant s'imaginer être surveillé de si près, sans méfiance, il donna l'ordre à ses soldats de traverser un petit cours d'eau, affluent de la Nonette; mais il ne put trouver pour le franchir qu'un passage si étroit qu'à peine deux chevaux pouvaient y marcher de front.

Ambroise de Loré et Poton de Xaintrailles étaient cependant restés à leur poste d'observation. Dès qu'ils virent les Anglais s'aventurer en ce périlleux endroit, eux et leur escorte revinrent à bride abattue, le cœur plein d'allégresse, demander, à Charles VII de faire avancer immédiatement ses hommes d'armes afin de surprendre l'ennemi au milieu de son imprudente évolution; c'était lui infliger, sans courir de risques, une défaite certaine et complète. Le roi le comprit et, partageant la joie des capitaines, donna l'ordre de s'élaner droit sur les adversaires, en conservant les rangs de bataille.

Le retard qui se produisit alors fut-il provoqué par une cause simplement fortuite ou par la volonté humaine? Le mouvement fut-il exécuté avec mollesse ou la distance à franchir était-elle trop grande? Qui peut le dire? Mais l'armée française n'arriva pas à temps.

Quand elle fut aux abords de la rivière, les Anglais l'avaient presque tous traversée. Toutefois, les deux troupes, qui n'étaient auparavant séparées que d'une petite lieue, se trouvèrent alors si rapprochées qu'elles s'apercevaient très bien.

Le jour était sur son déclin; néanmoins, dans chacune des armées, de vaillants guerriers quittèrent leurs rangs et se livrèrent coup sur coup plusieurs combats; des deux côtés il y eut de beaux faits d'armes. Au cours de ces engagements les ennemis perdirent le capitaine d'Orbec et dix à douze hommes. De part et d'autre, on compta des blessés et des prisonniers.

La tombée de la nuit mit fin à cette escarmouche. Les Français rentrèrent dans leur campement, tandis que les Anglais choisissaient une position inexpugnable et passaient encore la nuit à s'y fortifier.

Les Compiégnois, eux aussi, s'agitaient durant le dimanche 14 août, car ils ne se souciaient pas de laisser expirer le délai que le roi de France avait mis à leur reddition. Ils commencèrent par élire comme capitaine de leur ville, Guillaume de Flavy; puis, dans une nouvelle réunion secrète, la majorité se prononça pour la soumission. Une seconde ambassade fut désignée: elle comprenait outre le religieux et l'ecclésiastique nommés précédemment, plusieurs bourgeois: Godefroy de Vanganap, Jean Chambet, Guy Compère, Berteaut de Stanfort, etc.

La députation, comme elle l'avait fait deux jours auparavant, descendit l'Oise par bateaux jusqu'à Verberie, tandis que les chevaux étaient conduits à la main le long de la rive; mais, parvenue à cet endroit, force fut de s'arrêter.

Les combattants avaient, chacun de leur côté, intercepté toutes les routes, et le roi, occupé au commandement des troupes, ne pouvait recevoir les députés de Compiègne. Ceux-ci furent réduits à faire porter leurs excuses au souverain par le nouveau gouverneur, Guillaume de Flavy, qui, cette fois encore, les accompagnait; ils prièrent également leur représentant d'annoncer leur visite pour le mardi suivant, à une heure.

On était à la veille de l'Assomption, mais il ne semblait pas que la solennité religieuse pût empêcher le choc des deux armées.



CHAPITRE III

LE 15 AOUT 1429 — CONFESSION ET COMMUNION DE LA PUCELLE — MONTÉPILLOY — POSITION DES DEUX ARMÉES ENNEMIES — HONNEURS RENDUS PAR BEDFORD AUX CHEVALIERS BOURGUIGNONS — LE CAMP RETRANCHÉ DES ANGLAIS INEXPUGNABLE — MOUVEMENT EN AVANT DE L'ARMÉE FRANÇAISE — JEANNE VIENT FRAPPER DE SA BANNIÈRE LE RETRANCHEMENT ENNEMI — NOS HÉRAUTS OFFRENT LE CHAMP LIBRE AUX ANGLAIS — SÉRIE DE COMBATS SINGULIERS AU FRONT DES TROUPES — DANGER COURU PAR LE SIRE DE LA TRÉMOILLE — MÊLÉE DES ARCHERS ÉCOSSAIS ET DES SOLDATS BOURGUIGNONS — REMERCIEMENT DE BEDFORD AUX TROUPES DE BOURGOGNE — RETRAITE SIMULÉE DE LA PUCELLE ET RETOUR A PARIS DE L'ARMÉE DU RÉGENT — REDDITION DE COMPIÈGNE — LE COMTE DE VENDÔME OCCUPE SENLIS — ENTRÉE SOLENNELLE DE CHARLES VII ET DE JEANNE D'ARC A COMPIÈGNE

La Pucelle, au milieu des hommes d'armes, ne varia jamais dans ses habitudes de piété et de religion : elle resta, sur ce point, l'exemple des chefs comme des soldats. L'aube naissante de la fête de l'Assomption lui donna l'occasion de montrer une fois de plus les sentiments qui l'animaient. A cette armée rangée en bataille qui semblait n'attendre que le signal du combat, elle voulut, tout d'abord, donner celui de la prière et du recours aux sacrements.

Tandis qu'un autel se dressait dans la plaine, Jeanne aborda le Fr. Richard qui, depuis Troyes, suivait les troupes royales, et le pria de recevoir sa confession : elle accomplit cet acte ostensiblement, témoignant ainsi de son humilité et de sa simplicité.

A la Messe qui peu de temps après fut célébrée en plein air, la Pucelle, accompagnée du duc d'Alençon et du comte de Clermont, s'approcha de la Sainte Table. Parmi les spectateurs de cette scène touchante, se trouvait un de ces nobles de Lorraine qui, dans leur sympathie pour la France, avaient en grand nombre accepté du service dans les troupes de Charles VII ; il se nommait Albert d'Ourches. En février précédent, il avait entendu à Vaucouleurs la jeune fille supplier à plusieurs reprises qu'on la menât à Chinon, pour le plus grand profit du Dauphin. Aujourd'hui, il la retrouvait à la tête des bataillons français ; c'était toujours la même bonne et parfaite chrétienne qu'il avait rencontrée peu de mois auparavant sur les rives de la Meuse. Narrant, vingt-sept ans plus tard, ses souvenirs, le sire d'Ourches, ému encore de la tendre

piété de Jeanne, s'écriera avec admiration : « Oh ! j'aurais bien voulu avoir une fille aussi vertueuse qu'elle ! »

Leurs devoirs religieux remplis, les soldats s'apprêtèrent à combattre. Les dispositions suivantes avaient été prises par le Conseil royal : la ligne principale s'appuyait sur d'épais buissons proches de Montépilloy ; elle était formée par trois Corps.

Une sorte d'avant-garde assez nombreuse avait mission de se porter vers les Anglais, de les provoquer et d'engager des escarmouches : elle obéissait au sire d'Albret, au Bâtard d'Orléans, à la Pucelle et à La Hire. Un peu en arrière du front de bataille se tenait le roi, ayant à ses côtés son beau-frère le duc de Bar, le ministre La Trémoille, le comte de Clermont et une suite importante de chevaliers et d'écuyers.

Enfin les archers avaient à leur tête le sire de Granville, grand maître des arbalétriers de France, ainsi qu'un valeureux gentilhomme limousin, Jean Foucault.

Les Anglais occupaient à une demi-lieue de Senlis un village nommé Notre-Dame de la Victoire. Ils avaient disposé leurs troupes, le dos appuyé à la Nonette, qui, à cet endroit, verse ses eaux dans un étang profond et inaccessible ; leurs flancs étaient protégés par de fortes haies d'épines. Pour achever de se mettre à l'abri des assaillants, les ennemis avaient employé la nuit à élever d'importants ouvrages. C'était d'abord un large fossé, sorte de tranchée, derrière lequel ils avaient planté les pieux aigus de leurs archers ; avec les chariots de leur convoi, ils complétaient, suivant leur coutume, leur ligne de défense. Dans ces conditions, impossible à la cavalerie française de charger sur eux, sans voir se renouveler les débâcles de Crécy, d'Azincourt ou de Rouvray-Saint-Denis.

Derrière les archers, ne formant avec eux qu'un seul Corps de bataille, venaient les nobles, les seigneurs et le Régent. Ils se ralliaient autour de trois étendards : ceux de France, d'Angleterre, et la bannière de Saint-Georges. L'oriflamme de France était entre les mains de Jean de Villiers, sire de l'Isle-Adam, le plus notable des sept à huit cents guerriers bourguignons qui s'étaient joints aux Anglais. La préoccupation constante du duc de Bedford fut de se montrer agréable à ces hommes, afin d'exciter le zèle de leurs compatriotes pour son injuste cause ; c'est ainsi que de sa main il voulut armer chevalier le Bâtard de Saint-Pol et qu'il ordonna aux principaux officiers qui l'entouraient de conférer le même honneur à Jean de Croy, Antoine de Béthune, Jean de Créqui, le Liégeois d'Humières et Jean de Fosseux. Il flatta d'autant plus par ce moyen l'amour-propre de ces gentilshommes, qu'il y avait là, avec eux, la fleur de la noblesse ducale, entre autres les sires de Saveuse, Jean de Brimeu, Hue de Lannoy et Jean de Lallain. C'était habile, car non seulement il animait ainsi le courage de ses alliés, mais il piquait d'émulation les soldats de race anglaise, plus éprouvés au cours des hostilités présentes et conséquemment plus disposés à trembler et à fuir. Le Régent acheva son œuvre en massant les Bourguignons à un poste périlleux, en avant de son extrême droite.

Quand l'heure d'entamer la lutte eut sonné, ce fut un véritable désappointement pour les seigneurs, et surtout pour Jeanne, de constater qu'il était impossible de commencer l'attaque sans sacrifier, et probablement en pure perte, un nombre considé-

nable de vies humaines. Les cavaliers d'avant-garde avaient vainement reconnu en tous sens la position anglaise; d'aucun côté de ce formidable carré une brèche n'était praticable, et si l'on voulait risquer d'accoster l'ennemi d'une manière quelconque, les fossés une fois franchis, on venait s'empaler sur les pieux aigus et périr sous les flèches meurtrières.

On se dit pourtant que la vue des soldats français se présentant à leurs coups exciterait peut-être les Anglais à s'avancer contre eux; aussi, sur un ordre royal, toute notre armée exécuta un mouvement vers le camp retranché de Bedford et ne s'arrêta qu'à une double portée d'arbalète. Tentative inutile! Rien ne bougea sur les bords de la Nonette, à la grande désolation des nôtres. Alors la Pucelle pensa que, s'offrant à leur fureur, elle entraînerait sans doute au combat ses implacables adversaires. Brandissant son étendard, elle s'élança fièrement au premier rang; même immobilité: n'écoulant que son courage et son désir de procurer à la patrie une victoire décisive, Jeanne pique des deux, et, suivie d'une faible escorte, vient frapper de la hampe de sa bannière le retranchement ennemi. Une pluie de flèches s'abat autour de l'héroïne, tuant plusieurs de ses compagnons sans toutefois la blesser: ses gens ripostent; quelques Anglais tombent mortellement atteints, mais pas un homme de Bedford ne se déplace. Désappointée, la jeune guerrière change de tactique, elle commande à l'avant-garde et à la colonne volante de se replier sur le Corps de bataille, laissant ainsi un vaste champ devant ses adversaires; facilement, ceux-ci pourraient en profiter pour se déployer et pour assaillir les Français.

Afin de les y engager plus sûrement, des hérauts, selon la chevaleresque coutume de l'époque, proposent au nom de la Pucelle, du duc d'Alençon et des autres capitaines, de faire reculer davantage encore leurs bataillons et de laisser aux troupes anglaises, avant de les attaquer, le temps de prendre les dispositions qui leur conviendraient. Cette tentative fut aussi infructueuse que les précédentes, et l'on ne pouvait même pas se dire que la faim obligerait les Anglais à quitter ce poste inexpugnable, car ils avaient tout prévu, et de Senlis, à peine éloigné d'une demi-lieue, leur arrivaient des vivres à discrétion.

Une seule ressource restait: renouveler les escarmouches par lesquelles on avait débuté. C'est ce qu'on fit: des chevaliers français venaient provoquer nominalement tel ou tel Anglais ou Bourguignon. Celui-ci répondait, puis sortait des retranchements; une lutte s'engageait à laquelle se mêlaient bientôt quelques guerriers, amis de ceux qui croisaient le fer. Dans chacune des deux armées, nombre de nobles prirent part à ces combats singuliers: les grands seigneurs se piquèrent d'émulation, et Charles VII lui-même chevaucha plusieurs fois jusque vers les combattants. L'excitation était violente dans ces sanglants tournois; on frappait rude et jusqu'à ce que mort s'ensuivît; pas une fois on ne chercha à faire des prisonniers. Soudain, un incident faillit changer la fortune de la France.

Georges de la Trémoille, témoin de tant de vaillance, se rendit compte qu'il allait s'amoindrir aux yeux de ses compatriotes s'il ne se mesurait, lui aussi, avec l'adversaire; du reste, il ne voulait pas paraître moins brave que cette enfant qu'il enviait et

redoutait. A son tour donc il courut sus aux Anglais. Bel homme, bien que trop obèse, portant une armure et tout un harnois d'une richesse extrême, fièrement campé sur son destrier, il s'avisa de faire étalage d'intrepidité. La lance en avant, il fondit sur l'ennemi, mais son mouvement fut-il mal combiné, ou un accident imprévu frappa-t-il sa monture ? voici que celle-ci s'abat et que le cavalier bardé de fer est projeté lourdement sur le sol. Aussitôt des coutillers anglais bondissent. Encore quelques secondes, c'en sera fait du ministre prévaricateur ; peut-être, du même coup, l'influence de Jeanne sur le roi se relèvera-t-elle plus forte que jamais ?

Pendant les Français ont vu le favori rouler sous son cheval ; comprenant le danger, ils ont volé à son secours. Qui sait si la généreuse héroïne ne les y a pas elle-même poussés ? Les sauveurs arrivèrent à temps pour arracher La Trémoille à une mort certaine.

Les escarmouches durèrent ainsi toute la journée sans que le combat s'étendit ; les Anglais veillaient à faire rentrer leurs hommes derrière les retranchements quand la mêlée menaçait de se généraliser.

Vers le soir, on put croire enfin que la lutte allait s'engager sur toute la ligne. Fidèle à la tactique qu'il s'était imposée, Bedford se porta à son extrême droite au milieu des Picards, et la fierté de ces derniers s'en accrut encore. Les archers écossais au service de Charles VII, occupant la gauche, se trouvaient donc en face des Bourguignons. Les Écossais furent-ils émus à la vue du prince anglais, ou l'énerverement d'une chaude journée d'été, passée tout entière dans l'expectative d'une bataille, les excita-t-il outre mesure ? Ils se mirent à provoquer les Picards et avec ensemble abordèrent les défenses mêmes construites par les Anglais ; de là, ils saisissaient de la main leurs rivaux, qui répondaient en les repoussant avec violence. Par ce moyen, les Écossais attirèrent hors du camp plusieurs de leurs adversaires ; cavaliers et fantassins ennemis se précipitèrent alors pour dégager les leurs. Aussitôt surgirent contre eux des hommes d'armes du roi, et l'action prit de telles proportions qu'on espéra quelque temps la voir gagner l'ensemble des troupes belligérantes ; mais les précautions de Bedford étaient trop bien prises. Cet élan fut soudainement réprimé : seuls les archers des deux partis, postés en vis-à-vis, se jetèrent les uns sur les autres avec une indescriptible fureur ; la poussière s'éleva en nuages autour des combattants ; il devint impossible de les distinguer dans cette masse confuse. Comme la veille, l'obscurité de la nuit mit fin à la lutte.

Quand les Anglais se furent retirés dans leur camp retranché, on put compter les morts ; il y en avait bien trois cents de chaque côté, car, pas plus dans la dernière escarmouche que dans les précédentes, on ne fit de quartier.

A peine rentrés, les Picards continuèrent à recevoir les encouragements de Bedford : il parcourait leurs rangs et s'arrêtait pour leur témoigner avec effusion sa gratitude : « Mes amis, répétait-il, vous êtes de très braves gens. Vous avez soutenu aujourd'hui pour nous un dur combat et nous vous en remercions. Nous vous prions, s'il nous arrive une nouvelle affaire, de persévérer dans votre hardiesse et votre vaillance. »

Le soir même, le roi retourna à Crépy, tandis que son armée allait reprendre ses logis de Montépilloy.

La Pucelle et le duc d'Alençon campèrent en vue des retranchements anglais. A l'aube, tous deux entendirent la Sainte Messe et, une seconde fois, firent ensemble la Sainte Communion. Puis, dans l'espérance d'attirer l'ennemi en avant, ils se reculèrent jusqu'à Montépilloy. Bedford avait d'autres visées. Regardant comme un succès plus que suffisant, dans les circonstances présentes, d'avoir maintenu ses lignes en face de celles des troupes de la Pucelle sans éprouver de défaite, il s'empressa de profiter de ce répit pour lever le camp et rentrer dans Paris. Par cet acte, il s'avouait vaincu et abandonnait à ses adversaires les villes qu'il s'était promis de protéger; mais aussi, grâce à ce sacrifice, il conservait pour la garde de Normandie la seule armée anglaise qu'il possédait sur le territoire français. Il lui suffisait d'avoir démontré qu'un contact avec les soldats de la jeune héroïne n'était pas nécessairement une défaite.

Vers une heure de l'après-midi, on accourut prévenir Jeanne et le duc d'Alençon que Bedford exécutait une rapide retraite sur Senlis et sur la capitale. Hélas! impossible de le rejoindre, ajoutait-on, son avance était trop considérable. Les chefs rallièrent donc le roi à Crépy. Au moment où ils arrivèrent, Charles VII recevait l'ambassade de Compiègne, qui, n'ayant pu le trouver l'avant-veille, venait cette fois lui remettre les clés de la cité. Après l'entrevue, les bourgeois s'éloignèrent, escortés d'une forte compagnie française que, d'accord avec leurs magistrats, ils introduisirent dans leurs murs, à l'insu des officiers et des hommes de la garnison anglo-bourguignonne: ceux-ci ne connurent la présence de leurs adversaires qu'au moment où ces derniers étaient déjà au milieu de la place. Surprise, la troupe ennemie s'enfuit, sans essayer même de résistance; dans la conduite de cette affaire, la discrétion des habitants avait été absolue. Le roi envoyait d'ailleurs à la ville, rentrée en son obéissance, des lettres de rémission et lui concédait de nombreux privilèges.

Avant de quitter Crépy, le monarque n'oublia pas de profiter de la retraite du Régent pour soumettre Senlis, privée désormais de la protection des Anglais.

Le comte de Vendôme, les maréchaux de Boussac et de Rais, plusieurs capitaines et leurs gens reçurent l'ordre de se porter devant cette ville. Le siège ne fut pas de longue durée. Quand les bourgeois virent sous leurs murailles les soldats de la vaillante Française, ils se prirent à réfléchir — selon la remarque d'un contemporain — aux grands succès que l'aide de Dieu lui avait en si peu de temps obtenus; ils considérèrent aussi l'intervention de cette pieuse vierge comme le moyen employé par le Tout-Puissant pour délivrer le pays de l'envahisseur, et constatant que la veille le duc de Bedford, avec toute son armée, n'avait pas osé attaquer l'intrépide guerrière, ils se rendirent à elle et au roi de France. Celui-ci avait déjà pris ses quartiers dans Compiègne quand cette nouvelle lui parvint: il nomma le comte de Vendôme gouverneur de Senlis.

Le jeudi 18 août 1429, dit M. Alexandre Sorel, Charles VII fit son entrée dans Compiègne par la porte de Pierrefonds, où Guillaume de Flavy et les attournés l'attendaient pour lui présenter les clés de la ville et des vins d'honneur. Il était armé de toutes pièces, avait sur la tête un chapeau doublé de couleur vermeille et montait un coursier vêtu jusqu'aux pieds de velours azuré.

Il est impossible de décrire l'enthousiasme de la population tout entière, à la vue du cortège royal. Elle avait tant souffert pendant le siège de Charles VI et depuis la mort de ce prince, qu'il lui semblait renaître entièrement à la vie en saluant le véritable roi de France. Et puis, il y avait encore une autre figure qui provoquait les acclamations chaleureuses de la foule. C'était celle de Jeanne d'Arc : escortée de son troisième frère Pierre, de son écuyer Jean d'Aulon, de ses deux pages Louis de Coutes et Raymond, de Jean de Metz et de Bertrand de Poulengy qui la suivaient depuis Vaucouleurs, enfin de son chapelain, le Fr. Pasquerel, elle chevauchait devant le roi, « tout armée de plain harnas, à estendart déployé ». Chacun voulait voir l'héroïne qui, en délivrant Orléans, avait sauvé la France; on se pressait autour d'elle, c'est à peine si le beau cheval blanc qu'elle montait pouvait avancer; les vieillards pleuraient; les femmes cherchaient à embrasser son armure; les enfants lui envoyaient force baisers et les jeunes filles jetaient des fleurs sur son passage. Aux cris de : « Noël! Noël! Vive le roi! » succédaient ceux de : « Vive la Pucelle! »

Les attourrés de Compiègne : Thomas Quillet, Thibault Bourgeois, Pierre Criin et Gérard Le Riche, conduisirent Charles VII jusqu'à son logis, où il s'installa avec toute sa suite. Quant à la Pucelle, elle se rendit chez le procureur du roi, Jean Le Féron, qui habitait dans la rue de Paris une maison connue alors sous le nom d'*Hôtel du Bœuf*.

CHAPITRE IV

JEAN LE FÉRON ET LA FAMILLE BOUCHER — LES CONFÉRENCES FRANCO-BOURGUIGNONNES A ARRAS — PROPOSITIONS FAITES AUX BOURGUIGNONS ET AUX ANGLAIS — INFLUENCE EXERCÉE PAR LE RÉGENT — LE DUC DE BOURGOGNE DÉCIDE L'ENVOI D'UNE AMBASSADE VERS CHARLES VII — RETOUR DU CHANCELIER A COMPIÈGNE — MYSTÉRIEUX PRESENTIMENTS DE JEANNE — ARRIVÉE A COMPIÈGNE DES REPRÉSENTANTS DE PHILIPPE LE BON — LA PUCELLE SE DÉCIDE AU DÉPART — LA LETTRE DE JEAN IV, COMTE D'ARMAGNAC, ET LA RÉPONSE DE JEANNE — POURPARLERS ET ARMISTICE DU 28 AOÛT 1429 — DOULOUREUSES CONSÉQUENCES

Jeanne d'Arc n'était pas une inconnue à l'*Hôtel du Bœuf*. A cette époque, la vaste et riche demeure désignée sous ce vocable était habitée par l'un des principaux personnages de la ville, Jean Le Féron, procureur général du roi à Compiègne. L'épouse de ce magistrat se nommait Marie Le Boucher; elle était de la famille du trésorier ducal d'Orléans, Jacques Boucher, qui avait reçu la Pucelle dans son *Hôtel de l'Annonciade*. La douce joie d'entretenir ses hôtes et de les entendre parler des glorieux souvenirs d'Orléans fut bientôt troublée. En effet, Jeanne avait cru, en pénétrant dans Compiègne, qu'il s'agissait d'une simple étape nécessitée par la mise en l'obéissance royale de cette place importante et elle comptait voir l'armée repartir tout de suite vers Paris. Mais toujours, sous la néfaste influence de La Trémoille, Charles VII avait résolu d'attendre à Compiègne même les nouvelles de la conférence d'Arras et le retour des ambassadeurs députés par lui à Philippe le Bon. Le souverain s'obstinait à ne pas admettre que la meilleure manière de conduire toutes choses à bonne fin était de marcher rapidement vers la capitale, qui très probablement se serait à cet instant encore rendue sans grande résistance; or, il est évident que ce résultat eût contraint le duc de Bourgogne à se ranger aux propositions françaises.

Tandis que Jeanne jugeait avec sagesse que la continuation de cette expédition triomphale amènerait à brève échéance une complète et solide paix, les principaux membres du Conseil royal voulaient à tout prix abandonner les opérations militaires et les remplacer par des démarches diplomatiques. Déjà Charles VII ne leur avait que trop cédé, et seule une circonstance providentielle avait empêché, le 5 août précédent, la retraite définitive sur la Loire. En vain la Libératrice croyait parfois ressaisir,

au nom du Ciel, une légitime influence sur le monarque..... Hélas! plus le temps s'écoulait, plus La Trémoille et son parti reprenaient leur funestre ascendant sur l'âme indécise du prince.

Vers le 10 août, au moment où la trêve des quinze jours allait expirer, le roi de France avait délégué vers le duc de Bourgogne une imposante ambassade. Elle se composait du chancelier Regnault de Chartres, de Jean Tudert, doyen de Paris, de Christophe d'Harcourt, du sire de Gaucourt, de Jacques de Châtillon, seigneur de Dampierre.

Les propositions des ambassadeurs de France pour la réconciliation entre le roi et le duc, accompagnées des observations que les députés savoisiens y ajoutaient à titre de médiateurs, furent remises à la cour de Bourgogne, le 16 août. Elles visaient la réparation religieuse, morale et matérielle du crime commis à Montereau et de ses funestres conséquences, les garanties à fournir en vue de la paix et notamment la trêve générale qui amènerait la conclusion de l'accord final.

A la même date, et par le même intermédiaire, les délégués français essayaient de traiter aussi avec l'Angleterre. Plus encore, « en présence des commissaires du duc de Bourgogne », ils offraient « d'abandonner aux Anglais, avec ce qu'ils tenaient en Guyenne, tout le pays jusqu'à la Dordogne, pourvu que les princes prisonniers fussent mis en liberté et que tout le pays de Guyenne fût tenu en fief de la couronne ».

En consignait ces propositions dans un acte officiel, les ambassadeurs de Savoie déclaraient que les représentants de la France devaient encore « dire plus avant », pour qu'il fût possible d'aboutir au résultat désiré, c'est-à-dire à la paix, et, en l'attendant, à un long armistice ne finissant qu'à la prochaine fête de saint Jean-Baptiste.

On était donc sur le point de s'entendre; d'ailleurs, c'était le vœu unanime des États de Bourgogne, quand l'influence anglaise fit sentir son action. Elle était représentée à la cour, depuis un mois, par la duchesse de Bedford, qui, le 16 juillet, avait quitté Paris en compagnie de son frère. Les intérêts de l'Angleterre trouvaient aussi deux avocats très zélés dans Hue de Lannoy, un des guerriers picards si chaudement félicités par le régent à Montépilloy, et dans Jean de Thoisy, évêque de Tournai, chancelier de la cour de Bourgogne. Ces deux personnages, apprenant ce qui se passait à Arras, se séparèrent précipitamment de Bedford, auprès duquel ils étaient en mission; à sa demande, ils accoururent en grande hâte vers leur seigneur afin de lui rappeler le serment que peu de jours auparavant il avait prêté au roi Henri. Ils insistèrent pour empêcher la signature des préliminaires de la paix et obtinrent un délai.

Philippe le Bon assura alors aux envoyés de Charles VII que sous peu aurait lieu à Compiègne une nouvelle conférence où des ambassadeurs bourguignons seraient à leur tour députés auprès du monarque français. Regnault de Chartres, qui, sans doute, préférerait, avant de conclure, soumettre au Conseil royal tout l'ensemble des pourparlers, acquiesça volontiers à ce projet et se remit en route pour cette ville. Il dut y être dès le 21 août.

Le compte rendu des entrevues d'Arras qu'il apporta à Compiègne y produisit deux

émotions très opposées : il remplit de joie les partisans de l'action diplomatique et de la suspension des hostilités, au nombre desquels il faudra désormais compter Charles VII lui-même, et consterna d'Alençon, René d'Anjou, la Pucelle, en un mot les chefs qui voulaient, tout en négociant, achever la campagne commencée et marcher sur Paris pour y signer la paix. Il était maintenant de toute évidence que Philippe le Bon n'accomplirait point sa promesse, encore répétée à Arras, de livrer la capitale au roi. Le manque de parole sur ce point essentiel à l'expiration de la première trêve suffisait déjà pour constater la mauvaise foi du duc de Bourgogne. Le renouvellement de cette manœuvre mensongère et perfide ne pouvait qu'augmenter la méfiance des partisans de la guerre.

De plus, il est possible qu'à partir de ce moment les amis de La Trémoille, puissants à la cour de Bourgogne, lui aient fait glisser à l'oreille par Regnault de Chartres qu'éloigner Jeanne d'Arc des champs de bataille anglo-bourguignons était un moyen propre à faciliter les dispositions pacifiques de Philippe le Bon. Cette hypothèse me semble une conclusion logique des événements qui vont se dérouler sous les yeux des lecteurs, et j'estime que plus d'un se rangera à cet avis en parcourant les pages de ce volume.

Dès cette époque, les Voix de la Pucelle durent l'avertir des complots qui se tramaient, car un témoin d'une autorité indéniable, Jean Le Féron, petit-fils de celui qui accueillit l'héroïne à Compiègne, atteste ce qui suit :

L'Envoyée de Dieu, dit-il, reposait la nuit avec l'épouse de son hôte, Marie Le Boucher. Or, depuis sa venue à Compiègne, le sommeil de la jeune fille était troublé; plusieurs fois, elle éveilla sa compagne et la supplia d'aller avertir le procureur, son mari, de se mettre en garde contre plusieurs trahisons préparées par les Bourguignons.

La prolongation du séjour de l'armée à Compiègne compromettait le succès de l'expédition sur Paris, tant désirée par la Pucelle, le duc d'Alençon et le parti de la guerre; elle entretenait leurs âmes dans un malaise profond et douloureux. En vain renouvelaient-ils, et avec les plus vives instances, leurs démarches auprès de Charles VII pour le déterminer à se diriger vers la capitale! Les réponses du prince indiquaient nettement qu'il était satisfait des résultats désormais acquis et qu'il ne se déciderait pas volontiers à tenter quelque chose de plus.

Cependant les chefs caressaient un espoir; au retour de l'ambassade d'Arras, le roi ouvrirait les yeux et consentirait à reprendre sa route. Mais quelle ne fut pas leur consternation quand on annonça une seconde conférence convoquée à Compiègne et quand le souverain déclara ne pas vouloir sortir de la ville avant d'avoir assisté à ces séances et connu les résultats des délibérations. Le délai, il est vrai, pouvait être court, puisqu'en ce même jour, 21 août, les plénipotentiaires bourguignons, Jean de Luxemboug, Hugues de Cayeux, évêque d'Arras, David de Brimeu et le sire de Charny portaient pour Compiègne.

Cette nouvelle attente, dont il était impossible de fixer le terme, équivalait à l'abandon de la marche sur l'ennemi. Jeanne n'y tint plus; aiguillonnée par son patriotisme

en même temps que par l'avertissement de ses Voix, elle prit le parti audacieux de quitter le roi pour s'avancer sur Paris avec les chefs qui lui étaient fidèles; à ce moment il devait s'en compter encore beaucoup.

Dans la soirée du 22 août, elle appela donc d'Alençon et lui dit :

— Mon beau duc, faites préparer vos gens et ceux des capitaines qui vous obéissent.

— Par mon martin, ajouta-t-elle, je veux aller voir Paris de plus près que je ne l'ai vu.

Joignant l'exemple à la parole, l'héroïne et le duc se multiplièrent afin que le lendemain tout fût prêt pour un départ en de bonnes conditions. C'est alors, selon toute probabilité, qu'il faut placer un incident assez obscur de l'histoire de Jeanne. Pendant que celle-ci s'agitait au milieu des chefs et des hommes d'armes, prenant ses dernières dispositions, un messenger arriva vers elle à bride abattue. En le voyant se hâter ainsi, ceux qui entourent la jeune fille croient que cet homme apporte un contre-ordre de la part du roi et que le projet de la marche en avant va être abandonné.

Déjà exaspérés par tant de retards, ils murmurent et menacent de jeter dans l'Oise, qui est proche, cet indiscret personnage.

Cependant la Libératrice, qui était prête à sauter en selle, accourt, fait respecter le messenger qui lui remet alors une lettre de Jean IV, comte d'Armagnac, retiré en ce moment au royaume d'Aragon. Le message était ainsi conçu :

Ma très chère Dame, je me recommande humblement à vous, et je vous supplie pour Dieu, attendu la division qui existe actuellement dans la sainte Eglise universelle sur le fait des Papes (car il y a trois prétendants à la papauté, l'un demeure à Rome, qui se fait appeler Martin V, auquel tous les rois chrétiens obéissent; l'autre demeure à Paniscole, au royaume de Valence, lequel se fait appeler Clément VII; le cardinal de Saint-Etienne et peu de gens avec lui savent seuls où réside le troisième, qui se fait nommer Benoît XIV; le premier qui se dit le pape Martin, fut élu à Constance par le consentement de toutes les nations chrétiennes; celui qui se fait appeler Clément, fut élu à Paniscole, après la mort du pape Benoît XIII, par trois de ses cardinaux; le troisième qui se nomme Benoît XIV, fut élu secrètement à Paniscole par le cardinal de Saint-Etienne), de vouloir supplier Notre-Seigneur Jésus-Christ pour que par sa miséricorde infinie il veuille nous déclarer par vous, qui est, des trois dessus dits, le vrai Pape, et auquel il lui plaira qu'on obéisse désormais, ou à celui qui s'appelle Martin, ou à celui qui s'appelle Clément, ou à celui qui s'appelle Benoît; et auquel nous devons croire, et si notre dite foi doit rester secrète ou se dissimuler, ou se manifester publiquement, car nous sommes tout prêt à faire le vouloir et plaisir de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Le tout vôtre,

C^{te} D'ARMAGNAC.

La Pucelle fut certainement très surprise de ce genre de communication et sentit qu'il lui était nécessaire de prier et de réfléchir avant de dicter une réponse. Elle savait parfaitement, comme elle le déclara plus tard devant ses juges à Rouen, que le seul vrai Pape siège à Rome; toutefois les termes de la lettre de Jean IV étaient assez obscurs pour l'embarrasser.

Cependant les capitaines insistaient pour que le messenger du comte d'Armagnac s'éloignât aussitôt, Jeanne commanda donc à l'un des clercs d'écrire au noble seigneur

pour lui faire prendre patience, lui promettant satisfaction sur le sujet qui l'occupait, quand elle serait en repos à Paris où elle comptait bien se rendre. Le secrétaire comprit-il le sens et la portée de cet ordre, ou la missive qu'il rédigea ne nous est-elle arrivée que sous une forme altérée? Je ne sais, mais la rédaction possédée par ses accusateurs excitera l'étonnement de la jeune fille, et celle-ci refusera de reconnaître comme son œuvre au moins une partie des termes de la lettre qui lui fut alors présentée.

L'ambassade bourguignonne fut, selon toute probabilité, à Compiègne le mardi 23 août; dès cet instant, les pourparlers avec les membres du Conseil royal, restés dans cette ville, ne chôchèrent plus.

Les députés de Philippe le Bon étaient choisis parmi les personnages influents de son entourage, et presque tous désiraient avec sincérité la fin des hostilités. Toutefois ils avaient à leur tête un homme plein de fourberie dont l'âme était entièrement vouée à la cause anglaise. C'était le sire de Beauvoir, Jean de Luxembourg. En cette circonstance, si cet être hypocrite prétendit vouloir à tout prix la concorde, c'était dans le seul but de donner le change, car « il fit beaucoup de promesses de faire la paix entre le roi et le duc de Bourgogne, mais il n'en fit rien, sinon tromper Charles VII ».

Le 27 août, les conférences étaient terminées; elles avaient abouti à un armistice signé le lendemain 28 août. En voici le texte :

Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, à tous ceux qui verront les présentes lettres, salut. Pour ramener la paix dans notre royaume et faire cesser les grands et innombrables maux et calamités que les guerres et les divisions y ont produits et produisent chaque jour, des pourparlers ont été ménagés naguère par l'intermédiaire des ambassadeurs de notre très cher et très aimé cousin le duc de Savoie, entre nous et nos gens d'une part, et notre cousin le duc de Bourgogne d'autre part. Et comme l'objet de cette paix touche à des matières graves et de grande importance, et qu'elles ne peuvent être traitées ni menées à bonne fin sans un certain délai et laps de temps, il a semblé nécessaire aux ambassadeurs de conclure une trêve d'une certaine durée, afin de traiter durant cette trêve plus aisément et plus mûrement de la paix.

Cette trêve a été conclue par l'intermédiaire de ces ambassadeurs entre nos gens, d'une part, pour nous et en notre nom, et les gens de notre cousin de Bourgogne, d'autre part, pour lui et en son nom, et aussi avec les Anglais, leurs gens, serviteurs et sujets, s'ils veulent y consentir, dans les termes et les limites qui suivent : c'est-à-dire pour toute la région en deçà de la Seine, depuis Nogent-sur-Seine jusqu'à Harfleur, sauf et réservées les villes, places et forteresses donnant passage sur la Seine. Notre cousin le duc de Bourgogne pourra aussi, durant cette trêve, s'il lui semble bon, s'employer, lui et ses gens, à la défense de la ville de Paris, et résister à ceux qui voudraient faire la guerre à cette ville et lui nuire. La trêve commencera aujourd'hui, 28 du mois d'août, pour notre cousin le duc de Bourgogne, et, pour les Anglais, le jour où nous aurons reçu leur réponse et leur consentement. Elle durera jusqu'à Noël prochain.

Pendant toute cette trêve, aucune des parties qui l'auront consentie ne pourra, dans les termes et les limites ci-dessus indiqués, prendre, acquérir, conquérir l'une sur l'autre aucune des villes, places ou forteresses qui se trouvent dans ces limites. Elles n'admettront l'obéissance d'aucune, dans le cas où l'une de ces villes, places ou forteresses, voudraient de plein gré se soumettre à l'une de ces parties.

Nous ordonnons donc à tous nos lieutenants, connétables, maréchaux, maîtres des arbalé-

triers, amiral et autres chefs de guerre, à tous les capitaines de gens d'armes et de trait à notre service, à tous nos autres justiciers, officiers et sujets, ou à leurs lieutenants, d'observer cette trêve, de la maintenir et garder inviolablement, et sans l'enfreindre, ni secrètement, ni ouvertement en quelque manière que ce soit, pendant toute sa durée; d'obéir en toute diligence; de donner et prêter conseil, aide et confort, s'il en est besoin et qu'ils en sont requis, à nos préposés et à chacun d'eux, à leurs commis et députés, pour tout ce qui regarde le maintien, l'observation de cette trêve, et, s'il est nécessaire, pour la réparation de tout ce qui aura été fait ou innové contre elle.

Donné à Compiègne le 28 août de l'an de grâce 1429, le septième de notre règne.

Au nom du roi,

Signé : J. VILLEBRESME.

Cette convention est le désaveu formel des plans et des idées de la Pucelle : elle établit et consacre officiellement la situation réciproque du parti national et des envahisseurs sur le territoire français. En admettant les Anglais à bénéficier de cette trêve, elle est l'abandon flagrant des intérêts du roi de France au moment où ils vont triompher; mais par-dessus tout, en exceptant Paris et en autorisant le duc de Bourgogne à défendre la capitale contre toute attaque, elle prépare à l'expédition de Jeanne un échec certain. En effet, cette convention apprend aux Parisiens qu'il leur suffit de tenir quelques semaines pour qu'une armée bourguignonne accoure les délivrer. En faut-il davantage pour préparer une résistance acharnée à l'assaut projeté par la jeune Lorraine?

CHAPITRE V

RETOUR DE NOMBREUSES VILLES A LA CAUSE NATIONALE — LE NORD DE LA FRANCE PRÊT A ACCLAMER CHARLES VII — JEANNE QUITTE COMPIÈGNE ET MARCHE SUR PARIS — LA PUCELLE ET D'ALENÇON PRÉPARENT L'ATTAQUE, MAIS LE ROI TARDE A VENIR — PREMIÈRES ESCARMOUCHES — PROPOSITIONS PACIFIQUES DU DUC D'ALENÇON — ARRIVÉE DU ROI LE 7 SEPTEMBRE — L'ARMÉE FRANÇAISE COMMENCÉ L'ATTAQUE LE JOUR MÊME

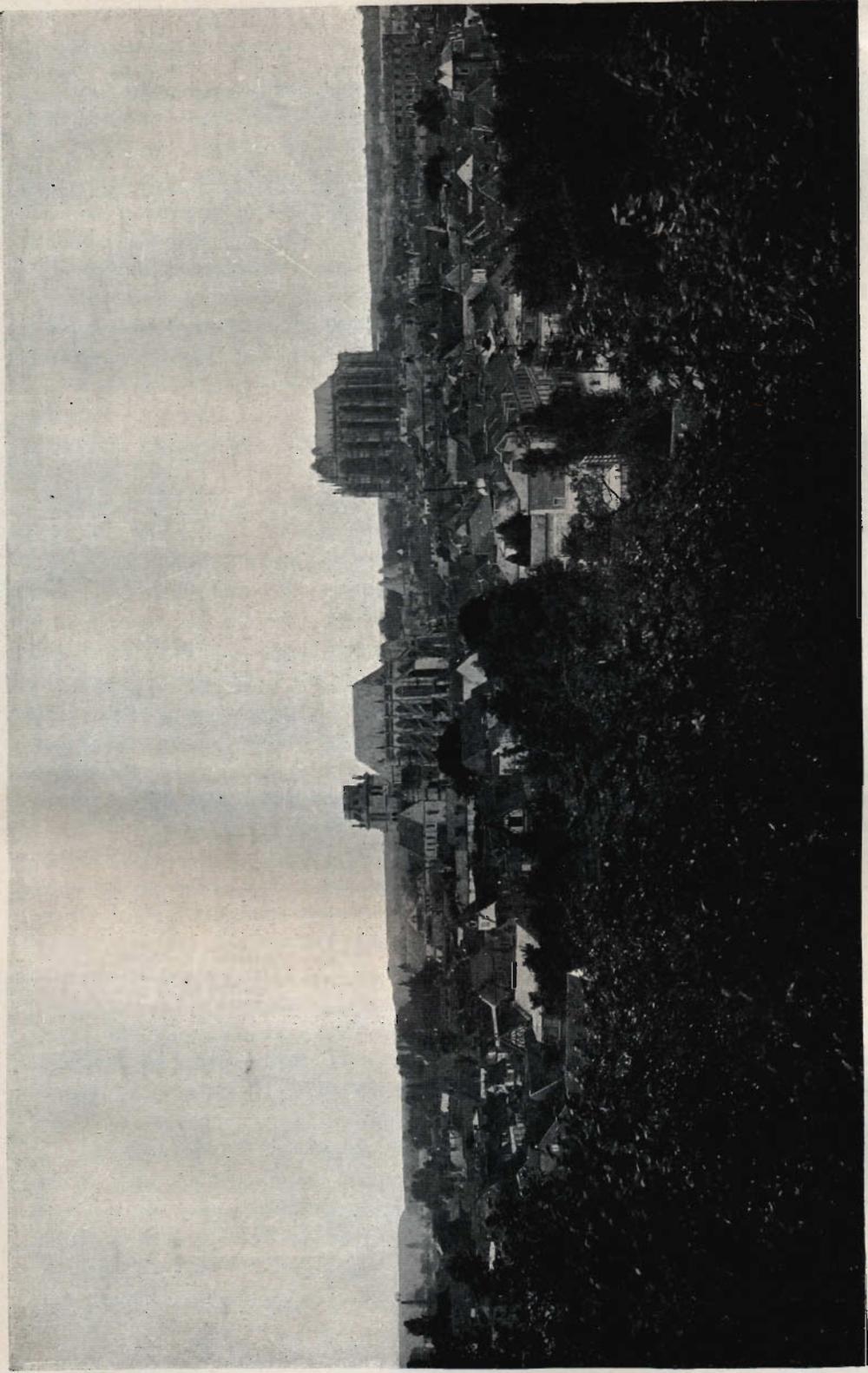
Le roi avait signé la trêve. Jamais pourtant, depuis de longues années, le mouvement de sympathie pour la monarchie nationale n'avait revêtu le degré d'intensité qui se manifestait précisément à cette époque dans tout le Nord de la France.

Le retour spontané à Charles VII de Compiègne, de Crépy-en-Valois, de Senlis, est imité par Creil, Pont-Sainte-Maxence, Choisy, Gournay-sur-Aronde, Chantilly et bien d'autres villes encore. Beauvais vient d'acclamer les hérauts du roi et de chasser son évêque, Pierre Cauchon, qui était moins un pontife qu'un politicien livré corps et âme à l'Angleterre. La région tout entière ne demande qu'à suivre cet exemple. Monstrelet, l'écrivain bourguignon, dit lui-même dans sa Chronique :

En vérité, si Charles VII se fût montré avec son armée sous les murs de Saint-Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville, même d'autres villes fortifiées et de puissants châteaux, il aurait trouvé la majeure partie de leurs habitants prêts à le recevoir comme souverain; le plus cher désir de tous était alors de lui ouvrir leurs portes et de se mettre sous son obéissance. Mais le roi de France ne reçut pas le conseil de s'engager si avant sur les frontières du duché de Bourgogne; il ne croyait avoir pour cela assez de gens de guerre, et puis il espérait conclure avec le duc un bon traité de paix.

Par cet aveu d'un ennemi, il est facile de juger combien la Pucelle agissait avec sagesse, lorsqu'elle excitait son prince à une initiative hardie. Seulement les conseillers du roi — Monstrelet le reconnaît — détournaient le monarque de la marche en avant, alléguant le nombre trop restreint de ses soldats et l'espoir d'une alliance avec Philippe le Bon.

Tandis que Charles VII s'abandonnait à son perfide entourage avec une confiance décourageante pour les patriotes, il semble que la Providence ait tout mis en œuvre pour lui montrer son erreur. En effet, les troupes qui ont suivi Jeanne



BEAUVAIS — VUE GÉNÉRALE



et le duc d'Alençon volent sans coup férir de succès en succès ; elles ont rallié à Senlis une partie des hommes d'armes du comte de Vendôme, et, prenant possession pacifiquement de toutes les places situées sur leurs parcours, elles sont entrées à Saint-Denis dans la soirée du jeudi 25 août sans rencontrer de résistance. La ville est presque déserte, les principaux bourgeois, redoutant des représailles, se sont réfugiés dans Paris.

On devine l'émoi de la capitale à l'annonce de la marche rapide de la Pucelle. Le régent ne se sent plus en sûreté dans la grande cité. Dès le 25 au soir, il prend le chemin de la Normandie, sous prétexte d'y présider les Etats de cette province, menacée elle-même par la patriotique campagne de Richemont, qui, malgré les mépris du roi, veut coopérer à la libération de la France et guerroye à ses frais contre les garnisons normandes, immobilisant ainsi dans cette région nombre de soldats anglais qui, sans cette diversion, se trouveraient en face de l'armée de Charles VII.

Arrivée à Saint-Denis, Jeanne ne perdit pas un instant. En chef prudent et avisé, elle arrêta tous les préliminaires d'une attaque de la capitale. Sans retard, un pont de bateaux établit les communications entre les deux rives de la Seine : mesure indispensable, puisque depuis Troyes les Français ne disposaient d'aucun autre passage sur le fleuve. Ils pourraient donc maintenant se ravitailler sur la rive gauche. De fait, ils n'y manquèrent pas, organisant sur Asnières et les campagnes environnantes des réquisitions pour se procurer des vivres et remonter leur cavalerie ; ils recrutèrent même des soldats parmi les paysans de cette région. Plus encore, Paris était ainsi exposé à subir l'assaut sur l'un et l'autre côté de son enceinte.

Ce n'était pas assez pour un général aussi habile que l'était la Pucelle.

Derrière Saint-Denis, trois places fortes aux mains des Anglais et communiquant entre elles, Meulan, Poissy, Saint-Germain-en-Laye, menaçaient nos cantonnements. Les garnisons de ces trois villes pouvaient, le jour où le gros de l'armée attaquerait Paris, créer une diversion excessivement dangereuse. Il s'agissait de surveiller ces troupes et de mettre les postes ennemis hors d'état de nuire en coupant leurs communications respectives. Dans ce but, Jeanne organisa une expédition contre deux châteaux forts situés entre Saint-Germain et Poissy et commandant la route qui relie ces places à Meulan : c'étaient Montjoye et Bethemont. Bientôt ces forteresses tombèrent au pouvoir de Jeanne. Ainsi donc, non seulement l'armée de la Pucelle protégeait désormais ses approches, mais elle obligeait la garnison anglaise à se tenir sur la défensive.

Ces préliminaires indispensables s'accomplirent hâtivement, car on pensait que Charles VII, à l'annonce de l'occupation de Saint-Denis, accourrait dans cette cité, afin d'y remplir sur le tombeau de ses aïeux les fonctions religieuses et les actes traditionnels dont la piété filiale des rois de France nouvellement sacrés avait jusque-là donné de si beaux exemples.

La présence du souverain au camp français était absolument nécessaire pour

encourager un coup de main contre Paris ; de plus, dans une opération de cette importance, les soldats restés autour du monarque constituaient un appoint indispensable à la division commandée par la Pucelle et d'Alençon.

Tout d'abord, les prévisions des chefs relativement à l'arrivée de Charles VII parurent se confirmer. Ce dernier avait quitté Compiègne le lundi 29 août, et pris le chemin de Senlis. Il était attendu à Saint-Denis pour le surlendemain ; des reconnaissances et des escarmouches furent dès lors entreprises aux environs de la capitale.

Hélas ! c'était une grave erreur de supposer le roi pressé de venir commencer le siège. Par la signature de la trêve du 28 août — que la Pucelle comme les généraux partisans de la marche en avant ignoraient encore — il avait moralement renoncé à une attaque de Paris. La Trémoille et les siens n'avaient pas besoin d'insister beaucoup pour faire prendre cette décision au faible souverain. Tel est bien le sens de la réflexion de Perceval de Cagny :

W Quand le roi sut que son armée était ainsi logée à Saint-Denis, il vint à grand regret jusqu'à Senlis. Il semblait qu'il fût conseillé au contraire du vouloir de la Pucelle, du duc d'Alençon et de leur compagnie.

Apprenant ce qui se passait et comptant qu'il lui serait facile de convaincre son parent et son prince, Jean d'Alençon partit pour Senlis à franc étrier ; il y parvint dans la journée du jeudi 1^{er} septembre et fut bientôt de retour, annonçant la prochaine arrivée du monarque.

On attendit ; mais ce fut encore en vain. Chaque jour laissait disparaître une chance de conquérir Paris. D'ailleurs, les délais qui énervaient les assiégeants permettaient à leurs adversaires de prendre haleine et d'augmenter la défense de leur ville.

Les chefs de quartiers se répandirent le long de l'enceinte de la capitale et commencèrent à tout disposer pour repousser l'assaut qu'on redoutait. On releva les talus des fossés qui entouraient la cité ; les routes et même les rues furent coupées de barrières ; on hissa sur les murailles des tonneaux pleins de grosses pierres ; les constructions qui dépassaient les remparts abritèrent l'artillerie ; on renforça les ouvrages protégeant l'accès des portes, ainsi que les boulevards qui les défendaient.

La garnison pouvait être évaluée à deux mille soldats, parmi lesquels il y avait très peu d'Anglais de race, mais beaucoup de milices parisiennes bien aguerries. On y comptait aussi quatre cents Bourguignons, obéissant aux ordres de ce même Philippe le Bon qui signait de si belles trêves avec le roi de France. C'était donc une grosse tâche qu'avait assumée Jeanne en promettant Paris à la France.

L'héroïne, toutefois, était à la hauteur des difficultés ; elle sut tirer un utile parti des troupes qui l'accompagnaient ; celles-ci étant trop faibles pour tenter une attaque générale de la place furent employées à livrer des escarmouches qui épuisaient les défenseurs de la capitale et les contrariaient dans leurs préparatifs de défense.

Ces engagements eurent lieu quotidiennement, tantôt en un endroit, tantôt en un autre, surtout aux alentours d'un moulin à vent qui se trouvait entre la porte Saint-Denis et le village de La Chapelle ; parfois la lutte se renouvelait à deux ou trois reprises au cours de la même journée.

La Pucelle prenait part en personne à ces combats d'avant-poste; elle en profitait même pour gravir les escarpements, examiner de près et jusque dans leurs moindres détails la ville et ses environs, désireuse de se rendre compte des points qui se prêteraient le mieux à un assaut.

Tandis qu'elle intimidait les Parisiens par des démonstrations militaires, le duc d'Alençon utilisait les relations qu'il s'était ménagées parmi les habitants de la grande cité pour essayer de la ramener au devoir par la douceur et la persuasion.

Il faisait jeter par-dessus les remparts des missives signées de sa main et scellées de son sceau. Elles étaient adressées nominaleme nt à divers officiers de la capitale, tels que le prévôt de Paris, le prévôt des marchands, les échevins et autres; elles contenaient des protestations de bonne entente, des sentiments pacifiques, des salutations aimables.

Cependant, Charles VII, malgré ses promesses, n'arrivait point; le duc d'Alençon mieux que personne pouvait juger de l'effet désastreux de ce retard; de nouveau, il se mit en route, et, le 5 septembre, après les plus vives instances, décida enfin le monarque à se diriger vers la capitale.

Le souverain se trouva à Saint-Denis deux jours plus tard, le mercredi 7, pour l'heure du dîner; les troupes qui l'accompagnaient furent logées à Aubervilliers, à Montmartre et dans d'autres villages environnants. Sa venue causa une grande joie à l'héroïne et à tous les braves qui avaient foi en elle; ils disaient avec un accord unanime :

— Jeanne mettra le roi dans Paris, si lui-même n'y fait point d'obstacle.

Chaque fois qu'il revoyait la Pucelle et les vaillants chefs qui l'entouraient, Charles VII semblait un instant se ressaisir et être disposé à résister à l'ennemi.

Déjà trop de retards avaient favorisé les affaires de l'ennemi : il importait d'utiliser la présence du roi pour agir sans plus de délais. Aussi Jeanne dirigea immédiatement les troupes vers la capitale. Laissant le souverain à Saint-Denis, elle s'avança avec les ducs d'Alençon et de Bourbon, les comtes de Vendôme et de Laval, les maréchaux de Boussac et de Rais, La Hire et Xaintrailles, jusqu'au village de La Chapelle, situé à mi-route entre Saint-Denis et la grande ville. Là, elle établit son quartier général.

En cette même journée du mercredi 7 septembre, Paris, de plus en plus ému, organisait une importante manifestation religieuse pour implorer le secours du Très-Haut contre Charles VII et son armée. Le Chapitre de Notre-Dame se rendit en procession solennelle à la montagne Sainte-Geneviève, accompagné des chanoines du Palais qui portaient la relique de la vraie Croix.

Le soir même, les Français attaquèrent vigoureusement la garnison. La Pucelle ne voulait point perdre une minute de ce temps qu'on lui accordait et pendant lequel elle pouvait encore agir en toute liberté. L'heure était déjà bien avancée : l'action fut sérieuse néanmoins; il y eut des blessés; mais la nuit étant devenue complète, force fut de se retirer pour revenir le lendemain.

On était à la veille de la fête de la Nativité de la Très Sainte Vierge.

Entre
Saint-
Denis
et

la Porte
St Denis

CHAPITRE VI

L'ENCEINTE DE PARIS EN 1429 — A LA CHAPELLE, MESSE CÉLÉBRÉE LE 8 SEPTEMBRE — ATTAQUE DE LA PORTE SAINT-HONORÉ — PRISE DU BOULEVARD — ASSAUT DÉCIDÉ — LE FOSSÉ REMPLI PAR LA CRUE DE LA SEINE — LA TRÉMOILLE RAPPELLE SES HOMMES D'ARMES — LA PUCELLE INTRÉPIDE DEMEURE CONTRE LES REMPARTS — ON REFUSE DE LA SUIVRE ET ON L'EMMÈNE DE FORCE — RETRAITE SUR LA CHAPELLE — LE BARON DE MONTMORENCY — ON PRÉPARE LE 9 UN SECOND ASSAUT — ORDRE DU ROI DE RÉTROGRADER SUR SAINT-DENIS — ATTAQUE PROJÉTÉE PAR LA RIVE GAUCHE — LE PONT DÉTRUIT — MORTS ET BLESSÉS — VÉRITABLES CAUSES DE L'ÉCHEC DEVANT PARIS — CE QUE LA CAPITALE DOIT ENCORE A JEANNE D'ARC

A cette époque, l'enceinte fortifiée de Paris était formée par un mur flanqué de tours et défendu par deux fossés parallèles; le plus éloigné de la ville demeurait constamment à sec, mais dans le second était ménagé une sorte de petit canal, destiné, suivant les variations du niveau de la Seine, à recevoir l'eau du fleuve ou à s'y déverser, de telle façon que ce canal, aux jours de crue, amenait le trop-plein sur le pourtour de la capitale.

Dès l'aube de ce jour, le signal du rassemblement fut donné. La Pucelle, les capitaines et les soldats s'empressèrent de sanctifier, par l'accomplissement de leurs devoirs religieux, la fête de la Nativité de la Très Sainte Vierge. Une tradition respectable nous raconte que Jeanne d'Arc entendit la messe et communia dans l'église de La Chapelle qui subsiste encore en partie de nos jours.

On pourvut ensuite au côté matériel en distribuant des vivres aux hommes qui allaient combattre; puis, les troupes, largement munies de tout ce qui leur était nécessaire pour livrer un assaut, s'ébranlèrent à 8 heures du matin, dans la direction de la porte Saint-Honoré. Deux heures plus tard, l'armée tout entière était réunie à la Butte des Moulins; là fut établie une batterie de canons et de couleuvrines, et, derrière la butte, on plaça un corps de réserve, sous le commandement des ducs d'Alençon et de Bourbon; les autres troupes formaient plusieurs colonnes sous les ordres de la Pucelle.

L'action commença aussitôt. Une compagnie, ayant à sa tête le sire de Saint-Valier, s'élança sur le boulevard situé devant la porte Saint-Honoré, tandis qu'une seconde colonne, conduite par Jeanne, attaquait de flanc la même position du côté de la tour

carrée. L'assaut fut long et vigoureux, la défense acharnée. Dans les deux parties éclataient de « merveilleuses » décharges d'artillerie : le fracas des pièces joint au sifflement des flèches et des viretons était à la fois effrayant et grandiose. Enfin, les Français obtinrent un premier et sérieux avantage; le sire de Saint-Valier, pénétrant avec ses hommes sur le boulevard enlevé de vive force, mit le feu aux barrières et à la porte de cet ouvrage.

Les adversaires, éperdus, regagnèrent la ville en grande hâte.

C'est alors que Jeanne, voyant le peu de confiance de la garnison, décida un mouvement très audacieux et ordonna l'escalade des remparts avant que la brèche fût ouverte. Elle déclare rapidement son projet aux chefs qui l'environnent : aucun n'élève la voix pour la détourner de ce dessein et l'avertir d'un obstacle imprévu et terrible qui allait se présenter devant elle : la crue de la Seine remplissait d'eau le second fossé, profond de 2^m,50 et large de plus de 20 mètres. Plusieurs de ceux qui étaient autour de Jeanne connaissaient ce fait très important qu'elle ignorait pour sa part; un mauvais sentiment les empêcha de la prévenir.

L'intrépide guerrière s'élança donc, son étendard à la main; suivie de ses gens, elle eut vite atteint le dos d'âne qui séparait les deux fossés, puisque le premier était à sec. Alors seulement apparut au regard terrifié de la vaillante enfant ce large étang qu'elle ne pouvait franchir sans le faire combler. Du moins espérait-elle y trouver un gué, un endroit accessible. Avec la hampe de sa bannière, la voici donc qui commence à sonder la profondeur de l'eau, depuis la porte Saint-Honoré jusqu'à la tour carrée: en même temps elle envoie réclamer toutes les claies dont l'armée dispose. Ainsi rapprochés, Jeanne et les siens servent de cible aux Parisiens. Au bout de quelques instants, le vireton d'une arbalète atteint l'héroïque jeune fille et lui traverse la haute de la jambe de part en part. Elle tombe pour se relever aussitôt; malheureusement, il lui est désormais impossible de se tenir debout. Elle n'en continue pas moins à distribuer des ordres, prétendant combler le fossé et se créer un passage vers la ville. L'endroit est si dangereux que le guerrier à qui la Pucelle a confié son étendard est frappé d'un trait au pied; puis, comme il relevait sa visière, il reçoit une nouvelle blessure au visage : la position ne peut être gardée plus longtemps. Force est à Jeanne de quitter le dos d'âne pour redescendre dans le premier fossé.

A ce moment, un mouvement étrange se produit parmi ceux qui la suivent; le nombre de ses soldats diminue graduellement; une lâche trahison vient de s'accomplir. La Trémouille et les chefs à sa dévotion ont fait passer à leurs hommes d'armes le commandement de cesser l'attaque et de se retirer. Le fourbe ministre, sachant Jeanne si près de réussir, obéissait à son plan haineux : il ne voulait pas qu'elle donnât Paris à Charles VII.

En dépit de ces défections, Jeanne maintint les positions conquises devant la porte Saint-Honoré. Elle resta là, blessée, assise, dans le premier fossé, promettant — comme le soir du 7 mai au pied des Tourelles d'Orléans — la victoire aux siens, s'ils voulaient continuer le combat; et, malgré les impossibilités qu'on lui opposait, elle réitérait son affirmation, répétant quand même :

la
cuisse = la conjonction,
le conjugal.
(Smully)

— J'entrerais dans Paris aujourd'hui ou je mourrai ici.

La nuit était venue; les unes après les autres, les compagnies de l'armée française s'étaient repliées et regagnaient leurs campements. Cependant, l'héroïque jeune fille demeurait toujours au même endroit, presque seule à cette heure, suppliant qu'on ne battît pas en retraite. C'est alors que le duc d'Alençon, le sire de Gaucourt, Guichard de Thiembronne et quelques autres s'approchèrent d'elle, lui représentant que leurs hommes n'en pouvaient plus. Sans avoir égard à ses protestations, on la transporta hors des fossés. La Pucelle, subissant cette contrainte, affirmait encore :

— Si vous aviez continué l'attaque, la place eût été prise.

Mais les chevaliers la mirent de force en selle et la reconduisirent à son logis de La Chapelle. On retrouva là le duc de Bar, le comte de Clermont ainsi que les gens de la compagnie du roi qui, au cours de la journée, étaient arrivés de Saint-Denis.

Si la vaillante guerrière n'avait pas résisté davantage à ceux qui la voulaient emmener, c'était sans doute sur la promesse formelle du duc d'Alençon de recommencer la lutte le lendemain, car on avait laissé près de la porte Saint-Honoré les fascines et les échelles avec lesquelles on devait assaillir de nouveau la capitale.

Le vendredi 9 septembre, Jeanne, sans paraître ressentir sa grave blessure, se leva de grand matin, appela le duc d'Alençon et lui dit de faire sonner le boute-selle, afin de ramener l'armée devant Paris, ajoutant qu'à aucun prix elle ne voulait s'en retourner avant d'avoir conquis la ville. Tel était bien également le sentiment de d'Alençon et des autres capitaines présents. Tandis qu'ils délibéraient sur les dispositions à prendre pour la journée, voici que le baron de Montmorency, qui jusque-là avait combattu contre le parti national, sortit de la capitale à la faveur des ténèbres et se présenta au camp français, accompagné de cinquante à soixante gentilshommes. Cet appoint survenant durant le Conseil de guerre, ainsi que les renseignements favorables communiqués par les nouveaux venus, encouragèrent encore la Pucelle et ses compagnons.

Aussitôt donc commença le mouvement vers Paris; mais, à cet instant, parurent le duc de Bar et le comte de Clermont : ils apportaient un ordre royal. Les termes en étaient positifs et absolus. Le souverain convoquait près de lui à Saint-Denis, et sans aucun retard, Jeanne d'Arc, le duc d'Alençon, les autres chefs et tous leurs gens. On n'eut même pas le loisir de retirer les fascines et les échelles abandonnées près des fossés.

A la lecture de ce message, une consternation douloureuse s'empara de la guerrière et de Jean d'Alençon, Néanmoins, ils s'inclinèrent devant la volonté du monarque, donnant l'exemple d'une obéissance d'autant plus héroïque qu'ils comprenaient mieux combien la conduite de Charles VII était en opposition avec les plus chers intérêts de la France. Mais, en retournant à Saint-Denis, ils se disaient que le roi, éclairé par leurs rapports, ne pourrait pas refuser l'autorisation de recommencer le lendemain leur tentative sur la rive gauche où le pont de bateaux qu'ils avaient établi à Saint-Denis permettait de transporter facilement l'armée d'un bord du fleuve à l'autre.

Au départ, on prit toutes les dispositions pour l'enlèvement des blessés, les morts frappés au combat de la veille ayant été probablement ensevelis durant la nuit. Il est

bien difficile d'évaluer les pertes subies le 8 septembre. Si nous en croyons les chroniqueurs bourguignons, la journée aurait été presque un désastre pour les Français. Voici comment s'exprime le *Journal d'un bourgeois de Paris* :

En se retirant, ils (les Français) mirent le feu à la grange des Mathurins, près les Porcherons; ils jetèrent dans ces flammes un grand nombre de leurs gens tués à l'assaut : il les avaient dressés sur leurs chevaux à la façon des païens à Rome.....

Le lendemain, ils vinrent demander un sauf-conduit pour enlever leurs morts, et le héraut qui les accompagnait fut interrogé sur la foi du serment par le capitaine de Paris combien de leurs gens étaient blessés, et le héraut jura qu'il y en avait bien quinze cents, donc cinq cents morts ou mortellement atteints.

Écoutons maintenant les historiens français.

Le premier à citer est le chroniqueur du duc d'Alençon, témoin et acteur dans cette lutte. Perceval de Cagny énumère de cette façon les pertes françaises :

Bien que la Pucelle, grand nombre de chevaliers, écuyers et gens de guerre fussent descendus dans les fossés et que tous les autres se tinsent sur le bord ou près de là, très peu furent blessés; il y eut beaucoup de fantassins et de cavaliers qui furent frappés et renversés par les boulets de pierre lancés par les canons : par la grâce de Dieu et le bonheur que portait avec elle la Pucelle, il n'y eut cependant point là un homme atteint à mort, ni assez blessé pour ne pouvoir regagner son logis sans secours étranger.

La *Chronique de la Pucelle*, brève et formelle sur cette question, dit textuellement :

Il y eut plusieurs blessés et comme nuls morts.

Les attestations des nôtres sont, me semble-t-il, bien plus dignes de créance. Plusieurs chroniqueurs contemporains écrivant simultanément n'auraient pu s'entendre suffisamment pour cacher un tel carnage. Or, ils se taisent, ou si, témoins oculaires, ils parlent, c'est pour exprimer leur étonnement lorsqu'ils constatent qu'il y eut peu ou point de morts à déplorer dans cette action.

En résumé, dans la journée du 8 septembre, Jeanne d'Arc fit toujours preuve de ce talent militaire remarquable que nous lui connaissons. Elle conduisit ses hommes d'armes avec une énergie que rien n'arrêta, pas même une blessure grave; elle se maintint sur les positions conquises avec une inlassable persévérance, suppliant qu'on livrât un dernier assaut auquel elle promettait le succès. Si la victoire ne lui est pas demeurée fidèle, certes, l'héroïne n'en est point responsable, il faut uniquement accuser les chefs maladroits ou perfides qui, loin de la seconder dans l'œuvre du salut de la patrie, multiplièrent les démarches afin d'entraver son action. Les capitaines qui ne l'avertirent pas de la crue de la Seine et surtout ceux qui rappelèrent leurs soldats à l'heure où le besoin des troupes françaises se faisait le plus sentir furent grandement coupables. A leur tête, les chroniques nomment le sinistre La Trémoille, dont les criminelles intrigues furent ce jour-là honteusement dévoilées.

N Enfin, l'ordre formel de rétrograder vers Saint-Denis, signé par le roi et donné le 9 au matin, fut la cause définitive de l'échec de la tentative sur Paris. Hélas! Charles VII, une fois de plus, s'était laissé gouverner par son infâme ministre!

9 Sept 1429

Si la campagne de France est restée inachevée, la honte et la responsabilité en reviennent au misérable favori.

Jeanne a tout fait pour le triomphe, et ce jour-là elle arrosa de son sang le sol du Paris que nous foulons. Au moins depuis cette époque a-t-elle reçu aux endroits mêmes où elle souffrit pour nous les honneurs que lui doit notre reconnaissance.

A une faible distance, la place des Pyramides nous montre sa statue. Mais combien peu parmi ceux qui saluent le bronze de Frémiet savent que la vaillante Libératrice versa, près de là, son sang pour la France!

Pour ce motif, je m'associe au double vœu de M. Eude : que l'avenue actuelle de l'Opéra qui est le chemin suivi en 1429 par la Pucelle et ses troupes se nomme désormais l'avenue Jeanne d'Arc, et que sur les murs du Palais Royal une plaque commémorative rappelle ce noble souvenir.

L'émotion qui souleva, en 1904 et en 1909, les écoles et la population de Paris contre un insulteur de la vierge française prouve que son nom est cher au cœur des Parisiens et donne l'espérance de voir un jour sa douce mémoire recueillir ces nouveaux et bien légitimes hommages.

CHAPITRE VII

ACCUEIL FAIT A LA PUCELLE PAR L'ENTOURAGE DU ROI A SAINT-DENIS — LARGESSES DU TRÉSOR ROYAL POUR SOUTENIR L'ÉQUIPAGE GUERRIER DE L'HÉROÏNE — LA HAQUENÉE DE L'ÉVÊQUE DE SENLIS — NÉGOCIATIONS BOURGUIGNONNES POURSUIVIES — LE SIRE DE CHARNY A SAINT-DENIS — LE PONT DE BÂTEAUX DÉTRUIT PAR ORDRE ROYAL — JEANNE MARRAÏNE DE DEUX ENFANTS — FONCTIONS ROYALES ET SERVICES RELIGIEUX — LA RETRAITE EST IMPOSÉE A LA PUCELLE — L'HÉROÏNE OFFRE SES ARMES EN EX-VOTO AU PATRON DE LA FRANCE — LIEUTENANCE GÉNÉRALE POUR LES PAYS D'OUTRE-SEINE — FORTES GARNISONS DANS LES VILLES CONQUISES — LOUIS DE COUTES QUITTE LA MAISON MILITAIRE DE JEANNE — LA RETRAITE SUR GIEN — LETTRES AUX GENS DE TROYES — ILLUSIONS DE CHARLES VII

Donc la Pucelle, le duc d'Alençon et tous les intrépides capitaines qui ne demandaient qu'à courir sus aux Anglais, s'inclinant devant les ordres du souverain, s'étaient rendus à Saint-Denis. Trouvèrent-ils, dans la bouche de personnages dont toute l'action contrariait la leur, un langage franc et des déclarations nettes sur la ligne de conduite que l'on prétendait suivre? Je ne le pense pas. Empêcher ces patriotes de prendre Paris de vive force, voilà ce qu'on désirait. Par leur retour à Saint-Denis, ce but était atteint, puisqu'on les forçait d'abandonner leurs positions acquises à la porte Saint-Honoré.

A l'arrivée, on leur prodigua les plus chauds éloges : aussi l'espérance demeura au cœur de ces braves. Les points faibles des remparts de la capitale avaient été attaqués en vain du côté du Nord-Ouest, mais il en restait d'autres au Sud, contre lesquels il serait loisible de renouveler l'assaut, grâce au pont de bateaux établi à Saint-Denis. Avec confiance ils s'entretenaient de ce projet devant l'entourage du roi.

Comment, du reste se seraient-ils méfiés? Extérieurement, Charles VII était toujours le même pour la Pucelle. Il pourvoyait minutieusement, comme au début de l'expédition, à tous les besoins de sa maison militaire. A l'issue de la campagne, on constatera dans l'établissement des comptes que le trésorier général René de Pouligny eut à lui verser, durant tout ce temps, jusqu'à deux cent quarante-trois livres tournois de forte monnaie et trente ducats d'or.

Ces mémoires révèlent des détails intéressants. Jeanne, toujours agissante, fatiguait beaucoup de chevaux; fin d'août, à Soissons, il avait fallu lui en acheter un. Quelques jours plus tard, elle en réclamait un second à Senlis. Comme une armée en marche n'en

trouve que difficilement à sa convenance, on dut, cette fois, agir par réquisition. Malheureusement, ce furent les écuries de l'évêque de Senlis qui fournirent la monture recherchée par les fourriers royaux ; on la présenta à l'héroïne, sans lui en indiquer la provenance. La jeune guerrière ne se préoccupa que d'une seule chose : le propriétaire de la bête avait-il reçu dédommagement ? Un bon sur le trésor royal venait de lui être délivré, affirmait-on : Jeanne donc ne s'inquiéta pas davantage. Cependant, elle ne tarda point à s'apercevoir que sa monture n'était guère apte à ce nouvel emploi et jugea l'acquisition mauvaise ; elle apprit seulement alors que l'animal appartenait à l'évêque de Senlis, et que le prélat multipliait les démarches pour rentrer en possession de sa haquenée favorite. La Pucelle vit tout de suite le sire de La Trémoille — chargé sans doute du domaine supérieur des caisses royales — et lui fit remettre la jument avec prière de la restituer à son maître ; mais la jeune fille ne put jamais savoir si le ministre avait donné des ordres en conséquence.

Cet incident montre que Jeanne entretenait des relations habituelles avec son plus mortel ennemi : le traître cachait si bien son jeu qu'il était malaisé de percer le fond de son âme perverse.

Le point sur lequel l'indigne conseiller tenait par-dessus tout à rester impénétrable, c'était celui des négociations tortueuses qu'il poursuivait sans relâche avec la cour de Bourgogne. Le traité du 28 août n'avait été que le prélude de nouveaux pourparlers. Des messages s'échangeaient fréquemment entre les deux cours. C'est ainsi que Pierre de Bauffremont, sire de Charny, un des signataires bourguignons pour la trêve de Compiègne, se rendait à Saint-Denis et touchait à son retour, le 17 septembre, sur les caisses de son maître, les honoraires de deux voyages à la cour de Charles VII. Un chroniqueur contemporain nous apprend que ce seigneur, en venant auprès du souverain français, avait pour mission de renouveler la promesse faite par Philippe le Bon de livrer Paris au roi et de solliciter en même temps un sauf-conduit pour le duc de Bourgogne, car ce dernier voulait, sans être inquiété, se transporter de ses États d'Artois jusque dans la capitale, où il s'engageait à plaider la cause du parti national.

L'ambassade du sire de Charny fut sans doute ce qui décida le roi à renoncer définitivement au siège de la capitale.

Comme gage de cette résolution, le monarque fit détruire, pendant la nuit du 9 au 10, le pont de bateaux de Saint-Denis.

Quand la Pucelle, le duc d'Alençon et les autres chefs voulurent, le 10 septembre, de très bonne heure, effectuer le passage de la Seine, la route était coupée.

Désormais, plus d'illusions possibles, tout était bien fini..... Jeanne d'Arc ne rendrait point Paris à la France!

Dépouillée de son influence sur le souverain, la Libératrice n'en continuait pas moins à être l'objet du respect et de l'amour des populations chez lesquelles elle venait réveiller les ardeurs du patriotisme. A Saint-Denis, deux familles obtinrent d'elle la faveur très enviée de tenir leurs enfants sur les fonts baptismaux. En pareille circonstance, si les parents n'avaient point choisi de nom, la pieuse héroïne appelait les garçons Charles en l'honneur du roi et réservait aux filles son propre nom.

Durant son séjour dans la nécropole royale, le souverain y accomplit la cérémonie qui, d'après l'usage, devait suivre le sacre de Reims, et que l'on désignait sous le terme plus spécial de couronnement. On dressait un trône magnifique dans le chœur de la basilique : le nouveau monarque y prenait le sceptre et la couronne et les déposait ensuite sur la tombe de saint Denis, patron de la France et protecteur du royaume.

Le 9 septembre, Charles VII avait aussi rempli un devoir filial en faisant célébrer plusieurs messes pour son père, enseveli depuis sept ans dans les caveaux de ses aïeux.

Entre temps, il se tint Conseil sur Conseil, et l'on devine bien quelle influence domina toutes ces délibérations. Il y fut sans doute beaucoup plus parlé des promesses faites par le duc de Bourgogne de livrer Paris à Charles VII que des chances de s'emparer par assaut de la capitale. Prétextant la pénurie de son trésor et l'impossibilité de maintenir sous les armes des troupes aussi nombreuses, le roi décida la fin de l'expédition. La Pucelle apprit bientôt cette nouvelle, et la douleur de son âme surpassa de beaucoup les souffrances que lui occasionnait sa dernière blessure : pas un instant elle n'avait interrompu sa vie militaire pour la soigner.

Accablée et sentant tout appui humain lui manquer, la pauvre Jeanne se tourna vers ses célestes Voix, implorant leur direction.

— Demeure à Saint-Denis, répondirent-elles.

Alors, sans hésiter, la vaillante guerrière annonça à son entourage qu'elle ne quitterait point ce poste d'honneur en face de Paris insoumis. On lui déclara que, le roi ayant parlé, il fallait obéir, et que, dût-on employer la force, elle serait contrainte de suivre le souverain : *à la cuisse . h. 283*

— Si je n'avais pas été blessée, je ne serais point partie, disait plus tard Jeanne à ses juges.

Ces paroles signifient sans doute que Jeanne songea d'abord à se dérober à l'ordre royal. Pour cela, il n'y avait qu'un moyen : fuir momentanément Saint-Denis pour y revenir ensuite reprendre la lutte contre l'envahisseur. Mais la blessure de la jeune fille gênait trop ses mouvements pour lui permettre une entreprise semblable. Elle se résigna donc, bien à contre-cœur, à cesser la campagne, non sans avoir insisté auprès de ses Saintes et obtenu leur assentiment.

La Pucelle ne quitta pas Saint-Denis sans accomplir l'acte religieux que tout chevalier frappé dans une bataille avait coutume de remplir, pour remercier le Ciel de lui avoir gardé la vie sauve. Elle se rendit à la basilique, et, après une longue et fervente prière, elle fixa contre un pilier, pour y demeurer en ex-voto, toute son armure, dont elle avait recouvert son corps durant tant de glorieux combats. Comme à ce trophée il fallait ajouter une épée, elle suspendit dans le temple sacré celle qu'elle avait prise à un Bourguignon sous les murs de Paris : une garniture d'or enrichissait cette arme.

Lorsque, dans la suite, on lui demanda pourquoi elle avait fait ce don à l'église de Saint-Denis plutôt qu'à tout autre sanctuaire, elle répondit :

— J'offris mes armes à Saint-Denis, parce que c'est le cri de France. *← NB NB*

Le sentiment patriotique dominera toujours ce cœur héroïque.

Cependant le roi préparait son prochain retour vers les rives de la Loire. Pour gouverner les conquêtes qu'il venait de faire dans le Beauvaisis et l'Île-de-France, il constitua une lieutenance générale et la confia à Charles de Bourbon, comte de Clermont, assisté par un Conseil souverain, dont Regnault de Chartres serait l'âme : la résidence du chancelier fut fixée à Beauvais. On nomma Jacques de Chabannes capitaine de Creil, et l'amiral de Culant fut chargé de Saint-Denis où séjournerait également le comte de Vendôme.

Il était indispensable de fournir des défenseurs à tout ce pays qui allait se trouver exposé aux attaques des Anglais qui n'avaient pas la trêve. Charles VII détacha de son armée d'importantes garnisons, qui, sous les ordres des chefs désignés ci-dessus, allèrent s'établir dans les cités conquises avec la mission de rayonner sur la contrée environnante.

Toutes ces choses étant réglées, le mardi 13 septembre, Charles VII donna l'ordre définitif de quitter Saint-Denis. Jeanne dut céder.

— Les seigneurs m'emmenèrent malgré moi, dira-t-elle dans la suite en rappelant cette date douloureuse.

Ce même jour, l'héroïne éprouva une autre peine. Elle reçut les adieux de son page dévoué, Louis de Coutes; né en 1414, l'enfant venait d'entrer dans sa seizième année; il cessait l'apprentissage des armes pour les porter lui-même à son tour.

La campagne étant terminée, on le désignait probablement pour une des garnisons préposées à la garde des places conquises.

Depuis Chinon, alors que, au sortir de l'audience royale, la jeune guerrière avait été logée au donjon de Coudray, ce gentil compagnon l'avait toujours suivie et était devenu l'inséparable témoin de ses triomphes comme de ses premières souffrances. Son départ fut, on n'en peut douter, un déchirement pour le noble cœur de Jeanne.

Du moins, Louis de Coutes sera fidèle toute sa vie aux exemples reçus durant cette période glorieuse de son existence et dans l'avenir combattrait vaillamment pour Dieu et pour sa patrie. Quand plus tard, à l'heure de la réhabilitation, on songera enfin à venger la mémoire de l'innocente victime, on trouvera le brave gentilhomme parmi ceux qui voulurent rendre justice à l'héroïsme et aux vertus de la vierge de France.

De Saint-Denis le souverain se mit en route pour Lagny-sur-Marne, où il confirma les pouvoirs du capitaine Ambroise de Loré, auquel il donna pour lieutenant Jean Foucault. Vu l'importance de la place et son voisinage de Paris, il confia à ces deux chefs une forte garnison.

De Lagny, le roi se dirigea sur Provins, puis atteignit Bray-sur-Seine, qui, cette fois, ne fit aucune résistance, et livra au monarque le passage de la Seine.

Charles VII vint ensuite devant Sens avec son armée. Il espérait s'en rendre maître sans difficulté et y traverser l'Yonne, mais les Anglais étaient trop puissamment établis dans la place, et c'est en vain que nos troupes se présentèrent sous les murailles. Les habitants de Sens refusèrent d'ouvrir leurs portes; force fut de passer à gué la rivière.

L'armée passa par Courtenay, Châteaurenard, Montargis, et fut le 21 septembre

à Gien, où l'on arriva pour dîner. Là, Charles VII séjourna quelque temps afin d'avoir des détails sur les négociations avec Philippe le Bon. Il semblait espérer malgré tout que la fameuse promesse de la reddition de Paris par l'intermédiaire du duc de Bourgogne serait exécutée.

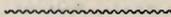
Tandis que le roi s'abandonnait à ces illusions, Jeanne n'avait qu'un souci : rassurer la France, qu'allait troubler le récit de l'échec subi devant la capitale, et veiller à la sauvegarde des conquêtes accomplies durant la campagne du sacre.

Dès le 22 septembre, la Pucelle, dans une lettre aux habitants de Troyes, leur racontait comment elle avait été blessée sous les murs de Paris.

Le lendemain, le roi écrit à son tour aux Troyens pour leur dire qu'il ne les oublie pas, et que, s'il en est besoin, le comte de Vendôme est chargé de venir à leur secours.

Les deux missives parvinrent à destination. Le dimanche 2 octobre, le bailli de la cité convoqua le clergé et les bourgeois, dans la salle Royale, afin d'entendre lecture de ces plis importants.

A Gien, le monarque procéda au licenciement de l'armée du sacre. Jeanne vit avec tristesse partir les généreux compagnons de ses fatigues et de ses luttes. Ensemble ils avaient bravement besogné pour la patrie : mais combien les succès eussent été plus nombreux et les triomphes plus éclatants, si l'orgueil humain n'était parvenu, hélas! à substituer ses vues courtes et mesquines aux providentielles lumières que le Ciel avait une fois de plus offertes à la nation française!



CHAPITRE VIII

SITUATION RÉCIPROQUE DES BELLIGÉRANTS APRÈS L'ÉCHEC DE PARIS — SENTIMENTS DES PATRIOTES A L'ÉGARD DE LA PUCELLE — ÉGOÏSME DE LA POLITIQUE DE PHILIPPE LE BON — LA DIPLOMATIE FRANÇAISE CONDUITE PAR LA TRÉMOILLE — COMPIÈGNE CÉDÉ AUX BOURGUIGNONS — LES COMPIÉGNOIS RÉSISTENT AU CHANCELIER — LE DUC DE BOURGOGNE ARRIVE A PARIS — LES POURPARLERS DE SAINT-DENIS ET LA « JOURNÉE D'AUXERRE » — PUBLICATION DE LA TRÊVE — LES SIX MILLE LARRONS PICARDS — LES DUCS DE BEDFORD ET DE BOURGOGNE QUITTENT LA CAPITALE, APRÈS AVOIR RESSERRÉ LEUR ALLIANCE — LE PLAN D'HUGUES DE LANNOY — CE QUE DEVENAIT JEANNE POUR LE CONSEIL ROYAL

Quelle était exactement la situation politique de la France à l'issue de la campagne du sacre ?

Le parti national avait relevé la tête et repris confiance. La reddition des nombreuses places fortes, villes et châteaux, au cours de la marche de l'armée royale, augmentait considérablement l'importance de l'apanage reconquis par Charles VII sur l'envahisseur.

L'ensemble de ces événements comblait d'une joie profonde les parties du royaume qui n'avaient point cessé d'être françaises, et si les patriotes s'étonnaient que Paris eût résisté à la Pucelle, ils n'en avaient pas moins au cœur une immense gratitude pour l'angélique jeune fille qui avait ramené la victoire sous le drapeau national et accru si rapidement le domaine du légitime souverain.

Les Anglais consternés n'avaient plus qu'une seule armée, bien insuffisante, et se contentaient de défendre mollement la Normandie. A cette heure suprême, le duc de Bourgogne est l'arbitre de leur destinée. Que ce dernier accorde à la France « bonne et loyale paix », comme le lui a demandé Jeanné d'Arc, et la domination anglaise prendra fin en même temps que la funeste guerre qui dure depuis près de cent ans !

Hélas ! le fastueux duc de Bourgogne, héritier de la politique égoïste qui domine dans sa famille, n'a qu'un souci : transformer son duché en un vaste empire, et pour cela profiter des haines et des querelles semées autour de lui. Jusqu'à cette heure, la fortune lui a souri ; la lutte entre Henri VI et Charles VII est trop utile à sa cause pour qu'il consente volontiers à la voir se terminer par un loyal traité.

En réalité, Philippe ne désire pas la paix ; s'il a provoqué des négociations, c'est qu'un double motif l'y a déterminé : d'une part, il redoute que les succès procurés par

Jeanne à la France ne s'étendent et n'arrivent à menacer sa propre puissance; d'autre part, il a promis à Bedford de l'aider à gagner du temps et de le secourir, soit de vive force, soit d'autre manière. Le duc n'a pas oublié son engagement : c'est pourquoi il prolonge les pourparlers les plus complexes avec le roi de France.

En face d'une telle attitude, il n'y avait qu'un parti à prendre : continuer à vaincre, se faire craindre et imposer la réconciliation sincère comme une nécessité; or, n'était-ce point là tout le plan de la Pucelle ?

Georges de la Trémoille en avait conçu un autre qu'il fit adopter par le faible monarque : mettre fin à la lutte, ramener les troupes en arrière et dépêcher à Philippe le Bon des négociateurs : triste système vis-à-vis d'ennemis dénués de franchise. On prétend, il est vrai, que le ministre français connut et agréa, en faveur de cette méthode, des arguments sonnants et trébuchants. Que le fait soit réel ou non, son programme lui permettait de toucher le but qu'il poursuivait si ardemment depuis l'arrivée de la Pucelle à l'armée : rejeter loin des camps l'Envoyée de Dieu, et, après avoir sauvegardé sa situation personnelle de favori, manœuvrer de manière à s'y maintenir en dépit de tous les obstacles.

La première série de pourparlers avait abouti à la fallacieuse trêve du 28 août. Cet acte interdisait à Charles VII de s'emparer de Paris, même si cette ville se rendait volontairement à lui, tandis qu'il permettait au contraire à Philippe le Bon de la défendre contre toute attaque. Sans se préoccuper de cette convention arbitraire, l'héroïne tenta son coup d'audace, et il fallut la trahison de La Trémoille et de ses affidés pour l'empêcher de conquérir la capitale de vive force. Mais l'assaut donné par Jeanne était un accroc à la trêve de Compiègne; il ne pouvait que déplaire beaucoup aux Bourguignons. Ceux-ci faillirent y répondre par une nouvelle prise d'armes; en effet, dès que le Conseil ducal de Dijon et le maréchal de Bourgogne apprirent que Paris avait été attaqué, ils ordonnèrent à tous les baillis de se mettre sur le pied de guerre. Cette attitude franche et ouverte n'aurait eu que de bons résultats pour la cause nationale. Malheureusement, le parti de l'hypocrisie triompha une fois de plus; on feignit d'oublier, puis on reprit le cours des négociations auxquelles, de leur côté, La Trémoille et Regnault de Chartres tenaient autant que les ennemis eux-mêmes.

La retraite de Charles VII vers la Loire va d'ailleurs, en cette affaire, laisser pleins pouvoirs au chancelier, l'*alter ego* du favori du roi.

Il y avait eu, durant les pourparlers terminés le 28 août, une clause qui ne fut point insérée dans le texte officiel de la trêve — sans doute par un reste de pudeur patriotique — mais dont l'exécution intéressait tout spécialement le duc de Bourgogne : Charles VII avait promis à Philippe, comme garantie, de lui livrer Compiègne, la bonne ville qui s'était montrée si loyale dans sa soumission au souverain légitime. Or, cette cité donnait la clé des communications entre Paris et la partie du duché où résidait Philippe; il est de toute évidence que celui-ci avait hâte d'entrer en possession de ce gage précieux. Regnault de Chartres quitta donc Saint-Denis et prit le chemin de Compiègne, peu de temps après le départ du roi. Il était porteur des ordres de ce dernier, signifiant au capitaine et aux bourgeois de remettre leur ville au représentant

du duc de Bourgogne. L'archevêque de Reims s'aboucha immédiatement avec Guillaume de Flavy, qui avait beaucoup de raisons pour se montrer docile; mais les habitants de Compiègne reçurent tout autrement la communication.

Ils étaient, disaient-ils, très humbles sujets du roi, désireux d'exécuter ses commandements et de le servir corps et biens, mais quant à redevenir les vassaux du duc de Bourgogne, jamais! Ce prince avait contre eux trop de haine depuis qu'ils s'étaient retirés de son obéissance pour qu'il leur fût permis d'accepter pareil contrat; aussi opposaient-ils aux volontés de Charles VII une très respectueuse mais très ferme remontrance. Regnault de Chartres eut beau envelopper son discours des termes les plus persuasifs, renouveler plusieurs fois la lecture des ordres dont il était chargé, il lui fut impossible de vaincre la résistance des Compiégnois, qui préféraient mourir, eux, leurs femmes et leurs enfants, plutôt que d'être remis à la discrétion de leur ancien suzerain.

On fut bien obligé de s'incliner devant l'opiniâtreté de ces braves gens qui donnaient ainsi une éloquente leçon aux perfides négociateurs. Le prélat diplomate ne put offrir au duc, à la place de Compiègne récalcitrant, que la ville de Pont-Sainte-Maxence, dont il lui fallut se contenter.

Pendant ce temps, et sans doute afin de procurer d'autres gages à Philippe le Bon, le Conseil établi pour gouverner l'Île-de-France et le Beauvaisis se hâta d'étendre la trêve du 28 août à la capitale, au château de Vincennes, aux ponts de Saint-Cloud et de Charenton ainsi qu'à Saint-Denis. Enfin, comme si tous ces avantages ne suffisaient pas, et sous le prétexte que Saint-Denis était trop difficile à défendre, la même autorité en retira les troupes françaises: concession honteuse que Jeanne paraît avoir prévue, quand elle prétendait demeurer avec la garnison de cette place.

Cependant la nouvelle ne tarda pas à se répandre parmi les Anglo-Bourguignons; ils entrèrent tumultueusement dans la ville abandonnée, la rançonnèrent et la ravagèrent sans pitié. Ayant trouvé dans la basilique l'armure laissée par la Pucelle, ils demandèrent à ce sujet les ordres de Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne et chancelier de France pour l'Angleterre. Celui-ci fit emporter ce trophée (hormis l'épée qui n'était pas celle de Jeanne), sans accorder au sanctuaire aucune compensation en échange de ce rapt; le chroniqueur français qualifie cette action de « pur sacrilège ».

Bedford, jugeant que la retraite de notre armée était définitive, et se fiant à la naïveté avec laquelle Charles VII ajoutait foi aux promesses du duc de Bourgogne, revint en hâte à Paris, afin de préparer à son précieux allié une réception magnifique.

De son côté, Philippe le Bon, qui continuait à jouer le rôle de médiateur, demanda un sauf-conduit pour la capitale. Au dire de son envoyé, il s'y rendait avec l'intention de « parler à ceux qui tenaient son parti », promettant par leur moyen de remettre la ville au roi de France.

Le voyageur princier fit son entrée à Paris, le 30 septembre, avec un déploiement de pompes fastueuses. Entièrement livré au parti anglais, il se garda de travailler pour Charles VII et renoua ses alliances précédentes, sans pour cela renoncer à négocier avec la France ou, pour mieux dire, à la tromper.



COMPIÈGNE — ÉGLISE SAINT-JACQUES

En effet, de nouvelles conférences s'ouvrirent à Saint-Denis le 10 octobre. Regnault de Chartres, accompagné de plusieurs ambassadeurs, y représentait le roi de France; l'Angleterre avait envoyé le cardinal de Winchester et l'abbé du Mont Saint-Michel; enfin, Jean de Luxembourg et Hugues de Lannoy étaient chargés de parler au nom de Philippe le Bon. On décida de préparer, non plus un traité particulier avec la Bourgogne, mais un arrangement pour la concorde définitive des trois belligérants; la réunion des plénipotentiaires devait avoir lieu à Auxerre le 1^{er} avril 1430. Par lettres patentes du 12 octobre, le duc faisait savoir qu'il acceptait cette « journée d'Auxerre »; de plus, il manifestait l'intention de se rendre en personne à ce Congrès et d'y amener le régent, promettant en outre de s'employer auprès du roi d'Angleterre pour obtenir son adhésion à la paix générale.

Le lendemain, 13 octobre, on publiait dans Paris les deux trêves du 28 août et du 18 septembre, en même temps qu'une ordonnance du souverain anglais portant nomination de Philippe le Bon à la lieutenance du royaume de France pour l'Angleterre, tandis que le duc de Bedford se réservait la charge de gouverneur du duché de Normandie.

C'était là un coup de théâtre d'une habileté machiavélique. Philippe le Bon — puisque les Anglais n'étaient retenus par aucun traité — acceptait donc devant la France une situation aussi menaçante que déloyale. Comme duc de Bourgogne, il devait s'abstenir de tout acte d'hostilité envers elle, mais en tant que régent de France pour l'Angleterre, lui et ses gens pouvaient à leur aise attaquer les armées de Charles VII.

La rencontre des deux princes, nos ennemis, n'avait donc point été vaine. Ils avaient accompli contre le parti national prompt et efficace besogne; d'ailleurs, le roi les avait bien secondés par son éloignement de Paris et par sa promesse de ne plus assiéger la grande ville et de refuser même, pendant toute la saison, sa reddition volontaire. Rassurés enfin de ce côté, les alliés avaient la facilité de faire sortir leurs troupes de la capitale pour les employer à harceler les Français sur d'autres points du territoire; de plus, ils pouvaient préparer, durant cet hiver, les prochaines campagnes qu'ils méditaient contre notre patrie.

Les Anglais se retirèrent les premiers, le samedi 15 octobre vers le soir, et s'en allèrent à Saint-Denis, ne se faisant pas faute de nuire aux populations qu'ils rencontraient sur leur chemin: Bedford demeura à Paris avec le duc de Bourgogne. Ce dernier nomma capitaine de la place le sire de l'Isle-Adam, mais ne lui laissa que très peu de gens: il envoya de petites compagnies à Saint-Denis, à la forêt de Vincennes, au pont de Charenton et dans les divers postes stratégiques des environs.

On fixa le départ définitif au lundi 17 octobre: les bourgeois furent heureux d'en recevoir l'annonce. En effet, les six mille Picards, arrivés chez eux le 30 septembre précédent, avec Philippe le Bon, étaient plus voleurs que tous les soldats qui avaient pénétré dans la ville depuis le début de cette malheureuse guerre.

Lorsqu'ils abandonnèrent Paris, à peine leur avant-garde eut-elle dépassé les portes qu'on publia dans les rues un avis du nouveau régent recommandant aux habitants

de se défendre de leur mieux si les Armagnacs leur livraient combat. La chose n'était vraiment pas faite pour rassurer, car il était difficile de compter sur les Anglais, furieux d'avoir été mis hors du gouvernement.

Puis le gros de l'armée bourguignonne s'ébranla, laissant la capitale dans une situation misérable sur laquelle j'aurai à revenir.

Enfin, quittant, l'un son palais des Tournelles, l'autre son hôtel d'Artois, pour aller ensemble à l'hôtel Saint-Paul prendre congé d'Isabeau de Bavière, les ducs de Bedford et de Bourgogne suivirent le chemin de Saint-Denis et passèrent la nuit dans cette ville; leur mot d'adieu fut un rendez-vous sur les champs de bataille pour la prochaine fête de Pâques, date d'expiration de la trêve.

Le lendemain, le duc et la duchesse de Bedford se dirigèrent vers la Normandie, pendant que Philippe le Bon, accompagné de sa cour et de ses troupes, regagnait les Flandres où il devait bientôt, deux fois veuf déjà, épouser en troisièmes noces la fille du roi de Portugal. A cette époque, le duc venait d'entendre l'un de ses plus intimes conseillers, Hugues de Lannoy, plaider chaleureusement, dans un mémoire qui nous est parvenu, la cause des Anglais, et suggérer les moyens de s'attacher le duc de Bretagne et le connétable de Richemont, afin de pouvoir, à la reprise des hostilités, attaquer Charles VII sur tous les points à la fois,

Par tous ces faits, on peut juger de quelles illusions se berçait Charles VII et dans quelle fausse sécurité l'entraînaient les pourparlers qui se continuaient officiellement par les soins de la Trémoille. Jeanne d'Arc avait donc eu raison : avec le duc de Bourgogne, on n'obtiendrait la paix qu'en l'effrayant par des victoires.

Pour le moment Charles VII, aveuglé, acceptait tout; le 30 octobre, il envoyait au duc de Bourgogne d'autres ambassadeurs : Regnault de Chartres, Christophe d'Harcourt et Adam de Cambrai. Le 4 novembre, il adhérait par lettres patentes à la « journée d'Auxerre ». Un seul souci dominait ses actes : il espérait, au prix de ces nombreux et durs sacrifices, sauvegarder la majeure partie des belles conquêtes qui lui étaient échues à l'improviste dans la région du Nord. Mais il semblait oublier de quelle main il les tenait, et pourtant la même main s'offrait à les défendre et à les accroître encore. Les suggestions de La Trémoille triomphaient pleinement dans son esprit et le dominaient; certes, il reconnaissait que l'intervention de la vaillante héroïne n'était pas à dédaigner, surtout au point de vue du fait accompli. Son apparition sur le champ de bataille, mêlée à un concours de circonstances heureuses, avait contribué pour une large part à changer la face des choses; il s'agissait de profiter de cette bonne fortune. Quant à mettre de nouveau en œuvre ce moyen surnaturel, on se gardait bien d'y songer, puisqu'on n'avait plus foi en lui.

Alors, que devenait aux yeux de cette cour ingrate et perfide la pauvre Jeanne? Actuellement un embarras, et demain peut-être un obstacle qu'on brisera.

C'est à la sinistre lueur de cette odieuse politique que nous aurons à étudier désormais la vie de l'humble fille de Domremy. Ses efforts pour obéir au Ciel malgré les difficultés croissantes, seront sublimes et ennobliront chaque jour davantage sa grande et admirable figure.

CHAPITRE IX

DE GIEN A BOURGES PAR SELLES-EN-BERRY — JEANNE D'ARC ET MARGUERITE LA TOUROLDE, DAME DE BOULIGNY — SÉJOUR A BOURGES — LA LIBÉRATRICE AU SORTIR DE LA VIE DES CAMPS : PURETÉ, SIMPLICITÉ, HUMILITÉ, AMOUR DES PAUVRES — CHAGRIN DE L'INACTION — LE DUC D'ALENÇON ET LA NORMANDIE — A MEHUN-SUR-YÈVRE, LE CONSEIL ROYAL DÉCIDE UNE CAMPAGNE CONTRE LES VILLES DES BORDS DE LA LOIRE — EXPÉDITION CONTRE SAINT-PIERRE LE MOUTIER — FUITE DE L'ARMÉE : CONFIANCE DE JEANNE ET MERVEILLEUX SUCCÈS — PRISE DE LA VILLE : L'ÉGLISE PRÉSERVÉE DU SAC — EFFORTS DE JEANNE POUR RÉUNIR DES HOMMES ET DE L'ARGENT — LETTRES A CLERMONT, A RIOM — JEANNE A MOULINS; RENCONTRE POSSIBLE DE SAINTE COLETTE

Depuis quelque temps, Charles VII demeurait à Gien, espérant toujours la réalisation de la promesse faite par Philippe le Bon de lui livrer Paris. Ne voyant rien venir, il comprit qu'elle ne s'effectuait pas, si promptement du moins qu'il l'avait pensé; aussi renonça-t-il à prolonger son séjour dans le château et sur les terres du connétable de Richemont. Il se détermina enfin à rejoindre la reine qui était à Bourges.

Mais la présence des garnisons ennemies dans le Nivernais, notamment à Cosne et à La Charité, rendait ce chemin dangereux, surtout après le licenciement de l'armée. On se détourna donc, et le cortège royal, passant des bords de la Loire à ceux du Cher, arriva dans les premières journées d'octobre à Selles-en-Berry.

La cour était depuis peu de temps à Selles, lorsqu'on signala l'approche de Marie d'Anjou, qui s'avancait à la rencontre de son époux. Aussitôt, Jeanne remonta à cheval, et, désireuse de témoigner son respect et sa reconnaissance à la noble souveraine, elle se porta sans retard au-devant d'elle.

Certes, les sujets ne lui manquaient pas pour entretenir sa royale protectrice; mais il est probable que le bonheur de la retrouver occupa seul la vierge guerrière en cette première entrevue. Elle revint, escortant la reine de France, et, après un arrêt de courte durée à Selles, le cortège reprit le chemin de Bourges.

Parmi les dames d'honneur de la reine se trouvait l'épouse du sire René de Bouligny, conseiller du roi et receveur général de toutes ses finances; elle était âgée de trente-huit ans et se nommait Marguerite La Touroulde. Constamment cette dernière entendait parler de Jeanne et de ses succès; mieux que personne elle connaissait la situation désespérée dans laquelle se trouvait le pays au mois de mars 1429; elle n'ignorait pas

— à cause des fonctions de son mari — qu'il ne restait alors que quatre écus dans les caisses de Charles VII, y compris l'avoir personnel du receveur.

Marguerite s'était beaucoup intéressée à tout ce qu'on racontait de la merveilleuse enfant et souhaitait vivement la voir; aussi dès son arrivée à Bourges s'empressa-t-elle d'interroger le trésorier pour savoir dans quelle famille la Pucelle recevrait l'hospitalité. Il lui fut répondu que Jean du Chesne était désigné à cet effet: mais alors je ne sais quel concours de circonstances produisit une modification imprévue qui combla de joie la dame de Bouligny. Sur l'initiative du sire d'Albret, frère utérin de La Trémoille, les premiers ordres furent rapportés, et l'héroïne, confiée aux soins de Marguerite La Touroulde, logea chez le trésorier royal.

De nombreux détails sur le séjour de Jeanne dans la cité berrichonne ont été donnés par son hôtesse, lors du procès de réhabilitation. Ils sont d'autant plus précieux à connaître que la dame de Bouligny semble avoir pris à tâche d'observer de très près sa charmante compagne durant les trois semaines qu'elle passa sous son toit.

Dans ces rapports de chaque instant, rien n'apparut jamais chez Jeanne qui ne fût honnête, modeste et pur. Tout en elle dénotait une âme sans tache, une chrétienne sans reproche: elle se confessait fréquemment, assistait avec bonheur à la Sainte Messe; et ces pieux exercices ne suffisant pas à son ardente piété, elle demandait encore à sa noble amie de la conduire aux Matines. Bien que l'office fût long et fatigant, Marguerite céda plusieurs fois à cette prière.

Sa dévotion n'empêchait point Jeanne d'entretenir les talents que Dieu lui avait donnés pour aider au salut de la patrie. A Bourges, on retrouva en elle cette extraordinaire habileté à chevaucher, à manier la lance et toutes les armes; si les guerriers de profession s'étonnaient de sa prodigieuse adresse, à combien plus forte raison ses hôtes qui en étaient souvent témoins!

Chose remarquable, son séjour au milieu des camps n'avait laissé à la jeune fille aucune trace des habitudes que contractent ceux qui les fréquentent ordinairement: ainsi le jeu de dés, dont on se servait alors pour chasser l'ennui durant les inactions prolongées de la vie militaire, ne lui était point devenu familier; le ton avec lequel Marguerite La Touroulde constate que la Pucelle avait horreur de ce passe-temps ferait supposer que la grande dame se serait elle-même livrée volontiers à ce divertissement, si sa compagne eût accepté de tenir la partie contre elle.

Les moments refusés au jeu étaient consacrés ordinairement à la conversation, et la noble dame ne se fit pas faute d'utiliser cette occasion providentielle pour se renseigner sur l'être mystérieux qu'elle hébergeait.

On parla du passé, des absents, de Domremy, des Marches de Lorraine, des périétés qui nous sont déjà connues, du voyage à Nancy, qui pour l'Envoyée de Dieu avait inauguré cette année 1429; on rappela la merveilleuse chevauchée de Vaucouleurs à Chinon, et, comme les guides de la Libératrice se trouvaient à Bourges, la dame de Bouligny voulut les interroger à ce sujet.

Lorsque les récits ne contentaient pas sa vive curiosité, Marguerite insistait à point nommé, s'il s'agissait, par exemple, de l'examen de Poitiers.

— Que disiez-vous donc à ces puissants clercs, demandait-elle, comment leur expliquiez-vous la justesse et l'à-propos des réponses que vous faisiez ?

— Une seule chose, répliquait l'héroïne : « Il y en a plus dans les livres de Notre-Seigneur que dans les vôtres. »

S'entretenait-on des batailles ? La jeune femme soulignait d'un mot la description d'une mêlée furieuse.

— Il ne vous était pas difficile de vous lancer intrépidement à l'assaut, puisque d'avance vous saviez que vous n'y seriez point blessée ?

— Détrompez-vous, reprenait vivement Jeanne, j'ignorais aussi bien que les autres guerriers le sort qui m'était réservé.

On enviait, dans la cité, le bonheur de l'épouse du trésorier général, car la Pucelle jouissait de l'estime, de la vénération, je dirai presque du culte de toutes les vraies Françaises. A Bourges donc, comme partout ailleurs, un courant de visiteuses s'établit vers la maison qui l'abritait. Les braves Berrichonnes, non contentes de causer avec elle, voulaient lui faire toucher des chapelets ou d'autres objets de piété ; mais quand la dame de Bouligny s'approchait de l'Envoyée de Dieu pour s'acquitter des commissions de ce genre que lui confiait la foi ardente et naïve de ses concitoyens, son amie, avec un franc rire, lui disait gracieusement :

— Touchez donc vous-même ces objets : ils deviendront tout aussi bons par votre contact que par le mien !

Repartie où le charme le dispute à l'humilité.

Les patriotes enthousiastes n'étaient pas seuls à accourir vers la Libératrice, les pauvres avaient su découvrir bien vite le chemin de sa demeure. C'est qu'elle les recevait avec tant de bienveillance, elle distribuait si généreusement les ressources mises à sa disposition ! Que de fois on la trouva entourée de déguenillés et de mendiants ! Lorsque Marguerite l'interrogeait à ce sujet :

— Je suis envoyée, lui déclarait-elle, pour la consolation des pauvres et des malheureux !

On le voit, notre Jeanne était toujours la même. Les triomphes n'avaient point enorgueilli cette âme douce et sereine ; l'angélique créature continuait à vivre de son Jésus, et ses célestes maîtresses s'employaient quotidiennement à développer en son cœur toutes les vertus. Aussi, quand la dame de Bouligny avait parlé de la piété de cette enfant extraordinaire, de sa connaissance des choses divines, et qu'on la priait de parfaire son jugement :

— Pour le reste, ajoutait-elle, c'est une bonne jeune fille ; elle s'exprime très simplement sur ce qui se présente dans la conversation. Il faut excepter seulement le domaine de la science militaire : sur ce dernier point, elle est douée d'une façon admirable.

Ce témoignage est infiniment précieux à recueillir ici, car il aide l'imagination à se dépeindre la sainte enfant.

Mais qu'allait-elle devenir après le licenciement des troupes ? Pour rien au monde le roi n'eût voulu la laisser quitter sa cour ou ses armées, car il savait combien le

peuple aimait la Pucelle : pour combattre à ses côtés, chevaliers, écuyers et soldats se contentaient de la solde la plus minime; l'héroïne valait donc un trésor et de nombreux bataillons; seulement, le monarque prétendait désormais se soustraire à l'influence de la vierge inspirée.....

On put croire un moment qu'une combinaison moyenne interviendrait pour donner satisfaction à Jeanne sans trop déplaire à Charles VII.

Après le licenciement du Corps expéditionnaire à Gien, le duc d'Alençon avait rejoint la duchesse sa femme et fait avec elle un court séjour dans les terres de son vicomté de Beaumont. De là, il était revenu près des frontières de la Normandie, où l'intrépide Richemont continuait à guerroyer avec succès au profit des Français : un instant même le connétable avait menacé la ville d'Évreux. C'est alors que d'Alençon songea à reconquérir son duché, et pour ce faire il leva des troupes sur les confins de la Bretagne et du Maine. Lorsqu'il s'agit de leur choisir un chef, la pensée du prince se reporta tout naturellement sur Jeanne : il se souvint de son génie militaire et de son attachement à la famille d'Orléans. Persuadé que la réussite de l'expédition était assurée d'avance si la Pucelle en faisait partie, il entreprit d'actives démarches et fit agir ses amis auprès du roi pour obtenir d'avoir l'héroïne auprès de lui.

Je ne doute pas que cette dernière n'ait consenti de grand cœur à suivre le vaillant chevalier; quant au souverain personnellement, il aurait cédé volontiers; mais on se heurta toujours au même obstacle. Regnault de Chartres, consulté dans la circonstance, malgré son éloignement, La Trémoille et le sire de Gaucourt, firent à cette requête une opposition irréductible. Laisser partir la Libératrice, surtout la confier au duc d'Alençon, n'était-ce pas s'exposer aux plus chevaleresques aventures, et peut-être l'imagination de ces signataires de la trêve du 28 août était-elle hantée de l'image d'une Jeanne victorieuse, traversant la Seine et conquérant Paris malgré leur volonté formelle? Ce projet n'aboutit donc pas, et jamais plus la Pucelle et d'Alençon ne se revirent.

Charles VII n'avait pas tardé à quitter Bourges afin de passer les beaux jours d'automne dans son élégant château de Mehun-sur-Yèvre, situé à quatre lieues de la cité berrichonne. C'est là que le Conseil royal, ne prétendant ni se dessaisir de la guerrière ni subir son salubre ascendant, décida de l'employer à la conquête des forteresses riveraines bordant la Loire encore occupées par les garnisons ennemies. La délibération portait que pour la tranquillité du pays il était nécessaire de recouvrer la ville de La Charité; mais tout d'abord il s'agissait de reprendre Saint-Pierre-le-Moutier.

Tel fut le plan de l'expédition.

On assigna Bourges comme point de concentration et on y équipa un petit Corps d'armée. Toutefois, avant d'envoyer ces soldats à Jeanne, on eut soin de leur choisir un chef à la dévotion du favori : ce fut le sire d'Albret, frère utérin de La Trémoille. Quel changement pour la Pucelle, habituée à combattre près du noble et loyal duc d'Alençon !..... Par cet acte, le premier ministre établissait sa victoire définitive avec une espèce de mainmise sur l'intrépide enfant !

Nous possédons trop peu de renseignements au sujet des troupes rassemblées pour

en indiquer l'exacte composition. Nous savons que Colas Roussel de Vierzon et un chirurgien du roi, Nicolas Thierry, qui fut depuis doyen de Mehun-sur-Yèvre, en faisaient partie ainsi que ceux qui avaient été précédemment attachés à la personne de l'héroïne. Le départ eut lieu vers la fin d'octobre. Jean d'Aulon a raconté au procès de réhabilitation ce qui se passa devant Saint-Pierre le Moutier, écoutons-le :

Quand la Pucelle et ses gens eurent assiégé la ville durant un certain temps, l'ordre arriva de donner l'assaut. On obéit et on se mit en devoir d'emporter la place. Mais la garnison était nombreuse, les fortifications puissantes et la résistance des défenseurs énergique, si bien que les Français se virent contraints de battre en retraite. A ce moment, je fus blessé d'un trait au talon et si grièvement que je ne pouvais plus ni me tenir debout ni avancer sans béquilles. De l'endroit où je me trouvais, j'aperçus Jeanne qui était restée près de la place en très petite compagnie : elle n'avait que les gens de sa maison et aucun autre soldat autour d'elle. Craignant qu'il ne lui arrivât malheur, je me hissai sur un cheval et me rendis vers elle sans retard.

— Que faites-vous donc ainsi seule, m'écriai-je, et pourquoi ne pas vous retirer avec les autres ?

— Jeanne alors enleva le casque qui lui couvrait la tête :

— Je ne suis pas seule, me répondit-elle; j'ai encore avec moi cinquante mille de mes gens et je ne partirai point d'ici que la ville ne soit prise.

Je regardai alors autour d'elle, et, quelle que soit sa réponse, je puis affirmer, ainsi que plusieurs autres qui l'aperçurent comme moi à ce moment, qu'elle n'avait autour d'elle pas plus de quatre ou cinq hommes, aussi insistai-je derechef :

— Quittez cette place, je vous en prie, et retirez-vous ainsi que font les autres !

— Faites-moi plutôt apporter des fagots et des claies que je fasse un pont sur les fossés, me repartit Jeanne.

Puis, élevant la voix, elle s'écria :

— Aux fagots, aux claies, tout le monde, afin de jeter un pont !

Et voici qu'aussitôt ce pont fut fait et établi. J'en fus tout émerveillé, car de suite la ville fut prise d'assaut, sans qu'on n'y trouvât plus grande résistance.

Oui, tous les actes de la Pucelle me semblent bien plus divins et miraculeux qu'humains; il est impossible à une si jeune fille de faire de telles œuvres sans le vouloir et la conduite de Notre-Seigneur.

Les cinquante mille guerriers que l'héroïne seule pouvait voir, c'étaient les anges de Dieu qui venaient remplacer les soldats fugitifs. Elle méritait bien leur assistance miraculeuse, puisque les intérêts du souverain Maître avaient toujours été sa principale préoccupation. Elle en donna encore une preuve ce jour-là; au moment où ses hommes, victorieux, se précipitaient comme une avalanche dans la cité reconquise et prétendaient briser les portes de l'église de Saint-Pierre-le-Moutier, pour enlever le trésor sacré qu'elle possédait ainsi que d'autres objets précieux cachés dans ce temple par l'ennemi, Jeanne s'interposa énergiquement. Par un ordre catégorique, qu'elle prit soin de faire exécuter elle-même, elle défendit de pénétrer dans le sanctuaire, où de fait rien ne fut touché.

Cette première conquête était d'un excellent présage pour l'expédition projetée : tout en récompensant l'abnégation de la Pucelle, elle encourageait Charles VII à s'occuper des préparatifs nécessaires pour la suite de la campagne, car la ville de La Charité était autrement forte que Saint-Pierre-le-Moutier ; impossible de la réduire

sans une puissante artillerie et des troupes nombreuses. De plus, cette cité se trouvait placée sous le commandement de Perrinet Grasset, aventurier bourguignon, arrivé à la noblesse et à un poste élevé par sa bravoure et son audace. C'était ce capitaine qui, un jour, n'avait pas hésité à s'emparer de la personne du sire de la Trémoille, — bien que celui-ci fût muni d'un laissez-passer en règle signé par le duc de Bourgogne — et à le retenir jusqu'au paiement d'une très forte rançon.

Toutefois, le succès si rapide de Jeanne à Saint-Pierre le Moutier paraît avoir produit à la cour une impression plutôt fâcheuse; déjà, semblait-il, on la voyait, maîtresse des villes de la Loire, recommençant plus vivement ses instances pour obtenir de porter la guerre au cœur de la France, là où le faible monarque et ses perfides conseillers ne voulaient plus retourner à aucun prix. Aussi cette campagne si heureusement inaugurée fut-elle désormais entravée par le peu de zèle que témoigna l'entourage du roi.

La courageuse enfant dut suppléer, par son initiative, au mauvais vouloir de ces astucieux politiciens. Elle se mit à parcourir les cités des environs, cherchant partout des recrues et des subsides pour sa petite armée; dans les endroits où elle ne pouvait se rendre en personne elle expédia des lettres pressantes. Le sire d'Albret, subissant lui-même l'ascendant irrésistible et surnaturel de la jeune vierge, s'unit à ses démarches. Voici en effet la mention que nous trouvons au livre des Mémoires et Diligences de la ville de Clermont :

Nous attestons que la Pucelle, Jeanne, messagère de Dieu, et Monseigneur de Lebret envoyèrent demander par lettre à la ville de Clermont, le 7 novembre l'an 1429, de vouloir bien leur fournir une aide en poudre de canon, en traits et en artillerie pour le siège de La Charité. Messeigneurs d'Eglise, les élus et les habitants de cette ville ordonnèrent de leur envoyer les choses suivantes que leur fit parvenir Jean Merle, fourrier de Monseigneur le Dauphin, comme il appert par sa quittance contenue en ce papier : en premier lieu, deux quintaux de salpêtre, un quintal de soufre, deux caisses de traits contenant un millier, et pour Jeanne, une épée, deux dagues et une hache d'armes. On écrivit à Messire Robert Andrieux qui se trouvait près de ladite Jeanne de présenter le harnois à Jeanne et au seigneur de Lebret.

Une autre lettre fut dictée par l'héroïne aux habitants de Riom deux jours plus tard. Elle est encore conservée aux archives de cette ville :

Je vous prie, sur l'amour que vous avez pour le bien et l'honneur du roi et aussi de tous les autres de par deçà, de vouloir bien nous aider dans ce siège, et nous envoyer sur-le-champ de la poudre, du salpêtre, du soufre, des traits, des arbalètes fortes et autres engins de guerre. Faites en sorte à ce sujet que la chose ne traîne pas par suite du manque de poudre et autres engins de guerre, et qu'on ne puisse vous accuser de négligence ou de refus sur ce point. Chers et bons amis, que Notre-Seigneur vous garde.

Ecrit à Moulins le 9 novembre.

JEANNE.

Sur l'adresse :

A mes chers et bons amis les gens d'Eglise, bourgeois et habitants de la ville de Riom.

Comme on le voit par cette lettre, la Pucelle était à Moulins le 9 novembre. En visitant cette cité, n'avait-elle point d'autre but que de recueillir les éléments pour le Corps expéditionnaire qu'elle composait? C'est la question que plusieurs historiens se sont posée avec un réel intérêt. En effet, l'illustre réformatrice de l'Ordre des Clarisses, sainte Colette, se trouvait à cette époque dans la ville de Moulins. La Libératrice de la France ne venait-elle point se recommander aux prières de la grande vierge franciscaine?

J'avoue qu'il est séduisant de songer à la rencontre en ce monde de ces deux belles et idéales figures, s'embrassant dans la charité du Christ et faisant monter vers le ciel leurs communes supplications pour obtenir la fin des effroyables calamités qui désolaient alors le sol de leur patrie.

Cette grande scène n'est pas improbable, mais, pour affirmer qu'elle ait eu lieu, le document précis fait défaut; ne désespérons pas de le voir un jour sortir de la poussière des archives.

CHAPITRE X

MONTFAUCON-EN-BERRY ET CATHERINE DE LA ROCHELLE — IMPOSTURE DÉMASQUÉE — CONCOURS DE BOURGES ET D'ORLÉANS AU SIÈGE DE LA CHARITÉ — L'ARMÉE, SANS ARGENT ET SANS VIVRES, BAT EN RETRAITE — JARGEAU : FRÈRE RICHARD ET PIERRONNE LA BRETONNE — ANOBLISSEMENT DE LA PUCELLE ET DE SA FAMILLE — VISITE A ORLÉANS, LE 19 JANVIER 1429 — MORTELLE TRISTESSE DE L'HÉROÏNE — CONFIANCE PERSÉVÉRANTE DU PAYS — HÉLIE BODANT PRÊCHE A PÉRIGUEUX — JEANNE INTERVIENT A TOURS POUR HÉLIETTE POLNOIR — CADEAUX DE LA MUNICIPALITÉ TOURANGELLE — ON SE BAT UN PEU PARTOUT ET PRINCIPALEMENT EN NORMANDIE

Au cours de la préparation de sa campagne contre La Charité, la Pucelle fit un séjour à Montfaucon-en-Berry. Elle se trouvait là bien placée pour recueillir des ressources, recruter des soldats et surveiller la garnison de la cité qu'elle allait bientôt assiéger; un autre avantage de cette position, c'est qu'on était près de Bourges, centre de ravitaillement situé à huit lieues en arrière.

L'héroïne venait donc d'arriver dans la petite ville lorsqu'elle fut rejointe par une femme nommée Catherine de la Rochelle. Or, Catherine n'était qu'une hallucinée. Ayant entendu les récits que l'on faisait sur la Libératrice, elle chercha à reproduire le modèle idéal auquel elle portait envie et prétendit être également l'objet de faveurs extraordinaires; puis elle vint offrir à la Pucelle sa collaboration. « Une dame blanche, revêtue de drap d'or, lui disait-elle, se montre à moi; l'apparition me commande de parcourir les bonnes villes de France. Il faut que le roi me donne des hérauts pour m'accompagner, et ces hommes proclameront que quiconque possède de l'or, de l'argent ou un trésor caché doit l'apporter tout de suite. Pour ceux qui refuseront d'obéir ou qui dissimuleront une partie de leurs biens, je me charge de les reconnaître et de trouver leur trésor. Jeanne, ajoutait la visionnaire, mes services ne peuvent vous être qu'agréables, puisque l'argent qui sera recueilli de cette façon servira à payer les hommes d'armes! »

La Pucelle ne fut pas persuadée par ce raisonnement. Devinant l'imposture à première vue, sachant d'autre part que cette personne était mariée et mère de famille, elle lui insinua doucement de retourner vers son mari pour soigner son ménage et nourrir ses enfants. L'autre insista; la jeune vierge alors consulta ses Voix et reçut d'elles l'assurance qu'en cette histoire il n'y avait que folie et néant.

Ce ne fut point chose facile de convaincre l'aventurière, soutenue, semble-t-il, par Fr. Richard, qui, nous l'avons vu, avait plus d'éloquence que de jugement.

Néanmoins, Jeanne se prêta de bonne grâce au contrôle des prétendues visions qu'on lui rapportait. Elle interrogea Catherine :

— Voyez-vous donc cette dame blanche chaque nuit ?

— Certainement !

— Oh bien ! nous coucherons ensemble ce soir afin que je la voie aussi !

L'intrigante ne s'attendait sans doute pas à cette proposition : mais comment la repousser ? Lorsque la journée fut terminée, les deux femmes se retirèrent dans la même chambre. La Pucelle se tint éveillée jusqu'à minuit ; mais, vaincue par la fatigue, elle s'assoupit. Dès le matin, sa première question fut celle-ci :

— Votre dame est-elle venue ?

— Oui, mais à ce moment vous dormiez et je ne suis point arrivée à vous réveiller.

— Reviendra-t-elle demain ?

— Oui !

Sur cette affirmation, notre héroïne dressa son plan : elle prit soin de se reposer avant le soir afin de rester éveillée et coucha de nouveau avec Catherine de la Rochelle. Naturellement, la dame blanche aux vêtements d'or ne se montrait pas. Malicieusement, la jeune fille, de temps à autre, demandait :

— Ne viendra-t-elle point ?

— Si, tantôt, répondait sa compagne embarrassée.

Mais la nuit s'écoula tout entière sans qu'aucun incident n'en troublât la monotonie. L'expérience était concluante ; Jeanne se contenta de faire écrire au roi, désireux d'avoir des renseignements, qu'elle lui donnerait verbalement son avis sur la visionnaire.

L'heure du départ pour le siège de La Charité était arrivée. Catherine chercha alors à empêcher la guerrière de se rendre à ce poste dangereux ; mais celle-ci, voulant éprouver la fausse voyante, lui dit :

— Venez-y plutôt avec moi !

— Oh ! non, répliqua-t-elle, je n'irai point ; il fait bien trop froid !

Les deux femmes se séparèrent : elle se retrouvèrent plus tard.

Malgré les gelées hâtives de cet hiver, la Libératrice se mit en route. Les préparatifs du siège s'achevaient, en effet, et si les troupes étaient peu nombreuses encore, elles étaient du moins soutenues par les villes patriotes dont on avait sollicité le concours.

La cité de Bourges fit un sacrifice considérable ; quoique déjà chargée d'impôts, elle n'hésita pas à en établir volontairement de nouveaux en date du 24 novembre, pour pouvoir envoyer à la Pucelle et au sire d'Albret la somme de treize cents écus.

Les comptes de la ville d'Orléans sont d'irrécusables témoins du grand effort accompli.

Une fois de plus la cité reconnaissante prêta généreusement son artillerie à sa Libératrice. La grosse bombarde et son attelage de vingt chevaux furent transportés par eau jusqu'à La Charité ; plusieurs chalands y conduisirent également une quantité respectable de coulevrines.

Parmi la troupe envoyée d'Orléans à Jeanne, il y avait un Cordelier, le Fr. Jacques, à titre d'aumônier; un médecin, du nom de Geoffroy Drion et le garde Savoré. Puis une compagnie de quatre-vingt-neuf hommes marchait avec un trompette, deux porte-étendards (l'un pour la bannière de la ville et l'autre pour le fanion militaire), un sergent, Jean Hallet, et un capitaine, Jean Boiau.

Chacun des guerriers avait reçu un uniforme neuf, une huque gros-vert, brodée des orties orléanaises et relevée d'une croix blanche sur la poitrine. Ces tenues avaient été fabriquées à Orléans : on en avait commandé cent cinq, ce qui indique le nombre de soldats de la colonne; les auxiliaires civils augmentèrent ce total.

Le siège de La Charité, commencé fin novembre, dura trois semaines. Le maréchal de Boussac y avait rejoint Jeanne et le sire d'Albret. Etant donnée l'œuvre à accomplir, leurs troupes réunies étaient bien insuffisantes. Néanmoins, tous se conduisirent avec bravoure. On fit usage de l'artillerie, et un des coulevriniers d'Orléans tomba blessé. Les murs ayant été battus en brèche, la Pucelle ordonna l'assaut; cette tentative ne put réussir, tant la résistance opposée par les assiégés fut énergique. Cependant, le froid devenant de plus en plus vif, les combattants auraient eu besoin d'être soutenus et largement nourris; mais on ne savait où trouver des subsistances. Hélas! durant cette campagne, le monarque n'ouvrit point son trésor pour fournir des vivres ou de l'argent à ceux qui défendaient sa cause. Afin de ne pas prolonger les souffrances de ses soldats, Jeanne fut donc obligée de lever le siège; l'armée, réduite à la dernière extrémité, dut précipiter sa retraite, laissant une partie de ses canons devant la ville.

Le roi s'attendait-il à cette piteuse issue que son incurie avait provoquée? Je l'ignore : peut-être n'avait-il d'autre but que d'apporter un retard aux succès de la Libératrice. Pourtant il semble impossible de nier dans cette douloureuse circonstance la culpabilité de La Trémoille que le sire d'Albret ne put manquer d'informer, jour par jour, de la marche des opérations. L'infâme ministre, disposant de monceaux d'or, avait toute facilité pour tirer de ce mauvais pas l'armée de la Pucelle.

Cet échec servit la rancune du favori : il dut se réjouir à la pensée que l'influence de Jeanne sur le roi allait diminuer encore.

Pour faciliter sans doute le rapatriement des garnisons qui l'avaient suivie et notamment celui de la compagnie orléanaise, la messagère de Dieu, en quittant La Charité, vint à Jargeau. Elle y rencontra Catherine de la Rochelle, qui, telle que nous la connaissons, devait triompher intérieurement de l'insuccès qu'avait essuyé Jeanne. La visionnaire élargissait encore ses projets, elle ne parlait maintenant de rien moins que de se rendre auprès du duc de Bourgogne pour un traité. La Pucelle se contenta de répondre que, à son avis, on n'obtiendrait la paix qu'en la cherchant au bout de la lance. Il était difficile de dire mieux, et les événements montraient bien, en effet, que plus Charles VII éloignait ses troupes du vrai théâtre de la guerre, plus les Bourguignons devenaient intraitables. Fr. Richard était, lui aussi, à Jargeau. Jeanne y passa la Noël, et c'est à l'occasion de cette fête que naquit l'accusation calomnieuse formulée plus tard contre l'angélique enfant, d'avoir, pendant la solennité, reçu la Sainte Communion jusqu'à trois fois de la main du religieux Franciscain.

Ce fut probablement à cette époque que l'héroïne prit à son service une jeune fille de Bretagne nommée Pierronne. Celle-ci puisa dans le commerce de sa pieuse maîtresse un tel respect, une si profonde affection, qu'un jour on la verra pousser le dévouement à ses extrêmes limites et mourir dans les supplices en témoignage de la vertu de notre grande Française!

De Jargeau, la Pucelle revint vers le roi à Mehun-sur-Yèvre. Dans une entrevue, celui-ci lui demanda ce qu'elle pensait de Catherine de la Rochelle et de ses prétendues révélations. Employant les termes mêmes de ses Voix, elle répondit :

— Il n'y a en tout cela que folie et néant.

La visionnaire et Fr. Richard — qui tenait alors résolument pour cette dernière et prétendait qu'on la mît en œuvre — furent très mécontents de cette franchise : ils ne l'oublièrent point.

Pendant, tout en voulant se soustraire à l'influence surnaturelle, Charles VII désirait montrer au pays que ses sentiments de reconnaissance envers Jeanne n'avaient pas changé et qu'il continuait à la compter parmi les personnages importants de sa cour. Dans cette pensée, le monarque à cette époque même, anoblit la glorieuse enfant ainsi que toute sa parenté. Il lui fit délivrer le titre qu'on va lire et qui, par un privi-lège presque unique dans les fastes de l'histoire de France, déclare que la noblesse se transmettra dans la famille d'Arc, non seulement par voie masculine, mais aussi par descendance féminine.

Charles, par la grâce de Dieu roi de France, en mémoire perpétuelle.

Voulant célébrer les grandes et abondantes grâces que la divine Majesté nous a accordées par le signalé ministère de notre chère et aimée Pucelle, Jeanne d'Arc, du bailliage de Chaumont ou de son ressort, et celles plus grandes encore que nous espérons de la divine clémence, nous croyons convenable et opportun que, non pas tant pour ses services que pour rendre gloire à Dieu. Jeanne et toute sa famille soient élevées et anoblies par de dignes marques d'honneur de la part de notre royale majesté.

Nous faisons donc connaître à tous, pour le présent et pour l'avenir, vu ce qui précède et en considération des louables, agréables et utiles services que Jeanne la Pucelle nous a rendus de tant de manières ainsi qu'à notre royaume, que nous avons anobli, et que par les présentes, par faveur spéciale, de science certaine, de la plénitude de notre autorité, nous anoblissons et faisons nobles la Pucelle; Jacques d'Arc, de Domremy, son père; Isabelle, son épouse, mère de Jeanne, Jacquemin, Jean et Pierre [Pierrelot], ses frères, toute sa parenté et tout son lignage à cause d'elle, ainsi que leur postérité masculine et féminine, née ou à naître en légitime mariage.

Nous voulons que les susnommés, toute la parenté et tout le lignage de la Pucelle et leur postérité, puissent recevoir, lorsque et aussi souvent qu'ils le voudront, de n'importe quel chevalier, le baudrier et les insignes de la chevalerie. Nous leur concédons également ainsi qu'à leur postérité née ou à naître en légitime mariage de pouvoir acquérir, conserver et posséder pour toujours, tant auprès des personnes nobles que des autres, les fiefs, arrière-fiefs et autres bien nobles, sans que maintenant ou dans l'avenir on puisse les en priver par défaut de noblesse.

Ils ne seront tenus à payer quoi que ce soit pour cet anoblissement ni à nous ni à nos successeurs. En considération de ce qui précède, par surcroît de faveur, nous tenons quittes les susnommés, la parenté et le lignage de la Pucelle, de toute redevance; et par les présentes

nous leur en faisons don et quittance, nonobstant les règlements, décrets, édits, usages, rappels, coutumes, défenses et mandements contraires faits ou à faire, quels qu'ils soient.

Nous avons fait apposer à nos présentes, pour qu'elles aient toujours valeur et force, notre sceau ordinaire en l'absence du grand, notre droit et celui des autres étant saufs pour tout le reste.

Donné à Meung-sur-Yèvre, au mois de décembre de l'an de grâce 1429, la huitième année de notre règne.

Sur le repli :

De par le roi, en présence de l'évêque de Séz, de Messeigneurs de la Trémoille et de Trèves et d'autres.

Signé : MALLIÈRES.

Et plus bas :

Expédiée en la Chambre des comptes, le 16 janvier 1430, et enregistrée au livre des Chartes de ce temps, 1^o CXXI.

Signé : AGRELLE.

Afin de condescendre aux désirs du roi, Jeanne, selon toute probabilité, se rendit à Bourges, le 16 janvier, jour où la Chambre des comptes entérina l'acte ci-dessus; néanmoins, jamais elle ne prétendit user des privilèges qui lui furent octroyés par ce titre.

Cependant la jeune guerrière, toute dévouée à sa patrie, était profondément attristée de son inaction forcée. C'est pourquoi elle résolut d'aller chercher des consolations auprès de ses bons amis d'Orléans. Le 19 janvier, elle était en effet dans cette ville. Les bourgeois, voulant lui faire digne accueil, se chargèrent de tous les frais de son séjour; ils nourrirent même les chevaux de son escorte qui furent logés dans les écuries de Jean Pilas.'

On donna, en l'honneur de la Libératrice, deux grands repas auxquels assistaient le sire de Mortemar, maître Jean Rabateau et Maître Jean de Velly. Parmi les mets qui parurent en cette circonstance sur la table municipale figurèrent treize lapins, neuf perdrix, six chapons et un faisán.

En dehors de sa halte à Orléans, il n'est pas facile de savoir où la guerrière passa les derniers jours de janvier et tout le mois de février. On suppose que, durant ce laps de temps, elle résida, habituellement du moins, auprès du roi, la tradition relatant des traces de son passage à Vierzon, où le monarque se rendait souvent, et aussi à Menetou-sur-Cher et aux Marches de Berry.

Vers mars, le sire de La Trémoille, constatant sans doute que l'influence de Jeanne agissait de nouveau sur l'âme de Charles VII, conduisit ce dernier avec la Pucelle dans son propre domaine de Sully-sur-Loire.

Le perfide ministre se disait avec raison que les supplications maintes fois réitérées de l'Envoyée de Dieu parviendraient un jour à toucher le cœur du prince.

— Sire, répétait-elle en effet, je ne durerai guère qu'un an, hâtez-vous de m'employer au service de la patrie.

De plus, la profonde douleur de la noble enfant devait forcément impressionner son entourage et l'incliner à la pitié.

Il y eut pour Jeanne, dit Henri Martin, depuis le retour de La Charité, quatre mois d'angoisses que les langues humaines ne sauraient exprimer : sentir que l'on porte en soi le salut d'un peuple, que Dieu nous pousse et que les hommes nous enchaînent !

La France, d'ailleurs, était et demeurait tout acquise à la Libératrice. Bien qu'il ne nous soit resté que peu de chose des documents ou des comptes de cette époque troublée, nous en avons assez néanmoins pour connaître l'opinion de la nation.

A Périgueux, la municipalité fit célébrer à ses frais une messe, le 13 décembre, et prit soin d'y fournir les cierges « parce que maître Hélié Bodant, disent les registres, était venu en cette ville et prêchait à tout le peuple les grands miracles accomplis en France par l'intervention d'une Pucelle qui était venue trouver le roi notre sire, de par Dieu ».

Cependant, de Sully, Jeanne restait en relations avec ses amis : elle échangea avec la ville de Tours une correspondance qui nous dévoile tout ensemble son grand cœur et la respectueuse sympathie qu'elle excitait dans le royaume.

Le 19 janvier 1430, en présence de sire Jean Dupuy, conseiller de la reine de Sicile, les élus de Tours s'assemblèrent pour entendre lecture d'une lettre de la Pucelle. On se souvient qu'un artiste tourangeau, Hennes Polnoir, avait peint le célèbre étendard où flamboyaient, auprès de l'image du Sauveur, les noms de Jésus et de Marie ; la victoire avait consacré cette oriflamme, et l'héroïne conservait toujours un sentiment de reconnaissance pour le peintre qui avait si bien exécuté le plan indiqué par ses Voix. Or, Héliette, la fille de Polnoir, allait bientôt se marier ; Jeanne savait que la jeune épousée n'était point très riche ; elle pria donc la ville de Tours de constituer à sa protégée une dot de cent écus.

La demande parut onéreuse, étant donné le peu de prospérité des finances et les multiples réparations qu'exigeaient les monuments de la cité.

D'autrepart, on voulut honorer « Jeanne la Pucelle venue en ce royaume vers son souverain pour l'assister dans sa querelle, lui disant être envoyée par le Roi du ciel pour soutenir la guerre contre les Anglais, les ennemis nationaux ». Aussi l'impossibilité d'accorder tout ce qui était demandé ayant été établie, on décida que, « pour l'amour et l'honneur de la Pucelle », un représentant de la municipalité se rendrait à la bénédiction nuptiale, afin d'y prier au nom de ses concitoyens ; de plus, le pain et le vin du repas de noces seraient payés par les finances de la ville. Les registres font foi que ces résolutions furent ponctuellement exécutées.

De toutes parts, montait vers la Pucelle et vers le roi la voix ardente du pays criant sa volonté de chasser l'envahisseur.

Le bruit de luttes sanglantes et parfois heureuses parvenait aussi jusqu'à la cour.

En effet, malgré la trêve franco-bourguignonne, il y avait sur toute la rive droite de la Seine de nombreuses incursions de pillards ; on signalait également de fréquentes escarmouches entre les armées régulières des deux États, car les Bourguignons se transformaient volontiers en Anglais afin de n'être pas tenus d'observer la suspension d'armes. Dans une autre partie du royaume, Sens avait chassé sa garnison pour acclamer Charles VII. En Normandie, on se battait un peu partout. Le duc de Bedford

s'était logé avec ses soldats dans cette province, afin d'y maintenir complète son influence. Décidé à reprendre les places que les Français avaient occupées dans le cours de 1429, il conquiert successivement Laval, le château de Torcy, Étrépagne.

Cependant La Hire avait pris Louviers, à sept lieues de Rouen, et de ce poste inquiétait la capitale de la Normandie; il poussa l'audace et la bravoure jusqu'à enlever d'assaut la puissante forteresse de Château-Gaillard, où il eut le bonheur de briser les fers du sire de Barbazan, dit le chevalier sans reproche.

Il était évident qu'une expédition sérieuse en pays normand aurait eu d'autant plus de chances de réussir que le joug anglais y était devenu insupportable : les Rouennais eux-mêmes avaient conspiré en vue de leur délivrance.

La France se ranimait : si le roi sortait de sa torpeur pour se remettre en campagne aux côtés de l'Envoyée de Dieu, les conquêtes succédant aux victoires ne se compteraient plus. Mais La Trémoille veillait; il sut reprendre tout son ascendant et empêcher le souverain d'accomplir ce que le Ciel et la nation attendaient de lui.

CHAPITRE XI

LE CHÂTEAU DE SULLY — FASTE ET INACTION — LA LETTRE AUX HUSSITES. — NÉGOCIATIONS CONTINUÉES AVEC LE DUC DE BOURGOGNE — PHILIPPE LE BON ÉPOUSE LA FILLE DU ROI DE PORTUGAL — LA TOISON D'OR ET LE TOURNOI D'ARRAS — HENRI VI SACRÉ ROI D'ANGLETERRE À L'ÂGE DE NEUF ANS — ON ANNONCE L'ARRIVÉE DE CE JEUNE MONARQUE SUR LE CONTINENT — LES ANGLAIS NÉGOCIENT EN VUE DE LA « JOURNÉE D'AUXERRE » — LA GUERRE SE RALLUME DANS L'ÎLE DE FRANCE — SAINT-DENIS SACCAGÉ — SOUFFRANCES EXTRÊMES DU PEUPLE DE PARIS — CONJURATION OVRDIE DANS LA CAPITALE — JEANNE INSTRUITE DE CE MOUVEMENT EN ÉCRIT SA JOIE À REIMS — DÉSIR ARDENT MAIS INCOMPRIS DE RENTRER EN CAMPAGNE — INTERVENTION EN FAVEUR DES RÉMOIS ACCUSÉS DE CONSPIRATION : NOUVELLE LETTRE DE JEANNE — DÉPART INATTENDU DE LA PUCELLE — SON ARRIVÉE À LAGNY — SA PRIÈRE RESSUSCITE UN ENFANT MORT SANS BAPTÊME

Le château de Sully, majestueusement assis au bord de la Loire, entouré de profonds fossés que les eaux du fleuve remplissaient, était en 1429 une des plus anciennes et des plus belles résidences princières du royaume, en même temps qu'une de ses plus importantes forteresses.

Ses épaisses murailles sont pleines du souvenir de Jeanne, et leurs échos ont dû maintes fois se renvoyer les plaintes qui s'échappaient de sa poitrine oppressée.

La Pucelle prolongea à regret son séjour chez son perfide ennemi. Bien qu'elle y fût comblée de toutes sortes d'honneurs et d'égards, je pense qu'il serait conforme à la justice autant qu'à l'histoire d'appeler Sully sa première prison.

La Trémoille ne multipliait sous les pas de Charles VII les distractions et les plaisirs que pour le retenir sous sa néfaste influence, et l'empêcher de prêter l'oreille à Dieu et à son Envoyée.

Tandis que la jeune fille errait triste et pensive dans le splendide château, il semble qu'on ait cherché à détourner son attention des événements de France. Le ministre, correspondant sans doute en cela à des désirs venus d'Allemagne où la réputation de la Libératrice était considérable, chargea ceux qui l'entouraient de proposer un autre but aux espérances et aux efforts de la sublime enfant.

Les troupes, recrutées sur l'initiative du Pape pour mettre fin aux abominations accomplies en Bohême par les partisans de Jean Huss, avaient été, on s'en souvient, écartées de leur véritable route au profit des envahisseurs de la France.

Par leurs criminels excès, les hérétiques continuaient donc à désoler leur malheureux

pays. Peut-être se rappelait-on que, dans sa première sommation, Jeanne avait invité les Anglais à se réunir aux Français pour défendre les intérêts supérieurs de Dieu et de l'Église. Quoi qu'il en soit, on lui exposa qu'en s'occupant activement de cette question elle procurerait la gloire divine en même temps que la paix parmi les chrétiens, et que certainement elle diminuerait les souffrances de l'Europe entière. C'était faire vibrer chez la vierge lorraine des cordes bien sensibles : son cœur dévoué, sa foi ardente et sa grande charité s'émurent. Elle consentit à laisser écrire aux Hussites en son nom. On espérait probablement que, après semblable intervention épistolaire, Jeanne en viendrait à prendre les armes. Une lettre latine, signée de la main de son aumônier, a été conservée dans les registres de l'empereur Sigismond. La langue employée non moins que le style dénotent bien que l'humble paysanne ne dut en être que l'inspiratrice assez lointaine, car on ne retrouve guère dans ces lignes sa douce et limpide simplicité. Néanmoins, la forme personnelle empruntée par le document ainsi que la loyauté du Fr. Pâquerel ne permettent pas de douter que cet acte n'émane de l'héroïne, au moins dans ses grandes lignes, sinon dans les expressions et les tournures adoptées.

Cette démarche ne paraît pas avoir eu d'autres conséquences, et ceux qui avaient cru trouver là un dérivatif aux patriotiques angoisses de Jeanne furent bien déçus.

Quand elle n'était pas en intime colloque avec Dieu ou ses Voix, la Pucelle méditait ce que l'on racontait autour d'elle, des événements de Bourgogne, d'Angleterre et de France.

Bien qu'il eût conclu à Paris un arrangement avec Bedford pour reprendre les armes au printemps, Philippe le Bon continuait à entretenir la diplomatie française dans le rêve d'une pacification prochaine, et semblait tout à la préparation de la « journée d'Auxerre ». De son côté, Charles VII avait, par lettres patentes du 4 novembre, adhéré à ce projet et s'était engagé à traiter de la paix avec le duc de Bourgogne et avec les Anglais, à la condition toutefois que ceux-ci amèneraient dans une ville du royaume, où l'on pourrait aisément conférer avec eux, les ducs d'Orléans et de Bourbon, les comtes d'Angoulême et d'Eu, alors prisonniers en Angleterre. On ne manqua point sans doute de faire valoir auprès de Jeanne cette clause, qui, en facilitant la délivrance du duc d'Orléans, concordait avec la mission qu'elle déclarait avoir reçue du Ciel.

Le sire de Gaucourt fut envoyé vers Philippe le Bon ; il le rejoignit à Bruges, et dans cette ville on signa, en date du 18 décembre, une convention prolongeant d'un mois la trêve qui expirait à Noël. Outre qu'il trouvait la saison d'hiver peu favorable, le duc de Bourgogne avait des raisons toutes personnelles de désirer cette suspension d'armes : il se disposait à contracter mariage avec Isabelle de Portugal. La cérémonie nuptiale fut célébrée à Bruges le 10 janvier 1430. Il faut chercher là encore un des motifs d'une seconde prorogation de la trêve ; par un acte du 29 janvier 1430, on l'étendit ensuite une troisième fois jusqu'aux prochaines fêtes de Pâques.

Ces noces princières furent l'occasion de grandes réjouissances. Un nouvel Ordre de chevalerie, qui reçut le nom de la Toison d'Or, fut institué, et un tournoi qui devait se prolonger plusieurs jours fut commencé le samedi 18 février sur la grand'place

d'Arras, en présence du couple ducal. On en parla sans doute beaucoup dans l'entourage de Charles VII, car cinq de ses plus braves chevaliers, parmi lesquels l'illustre Poton de Xaintrailles, vinrent à Arras se mesurer avec cinq des plus nobles guerriers bourguignons. De semblables événements défrayent volontiers les conversations d'une cour; ils détournaient alors l'attention des seigneurs français de ce qui aurait dû les occuper à bien plus juste titre.

Cependant, l'Angleterre ne songeait qu'à réparer ses défaites successives et à compenser, aux yeux des pays conquis, l'immense effet moral du sacre de Charles VII à Reims. Henri VI n'avait que neuf ans; on décida, malgré cet âge si tendre, de le sortir de tutelle afin de l'établir à la tête des deux royaumes. Le 6 novembre 1429 eut lieu la cérémonie du couronnement pour l'Angleterre, et, le 20 décembre suivant, une lettre circulaire officielle annonçait aux villes de France la prochaine arrivée du jeune prince sur notre sol national. Les grands personnages qui l'entouraient, n'ayant pas su profiter de l'occasion unique fournie par la possession de Reims, pour faire couler la Sainte Ampoule sur le front de leur roi, voulaient du moins une solennelle intronisation à Notre-Dame de Paris. Dans le document signé de son nom, le nouveau monarque disait « à ses sujets de France qu'il avait entendu les douloureuses plaintes ainsi que les lamentables clameurs que leur arrachaient les durs traitements et l'oppression exercés sur eux par Charles de Valois, son adversaire, et par ses troupes ». Henri VI promettait ensuite aux Français de venir, accompagné d'une très puissante armée, pour leur porter secours. Dès son entrée en campagne, il conduirait la guerre si loin, assurait-il, qu'avant de retourner en Angleterre il verrait son bon peuple de France vivre, cultiver et négocier en toute paix et tranquillité.

En dépit de ce langage provocateur et fanfaron tenu aux pays conquis, la cour de Londres renouvelait sous main ses affirmations pacifiques. Elle comptait se faire représenter à la « journée d'Auxerre » et disposait les voies à ses négociateurs en demandant au Souverain Pontife de déléguer à cette conférence un cardinal non hostile au roi d'Angleterre.

De plus, les Anglais multipliaient les démarches de toutes sortes pour se rendre le duc de Bourgogne favorable; c'est ainsi qu'ils lui reconnaissaient, en date du 8 mars 1430, les comtés de Champagne et de Brie, l'engageant par là même à soutenir leur querelle contre la France, laquelle, certes, ne pouvait maintenir à Philippe le Bon de pareilles concessions de territoire.

L'esprit clairvoyant de Jeanne devait saisir en tous ces récits une menace permanente pour la cause de sa chère patrie. L'alliance de nos deux adversaires était plus étroite que jamais. Pour amener la paix, il eût fallu, par de grands coups, les mettre hors d'état de nuire. Hélas! Charles VII demeurait inerte, ne comprenant point que les ennemis ne parlementaient avec lui que pour préparer plus tranquillement la guerre.

Le château de Sully avait beau multiplier les fêtes; en vain ses hôtes s'entretenaient-ils des prochaines conférences pour la pacification de l'Europe, le pays ne partageait pas leurs illusions.

Aux approches du printemps, l'Ile-de-France était d'une agitation extrême, car elle prévoyait la reprise certaine des hostilités. Nos soldats venaient d'attaquer Saint-Denis; ils s'en étaient emparés après avoir tué plusieurs chefs bourguignons. Obligés d'abandonner la ville à des forces supérieures, ils avaient néanmoins soustrait un riche butin et emmené beaucoup de prisonniers.

De l'autre côté du fleuve, les Anglais s'étaient jetés sur la ville de Lagny-sur-Marne, mais, devant l'héroïsme des défenseurs de la place, ils avaient été contraints de reculer avec de grosses pertes.

Dans Paris même, on conspirait. Nombre de bourgeois, fatigués de la domination anglaise qui leur était dure en toutes façons, avaient résolu de s'en affranchir. Ils s'étaient entendus avec un Carme du nom de Pierre d'Allée pour introduire une garnison française dans la capitale.

Il est vraisemblable que c'était à Jeanne elle-même que les conjurés désiraient ouvrir les portes de la capitale.

Au milieu du luxe et des fêtes de Sully, la vaillante jeune fille ne songeait donc qu'à correspondre aussi secrètement que possible avec ces courageux citoyens, souhaitant de toute son âme d'arriver à point pour remettre Paris à son roi, malgré le mauvais vouloir de celui-ci. La lettre suivante qu'elle adressa, le 16 mars, aux habitants de Reims, contient, à mon avis, de transparentes allusions à ce projet.

Très chers et bien-aimés, Jeanne la Pucelle, qui désirerait bien vous voir, a reçu votre lettre dans laquelle vous lui disiez que vous craigniez d'être assiégés. Vous ne le serez pas, si je puis rencontrer les ennemis d'ici quelque temps. Si je ne les rencontre pas, ils ne viendront pas vous assiéger, si vous fermez vos portes. Car je pourrai venir rapidement vers vous; et si les ennemis s'y trouvaient, je les ferais chausser leurs éperons avec tant de hâte qu'ils ne sauraient par où les prendre, et, dans le cas où ils auraient mis le siège devant la ville, je le leur ferais lever rapidement. Je ne vous écris pas autre chose pour le moment; soyez toujours bons et fidèles. Je prie Dieu qu'il vous ait en sa garde.

Ecrit à Sully, le 16 mars.

Je vous ferais bien encore parvenir d'autres nouvelles qui vous combleraient de joie, mais je crains que les lettres ne soient prises en route et que l'on ne voie ces nouvelles.

JEANNE.

Sur l'adresse :

*A mes bons et très chers amis, les gens d'Église, bourgeois
et autres habitants de la ville de Reims,*

Ainsi, qu'on le veuille ou non, la Pucelle compte reparaître bientôt sur les champs de bataille et mettre l'ennemi dans l'impossibilité d'assiéger Reims. En effet, si l'héroïne parvenait à entrer par surprise dans Paris, elle empêchait du même coup la marche des Anglais sur la Champagne. Vers la fin de la lettre, il semble que son secret va lui échapper : elle a, dit-elle, d'autres nouvelles, qui combleraient de bonheur ses amis les Rémois, mais elle s'abstient de les révéler : elle craint que son courrier ne soit saisi en route par les adversaires.

Pourtant, la Libératrice ne tarda guère à comprendre qu'elle avait définitivement perdu toute son influence et que La Trémoille régnait sans conteste. Elle reprit donc au château la vie monotone, inactive, qui n'avait pour elle d'autres éclaircies que les longues heures passées au pied des autels et la douce visite de son céleste Conseil.

Néanmoins, elle ne négligeait aucune occasion d'intervenir auprès du roi en faveur des villes qui avaient recours à elle.

C'est ainsi qu'elle eut à plaider la cause des bourgeois de Reims, accusés, de s'être entendus avec deux conspirateurs dont on venait de découvrir les menées.

On sait que Pierre Cauchon, l'indigne évêque chassé par ses diocésains de Beauvais, était originaire des environs de Reims. Au temps de l'occupation bourguignonne, le prélat retournait souvent dans son pays natal et y entretenait de nombreuses relations. Or, il profita de ces dernières pour nouer une intrigue en vertu de laquelle deux ecclésiastiques, le chanoine Jean Honorat, dit de la Chambre, et le chapelain Jean Grelet, devaient ouvrir aux ennemis les portes de la cité rémoise. Une sentence datée du jeudi 2 mars, condamna le chanoine coupable (qui avait fait des aveux) à la détention perpétuelle, où, « les fers aux pieds et aux mains, il devait être nourri du pain de la douleur et désaltéré de l'eau de la tristesse ».

On avait donc profité de cette occasion pour desservir auprès de Charles VII tous les Rémois; mais Jeanne plaida leur cause, et, peu de temps après, le 28 mars, elle leur écrivit de nouveau :

Très chers et bons amis, j'ai reçu votre lettre dans laquelle vous dites comment on a rapporté au roi qu'il y avait beaucoup de traîtres dans la cité de Reims. Le roi est maintenant certain du contraire parce que vous le lui avez certifié. Il en a éprouvé une grande joie. Croyez que vous avez toute sa bienveillance. Si vous aviez une lutte, un siège à soutenir, il vous porterait secours. Vous aurez bientôt plus de nouvelles de moi. Je ne vous écris que ceci pour le moment. Toute la Bretagne est française; le duc doit envoyer au roi trois mille combattants avec une solde de deux mois. Je prie Dieu de vous garder.

Écrit à Sully, le 28 mars.

Sur l'adresse :

*A mes bons et très chers amis les gens d'Église, échevins, bourgeois,
habitants et maîtres de la bonne ville de Reims.*

Par ces lignes, on peut constater que, non seulement Jeanne s'occupait de défendre ses amis, mais que, malgré toutes les oppositions, elle préparait les moyens de recommencer la guerre.

Poursuivant son but, la Libératrice n'avait qu'un souci : attaquer l'ennemi national en lieu sûr et propice. Vers la fin du mois de mars, peu de temps après avoir envoyé sa seconde missive aux Rémois, elle quitta le château de La Trémoille. Je ne puis mieux faire que citer ici un fragment du chroniqueur contemporain, Perceval de Cagny, qui, en quelques mots, précise bien la situation :

En l'an 1429, le..... jour de mars, le roi étant en la ville de Sully-sur-Loire, la Pucelle, qui avait vu et entendu toute la façon et le mode dont le roi et son Conseil usaient pour le recou-

vrement du royaume, en fut quant à elle très mal contente et trouva moyen de se séparer d'eux. Sans le su du roi, sans prendre congé de lui, elle feignit de se mettre en route pour une excursion de plaisance, et, sans retourner à Sully, s'en alla à Lagny-sur-Marne; de cette place, en effet, on faisait bonne guerre aux Anglais de Paris et d'ailleurs.

Les allégations du chroniqueur sont bien nettes. Jeanne est écœurée de la ligne de conduite adoptée par Charles VII et son entourage, concernant l'expulsion de l'envahisseur. Elle brise avec ces hommes et quitte ce milieu néfaste; son projet n'est pas tant de rencontrer des amis qui l'aideront à rentrer en campagne, car, dans ce cas, l'Ouest avec d'Alençon, et l'Est avec les Rémois, l'auraient attirée; elle recherche avant tout la proximité de la capitale. De là il sera aisé de lutter contre l'envahisseur au cœur même de la France et peut-être de finir la guerre d'un seul coup. Or, Lagny n'était qu'à une étape de Paris, à portée par conséquent des conspirateurs patriotes dont j'ai déjà parlé.

A Lagny, le Ciel manifesta d'une façon merveilleuse qu'il continuait à écouter et à soutenir celle qu'il avait députée à la France et dont les hommes ne voulaient plus. Un miracle, en effet, marqua l'arrivée de Jeanne dans cette cité toute dévouée à la cause nationale.

Suivie de quelques cavaliers, elle était à peine entrée dans les murs de Lagny que l'on entourait sa monture. Des bonnes gens, les larmes aux yeux, lui racontaient que, trois jours auparavant, une femme de la ville avait mis au monde un enfant mort-né, et que cette mère, animée d'une foi vive et confiante, ne voulait à aucun prix laisser enterrer le corps de son fils; elle n'hésitait pas, dans son ardent amour, à demander une résurrection, afin que, muni du saint baptême, le cher petit être pût jouir éternellement de son Dieu. Le cadavre défiguré, déjà tout noir, avait été déposé au pied de la statue de Notre-Dame, et les jeunes filles de la cité, agenouillées devant l'image de Marie, imploraient un miracle. Persuadées que l'intervention de Jeanne parviendrait à fléchir le ciel, les bourgeoises la conjurèrent d'unir ses prières aux leurs.

La douce vierge avait une âme trop compatissante aux malheureux pour hésiter à condescendre à ce désir : elle se rendit immédiatement à l'église et pria avec les autres. Le Tout-Puissant ne fut pas sourd à la voix de sa fidèle messagère. Au milieu de la stupéfaction générale, l'enfant mort se réveilla; ses membres reprirent couleur humaine, et par trois fois il bâilla. Aussitôt un prêtre lui administra le saint Baptême; peu après, le petit chrétien expirait; son corps fut alors placé en terre sainte.

Ce miracle obtenu, Jeanne se releva ainsi que les jeunes filles agenouillées à ses côtés. Elle quitta sans bruit l'église et ne parla à personne de l'événement prodigieux dont tout le pays ne tarda pas à s'entretenir. L'histoire n'aurait peut-être point conservé le souvenir de ce fait, si les juges de Rouen, collaborant malgré eux à l'œuvre du Ciel, ne l'avaient révélé par leurs enquêtes et conservé dans leurs procès-verbaux.

CHAPITRE XII

SEULE POUR ARRÊTER L'INVASION — LA PUCELLE PRÉPARE LA DÉFENSE DE L'ÎLE-DE-FRANCE — LE COMLOT DES PATRIOTES PARISIENS EST DÉCOUVERT — NOMBREUSES ARRESTATIONS ET APPEL DES TROUPES ANGLAISES PAR L'ISLE-ADAM — RENCONTRE ENTRE LES SOLDATS DE JEANNE ET UN CORPS DE PILLARDS ANGLO-BOURGUIGNONS — NOUVEL EMPLOI DE L'ARTILLERIE INAUGURÉ PAR LA PUCELLE — VICTOIRE COMPLÈTE DES FRANÇAIS — PROPOSITION D'ÉCHANGE DU CAPITAINE FRANQUET D'ARRAS CONTRE UN DES CONSPIRATEURS PARISIENS : JACQUET GUILLAUME, SEIGNEUR DE L'OURS — EXÉCUTION DES CONSPIRATEURS PATRIOTES — FRANQUET EST MIS EN JUSTICE PAR LE BAILLI DE SENLIS ET LES MAGISTRATS DE LAGNY — SEMAINE SAINTE ET SEMAINE DE PAQUES — LES VOIX DE JEANNE D'ARC LUI ANNONCENT A MELUN SA PROCHAINE CAPTIVITÉ — LE DUC DE BOURGOGNE FAIT AVANCER SON ARMÉE — SIÈGE DE GOURNAY-SUR-ARONDE — OPÉRATIONS DE JEAN DE LUXEMBOURG PRÈS DE BEAUVAIS — DIVERSION TENTÉE PAR LE DAMOISEAU DE COMMERCY — PHILIPPE LE BON ET SON ARMÉE A NOYON — ARRIVÉE A CALAIS D'HENRI VI D'ANGLETERRE.

Dieu, par la résurrection de l'enfant de Lagny, avait montré que sa puissance demeurait dans l'âme de la Pucelle pour faire revivre notre cher pays.

L'héroïne est encore remplie de lumières surnaturelles et de forces miraculeuses. La manière dont elle va diriger la lutte contre les ennemis en sera une nouvelle preuve.

Seule désormais, n'ayant autour d'elle que des chefs de second ordre, dépourvue de l'assistance du roi et de ses ministres, réduite aux uniques ressources de son inspiration céleste, elle saura créer une armée et la mettre en mesure de résister à l'invasion qui menace l'Île-de-France. Préludant par une victoire, elle verra ensuite par le fait d'une machination aussi ténébreuse que perfide presque tous ses soldats l'abandonner au moment de combattre le duc de Bourgogne. Sans se décourager, Jeanne conduira à l'attaque les compagnies qui lui restent et tirera des moindres éléments tout le parti possible, jusqu'à l'heure où la félonie, achevant son crime, désarmera à jamais la main bénie qui tient au service de la France l'épée de Dieu.

Posté dans la place forte de Lagny, en face de Paris qu'il s'agit de surveiller afin de pouvoir l'occuper, si le mouvement insurrectionnel que l'on prépare réussit, Jeanne, à la veille d'une campagne contre Philippe le Bon, a besoin d'une troupe sur le pied de guerre. Son principal souci est de la recruter. La garnison de Lagny avec celle des places voisines en fournira les cadres et les premiers éléments. En effet, une colonne volante de trois à quatre cents hommes est vite formée. La pieuse guerrière s'em-

pressa d'appliquer à ses gens les règles qu'elle ne cessa d'imposer à toutes les armées qui lui obéirent : le respect des lois divines et la pratique des sacrements de l'Eglise.

La préparation chrétienne de ses soldats étant achevée, Jeanne s'appliqua à leur entraînement et fit surveiller par eux les abords de Lagny, afin d'éviter une surprise.

Tandis qu'elle disposait tout pour l'entrée en campagne, de Paris lui arriva subitement une douloureuse nouvelle : la conjuration qui devait lui ouvrir les portes de la capitale avait été découverte. Le Carme Pierre d'Allée, l'instigateur du complot, venait d'être arrêté ainsi que les notables bourgeois en correspondance avec lui, et l'on continuait à incarcérer tous ceux qui étaient soupçonnés d'avoir trempé dans l'affaire. La conspiration avait été dévoilée le lundi de la Passion, 3 avril, et cent cinquante Parisiens se trouvèrent bientôt sous les verrous. Un patriote auquel la Pucelle s'intéressait personnellement, sans doute à cause de son dévouement au parti national, Jacques Guillaume, seigneur de l'Ours, était parmi les prisonniers.

Le gouverneur de Paris, encore tout frémissant du danger qu'il avait couru, graciait quelques révoltés qui consentaient à dénoncer leurs complices; en même temps il faisait appel aux troupes anglaises pour l'assister dans la répression de ce mouvement.

L'annonce d'une telle catastrophe fut cruelle pour Jeanne, mais, plus énergique que bien des hommes, elle sut refouler sa grande douleur et continua ses préparatifs de guerre comme si rien d'extraordinaire ne s'était accompli.

Cette semaine-là, ses éclaireurs lui signalèrent l'approche près de Lagny d'une colonne ennemie qui revenait d'escarmoucher et de piller dans l'Ile-de-France. A sa tête, disait-on, était un chef intrépide et fort redouté, Franquet d'Arras; un de ces nombreux capitaines bourguignons qui, afin de n'avoir pas à s'inquiéter de la trêve, se prétendaient Anglais. Il commandait une troupe aguerrie et bien armée, comptant environ quatre cents hommes. Jeanne, parfaitement renseignée sur la marche de son adversaire, ne perdit pas une minute; elle fondit sur lui, suivie de deux ou trois cents cavaliers. La manœuvre fut habile et le mouvement adroitement combiné. Lorsque Franquet aperçut les Français, déjà la retraite lui était impossible : il dut accepter la lutte; d'ailleurs, la façon de s'exprimer des chroniqueurs bourguignons semble indiquer que la chose ne déplaisait point personnellement au valeureux guerrier. Il éprouvait une réelle jouissance à se voir provoqué par cette célèbre Pucelle dont on racontait, non sans admiration, même chez les plus hostiles, les glorieuses campagnes d'Orléans, de Patay et de Reims.

La Libératrice chargea l'ennemi avec la promptitude et l'impétuosité qu'elle apportait dans toutes ses attaques; mais elle avait affaire à forte partie. Bien qu'elle eût infligé aux Anglo-Bourguignons des pertes très sensibles, son premier effort échoua contre une résistance acharnée.

A peine ses hommes d'armes eurent-ils reformé leurs rangs, que Jeanne les entraîna de nouveau au combat. La seconde charge fut aussi meurtrière que la précédente, mais également impuissante à réduire l'intrépide adversaire. Comprenant que la journée serait rude, Franquet d'Arras profita de quelques instants de répit pour recourir à la manœuvre anglaise, qui réussit tant de fois contre notre cavalerie. Avi-

sant non loin de là une haie touffue, il commanda à ses soldats de mettre pied à terre et de se masser derrière le buisson. Les archers enfoncèrent profondément leurs pieux et établirent de cette façon une formidable ligne de défense. Il ne restait plus qu'à conserver cette bonne position jusqu'à l'heure où il plairait aux cavaliers français de venir, une fois encore, chercher sous les traits ennemis la défaite et la mort.

Le lieutenant de Lagny, Jean Foucault, Geoffroy de Saint-Belin, le capitaine des Ecossais, sir Hugh de Kennedy et un officier du nom de Barette se regardaient anxieux et se demandaient quelle décision allait prendre Jeanne, quand cette dernière, faisant preuve de la science militaire vraiment miraculeuse que nous lui connaissons, inaugura une tactique que les généraux de tous les siècles imiteront à l'envi. Elle résolut d'attaquer ce carré à la façon d'une place assiégée, en se servant de l'artillerie, et, dans ce but, fit quérir les veuglaires et les couleuvrines de Lagny. On se contenta de surveiller les adversaires jusqu'au moment où Jean Foucault, qui avait quitté en toute hâte le lieu du combat, revint avec les pièces de canon. Sur les indications de la jeune fille, il les mit en batterie et pointa contre les archers. Ceux-ci, épiés par la cavalerie française, étaient obligés de choisir entre deux alternatives : succomber sous les pierres et les boulets, ou se débander pour courir sus aux artilleurs. Grâce à cette habile manœuvre, les lignes anglo-bourguignonnes, bientôt rompues, furent hors d'état de résister à une troisième charge.

Cette fois, les ennemis étaient taillés en pièces : tous ceux qui ne tombèrent pas sur le champ de bataille furent faits prisonniers, Franquet d'Arras comptait parmi ces derniers. Le retour des vainqueurs dans Lagny, ramenant les pillards et le butin qu'on leur avait enlevé, fut salué avec enthousiasme.

Cette victoire était une belle entrée en campagne ; la renommée qui s'en répandit fut très favorable au recrutement de nouveaux auxiliaires. La Pucelle y trouva un adoucissement à l'amertume que lui causait la découverte du complot qui devait lui livrer la capitale.

En retenant parmi ses captifs le chef bourguignon, Jeanne avait son plan : désolée à la pensée que Jacquet Guillaume, seigneur de l'Ours, allait vraisemblablement périr victime de son patriotisme et de son dévouement, elle songeait à échanger ce brave contre Franquet d'Arras. Aussi s'empressa-t-elle de dépêcher un héraut chargé de porter cette proposition.

Cependant, les choses avaient marché plus vite qu'on ne l'aurait cru à Paris. L'arrivée très imprévue de l'héroïne à Lagny avait causé un grand émoi ; sa coïncidence avec la conspiration dévoilée ne put échapper au gouverneur de la capitale. Les Anglais appelés par lui le samedi 8 avril accoururent en grand nombre sous les ordres du Bâtard de Clarence. Il est probable que les nouveaux venus engagèrent le sire de l'Isle-Adam à ne pas retarder le châtement des principaux meneurs de l'insurrection, dans laquelle ils avaient trempé, dit-on, jusqu'à quarante dizainiers de la ville, car le procès, commencé pendant la semaine de la Passion, fut si rapidement instruit, que le jour même de l'entrée des Anglais, veille du dimanche des Rameaux, on tranchait la tête à six des plus importants conjurés, parmi lesquels un procureur du Châtelet et

un clerc de la Cour des Comptes. Quelques-uns périrent noyés ou succombèrent aux suites de la torture. Le seigneur de l'Ours fut une des premières victimes de ces exécutions, et Jeanne apprit bientôt, par le messager qu'elle avait envoyé, la mort de son protégé.

Durant ce temps, des instances d'un autre genre étaient faites auprès de la Pucelle. La destruction de la bande commandée par Franquet d'Arras, et la capture de son chef, une fois connues, les malheureuses populations, qui avaient beaucoup souffert de la part de ces brigands, s'empressèrent de recourir au délégué de la justice du roi dans la ville de Lagny : elles formulaient contre le hardi pillard nombre d'accusations capitales, et les magistrats s'en émurent.

Toutefois, comme, d'après les lois de la guerre, Franquet appartenait à Jeanne qui l'avait emmené captif, c'est à elle que l'on adressa, de la part du bailli de Senlis, la requête de livrer le coupable aux tribunaux qui instruiraient son procès. Pour toute réponse, elle exposa la démarche que son héraut faisait au même moment dans la capitale. Son désir, parfaitement conforme aux usages du temps, devait être respecté. Mais lorsqu'on eut appris le supplice de Jacquet Guillaume, les officiers de justice revinrent à la charge, au nom des victimes qui réclamaient vengeance. La jeune fille hésitait. Elle, si sévère pour la discipline militaire, ne connaissait pourtant que trop les coutumes de l'époque et les préjugés profondément enracinés qui considéraient le vol, le meurtre et l'assassinat comme des conséquences presque légitimes du droit de la guerre ; mais elle savait aussi bien que l'esprit de corps qui liait entre eux les capitaines des deux partis attirerait de dures et injustes critiques sur cette équitable concession aux intérêts des petits et des faibles et lui serait violemment reproché. Elle demanda donc aux requérants de motiver leur instance, et ceux-ci de lui dire : « Vous feriez grand tort à la justice en délivrant, sans procès, Franquet d'Arras. » La Pucelle se rendit à cette raison, et l'instruction de la cause fut remise entre les mains du bailli de Senlis, assisté des magistrats de Lagny.

Pendant, la Semaine Sainte était venue ; Jeanne suivit à Lagny les offices qui rappellent les souffrances de l'Homme-Dieu. Le cœur de la vierge, si abreuvé de douleur, comprit mieux encore l'agonie et les angoisses du cœur meurtri de son divin roi Jésus.

D'ailleurs, cette fête de Pâques, qui aurait dû, si la France avait su profiter du secours du Ciel, ramener la joie et les allégresses de la Résurrection, marquait la fin de la trêve consentie par Philippe le Bon. La lutte allait recommencer, amenant de nouvelles tortures et des misères sans nombre dans les régions tant de fois ravagées par cette guerre séculaire.

Tous ces maux n'empêchaient point les habitants des villes occupées par l'envahisseur de conspirer contre leurs tyrans : on saisissait toutes les occasions favorables de rentrer dans le sein de la mère-patrie. C'est ainsi que Melun, encouragé par la présence à Lagny de la Libératrice et de sa troupe, profite d'une circonstance opportune pour pousser dehors sa garnison bourguignonne et appeler à son secours des capitaines français, parmi lesquels le commandeur de Giresme et Denis de Chailly.

Aussitôt les solennités pascales terminées, Jeanne, qui voyait le duc de Bourgogne prêt à reprendre les hostilités, continua ses démarches pour grossir l'armée qu'elle prétendait lui opposer. Dans ce but, elle quitta Lagny et descendit vers le sud, voulant d'ailleurs féliciter les bourgeois de Melun de l'exploit qu'ils venaient d'accomplir.

A cette occasion, la Pucelle examina les moyens de défense de leur cité et en parcourut les fortifications. Pendant qu'elle se trouvait dans les fossés, sainte Catherine et sainte Marguerite se montrèrent à ses yeux. La jeune fille jouissait souvent de leur présence bénie et n'avait pas à s'émouvoir davantage de leur apparition en cet endroit. Mais, ce jour-là, les célestes messagères devaient prononcer une parole qui glaça d'effroi l'âme de leur protégée. Celle-ci venait de leur redire tout ce qu'elle faisait pour le salut de la France et se plaignait des trahisons qui l'entouraient de toutes parts, quand d'une voix triste et grave les Saintes lui répondirent ;

— Tu seras prise avant la Saint-Jean prochaine !

Et comme la pauvre enfant suppliait que pareille douleur lui fût épargnée :

— Il faut, reprirent-elles, que cela arrive ainsi. Cesse de t'en étonner : prends tout en gré, Dieu t'aidera !

Quel surcroît de courage ne faudrait-il pas désormais à la pieuse Lorraine ? Combien, à sa place, auraient immédiatement quitté le théâtre de la guerre, pour échapper au malheur annoncé ? Combien, tout au moins, se seraient accordé la consolation de retourner dire un dernier adieu à leur père, à leur mère, à leur famille bien-aimée, avant de se laisser enterrer vivants sous les voûtes des affreux cachots de cette époque ?

La Pucelle puisa dans son héroïsme assez de vertu et de force pour faire complète abnégation d'elle-même. Son devoir est de rester fidèlement au poste où Dieu l'a placée ; elle accomplira donc sa tâche jusqu'au dernier instant de liberté. Mais, dans les opérations militaires qu'elle médite et qu'elle va conduire, il n'y aura plus désormais un moment de détente pour son esprit ; elle se demandera à toute minute si la menace suspendue au-dessus de sa tête ne va pas se réaliser, d'autant plus que, non contentes d'un premier avertissement et voulant l'affermir dans la pensée du péril qui la menace, sainte Catherine et sainte Marguerite lui répéteront presque chaque jour les effrayantes paroles prononcées pour la première fois dans les fossés de Melun.

Cependant, Philippe le Bon venait de se rendre à Péronne où son armée était rassemblée, et il avait donné ordre de marcher. Le jeudi de Pâques, 20 avril, Jean de Luxembourg, le seigneur de Croy, ainsi que d'autres capitaines, quittèrent cette ville avec un premier corps et passèrent l'Oise : c'était l'avant-garde. Le surlendemain, le duc les suivit avec toutes ses troupes, s'avança de Péronne sur Montdidier, puis s'arrêta sous les murs de Gournay-sur-Aronde pour mettre le siège devant cette forteresse qui appartenait au comte de Clermont, son beau-frère. Le capitaine de la place était Tristan de Maignelay ; Philippe le Bon le somma de capituler. Du haut de ses tours, Tristan interrogea anxieusement tous les points de l'horizon, et, voyant qu'il avait affaire à des guerriers innombrables, il répondit par une proposition qui semblerait étrange à l'heure actuelle, mais qui était entièrement conforme aux mœurs du xv^e siècle. Il offrait de rendre la forteresse le 1^{er} du mois d'août si, pour cette époque, il n'avait pas

été secouru par Charles VII ; jusque-là, il promettait de garder la neutralité complète. Le duc de Bourgogne refusa tout d'abord et le siège se poursuivit.

Pendant ce temps, Luxembourg et ses hommes, battant le pays pour en chasser les garnisons françaises, approchaient de Beauvais ; plusieurs habitants des environs se hâtèrent de chercher un refuge à l'abri des murailles de cette ville.

A cette époque, la Lorraine, soulevée par un élan de patriotisme, vint aussi aider les armes françaises, et l'on put croire un instant que la marche des troupes ennemies en serait arrêtée. Robert de Sarrebrück, le célèbre damoiseau de Commercy, avait des droits sur la forteresse de Montaigu, dans le Laonnois. Ayant préparé secrètement une campagne pour rentrer en possession de son bien, il réunit plusieurs centaines de soldats sous la direction de valeureux chefs, parmi lesquels Yvan du Puis. Dès que la saison le lui permit, il emmena avec lui des bombardes, des veuglaires et un matériel complet et s'approcha à l'improviste du château fort dont Georges de la Croix avait été nommé capitaine par Jean de Luxembourg. Les assiégés se défendirent avec courage, espérant obtenir un rapide secours. En effet, Philippe le Bon, immédiatement prévenu, se hâta d'accepter le compromis que Tristan de Maignelay lui avait offert pour Gournay-sur-Aronde et fit prévenir Jean de Luxembourg. Tous deux étaient prêts à se mettre en route, quand Georges de la Croix leur annonça que le bruit de leur arrivée avait décidé Robert de Sarrebrück à lever le siège. Pour précipiter sa retraite, ce dernier avait même abandonné une partie de son artillerie et de son matériel de guerre.

Redevenu libre de ses mouvements, le duc de Bourgogne se dirigea vers Noyon où son lieutenant le rejoignit bientôt. Les opérations les plus importantes allaient commencer.

Les Anglais s'agitaient, eux aussi : ils avaient assemblé au delà du détroit une nouvelle armée de 2 000 hommes, et une grande quantité de bétail, de munitions et de vivres. Le tout fut chargé sur quarante-huit vaisseaux qui escortèrent en France le roi Henri VI. Ce dernier exécutait enfin, mais trop tard pour le bien de sa cause, son projet de venir se montrer à ceux qu'il appelait ses « féaux sujets de France ». Une cour vraiment royale entourait le jeune monarque : on y remarquait le cardinal de Winchester, le duc de Norfolk, les comtes de Hestiton, de Warwick, de Stafford, d'Aronde, de Bonneterre et de Hen ; les sires de Beaumont, de Rœs, d'Escailles et de Grès.

Le régent avait envoyé au-devant de son souverain, à Calais, l'évêque Pierre Cauchon, qui, chassé par ses diocésains de Beauvais, n'en avait que plus de loisirs à consacrer au service des envahisseurs de sa patrie.

Pendant ce temps, Charles VII, le roi légitime, promenait de château en château son imprévoyance et son inaction, croyant toujours fermement, sur les suggestions de ses ministres, que des échanges de vues diplomatiques lui tiendraient lieu de campagnes guerrières.

Jeanne était donc seule à s'opposer aux ennemis de la France. Bien que le ciel l'eût avertie de l'issue fatale de ses labeurs, elle voulait espérer contre toute espérance ; aussi se multipliait-elle pour parer à tous les dangers. Ah ! si du moins les chefs du pays, fidèles à leur devoir, s'étaient unis pour lui prêter main-forte !...

Hélas ! Eux aussi désormais seront ses adversaires.

CHAPITRE XIII

SITUATION DE LA PUCELLE VIS-A-VIS DU ROI ET DES MINISTRES — VERS LA MI-AVRIL SON ARMÉE COMPTE DÉJÀ MILLE CHEVAUX — SENLIS REFUSE DE LUI OUVRIR SES PORTES — ATTITUDE OFFICIELLE DU CONSEIL DES PAYS EN DEÇA DE LA SEINE — LE CHANCELIER ET LE COMTE DE VENDÔME REJOignent L'ARMÉE DE JEANNE — FRANQUET D'ARRAS, CONDAMNÉ A MORT, EST EXÉCUTÉ — LE DUC DE BOURGOGNE A NOYON — SIÈGE DE CHOISY — MARCHÉ DE L'ARMÉE FRANÇAISE SUR SOISSONS — LE GOUVERNEUR GUICHARD BOURNEL INTERDIT AUX TROUPES L'ENTRÉE DE CETTE VILLE — DISLOCATION DE L'ARMÉE DE LA PUCELLE — DOULEUR DE L'HÉROÏNE ET RETOUR A COMPIÈGNE — LA MESSE A L'ÉGLISE SAINT-JACQUES : JEANNE D'ARC PRÉDIT SA PERTE ET SA CAPTIVITÉ — LES VINS D'HONNEUR — LUTTE CONTRE TOUTE ESPÉRANCE — MARCHÉ NOCTURNE SUR PONT-L'ÉVÊQUE — RETRAITE SUR COMPIÈGNE — REGNAULT DE CHARTRES ET GUILLAUME DE FLAVY — SUCCÈS PARTIEL DE POTON DE XAINTRAILLES

Depuis le brusque départ de la Libératrice, la cour de France n'avait échangé avec elle ni lettre ni communication. Officiellement, on n'osait pas, à la face du pays, blâmer l'Envoyée de Dieu, mais nul encouragement, même indirect, ne lui était accordé.

x) La jeune fille guerroyait sous sa responsabilité, elle combattait au profit de la couronne sans que Charles VII lui confiât aucune mission. En fait, cela était l'équivalent d'un désaveu. Le monarque et son Conseil ne jugeaient pas opportun de s'opposer à la campagne préparée par Philippe le Bon.

Aux regards de la France, Jeanne seule s'agitait pour défendre le territoire envahi. Le roi certainement sentit la leçon; mais pour La Trémoille il y avait là une injure sanglante et — ce qui était de nature à le toucher davantage encore — un écueil où pouvait échouer son action diplomatique, et même tout le plan si laborieusement combiné dans les pourparlers des mois précédents.

En fuyant Sully, la Pucelle avait échappé au premier ministre, mais en arrivant dans l'Île-de-France elle tombait aux mains du chancelier; or, Regnault de Chartres et La Trémoille ne faisaient qu'un. Ce qu'ils arrêtaient ensemble au sujet de la courageuse enfant n'a été enregistré nulle part: mais les actes et les écrits des semaines suivantes contiennent un implicite aveu, et des accusations formelles de trahison figurent dans les chroniques contemporaines.

L'appel de la Libératrice avait cependant été entendu. Dans les pays environnants,

x) La Doctrine Desmission et Anisprej, tique continue a Guerroyer intellectuellement ça et là, de façon sporadique, au long de l'histoire.

des seigneurs avaient quitté les tours crénelées de leurs châteaux et étaient accourus avec des hommes d'armes et des volontaires.

Il semble que, selon la coutume du temps, la Pucelle ait employé des femmes pour espionner l'ennemi et porter des courriers : Pierronne la Bretonne et une de ses compagnes arrêtées à Corbeil à cette époque par les Anglais devaient être chargées de pareille mission.

Vers le milieu d'avril, Jeanne avait déjà autour d'elle mille cavaliers; c'est le seul chiffre qui nous soit connu de l'effectif des hommes rassemblés par elle: il suffit à désigner un corps important pour cette époque.

Cette troupe ne resta pas inactive. Il est impossible, en effet, de ne pas lui attribuer une part dans les exploits armagnacs racontés par le *Journal d'un bourgeois de Paris*: la destruction de plusieurs centaines d'Anglais sous les murs du château de la Chasse, dans la forêt de Montmorency, et la prise de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés. Ces attaques ont eu lieu entre les 21 et 25 avril, précisément dans la région où les soldats de la Pucelle étaient alors cantonnés.

Senlis, capitale de la lieutenance royale, s'émut et redouta de la voir arriver.

Le comte de Vendôme résidait dans cette ville. Il aurait donc pu intervenir; et cependant nous ne trouvons aucune trace de démarche de sa part. Au moment d'entrer en campagne contre l'ennemi national, la Pucelle reçut un messager de Senlis, l'avertissant que si son armée venait camper aux environs, elle ne serait pas reçue dans la cité à cause de la rareté des vivres et des fourrages, mais que toutefois on ferait une exception pour sa personne et son escorte.

Rien n'était capable de décourager Jeanne. Elle recommençait la lutte exactement à l'anniversaire de sa première expédition militaire. Sa marche contre Philippe le Bon, en effet, correspond jour pour jour à ses attaques contre les bastilles anglaises d'Orléans.

C'était le même enthousiasme parmi ses gens; c'était le même réveil de la nature: le printemps était même plus chaud que l'année précédente, la température plus douce: les roses fleurissaient déjà. Seule l'âme de l'héroïne était triste. Ses Voix lui avaient dit qu'elle ne durerait guère qu'un an; l'année finissait et le Ciel lui faisait annoncer sa prise prochaine,.... Obéissante à Dieu jusqu'à la mort, la Pucelle voulait accomplir toute sa mission divine; elle s'avancait sans faiblir au-devant du malheur....

Pour surveiller son adversaire bourguignon, elle amena ses gens à Crépy-en-Valois et dans les environs, séjournant elle-même, selon toute probabilité, au château de Vez. Tandis que son armée achevait sa préparation, la vaillante jeune fille se rendit à Compiègne où les membres du Conseil de la lieutenance s'étaient donné rendez-vous. Il semble qu'au premier abord nul d'entre eux ne fit la moindre difficulté à ses projets. Le comte de Vendôme et le chancelier acceptèrent de se placer à la tête de son armée, et une circulaire, toute pleine des propres sentiments de Jeanne, fut adressée au nom du roi aux villes environnantes.

En voici quelques passages :

Regnault de Chartres

Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, à nos chers et bien-aimés, les gens d'Eglise, bourgeois et habitants des ville et cité de Reims, salut!

Notre adversaire de Bourgogne nous a depuis quelque temps amusé et déçu par trêves et autrement, par apparence de bonne foi. Il affirmait et disait vouloir parvenir au bien de la paix; cette paix, nous l'avons fort désirée; nous prenons Dieu à témoin que nous avons fait plus que nous devons à ce sujet.

Mais comme nous craignons que ceux du parti de Bourgogne, continuant et persévérant dans la perverse et damnable façon d'agir dont ils ont usé autrefois, pourraient vous envoyer à vous et aux autres bonnes villes et places de notre obéissance des lettres ou mandements bien malsonnants, séditeux et trompeurs, dans l'espérance de vous éloigner vous et elle de notre obéissance. Par ces mandement et ordonnance, vous défendons très expressément de voir ou recevoir, de souffrir qu'on voie ou qu'on reçoive en public ou en particulier des lettres ou mandements qui vous soient ou puissent être envoyés ou représentés de la part de notre adversaire de Bourgogne ou de gens de son parti.

Au moment où cette lettre était rédigée, un pieux chanoine des églises de Tours et d'Angers se rendait en pèlerinage à Sainte-Catherine de Fierbois pour remercier la Sainte d'une guérison miraculeuse, et inscrivait sur le registre de la chapelle :

Grâce à Dieu, dans cette chapelle, j'ai chanté une messe pour le roi, la Pucelle digne de Dieu, la prospérité et la paix du royaume, ce vendredi 5 mai 1430.

Lès nouvelles de la marche de Philippe le Bon arrivaient au camp de la Libératrice. Le duc, ayant traité avec Tristan de Maignelay, et se trouvant d'ailleurs, par la retraite de Robert de Sarrebrück, débarrassé des complications qu'il redoutait, fut à Noyon dès le 1^{er} mai. Il reçut dans cette ville l'annonce de l'exécution de Franquet d'Arras.

L'accusé, avouant ses nombreux forfaits, se reconnut meurtrier, pillard et traître; une sentence capitale fut alors prononcée et le criminel subit sa peine sans que l'on eût besoin de recourir encore à Jeanne, puisque, en abandonnant son prisonnier à la justice, elle consentait par là même à ce que celle-ci suivit son cours.

L'héroïne n'assista donc pas au supplice du chef bourguignon. Cependant, la nouvelle de cette exécution porta le deuil dans l'état-major de l'armée de Philippe le Bon et déplut vivement aux capitaines des deux partis, tous se croyant volontiers exempts des lois générales que, durant leurs campagnes, ils foulaient aux pieds avec la plus complète désinvolture.

Plus tard, on essayera de reprocher à la jeune guerrière la mort de Franquet comme un acte personnel de cruauté, mais elle n'aura pas de peine à démontrer qu'en cette circonstance elle s'est simplement conformée aux coutumes du pays et aux décisions des magistrats régulièrement saisis.

Le duc de Bourgogne séjourna une semaine environ à Noyon et de là vint établir ses quartiers devant Choisy-au-Bac.

Cette place, située sur le bord de l'Aisne, à une lieue de son confluent avec l'Oise, était comme le poste avancé qui protégeait Compiègne vers le Nord-Est. Assisé sur le cours de deux rivières, et à proximité de la forêt de Laigue, munie de remparts puissants, elle avait une sérieuse importance au moment où l'on préparait le siège de Compiègne. Les bourgeois de cette dernière ville le comprirent si bien, qu'ils s'empressèrent de prêter à leurs voisins une partie de leur artillerie, notamment plusieurs

gros canons. Le gouverneur de la place attaquée était Louis de Flavy, le frère cadet de Guillaume; ce vaillant capitaine sut organiser une défense énergique.

L'objectif nécessaire des premières opérations de l'armée de la Pucelle était donc de sauver Choisy. Pour obtenir ce résultat, il fallait passer l'Aisne sans retard et se jeter à l'improviste sur les assaillants. Il semblait tout indiqué de traverser la rivière, soit sur des ponts fixes, tel que celui d'Attichy, soit sur un pont de bateaux ou encore à gué. En adoptant cette ligne de conduite, on gagnerait du temps et on augmenterait les chances d'atteindre les Bourguignons avant qu'ils eussent pu s'établir solidement dans leurs positions.

Mais en quittant Compiègne pour prendre le commandement de la colonne formée par les soins de la jeune fille, le comte de Vendôme et le chancelier la dirigèrent vers Soissons. En apparence, ils choisissaient un point d'appui, un centre de ravitaillement, un passage toujours assuré pour la durée de l'expédition contre Choisy; en réalité ils trahissaient Jeanne et s'apprétaient à lui ravir son armée, car jamais ce qu'on va lire n'aurait pu s'accomplir sans leur connivence.

En effet, dès que le capitaine de la garnison française, Guichard Bournel de Thiembronne, leur subordonné, fut averti de l'approche des troupes, il réunit les notables de Soissons, afin de leur persuader que tout ce monde guerrier venait s'établir dans leurs murs. D'après lui, il n'y avait qu'un moyen d'empêcher la malheureuse cité d'être réduite à la misère et à la servitude, c'était d'en fermer les portes. A cette époque, je l'ai dit, pareille démonstration convainquait presque toujours; aussi les magistrats municipaux suivirent-ils le perfide conseil. Quand le lieutenant général, le chancelier, Jeanne et leur armée se présentèrent devant Soissons, les ponts-levis étaient relevés comme s'il se fût agi d'ennemis. Il est probable que cette détermination ne causa guère de surprise à Regnault de Chartres et au lieutenant du roi, mais ils jouèrent leur rôle au sérieux et négocièrent avec le gouverneur, qui consentit, vers le soir à laisser pénétrer le comte de Vendôme, l'archevêque de Reims et la Pucelle, accompagnés d'une faible escorte; le reste de leurs gens passa la nuit en pleins champs.

S'il n'y avait pas eu complicité entre Bournel et les deux hauts personnages qu'il accueillait, cet officier aurait été révoqué aussitôt de ses fonctions; l'habile négociateur qu'était le chancelier se serait alors hâté d'assembler les notables et facilement leur aurait démontré qu'il s'agissait, non d'un arrêt à Soissons, mais d'un simple et rapide passage sur le pont de l'Aisne.

Ce fut tout autre chose qui arriva. Tandis que Jeanne était ainsi retenue dans la ville, le comte et Regnault de Chartres revinrent au camp. Ils montrèrent à l'armée qu'il lui était impossible de séjourner dans la région de l'Oise, qui avait été épuisée par les expéditions de l'année précédente. Quant à s'enfermer dans Compiègne, comment y songer à la veille de soutenir un siège? La cité menacée n'aurait pas trop de vivres pour ses habitants. En conséquence, dès le matin, les soldats qui y consentirent, c'est-à-dire la majeure partie de l'armée, furent dirigés vers le Sud et bientôt après traversèrent la Marne et la Seine.

Lorsque l'Envoyée de Dieu voulut rejoindre ses hommes, l'iniquité était consommée,

il ne lui restait plus que quelques compagnies. Devant la trahison grandissante, elle put méditer de nouveau la sinistre prédiction qui depuis Melun torturait son cœur. A chaque visite de ses Saintes :

— Dites-moi, suppliait la pauvre enfant, le jour, l'heure où l'on me fera captive?

— Cela doit te rester caché.

— Au moins que je ne languisse pas en prison, mais que je meure bien vite!

— Courage, prends tout en gré, répétaient les Voix.

Le cœur plein d'angoisses, la Pucelle s'achemina vers Compiègne; le chancelier, qui désirait sans doute la surveiller, était revenu près d'elle. Le temps subitement avait changé. Comme si la nature avait voulu s'associer au deuil de la France, la température, de douce et agréable, s'était remise à une dure gelée qui avait détruit toutes les espérances de la floraison.

Le long du chemin, Jeanne exhala sa légitime colère contre le félon qui l'empêchait ainsi d'opposer une armée à l'envahisseur. Son âme chevaleresque se soulevait au souvenir de ce chef qui jadis avait combattu à ses côtés et qui aujourd'hui se mettait contre la France et contre elle :

— Cet homme, s'écriait-elle, mériterait d'être tiré à quatre chevaux.

Après avoir pris congé des troupes, le comte de Vendôme repartit directement pour Senlis d'où il revint aussitôt à Compiègne.

Le samedi 13 mai, Regnault de Chartres et Jeanne arrivaient dans cette ville; le premier, je pense, ne fit que la traverser, après avoir accepté le jour même les vins d'honneur; quant à l'héroïne, elle se réfugia pour prier et p eurer dans une humble maison située vers le centre de la cité.

Le lendemain dimanche, elle se rendit à Saint-Jacques où elle se confessa et communia; puis, se retirant près d'un pilier, elle épancha son âme dans celle du divin Maître. Malgré son désir de rester isolée, elle attira pourtant la bienveillante attention des braves gens qui se trouvaient dans l'église; aussi, lorsque, un peu plus tard, elle releva la tête, toute une foule sympathique, au sein de laquelle il y avait environ cent à cent vingt enfants, l'entourait avec respect.

Profondément touchée des marques d'affection que lui témoignait ce peuple dévoué, la douce vierge laissa échapper le cri de son âme oppressée :

— Mes enfants et chers amis, sachez que l'on m'a vendue et trahie, bientôt je serai livrée à la mort. Aussi je vous conjure de prier Dieu pour moi, car jamais je n'aurai plus le pouvoir de servir le roi et le royaume de France.

Ces paroles provoquèrent une telle émotion parmi ce petit monde, que deux d'entre les auditeurs rappelaient encore ce souvenir de leur jeunesse soixante-huit ans après l'événement.

Cependant, la fidélité des Compiègnois restait inébranlable. Dans les dangers de l'heure actuelle, c'était en Jeanne qu'ils plaçaient toute leur confiance. Son passage dans leur ville en cette journée du dimanche 14 mai fut salué avec enthousiasme; elle fut l'objet des mêmes honneurs que l'on rendait aux grands personnages.

Jeanne ne disposait plus que de la garnison de Compiègne et des troupes qui malgré

tout l'avaient suivie; ces compagnies demeurées fidèles étaient celles des sires Jacques de Chabannes, Théol de Wallepergue, Rigault de Fontaines et Poton de Xaintrailles.

Alors que Choisy semblait irrévocablement perdu, l'héroïne tenta de le sauver par un coup de main d'une grande hardiesse.

Le duc de Bourgogne avait adopté pour centre de ravitaillement la ville de Noyon, avec laquelle il communiquait par Pont-l'Évêque où l'on trouvait un excellent passage sur l'Oise. Cette dernière cité était confiée à la garde d'un Corps anglais que dirigeait le sire de Montgommery; Jeanne conçut le projet de s'y établir par surprise et de couper ainsi les communications de Philippe le Bon avec ses réserves et ses vivres. La nuit même du 14, elle mit en route une colonne composée des hommes restés auprès d'elle et des gens les plus alertes de Compiègne. Ces braves emportèrent tout un matériel d'escalade et partirent en longeant la rive droite de l'Oise. A la pointe du jour, ils étaient devant les fossés de Pont-l'Évêque et se préparaient silencieusement à la lutte. Bientôt des échelles furent dressées contre les murailles de la forteresse, puis, tombant à l'improviste sur l'ennemi, la petite troupe eut vite atteint le cœur de la place. Malheureusement, la ville attaquée n'était située qu'à une faible distance de Noyon dont les faubourgs regorgeaient de soldats bourguignons sous le commandement des sires de Saveuse et Jean de Brimeux. Au premier signal d'alarme, ceux-ci se précipitèrent au secours des Anglais avant que les assaillants eussent le temps d'achever leur œuvre et de se fortifier dans Pont-l'Évêque. Après un combat meurtrier, les Français durent céder au nombre et s'éloignèrent en bon ordre.

Désormais la place de Choisy était perdue; son gouverneur, Louis de Flavy, frère cadet du capitaine de Compiègne, prépara une retraite qui s'effectua à la faveur des ténèbres, et la garnison put rejoindre Compiègne avec artillerie et bagages; après quoi, la ville capitula le 16 mai.

Le bailli de Senlis était arrivé la veille à Compiègne : il venait sans doute s'entretenir des moyens d'aider à la défense de la place menacée par Philippe le Bon.

Le 16, Regnault de Chartres et le comte de Vendôme pénétrèrent à leur tour dans la cité et y résidèrent jusqu'au 18 mai. Un voile enveloppe encore les pourparlers qui furent échangés à Compiègne durant ces quelques jours. Essayons néanmoins de l'écartier.

Nous devons signaler, avant toute autre chose, les rapports intimes qui unissaient Regnault de Chartres et Guillaume de Flavy. Si ces deux hommes n'étaient point proches parents, ils se trouvaient pour le moins alliés, puisque la mère du chancelier, Blanche de Nesle, était veuve en premières noces d'un Raoul de Flavy. Ensemble ils avaient étudié à l'Université de Paris; plus tard, Regnault de Chartres attacha Guillaume à sa personne et l'emmena avec lui dans divers voyages à Rome, en Savoie, en Angleterre. Ces deux hommes devaient donc s'entendre et se confier mutuellement des secrets. J'ajoute que la protection particulière que toute sa vie le chancelier réserva à Flavy — jusqu'à lui faire délivrer des lettres de rémission pour l'arrestation arbitraire du sire Pierre de Rieux, maréchal de France, mort dans les prisons du capitaine — tend à prouver qu'un lien mystérieux existait entre eux.

Quels sujets pouvaient donc attirer en ce moment leur attention ?

D'abord la situation de Compiègne : les événements qui suivirent indiquent suffisamment la pensée des ministres au sujet de cette place qui avait été cédée en gage au duc de Bourgogne, à l'occasion des trêves précédentes. On continuait les négociations entamées sur cette base, et ce n'est que notablement plus tard, quand la face des événements eut entièrement changé, que le roi secourut officiellement la ville assiégée. Pourtant, si le Conseil royal abandonnait en apparence cette importante place, il devait au fond désirer la voir s'opposer vigoureusement à l'attaque de Philippe le Bon. Flavy était assez habile et assez courageux pour accepter de maintenir cette situation ambiguë.

On parla évidemment aussi de l'héroïne. Regnault de Chartres manifesta sans doute la même opinion qu'il exposa peu de jours après dans sa lettre aux Rémois. Il ne laissa pas ignorer non plus au gouverneur les sentiments de La Trémoille au nom duquel Flavy commandait à Compiègne; alla-t-il jusqu'à lui donner des ordres au nom du premier ministre? Je ne sais; mais, sans qu'il fût besoin d'achever les explications, Flavy put comprendre le service qu'il rendrait à ses puissants amis s'il faisait disparaître la Pucelle de la scène politique et militaire.

Cette idée une fois ancrée dans la tête d'un tel homme, toutes les suppositions deviennent permises, car, au dire de ses contemporains, Guillaume de Flavy, avide et impudique dans sa vie privée, était dans ses actes publics l'aventurier le plus audacieux et le plus redouté qu'on connût.

"Le comte de Richemont"

"le chancelier" Regnault de Chartres

CHAPITRE XIV

COMPIÈGNE : SON IMPORTANCE STRATÉGIQUE — INVESTISSEMENT : LES POSITIONS DE L'ARMÉE BOURGUIGNONNE — JEANNE QUITTE CRÉPY-EN-VALOIS ET REVIENT A COMPIÈGNE AVEC UNE TROUPE DE SECOURS — GUILLAUME DE FLAVY : SES SENTIMENTS D'ENVIE A L'ÉGARD DE LA PUCELLE — PLAN DE SORTIE POUR LE JOUR MÊME — EXHORTATION DE JEANNE AUX TROUPES — LE PONT DE COMPIÈGNE ET SON BOULEVARD AVANCÉ — LA CHAUSSÉE DE MARGNY — PRÉPARATIFS DE LA VILLE POUR SOUTENIR LA COLONNE D'ATTAQUE — ASSAUT DE MARGNY — LES BOURGUIGNONS ATTENDAIENT LES FRANÇAIS — LEURS RÉSERVES DE CLAIROIX EN EMBUSCADE — LES ANGLAIS DE VENETTE S'ÉLANCENT POUR TOURNER LEURS ADVERSAIRES — HÉROÏSME DE JEANNE — PANIQUE PARMİ SES GENS — LA PUCELLE PROTÈGE LA RETRAITE ET VIENT SE PLACER DEVANT LE BOULEVARD — ELLE N'EST PAS SOUTENUE ET TOMBE AUX MAINS DES ARCHERS PICARDS DE LYONEL DE WANDONNE — VISITE DE PHILIPPE LE BON — JOIE DÉLIRANTE DE L'ARMÉE ANGLO-BOURGUIGNONNE

Maître enfin de Choisy, le duc de Bourgogne ordonna que le vieux château de cette ville fût entièrement démoli; puis, ayant rallié ses troupes, il prit ses dispositions pour commencer l'attaque de Compiègne.

Cette antique cité était, du côté du Nord, le principal passage vers Paris et jouait vis-à-vis de la capitale un rôle identique à celui d'Orléans dans la direction du Sud. Que l'un ou l'autre de ces postes tombât, et les armées d'invasion pouvaient pénétrer sans obstacle jusqu'au cœur du pays.

Compiègne présentait un système de défense en rapport avec son importance stratégique. Son enceinte, qui avait un développement de deux mille six cent un mètres, était protégée par une épaisse muraille flanquée d'un grand nombre de tours; un fossé, large, profond et rempli des eaux de l'Oise, l'entourait de toutes parts. La ville s'étendait sur la rive gauche de cette rivière. Quatre portes abritées par des ouvrages avancés y donnaient accès; l'une d'elles commandait un pont de dix à onze arches qui permettait de communiquer avec l'autre rive.

L'investissement d'une place ainsi fortifiée n'était pas chose aisée. Philippe le Bon résolut donc de s'établir solidement sur la rive droite, espérant s'emparer ensuite du pont, ce qui rendrait la défense de la cité, sinon impossible, au moins d'une difficulté extrême. Dans ce but, il divisa son armée en trois groupes: le premier, composé de Bourguignons et de Flamands, sous les ordres de Jean de Luxembourg, comte de Ligny, s'installa à Clairoix; le second, formé de Picards, obéissait à Baudot de

Noyelles, maréchal des troupes : on le place à Margny, distant d'un kilomètre seulement du pont de Compiègne. Le troisième groupe, celui des soldats anglais, se logea à Venette, qui se trouve à deux kilomètres de Margny, sur la route de Clermont.

Le duc de Bourgogne resta en arrière des trois ailes de son armée, au château de Coudun, sur le chemin de Montdidier, à six kilomètres de la ville assiégée. Il avait autour de lui, outre les réserves, sa garde et plusieurs personnages de marque, parmi lesquels les sires de Croy, de Créqui, de Comines, Hue le Beygue de Lannoy, Jacques, David et Florimond de Brimeux — tous chevaliers de la Toison d'Or, — son receveur général des finances, Jean de Pressy, le chroniqueur Enguerran de Monstrelet et d'autres encore.

Avant toute chose, Philippe le Bon s'assura un passage sur l'Oise. Il avait déjà fait réparer le pont d'Ourscamp, que les Français avaient rompu en amont de Compiègne. Il prescrivit de construire, en aval de cette ville, un autre pont de bois, non loin de la tour des Osiers, la dernière de l'enceinte, dans la direction du Sud-Ouest.

Les troupes anglo-bourguignonnes s'établirent, le 21 mai, dans ces divers cantonnements. Lorsque les bourgeois firent annoncer à la Pucelle qu'ils étaient assiégés, celle-ci, on l'a vu, se trouvait à Crépy, où elle s'efforçait de reconstituer un détachement en état de tenir campagne. Elle avait à sa suite Barthélemy Barette, qui lui servait de lieutenant, Poton le Bourguignon, Fr. Pâquerel, Pierre d'Arc et Jean d'Aulon ; grâce à sa persévérance, elle était alors parvenue à reformer une compagnie de trois à quatre cents combattants. Dans la journée du 22 mai, Jeanne apprit donc les préparatifs de l'ennemi pour investir Compiègne. Aussitôt elle donna des instructions à ses hommes en vue d'une expédition nocturne, et vers minuit la petite colonne s'ébranla. Comme on faisait observer à la jeune guerrière qu'elle avait bien peu de monde pour traverser l'armée des Bourguignons et des Anglais :

— Par mon martin, répondit-elle, nous sommes assez. J'irai voir mes bons amis de Compiègne !

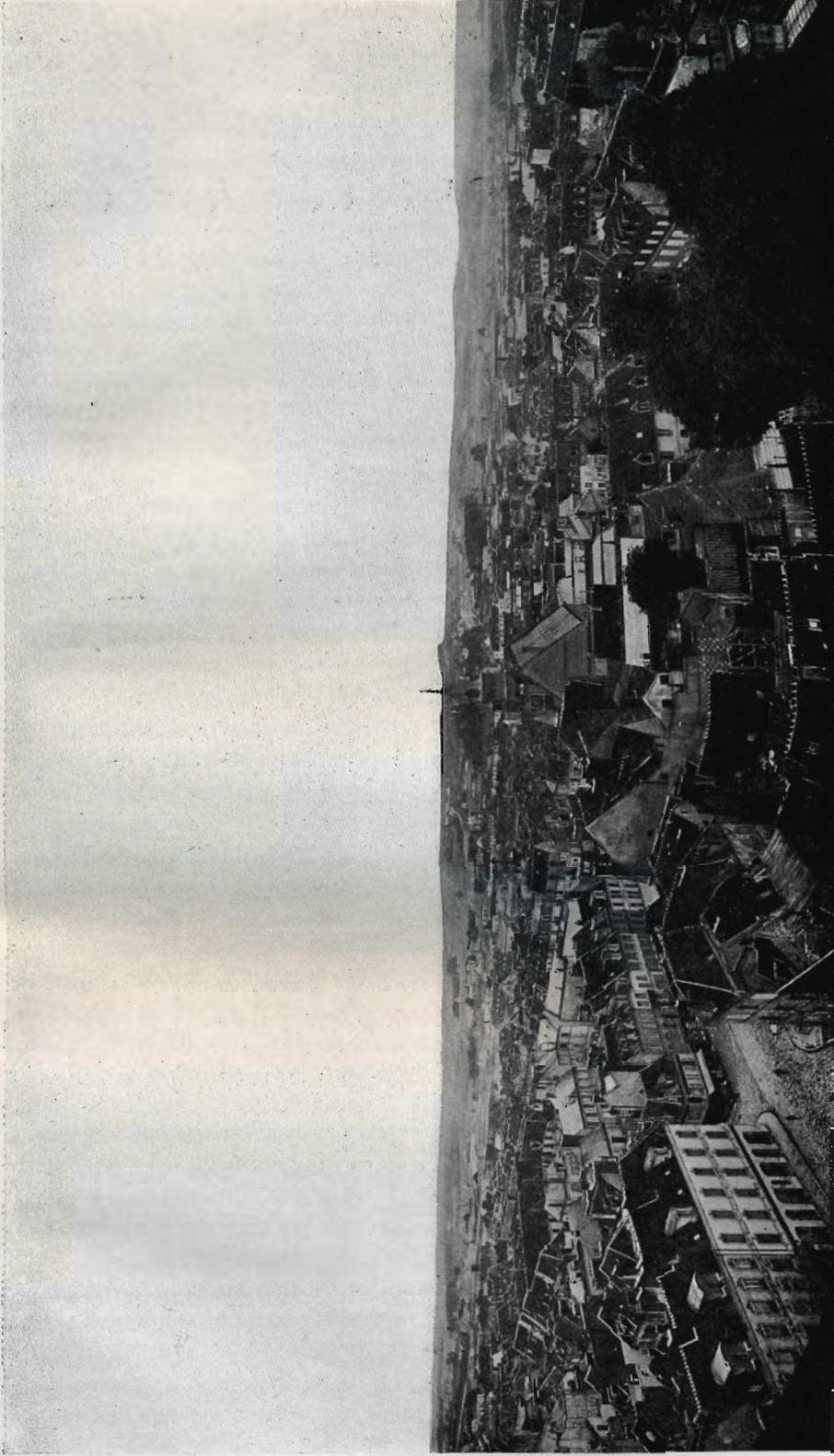
L'héroïne était d'ailleurs admirablement renseignée au sujet de la position des ennemis. Sachant que nul Bourguignon ne s'était encore montré sur la rive gauche de l'Oise, elle fit avancer ses soldats par la route qui, de Crépy, se dirige vers la porte de Pierrefonds après avoir coupé la forêt de Cuise. A la première heure, la colonne française arriva sans encombre devant les pont-levis de Compiègne qui s'abaissèrent aussitôt pour laisser pénétrer Jeanne et ses gens dans la place où ils étaient du reste attendus. Une telle nuit avait épuisé les hommes ; des logements ayant été mis à leur disposition, ils en profitèrent pour prendre un repos bien mérité. Quant à la Pucelle, elle entendit une messe matinale et s'entretint ensuite avec Guillaume de Flavy. Ce dernier fit valoir la nécessité d'agir sans délai afin de ne pas surcharger la ville par l'entretien d'une troupe dépassant les besoins de la défense, et il insista pour que ce jour même une sortie eût lieu. Cette proposition, un peu prématurée, vu l'extrême fatigue générale, fut néanmoins agréée. La Libératrice promit d'exécuter l'opération dans le courant de l'après-midi ; puis, cette décision prise, il est probable qu'elle songea enfin à se reposer un peu et qu'elle se rendit à la maison de la rue de l'Etoile.

En se remémorant les détails de cette journée, volontiers notre patriotisme cherche à se figurer que le gouverneur de Compiègne fut très heureux de recevoir dans ses murs la Pucelle et son armée.

Hélas ! les événements qui vont suivre nous montreront les véritables sentiments de Guillaume de Flavy. C'était un bon soldat, d'un courage à toute épreuve, la chose est incontestable, mais il avait un caractère ambitieux, jaloux, hautain. Décidé à résister à l'ennemi jusqu'à la dernière extrémité, il n'entendait pas partager l'honneur de cette défense. Il savait, d'autre part, que La Trémoille, son chef hiérarchique, et Regnault de Chartres, son intime ami, désiraient ardemment voir l'Envoyée de Dieu cesser de figurer sur le théâtre des événements politiques. En suggérant à la jeune fille l'idée d'exécuter le jour même une sortie sur la rive droite de l'Oise, une atroce pensée avait dû germer dans l'esprit envieux et cruel de Guillaume : celle d'avertir les assiégeants de ce projet. Cent moyens s'offraient au gouverneur de communiquer ce secret sans avoir pour cela l'apparence d'un traître ; par exemple, envoyer un courrier dans de telles conditions que l'ennemi s'emparât certainement de sa personne et lût ses dépêches ; parler trop haut devant un prisonnier de guerre qu'on laisserait s'échapper peu après ; ou, plus simplement encore pour lui, écrire par l'intermédiaire des postes bourguignons assiégeants à l'un de ses trois frères qui avaient adopté le parti de Philippe le Bon.

Quant à moi, je suis convaincu que l'héroïque enfant fut la victime de Guillaume de Flavy : j'en trouve la preuve, non seulement dans l'accusation formelle d'un contemporain et dans les chroniques du xv^e siècle, mais encore et par-dessus tout dans l'exposé sincère de ce qui se passa à Compiègne le 23 mai 1430. Il en résulte ce fait évident : la sortie de Jeanne, loin d'avoir été une surprise pour l'armée assiégeante, fut véritablement une lutte prévue : non seulement la riposte à ce mouvement offensif avait été préparée d'avance, mais encore elle se trouva aussi lestement exécutée qu'une manœuvre parfaitement apprise par ceux qui en sont les acteurs. Il semble inouï et inadmissible que tant de précautions aient été multipliées dans la simple prévision d'une attaque théoriquement possible de la part des Compiégnois. Le récit qui va suivre montrera le bien fondé de cette remarque.

Midi venait de sonner : les soldats de la Pucelle sortaient l'un après l'autre du lourd sommeil qui, après une nuit de marche, avait engourdi leurs membres fatigués. Quand ils eurent pris leur repas, ordre leur fut donné de se disposer à un combat prochain. Bientôt tous les hommes d'armes se trouvèrent réunis sur la place de la cité. Jeanne parut alors au milieu de sa petite armée, et avec ce talent extraordinaire qu'elle possédait d'exciter l'ardeur des troupes, elle leur exposa qu'une revanche sur le duc de Bourgogne se préparait. Le jour étant déjà fort avancé, leur expliqua-t-elle, sans doute l'ennemi rassuré ne songeait qu'à prendre du repos dans ses quartiers ; or, l'un d'entre eux touchait presque à la ville ; il était facile de franchir rapidement la distance qui le séparait des remparts, d'y enlever nombre de prisonniers, d'y endommager le matériel de siège et de rentrer ensuite après avoir causé un tort considérable « aux ennemis déloyaux du noble roi de France ». On s'imagine facilement l'accueil



THÉÂTRE DE LA DERNIÈRE LUTTE DE JEANNE D'ARC (ÉTAT ACTUEL)

MARGNY

CLAIROIX

VENETTE.

Au premier plan, les quartiers de Compiègne bordant l'Oise. A l'horizon, les trois villages désignés ci-dessus.



fait à de telles paroles et la joie de ces guerriers qui brûlaient de courir sus à l'attaque. L'enthousiasme fut communicatif; au moment où les soldats se rangèrent sur la place, pour le départ, des Compiégnois voulurent les suivre; parmi ces derniers, plusieurs, soit qu'ils fussent pauvres, soit qu'ils escomptassent une facile victoire, n'avaient pris pour toute arme qu'un bâton.

Avant d'aller plus loin, il est important de bien connaître le terrain où va s'accomplir cette lutte historique. La partie de l'enceinte de Compiègne située devant l'Oise présente une seule ouverture appelée Porte du Pont, parce qu'elle communique avec le pont signalé plus haut. Sur la dernière arche s'élève une construction fortifiée qui en protège l'accès et que l'on nomme Porte de l'Avant-Pont; vient ensuite un boulevard, sorte d'ouvrage avancé renfermant un moulin. L'un des côtés de ce boulevard est baigné par l'Oise, tandis que les autres sont entourés d'un fossé large de vingt-cinq mètres que remplissent aussi les eaux de la rivière. A la jonction du fossé avec le cours principal de l'Oise est établi un pont de bois, qui, au lieu de suivre la ligne droite dessinée par le pont de pierre, se trouve placé à peu près parallèlement à la ville. Son accès est défendu extérieurement par une barrière formant l'entrée du boulevard; c'est là aussi qu'aboutissent le chemin de Noyon et la chaussée de Margny. Celle-ci réclame en ce moment toute l'attention du lecteur: elle forme un angle avec le pont de bois et prend une direction perpendiculaire à la rivière. Parfois, l'Oise sort de son lit et inonde la prairie qui s'étend sur sa rive droite; pour cette raison, le niveau de ce chemin se relève sensiblement au-dessus du sol; c'est un véritable talus, et sur sa crête, la route, pavée de grès, donne un passage aisé, quelle que soit l'humidité de la plaine. Cette chaussée conduit directement au village de Margny, qui est actuellement l'avant-poste fortifié des Bourguignons. Placé à cet endroit, si l'on tourne le dos à Compiègne on aperçoit à droite Clairoix, à gauche Venette, puis, derrière, à l'horizon, entre Margny et Clairoix, le bourg de Coudun.

Les remparts étant déjà munis de grosses pièces de canon, Guillaume de Flavy, en vue de l'attaque, avait pris des précautions supplémentaires. Il avait fait garnir le boulevard de coulevriniens, d'arbalétriers et d'archers; puis il disposa, tout le long de la rive droite de l'Oise, des bateaux d'un petit tonnage, qu'on avait couverts de défenses derrière lesquelles d'habiles tireurs se dissimulaient avec leurs armes de trait.

Cependant la compagnie des gens de guerre, massée sur la place de Compiègne, attendait.

Jeanne, revêtue de son armure, sur laquelle elle avait jeté une huque, sorte de manteau en velours ou en drap cramoisi tout brodé d'or, montait un demi-coursier gris pommelé et tenait en main l'épée qu'elle avait prise à un Bourguignon. A ses côtés, un page faisait flotter son étendard; elle était entourée des mêmes compagnons qui l'escortaient le matin à son entrée dans Compiègne. Vers 5 h. 1/2, au signal du départ, la troupe s'ébranla par la rue conduisant directement à la Porte du Pont, sortit de la ville, traversa le boulevard, puis tourna à droite pour passer le pont dormant, et s'engagea enfin sur la chaussée de Margny. Ce mouvement s'exécuta avec la

plus grande rapidité, et au bout de quelques minutes on atteignait les avant-postes adverses. Mais, au lieu de surprendre un ennemi tranquille et sans défiance, on s'aperçut tout de suite que les Bourguignons se tenaient sur leur gardes. L'alarme avait été donnée par Jean de Luxembourg, qui, avec huit ou dix gentilshommes à cheval et un petit détachement, se trouvait à Margny, observant l'horizon du côté de Compiègne. Malgré ce contretemps, l'héroïne n'hésita pas et se lança à l'assaut, suivie des siens qu'elle électrisait par son cri de guerre :

— En nom Dieu ! en avant !

A ce moment, les cloches de Compiègne sonnèrent à toutes volées sans que Jeanne l'eût commandé. La guerrière ne remarqua pas ce fait insolite et imprima à ses soldats un tel élan, que les Bourguignons, repoussés pêle-mêle, rentrèrent en hâte dans les maisons de Margny. Mais alors des troupes, sorties depuis longtemps de leur cantonnement de Clairoux et dissimulées près de là, derrière une élévation de terrain, quittèrent leur embuscade et s'élancèrent sur la vaillante compagnie. Celle-ci, n'étant pas assez forte pour résister à pareil choc, céda sous la pression et rétrograda vers la cité. Alors les chefs qui se trouvaient près de Jeanne lui crièrent :

— Occupez-vous de regagner la ville, sinon, vous comme nous, nous sommes tous perdus.

Grande fut la tristesse de la Libératrice en les entendant parler ainsi.

— Taisez-vous, leur répondit-elle. Il ne tient qu'à vous qu'ils soient tous battus. Ne pensez qu'à frapper sur eux.

Et elle entraîna ses hommes à une furieuse attaque qui refoula les ennemis jusqu'à leurs quartiers. Le sire de Créquy fut gravement blessé au visage. Hélas ! les Français avaient beau se défendre en héros, leurs adversaires se multipliaient sans cesse, et une seconde fois les nôtres durent reculer. Rejetée sur Compiègne, la courageuse jeune fille chargea de nouveau avec l'énergie du désespoir ; mais, malgré ses efforts, elle ne put ramener ses hommes qu'à mi-chemin de Margny. La débandade se mit dans sa compagnie ; les derniers rangs commencèrent d'abord à fuir ; ils avaient aperçu les Anglais de Venette qui sortaient de leur campement au son des cloches de Compiègne et s'élançaient sans hésitation à travers la prairie, du côté du boulevard, vers la route de Margny. Le plan de ceux-ci était bien simple. Ils voulaient se fixer sur le haut de la chaussée pour couper la retraite à Jeanne en la séparant de Compiègne. Les Français auraient dû profiter de l'avantage de leur position, convoitée par l'ennemi, et en défendre sérieusement les abords : au contraire, ils se sauvèrent à toutes jambes, gagnèrent le pont de bois pour rentrer en ville par le boulevard, d'où confusion inexprimable. Les fuyards, se jetant parmi les arbalétriers, coulevriniers, archers placés dans le fortin pour protéger la retraite, empêchèrent-ils ceux-ci de décharger leurs armes sur les Bourguignons, ou bien l'ordre de tirer arriva-t-il trop tard ? Je ne sais. Flavvy, redoutant, paraît-il, de voir les Anglais pénétrer dans la ville pêle-mêle avec les soldats français, fit fermer la barrière du boulevard ; le reste des fantassins, prévenu du haut des remparts, courut vers la rive de l'Oise et fut recueilli par les barques qui étaient disposées sur le bord de la rivière.

Cependant d'Aulon et les quelques braves qui, à cheval, accompagnaient la Pucelle, se voyant entourés et comme perdus au milieu de cette foule d'ennemis, forcèrent l'héroïne à battre en retraite vers le pont de bois. Malgré cela, Jeanne, à tout instant, faisait face aux adversaires avec un courage surhumain et les obligeait à reculer. Lentement et sans faiblir, elle approchait de la tête de la chaussée; mais là, les Anglais s'étaient solidement établis et lui barraient la route. Pourquoi la garnison de Compiègne, remise alors de son effroi, ne dirigea-t-elle pas sur les imprudents exposés si directement à ses coups les charges convergentes de ses couleuvrines et de ses arbalètes? La chose est absolument inexplicable sans l'hypothèse d'une trahison de Flavy défendant à ses hommes de se servir de leurs armes.

Bloquée entre deux troupes, la Pucelle ne se laissa pas abattre, mais, guidant ses compagnons, elle fit descendre à sa monture le talus du chemin qui traversait l'extrémité de la prairie et alla se placer vis-à-vis du fossé du boulevard. Tout en combattant, elle agitait sa bannière, persuadée sans doute que le tir commencerait enfin sur les ennemis ou qu'une sortie énergique tenterait de la dégager d'une situation aussi périlleuse : elle se trouvait alors devant les parapets, à une distance qui ne dépassait pas beaucoup vingt-cinq ou trente mètres. Comment les mesures de Flavy étaient-elles prises? Ceci est un mystère. Mais il ne vint aucun secours, ni du boulevard, ni des barques militaires qui pouvaient s'engager dans les fossés pleins d'eau entourant cette redoute, et de là, sans danger, cribler de traits les Anglo-Bourguignons. Dans de telles conditions, la résistance de ces quatre ou cinq guerriers restés seuls contre une armée entière devenait impossible. Cernés de toutes parts, perdus dans cette multitude qui les enserrait et les empêchait de mouvoir leurs membres pour frapper, ils étaient réduits à l'impuissance. Jeanne, pourtant, continuait à se défendre avec l'énergie du désespoir. Son étendard, ainsi que le riche manteau d'étoffe rouge brodée d'or qu'elle avait revêtu au-dessus de sa cuirasse, la distinguaient aisément des quelques braves qui luttaient avec elle, et en faisaient le point de mire des vainqueurs.

Les Picards de la compagnie de Lyonel de Wandonne, très confus de se voir, eux, des hommes et des soldats, arrêtés si nombreux par l'héroïsme d'une femme, tournoyaient autour d'elle, la harcelant sans cesse. Enfin, tandis qu'elle faisait face à ceux qui l'assaillaient par devant, un des leurs, véritable hercule, la saisit derrière, par les bords de sa huque, puis, d'un brusque mouvement, la désarçonna. Malgré tous ses efforts et ceux des Français restés fidèles, la Pucelle ne put se relever. Tous les archers la maintenaient à terre, lui criant d'une voix triomphante :

— Rendez-vous! Rendez-vous! Donnez votre foi!

La valeureuse jeune fille, bien que désarmée, n'avait rien perdu de son énergie et de sa grandeur. Elle s'était consacrée à Jésus-Christ, elle ne sera jamais à nul autre qu'à lui seul :

— J'ai donné et octroyé ma foi à un autre que vous, s'écria-t-elle, et je lui tiendrai mon serment.

C'est donc par violence qu'on s'empara de sa personne; on l'entraîna, et avec elle, Pierre d'Arc, Fr. Pâquerel, Poton le Bourguignon et Jean d'Aulon. Chose de plus en

plus incompréhensible, alors que tout cela se passait à deux pas de Compiègne, que Guillaume de Flavy avait eu le temps de rassurer les hommes d'armes rentrés en ville, on laissa emmener Jeanne sans faire aucune tentative pour la sauver : point de sortie, point de décharges de canons ; ses dévoués partisans eux-mêmes, quelque désir qu'ils eussent exprimé de l'arracher aux mains de ses ennemis, ne furent pas autorisés à risquer un suprême effort qui serait demeuré l'honneur de la France. Ils ne furent même pas libres d'exhaler publiquement leur douleur. Pour moi, il est impossible, je le répète, de laver Flavy de la terrible accusation d'avoir livré la Libératrice.

L'héroïne fut conduite sous bonne garde à Margny, et là ses vainqueurs s'empres-
 sèrent de lui enlever son armure; ils étaient stupéfaits de contempler, toute simple,
 sous son habit masculin, cette jeune fille devant laquelle ils avaient si souvent tremblé.

Philippe le Bon, qui arrivait alors de Coudun — car tout ce combat fut terminé en moins d'une heure, — voulut visiter la prisonnière et se rendit dans le logis où on la retenait. Il eut avec elle un entretien que l'histoire ne nous a pas conservé. Pourtant on a quelque raison de croire que Jeanne ne se fit pas faute de parler au duc dans les termes de la lettre écrite par elle le jour du sacre, et de lui reprocher sa félonie envers la France. C'est ainsi que Monstrelet, témoin de cette rencontre, déclare dans sa chronique, lui pourtant si prolix et coutumier des moindres détails, avoir oublié les propos échangés. De même, les courtisans qui rappelleront plus tard ce souvenir assurent que Philippe le Bon afficha pour la Pucelle un dédain plein de mépris. Tant de subterfuges pour masquer une conversation ne laissent-ils pas à penser que le prince sortit peu satisfait de cette entrevue?

Cependant, les cantonnements de l'armée bourguignonne retentissaient de mille cris d'allégresse; on organisait des réjouissances : Flamands, Anglais et Picards, animés contre la France d'une haine commune, se livraient ensemble à tous les éclats d'une joie exubérante; ils sentaient bien que le pays qu'ils détestaient perdait en Jeanne d'Arc, non seulement le plus courageux et le plus habile de ses défenseurs, mais encore et surtout la créature angélique qui faisait dire à l'Europe entière : « Dieu a pris en main la cause de la nation française et l'a secourue par le plus grand miracle que l'histoire du monde ait jamais relaté. »

CHAPITRE XV

JEANNE D'ARC AU CHATEAU DE CLAIROIX — RÉFLEXIONS SUR LES ÉVÉNEMENTS DONT ELLE EST LA VICTIME — LETTRE DE PHILIPPE LE BON AUX VILLES DE SAINT-QUENTIN ET DE GAND; MESSAGE AU DUC DE BRETAGNE — MISSIVE DIPLOMATIQUE AU DUC DE SAVOIE — JEAN DE LUXEMBOURG AVERTIT SON FRÈRE, LE CHANCELIER D'ANGLETERRE, DE LA PRISE DE LA PUCELLE — LE VICAIRE DU GRAND INQUISITEUR RÉCLAME JEANNE AUX BOURGUIGNONS — SENTIMENTS DES LORDS DU CONSEIL DE RÉGENCE — RÔLE DE CHARLES VII : OPINION DE SES CONSEILLERS — LIGNES INFAMES DE REGNAULT DE CHARTRES AUX RÉMOIS : CE QU'EN DIT QUICHERAT — LETTRE DE JACQUES GÉLU A CHARLES VII — LES SUPPLICATIONS DE LA VRAIE FRANCE — LES ORAISONS DE L'ÉVANGÉLIAIRE DE GRENOBLE — LA PROCESSION DE PÉNITENCE FAITE A TOURS

L'entrevue de Jeanne d'Arc et de Philippe le Bon eut lieu au château de Margny où la jeune fille avait été conduite immédiatement après le combat. Dès que le duc de Bourgogne se fut retiré, on remit la Pucelle entre les mains de Jean de Luxembourg à qui elle appartenait, à charge toutefois d'indemniser son subordonné, le bâtard de Wandonne, dont les archers avaient capturé la vaillante guerrière. Le comte de Ligny ordonna aussitôt de la transférer au logis qu'il s'était approprié dans le château de Clairoix et la fit enfermer dans la prison la plus sûre de ce domaine.

Quand la porte du cachot fut solidement verrouillée, il dut se passer entre les épaisses murailles de ce réduit une scène qui n'eut pas de témoin sur la terre, mais qu'il nous est permis d'évoquer, à nous qui connaissons si parfaitement l'âme de l'héroïne.

En présence de ses ennemis, Jeanne, malgré sa profonde douleur, s'était contenue; elle ne voulait point, par le spectacle d'une défaillance, humilier la France dont elle avait toujours incarné l'honneur. Impassible, elle avait reçu les outrages, et, sans une plainte, subi le cruel cérémonial du désarmement : sur le champ de bataille on lui avait arraché lance, épée, dague, hachette; puis, au logis de Margny, elle s'était vu retirer une à une toutes les pièces de son armure; chacune de ces dépouilles en la quittant emportait un souvenir des luttes à jamais terminées. Le cœur de la Pucelle avait saigné, mais pas un regard d'Anglais ou de Bourguignon ne put surprendre une larme dans ses yeux; son devoir de Française lui commandait de rester forte jusqu'au bout.

Elle est seule maintenant... Une première inspection l'assure que nul ne la verra.

Délivrée de toute contrainte, elle se cache la tête entre les mains, elle pleure, elle gémit. La guerrière intrépide disparaît : la jeune fille de dix-huit ans, dont l'âme douce et tendre compatit à toutes les infortunes, redevient elle-même et accorde à son propre malheur de chaudes et abondantes larmes.

A cet instant, comme chaque jour du reste, les Cieux s'entr'ouvrent en sa faveur. Sainte Catherine et sainte Marguerite descendent vers elle; leur vue lui fait oublier les lourdes chaînes, les portes verrouillées, le froid, le dénûment, l'obscurité; par leur aide, Jeanne se sent capable de tout souffrir. Avec ce respect qui s'allie à l'accoutumance même familière, elle redit à ses chères maîtresses ses douleurs; elle leur demande encore de n'avoir pas à supporter la torture d'une trop longue prison, répétant qu'elle préfère la mort; mais ici le tendre regard des visiteuses est toujours impénétrable, et nul voile ne se lève sur l'avenir qui s'ouvre pour leur protégée. Néanmoins, la jeune guerrière se sent consolée, fortifiée, plus abandonnée que jamais aux divins vouloirs. Depuis Melun, sainte Catherine et sainte Marguerite ont sur les lèvres la même vivifiante parole; souvent elles la murmureront à son oreille; c'est le secret du triomphe dans la terrible épreuve :

— Prends tout en gré, fille de France, Dieu t'aidera!

Vers ce cachot que le ciel visite, trois grands États européens tournent les yeux, mais avec quelle diversité de sentiments!..... Il est utile de le rappeler.

La Bourgogne tressaille de fierté : la vierge victorieuse de tous les bataillons anglais a été enchaînée par ses armées. Philippe le Bon ne songe pas alors à faire dire qu'il a dédaigné sa prisonnière. A peine a-t-il regagné ses quartiers de Coudun, que, sans délai, il adresse aux habitants de Saint-Quentin la lettre suivante :

Au nom du duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois, de Bourgogne et de Namur. Très chers et bien-aimés, puisque vous désirez savoir de nos nouvelles, nous vous mandons qu'aujourd'hui, 23 mai, vers 6 heures du soir, les adversaires de monseigneur le roi et les nôtres qui s'étaient réunis en grand nombre et enfermés dans la place de Compiègne, devant laquelle nous campons, nous et les gens de notre armée, sont sortis en force de la ville contre nos postes d'avant-garde les plus proches. Celle qu'ils appellent la Pucelle et plusieurs de leurs principaux capitaines prirent part à la sortie. Mon beau cousin, messire Jean de Luxembourg, qui se trouvait là, nos autres gens et quelques-uns de ceux de monseigneur le roi (Henri VI) qu'il avait envoyés vers nous pour passer outre et se rendre à Paris, leur ont fait très grande et rude résistance. Nous y arrivâmes rapidement nous-mêmes, et trouvâmes nos adversaires déjà repoussés. Par la grâce et faveur de notre Créateur béni, la Pucelle a été prise.

Nous sommes sûrs que partout ce sera une grande nouvelle que celle de cette prise, et que l'erreur et la folle crédulité de tous ceux qui étaient bien disposés et favorables aux faits de cette femme sera connue.

Écrit à Coudun, près Compiègne, le 23 mai.

Signé : MILET.

Au dos est écrit :

*A nos très chers et bien-aimés les gens d'Église,
bourgeois et habitants de Saint-Quentin en Vermandois.*

Une lettre identique à celle que nous venons de citer et portant la signature d'un autre secrétaire, nommé Christian, était adressée par le même courrier à la ville de Gand.

Non content d'informer ses sujets, Philippe s'empressa de prévenir les chefs d'États. Au duc de Bretagne il expédia un chevaucheur nommé Lorraine.

Il écrivit aussi à son oncle, le duc de Savoie; mais ce dernier étant l'intermédiaire pour les négociations entreprises avec Charles VII, il y avait lieu d'entrer dans des explications plus étendues; le souverain bourguignon remit donc au surlendemain, jour de l'Ascension, l'envoi de sa lettre. Une chose importante à y relever: Philippe continue à s'entretenir des pourparlers engagés avec le roi, et des assises projetées en vue de la paix générale, comme si de nouveau il ne combattait pas la France.... Il pousse l'audace jusqu'à se plaindre de Charles VII et mande à son parent de vouloir bien, « s'il s'apercevait que son adversaire procède en tout cela par feinte et dissimulation », suspendre toute démarche, ajoutant qu'il n'a pas envie de perdre son temps à d'inutiles communications, puisque aujourd'hui son armée est sur pied de guerre, payée pour de longs délais et prête à entrer en campagne.

Philippe aurait-il pu tenir pareil langage s'il ne s'était encore appuyé sur la convention du 20 octobre 1429 qui abandonnait Compiègne à ses troupes et l'autorisait à assiéger cette place sans que nos armées eussent à intervenir? Voilà bien, saisi sur le vif, un des points lamentables de la situation créée par la politique des La Trémoille et des Regnault de Chartres. En terminant sa lettre, Philippe le Bon annonce triomphalement que la Pucelle a été prise l'avant-veille à 6 heures du soir; il ne doute pas que cette nouvelle ne fasse grand plaisir à son oncle. Enfin, dans un *post-scriptum*, il propose de désigner Corbeil comme siège de la « journée » qui devait se tenir à Auxerre pour traiter de la paix entre les trois belligérants. Détail qui a également son importance: cette lettre n'est pas datée de Coudun, mais de Venette-les-Compiègne, où le duc, profitant de son premier succès, s'est hâté de transférer son quartier général au milieu de ses alliés d'outre-Manche.

Tout ceci ne nous donne-t-il pas à penser que la capture de leur terrible ennemie fut joyeusement fêtée par les Anglais et que la cour de la « fausse Bourgogne » s'humilia une fois de plus en s'associant à leurs réjouissances?....

De son côté, Jean de Luxembourg s'empressa de faire part de la bonne fortune qui venait de mettre Jeanne entre ses mains. Dès le mardi soir, il rédigeait, lui aussi, le récit circonstancié de l'affaire de Compiègne, dans une lettre qu'il fit porter sans retard à Paris par un de ses chevaucheurs et adressée à son frère, Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne et chancelier de France pour les Anglais: le courrier marcha d'une telle allure, que, le 25 mai, jour de l'Ascension, les Parisiens connaissaient déjà la captivité de la Pucelle. Par une note de quelques lignes, insérée à cette date dans le registre du Parlement, il est aisé de juger que la lettre envoyée à Louis de Luxembourg ressemblait beaucoup à celle que reçurent les habitants de Saint-Quentin, Gand, etc...

L'évêque de Thérouanne ne perdit pas un instant. L'héroïne était prisonnière, il fallait profiter de cet événement pour réparer le tort qu'avaient subi les armes anglaises.

Puisqu'elle était tombée entre les mains de Philippe le Bon, il importait d'aviser (aux moyens de supprimer les privilèges habituels aux prises de guerre, suivant lesquels Jeanne pouvait, en échange d'une rançon, se retrouver bientôt à la tête de l'armée française.

— Pour assurer le succès de ces perfides calculs, il fallait que la juridiction ecclésiastique réclamât la captive comme accusée à la barre de son tribunal. Or, en matière de sortilège et d'hérésie, deux juges étaient alors compétents : l'évêque du lieu où avait été commis le délit et le Grand Inquisiteur de France, délégué permanent du Saint-Siège. Le temps manquait — car on voulait agir en hâte — pour rechercher quel était, dans les circonstances présentes, le prélat qui devait juger la Pucelle; mais l'Inquisiteur de France, Maître Jean Graverent, de l'Ordre de Saint-Dominique, résidait habituellement à Paris. C'est donc au couvent des Dominicains que parvinrent, le 25 mai, les injonctions du chancelier et de l'Université. Le délégué pontifical était-il absent ou refusa-t-il de s'occuper de cette affaire avec une si grande hâte? Toujours est-il que ce n'est pas son nom, mais celui de son vicaire ou suppléant qui se lit en tête de l'acte rédigé, séance tenante, pour réclamer la remise et le jugement de Jeanne la Pucelle. Voici cette sommation qui a été transmise au procès de Rouen :

A très haut et très puissant prince Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois, de Bourgogne et de Namur, et à tout autre à qui il appartiendra, Frère Martin, maître en théologie, et vicaire général de l'Inquisiteur de la foi au royaume de France, salut en Jésus-Christ notre vrai Sauveur. Comme tous les loyaux princes chrétiens et tous les vrais catholiques sont tenus d'extirper toute erreur venant contre la foi et les scandales qui s'ensuivent dans le peuple chrétien, et comme actuellement il y a voix et commune renommée, que, par certaine femme nommée Jeanne, que les adversaires de ce royaume appellent la Pucelle, ont été, à son occasion, en plusieurs cités, bonnes villes et autres lieux de ce royaume, semées, enseignées, publiées et fait publier et enseigner plusieurs et diverses erreurs, qu'il en est encore ainsi actuellement, qu'il s'en est suivi et s'ensuit plusieurs grands torts et scandales contre l'honneur divin et notre sainte foi, pour la perdition des âmes de plusieurs chrétiens, que ces choses ne peuvent et ne doivent être dissimulées ni passer sans bonne et convenable réparation; comme, grâce à Dieu, ladite Jeanne est actuellement en votre puissance et sujétion, ou en celle de vos nobles et loyaux vassaux. Pour ces causes, nous vous supplions de bonne affection, très puissant prince, et prions vos dits nobles vassaux que ladite Jeanne nous soit envoyée, ici, par vous ou par eux, rapidement et en toute sûreté, nous espérons que vous le ferez en vrai protecteur de la foi et défenseur de l'honneur de Dieu, et qu'on n'y mettra aucun empêchement ni délai (ce qu'à Dieu ne plaise). Nous, usant des droits de notre office, de l'autorité que nous a déléguée le Saint-Siège de Rome, nous requérons instamment et enjoignons en faveur de la foi catholique, et sur les peines de droit aux susdits, et à toute autre personne catholique, de quelque état, condition, prééminence ou autorité qu'elle soit, d'envoyer et amener prisonnière par devers nous, avec le plus de rapidité, de sûreté et de convenance possible, ladite Jeanne, fort soupçonnée de plusieurs crimes sentant l'hérésie, pour être citée par-devant nous contre le procureur de la sainte Inquisition; répondre et procéder comme il conviendra au bon Conseil, faveur et aide des bons docteurs et maîtres de l'Université de Paris, et autres notables conseillers qui sont ici. Donnée à Paris sous notre sceau de l'office de la sainte Inquisition, l'an 1430, le 26^e jour de mai.

(Signée ainsi) : LEFOURBEUR, HÉBERT.

La date du 26 mai montre que la prévoyance du gouvernement anglais ne fut pas en défaut et que la haine des orgueilleux universitaires ne laissa pas traîner son œuvre.

Pendant que se tramaient ces intrigues, les habitants de Paris, qui n'avaient point pardonné à Jeanne la terreur que sa seule présence leur inspira le 8 septembre 1429, entonnaient des *Te Deum*, allumaient des feux de joie et se livraient à toutes les manifestations d'une allégresse débordante.

D'après un auteur digne de foi, les lords anglais du Conseil de régence se réunirent aussitôt qu'ils apprirent la capture de la Pucelle. L'avis qui prévalut en premier lieu fut de la faire égorger ou noyer sans forme de procès, dès qu'on pourrait la retirer des mains des Bourguignons : mais Warwick démontra qu'en la faisant condamner pour sortilège, on aurait le double avantage de la perdre et de déshonorer Charles VII. En conséquence, l'accusation de magie fut répandue parmi le peuple, d'abord mystérieusement, et comme une semence destinée à fructifier sous peu.

Ces derniers mots permettent de placer ici une importante remarque. L'accusation de sorcellerie lancée contre Jeanne est l'œuvre de la politique anglaise. Pas plus en Grande-Bretagne qu'en France, cette odieuse accusation n'aurait pu germer d'elle-même dans l'âme du peuple. En 1429 et 1430, les ennemis de l'héroïne tremblaient devant elle, il est vrai, mais ils la regardaient comme un ange envoyé par Dieu pour les châtier, et non comme un démon échappé de l'enfer.

Tous les textes invoqués pour affirmer que les envahisseurs fuyaient à l'approche de la jeune guerrière parce qu'ils la réputaient sorcière, sont falsifiés ou interpolés. En effet, pas une ligne de l'époque n'établit que le peuple anglais vit en Jeanne un suppôt de Satan, les chroniqueurs contemporains, même ceux de nationalité britannique, l'appelaient, au contraire : la Pucelle de Dieu.

Il fallut des années pour que la thèse du procès de Rouen pénétrât les masses populaires.

Nous venons de constater que les ennemis de Jeanne ne perdent point de temps à la nouvelle de sa prise; il nous reste à examiner ce que font ses amis ou du moins ceux qu'elle avait le droit de considérer comme tels.

Quelques passages de la *Chronique de Morosini* font seuls mention des sentiments personnels de Charles VII en cette circonstance. Le roi fut ému et troublé, y est-il dit. Souhaitons que le chroniqueur ait été bien renseigné, mais cependant ne doutons pas que La Trémoille ne se soit chargé d'apaiser aussitôt les inquiétudes de son souverain. Le traître suggéra vraisemblablement que la Pucelle n'était pas le premier chef de guerre auquel arrivait l'ennui d'une captivité; à des lutteurs de sa trempe et de son audace, c'était une utile leçon; elle reviendrait auprès du roi, assagie par l'adversité.....

Si le monarque songea à tenter quelque démarche pour négocier la rançon de la jeune fille, le perfide ministre usa de bons arguments pour amener son prince à retarder semblable décision. En temporisant, put-il insinuer, on atteindrait le terme des pourparlers entamés; alors ce serait certainement la paix, puisque l'impétuosité de la guerrière ne créerait plus une gêne pour la politique royale. Après un séjour assez prolongé dans un cachot, celle-ci serait sûrement calmée. Enfin — et cette dernière raison,

soyons-en persuadés, se trouva sur les lèvres de ce financier avare et cupide, Jean de Luxembourg ne rencontrant que peu d'empressement à la cour française pour recouvrer l'héroïne, n'exigerait pas pour sa rançon une somme trop élevée.

Que ces considérations ou d'autres l'eussent convaincu, Charles VII ne bougea pas, laissant ainsi au gouvernement anglais toute liberté d'intervenir. Cinq jours plus tard, la réclamation formulée par l'Inquisition changea de fond en comble la situation de la prisonnière.

D'ailleurs, les ministres qui entouraient le souverain français purent se taire au sujet de l'événement de Compiègne, car le chancelier Regnault de Chartres manifesta, sans pudeur, les sentiments vrais que les membres influents du Conseil royal professaient alors pour l'ange terrestre dont ils refusaient désormais le concours.

L'allié de La Trémoille profitait, pour agir ainsi, de l'indépendance que lui donnaient son éloignement de la cour et son rôle prépondérant dans la direction des pays conquis. Le prélat saisit l'occasion d'une lettre adressée à ses diocésains pour faire connaître le fond de sa pensée.

Du temps de Louis XIII, écrivait Quicherat en 1850, il y avait aux archives de l'hôtel de ville de Reims l'original d'une lettre de Regnault de Chartres qui n'existe plus aujourd'hui, mais dont le greffier de l'échevinage de ce temps-là nous a laissé l'analyse.

L'objet du chancelier est d'annoncer aux habitants de Reims la prise de Jeanne devant Compiègne, mais de façon que leur deuil en soit léger. Il rapporte d'abord le fait brièvement, sèchement, puis il s'en prend tout de suite à la victime : « Elle ne vouloit croire conseil, ains faisoit tout à son plaisir. » La perte d'une telle orgueilleuse est-elle bien à regretter ? Il s'empresse d'avertir que Dieu a manifesté le contraire : un pâtre du Gévaudan « qui dit ni plus ni moins qu'avoit fait Jeanne » s'est présenté au roi, il a commandement de Dieu d'aller avec les gens du roi et de déconfire sans faute les Anglais et Bourguignons. Ce n'est pas assez de consoler les gens de la captivité de Jeanne, il faut les préparer à prendre en patience le sort rigoureux que les Anglais lui préparent probablement. Regnault de Chartres insinue qu'on a dit au berger que les Anglais avaient fait mourir la Pucelle, et qu'il a répondu que « tant plus leur en mescherroit ». Après cette dernière précaution prise contre les restes de l'affection populaire, il n'y a plus qu'à donner le coup de grâce. L'auteur de la lettre fait faire cela par le berger, en lui mettant dans la bouche que « Dieu avoit souffert prendre la Pucelle parce qu'elle s'étoit constituée en orgueil, et pour les riches habits qu'elle avoit pris, et qu'elle avoit fait sa volonté, au lieu de faire la volonté de Dieu. »

Tout cela me paraît d'une suite parfaite, d'un art qui ne laisse rien à désirer, et me fait conclure que le complot monté contre la Pucelle eut pour dernière trame de lui susciter un remplaçant. Le sujet choisi pour ce rôle nous est à peine connu. Quelques mots des chroniqueurs autorisent à le regarder comme un idiot visionnaire. Il est constant que Regnault de Chartres le reçut comme un messie, le garda auprès de lui à Beauvais, et de là lui fit faire, deux mois après la mort de la Pucelle, une expédition où le malheureux trouva, dès le début, la fin de ses exploits. Les Anglais le prirent et, sans forme de procès, le jetèrent à l'eau dans un sac.

Il est possible que le chancelier, dans l'aveuglement de sa passion, ait fait jouer de bonne foi cette machine. Son éloignement de la cour au moment où le berger s'y présenta, est une raison pour croire que La Trémoille en eut l'invention plutôt que lui.

Après avoir lu ces lignes écrites par Quicherat il y a plus d'un demi-siècle, et constaté avec douleur que les documents découverts depuis cette époque, loin de contredire

l'analyse de Rogier, n'ont fait que la confirmer, est-il possible de douter encore du rôle infâme que joua le chancelier dans la prise de Jeanne d'Arc? Il fut le metteur en scène de la trahison qui priva la France du secours de Dieu. C'est ainsi que l'envie, l'orgueil, l'ambition peuvent, hélas! détourner une âme de sa vocation première! Il aurait dû n'être qu'homme d'Eglise, il fut courtisan; chez lui les choses de la politique primèrent les intérêts catholiques; sur un chemin qui n'était pas le sien, ses pieds glissèrent, et il tomba dans cette faute aux incommensurables conséquences. Quels que soient les services qu'il ait rendus en d'autres circonstances à son pays, il est juste que sa mémoire porte cette tache indélébile : l'histoire ne pardonne pas.

Heureusement, nous n'avons pas à terminer ici ce chapitre. Il y avait encore en France de vrais Français, et le langage d'un pieux et noble archevêque va nous consoler des paroles odieuses d'un prélat de cour. Voici le résumé d'une lettre adressée à Charles VII par Jacques Géluc.

L'archevêque d'Embrun commence par rappeler au roi les grâces dont le Ciel l'a comblé par le bras et le réconfort de cœur d'une fille qui avait fait tant de prodiges en ses victoires; il prie le souverain de faire sur lui-même un retour d'esprit, pour voir si quelque offense de sa part n'aurait pas provoqué le colère de Dieu et ne serait pas la cause pour laquelle le Seigneur a permis que la vierge guerrière devint prisonnière de l'ennemi.

Il recommande que pour la délivrance de la jeune fille et le rachat de sa vie le roi n'épargne ni moyens, ni argent, ni quelque prix que ce soit, s'il ne veut pas encourir le blâme ineffaçable d'une noire ingratitude.

Plus encore, il lui conseille de faire ordonner partout des prières pour la délivrance de la Pucelle, afin que si un tel malheur était arrivé pour quelque manquement du roi ou pour les manquements du peuple, il plaise à Dieu de pardonner.

Les prières faites officiellement en France pour la captive, ont été retrouvées dans un évangélaire. Ce sont trois oraisons particulières composées pour une Messe célébrée à cette intention. En voici le texte :

ORAISONS POUR LA DÉLIVRANCE DE JEANNE D'ARC

Collecte.

Dieu tout-puissant et éternel, qui, par un effet de votre sainte et ineffable clémence et de votre admirable puissance, avez fait venir la Pucelle pour l'exaltation et la conservation de ce royaume, pour la confusion et la ruine de ses ennemis, et qui avez permis qu'elle fût par eux mise en prison alors qu'elle accomplissait les œuvres saintes que vous lui aviez ordonnées, faites, nous vous en supplions par l'intercession de la Bienheureuse Marie toujours vierge, et celle de tous les saints, que, délivrée de ses liens et sans aucun dommage, elle puisse accomplir parfaitement toutes les choses que dans un seul et même acte vous lui avez ordonnées. Par Notre-Seigneur, etc.....

Secrète.

Dieu tout-puissant et Père des vertus, que votre très sainte bénédiction descende sur cette oblation, qu'elle excite votre puissance miraculeuse et qu'avec l'intercession de la Bienheureuse Marie toujours vierge et celle de tous les saints, elle délivre, sans qu'elle en éprouve

aucun mal, la Pucelle enfermée dans les prisons de nos ennemis; ainsi puisse-t-elle accomplir les œuvres que vous lui avez donné mandement d'accomplir. Par Notre-Seigneur, etc....

Postcommunion.

Exaucez, Seigneur tout-puissant, les supplications de votre peuple et, par les sacrements que nous avons reçus, l'intercession de la Bienheureuse Marie toujours vierge et celle de tous les saints, brisez les liens de la Pucelle qui a été emprisonnée, alors qu'elle accomplissait la mission que vous lui aviez confiée, que, par un effet de votre bonté et de votre miséricorde divine, elle puisse achever ce qu'elle a entrepris. Par Notre-Seigneur, etc....

Aux oraisons vinrent s'ajouter des actes de pénitence.

A Tours, on ordonna des prières publiques pour demander à Dieu la délivrance de la Libératrice. Le mercredi qui suivit cette ordonnance on fit une procession générale à laquelle assistèrent les chanoines de la cathédrale, le clergé séculier et régulier de la ville, tous marchant nu-pieds.

Le peuple sauvé par Jeanne lui restait donc fidèle, et tandis que la sainte martyre passait tristement dans les cachots de Clairoix la grande fête de l'Ascension, des différentes régions de la France, à mesure qu'on apprenait son malheur, montait pour elle vers le ciel une clameur suppliante et désolée.

CHAPITRE XVI

LE CHATEAU DE BEAULIEU ET SON SEIGNEUR LÉGITIME — LUXEMBOURG S'EMPARA DE CETTE FORTERESSE EN 1430 : GARNISON AUX FRAIS DES PAYS ENVIRONNANTS — LYONEL DE WANDONNE, CAPITAINE DE BEAULIEU — LE PREMIER VOYAGE DE LA PRISONNIÈRE — ÉLINCOURT-SAINTE-MARGUERITE ET LE CHATEAU DE BEAUVOIR — LA FORTERESSE DE BEAULIEU — LES CHAPELLES DE SAINTE-CATHERINE — RENCONTRE DE JEAN D'AULON ET PAROLE PROPHÉTIQUE DE LA PUCELLE — TENTATIVE D'ÉVASION, LE TRANSFERT DÉCIDÉ — LE 6 JUIN, JEANNE EST CONDUITE A NOYON ET PRÉSENTÉE A LA DUCHESSE DE BOURGOGNE — HAM, WIÈGE ET BEAUREVOIR — LA RÉSIDENCE DE JEAN DE LUXEMBOURG — SA TANTE, SA FEMME, SA FILLE : TROIS JEANNE — LES MESSES QUOTIDIENNEMENT CHANTÉES A LA CHAPELLE SEIGNEURIALE — BONTÉ DES DAMES DE LUXEMBOURG — DÉMARCHES AUPRÈS DE LA PUCELLE POUR LUI FAIRE ABANDONNER SON VÊTEMENT MASCULIN.

La Pucelle demeura peu de temps au château de Clairoix. Personne ne s'étant présenté de la part des Français pour traiter de son rachat, Jean de Luxembourg, avant de lui choisir une prison d'un caractère plus définitif, songea à l'éloigner du camp où sa garde devenait une gêne pour les opérations militaires et où, malgré toutes les précautions, on pouvait redouter un coup de main hardi d'un La Hire ou d'un Xaintrailles.

Le comte de Ligny n'hésita point dans ce premier choix. Il avait à sa disposition le château de Beaulieu-en-Vermandois, situé à huit ou neuf lieues en arrière des lignes de l'armée bourguignonne.

C'était une forteresse puissamment défendue, commandant le pays fertile et riche qui s'étend des rives de l'Oise aux cités de Roye, Nesle, Ham et Noyon.

Lyonel de Wandonne fut sans doute chargé de conduire sa captive à Beaulieu. Quoiqu'il en soit, il se trouvait encore gouverneur de cette place en 1441, au moment de la mort de Luxembourg, car, à cette époque, les habitants de Beaulieu et de Nesle, jugeant l'occasion favorable pour secouer le joug, se révoltèrent contre Lyonel et le chassèrent.

Le lendemain ou le surlendemain de la fête de l'Ascension, l'héroïne, sous bonne escorte, partit de Clairoix pour sa nouvelle prison. La rencontre d'une bande d'Armagnacs dans le pays à traverser n'était pas impossible; de plus, les lignes françaises se trouvaient proches. Ce fut donc avec d'infinies précautions que le voyage s'effectua.

Par exemple, je ne pense pas qu'on ait laissé l'héroïne monter à cheval même en la ligotant et en tenant le coursier par la bride, ainsi que cela avait lieu assez souvent

pour les prisonniers d'importance. La pauvre captive fit cette route à pied ou dans une de ces charrettes que les armées de l'époque utilisaient et qui, par des chemins presque impraticables, n'avançaient guère plus vite que les piétons.

Clairoix s'étagé gracieusement sur les premières assises du mont Ganelon; il est bordé par l'Aronde, qui se jette dans l'Oise, non loin du confluent de cette rivière et de l'Aisne.

Quand la Pucelle sortit du château, son œil ne s'arrêta point aux splendeurs de cette nature de mai; il chercha Compiègne à l'horizon et se mouilla de larmes. L'escorte marcha vers Coudun, par la rive gauche de l'Aronde, et de là elle gagna la vallée du Matz, passa ce ruisseau, et se dirigea sur Elincourt. Parvenue à ce dernier village, Jeanne vit, au sommet d'une colline couverte de vignes, une église qui n'était pas le sanctuaire de la paroisse, puisqu'on avait déjà aperçu celui-ci parmi les maisons du bourg. La jeune fille interrogea et apprit qu'on se trouvait en face du prieuré de Sainte-Marguerite; elle entra dans ce temple élevé à une des deux saintes de son céleste Conseil et pria de toute son âme. Déjà le jour touchait à son déclin, la première étape s'achevait. Le cortège pénétra dans le manoir du capitaine de Noyon, Aubert de Canny; c'était la forteresse de Beauvoir, située au sommet d'un mamelon, un peu au delà du château actuel de Bellenglise, qui ne fut construit qu'au xvi^e siècle. Beauvoir, en 1430, menaçait toute la vallée de ses quatre puissantes tours. Détruit par un incendie, il fut ensuite rasé et longtemps oublié; au xix^e siècle seulement on retrouva ses ruines en creusant le sol.

Après un séjour d'une nuit dans ce donjon, l'escorte reprit sa route. Elle suivit le chemin tracé sur le plateau jusqu'à Lécouvillon, puis descendit à Thiescourt où elle traversa la Broyette, se dirigea vers Dives, dont le château, appartenant à Guillaume de Flavy, était tombé aux mains des Bourguignons; on passa à cet endroit la rivière appelée Dive ou Divette, et la prisonnière fut bientôt en vue de Beaulieu.

En 1430, le château de Beaulieu avec ses tours élevées, hérissées de créneaux, reflétait sa masse imposante dans des fossés remplis d'une eau limpide.

Lorsqu'elle parvint à la porte de sa prison, la Pucelle, entourée de son escorte, aperçut vers la droite l'église paroissiale: elle ne manqua point sans doute d'envoyer à son céleste Epoux, l'Hôte divin du tabernacle, un silencieux acte d'amour; une autre consolation lui était encore réservée à l'intérieur du manoir: Raoul de Clermont, connétable de France, seigneur de Nesle, y avait fondé, en l'an 1300, quatre chapelles et une aumônerie sous le vocable de sainte Catherine, coïncidence frappante, surtout après la visite de la veille à l'église de Sainte-Marguerite sur le chemin de Beauvoir! Les protectrices de Jeanne l'attendaient donc aux deux premières étapes de sa voie douloureuse. Dès son arrivée, l'héroïne rencontra dans le château son écuyer, le brave Jean d'Aulon qui, on s'en souvient, avait été fait prisonnier à ses côtés, le 23 mai. Ces grandes âmes, dignes l'une de l'autre, oublièrent en se retrouvant leurs infortunes personnelles pour ne songer qu'à la France: c'est de la patrie seulement qu'ils parleront dans ce court entretien:

— Cette pauvre ville de Compiègne que vous avez beaucoup aimée, s'écrie

d'Aulon, elle sera donc cette fois remise entre les mains et dans la possession des ennemis de la France ?

— Non, reprend Jeanne, cela ne sera pas, car toutes les places que le Roi du ciel a voulu réduire et remettre en l'obéissance du noble roi Charles par mon entreprise, ses ennemis ne les reprendront point, aussi longtemps que lui-même s'emploiera à les bien garder !

Enfermée dans sa nouvelle prison, la Libératrice n'avait qu'un souci : préparer une évasion afin de secourir encore son malheureux pays. Elle avait fixé dans sa mémoire le chemin parcouru, et, toujours intrépide, elle se disait qu'une fois sortie du château, elle rejoindrait aisément les troupes françaises. D'un autre côté, ses geôliers, tout en employant les précautions usitées vis-à-vis des captifs, ne savaient sans doute pas de quelle habileté et de quelle vigueur elle était douée. Dans la chambre où elle se trouvait, Jeanne remarqua qu'une des clôtures — soit le plancher, soit une cloison — était de bois ; au bout de quelques jours, familiarisée avec les habitudes de ses gardés, elle profita de ce que leur surveillance s'était un peu ralentie, souleva les planches et se glissa entre les deux poutrelles. La chose réussit d'abord à souhait : les soldats ne s'aperçurent de rien. La courageuse enfant était déjà hors de la tour, elle en avait tiré la porte derrière elle et s'appêtait à la fermer à clef, quand une main s'abattit sur son épaule : c'était le portier du château qui l'avait reconnue. Elle fut donc réintégrée dans son cachot : les geôliers, mis en éveil par cette audacieuse évasion, redoublèrent de vigilance, afin qu'un second essai ne se renouvelât pas.

Cependant, Jean de Luxembourg, prévenu de la tentative, comprit que, pour conserver sa proie, il fallait trouver mieux qu'une prison banale, aux soins d'une garnison quelconque. D'ailleurs, la démarche faite au nom de l'Inquisiteur de France auprès du duc de Bourgogne ainsi que les dépêches du chancelier son frère, lui avaient ouvert les yeux, s'il en était besoin, sur le prix que les Anglais attachaient à la possession de la Pucelle et sur les efforts qui seraient tentés sous prétexte ecclésiastique, c'est-à-dire à titre gratuit, pour la lui arracher. Or, toujours à court d'argent, ce guerroyeur n'avait nulle envie de renoncer à la large aubaine qu'il escomptait depuis que le sort des armes avait fait tomber Jeanne en son pouvoir. Il songea alors à la demeure où résidait sa famille. Cette imprenable forteresse, perdue dans les forêts du Cambrésis, à l'abri d'un coup de main des Anglais comme d'une expédition française, serait la meilleure retraite pour cacher son trésor. Il faut remarquer, en effet, que, à partir de ce moment, le secret entourant la prisonnière devient de plus en plus profond et que des circonstances providentielles ont pu seules permettre qu'un coin du voile épais, qui six mois durant va la dérober à notre regard, fût soulevé de temps à autre.

Juin commençait à peine quand Jean de Luxembourg communiqua à Philippe le Bon, son souverain, l'intention qu'il avait de transférer la jeune fille du château de Beaulieu à la forteresse de Beaurevoir. Le duc de Bourgogne ne vit probablement aucun motif pour s'opposer au projet du comte de Ligny ; il lui fit toutefois remarquer que la duchesse, sa femme, venant de Noyon le 6 de ce même mois, tiendrait à connaître celle dont on parlait dans toute l'Europe. Luxembourg, lui, n'avait qu'à accéder

au désir de son prince; aussi est-ce vraisemblablement dans la journée du 6 juin que l'héroïne fut enlevée clandestinement de Beaulieu pour être transférée à Noyon, où elle passa la nuit dans une prison d'État, circonstance que les bourgeois de cette ville ignorèrent complètement. Le lendemain, après que la duchesse de Bourgogne eut satisfait sa curiosité, une escorte conduisit la Pucelle, toujours avec le même mystère, au château de Ham, propriété des Luxembourg; de là, sans que l'on sache où se fit l'étape intermédiaire, la captive semble avoir été dirigée vers le château de Wiège, dont le comte de Ligny s'était emparé en 1424. Enfin, la petite troupe atteignit Beaufort.

L'habitation de Jean de Luxembourg était une forteresse, dont les tours massives, construites suivant les règles de l'architecture militaire des Anglais, se dressaient au sommet d'une colline située au milieu de forêts; de puissants ouvrages de défense, capables d'arrêter l'effort d'une armée, en protégeaient les approches.

Au pied du terrible manoir, entre les haies embroussaillées, chantent des sources aux eaux limpides. L'Escaut, le grand fleuve flamand, prend là son point de départ vers la mer du Nord.

Au moment de l'arrivée de la Pucelle, les arbres des bois venaient de revêtir leur plus belle parure, et leurs feuilles d'un vert tendre formaient un fond clair sur lequel ressortait d'une façon plus impressionnante encore le gris terreux et uniforme des hautes murailles du château. En franchissant la voûte d'entrée, Jeanne, qu'une longue journée d'été avait mise en moiteur, frissonna sous l'humidité qui se dégageait de ces amas de pierres. Son âme ressentit l'effroi qu'éprouverait un vivant pénétrant dans un séjour de mort. Elle cherchait à réagir contre ces lugubres pensées, lorsque, contraste gracieux avec la sévérité de la demeure, trois têtes de femmes, penchées aux fenêtres de la salle d'honneur, attirèrent et charmèrent son regard. C'était d'abord une jeune fille de son âge, dont les traits lui rappelaient ceux de ses fraîches compagnes de Domremy, puis une dame qui paraissait être la mère de la « gente damoiselle »; enfin, entre elles deux, partageant leur désir d'apercevoir la nouvelle venue, s'avancait une figure à la fois énergique et pieuse, auréolée de cheveux blancs....

Ce ne fut qu'une vision, car déjà les soldats, pressés de se reposer, dirigeaient la prisonnière vers le réduit qu'on leur avait désigné, et Jeanne se retrouva seule sur les dalles froides de son cachot.

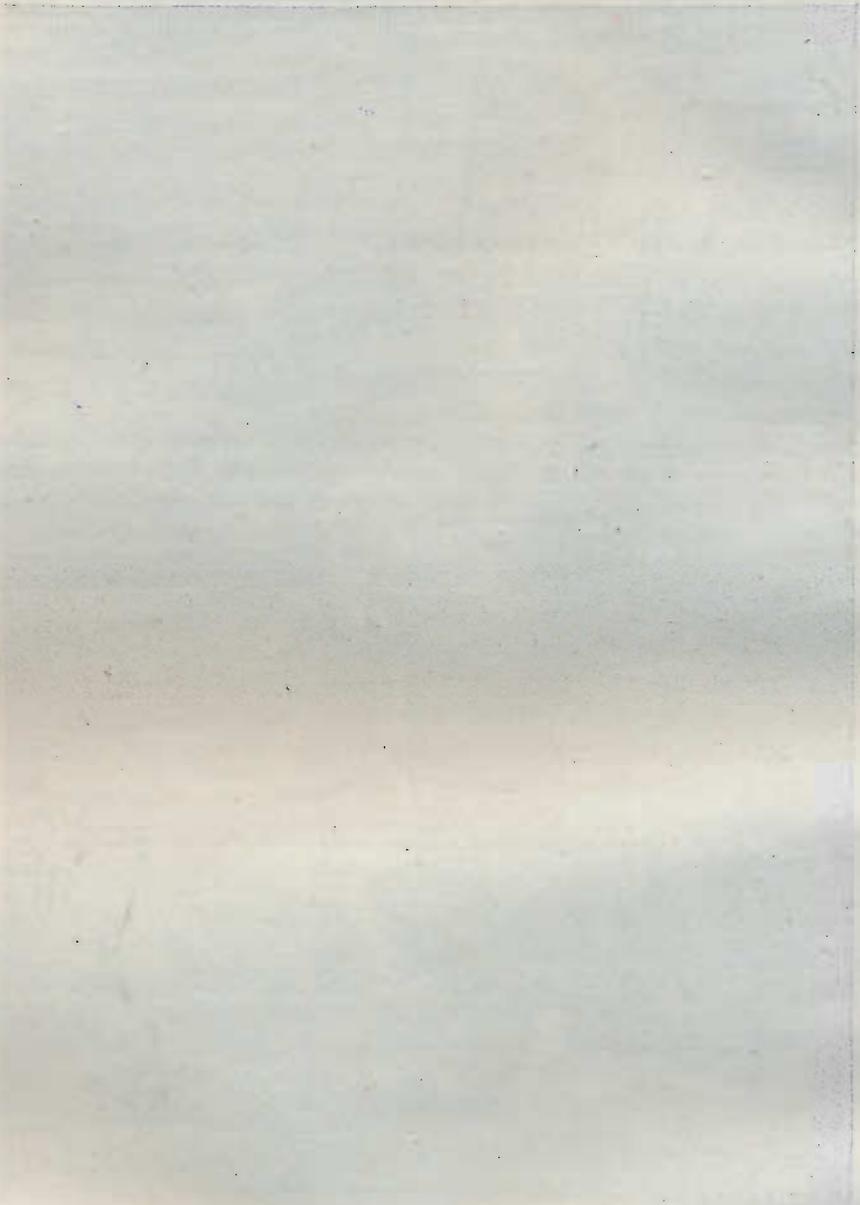
Peut-être songea-t-elle alors aux trois personnes entrevues un instant, les premières qui depuis sa captivité eussent réchauffé son cœur souffrant par leur expression sympathique.

Dieu voulait que sa servante reprit des forces sur le chemin de son calvaire. Le culte, au château de Beaufort, avait une organisation importante. Dès 1314, Valeran de Luxembourg y avait établi par fondation quatre chapelains; leur nombre ultérieurement s'éleva jusqu'à sept. Plusieurs fois par jour le Saint Sacrifice se célébrait dans le sanctuaire féodal; on y chantait quotidiennement, à heure fixe, une messe votive du Saint-Esprit, qu'on remplaçait le vendredi par celle de la Passion, et le samedi par une messe de la Sainte Vierge. La Pucelle put donc satisfaire ses plus chères dévotions.



JEAN DE LUXEMBOURG, COMTE DE LIGNY
Miniature des Chroniques de Monstrelet (Bibliothèque Nationale).

354



Son angélique piété fut remarquée par les nobles dames du château et lui attira toute leur bienveillance. Celles-ci habitaient ensemble l'antique demeure. La plus âgée, née en 1365, ne s'était jamais engagée dans les liens du mariage. Sœur du bienheureux Pierre de Luxembourg, évêque de Metz et cardinal, elle fut demoiselle d'honneur d'Isabeau de Bavière et l'une des marraines de l'enfant royal qui devint Charles VII. Vivant au foyer de son neveu, aimée et respectée de tous, elle gardait néanmoins au fond du cœur des sentiments français. Sa nièce par alliance, Jeanne de Béthune, vicomtesse de Meaux, avait aussi l'âme attachée au parti national; elle soignait et écoutait comme une mère sa vénérable tante.

(D'abord épouse de Robert de Bar, tué à Azincourt en 1415, la jeune femme était restée veuve à la fleur de l'âge, puis, sur les instances du duc de Bourgogne, elle avait contracté de nouveaux liens avec Jean de Luxembourg, le 23 novembre 1418. Cette seconde union ne lui avait pas donné d'enfants, mais de la première était née une fille, la même année que Jeanne d'Arc (1412). De race lorraine comme l'héroïne, la petite-nièce adoptive portait avec sa tante et sa mère le même prénom que la Libératrice. Peut-on s'étonner, dans ces conditions, qu'un courant de profonde sympathie ait rapproché les grandes dames de leur prisonnière?)

Les termes dont la Pucelle se servira plus tard en parlant de ses aimables hôtes ne laissent aucun doute sur ses sentiments à leur égard. Elle affirmera, en effet, qu'à l'exception de la reine de France, personne au monde n'eut plus d'empire sur son cœur que les dames de Luxembourg.

(Il n'est point d'adoucissement que, dans leur sollicitude, les châtelaines n'aient apporté au sort de la pauvre enfant. Si elles ne pouvaient lui enlever ses gardes, du moins lui permirent-elles de jouir, sous leur surveillance, d'une liberté relative. Une tradition locale prétend même que, sans la dispenser, bien entendu, de cette surveillance obligatoire, elles emmenaient Jeanne au château de La Mothe, résidence d'été située dans le vallon, près des sources de l'Escaut, à un quart de lieue de la forteresse.)

(La douceur extrême, la piété tendre, le patriotisme élevé de la jeune fille séduisaient leur noble cœur. Une chose pourtant les surprenait. Comme autrefois ses premières visiteuses de Chinon et de Poitiers, elles se demandaient pourquoi cet ange de candeur s'obstinait à rejeter l'habit de son sexe pour ne se montrer que revêtue d'un costume masculin. Profitant de la familiarité établie maintenant entre elles et la guerrière enchaînée, les dames de Luxembourg lui posèrent la question avec une toute simple franchise.)

Et, de fait, n'y avait-il pas là matière à s'étonner? Jadis la Pucelle répondait que, destinée à combattre au milieu des hommes, il était mieux et plus décent d'adopter leur habit, mais durant le temps de sa captivité, alors que son bras n'était plus armé, pourquoi persister dans cette manière d'agir?

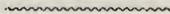
Il était facile à Jeanne de démontrer à ses interlocutrices que le séjour des prisons présentait pour la vertu autant de dangers que la vie des camps; toutefois, semblable parole n'affligerait-elle pas celles qui n'avaient qu'un but: lui faire oublier ses chaînes?

371 D'ailleurs, l'Envoyée de Dieu n'était pas libre; elle suivait les ordres du Ciel. La volonté d'En-Haut lui avait commandé de porter ce vêtement, le même motif ne lui imposait-il pas de le garder? Et doucement elle répondait aux dignes châtelaines qui s'intéressaient tant à elle :

|| — Je ne puis quitter cet habit, car je n'ai pas pour le quitter la permission de Notre-Seigneur.

Comme celles-ci insistaient, lui faisant valoir mille raisons de prendre une robe de femme, la Pucelle ajoutait :

|| — Le temps n'en est pas encore venu; il vaut mieux obéir à son souverain Seigneur qu'à homme de la terre, et mon Seigneur, c'est Dieu!



CHAPITRE XVII

BATAILLE D'AUTHON — LETTRE DE (L'UNIVERSITÉ) A PHILIPPE LE BON ET A LUXEMBOURG — CHARLES VII ET JEANNE PRISONNIÈRE — LE JUGE DE LA PUCELLE — ROLE DE PIERRE CAUCHON DANS LES ÉVÉNEMENTS RÉVOLUTIONNAIRES DU COMMENCEMENT DU XV^e SIÈCLE — COMMENT IL DEVINT ÉVÊQUE DE BEAUVAIS — LA SOMMATION DU 14 JUILLET 1431 — OFFRES D'ACHAT FAITES AU NOM DU ROI D'ANGLETERRE — CAUCHON A BEAUREVOIR — LA DÉTRESSE DE COMPIÈGNE; BRUITS ALARMANTS — RÉOLUTION DE JEANNE; DÉSIR DE VOLER AU SECOURS DES ASSIÉGÉS — POUR LA LIBERTÉ : TENTATIVE D'ÉVASION — CHUTE GRAVE ET RÉINCARCÉRATION — CONSOLATIONS APPORTÉES PAR SAINTE CATHERINE — MESSAGE DE LA PRISONNIÈRE AUX TOURNAISIENS — SECOURS DEMANDÉS A LA FIDÈLE CITÉ FRANÇAISE

Tandis que la douce bonté des dames de Beurevoir fortifiait Jeanne dans sa dure épreuve, les événements suivaient leur cours. Philippe le Bon faisait la guerre à la France avec la déloyauté qui se révélait constamment chez lui. Profitant des équivoques contenues dans les conventions précédentes, il suscitait sournoisement d'autres adversaires à ce roi qu'il endormait par des protestations amicales et d'interminables négociations.

C'est ainsi qu'à son instigation le prince d'Orange, à la tête d'une armée où s'enrôlèrent maints seigneurs bourguignons avec la fleur de la noblesse savoisienne, vint envahir le Dauphiné. Le sire de Gaucourt, gouverneur de cette province, marcha résolument à sa rencontre et, le 11 juin 1429, lui infligea, près du château d'Authon, une sanglante défaite où trois mille chevaliers ennemis trouvèrent la mort. Les ardues prières de la Pucelle captive, jointes à ses souffrances, soutenaient nos soldats, comme sa présence les avait relevés.

Cet éclatant succès semble avoir rendu quelque énergie à Charles VII; sans abandonner les pourparlers en vue de la paix, il s'exprime avec un peu plus de dignité et de grandeur dans la dépêche que de Jargeau il envoya le 29 juin au duc de Bourgogne.

Ce dernier, d'ailleurs, continuait vigoureusement ses opérations contre Compiègne. Ses troupes occupaient toujours la rive droite de l'Oise, pendant qu'il concentrait l'activité de son artillerie sur le boulevard situé en tête du pont. En face, il avait construit une bastille qui lui servait de quartier général; de là il fit converger vers le point menacé tout un ensemble de tranchées et d'ouvrages souterrains. Les assiégés ripostaient avec un indomptable courage et une inlassable patience.

Le duc de Bourgogne déployait donc sa science militaire dans ce plan d'attaque, quand un message de l'Université de Paris vint l'entretenir de la prisonnière de Beauvoir. Le corps des Docteurs s'exprimait en ces termes :

Très haut et très puissant prince et notre très redouté et honoré seigneur, nous nous recommandons très humblement à votre noble altesse. Bien qu'autrefois, notre très redouté et honoré seigneur, nous ayons écrit à votre altesse et l'ayons suppliée très humblement pour que cette femme, dite *la Pucelle*, étant, grâce à Dieu, en votre sujétion, fût remise entre les mains de la justice de l'Eglise pour lui faire comme il convient son procès sur les idolâtries et les autres matières touchant notre sainte foi et réparer les scandales survenus à son occasion en ce royaume, ainsi que les dommages et les inconvénients innombrables qui s'en sont suivis, nous n'avons eu toutefois aucune réponse à ce sujet et n'avons point su qu'on eût pris une mesure quelconque pour faire discussion convenable du fait de cette femme. Mais nous craignons fort qu'elle ne soit mise hors de votre sujétion par quelque manière (ce qu'à Dieu ne plaise), par la fausseté et séduction de l'ennemi d'enfer, et par la malice et subtilité des mauvaises personnes, vos ennemis et adversaires, qui mettent tout leur soin, comme l'on dit, à vouloir délivrer cette femme par des moyens détournés, car, en vérité, au jugement de tous les bons catholiques qui savent qu'il n'y a pas eu de plus grand tort à la sainte foi, de plus énorme péril, inconvénient et dommage pour toute la chose publique de ce royaume qu'en cette affaire, ce qui arriverait si elle partait par de tels moyens condamnables, sans convenable réparation, ce serait, en vérité, grandement au préjudice de votre honneur et du très chrétien nom de la maison de France dont vous et vos très nobles aïeux avez été et êtes continuellement les fidèles protecteurs et les très nobles et principaux membres. Pour ces causes, notre très redouté et honoré seigneur, nous vous supplions de rechef, très humblement, que, en faveur de la foi de Notre-Seigneur pour la conservation de sa sainte Eglise et la protection de l'honneur divin, et aussi pour la grande utilité de ce royaume très chrétien, il plaise à votre altesse de mettre cette femme aux mains de l'Inquisiteur de la foi et de l'envoyer ici en toute sûreté, ainsi qu'autrefois nous vous en avons supplié, ou la bailler ou faire bailler à révérend père en Dieu, Monseigneur l'évêque de Beauvais, en la juridiction spirituelle duquel elle a été saisie, pour lui faire son procès sur la foi, comme il appartiendra par raison, pour la gloire de Dieu et l'exaltation de notre dite sainte foi et aux profits des bons et loyaux catholiques, et de toute la chose publique de ce royaume, et aussi à l'honneur et à la louange de votre dite altesse que Notre-Seigneur veuille maintenir en bonne prospérité et finalement lui donner sa gloire.....

Pendant que cette lettre parvenait au duc, Jean de Luxembourg recevait une requête identique à laquelle on ajoutait quelques éloges personnels. On lui rappelait par exemple son serment de chevalerie, la noblesse de sa race, autant de titres qui devaient, paraît-il, l'amener à livrer la prisonnière et à n'accepter en échange « ni argent, ni rançon ». Comme la précédente, cette missive fait allusion à ceux qui mettent toute leur intelligence à délivrer la Pucelle par des moyens détournés. Si des tentatives furent faites alors, il n'en reste actuellement aucune trace. Tournai est la seule cité dont on puisse affirmer avec certitude qu'elle manifesta pratiquement sa sympathie envers Jeanne captive, et encore cela n'eut lieu que plus tard, ainsi que je l'expliquerai.

Des grands seigneurs, certaines villes ou Charles VII lui-même, cherchèrent-ils vers cette époque à procurer la mise en liberté de l'héroïne? Impossible de le dire; mais s'il en avait été ainsi, il semble que le monarque aurait pris soin de nous l'apprendre,

ne fût-ce qu'au jour de la réhabilitation, et, je tiens à le dire en passant, les dissertations des plu honorables auteurs pour démontrer que le souverain était impuissant à secourir la Libératrice au commencement de sa captivité n'arrivent pas à me convaincre. Il lui était loisible, en effet, de faire protester contre les prétentions de l'Inquisiteur de Paris, soit par les juges ecclésiastiques qui avaient interrogé la jeune fille avant de l'envoyer à Orléans, soit par l'Université de Poitiers; il était également de son devoir d'offrir à Luxembourg une forte rançon..... Peut-être eut-il le désir d'agir ainsi, mais il ne savait pas vouloir; s'il eut cette pensée, La Trémoille était là pour lui représenter la pénurie de son trésor, et Regnault de Chartres pour lui suggérer hypocritement que le roi très chrétien n'a pas le droit d'entraver l'action de la justice de l'Eglise.

Les lettres de l'Université viennent de désigner pour la première fois le prélat qui s'érige en juge de la Pucelle. Nous ne le connaissons que trop déjà: c'est Pierre Cauchon, évêque de Beauvais.

Le Conseil d'Angleterre, étudiant la topographie du lieu où Jeanne avait été saisie par les archers bourguignons, s'aperçut bientôt qu'elle avait quitté alors le territoire de Compiègne, ville dépendante de l'évêché de Soissons; ayant passé l'Oise, la Pucelle se trouvait précisément à l'extrême limite du diocèse de Beauvais. Cette découverte était une fortune pour le Régent et son entourage, car il n'y avait dans tout le pays homme plus inféodé à la cause anglaise que l'indigne évêque de Beauvais.

Né aux environs de Reims, vers 1371, Pierre Cauchon vint s'asseoir sur les bancs de l'Université de Paris, où, grâce à son intelligence remarquable et à son goût du travail, il conquit rapidement les grade de licencié en droit canon, maître ès arts et docteur en théologie. Ses facu tés exceptionnelles le distinguèrent: à l'âge de trente-deux ans, étant encore étudiant de sixième année, il fut appelé aux fonctions de recteur de l'Université. En 1407, il fit partie de l'ambassade envoyée par Charles VI à Avignon pour terminer le grand schisme d'Occident. bientôt nous le voyons commencer à enfreindre les lois ecclésiastiques par amour de l'argent; en effet, dès 1409, il cumule les bénéfices, malgré la défense formelle de l'Eglise. Sa cupidité l'entraînera plus loin. En 1411, il est à la tête du parti exalté qui s'était formé à Paris parmi les universitaires.

Je ne reviendrai point sur les sanglantes divisions qui partageaient alors la France entre Armagnacs et Bourguignons, mais je constate que Pierre Cauchon fut un des personnages les plus influents et les plus remuants de cette dernière faction. Après l'entrée de Jean sans Peur dans la capitale, le 23 octobre 1411, des représailles très rigoureuses ayant été décidées contre les vaincus, l'application de ces mesures fut confiée à une Commission dont les membres prirent le nom de Réformateurs. Ceux-ci se firent remarquer par la façon aussi expéditive que vénale avec laquelle ils exercèrent leur pouvoir; or, Pierre Cauchon fut au nombre des Réformateurs.

Entré en 1413 dans une autre Commission dite « de la réforme des abus », il fut un des premiers à encourager l'insurrection des « Chaperons blancs », qui compte à son actif tant de massacres et d'atrocités. C'est d'ailleurs l'époque où le pieux Gerson se

dressant courageusement en face de l'émeute qui égorgait sans pitié évêques, prêtres, nobles et bourgeois, déclarait au péril de sa vie « que les manières qu'on tenait n'étaient pas bien honnêtes ni selon Dieu ». On est loin des événements de 1430, et déjà, on le voit, le futur apologiste de la Pucelle, se trouvant en contact avec celui qui devait être le juge inique de Jeanne d'Arc, lui reproche les crimes qu'il fait commettre par une populace ivre de sang.

Une réaction se produisit à la suite de ces jours sinistres; le comte d'Armagnac reprit Paris, et des châtimens furent édictés contre les coupables. Une ordonnance enjoignit d'arrêter les auteurs de ces méfaits comme « traîtres, infâmes, homicides, rebelles, criminels de lèse-majesté ». Cauchon, naturellement, était mentionné au nombre des principaux insurgés; le 14 mai 1414, il fut banni de la capitale.

Ce triste ecclésiastique se réfugia auprès de son protecteur, le duc de Bourgogne, qui en fit un de ses délégués au Concile de Constance (1415).

Au mois d'avril 1418, nous le retrouvons au nombre des négociateurs de Philippe le Bon, dans les préliminaires du traité de la Tombe. Les représentants des premières cours européennes se rencontrèrent en cette circonstance, et Pierre Cauchon compta parmi les plus influents; on l'opposa à Regnault de Chartres, qui était un des ambassadeurs du roi de France. A ce moment déjà, par le cumul illicite des bénéfices, il en était arrivé à toucher un revenu annuel de deux mille livres, somme considérable pour l'époque.

Le traité de Troyes livra la France aux Anglais. Le 1^{er} décembre 1420, Henri V fit son entrée dans Paris aux côtés de Charles VI et d'Isabeau de Bavière. Cauchon embrassa dès lors ardemment la cause du monarque d'outre-Manche. Celui-ci, heureux d'avoir entre les mains un homme de cette capacité et d'une telle désinvolture de conscience, s'empressa de payer ses services et lui confia comme première mission d'entrer en rapports avec le Chapitre de Paris pour l'amener à élire un évêque à la dévotion des Anglais.

On voudra bien remarquer que le grand schisme d'Occident avait alors fortement diminué le pouvoir pontifical, et que, par suite, le fonctionnement de toutes les affaires ecclésiastiques se trouvait désorganisé. Le Souverain Pontife était donc dans l'impossibilité de se renseigner personnellement sur chacun des choix épiscopaux, et souvent il se voyait dans l'obligation morale d'accepter les propositions que lui faisaient des princes se prétendant les meilleurs défenseurs de l'Eglise. On s'expliquera ainsi comment les intrigues des Anglais et des Bourguignons réunis parvinrent, vers la fin de 1420, à élever Pierre Cauchon sur le siège de Beauvais. Quand ce prêtre indigne entra en possession de son diocèse, au milieu d'un peuple frémissant sous la violence qu'on lui faisait, Philippe le Bon ne dédaigna pas de prendre place à ses côtés.

On adopta en même temps de bons moyens pour empêcher les mutineries; Louis de Nesle, doyen du Chapitre, n'ayant pas assisté à l'intronisation, vit sa prébende saisie et confisquée. Un autre chanoine, Guillaume de la Beausse, ayant parlé trop librement du duc de Bourgogne, fut jeté en prison.

Cauchon continuait à recevoir honneurs et bénéfices. Le roi d'Angleterre le fit grand

aumônier de France; aussi le traître prêchait-il partout l'obéissance aux Anglais.

Après la mort de Henri V, le régent se l'attacha à titre de conseiller du jeune roi en tutelle, charge qui valait mille livres de rente par an.

L'évêque de Beauvais fut utilisé ensuite par le duc de Bedford afin d'entamer des pourparlers avec le Souverain Pontife, et, dans l'intérêt de la cause anglaise, il fut chargé de consentir à plusieurs des requêtes formulées par Martin V. Cette façon d'agir eut pour conséquence de cacher aux yeux du Pape les sentiments vrais et le rôle exact du négociateur.

En outre, Pierre Cauchon, très peu scrupuleux d'observer a résidence, se trouvait à cette époque bien plus souvent à Rouen qu'à Beauvais. Quand il fut chassé de cette dernière ville, il ne quitta plus la cour et fut employé uniquement pour le compte de l'envahisseur à diverses fonctions largement rétribuées, ajoutant à ses nombreuses dignités celle de chancelier de la reine d'Angleterre.

S'emparer de la personne de la Pucelle pour la couvrir d'opprobres, ternir l'éclat de la mission remplie par elle au nom de Dieu, enfin la faire cruellement périr, tel fut le plan diabolique dans lequel ses maîtres firent entrer alors le cupide prélat, dont la conscience semble ne plus reculer devant aucun forfait.

On comprend que nul ne pouvait être plus justement choisi pour cette œuvre honteuse et criminelle.

Le vendredi 14 juillet 1430, deux visiteurs se présentèrent à la porte de la bastille où Philippe le Bon séjournait devant Compiègne. C'était Pierre Cauchon, accompagné d'un notaire apostolique appelé Triquellot. Il demanda à parler au duc de Bourgogne qui était précisément entouré de nombreux seigneurs. Ayant été introduit, l'évêque procéda en officier de justice ecclésiastique, prenant les assistants à témoin de la démarche qu'il accomplissait, nommément le bailli de Vermandois, Nicolas de Mailly, et le trésorier général, Jean de Pressy; en leur présence, il remit à Philippe le Bon un écrit contenant les lignes suivantes :

Voici ce que requiert l'évêque de Beauvais à monseigneur le duc de Bourgogne et à monseigneur Jean de Luxembourg et au bâtard de Vendôme, au nom du Roi, notre sire, et en son nom comme évêque de Beauvais. Que cette femme que l'on nomme communément Jeanne la Pucelle, prisonnière, soit envoyée au Roi pour la livrer à l'Église, pour lui faire son procès, parce qu'elle est soupçonnée et diffamée d'avoir commis plusieurs crimes, comme sortilèges, idolâtries, invocations d'ennemis et plusieurs autres cas touchant notre foi. Et, bien qu'elle ne doive point être considérée comme prisonnière de guerre, comme il semble d'après ce que l'on dit, néanmoins pour récompenser ceux qui l'ont prise et détenue, le Roi veut libéralement donner la somme de six mille francs et assigner audit bâtard qui l'a prise une rente de deux ou trois cents livres pour soutenir son état.

Item. — Et ledit évêque requiert en son nom aux dessus dits, puisque cette femme a été prise dans son diocèse et sous sa juridiction spirituelle, qu'elle lui soit livrée pour lui faire son procès comme il appartient.

Item. — Et enfin si aucun d'eux n'est content de ce qui a été promis plus haut, ou ne veut obéir à ce qui est dit ci-dessus, bien que la prise de cette femme ne soit pas pareille à la prise d'un roi, d'un prince ou d'une autre personne de noble condition (cependant si des personnes de telle condition, Roi, dauphin ou prince étaient prises, le roi les pourrait avoir s'il le voulait,

en donnant au preneur dix mille francs, selon le droit, usage et coutume de France), ledit évêque somme et requiert les dessusdits en son nom, que ladite Pucelle lui soit livrée sur la promesse qu'il donnera ladite somme de dix mille francs pour toutes choses quelconques. Et ledit évêque, en son nom, selon les formes et peines de droit, requiert qu'elle lui soit livrée comme il est dit plus haut.

Le duc de Bourgogne reçut le parchemin, le passa à son secrétaire Nicolas Raulin, pour qu'il le remit à Jean de Luxembourg. Le chancelier s'apprêtait à obéir quand survint le seigneur de Beurevoir; celui-ci prit connaissance de cette sommation.

Que l'on remarque bien le caractère de la mission remplie par l'évêque de Beauvais. Il invoque tout ensemble sa juridiction spirituelle et la volonté de son souverain Henri VI. Il parle de l'exaltation de la foi, menace des peines ecclésiastiques, mais, d'un autre côté, il offre de l'or anglais en échange de la prisonnière. En lui se sont fondus et le juge religieux et le représentant du roi d'Angleterre. Si la seconde qualité ne supprime pas la première, elle l'absorbe néanmoins et la domine totalement; la liberté du prélat ne peut plus exister chez l'officier à gages du prince temporel. Cette situation aussi lamentable qu'antijuridique ne changera pas jusqu'au dernier instant du procès : elle constitue un cas de nullité qui entache l'œuvre tout entière, avant même qu'elle soit commencée.

Une observation non moins importante est que l'article invoqué pour prendre possession de Jeanne moyennant dix mille livres n'est applicable que si on considère la captive à l'égal d'un monarque, d'un prince ou d'une personne de très haute noblesse. C'était pourtant cette même femme que les Anglais traitaient de ribaude et de sorcière..... Pourquoi ces deux manières d'agir? Il eût été vraiment plus logique et moins lâche d'adopter franchement l'une ou l'autre!.....

Du camp de Compiègne, l'indigne prélat partit pour Beurevoir. Voulait-il communiquer lui-même à la prisonnière une assignation à comparaître devant son tribunal, ou bien, sachant que les dames de Luxembourg s'opposeraient certainement à ce que leur protégée fût livrée aux Anglais, allait-il essayer de faire valoir auprès d'elles des motifs d'ordre canonique? Des conjectures seules sont possibles, mais la présence de Cauchon au château inaugura sûrement pour Jeanne une période de troubles et d'angoisses.

Les généreuses châtelaines comprirent sans doute que la jeune fille ainsi réclamée par la justice ecclésiastique, comme coupable de crimes qui conduisaient alors au bûcher, courait le plus grand danger. Elles insistèrent de nouveau pour lui faire prendre un habit de femme, et, dans l'espoir d'arriver plus facilement à leurs fins, ayant constaté d'ailleurs que la Pucelle maniait l'aiguille aussi facilement que l'épée, elles lui offrirent, cette fois, de l'étoffe pour se confectionner une robe; l'Envoyée de Dieu, sur l'avis de ses Voix, continuait à affirmer de son ton ferme et doux :

— Le temps n'est pas encore venu; je n'ai pas la permission de Notre-Seigneur.

L'inquiétude néanmoins croissait dans son cœur. Était-ce la conséquence d'une révélation directe ou le résultat des propos tenus par l'indigne évêque à Beurevoir? Je ne sais; cependant l'héroïne commençait à dire :

— J'aimerais mieux mourir que d'être mise en la main des Anglais!

Sainte Catherine répondait toujours par son sublime conseil :

— Il faut que tu prennes tout en gré; tu ne seras point délivrée tant que tu n'aies vu le roi anglais.

Et l'enfant répétait au milieu de ses larmes :

— Vraiment, je ne voudrais point le voir. Oui, j'aimerais mieux mourir que d'être remise à mes ennemis mortels.

Voici que pour mettre le comble à tant d'angoisses les nouvelles les plus tristes arrivaient de Compiègne. Dans la nuit du 18 au 19 juillet, après deux mois d'assauts consécutifs, Philippe le Bon s'était enfin emparé du boulevard de la rive droite faisant face au pont. Reproduisant la tactique du siège d'Orléans, il enlaça la cité dans un cercle de bastilles qu'il construisait de façon à restreindre chaque jour davantage le passage resté libre pour les Compiégnois. Avant la mi-août, le péril devint si grave, que, tout extraordinaire que cela paraisse, Guillaume de Flavy quitta son poste pour courir vers le roi de France, voulant lui signaler le suprême danger qui menaçait ses administrés.

Sur ces entrefaites, le jeune duc Philippe de Brabant mourut le 4 août; il n'était âgé que de vingt-six ans. Cet événement créa au duc de Bourgogne un souci plus sérieux encore que celui de la poursuite du siège de Compiègne; en effet, héritier du prince disparu, mais avec des droits contestés par d'autres compétiteurs, il dut songer à se présenter en personne pour recueillir la succession.

Les troupes de Philippe le Bon, très bien organisées, s'apprétaient à récolter le fruit des heureux débuts de la campagne. Le prince décida de se faire remplacer à leur tête par Jean de Luxembourg. Celui-ci fut donc rappelé au camp avec le Corps expéditionnaire qui opérait sous ses ordres dans les environs.

Les gens du seigneur de Ligny prédisaient déjà la ruine de Compiègne, et, connaissant la cruauté de leur maître, ils ajoutaient qu'à coup sûr tout, dans la pauvre ville, serait mis à feu et à sang.

Ces propos arrivèrent aux oreilles de la Libératrice et toute son âme en fut bouleversée. Puisqu'un tel carnage se préparait, il lui semblait que son devoir était de tout tenter afin de s'y opposer, et la pensée de s'enfuir pour voler au secours des infortunés Compiégnois, s'ajouta bientôt à celle de se dérober à ses plus redoutables ennemis.

S'élevant jusqu'à la petite fenêtre de son cachot, elle inclinait la tête et mesurait de l'œil les soixante pieds qui la séparaient du fossé; la distance lui paraissait courte pour reconquérir cette indépendance tant désirée, et mille projets sur le moyen de franchir cet espace se formaient en son esprit.... La naïve enfant les exposait à ses conseillères. Sainte Catherine l'engageait à se résigner, mais sans lui donner un ordre positif : c'était la douce persuasion opposée à un dessein humainement insensé.... Jeanne se soumettait, puis l'obsession reprenant, elle se jetait à genoux pour implorer de ses Voix la permission de fuir.

Alors survint un fait qui, selon toute probabilité, provoqua dans son cœur une résolution plus ferme. Pour la première fois depuis sa captivité, un homme lui manqua

d'égarés. La Pucelle, au milieu des camps, imposait, je l'ai dit, par sa seule présence, le respect de la vertu. Ce privilège indéniable et miraculeux était nécessaire à la jeune fille que ses fonctions de général mettaient en rapport avec tant de chevaliers et de soldats; aujourd'hui qu'elle est prisonnière, le Ciel semble en avoir suspendu l'effet, afin de doubler le mérite et les souffrances de la pauvre martyre.

La demoiselle de Luxembourg avait à s'occuper de la succession du duc de Brabant, où elle devait relever les comtés de Ligny et de Saint-Pol qui lui revenaient en partage. Il est à présumer qu'elle s'absenta quelque temps avec ses nièces pour terminer cette affaire.

Un officier de trente ans, Aimond de Mory, se trouva chargé de la garde de Jeanne. Il s'oublia jusqu'à employer vis-à-vis d'elle quelques-unes de ces manières légères et peu réglées que les mondains, dans leur indulgence, traitent de bagatelles et d'enfantillages, mais qui soulèvent des révoltes dans les âmes saintes et pures. La Pucelle repoussa bien loin le jeune impudent.

Aux deux puissants motifs signalés plus haut s'ajouta celui d'échapper à ces indécentes plaisanteries; elle n'hésita donc plus. En hâte, elle fabriqua avec ce qui lui tomba sous la main une sorte de corde qu'elle fixa à l'un des barreaux de sa prison. Le câble était trop court; qu'importe, d'un saut elle franchirait le reste de l'espace vide..... Elle suivit aussitôt ce chemin dangereux. A peine avait-elle pesé sur ce lien improvisé qu'il céda et se rompit. L'héroïne vint s'abattre au fond de la courtine; elle était tombée des soixante pieds de hauteur si souvent mesurés par ses regards avides de liberté. La chute fut terrible, la pauvre enfant resta sans connaissance et comme brisée.

Quelque temps plus tard, lorsque les gardiens pénétrant dans le cachot ne la trouvèrent plus, ils se penchèrent au-dessus du gouffre et aperçurent son corps inanimé. On se précipita à son secours et on la transporta dans le château. Quand Jeanne reprit ses sens, elle ne se souvenait plus de rien et ses geôliers durent lui apprendre qu'elle avait sauté du sommet de la tour. Elle demeura étendue sur sa couche, meurtrie, incapable de boire ni de manger. A mesure que ses facultés lui revenaient, un vif chagrin s'emparait de tout son être. Certes, il lui était très pénible de se voir de nouveau la proie de ses oppresseurs, mais la crainte d'avoir contristé ses divines conseillères, en exécutant malgré leur avis ses projets d'évasion, provoquait surtout sa peine. Le cœur pieux et droit de la jeune fille se découvre pleinement dans ce noble scrupule, et ce touchant repentir attirera sur elle une insigne faveur : sainte Catherine se pencha sur son lit de douleur, lui dit de se confesser, de demander pardon à Dieu de cette dangereuse équipée. Elle obéit et offrit en expiation de son erreur d'un instant les souffrances qu'elle ressentait par le fait de sa chute. Sa céleste amie ajouta alors la promesse que les habitants de Compiègne seraient assistés avant la Saint-Martin d'hiver. Largement réconfortée par cette douce vision, la Pucelle recommença à prendre de la nourriture et fut bien vite guérie.

Cependant, un courrier avait volé vers Compiègne pour annoncer à Luxembourg ce qui s'était passé à Beaufort. L'avidement geôlier de la Libératrice de la France éprouva

à cette nouvelle une terrible émotion ; il entrevit comme possible l'effondrement de ses espérances : les monceaux d'or anglais qu'il escomptait déjà avaient été si près de lui échapper.....

Décidément, sa captive n'était pas facile à garder, et il lui tardait de l'échanger contre les dix mille livres que lui avait promis l'évêque de Beauvais. Mû par un sentiment d'avarice, Luxembourg n'hésita plus et signa l'acte de vente de la prisonnière. Son consentement était parvenu à Rouen le 2 septembre, car les Anglais, qui voulaient en finir promptement, donnèrent ce jour-là l'ordre de lever sur le duché de Normandie un impôt de cent vingt mille livres tournois, dont dix mille étaient affectés « au paiement de l'achat de Jeanne la Pucelle, que l'on dit être sorcière, personne de guerre, conduisant les armées du Dauphin ».

Dans l'intervalle, les dames de Luxembourg étaient rentrées à Beaufort : elles avaient trouvé leur jeune amie pâle et affaiblie et lui avaient reproché avec douceur sa tentative inconsidérée. Apprenant de sa bouche les motifs qui l'avaient déterminée à agir ainsi, les châtelaines la calmèrent et lui promirent d'intervenir en sa faveur auprès du sire de Ligny.

En effet, celui-ci ne tarda pas à recevoir des dépêches de sa tante, qui l'avait choisi comme unique héritier, de préférence à son aîné, le comte de Saint-Pol. La noble demoiselle le suppliait de ne pas livrer Jeanne à ses pires ennemis. Elle était si désireuse d'être écoutée, que, dans un codicille ajouté à son testament le 10 septembre, elle renouvelait cette recommandation à son neveu, en même temps qu'elle lui léguait les comtés de Saint-Pol et de Ligny, recueillis par elle trois semaines auparavant.

Le sire de Beaufort ne voulait à aucun prix contrister sa riche parente, mais il tenait également à gagner les dix mille livres offertes en échange de sa prisonnière. Il confia donc son embarras à son frère le chancelier d'Angleterre ; celui-ci imagina un compromis fort adroit. Les Anglais, d'ailleurs, se défiaient eux aussi d'un geôlier si malhabile, et tellement cupide, qu'une proposition plus avantageuse que la leur, venant des Français, aurait eu des chances d'être acceptée par lui.

Ils voulaient que leur ennemie fût brûlée comme hérétique et sorcière, ainsi que venait de l'être pour le même motif l'humble servante de la Pucelle, Pierronne la Bretonne. Pour avoir soutenu sans vouloir en démordre que « Jeanne était bonne, agissait bien et selon Dieu », elle était montée sur le bûcher, le dimanche 3 septembre, en plein Paris.

La combinaison de Louis de Luxembourg consistait à remettre la captive entre les mains du duc de Bourgogne. Ce dernier était là comme un intermédiaire naturel et très opportun ; il gardait au cœur sa haine non encore assouvie contre Charles VII ; sa foi était à l'Angleterre ; il exerçait sur Jean de Luxembourg une suzeraineté incontestée et fort appréciée pour l'heure, puisque le comte lui devait le commandement de l'armée bourguignonne sous les murs de Compiègne. Philippe le Bon fut donc prié, à la satisfaction réciproque des parties contractantes, de conserver dans ses prisons Jeanne d'Arc, jusqu'au jour où, la rançon étant touchée par Luxembourg, celui-ci autoriserait son suzerain à livrer la victime à ses ennemis.

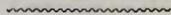
Grâce à ce stratagème, le sire de Ligny pouvait cacher à sa tante et à sa femme le marché honteux qu'il venait de conclure avec l'envahisseur. La remise de la Pucelle à Philippe le Bon s'expliquait suffisamment pour elles par des raisons de politique générale.

Il semble bien que la nouvelle du transfert de l'héroïne fut annoncée sous cette forme au château de Beaurevoir. Le pressentiment d'un séjour interminable dans les cachots traversa sans doute l'esprit de la malheureuse jeune fille, et c'est dans ce sens qu'elle commença à interpréter la phrase mystérieuse que ses Voix du ciel murmuraient déjà à son oreille : « Ne t'inquiète pas de ton martyr; tu viendras enfin au royaume du paradis. »

Un fait positif nous confirme dans cette supposition. Dans le courant de septembre, Jeanne, avec l'aide des dames de Beaurevoir, fit passer une lettre aux magistrats de Tournai. Quelques jours plus tard, le receveur général des finances tournaisiennes écrivait dans son livre de comptes que ses compatriotes avaient reçu un « sûr message » de la Pucelle, enchaînée pourtant et bien gardée.

Les lignes où se trouve résumée cette lettre font pleurer : la pauvre enfant abandonnée demande, « en la faveur du roi notre sire et des bons services qu'elle lui avait faits, que ladite ville lui voulut envoyer de vingt à trente escus d'or pour employer à ses nécessités..... »

Voyez-vous la Libératrice de la France réduite à mendier pour ses nécessités ! Celle à qui le souverain devait sa couronne tendant la main pour supporter le dur régime des prisons !..... Il y a dans ces mots un drame poignant et je ne sais combien de pensées troublantes ; mais ce sera l'éternel honneur de la ville de Tournai, que, délaissée de tous, Jeanne ait poussé avec confiance un cri vers elle.



CHAPITRE XVIII

PHILIPPE LE BON ACCEPTE LA GARDE DE LA PUCELLE — DÉPART DE BEAUREVOIR — EN ROUTE VERS ARRAS — LA COUR-LE-COMTE ET DAVID DE BRIMEU — JEAN NAVIEL APORTE UN SECOURS DES TOURNAISIENS — LE TRÉSORIER DUCAL JEAN DE PRESSY — L'HABIT DE FEMME OFFERT ET REFUSÉ — LE TABLEAU DE L'ÉCOSSAIS — CHAPELLE ET SECOURS RELIGIEUX — COMPIÈGNE DÉLIVRÉE — LE PRIX DU SANG — LES DIX MILLE LIVRES DE L'IMPOT DE NORMANDIE — MORT DE LA DEMOISELLE DE LUXEMBOURG — LA PUCELLE QUITTE ARRAS A LA MI-NOVEMBRE

En acceptant la garde de Jeanne d'Arc, le duc de Bourgogne avait désigné pour être le séjour de la noble victime ses prisons d'Etat de la ville d'Arras.

Arras était puissamment fortifié : ses deux châteaux forts appartenant au prince lui-même, celui de Bellemotte, situé hors des murs, comme celui de la Cour-le-Comte, au centre de la place, offraient d'invulnérables et inviolables cachots où nulle tentative d'évasion ne semblait à redouter.

L'ordre du transfert arriva à Beaurevoir dans la dernière semaine de septembre 1430.

Malgré les assurances réitérées de ceux qui allaient l'emmener, malgré les douces consolations des dames de Luxembourg, l'illustre et malheureuse captive ne put s'empêcher de considérer ce changement comme une nouvelle étape vers ce qu'elle redoutait plus que la mort : être mise en présence du souverain étranger et devenir la proie des soldats féroces de l'Angleterre vaincus par elle.... Fallait-il donc avoir tout tenté pour recouvrer sa liberté et sentir son rêve à jamais fini ?

Des raisons de vive affection augmentaient encore la douleur de la jeune fille. Elle allait quitter les bonnes châtelaines dont les procédés à son égard avaient été si dévoués, et auxquelles, selon son propre témoignage, elle portait la plus profonde vénération.

L'héroïne était témoin des larmes que ses protectrices versaient sur son infortune ; elle y mêla les siennes.... Mais comme à Orléans, à Melun, à Compiègne, comme dans cent autres lieux, ses Voix la consolèrent. Elle entendit une fois de plus leur suave parole retentir à son oreille :

— Prends tout en gré ; ne te mets pas en peine de ton martyre ; tu viendras enfin au royaume du paradis.

L'heure de la séparation a sonné. La Pucelle, réconfortée, se laisse attacher à la selle du cheval qui doit la porter jusqu'aux prisons d'Arras. Déjà, dans la cour inté-

rieure de la forteresse de Beaufort, piaffent les montures de l'escorte, composée mi-partie de gens du duc de Bourgogne et mi-partie de ceux de Luxembourg. La guerrière peut se faire un instant l'illusion d'un départ pour l'armée et se rappeler, en voyant cette petite troupe, les chevaliers qu'elle commandait jadis; mais ce rapide souvenir n'est qu'une nouvelle souffrance pour son cœur meurtri; si elle marche à la mort, ce n'est plus par la voie des combats. De courts adieux à ses geôliers, un long regard d'affection et de reconnaissance aux dames de Luxembourg, et le cortège s'ébranle. Les pas des chevaux résonnent sur le pont-levis abaissé; on descend les pentes qui conduisent au château de Beaufort, et la triste chevauchée commence.

Le trajet dut se faire en deux étapes, et il est assez vraisemblable que l'on prit gîte à Bapaume; en tous cas, l'arrêt eut lieu dans un des châteaux forts situés à proximité de cette ville.

L'automne était venu, les champs avaient perdu leur parure; la plaine s'étendait uniforme sous les regards distraits de la Pucelle.....

Les murs d'Arras se dessinent à l'horizon : on aperçoit ses nombreux et élégants clochers. Bientôt le guet signale une troupe à cheval et quelqu'un de la garnison s'avance pour la reconnaître; les officiers du duc de Bourgogne montrent alors le laissez-passer dont ils sont porteurs et pénètrent dans la ville; ils se dirigent rapidement vers la prison désignée.

La curiosité des habitants dut être peu éveillée par un fait qui se renouvelait sans cesse à cette époque : les passages de troupes étant continuels et les arrivées de prisonniers de guerre assez fréquentes, si l'on s'en rapporte aux extraits de comptes que nous possédons.

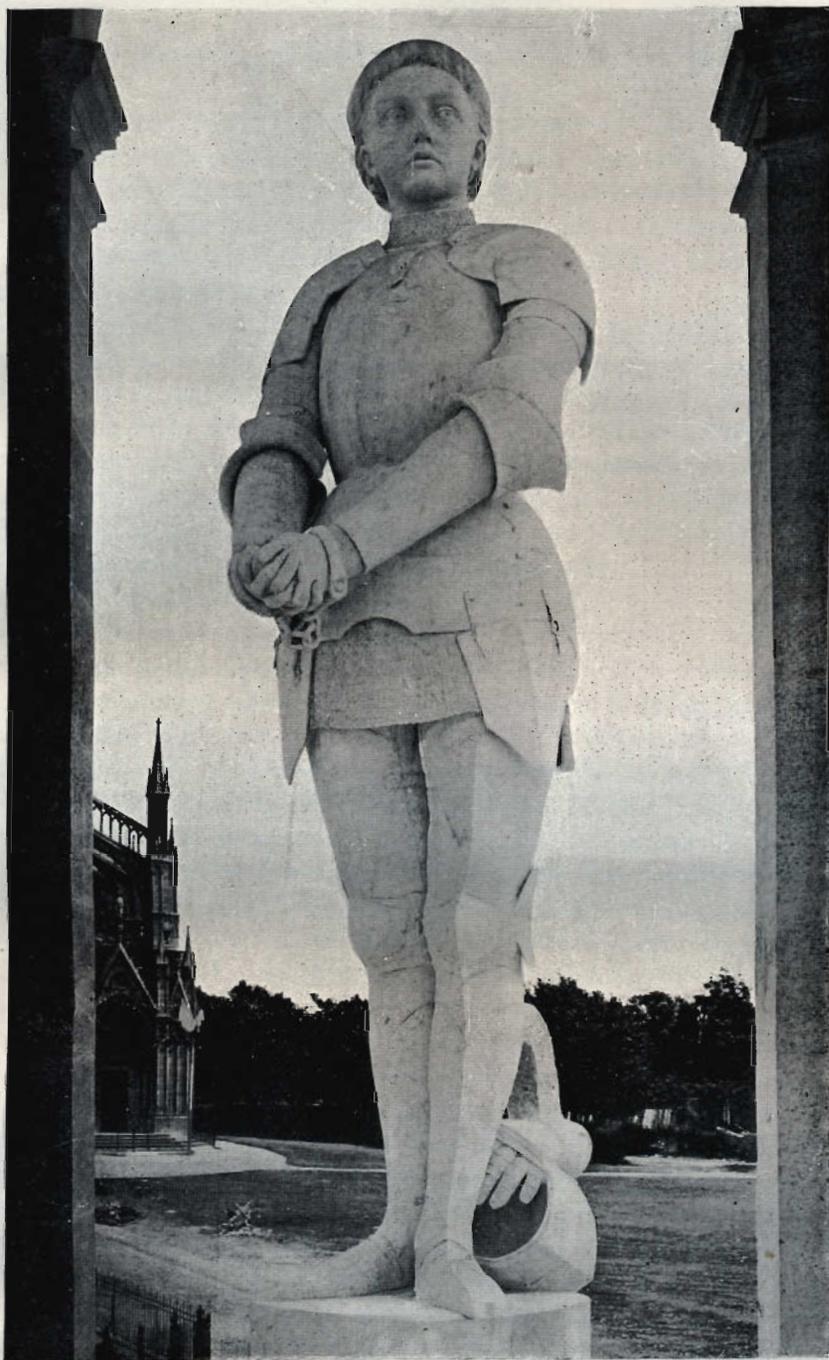
Ce fut probablement la Cour-le-Comte, résidence ducal, située au centre de la ville, qui devint le séjour de Jeanne d'Arc. Il nous est facile de nous représenter le gouverneur d'Arras, David de Brimeu, seigneur de Ligny, chevalier de la Toison d'Or, chambellan et ami personnel de Philippe le Bon, recevant en personne la jeune fille des mains de ses gardes ou priant le gouverneur général des finances, Jean de Pressy, de remplir lui-même les formalités d'écrou pour une captive valant dix mille livres d'or.

Puis, quand les portes se furent refermées sur l'héroïne, recommença pour elle la vie triste, monotone des cachots, avec sa seule occupation possible, la prière pour la patrie, et sa seule joie, la visite journalière de sainte Catherine et de sainte Marguerite, à laquelle s'ajoutait l'apparition plus rare, mais si fortifiante, de saint Michel et de son escorte céleste.....

Malgré ces grâces de choix qui la revivifiaient, Jeanne sentit par instants ses fers peser plus lourdement, et probablement elle s'ingénia derechef à les briser. Témoin la question de ses juges de Rouen qui lui demandèrent si elle ne s'était pas procuré des limes à Arras : la captive ne nia pas,

Les prisons d'État de cette ville avaient chacune une chapelle, et la jeune fille put s'y livrer à tous les exercices de sa tendre piété.

Peu après son entrée dans Arras, Jeanne d'Arc reçut la visite d'un délégué de la ville de Tournai, à laquelle elle s'était adressée par l'intermédiaire de ses deux repré-



JEANNE D'ARC CAPTIVE
Statue de BARRIAS.

sentants venus à Beaufort. C'était la réponse à ce douloureux message qui lui était apportée.

Les consaux tournaisiens n'avaient pas hésité un instant. Connaissant les dispositions des bourgeois de leur cité et regardant la guerrière comme la véritable Envoyée de Dieu, ils avaient tenu une délibération secrète, non mentionnée dans les procès-verbaux de leurs séances, sans doute afin d'éviter des difficultés possibles, soit avec le duc de Bourgogne, soit, hélas! avec certains personnages de la cour de France, et ils avaient voté à la captive vingt-deux couronnes d'or.

Jean Naviel, clerc des six élus et du procureur général de la ville, chargé souvent par ses compatriotes de missions délicates, fut député vers les prisons d'Arras dans les derniers jours de septembre.

Quelle scène sublime et touchante que l'arrivée de ce messager auprès de la prisonnière! A celle que les ministres du roi ont la lâcheté d'abandonner, il vient témoigner que ses amis de Tournai, eux, au moins, n'oublient pas; et l'infortunée, émue de retrouver une fidélité inébranlable après de si nombreuses défections, se laisse aller à un élan de gratitude; au milieu de ses larmes elle sourit à son consolateur et le charge de prédire aux Tournaisiens les prochaines victoires de la France.

Ce souvenir demeurera la gloire ineffaçable de la cité fidèle: malgré cinq siècles écoulés, il ne sera jamais rappelé en vain aux fils de ceux qui en furent les héros.....

Jean Naviel n'avait pu approcher de Jeanne d'Arc que muni de l'autorisation du gouverneur, David de Brimeu.

Dès le jour où le duc de Bourgogne accepta le transfert de la Pucelle à Arras, la garde supérieure de celle-ci fut, par la force des choses, dévolue au puissant capitaine de cette ville; mais il ne paraît pas improbable qu'un autre grand officier du duc fut adjoint à David de Brimeu dans cette importante fonction. La personne choisie en cette circonstance serait, à mon avis, Jehan de Pressy, seigneur de Maisnil-les-Teneur, conseiller, chambellan, receveur général des finances de la cour de Bourgogne. Ce gentilhomme continuait à servir Philippe le Bon comme il avait servi Jean sans Peur, et nous le voyons circuler dans l'Artois durant les années 1429, 1430, pour le recouvrement des aides. Il ne pouvait ignorer la valeur attachée par l'Angleterre à la jeune captive: en effet, il était, on s'en souvient, l'un des deux officiers qui se tenaient auprès du duc de Bourgogne, lorsque, le 14 juillet de cette année 1430, le triste évêque de Beauvais vint trouver Philippe devant Compiègne et le somma sous peine d'excommunication de lui livrer la Pucelle, fût-ce au prix de la rançon d'un roi. Toujours est-il que le texte du procès de Rouen nous montre le sire de Pressy en rapports familiers et fréquents avec Jeanne d'Arc dans son cachot d'Arras, et multipliant ses efforts pour lui épargner une condamnation capitale. Sachant, en effet (sans doute pour l'avoir entendu dire à Cauchon lui-même), que le port de l'habit d'homme constituait un grief mortel contre la prisonnière, il renouvela auprès d'elle les démarches des dames de Luxembourg, la suppliant d'accepter le costume féminin ou au moins l'étoffe nécessaire pour le confectionner.

— J'ai pris cet habit par commandement de Dieu, répondait-elle doucement, je ne

356

puis le quitter sans son ordre. Si Dieu m'ordonnait d'en prendre un autre, je le prendrais, puisque ce serait par commandement de Dieu.

Les instances de Pressy furent donc vaines, et d'autres personnages qui vinrent à Arras, dans le même but, vers la vaillante guerrière, échouèrent pareillement.

Faut-il mettre au nombre de ceux-là l'Écossais dont la Pucelle se souvient dans une de ses réponses à ses juges de Rouen ?

Cet étranger était porteur d'un tableau représentant une scène qui dut émouvoir le cœur de l'héroïne. Elle-même y figurait tout armée, un genou en terre devant son roi et lui offrant un message. La naïve jeune fille, qui, de son témoignage, ne vit jamais autrement son portrait, laissa sans nul doute s'exhaler les sentiments de son âme simple et pure en face de cette image qui lui rappelait en même temps que sa céleste mission les plus beaux moments de son existence.

Dans son cachot, Jeanne eut d'autres consolations plus hautes, plus en harmonie avec sa grande âme si pleine de Dieu et de l'amour de son pays.

J'ai dit qu'elle avait la libre disposition d'une chapelle. Un prêtre y administrait la Pénitence et l'Eucharistie. La pieuse enfant les recevait régulièrement ainsi qu'aux jours heureux.

Dans ses oraisons, la jeune fille redisait à Dieu le nom de Compiègne : elle plaidait la cause de ses amis, ainsi qu'elle les nommait, tant éprouvés par les rigueurs d'un blocus de plus en plus étroit ; elle rappelait à sainte Catherine et à sainte Marguerite leur promesse de secourir la ville durant ce présent automne. C'est dans les murs d'Arras qu'elle eut la consolation d'apprendre que sa prière était enfin exaucée.

Après bien des hésitations, le comte de Vendôme avait consacré ses projets dans un vœu solennel à Notre-Dame de Senlis. Puis, accompagné du maréchal de Boussac et d'autres chefs français de la région, il s'était mis en marche avec une armée et un convoi de vivres. Après une action décisive, Compiègne avait été délivré et Jean de Luxembourg avait subi la honte d'une retraite précipitée, le 26 octobre 1430.

En suivant la route qui le conduisait à Beaufort, le général bourguignon, vaincu, put méditer sur la parole prophétique que Jeanne avait prononcée quelques mois auparavant (l'écho en était certainement arrivé jusqu'à lui) : « Compiègne sera secouru avant la Saint-Martin d'hiver. »

Mais un autre soin allait absorber le cupide détenteur de la Pucelle. L'impôt du 2 septembre achevait de rentrer dans les caisses du receveur de Normandie et le Judas bourguignon allait toucher les dix mille livres au prix desquelles il avait vendu l'héroïne en même temps que son propre honneur.

En effet, par une ordonnance rendue à Rouen le 20 octobre, Henri VI enjoignait à Jean Bruyse, écuyer, gardien des coffres royaux, de se dessaisir des espèces d'or possédées par la couronne, et de les avancer, en attendant qu'elles lui fussent restituées par Pierre Sureau, receveur général des finances de Normandie. Il s'agissait d'effectuer les versements promis à Jean de Luxembourg. Cette opération commença le 24 octobre et demanda un certain temps, puisqu'il fallait transporter de Rouen à Beaufort un ou plusieurs convois d'or, en évitant soigneusement toute la région

battue par les troupes françaises et bourguignonnes. On devait rejoindre le littoral de la Manche et du Crotoy, se diriger vers Beaurevoir en traversant Arras. Dans ces conditions, le comte de Ligny ne put encaisser les fonds avant les premiers jours de novembre.

Lorsqu'il eut donné quittance, il lui fallut envoyer un avis à son suzerain le duc de Bourgogne ainsi que son consentement à la remise de la Pucelle aux Anglais. En raison de ces retards, la prisonnière quitta vraisemblablement Arras vers la mi-novembre. Il est certain d'ailleurs que Jean de Luxembourg ne la livra aux ennemis qu'après s'être assuré que cet acte ne le brouillerait pas avec sa tante, laquelle s'opposa jusqu'au bout à cette iniquité. Or, Jeanne de Luxembourg, comtesse de Saint-Pol et de Ligny, s'éteignit à Boulogne-sur-Mer le 15 du même mois.

Le voile gris qui recouvre souvent le ciel, aux premières semaines de novembre, enveloppa l'âme de la Pucelle quand on vint lui annoncer qu'il fallait se remettre en route et commencer une nouvelle étape de son chemin de croix. Cette fois, elle n'en pouvait plus douter, c'était vraiment aux Anglais qu'on la livrait,

Que de larmes amères coulèrent sur les joues de cette enfant de dix-neuf ans quand elle abandonna la ville d'Arras! Cette cité, bien qu'ennemie par les lois de la guerre, lui avait encore été hospitalière; mais demain, que rencontrerait-elle sur sa route, la pauvre captive? Quel désespoir eût été le sien si sainte Catherine et sainte Marguerite ne lui avaient chaque jour répété qu'elle payait la rançon de la France et que ses tortures lui méritaient la couronne du paradis!

CHAPITRE XIX

D'ARRAS AU CHATEAU DE DRUGY — ACCUEIL DES MOINES DE SAINT-RIQUIER — LA FORTERESSE DU CROTOY ET L'Océan — VISITE DES DAMES D'ABBEVILLE — DOUBLE SOMMATION DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS AU ROI D'ANGLETERRE ET A PIERRE CAUCHON — APPARITION DE SAINT MICHEL — DU CROTOY A EU ET AU CHATEAU D'ARQUES — LA DERNIÈRE ÉTAPE VERS ROUEN — LE CHATEAU DU BOUVREUIL — LA PRISON ANGLAISE DE LA PUCELLE — JEANNE TRAHIE ET VENDUE ENTRE DANS LES VOIES DU MARTYRE

En quittant Arras, l'escorte qui conduisait la noble prisonnière suivit la route de Luchaux. L'immense et fertile plaine que l'on parcourait avait perdu sa parure estivale; fouillée jusqu'en ses derniers replis par la charrue, elle se déroulait sous le regard des voyageurs avec une fastidieuse monotonie. On chevauchait en silence vers le pays du deuil et des larmes.....

Le château des comtes de Saint-Pol retint pendant une nuit l'héroïne dans ses murs, puis, à l'aube, la petite troupe repartit.

Il est probable que l'on contourna Doullens pour prendre la direction de Saint-Riquier; on laissa à droite la ville si célèbre par son antique abbaye, et l'étape se termina au château de Drugy, qui se trouvait un peu au delà, à l'Ouest.

Cette forteresse avait été construite vers 1270, sur une des terres de l'abbaye de Saint-Riquier, par Gilles de Marchemart, trente-septième abbé.

Dès que Nicolas Bourdon, le prieur, eut appris l'arrivée de Jeanne dans un domaine relevant de son autorité, il s'empressa d'aller vers elle avec Jean de la Chapelle, aumônier de l'abbaye, plusieurs autres moines et des notables de la ville; tous avaient grande compassion de la voir ainsi persécutée.

L'auteur qui nous rapporte ce fait était un prêtre, curé d'Oneux, notaire apostolique, écrivain de la fin du xv^e siècle; il s'appelait également Jean de la Chapelle et devait être le parent de celui dont j'ai parlé plus haut; c'est pourquoi il faut attacher de l'importance à la phrase qu'il consacre à Jeanne en terminant son récit: « On parlera d'elle éternellement parce que la haine des Anglais était injuste. »

Bien que le château de Drugy ait été complètement ruiné et remplacé par une ferme, on montre encore aujourd'hui, au centre des bâtiments, un petit cellier de forme hexagonale ressemblant plutôt à une ancienne chapelle et que l'on désigne sous le

titre de prison de Jeanne d'Arc. Ces antiques murailles n'ont peut-être jamais abrité la Pucelle, mais leur emplacement marque sûrement une étape de son douloureux voyage.

Le lendemain, le cortège reprit sa route, et, laissant Abbeville sur sa gauche, se dirigea par Drucat et Le Plessis jusqu'au château du Crotoy occupé par les Anglais, qui s'en étaient emparés en 1424. Cette forteresse procura à la captive une sensation nouvelle. La mer expirait au pied de ses tours. Pour la première fois, la jeune fille put jouir de l'inoubliable spectacle de l'océan, entendre les mugissements des flots et subir cette impression de force et de majesté qui élève l'âme vers Dieu.

De plus, Jeanne goûta dans cette prison des joies qu'apprécia son noble cœur. Les Bourguignons qui l'accompagnaient, et dont le chef semble avoir été le chevalier Aymond de Macy, furent durant quelque temps encore chargés du soin de la garder. Ils continuèrent à lui prodiguer toutes les consolations compatibles avec leur pénible mission, lui assurant surtout pleine liberté de suivre ses habitudes religieuses.

Elle eut ainsi le bonheur de rencontrer parmi les détenus du Crotoy un notable personnage ecclésiastique, Nicolas de Queuille, docteur *in utroque*, chancelier de l'Eglise d'Amiens. Il célébrait le Saint Sacrifice dans la chapelle du château. L'héroïne entendait la Messe, y communiait et s'adressait en confession à ce prêtre éminent. Celui-ci prit à cœur le nouveau ministère que lui confiait la Providence et ne se fit pas faute de dire à qui lui parlait de Jeanne, que c'était une excellente chrétienne, très pieuse; il ajoutait même à ce témoignage de grands éloges.

Les dames d'Abbeville, nobles et bourgeoises, obtinrent la permission d'aller visiter la jeune guerrière. On sait combien alors dans cette cité picarde le sentiment national était vivace; aussi ne doit-on point s'étonner que ces femmes considérassent la Pucelle « comme une âme généreuse, inspirée de Dieu pour le bien de la France » et « la merveille de leur sexe ». Introduites près de la prisonnière, elles la trouvèrent pleine de courage et toute résignée à la volonté de Notre-Seigneur. La reconnaissante enfant les remercia chaudement de leur démarche, se recommanda à leurs prières, et les embrassa affectueusement en prenant congé d'elles. Les visiteuses versèrent des larmes d'attendrissement en recevant ses adieux.

Après leur départ, Jeanne témoigna son admiration pour tant de patriotisme, de vertu et de simplicité, puis elle s'écria : « Oh ! que voici encore un bon peuple ! Que ne puis-je mourir ici ! »

Les officiers bourguignons restèrent un assez long espace de temps au Crotoy.

Pour livrer la captive aux mains des Anglais, ils attendaient, soit que les formalités fussent remplies, soit qu'une escorte britannique eût été désignée spécialement pour cette mission. Toutefois, la nouvelle de l'arrivée de la Pucelle dans une forteresse relevant du roi d'Angleterre parvint à Paris avec une rapidité surprenante.

A peine les docteurs de l'Université, exaspérés des longs délais apportés à la mise en jugement de Jeanne, l'eurent-ils apprise, qu'ils adressèrent à Henri VI la lettre suivante :

A très excellent prince, le roi de France et d'Angleterre, notre très redouté souverain seigneur et père.

Très excellent prince, notre très redouté souverain, seigneur et père, nous avons appris

récemment que cette femme, dite la Pucelle, est maintenant en votre puissance; nous en sommes fort joyeux, et nous espérons que par votre bonne ordonnance cette femme sera mise en jugement pour réparer les grands maléfices et scandales notoires survenus en ce royaume à son occasion, au grand préjudice de l'honneur divin, de notre sainte foi et de tout votre bon peuple. Nous supplions très humblement en l'honneur de notre Sauveur Jésus-Christ, et nous prions instamment Votre haute Excellence, de vouloir bien ordonner que cette femme soit mise rapidement entre les mains de la justice de l'Eglise, c'est-à-dire du révérend père en Dieu notre honoré seigneur l'évêque et comte de Beauvais, ainsi que de l'inquisiteur pour la France. A tous deux la connaissance de ses méfaits appartient spécialement en ce qui touche notre dite foi, afin qu'on discute convenablement, selon que la raison l'exige, sur les charges qui pèsent sur elle et sur la réparation qu'il faudra exiger, en gardant la sainte vérité de notre foi, et en mettant toute erreur fausse et scandaleuse opinion hors des cœurs de vos bons et chrétiens sujets.

Il nous semble fort convenable, si c'était le plaisir de Votre Altesse, d'amener cette femme à Paris pour y faire son procès avec la publicité et la sécurité voulues; car les maîtres, docteurs et autres notables personnes étant ici en grand nombre, son procès serait de plus grande notoriété qu'en aucun autre lieu. Or il convient que la réparation des scandales ait lieu là même où ces faits ont été principalement divulgués et connus. En agissant ainsi, Votre Majesté royale gardera sa grande loyauté envers la souveraineté et divine Majesté; laquelle veuille octroyer à Votre Excellence une prospérité continue et la félicité sans fin. Ecrit à Paris, en notre Congrégation générale solennellement célébrée à Saint-Mathurin, le vingt et unième jour de novembre, l'an 1430. Votre très humble et dévotede fille l'Université de Paris,

HÉBERT.

On le voit, l'Université a grande hâte de traduire la captive devant l'Inquisition. Non contents d'en appeler au bras séculier, les docteurs de Paris se tournent encore vers l'indigne évêque de Beauvais et lui adressent — comme si son zèle contre Jeanne avait besoin d'être excité — la verte semonce qui suit :

Au Révérend Père et Maître en Jésus-Christ, Monseigneur l'évêque et comte de Beauvais.

Nous nous étonnons, Révérend Père et Seigneur, que l'affaire de cette femme appelée communément la Pucelle soit, au grand préjudice de la foi et de la juridiction ecclésiastique, à ce point retardée; attendu surtout qu'elle est, suivant le rapport qui nous en arrive, aux mains du roi notre sire. Si, en la poursuite de cette affaire, Votre Paternité eût montré une plus grande diligence, la cause de cette femme se traiterait peut-être déjà maintenant en justice d'Eglise. Donc, pour que, dans l'affaire dont il s'agit, un plus long retard ne cause pas à l'autorité de l'Eglise un préjudice plus grave, daigne le zèle de Votre Paternité travailler en grande diligence à ce que cette femme soit au plus tôt remise en votre pouvoir et en celui de l'inquisiteur du mal hérétique. Une fois cela obtenu, efforcez-vous que cette femme soit conduite en temps opportun dans cette ville de Paris, où le nombre des savants et des érudits est si considérable. Ainsi sa cause pourra y être examinée avec plus de soin et jugée avec plus de certitude, pour l'édification du peuple chrétien et l'honneur de Dieu; daigne, Révérend Père, ce tout-puissant Seigneur vous seconder en toutes choses d'un très spécial secours. Ecrit à Paris, en notre Congrégation générale, solennellement célébrée à Saint-Mathurin, le 21 novembre 1430.

Les tout vôtres,

Le Recteur et l'Université de Paris,

HÉBERT.



ROUEN — VUE GÉNÉRALE PRISE DE LA CÔTE SAINTE-CATHERINE



Tandis que ses ennemis s'excitaient mutuellement aux apprêts de son supplice, l'héroïne recevait du ciel les grâces de choix qui devaient la rendre invincible contre l'adversité.

L'archange de la victoire, six ans et demi auparavant, était descendu sur terre pour transformer la petite paysanne de Domremy. Après lui avoir raconté la grande pitié du royaume de France, il avait donné à l'âme de l'enfant une ardeur puissante et à son bras une force virile, puis, lui communiquant l'appel d'En-Haut : « Va, va, fille de Dieu, fille de France au grand cœur, il n'y a pour ta patrie de salut qu'en toi seule ; pars, il le faut ! » Maintenant que les Anglais approchent pour enchaîner la douce victime, saint Michel veut la visiter de nouveau, la consoler et la fortifier en vue du martyr qui l'attend. L'ange protecteur de notre nation s'était choisi jadis un sanctuaire parmi nous. Depuis le VIII^e siècle, sa basilique et son abbaye étaient en même temps une forteresse inexpugnable au milieu des flots, rempart resté intangible pour l'envahisseur.

Par delà l'océan immense, il vient visiter quelques instants le château du Crotoy et se manifester une fois encore aux yeux de celle qu'il a mise au service de l'Eglise et de la France.

Saint Michel laissa la Pucelle réconfortée. Le souvenir de cette entrevue l'accompagna et la soutint dans les affres de sa longue captivité. A ses juges prévaricateurs, elle saura rappeler cette suprême visite de l'ange de la France !

Les pourparlers traînèrent cependant encore ; ce fut seulement à la fin de décembre que les autorités anglaises prirent possession de Jeanne. Une dernière fois il fallut se mettre en route. La jeune fille dit adieu à ceux qui avaient partagé son séjour au Crotoy ; tous pleuraient son départ, tant sa présence avait doucement rayonné dans ce sombre domaine.

Sauf un pan du mur sur lequel s'appuie la chaumière d'un pêcheur, il ne reste nul vestige du château du Crotoy, mais aussi longtemps que subsista la modeste chambre habitée durant un mois par l'héroïne, elle fut entourée par les gens du pays d'un religieux respect.

Cependant, sur la rive de la baie de Somme, une barque attendait. Jeanne et ses gardes y prirent place, et l'esquif, après avoir traversé la baie, aborda près de Saint-Valéry, limite du pays de Vimeux. La pieuse enfant salua de cœur le patron de la province où elle arrivait, comme elle avait, quelque temps auparavant, prié de toute son âme saint Riquier, protecteur du Ponthieu.

Sans pénétrer dans la cité, on gagna directement le château de la ville d'Eu, où, d'après la tradition, la captive fut enfermée dans la prison située à l'angle du bâtiment actuel, et que l'on nomme encore la Fosse-aux-Lions.

A partir de cette heure, l'histoire perd la trace certaine de l'itinéraire suivi. On dut longer d'abord la côte dans la direction de Dieppe ; mais il est probable que cette ville fut évitée et l'arrêt fixé au château d'Arques, distant de douze ou treize lieues de Rouen. Deux routes peuvent être utilisées pour ce dernier parcours : nous ignorons absolument celle qui fut adoptée.

Jeanne s'avavançait au milieu de ses gardiens, le corps transi de froid et l'âme pleine de douleur. La voilà donc entre les mains de ces cruels Anglais, les ennemis de la France et les siens!

Après un long trajet et une dernière montée, le cortège parvient au sommet d'une colline. De cette hauteur, le regard découvre le cours de la Seine, et, sur ses bords, Rouen aux belles et élégantes églises, aux solides remparts. L'héroïne contemple le panorama qui s'étend devant elle : c'est donc là que l'attend le roi des Anglais, celui dont elle redoute la vue plus que la mort même!

De ce côté de la ville, une forteresse est assise au flanc de la colline et veille sur les abords. Le château du Bouvreuil est la citadelle de Rouen; dans ses murs, le jeune monarque Henri VI, les princes du sang, avec une garnison très forte et fidèle jusqu'à la mort, gardent à leur patrie la cité riche et puissante qui ne porte son joug qu'à regret.

Construite en 1205, cette forteresse ressemble par son architecture à celles qui ont passé en si grand nombre sous nos yeux depuis que, de prison en prison, nous suivons la guerrière enchaînée. De hautes tours, des fossés profonds, tels que nous les représentent encore les gravures du *xvi^e* siècle, voilà ce que le Bouvreuil offrait aux regards en 1431. Il se distinguait pourtant des édifices analogues par ses multiples logis d'habitation et par le soin qu'on avait pris de disposer et d'orner ses salles intérieures, afin d'en faire une résidence digne d'un souverain. Là, palais et cachots voisinaient de si près que nous verrons un jour les appels de Jeanne parvenir jusqu'aux appartements du gouverneur du château.

Le gros donjon se dressait au Nord et il dut attirer tout de suite l'attention de la jeune fille; c'est le seul vestige du monument qui soit demeuré. Presque sur le même plan, la tour carrée, d'architecture anglaise, bâtie en 1419 par Henri V, défendait l'accès de la forteresse du côté des champs; un pont-levis jeté sur un large fossé en protégeait les abords.

Bientôt les gardes et leur captive arrivent devant cette entrée solitaire; le tablier s'abaisse lentement; la lourde porte grince sur ses gonds avec un bruit sinistre et les cavaliers pénètrent dans l'enceinte. Ils mettent pied à terre dans une première cour intérieure; puis, sans délai, la Pucelle est brutalement poussée vers une tour située dans la partie Nord-Ouest du château et regardant la campagne. Si vite que ce mouvement put s'exécuter, la douce victime n'est pas sans apercevoir des seigneurs aux riches vêtements, qui la fixent avec des yeux pleins de mépris et de haine farouche : ce sont les lords anglais; assoiffés de vengeance, ils ne veulent pas tarder à se repaître du spectacle de leur ennemie prisonnière : ils ne lui pardonnent pas de les avoir fait trembler; ils ne lui pardonnent pas surtout d'avoir arraché la France de leurs mains.

Cependant l'héroïne a pénétré dans son cachot. On la charge d'entraves et de lourdes chaînes, jamais elle n'en avait vu de si pesantes au cours de sa captivité. On ne l'enferme pas seule; trois soldats de basse condition sont placés près d'elle. Elle n'aura donc pas le droit de pleurer, puisqu'elle ne pourra plus cacher ses larmes à ses ennemis.

En terminant la troisième étape de ce récit, essayons de déterminer la responsabilité de chacun dans les crimes qui ont mis Jeanne au pouvoir des Anglais.

Charles VII, mal conseillé, avait méconnu l'Envoyée de Dieu ; ce n'est pas lui qui l'a trahie : c'est La Trémoille, de concert, hélas ! avec Regnault de Chartres, aidés sans doute tous deux de plusieurs chefs français, jaloux des lauriers de la jeune guerrière. La multitude, elle, ne soupçonna pas cet exécrationnel forfait.

Les odieuses intrigues des courtisans abandonnèrent donc Jeanne d'Arc aux faux Français de Bourgogne. Ceux-ci, aveuglés par leurs haines politiques, entraînés par leurs alliances avec les envahisseurs, ne rougirent pas de se prêter au honteux marché qui, pour de l'or, livra la captive à ceux qui voulaient sa mort. La fourberie des ministres de Charles VII ainsi que la crédule indolence du monarque furent dans une certaine mesure des complicités tacites dans cet acte abject, digne du mépris des siècles. Quand les soldats de la Pucelle, le clergé du parti national et le peuple de France connurent la vérité, ils en furent révoltés.

Le pacte infâme eut tous ses effets, et il nous reste à contempler la Libératrice dans les mains des Anglais ses bourreaux, subissant toutes les tortures morales et physiques que peut inventer l'esprit d'une basse vengeance. Mais quand ce martyr sera consommé, la jeune vierge, par un juste retour des choses, apparaîtra à ses ennemis comme à ses amis dans toute la beauté de son âme candide et sublime. Nimbée de ses illustres victoires et de ses héroïques souffrances, elle resplendira dans l'histoire avec la double auréole de la gloire que donne la terre et de celle que le ciel consacre dans l'éternité.

QUATRIÈME PARTIE

MARTYRISÉE ET GLORIFIÉE

CHAPITRE PREMIER

LES PROCÈS ECCLÉSIASTIQUES EN MATIÈRE DE FOI, AU MOYEN ÂGE — POURQUOI LES ANGLAIS VOULAIENT QUE JEANNE FUT CONDAMNÉE PAR L'ÉGLISE — BEDFORD ET CAUCHON, LES DEUX PRINCIPAUX ORGANISATEURS DU DRAME DE ROUEN — L'ÉVÊQUE DE BEAUVAIS AUTORISÉ A DRESSER SON TRIBUNAL SUR LE TERRITOIRE DE L'ARCHIDIOCÈSE — LETTRE DU ROI D'ANGLETERRE PERMETTANT A CAUCHON DE JUGER JEANNE : RESTRICTIONS ANTIJURIDIQUES — INSTALLATION DE JEANNE AU VIEUX CHATEAU — TRAITEMENTS CRUELS — MISE EN UNE CAGE DE FER — PARTIALITÉ DE PIERRE CAUCHON — L'INFORMATION PRÉALABLE DE DOMREMY : SES RÉSULTATS FAVORABLES A JEANNE — COLÈRE DE L'ÉVÊQUE DE BEAUVAIS — RÉUNIONS PRÉPARATOIRES DES 9, 13 ET 23 JANVIER — NOMINATION DES OFFICIERS DU TRIBUNAL — BEDFORD QUITTE ROUEN

Dès les premières lignes de ce chapitre, il faut, pour la clarté du sujet, évoquer un point de la législation du moyen âge, complètement disparu de nos mœurs : je veux parler des procès ecclésiastiques en matière de foi qui étaient engagés *avec le concours et souvent même sur la demande de l'État*.

Cette confusion des deux puissances, il est facile de l'imaginer, constituait un véritable danger. Une telle législation pouvait et devait fournir à l'autorité civile l'occasion de faire des procès uniquement politiques, tout en faisant montre d'un grand zèle religieux. De là des abus et même des excès dont le plus abominable est certainement le procès de Jeanne d'Arc.

Lorsqu'une personne était soupçonnée d'avoir introduit des nouveautés dans la croyance ou de rejeter les dogmes traditionnels, on l'arrêtait, puis l'évêque du diocèse, assisté de prêtres et de docteurs ou savants en renom, l'interrogeait scrupuleusement.

A cet examen, le Saint-Siège était représenté par un délégué qui portait le titre d'inquisiteur.

Quand le crime ou délit n'était pas prouvé, l'accusé devait être immédiatement rendu à la liberté. Au contraire, la faute était-elle démontrée, le coupable se voyait mis en demeure de se rétracter; s'il y consentait, il se tirait d'affaire avec une admonestation ou quelque punition bénigne. Le prévenu refusait-il de se soumettre, le tribunal ecclésiastique, après avoir épuisé toutes les bonnes raisons pour l'amener à résipiscence, portait un jugement constatant le crime et remettait l'obstiné à la justice séculière, c'est-à-dire aux *tribunaux ordinaires* du pays. Tout en recommandant le coupable à l'indulgence de ses nouveaux juges, le pouvoir ecclésiastique renonçait à le protéger, puisque de son plein gré le malheureux se retirait de la vérité religieuse.

Les magistrats civils s'emparaient donc alors de la cause, et, tenant trop rarement compte de l'appel fait à leur clémence, ils punissaient le délinquant de la façon la plus sévère : les lois de ce temps-là n'étaient guère tendres pour les crimes d'hérésie, de blasphème, de sorcellerie, qu'elles considéraient à juste titre comme les éléments de la désorganisation de l'ordre social, et la peine qui s'ensuivait le plus souvent était la mort par le feu.

Notons qu'avant d'être « livré au bras séculier », l'inculpé, s'il se croyait mal jugé, avait le droit d'en appeler du tribunal de son évêque à celui de l'archevêque métropolitain, et de ce dernier au jugement suprême du Souverain Pontife. La remise de la cause au Saint-Siège *était de rigueur* dans les cas très importants ou encore lorsque les matières mises en jugement étaient si délicates qu'elles provoquaient nécessairement le doute ou l'hésitation.

A quelque point de vue que l'on se place, il est impossible de méconnaître la sagesse de ces dispositions. Mais tout procès suppose l'impartialité du juge : si vous supprimez cette condition, que reste-t-il? Une forfaiture comme le procès de Jeanne d'Arc.

Ns



C'est donc un procès ecclésiastique en matière de foi que l'on a prétendu faire à la Pucelle. Pourquoi? D'abord, parce que sa vie et ses actes ne pouvaient donner prise à la moindre accusation ni même au moindre soupçon qui eût permis de faire intervenir un tribunal civil. Ensuite, parce qu'un procès ecclésiastique était seul capable d'aller à l'encontre de la croyance respectueuse qui, pour tous les honnêtes gens et les bons chrétiens, faisait de la jeune vierge une Envoyée de Dieu.

Devant l'Angleterre, marchant à la conquête de la France, l'héroïne s'était dressée, unique, mais invincible obstacle; elle avait battu les troupes ennemies au moment même où celles-ci allaient triompher. Aussi importait-il de la faire disparaître. Mais ce n'était pas seulement au nom du patriotisme que la vaillante guerrière s'était levée; elle avait dit : « Dieu ne veut pas que l'Anglais règne en France; je suis envoyée du ciel pour repousser l'envahisseur. » Il ne s'agissait donc pas simplement de supprimer Jeanne; il fallait surtout anéantir son prestige surnaturel, montrer que ce qu'elle appelait *sa mission* n'était que mensonge, et, après l'avoir convaincue de sorcellerie ou de magie, la condamner comme suppôt de Satan.

Dans le procès qui commence, le pouvoir civil est représenté par le tout-puissant

régent Bedford, instigateur, inventeur même de la cause. Cet homme incarne en lui la rancune de l'étranger vaincu. La seule pensée de perdre la France déjà conquise le révolte. Servi par les circonstances, il a désigné celui qui s'intitulera juge ecclésiastique de la Pucelle : c'est Pierre Cauchon, ancien recteur de l'Université de Paris et évêque expulsé de Beauvais.

Ensemble ces deux hommes choisiront leurs complices ou leurs auxiliaires. Puis, avec une incomparable habileté, mais aussi avec un mépris superbe de l'équité, ils organiseront contre Jeanne cette conspiration que trop souvent la haine ou l'ignorance reprocheront à l'Église comme étant son œuvre.

Le premier souci de l'évêque de Beauvais fut de se munir d'une autorisation lui reconnaissant le droit d'exercer à Rouen ses pouvoirs juridiques. Un prélat ne peut remplir de fonctions épiscopales en dehors de son diocèse, sans une permission de l'Ordinaire du lieu où il se trouve. Or, le siège de Rouen n'ayant point de titulaire, c'était au Chapitre qu'il appartenait de décider si le tribunal chargé d'examiner la Pucelle s'érigerait sur le territoire de l'archidiocèse.

Cet acte ne préjugait aucunement la culpabilité ou l'innocence de l'accusée. D'ailleurs, depuis l'occupation anglaise, les chanoines patriotes avaient été presque tous exilés ou destitués de leur charge. Leurs successeurs n'avaient aucune raison de se montrer favorables à Jeanne d'Arc; de sérieux motifs, au contraire, les poussaient à se rendre agréables à Bedford qui les accablait de bienfaits et venait de se faire installer solennellement dans une des stalles capitulaires de Rouen. De plus, ces ecclésiastiques subissaient les sollicitations, voire même la pression des princes de l'Église présents dans la capitale de la Normandie et tous inféodés à l'Angleterre, tels que le cardinal de Winchester, le chancelier Louis de Luxembourg, les évêques de Norwich, de Noyon, et enfin Pierre Cauchon.

En date du 28 décembre 1430, les chanoines de Rouen publièrent donc une ordonnance, dite lettre de territorialité, où nous lisons :

Il nous a été exposé par révérend père en Christ, notre seigneur Pierre, par la miséricorde divine évêque de Beauvais, que, de son autorité ordinaire et autrement, il se proposait d'informer, ainsi qu'il lui appartient, contre certaine femme appelée communément Jeanne la Pucelle, qui se conduit d'une manière déréglée, contre les devoirs de son sexe et sans aucune pudeur, qui de plus, dit-on, sème, parle et agit contre la foi catholique et au mépris de l'orthodoxie, ce qui la lui montre mal pensante, gravement suspecte et de mauvaise renommée; qu'il s'était proposé et voulait pour cette cause mettre en jugement cette femme, qui naguère encore était dans son diocèse, où, comme il a plu à Dieu, elle a été, dans les limites de sa juridiction spirituelle, prise, détenue, arrêtée et ensuite transférée ailleurs.

Toutefois, il n'entend pas porter, sans notre consentement, sa faux dans notre moisson, il nous a requis de vouloir bien, pour subvenir à son défaut de droit, lui concéder territoire pour ce procès et tout ce qui s'y rattache. Nous, prenant cette demande en considération comme fondée en droit et y acquiesçant en faveur de la foi catholique, avons considéré, donné, assigné, concédons, donnons, assignons au susdit révérend père, pour connaître, décider et mener à bonne fin cette affaire et tout ce qui la concerne, territoire tant dans cette cité de Rouen que dans tout autre lieu de ce diocèse qu'il plaira au révérend père de choisir....

Le territoire concédé, il restait à entrer en possession de la prisonnière, car le droit ecclésiastique décrétait que le juge devait tenir l'accusé en son pouvoir pendant la durée du procès.

Henri VI reçut donc une requête rédigée en ce sens par Pierre Cauchon. La réponse qu'expédia le monarque fut certainement faite de connivence avec le prélat. Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est que la signature apposée au bas de ces lignes est de Jean de Rinel, neveu de l'évêque de Beauvais, par son mariage avec Guillemette Bidault, fille de Jeanne Cauchon.

Le début de cet écrit est à retenir, car il définit nettement les crimes que les Anglais reprochaient à la captive.

Henri, par la grâce de Dieu, roi de France et d'Angleterre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Il est assez notoire que, depuis quelque temps, une femme qui se fait appeler Jeanne la Pucelle, laissant l'habit et les vêtements du sexe féminin, s'est, contre la loi divine comme chose abominable à Dieu, réprouvée et défendue par toutes les lois, vêtue, habillée et armée en homme; qu'elle a fait de cruels homicides, et, comme l'on dit, a donné à entendre au peuple pour le séduire et l'abuser qu'elle était envoyée par Dieu et qu'elle avait connaissance de ses divins secrets; ainsi que plusieurs autres doctrines très périlleuses, très préjudiciables à notre sainte foi catholique et scandaleuses. En cherchant à abuser le peuple et en luttant contre nous et notre peuple elle a été prise armée devant Compiègne.

La demande de l'évêque de Beauvais est ensuite exposée; Henri VI, prenant alors officiellement position, énumère les motifs qu'il prétend invoquer devant le monde civilisé pour mettre la Pucelle en jugement.

..... Aussi nous, qui pour la révérence et l'honneur du nom de Dieu, la défense et l'exaltation de sa dite sainte Eglise et de la foi catholique, voulons dévotement obéir, comme vrais et humbles fils de la sainte Eglise, aux requêtes et instances du dit révérend père en Dieu, et aux exhortations des docteurs et maîtres de notre dite fille l'Université de Paris.....

L'ordonnance continue en exposant que les gardiens de Jeanne sont tenus de « livrer la dite Jeanne aussi souvent qu'ils en seront requis » par le juge, et elle se termine sur cette réserve :

..... Toutefois, c'est notre intention de ravoir et reprendre chez nous Jeanne, si elle n'était pas convaincue ou atteinte des cas dessus dits, ou d'aucun autre touchant ou regardant notre dite foi.....

Cette pièce est datée du 3 janvier 1431; elle suffit déjà à elle seule pour vicier tout le procès et annihiler les pouvoirs judiciaires de Cauchon, s'ils avaient réellement existé. En consentant à laisser la Pucelle aux mains des Anglais, l'ex-évêque de Beauvais perd par le fait même la liberté d'agir avec elle, dans le présent et dans l'avenir, conformément au droit canon qu'il invoque pour la juger.

Non seulement la captive n'est pas conduite dans une prison ecclésiastique suivant la détermination du droit, mais elle n'est même pas enfermée dans les prisons communes et civiles; on la laisse à la merci de ses ennemis jurés, dans un cachot d'Etat,



ROUEN — ANCIEN CHARNIER DE SAINT-SAUVEUR



situation absolument incompatible avec celle d'accusé admis à défendre sa cause devant un tribunal ecclésiastique.

L'infortunée demeura donc dans la tour la plus rapprochée du donjon. Des trois étages qui composaient cette tour, on lui avait réservé celui du milieu : c'était un vaste appartement voûté en tiers-point, de forme circulaire ; son diamètre intérieur comptait douze mètres. On y établit au moyen de cloisons provisoires une sorte de cabanon à demi obscur et surélevé au-dessus du sol : on y accédait par huit marches.

Les Anglais ne furent pas plutôt en possession de la jeune fille qu'ils s'acharnèrent à lui faire expier la terreur qu'elle leur avait jadis inspirée. Jusqu'à l'ouverture du procès, ils en étaient les seuls maîtres, et leur haine féroce sut en profiter.

On commanda une cage de fer à Jean Salvart, dit Jeanson, entrepreneur chargé de l'entretien du château et fidèle ami des Anglais. L'ouvrier de Salvart, Pierre Cusquel, vit peser le cruel engin avant qu'il fût livré. Cette cage était disposée de façon à ce que la Pucelle dût nécessairement s'y tenir debout ; on imposa souvent cette humiliante torture à l'héroïque enfant avant qu'elle comparût devant ses juges.

Comme une bête fauve, derrière ses barreaux, voilà sans doute de quelle manière la Libératrice de la France fut présentée par Bedford au jeune roi d'Angleterre qui habitait alors le château où elle était détenue. Jeanne avait donc eu raison de redouter à l'avance le moment de cette rencontre et de le comparer à la mort. Le comte de Warwick, gouverneur de la forteresse, homme cruel, portant en son âme toutes les haines anglaises, la vit fréquemment dans cette horrible loge ; l'appartement du lord était d'ailleurs tout proche du cachot.

Si affreux que fût pour la Pucelle le séjour de cette cage, elle dut encore le préférer aux heures écoulées dans la société de ses immondes gardiens, tant ils s'appliquaient à la martyriser. Une fois même leurs violences furent telles que la douce victime fit entendre de terribles cris d'appel. Ces cris parvinrent jusqu'aux oreilles de Warwick qui accourut, gourmanda les misérables, changea deux gardiens et enjoignit qu'on ne touchât plus la jeune fille.

La pudeur parfaite de Jeanne stupéfia ses adversaires qui s'étaient formé d'elle une tout autre idée, d'après son séjour au milieu des camps.

Pendant ce temps, le misérable juge préparait la tragédie qui se dénouera sur la place du Vieux-Marché..... A cette époque de sa vie, Pierre Cauchon connaissait-il encore le remords ? J'en doute, et j'estime, à voir la façon dont il menait de front le procès de Rouen et les fonctions épiscopales, qu'il avait oublié tous ses devoirs pour se vendre corps et âme à la politique anglaise. Persuadé que le déshonneur et la mort de la Pucelle étaient nécessaires au triomphe de l'envahisseur, d'avance il avait juré sa perte. Son unique souci fut d'accumuler les formalités nécessaires ou utiles pour masquer par une sentence de condamnation l'ignoble assassinat qu'il préméditait.

Depuis que la prisonnière se trouvait à Rouen, le traître avait multiplié les démarches afin d'atteindre rapidement le but qu'il se proposait. L'innocence et la sainteté de Jeanne éclatant à chaque pas lui rendirent la tâche ardue.

Pour que la procédure, en matière d'hérésie pût être engagée d'office par le juge,

le droit ecclésiastique requérait que l'accusé fût réellement et publiquement réputé criminel; les poursuites alors étaient dans l'esprit de l'Eglise une satisfaction donnée à l'opinion du peuple chrétien et à la réprobation universelle s'élevant contre un misérable.

Pierre Cauchon fut donc obligé de s'entourer de renseignements sur la jeunesse de Jeanne. La chose était d'autant plus facile qu'une partie de la Champagne, tout proche de Domremy, se trouvait encore au pouvoir des Anglais, et que, chargé deux ans auparavant d'y percevoir lui-même l'impôt, il y avait sûrement conservé de nombreuses relations.

En conséquence, il fit parvenir au chevalier Jean de Torcenay, bailli de Chaumont, une Commission rogatoire, rédigée au nom de Henri VI, qui lui enjoignait d'ouvrir dans la contrée une enquête sur la Pucelle. Ce magistrat délégua à cette fin le lieutenant d'Andelot, Gérard Petit et un tabellion, Nicolas Bailly. Ceux-ci, accompagnés d'un clerc appelé Guiot, parcoururent d'abord plusieurs villages voisins du pays natal de l'héroïne, puis audacieusement franchirent la frontière du territoire de Charles VII et arrivèrent à Domremy chez un nommé Jean Begot. Là, ils convoquèrent douze à quinze témoins, dont Jean Morel, Guillemette, Colin, Hennequin de Greux, etc....., qu'ils interrogèrent ainsi que leur hôte au sujet de la captive, sans toutefois les contraindre à parler malgré eux. Les réponses consignées, ils s'éloignèrent en toute hâte, dans la crainte d'être surpris par les hommes d'armes français de Vaucouleurs.

Les compatriotes de Jeanne avaient déposé selon leur conscience, comme ils le firent du reste plus tard au procès de réhabilitation. Les commissaires n'avaient donc recueilli que des notes excellentes. Elles furent soumises au bailli de Chaumont, qui, mécontent d'un résultat aussi inattendu, s'empressa de demander une contre-enquête à Simon de Thermes, écuyer lieutenant du capitaine de Montclair. Celui-ci ne put que vérifier l'exactitude des premiers dires et députa Gérard Petit et Nicolas Bailly en personne à Jean de Torcenay; l'officier, furieux de leurs réponses, les appela traîtres et Armagnacs, mais, tout au moins, il n'eut pas la pensée d'altérer les textes et envoya sans aucun retard l'enquête intacte à Pierre Cauchon par les soins d'un notable du pays.

Au sortir de sa conférence avec le prélat, le messenger qui avait été mal reçu alla confier sa mésaventure à un habitant de Rouen, Jean Moreau, originaire d'Urville, près de Domremy. Au lieu de l'accueil cordial qu'il attendait et de la juste rémunération de ses travaux comme de ses débours qu'il escomptait déjà, il n'avait obtenu, disait-il, que d'amers reproches. L'évêque de Beauvais avait même déclaré que les informations étant inutiles, il n'accorderait aucun salaire : « Est-ce ma faute, s'écriait le narrateur, si cette enquête sérieusement conduite ne contient sur la prisonnière rien que je ne voudrais trouver dans ma propre sœur? »

Pierre Cauchon ne semble avoir communiqué ces renseignements à personne : on ne les trouve nulle part consignés dans le procès. Le misérable avançait sans broncher dans les voies de l'iniquité.

Le premier acte officiel de la procédure eut lieu le 9 janvier 1431. L'évêque, voulant se choisir des complices plus ou moins avoués, assembla dans ce but un certain

nombre de docteurs renommés par leur science. L'endroit où se réunirent ces apôtres du mal en dit déjà bien long sur la liberté qui leur serait donnée pour la direction de l'affaire. On les convoqua dans le local ordinaire du Conseil royal d'Henri VI, proche du château de Rouen. Ces hommes n'étaient donc autre chose que des créatures salariées du gouvernement anglais.

Ce jour-là, Cauchon avait autour de lui : Gilles, abbé de la Sainte-Trinité de Fécamp, docteur en théologie; Nicolas, abbé de Jumièges, docteur en droit canon; Pierre, prieur de Longueville, docteur en théologie; Raoul Roussel, trésorier de l'église de Rouen, docteur en droit civil et canonique; Nicolas de Venderès, archidiacre d'Eu, licencié en droit canon; Robert Barbier, licencié en droit civil et canonique; Nicolas Coppequesne, bachelier en théologie, et Nicolas Loyseleur, maître ès arts.

Dans le procès-verbal, nous lisons :

Ces hommes éminents et célèbres ayant été réunis au lieu et dans le temps susdits, nous avons demandé à leur sagesse de nous indiquer le mode et l'ordre à suivre. Nous leur avons exposé ce qui a été déjà entrepris et dont l'exposé précède. Après que ces docteurs et maîtres ont eu pris pleine connaissance de tout, ils ont pensé qu'il y aurait, au préalable, lieu d'informer sur les faits et paroles imputés à cette femme. Dèférant à leurs avis, nous leur avons fait connaître qu'il a été procédé déjà, par notre ordre, à des informations, et nous avons décidé d'en prendre d'autres encore; que toutes ces informations leur seront ensuite communiquées, dans le Conseil, à un jour à fixer par nous ultérieurement, pour qu'ils puissent voir plus clairement la façon dont il devra être procédé par la suite.

Les premières informations ayant été favorables à l'inculpée, on en cherchera donc d'autres et au besoin on saura en inventer.

Séance tenante le tribunal fut constitué. Le promoteur ou procureur général chargé de soutenir l'accusation fut un triste sire, Jean d'Estivet, chanoine de Bayeux et de Beauvais, surnommé Benedicite; le conseiller examinateur, faisant les fonctions de juge d'instruction de nos jours, Jean de la Fontaine, maître ès arts et licencié en droit canon; les greffiers, Guillaume Colles, dit Boisguillaume, et Guillaume Manchon, de la curie archiépiscopale, enfin l'exécuteur des mandements, Jean Massieu, doyen de la chrétienté de Rouen.

Quand l'évêque de Beauvais eut distribué tous les rôles, il laissa déborder de son abominable cœur une allégresse impie, et s'écria :

— *Il nous faut servir loyalement le roi; il s'agit de faire un beau procès contre Jeanne!*

Quatre jours plus tard, Cauchon se trouve en mesure de convoquer une nouvelle réunion dans le logis de M^e Jean Rubé, chanoine de Rouen, où le prélat reçut l'hospitalité pendant toute la durée du jugement.

Voici le procès-verbal de cette séance :

Le samedi suivant, 13 janvier, nous, évêque, avons fait convoquer en notre demeure, à Rouen, les seigneurs et maîtres dont les noms suivent :

Gilles, abbé de la Sainte-Trinité de Fécamp, docteur en théologie; Nicolas de Venderès, licencié en droit canon; Guillaume Haiton, Nicolas Coppequesne, bacheliers en théologie;

Jean de la Fontaine, licencié en droit canon, et Nicolas Loyseleur, chanoine de l'Eglise de Rouen ;

Nous leur avons exposé ce qui avait été fait dans la précédente séance et nous leur avons ensuite demandé conseil sur ce qui restait à faire dans cette œuvre que nous avons entreprise. En outre, nous leur avons ensuite donné lecture des informations faites dans le pays de ladite femme, et ailleurs, en plusieurs et divers lieux, ainsi que de certains mémoires dressés tant sur ce qui est contenu dans lesdites informations que sur d'autres choses rapportées par la rumeur publique. Tout ayant été vu et entendu, lesdits assesseurs ont été d'avis qu'il y a lieu de dresser là-dessus des articles en la forme habituelle afin que la matière du procès devienne mieux ordonnée et plus claire, permettant ainsi d'examiner avec plus de certitude s'il y a matière suffisante à citation et appel en cause de foi.

En conséquence, et de l'avis de tous les assistants, nous avons arrêté qu'il y a lieu de procéder à la composition desdits articles, et pour leur confection nous avons désigné certains hommes notables versés dans la connaissance du droit divin et du droit humain, ainsi que les notaires susnommés.

Obtempérant rapidement à nos ordres, ceux-ci ont immédiatement, c'est-à-dire les dimanche lundi et mardi, procédé à la composition desdits articles.

Dès ce jour même, comprenant qu'il serait bien servi, Bedford porta ailleurs son souci et se remit à l'œuvre pour combattre les progrès du parti national. Il avait, depuis le mois d'octobre précédent, commis à la charge de bailli dans la capitale de la Normandie Raoul le Boutellier, son propre chambellan, dont il répondait comme de lui-même ; il reprit donc tranquille le chemin de Paris pour s'opposer plus efficacement au mouvement patriotique qui se dessinait contre les envahisseurs.

CHAPITRE II

LES ASSESSEURS CHOISIS PAR CAUCHON — LEUR GRAND NOMBRE — DIVERSITÉ DE LEURS SITUATIONS — LEURS MOBILES — LEURS SENTIMENTS INTIMES — SURVEILLANCE ET PRESSION ANGLAISES — L'UNIVERSITÉ DE PARIS APPELÉE AU PROCÈS — LES SIX DÉLÉGUÉS VOYAGEANT AUX FRAIS DE L'ANGLETERRE — SÉANCE DU 13 FÉVRIER — PIERRE CAUCHON NOMMÉ A L'ÉVÊCHÉ DE LISIEUX RETARDE SA PRISE DE POSSESSION — LE VICE-INQUISITEUR APPELÉ A SIÉGER S'EXCUSE : IL EST MIS EN DEMEURE DE DEMANDER DES POUVOIRS SPÉCIAUX — SOUFFRANCES DE JEANNE DANS SA PRISON — CONVOQUÉE A COMPARAÎTRE LE 21 FÉVRIER, LA PUCELLE FAIT A CETTE SOMMATION UNE RÉPONSE PLEINE DE SAGESSE

La chose était donc bien convenue : Cauchon acceptait des Anglais, auxquels il devait tout, l'abominable mandat de conduire Jeanne au bûcher. Pourtant, ainsi que je le note plusieurs fois au cours de ce récit, il n'avait légalement aucun pouvoir pour la juger : les déterminations du droit ecclésiastique — ainsi que l'exposé réel des faits — le dépouillaient de toute vraie juridiction sur l'accusée et annulaient le titre dont il se prévalait. Raison de plus pour afficher un rigorisme excessif dans les formalités de procédure et pour multiplier les procès-verbaux et les consultations.

Néanmoins, la rare perspicacité du traître lui faisait concevoir qu'un moment viendrait où des protestations s'élèveraient contre sa partialité et que son œuvre ne saurait toujours échapper à la critique des juristes. Il calcula que la meilleure manière de préparer pour l'avenir la défense de son crime était d'en multiplier les complices, ou tout au moins de faire peser la responsabilité de l'infamie qu'il méditait sur le plus de monde possible.

Pour atteindre ce but, un premier moyen lui était offert dans le choix des assesseurs. On désignait sous ce nom des docteurs, célèbres par leur science, qui étaient chargés de suivre les procès en matière de foi. Ces hommes devaient donner leur avis, non point sur l'accusé lui-même, mais sur des propositions extraites de ses réponses et présentées par les officiers du tribunal ; en somme, les consultations de ces maîtres fournissaient tout simplement l'appréciation des notes remises par les juges, car leur texte en était l'unique base.

En général, les procès ecclésiastiques les plus graves ne comptaient guère que douze ou vingt assesseurs ; le nombre pouvait être réduit davantage encore suivant l'importance de la cause.

L'évêque de Beauvais, lui, voulut au contraire s'entourer d'une véritable légion d'assesseurs qu'il recruta au sein des dignitaires ecclésiastiques du parti antinational de Rouen.

On rechercha ceux dont le servilisme paraissait acquis et que l'on croyait susceptibles de subir une pression effective. Sur cette liste, de riches prébendés dont la situation avait été faite par l'Angleterre côtoyaient de jeunes ecclésiastiques ambitieux qu'attirait l'appât de belles récompenses. A côté des uns et des autres, on trouvait de pauvres gens terrorisés essayant vainement d'échapper à la contrainte.

Parmi les puissants chefs des soixante abbayes normandes, dix furent désignés pour être assesseurs; sur les trente chanoines résidant à Rouen, on en appela vingt et un auxquels on adjoignit trois prieurs, sept religieux de divers Ordres, treize avocats en cour d'Eglise et d'autres ecclésiastiques, soit de l'archidiocèse lui-même, soit des diocèses voisins; on atteignait ainsi le nombre de quatre-vingt-dix-sept personnes.

Toute cette phalange ne prit pas une part active au procès; les noms et les chiffres que je citerai dans les chapitres suivants le démontreront péremptoirement; un bon tiers se retira, après avoir fait acte de présence. Quant aux sentiments intimes de tous ces docteurs, il sera facile d'en juger par certains détails que l'histoire nous a conservés.

Un jeune chantre de la cathédrale de Rouen saisit un jour une conversation entre deux des assesseurs les plus compromis: Nicolas Loyseleur et Pierre Maurice. Ceux-ci étaient entourés de plusieurs de leurs collègues et leur faisaient ces déclarations:

— Les Anglais redoutent tellement Jeanne que tant qu'elle vivra ils n'oseront pas assiéger Louviers. Nous ne pouvons faire autrement que de condescendre à leurs désirs. Instruisons vite le procès de la Pucelle, nous trouverons bien une occasion de la faire mourir.

Le témoin qui rapporte ce propos, Jean Riquier, devint plus tard prêtre et curé de l'archidiocèse de Rouen. Après avoir eu maints rapports avec les assesseurs durant la procédure, il ajoutait encore:

— Tout ce qui a été conclu en cette affaire est le résultat de la pression des Anglais et des sommes versées par eux. Ceux qui siégeaient à ce procès, disait-on communément, s'en fussent volontiers abstenus, et la peur plus que tout autre motif les contraignait à s'y rendre.

En effet, le gouvernement d'Henri VI exerçait sur les assesseurs et sur Cauchon lui-même une surveillance de tous les instants. Un secrétaire des commandements du roi d'Angleterre et membre de son Conseil, Guillaume Haiton, était un témoin assidu des séances préparatoires et rapportait sans doute à ses maîtres tout ce qu'il avait vu et entendu. Il assistait notamment aux deux réunions que Pierre Cauchon convoqua dans sa résidence, les 13 et 23 janvier. A cette dernière séance, l'abbé de Fécamp, Gilles de Duremort, membre depuis trois ans du Conseil d'Henri VI, aux appointements annuels de seize cents livres, était aussi près de l'indigne prélat et continuait à faire preuve d'un zèle extrême, s'inspirant, non de l'amour de la justice, mais de la haine contre l'accusée et du désir de plaire aux Anglais.

On voyait encore là le chanoine Nicolas de Venderès, vicaire général de Rouen,



ROUEN — TOUR SAINT-LAURENT
Dessin d'AUDIFFREY.

396

dont l'acharnement était extrême; puis son confrère Coppequesne, qui harangua Bedford lors de son installation au Chapitre de Rouen; enfin un troisième chanoine, Loyseleur, dont l'infamie dépassa tout ce qui se peut imaginer.

La réunion se complétait par Jean de la Fontaine, un des hommes de confiance de l'évêque de Beauvais. Ce dernier dicta en ces termes le procès-verbal de l'assemblée du 23 janvier :

En leur présence, nous avons fait lire les articles rédigés par notre ordre. Ils nous ont déclaré : que les articles susdits leur paraissaient avoir été faits en bonne et due forme; qu'il y avait lieu de procéder à des interrogatoires correspondant auxdits articles; que nous, évêque, pouvions et devons procéder à une information préparatoire sur les faits et dire de cette femme prisonnière.

Nous, évêque, nous rendant à cet avis, nous avons décrété et arrêté qu'il sera procédé à une information préparatoire; et parce que nous étions occupé à d'autres affaires, nous avons délégué pour cette information notre commissaire, vénérable et discrète personne, messire Jean de la Fontaine, licencié en droit canon, ci-dessus nommé.

Il y a lieu de supposer, d'après ces lignes si brèves, que l'on garda le silence sur l'objet principal de la délibération.

Les complices ayant constaté, sans nul doute, l'accueil glacial fait par le clergé de Rouen aux démarches préparatoires du procès de la Pucelle, conclurent à la nécessité d'agir fortement sur l'opinion.

Or, un des meilleurs moyens d'atteindre ce but était d'inviter l'Université de Paris à prendre part officiellement à la procédure qui s'ouvrait. La plupart des gradés de l'archidiocèse sortant de la célèbre Ecole parisienne, le vote de leurs maîtres aurait sur eux une influence irrésistible.

Ce projet fut combiné de concert avec le gouvernement d'Henri VI. Pour obtenir sans tarder l'appoint désiré, une députation quitta Rouen. Elle avait à sa tête un des secrétaires du roi, Jean de Rinel, neveu de l'évêque de Beauvais; on le chargeait de promettre aux délégués de fortes compensations pécuniaires en récompense de leurs peines.

Le secrétaire royal allait trop au-devant des vues haineuses de l'Université pour n'y pas trouver l'accueil qu'il souhaitait. D'ailleurs, le régent lui-même venait d'arriver à Paris. Contrarié par le vent qui soufflait vers l'océan, par des pluies torrentielles et par de continuelles escarmouches des garnisons françaises, il avait mis plus de quinze jours à remonter la Seine, de Rouen à Paris. Enfin, ayant amarré sa flotte sur les rives, en amont de Saint-Denis, il entra dans la capitale, le 30 janvier à 4 heures après midi, et se trouvait en mesure d'exprimer des désirs auxquels l'*Alma Mater* ne pouvait que se conformer avec empressement.

Six des plus célèbres maîtres qui se préparaient à se rendre au Concile de Bâle changèrent le but de leur voyage et se dirigèrent vers Rouen, en compagnie de Jean de Rinel, qui les indemnisa sur les caisses royales.

Ces délégués jouèrent dans le procès de Jeanne un rôle prépondérant. En voici les noms :

Jean Beaupère, de Nevers, docteur en théologie, chanoine de plusieurs diocèses, avait rempli en 1413, durant l'absence de Gerson, les fonctions de chancelier de l'Université dont il semble, en 1431, le personnage le plus considérable.

Nicolas Midi — ancien recteur comme le maître précédemment nommé — était aussi docteur en théologie; il fut récompensé de son zèle antipatriotique par un canonicat à la cathédrale de Rouen et en prit possession onze jours avant l'ouverture du procès.

Jacques de Touraine, appelé encore Texier, Frère Mineur, prédicateur éloquent, était également docteur en théologie.

Ces trois délégués se montrèrent passionnément hostiles à la Pucelle.

Les trois autres, Pierre Maurice, chanoine de Rouen; Gérard Feuillet, Franciscain; Thomas de Courcelles, chanoine d'Amiens et de Théroüanne, tout en éprouvant pour Jeanne des sentiments semblables à ceux de leurs collègues, les affichèrent moins ouvertement. Nous retrouverons d'ailleurs dans les pages suivantes chacun de ces universitaires. Les opérations du procès avaient été suspendues jusqu'à leur arrivée.

Le mardi, 13 février, ils se mirent à l'œuvre pour la première fois et se réunirent dans la résidence de l'évêque de Beauvais.

Vers cette époque, Pierre Cauchon reçut de Rome une nouvelle de nature à l'arrêter dans l'accomplissement de son crime.

Le 19 janvier 1431, le Souverain Pontife, Eugène IV, l'avait transféré du siège de Beauvais à celui de Lisieux. Que le prélat se hâte de prendre possession de son nouveau diocèse, et les pouvoirs qu'il s'arroge sur Jeanne n'auront plus même leur raison d'être; mais, loin de saisir cette occasion providentielle, il laissa dormir sa nomination durant de longs mois et poursuivit son œuvre néfaste. D'ailleurs, les Anglais ne continuaient-ils pas à faire miroiter à ses yeux l'archevêché de Rouen comme récompense de son infamie?

Néanmoins, servi par une haute intelligence, le misérable juge sentait de plus en plus la faiblesse des arguments sur lesquels il prétendait appuyer sa juridiction; les universitaires ne suffisaient pas encore pour la consolider; aussi, d'accord avec eux, songea-t-il à mêler l'Inquisition romaine à cette affaire. Les inquisiteurs de la foi étaient des délégués du Saint-Siège qui surveillaient les procédures en matière d'hérésie et pouvaient y intervenir le cas opportun. En France, ces fonctions étaient remplies par les religieux Dominicains: ceux-ci durent plusieurs fois, au xv^e siècle, s'interposer en faveur des accusés pour modérer le zèle excessif de certains évêques qui poursuivaient pour leur propre compte ou pour celui de l'Etat des causes ecclésiastiques.

Si le grand inquisiteur de France, Jean Graverent, siégeant à Paris, subissait l'influence de l'Université et pouvait être réputé ennemi de la Pucelle, son vicaire à Rouen, le pusillanime Jean Lemaître, des Frères Prêcheurs, ne professait sans doute pas les mêmes sentiments. Depuis qu'on s'agitait autour de Jeanne, loin d'exiger, selon le droit, de se mêler à la procédure, il restait silencieux dans son couvent et semblait souhaiter qu'on l'oublât. Pierre Cauchon et ses complices ne l'entendent pas ainsi: ils vont le lui faire savoir.

Le lundi 19 février, vers 8 heures du matin, les personnages qui, six jours auparavant, avaient délibéré dans la demeure du juge prévaricateur s'y trouvaient de nouveau réunis. On leur donna lecture des articles précédemment rédigés contre Jeanne, ainsi que de l'information partielle mentionnée plus haut, — tous documents d'ailleurs absents du procès tel que nous le possédons.

Après de longs pourparlers, on conclut qu'il y avait lieu d'appeler la prisonnière devant le tribunal « en cause de foi ». Cauchon décida ensuite, « pour que l'affaire pût être débattue d'une façon plus convenable et plus salutaire et par respect pour le Saint-Siège apostolique », de s'adjoindre l'inquisiteur de France ; mais, constatant que celui-ci était loin de Rouen, le traître résolut de le remplacer par son vicaire. Le soir même, à quatre heures, Jean Lemaître, impérieusement convoqué, se présentait. Sommé de seconder le juge dans la conduite du procès, le religieux se déclara prêt à agir dans la mesure de ses moyens, mais ajouta qu'il ne pensait pas qu'une délégation accordée spécialement pour l'archidiocèse de Rouen pût s'étendre à une cause concernant celui de Beauvais. L'évêque répondit qu'il aviserait à ce sujet, mais donna l'ordre au vice-inquisiteur de revenir dès le lendemain, muni de ses lettres de commission.

Le jour suivant, en effet, Jean Lemaître reparut, accompagné d'un de ses frères en religion, Martin Ladvenu. Cauchon et les universitaires n'avaient auprès d'eux que les chanoines de Venderès et Loyseleur. Le vice-inquisiteur exhiba ses titres de délégation : de l'avis de tous, ils furent trouvés assez explicites pour qu'on l'autorisât à se joindre au prélat ; néanmoins, celui-ci jugea bon d'inviter au procès l'inquisiteur général en personne ou de le convier à désigner un délégué.

Lemaître, de son côté, répéta qu'il ne se considérait pas « muni de pouvoirs suffisants » et qu'il ne siègerait qu'en vertu d'une Commission spéciale ; mais il ajouta que pour sa part il ne s'opposait pas à la marche de l'affaire. Le juge prit acte de cette déclaration et offrit officiellement au religieux communication des pièces existantes et de celles qui devraient intervenir dans la procédure. Puis, toutes les opinions étant recueillies, il décida d'ouvrir les débats par ce que l'on appelait alors le procès d'office et qui n'est pas sans rapport avec ce que nous nommons aujourd'hui l'instruction judiciaire. Séance tenante, on rédigea un mandement de citation convoquant l'accusée pour le lendemain matin à 8 heures dans la chapelle royale du château de Rouen.

Tandis que se déroulait cette longue suite de conciliabules, Jeanne continuait à souffrir dans sa prison toutes sortes de tortures physiques et morales. Il y avait deux mois que la porte de son cachot s'était refermée sur elle. Au fond de cette forteresse, où s'agitait en ce moment la cour du roi anglais, elle vivait dans l'unique société de ses geôliers et des misérables *houspailleurs* commis par eux à sa garde le jour et la nuit. Moqueries et outrages étaient prodigués à la pauvre captive, souvent même elle entendait les souhaits de mort que formaient contre elle ses ignobles compagnons. Si quelque grand personnage d'Angleterre venait jeter un regard curieux sur la célèbre guerrière durant les heures terribles où on l'enfermait dans sa cage de fer, une patriotique humiliation s'ajoutait alors à ses douleurs.

C'était l'hiver, et elle n'avait d'autre couchette qu'une planche. Nul être humain ne lui avait apporté des paroles de compassion ; on lui avait refusé l'assistance à la messe, le secours d'un confesseur, la fréquentation des sacrements, c'est-à-dire tout ce qui jusque-là avait fait sa force et sa consolation. La terre avait été pour elle d'une cruauté inouïe, mais le Ciel, heureusement, lui restait ; jamais ses Saintes n'avaient mis plus de tendresse à la consoler. Il n'y a pas à insister maintenant sur ce point : Jeanne elle-même, dans ses réponses à ses juges, nous apprendra bientôt tout ce que nous pouvons désirer connaître.

Ce mardi 20 février, ou très peu de temps auparavant, la captive remarqua un mouvement insolite dans son cachot : la cage de fer disparut pour être remplacée par un lit. Vers le soir, des pas retentirent dans les sombres escaliers, et les geôliers porteurs de torches introduisirent dans le triste réduit un prêtre tout jeune encore et de physionomie sympathique. Il trouva la prisonnière les entraves aux pieds avec une solide chaîne de fer cadénassée à une forte pièce de bois fixée non loin du lit nouvellement installé. L'huissier Massieu (car c'était lui) ayant reçu des gardiens l'assurance qu'il avait devant lui Jeanne la Pucelle lui donna immédiatement lecture d'une citation à comparaître le lendemain à 8 heures dans la chapelle du château pour s'expliquer sur les soupçons d'hérésie planant sur sa personne.

Jeanne, dit-il, m'a répondu qu'elle comparaitra volontiers devant vous et répondra la vérité dans les interrogatoires qu'elle aura à subir ; mais elle a demandé que vous vouliez bien vous adjoindre des ecclésiastiques du parti de la France en nombre égal à ceux du parti de l'Angleterre ; en outre, elle supplie humblement votre paternité révéérée de permettre que demain matin, avant qu'elle comparaisse devant vous, elle puisse entendre la messe : elle m'a prié de faire ces demandes pour elle ; ce que je fais.

Toute la prudence et la sainteté de Jeanne s'affirment en ces simples lignes. Il ne répugne point à la jeune fille de se soumettre à l'ordre qu'elle reçoit de se présenter devant un tribunal ecclésiastique, mais elle sait que nul homme ne peut juger son ennemi et elle demande des garanties d'impartialité chez ceux qui l'examineront ; elle comprend par-dessus tout que l'assistance divine est le premier secours dont elle ait besoin pour échapper aux dangers qui la menacent, et, apprenant qu'elle va comparaître devant un évêque, elle en profite pour solliciter la faveur tant désirée d'entendre la Sainte Messe.

CHAPITRE III

PREMIÈRE SÉANCE PUBLIQUE, LE 21 FÉVRIER, A LA CHAPELLE DU CHATEAU — ON REFUSE A JEANNE D'ASSISTER A LA SAINTE MESSE — LA PUCELLE OPPOSE DES RÉSERVES AU SERMENT QU'ON LUI DEMANDE — INTERROGATOIRE SUR LE LIEU D'ORIGINE — LA PRISONNIÈRE RÉCLAME UN CONFESSEUR ET PROTESTE CONTRE LES FERS DONT ON LA CHARGE — LES TROIS CLÉS DU CACHOT — TUMULTE DE CETTE PREMIÈRE SÉANCE — DES SECRÉTAIRES ANGLAIS DISSIMULÉS AUX REGARDS DU PUBLIC RÉDIGENT UN COMPTE-RENDU TENDANCIEUX — PROTESTATIONS DES GREFFIERS — RAISONS DE SE DÉFIER DU PROCÈS-VERBAL OFFICIEL — REFUS DE DONNER UN AVOCAT A L'ACCUSÉE — DEUXIÈME SÉANCE PUBLIQUE, LE 23 FÉVRIER, DANS LA SALLE DES PAREMENTS — INTERROGATOIRE SUR LE DÉPART DE VAUCOU-LEURS, L'ARRIVÉE A CHINON ET A ORLÉANS

Les procès ecclésiastiques étant, dans l'intention de ceux qui les instituèrent, des actes très solennels de la vie religieuse, s'ouvraient le plus souvent dans un sanctuaire. Pendant le cours de l'affaire, juges et assesseurs revenaient de nouveau siéger dans le saint lieu pour discuter les parties les plus importantes de leur procédure. Désireux de revêtir son crime des formes consacrées, l'indigne évêque de Beauvais n'hésita pas à se soumettre à cet usage ; mais il n'obtint pas des Anglais l'autorisation de faire sortir Jeanne du château. Il convoqua donc ses assesseurs dans la chapelle de la puissante forteresse pour le mercredi 21 février.

Vers 8 heures du matin, quarante-trois ecclésiastiques, tous gradés en théologie, en droit canon et civil, répondirent à l'appel. Parmi eux, on comptait quatre abbés mitrés, des chanoines et des religieux. Jean Lemaître, vicaire de l'inquisiteur, était là aussi, mais à son rang de religieux et de gradé et non comme juge siégeant en vertu de son titre de délégué du Saint-Siège. Selon la coutume, le Saint Sacrement avait été au préalable retiré du tabernacle.

Les membres du tribunal se massèrent du côté du chœur, et sur les degrés de leur estrade on fit asseoir les clercs ou secrétaires des plus hauts personnages de l'assemblée. Devant eux, un escabeau était préparé pour l'accusée. Les fenêtres avaient reçu d'amples rideaux derrière lesquels des hommes se dissimulaient.

Pierre Cauchon déclara la séance ouverte, puis donna lecture de la lettre du roi d'Angleterre lui livrant Jeanne et de la délibération du Chapitre qui l'autorisait à juger dans les limites de l'archidiocèse.

Le promoteur, Jean d'Estivet, rappela la citation et le mandement d'exécution.

Au moment où la prisonnière allait être introduite, l'évêque de Beauvais avertit les assistants qu'ayant reçu de celle-ci une demande d'entendre la messe, il lui avait refusé cette faveur, de l'avis « de notables seigneurs et maîtres », à cause des crimes dont elle était accusée et de l'habit qu'elle portait.

Cette question étant réglée d'une façon aussi sommaire qu'inique, la Pucelle, serrée dans son pourpoint de couleur sombre, fit son entrée. Un mouvement de curiosité se produisit alors. En voyant cette pauvre jeune fille dont le visage portait l'empreinte des souffrances qu'elle avait endurées pendant sa longue captivité, tous ces savants docteurs songèrent sans doute qu'il leur serait facile de la réduire au silence.

Lorsque Jeanne se fut assise sur le siège qui lui était préparé, Pierre Cauchon prit la parole.

Rappelant les scandales donnés à la chrétienté par « ladite Jeanne », il expliqua de nouveau comment le roi d'Angleterre lui avait fait remettre la prisonnière afin qu'elle pût être examinée sur ses croyances. En conséquence, se basant « sur la rumeur publique et aussi sur certaines informations », il allait commencer son procès d'office. Puis le juge sacrilège, adoucissant la voix, invoquant hypocritement l'intérêt de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la Sainte Église, adjure la Pucelle, pour la prompt solution de la cause, de répondre franchement à toutes les « questions qui lui seront adressées touchant la foi ». Ceci achevé, il la requiert « de prêter serment en la forme voulue, la main sur les Saints Évangiles, de dire la vérité » sur les demandes qui vont lui être faites.

Alors s'engage entre lui et l'accusée le dialogue suivant que je traduis sur le procès-verbal même :

JEANNE. — Je ne sais sur quoi vous voulez m'interroger; peut-être me demanderez-vous des choses que je ne pourrai pas vous dire.

PIERRE CAUCHON. — Voulez-vous jurer de dire la vérité sur les choses qui vous seront demandées concernant la foi et que vous saurez?

JEANNE. — Pour ce qui est de mon père et de ma mère et de ce que j'ai fait après avoir pris le chemin de France je jurerai volontiers; mais je n'ai jamais dit ni confié à personne les révélationes qui me sont venues de Dieu, si ce n'est à Charles seul, mon roi, et je ne vous les révélerai pas, dût-on me couper la tête, parce que je les ai eues par mes visions, mon Conseil secret, avec défense de les révéler. Avant huit jours je saurai bien si je dois vous les révéler.

PIERRE CAUCHON. — Pour la deuxième et la troisième fois, nous vous avertissons et requérons de vouloir bien, sur ce qui touche notre foi, faire serment de dire la vérité.

JEANNE, à genoux et les mains sur le missel. — Je jure de dire la vérité sur ce qui me sera demandé et que je saurai en matière de foi.

PIERRE CAUCHON. — Quel âge avez-vous?

JEANNE. — Environ dix-neuf ans) à ce qu'il me semble.

PIERRE CAUCHON. — Que savez-vous?

JEANNE. — J'ai appris de ma mère mon *Pater*, mon *Ave Maria* et mon *Credo*. Tout ce que je crois, je l'ai appris de ma mère.

PIERRE CAUCHON. — Dites votre *Pater*.

JEANNE. — Entendez-moi en confession, et je vous le dirai volontiers.

PIERRE CAUCHON. — Je vous demande de nouveau de dire votre *Pater*.

JEANNE. — Non, je ne vous dirai pas mon *Pater*, à moins que vous ne m'entendiez en confession.

PIERRE CAUCHON. — Volontiers nous vous donnerons un ou deux notables hommes de la langue de France, et devant eux vous voudrez bien dire votre *Pater* ?

JEANNE. — Je ne leur dirai pas, s'ils ne veulent m'entendre en confession.

Il n'y a pas à se méprendre ici sur le refus de l'héroïne : si elle met une condition pour réciter publiquement son *Pater*, c'est qu'elle espère par ce moyen obtenir ce qu'elle sollicite en vain, à Rouen, depuis deux mois : un confesseur. Et qui n'admirerait la foi et la droiture d'âme de la sublime enfant ? Elle sait que tous ces hommes sont animés contre elle de la haine semée par les Anglais ; cependant elle ne voit en eux que le caractère sacerdotal et accepte d'ouvrir les secrets de sa conscience à Cauchon lui-même ; mais le misérable a d'autres soucis. Il s'adresse de nouveau à la jeune fille :

PIERRE CAUCHON. — Jeanne, nous vous défendons de sortir de la prison qui vous a été assignée dans le château de Rouen, sans notre permission, sous peine d'être convaincue du crime d'hérésie.

JEANNE. — Je n'accepte pas cette défense ; si jamais je viens à m'échapper, personne ne pourra me reprocher d'avoir rompu ou violé ma foi, car je n'ai donné ma parole à personne. Puis j'ai à me plaindre de ce qu'on m'attache avec des chaînes et des entraves de fer.

PIERRE CAUCHON. — Vous avez cherché ailleurs et plusieurs fois à vous évader de votre prison, et c'est pour vous retenir plus sûrement qu'il a été ordonné de vous mettre aux fers.

JEANNE. — Il est vrai, j'ai voulu m'enfuir et je le voudrais encore : car c'est chose permise à tout prisonnier de s'évader.

PIERRE CAUCHON. — Nous commettons pour plus de sûreté, à la garde de Jeanne, noble homme John Gris, écuyer, garde du corps du roi notre seigneur, et avec lui John Berwoit et William Talbot. Nous leur enjoignons de bien et fidèlement garder ladite Jeanne et de ne permettre à personne de l'entretenir sans notre permission. (*S'adressant aux trois gardiens.*) Jurez solennellement, la main sur les Évangiles, d'observer cet ordre. (*Ils jurent.*) Maintenant, Jeanne, nous vous assignons, pour comparaître demain jeudi, à 8 heures du matin, devant nous, en la chambre des Parements, au bout de la grande salle du château de Rouen.

Le procès-verbal officiel de cette première séance se termine sur ces mots.

La simple lecture des lignes qui précèdent permet de se rendre compte que cette rédaction n'est qu'un résumé, un extrait des réponses de Jeanne. Nous acquerrons d'ailleurs bientôt la preuve que les dires de la Pucelle n'étaient pas toujours relatés en entier au procès-verbal ; d'où une conclusion s'impose, c'est que ce document, n'étant ni complet ni écrit librement, ne peut être invoqué contre l'héroïne.

La protestation de la noble victime, relative au lieu de sa détention et aux chaînes dont on la chargeait, ne doit point passer inaperçue. Un grand nombre d'assesseurs désiraient que la Pucelle fût remise aux prisons ecclésiastiques ; plusieurs étaient persuadés que, faute de ce faire, le procès perdait sa valeur légale ; mais naturellement nul n'osait parler.

D'ailleurs, le cardinal d'Angleterre, qui se mêla très activement à l'organisation de la tragédie judiciaire de Rouen, avait trouvé un procédé tortueux pour transformer soi-disant en prison ecclésiastique le cachot d'État où gémissait la captive : il mit les trois clés du sombre réduit entre les mains de gens d'Église. Après s'être réservé la première, il confia la seconde au vice-inquisiteur et la troisième au chanoine Jean

d'Estivet. La chose n'en était guère plus légale : il y eut une hypocrisie de plus, voilà tout.

Durant la séance d'ouverture et bien qu'on fût réuni dans la chapelle du château, le plus grand tumulte ne cessa de régner. Les assesseurs, qui pensaient n'avoir qu'à ouvrir la bouche pour confondre l'accusée, l'interrompirent presque à chaque mot.

On interrogeait Jeanne à bâtons rompus, dit Massieu; plusieurs lui faisaient ensemble des questions difficiles, et, avant qu'elle eût répondu à l'un, l'autre lui adressait une autre interrogation, ce qui la chagrinait : « Faites l'un après l'autre! » observait-elle. J'étais étonné, conclut l'huissier du tribunal, qu'elle pût ainsi répondre aux questions subtiles et captieuses qui lui étaient faites. Un homme instruit aurait eu de la peine à répondre.

Est-ce alors ou plus tard que Jeanne réclama un conseil? On ne sait, mais on a la preuve que cette assistance lui fut refusée. A sa requête si légitime, on opposa cette déclaration effrontée :

— Qu'elle réponde par elle-même et comme elle le voudra.

Voici, à propos de cette première séance, un grave incident qui n'est point relaté au procès-verbal. Les personnages que nous avons vus se dérober aux regards de l'accusée, derrière de vastes rideaux, étaient deux secrétaires du roi d'Angleterre et le chanoine Loyseleur — dont le nom n'est pas inscrit sur la liste officielle des assesseurs présents. — Ces hommes prétendaient rédiger les réponses de la jeune fille en les torturant de manière à les retourner ensuite contre leur auteur. Après la séance, le greffier en titre, Guillaume Manchon, ayant collationné son travail avec le leur, y trouva de notables différences; il protesta et déclara qu'il cesserait ses fonctions si ce manège continuait.

On prit alors plus de précautions pour dissimuler ces scribes perfides à l'attention du tribunal; c'est peut-être dans le but de faciliter leur besogne que la salle des Parements fut choisie désormais comme lieu de réunion.

Le lendemain, à l'heure dite, quarante-huit assesseurs entouraient Cauchon.

Aussitôt, la Pucelle fut amenée dans la salle, et le débat s'engagea comme la veille au sujet de la prestation du serment.

PIERRE CAUCHON. — Jeanne, nous vous avertissons et requérons, sous les peines de droit, de faire le serment que vous avez fait hier et de jurer simplement et sans réserve de répondre la vérité aux questions concernant les choses dont vous êtes accusée et diffamée.

JEANNE. — J'ai juré hier, cela doit suffire.

PIERRE CAUCHON. — De nouveau nous vous demandons de jurer : toute personne, fût-ce même un prince, requise de jurer en matière de foi, ne pourrait s'y refuser.

JEANNE. — Je vous ai fait serment hier, cela doit bien vous suffire; vous me chargez trop!

PIERRE CAUCHON. — Une dernière fois, voulez-vous jurer?

JEANNE. — Je fais serment de dire la vérité sur ce qui touche la foi.

PIERRE CAUCHON. — Maître Jean Beupère, professeur insigne de théologie, va vous interroger. Maître Beupère, interrogez Jeanne.

JEAN BEUPÈRE. — Quand avez-vous entendu vos Voix pour la première fois?

JEANNE. — J'avais treize ans quand j'eus une voix de Dieu pour m'aider à me bien conduire. La première fois j'eus grand'peur : il était environ midi; c'était l'été, dans le jardin de mon père. J'étais à jeun, mais je n'avais pas jeûné la veille. J'entendis cette Voix à ma droite, du

côté de l'église. Rarement je l'entends sans qu'elle soit accompagnée de clarté. Cette clarté est du même côté que la Voix. Ordinairement, il y a grande clarté. Lors de ma venue en France, j'entendais souvent cette Voix.

JEAN BEAUPÈRE. — Mais comment pouviez-vous voir cette clarté que vous dites, puisque cette clarté était de côté?

JEANNE *se tait, et passant à un autre sujet, dit* : — Si j'étais dans un bois, j'entendrais bien les Voix qui viennent à moi.

JEAN BEAUPÈRE. — Que vous semblait-il de la Voix que vous entendiez?

JEANNE. — Elle me semblait une noble Voix; je crois qu'elle m'était envoyée par Dieu. Lorsque je l'entendis pour la troisième fois, je reconnus que c'était la Voix d'un ange. Cette voix m'a toujours bien gardée et je l'ai toujours bien comprise.

JEAN BEAUPÈRE. — Quel enseignement vous donnait-elle pour le salut de votre âme?

JEANNE. — Elle m'a instruite à me bien conduire, à fréquenter l'église; elle m'a dit qu'il était nécessaire que je vinsse en France.

JEAN BEAUPÈRE. — Votre père connut-il votre départ?

JEANNE. — Mon père n'a rien su de mon départ. La Voix me disait : « Viens en France! » et je ne pouvais plus durer où j'étais. Elle me disait que je ferais lever le siège d'Orléans! « Va, ajoutait-elle, vers Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs, il te fournira des gens pour faire route avec toi. » Je répondis que j'étais une pauvre fille qui ne saurait ni chevaucher ni guerroyer!

JEAN BEAUPÈRE. — Alors, qu'avez-vous fait?

JEANNE. — J'allai chez mon oncle et lui dis que je voulais rester auprès de lui quelque temps; j'y restai à peu près huit jours; je lui dis : « Il faut que j'aille à Vaucouleurs. » Il m'y conduisit. Quand j'y fus arrivée, je reconnus Robert de Baudricourt, quoique je ne l'eusse jamais vu; je le reconnus grâce à ma Voix, car elle me dit que c'était lui. Je dis à Robert : « Il faut que j'aille en France! » Deux fois Robert refusa de m'entendre et me repoussa. La troisième fois, il me reçut et me fournit des hommes : la Voix m'avait dit qu'il en serait ainsi.

JEAN BEAUPÈRE. — Pourquoi êtes-vous allée voir le duc de Lorraine?

JEANNE. — Le duc de Lorraine manda qu'on me conduisit vers lui. J'y allai et je lui dis que je voulais aller en France. Le duc me demanda s'il recouvrerait la santé; je lui répondis que là-dessus je ne savais rien.

JEAN BEAUPÈRE. — En quel costume êtes-vous partie de Vaucouleurs?

JEANNE. — A mon départ de Vaucouleurs, j'étais en habit d'homme, je portais une épée que m'avait donnée Robert de Baudricourt, sans autres armes : j'avais avec moi un chevalier, un écuyer et quatre serviteurs avec lesquels je gagnai la ville de Saint-Urbain, où je passai la nuit dans une abbaye. En route, je traversai Auxerre, où j'entendis la messe dans la principale église. Alors, j'avais fréquemment mes Voix ainsi que celle dont j'ai parlé plus haut.

JEAN BEAUPÈRE. — Qui vous a conseillé de prendre un habit d'homme?

A cette question, elle a refusé plusieurs fois de répondre. Finalement elle a dit : « De cela, je ne charge personne. »

Ici, la minute du procès, rédigée bien après qu'il fût terminé, ajoute la réflexion suivante :

Plusieurs fois Jeanne a varié sur cette question.

On ne voit pas bien la nécessité d'une telle critique. Si l'héroïne a varié, il doit être facile de le constater à la lecture de ses réponses et probablement même d'y trouver le motif des changements qu'elle apporta. Cette surcharge indique simplement l'intention hostile qui présida à la rédaction définitive.

Le procès-verbal continue :

JEAN BEAUPÈRE. — Que fit Robert de Baudricourt au moment de votre départ ?

JEANNE. — Robert de Baudricourt fit jurer ceux qui me conduisaient de bien et sûrement me conduire : « Va, me dit Robert de Baudricourt au moment où je m'éloignai, va ! et advenue que pourra ! »

JEAN BEAUPÈRE. — Pourquoi avez-vous pris cet habit d'homme ?

JEANNE. — Il a fallu que je change mon vêtement pour un habit d'homme. Mon Conseil là-dessus m'a bien parlé.

JEAN BEAUPÈRE. — Comment êtes-vous venue vers celui que vous nommez votre roi ?

JEANNE. — J'allai sans obstacles jusqu'au roi. Arrivée au village de Sainte-Catherine de Fierbois, j'envoyai pour la première fois au château de Chinon où était le roi. J'y arrivai moi-même vers midi et me logeai d'abord dans une hôtellerie. Après dîner, je me rendis vers le roi qui était au château. Le jour où il me reçut, j'entrai dans la chambre où il était, je le reconnus au milieu des autres, par le conseil de ma Voix qui me le révéla. Je lui dis que je voulais aller faire la guerre contre les Anglais.

JEAN BEAUPÈRE. — Quand la Voix vous montra votre roi, y avait-il là quelque lumière ?

JEANNE. — Passez outre.

JEAN BEAUPÈRE. — Avez-vous vu un ange au-dessus de votre roi ?

JEANNE. — Épargnez-moi ; passez outre. Je puis vous dire cependant qu'avant de me mettre en œuvre le roi a eu beaucoup d'apparitions et de belles révélations.

JEAN BEAUPÈRE. — Quelles révélations et apparitions votre roi a-t-il eues ?

JEANNE. — Je ne vous le dirai pas ; il n'est pas temps de vous en répondre ; mais envoyez au roi, il vous le dira. La Voix m'avait bien promis qu'aussitôt venue vers le roi il me recevrait. Ceux de mon parti ont bien su que la Voix m'avait été envoyée de Dieu ; j'affirme et je sais bien qu'ils ont vu et connu cette Voix. Mon roi et plusieurs autres ont entendu aussi et vu les Voix qui venaient à moi : il y avait là Charles de Bourbon et deux ou trois autres.

JEAN BEAUPÈRE. — Entendez-vous souvent cette Voix ?

JEANNE. — Il n'y a pas de jours que je n'entende cette Voix, et j'en ai même bien besoin. Je ne lui ai jamais demandé d'autre récompense finale que le salut de mon âme.

JEAN BEAUPÈRE. — Lui avez-vous parfois désobéi ?

JEANNE. — La Voix m'avait dit de demeurer à Saint-Denis en France, je le voulais ; mais, contre ma volonté, les seigneurs m'ont emmenée. Si je n'avais été blessée, je n'en serais point partie.

JEAN BEAUPÈRE. — Où avez-vous été blessée ?

JEANNE. — Je fus blessée dans les fossés de Paris où je m'étais rendue en quittant Saint-Denis ; mais je fus guérie en cinq jours. C'est vrai que j'ai fait faire une escarmouche devant Paris.

JEAN BEAUPÈRE. — Était-ce fête ce jour-là ?

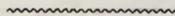
JEANNE. — Je crois bien que c'était fête.

JEAN BEAUPÈRE. — Était-ce bien d'agir ainsi ?

JEANNE. — Passez outre.

PIERRE CAUCHON. — Il nous paraît qu'il en a été assez fait pour aujourd'hui, nous remettons la continuation de l'affaire à samedi prochain, à 8 heures du matin.

La Pucelle sortit, laissant ses interrogateurs étonnés de son sang-froid et de ses prudentes réponses. Cependant ils espéraient toujours la prendre en défaut. La suite de cet inique procès nous montrera que leur attente fut déçue.



CHAPITRE IV

RÔLE INFAME DE NICOLAS LOYSELEUR — SÉANCE DU 24 FÉVRIER — LES VOIX PARLENT A JEANNE DANS SA PRISON — AVERTISSEMENTS SOLENNELS AUX JUGES — ÊTES-VOUS EN ÉTAT DE GRACE ? — MAGNIFIQUE RÉPONSE — DOMREMY ET L'ARBRE DES DAMES — SÉANCE DU 27 FÉVRIER — JEANNE DÉCRIT SES APPARITIONS — CONSEIL REÇU DES VOIX — L'ACCUSÉE INVOQUE L'APPROBATION DONNÉE A POITIERS — L'ÉPÉE DE FIERBOIS — L'ÉTENDARD CÉLESTE — LA BLESSURE DE JEANNE DEVANT ORLÉANS

Dès les premiers jours, on comprit que la Pucelle ne serait pas facile à confondre et qu'il serait nécessaire de multiplier les moyens de l'induire en erreur. Le chanoine Loyseleur, assesseur du procès, possédant toute l'estime de Cauchon, se chargea de cette triste et répugnante besogne; s'étant déguisé en cordonnier, il se fit enfermer avec la captive, se disant originaire des Marches de Lorraine et chaud partisan de Charles VII; on l'avait arrêté de ce chef, affirmait-il. Le fourbe conquit bientôt la sympathie de la jeune fille, et, chaque fois qu'il venait la retrouver, il l'engageait vivement à ne pas se soumettre à tous ces gens d'Eglise qui prétendaient la juger :

— Si vous les croyez, vous êtes perdue! disait-il.

Le procédé était bon pour gagner le cœur de Jeanne, mais recérait un piège dangereux; nous verrons quel usage l'indigne chanoine en fera plus tard. Le nom de Loyseleur n'est pas porté au procès-verbal des réunions des 21 et 22 février. Je me demande si cette omission ne se rattache pas au rôle que joua ce personnage auprès de la jeune fille, ainsi qu'à la rédaction du compte rendu des secrétaires anglais qui, comme nous l'avons vu, furent tout d'abord placés sous sa direction.

Le samedi 24 février, la séance s'ouvrit plus solennelle encore. Il y avait soixante-trois assesseurs présents, parmi lesquels un nouveau membre de l'Université de Paris, Denys de Sabrevois, le premier des délégués de cette corporation à l'assemblée de Bâle, qui, au lieu de se rendre au Concile, venait rejoindre ses collègues à Rouen.

A peine l'accusée fut-elle introduite que l'évêque de Beauvais la requit, comme précédemment, de prêter serment sans restrictions. Elle se tut et le juge dut renouveler par trois fois sa sommation. Le procès-verbal continue en ces termes :

JEANNE — Donnez-moi permission de parler.

PIERRE CAUCHON. — Parlez.

JEANNE. — Par ma foi, vous pourriez me demander telles choses que je ne vous dirais pas.

Peut-être que sur beaucoup de choses que vous pourriez me demander je ne vous dirais pas la vérité, par exemple sur ce qui touche mes révélations, car vous pourriez me forcer à dire telle chose que j'ai juré de ne pas dire, et ainsi je serais parjure, ce que vous ne devriez pas vouloir. (*S'adressant à l'évêque.*) Je vous le dis, prenez bien garde à ce que vous dites, que vous êtes mon juge : car vous assumez là une lourde responsabilité et vous me chargez trop.

PIERRE CAUCHON. — Voulez-vous enfin jurer ?

JEANNE. — Il me semble que c'est assez d'avoir juré deux fois dans ce procès.

PIERRE CAUCHON. — Vous vous rendez suspecte en ne voulant pas jurer absolument de dire la vérité.

JEANNE. — Je dirai volontiers ce que je sais, et encore pas tout. Je suis venue de la part de Dieu, je n'ai rien à faire ici ; remettez-moi à Dieu de la part de qui je suis venue.

PIERRE CAUCHON. — Une dernière fois, nous vous requérons de jurer, et nous vous avertissons avec instance de dire la vérité sur ce qui touche au procès : vous vous exposez à un grand péril par un tel refus.

JEANNE. — Je suis prête à jurer de dire la vérité sur ce que je saurais touchant le procès. (*Elle jura sur cette formule.*)

PIERRE CAUCHON. — Maître Jean Beaupère, interrogez Jeanne.

JEAN BEAUPÈRE. — Quand avez-vous mangé ou bu pour la dernière fois ?

JEANNE. Je n'ai ni bu ni mangé depuis hier après-midi.

JEAN BEAUPÈRE. — A quelle heure avez-vous entendu la Voix qui vient à vous ?

JEANNE. — Je l'ai entendue hier et aujourd'hui.

JEAN BEAUPÈRE. — A quelle heure hier l'avez-vous entendue ?

JEANNE. — Hier, je l'ai entendue trois fois : une fois le matin, une fois à l'heure des Vêpres, une troisième fois lorsque sonnait l'*Ave Maria* du soir. Je l'entends même bien plus souvent que je ne le dis.

JEAN BEAUPÈRE. — Que faisiez-vous hier matin quand la Voix vous est venue ?

JEANNE. — Je dormais ; la Voix m'a éveillée.

JEAN BEAUPÈRE. — La voix vous a-t-elle éveillée en vous touchant les bras ?

JEANNE. — Elle m'a éveillée sans me toucher.

JEAN BEAUPÈRE. — Était-elle dans votre chambre ?

JEANNE. — Non, que je sache, mais elle était dans le château.

JEAN BEAUPÈRE. — L'avez-vous remerciée ? Vous êtes-vous mise à genoux ?

JEANNE. — Je l'ai remerciée, me soulevant et m'asseyant sur mon lit, les mains jointes. J'avais auparavant requis son secours. La Voix m'a dit de répondre hardiment.

JEAN BEAUPÈRE. — Que vous dit la Voix, quand elle vous eut réveillée ?

JEANNE. — Je lui ai demandé conseil sur ce que je devais répondre, la priant de demander elle-même conseil à Notre-Seigneur, à ce sujet. La Voix m'a dit de répondre hardiment et que Dieu m'aiderait.

JEAN BEAUPÈRE. — La Voix vous a-t-elle dit quelques mots avant que vous ne fassiez votre demande ?

JEANNE. — Oui, elle m'a dit quelques paroles, mais je n'ai pas tout compris ; cependant, après que je fus éveillée, elle me dit de répondre hardiment. (*S'adressant à l'évêque.*) Vous dites que vous êtes mon juge ; prenez garde à ce que vous faites ; car, en vérité, je suis envoyée de Dieu et vous vous mettez en grand danger.

L'instrument du procès ne porte aucune réponse à ce solennel avertissement donné à Pierre Cauchon de la part du ciel, mais un témoin de la réhabilitation nous apprend que l'évêque sentit le besoin de répliquer et sa parole fut un aveu de servilité. « Le roi, dit-il, m'a ordonné de faire votre procès, et je le ferai. »

L'interrogatoire continua.

JEAN BEAUPÈRE. — Cette Voix a-t-elle quelquefois changé d'avis ?

JEANNE. — Je ne l'ai jamais trouvée tenant deux langages opposés. Cette nuit encore je l'ai entendue me dire de répondre hardiment.

JEAN BEAUPÈRE. — Votre Voix vous a-t-elle défendu de dire tout ce qui vous serait demandé ?

JEANNE. — Je ne vous répondrai pas à ce sujet. J'ai des révélations touchant le roi que je ne vous dirai pas.

JEAN BEAUPÈRE. — La Voix vous a-t-elle défendu de dire ces révélations ?

JEANNE. — Je n'ai pas reçu de conseil là-dessus. Donnez-moi un délai de quinze jours et je vous répondrai.

JEAN BEAUPÈRE. — Dites-le-nous néanmoins.

JEANNE. — Je vous en prie, accordez-moi le délai que je viens de vous demander. Si la Voix me l'a défendu, qu'avez-vous à dire ?

JEAN BEAUPÈRE. — Mais cela vous est-il défendu ?

JEANNE. — Veuillez croire que ce ne sont pas les hommes qui me l'ont défendu. Aujourd'hui je ne répondrai pas; je ne sais si je dois le dire ou non, jusqu'à ce que j'en reçoive révélation. Mais je crois fermement et aussi fermement que je crois les mystères de la foi chrétienne et que Dieu nous a rachetés des peines de l'enfer, que cette Voix m'est venue de Dieu et par son commandement.

JEAN BEAUPÈRE. — La Voix que vous dites vous apparaît, est-ce un ange ? Vous vient-elle de Dieu immédiatement, ou bien est-ce la voix d'un saint ou d'une sainte ?

JEANNE. — La Voix me vient de la part de Dieu, et je le crois bien, je ne vous dis pas tout ce que j'en sais; j'ai plus grande peur de me mettre en faute en vous disant quelque chose qui déplaît à ces Voix que je n'en ai de vous répondre. Quant à cette question, je vous prie de m'accorder un délai.

JEAN BEAUPÈRE. — Est-ce déplaire à Dieu que dire la vérité ?

JEANNE. — Mes Voix m'ont commandé de dire certaines choses au roi et non à vous. Cette nuit même la Voix m'a révélé beaucoup de choses pour le bien de mon roi, que je voudrais que le roi connût tout de suite, dussé-je ne pas boire de vin jusqu'à Pâques; il en serait, je vous le dis, plus joyeux à son dîner.

JEAN BEAUPÈRE. — Ne pourriez-vous tant faire auprès de votre Voix qu'elle voulût bien consentir à porter cette nouvelle à votre roi ?

JEANNE. — Je ne sais si la Voix voudrait obéir; elle ne le ferait que si Dieu le voulait et y consentait. S'il plaît à Dieu, il saura bien le révéler au roi et j'en serais bien contente.

JEAN BEAUPÈRE. — Pourquoi cette Voix ne parle-t-elle plus à votre roi comme elle le faisait quand vous étiez en sa présence ?

JEANNE. — Je ne sais si c'est la volonté de Dieu. Sans la grâce de Dieu, moi-même je ne saurais rien faire.

JEAN BEAUPÈRE. — Votre Conseil vous a-t-il révélé que vous vous évaderez de prison !

JEANNE. — Je n'ai pas à vous le dire.

JEAN BEAUPÈRE. — Cette nuit, la Voix vous a-t-elle donné conseil et avis de ce que vous deviez répondre ?

JEANNE. — Si elle m'a donné avis et conseil là-dessus, je n'ai pas bien compris.

JEAN BEAUPÈRE. — Les deux derniers jours que vous avez entendu ces Voix, est-il venu une clarté ?

JEANNE. — La clarté vient quand la Voix parle.

JEAN BEAUPÈRE. — Avec les Voix, voyez-vous quelque autre chose ?

JEANNE. — Je ne vous dirai pas tout, je n'en ai pas la permission, et mon serment ne touche pas à cela. La Voix est bonne et digne; je ne suis pas tenue de vous répondre à ce sujet. Je

demande que l'on me donne par écrit les points sur lesquels je ne répons pas en ce moment.

JEAN BEAUPÈRE. — La Voix à qui vous demandez conseil a-t-elle un visage et des yeux ?

JEANNE. — Vous ne le saurez pas non plus. C'est le proverbe des petits enfants que « quelquefois on est pendu pour avoir dit la vérité ».

JEAN BEAUPÈRE. — Êtes-vous en état de grâce ?

Quand le docteur parisien laissa tomber de ses lèvres ces dernières paroles, un murmure s'éleva dans l'assemblée. Ces théologiens, si prévenus qu'ils puissent être contre la prisonnière, savaient bien qu'un juge ne devait pas chercher à s'introduire ainsi dans la conscience d'un accusé. Dès que le silence fut rétabli, un des assesseurs, Jean Le Fèvre, religieux Augustin, protesta à haute voix :

— Cette question est très grave, et on n'a pas le droit de la poser.

Aussitôt l'évêque de Beauvais l'apostropha en ces termes :

— Vous auriez mieux fait de vous taire.

Cependant l'angélique vierge, s'étant recueillie, faisait cette réponse admirable conservée par les soins de ses ennemis eux-mêmes :

JEANNE. — Si je n'y suis, Dieu veuille m'y mettre, et si j'y suis, Dieu veuille m'y garder. Je serais la plus malheureuse du monde, si je savais que je ne suis point en la grâce de Dieu. Si j'étais en état de péché, je crois que la Voix ne viendrait pas à moi. Je voudrais que chacun entendit cette Voix aussi bien que moi.

JEAN BEAUPÈRE. — A quel âge avez-vous entendu la Voix pour la première fois ?

JEANNE. — J'avais, je crois, treize ans ou à peu près, quand elle vint à moi pour la première fois.

JEAN BEAUPÈRE. — Dans votre jeunesse, alliez-vous vous promener aux champs avec de petites compagnes ?

JEANNE. — J'y ai bien été quelquefois, je ne sais à quel âge.

JEAN BEAUPÈRE. — Ceux de Domremy étaient-ils du parti des Bourguignons ou du parti adverse ?

JEANNE. — Je n'ai connu qu'un seul Bourguignon à Domremy : j'aurais bien voulu qu'on lui eût coupé la tête, si toutefois c'eût été le bon plaisir de Dieu.

JEAN BEAUPÈRE. — Ceux de Maxey étaient-ils Bourguignons ou adversaires des Bourguignons ?

JEANNE. — Ils étaient Bourguignons.

JEAN BEAUPÈRE. — La Voix vous a-t-elle dit, quand vous étiez jeune, de haïr les Bourguignons ?

JEANNE. — Lorsque j'eus compris que mes Voix étaient pour le roi de France, je n'ai plus aimé les Bourguignons. Les Bourguignons auront la guerre s'ils ne font ce qu'ils doivent : je le sais par mes Voix.

JEAN BEAUPÈRE. — Dans votre enfance, la Voix vous a-t-elle révélé que les Anglais devaient venir en France ?

JEANNE. — Les Anglais étaient déjà en France quand les Voix commencèrent à venir vers moi.

JEAN BEAUPÈRE. — Avez-vous quelquefois été avec les enfants qui combattaient pour votre parti ?

JEANNE. — Je ne m'en souviens pas, mais j'ai bien vu que des enfants de Domremy qui s'étaient battus avec ceux de Maxey en étaient revenus parfois bien blessés et ensanglantés.

JEAN BEAUPÈRE. — Avez-vous eu dans votre jeunesse grande intention de battre les Bourguignons ?

JEANNE. — J'avais grande volonté et grand désir que mon roi ait son royaume.

JEAN BEAUPÈRE. — Quand vous deviez venir en France, auriez-vous bien voulu être homme ?

JEANNE. — J'ai répondu ailleurs à ce sujet.

JEAN BEAUPÈRE. — Ne conduisiez-vous pas les animaux aux champs ?

JEANNE. — J'ai déjà répondu à cela. Quand j'eus grandi et atteint l'âge de raison, je ne gardais pas d'ordinaire les animaux, mais j'aidais à les mener aux prés et dans le château de l'Ile, par crainte des hommes d'armes. Je ne me rappelle pas si je les ai conduits dans mon jeune âge.

JEAN BEAUPÈRE. — Voulez-vous nous parler au sujet d'un certain arbre qui existe près de votre village ?

JEANNE. — Non loin de Domremy il y a un arbre appelé *arbre des Dames*, d'autres l'appellent *l'arbre des Fées*; auprès, il y a une fontaine où j'ai entendu dire que les gens malades de la fièvre vont boire et chercher de l'eau pour recouvrer la santé. J'en ai vu moi-même venir ainsi, mais je ne sais s'ils ont été guéris ou non. J'ai entendu dire que les malades, quand ils peuvent se lever, vont à cet arbre se promener. C'est un bel arbre, un hêtre, d'où vient le *beau may*; il appartenait au seigneur Pierre de Bourlemont, chevalier. J'allais quelquefois m'y promener avec les autres jeunes filles et y faire des guirlandes pour l'image de Notre-Dame de Domremy. Souvent j'ai entendu dire aux anciens (non à ceux de ma famille) que les fées hantaient cet arbre. J'ai aussi entendu dire à une de mes marraines, nommée Jeanne, femme du maire Aubry, de Domremy, qu'elle y a vu les fées; je ne sais cependant si cela est vrai ou non. Quant à moi, je ne les y ai jamais vues auprès de l'arbre, que je sache. Je ne saurais dire si j'en ai vu ailleurs ou non. J'ai vu des jeunes filles suspendre des guirlandes aux branches de cet arbre, et moi-même j'y en ai mis quelquefois avec mes compagnes; parfois nous emportions ces guirlandes, parfois nous les laissions. Lorsque j'ai su qu'il me fallait venir en France, je fis peu de cas des jeux et des promenades et je m'y mêlai le moins possible. Depuis que j'ai l'âge de raison je ne me souviens pas d'avoir dansé au pied de cet arbre. J'ai pu y danser autrefois avec les autres enfants; mais j'y ai plus chanté que dansé. Il y a aussi en cet endroit un bois nommé le *bois Chesnu*, que l'on voit de la porte de mon père; il n'en est pas éloigné d'une demi-lieue. Je ne sais et je n'ai jamais entendu dire que les fées le hantassent; mais mon frère m'a appris qu'on disait dans le pays: « Jeanne a pris son fait à l'arbre des fées. » Il n'en est rien, et je lui ai dit le contraire. Quand je vins vers mon roi, plusieurs m'ont demandé si dans mon pays il n'y avait point un bois appelé le *bois Chesnu*, parce qu'il y avait des prophéties qui disaient que des environs de ce bois devait venir une pucelle qui ferait des merveilles. Mais je n'y ai pas ajouté foi.

JEAN BEAUPÈRE. — Voulez-vous avoir un habit de femme ?

JEANNE. — Donnez-m'en un, je le prendrai volontiers pour m'en aller; autrement, non. Je me contente de celui que j'ai, puisqu'il plaît à Dieu que je le porte.

Sur ces derniers mots, Pierre Cauchon interrompit l'interrogatoire. Il déclara la séance terminée et indiqua la reprise du procès pour le mardi suivant à la même heure et au même lieu.

Le 27 février, en effet, le tribunal se trouvait réuni et comptait ce jour-là cinquante assesseurs.

Après les mêmes instances et les mêmes restrictions de Jeanne relativement au serment à prêter, l'interrogatoire recommença :

JEAN BEAUPÈRE. — Comment vous êtes-vous portée depuis samedi dernier ?

JEANNE. — Vous voyez bien comment je me suis portée; je me suis portée le mieux que j'ai pu.

JEAN BEAUPÈRE. — Jeûnez-vous chaque jour pendant ce Carême ?

JEANNE. — Est-ce que cela est de votre procès ?

JEAN BEAUPÈRE. — Assurément oui, cela fait partie du procès.

JEANNE. — Eh bien oui ! j'ai jeûné chaque jour pendant ce Carême.

JEAN BEAUPÈRE. — Depuis samedi, avez-vous entendu la Voix qui vient à vous ?

JEANNE. — Oui, vraiment, je l'ai entendue plusieurs fois.

JEAN BEAUPÈRE. — La Voix qui vous parlait était-elle celle d'un ange, d'un saint ou d'une sainte, ou était-ce la voix de Dieu directement ?

JEANNE. — C'est la voix de sainte Catherine et de sainte Marguerite. Leurs figures sont ornées de belles couronnes, très riches et très précieuses. J'ai la permission de Notre-Seigneur de vous le dire. Si vous en doutez, envoyez à Poitiers où autrefois j'ai été interrogée.

JEAN BEAUPÈRE. — Comment savez-vous que ce sont ces deux Saintes ? Comment les distinguez-vous l'une de l'autre ?

JEANNE. — Je sais bien que ce sont elles, et je les distingue bien l'une de l'autre.

JEAN BEAUPÈRE. — Je vous demande comment vous les distinguez l'une de l'autre ?

JEANNE. — Par le salut qu'elles me font. Voilà bien sept ans qu'elles ont accepté de me conduire. Je les reconnais bien parce qu'elles se sont nommées à moi.

JEAN BEAUPÈRE. — Ces deux Saintes sont-elles vêtues de la même étoffe ?

JEANNE. — Je ne vous en dirai pas davantage pour le moment : je n'ai pas la permission de vous le révéler. Si vous ne me croyez, allez à Poitiers. Il y a des révélations qui concernent le roi de France et non tous ceux qui m'interrogent.

JEAN BEAUPÈRE. — Ces Saintes sont-elles du même âge ?

JEANNE. — Je n'ai pas congé de vous le dire.

JEAN BEAUPÈRE. — Parlent-elles ensemble ou bien l'une après l'autre ?

JEANNE. — Je n'ai pas congé de vous le dire, cependant j'ai toujours eu conseil de toutes deux.

JEAN BEAUPÈRE. — Laquelle vous est apparue la première ?

JEANNE. — Je ne les ai pas distinguées tout de suite. Je l'ai bien su autrefois, mais je l'ai oublié. Si j'en ai la permission, je vous le dirai volontiers ; c'est consigné dans le registre de Poitiers. J'ai reçu aussi réconfort de saint Michel.

JEAN BEAUPÈRE. — Quelle fut la première Voix qui vint à vous, quand vous aviez treize ans, ou environ ?

JEANNE. — Ce fut saint Michel : je le vis devant mes yeux ; il n'était pas seul, mais bien entouré d'anges du ciel.

JEAN BEAUPÈRE. — Est-ce par son ordre que vous êtes venue en France ?

JEANNE. — Je ne suis venue en France que par l'ordre de Dieu.

JEAN BEAUPÈRE. — Avez-vous vu saint Michel et ses anges en corps et réalité ?

JEANNE. — Je les ai vus des yeux de mon corps aussi bien que je vous vois ; quand ils s'éloignaient de moi, je pleurais et j'aurais bien voulu qu'ils m'emmenassent avec eux.

JEAN BEAUPÈRE. — Quel signe donnez-vous que cette révélation vient de Dieu, et que ce sont les saintes Catherine et Marguerite qui conversent avec vous ?

JEANNE. — Je vous ai assez dit que c'est sainte Catherine et sainte Marguerite ; croyez-moi si vous voulez.

JEAN BEAUPÈRE. — Aviez-vous permission de Dieu pour venir en France ?

JEANNE. — J'aurais mieux aimé être écartelée que d'être venue en France sans la permission de Dieu.

JEAN BEAUPÈRE. — Dieu vous a-t-il prescrit de prendre un habit d'homme ?

JEANNE. — Ce qui concerne ce vêtement est peu de chose, moins que rien. Je ne l'ai pas pris par le conseil d'aucun homme au monde ; je n'ai pris cet habit et n'ai rien fait que par l'ordre de Dieu et des anges.

JEAN BEAUPÈRE. — Vous paraît-il que cet ordre qui vous a été donné de prendre un habit d'homme soit licite ?

JEANNE. — Tout ce que j'ai fait, je l'ai fait par le commandement de Notre-Seigneur. S'il m'ordonnait d'en prendre un autre, je le prendrais, dès lors que ce serait son commandement.

JEAN BEAUPÈRE. — Avez-vous pris ce vêtement par l'ordre de Robert de Baudricourt ?

JEANNE. — Non.

JEAN BEAUPÈRE. — Croyez-vous avoir bien fait de prendre un habit d'homme ?

JEANNE. — Tout ce que j'ai fait par l'ordre de Notre-Seigneur, je crois l'avoir bien fait; j'en attends bonne garantie et bon secours.

JEAN BEAUPÈRE. — Quand vous avez vu cette Voix qui vient à vous, y avait-il de la lumière ?

JEANNE. — Il y avait beaucoup de lumière de tous côtés, et cela devait être ainsi. Quand cette lumière apparaît dans cette salle, elle se détourne de vous qui m'interrogez.

JEAN BEAUPÈRE. — Y avait-il un ange au-dessus de la tête de votre roi quand vous le vîtes pour la première fois ?

JEANNE. — Par la Bienheureuse Vierge Marie, s'il y en avait un, je n'en sais rien, je ne l'ai pas vu.

JEAN BEAUPÈRE. — Y avait-il une lumière ?

JEANNE. — Il y avait là plus de trois cents chevaliers et plus de cinquante torches, sans compter la lumière spirituelle. Rarement j'ai des révélations sans qu'il y ait de la lumière.

JEAN BEAUPÈRE. — Quelles révélations votre roi a-t-il eues ?

JEANNE. — Vous ne les aurez pas de moi cette année. Pendant trois semaines j'ai été interrogée par le clergé à Chinon et à Poitiers. Avant de vouloir me croire, le roi a eu un signe touchant mes révélations; et les clercs de mon parti ont été d'avis qu'il n'y avait que du bon dans mon fait.

JEAN BEAUPÈRE. — Avez-vous été à Sainte-Catherine de Fierbois ?

JEANNE. — Oui; et j'y ai entendu trois messes le même jour. Ensuite j'allai au château de Chinon. J'envoyai une lettre au roi dans laquelle je lui demandais si je devais entrer dans la ville où il était; que j'avais bien fait cent cinquante lieues pour venir à son secours, et que je savais beaucoup de bonnes choses pour lui. Il me semble avoir mis dans ma lettre que je saurais bien le reconnaître entre tous les autres.

JEAN BEAUPÈRE. — Étiez-vous armée ?

JEANNE. — J'avais une épée que j'avais prise à Vaucouleurs. Pendant mon séjour à Tours ou à Chinon j'envoyai chercher une épée qui était dans l'église de Sainte-Catherine de Fierbois, derrière l'autel; elle y fut trouvée aussitôt toute rouillée.

JEAN BEAUPÈRE. — Comment saviez-vous que cette épée était là ?

JEANNE. — Cette épée était dans la terre, rouillée; il y avait dessus cinq croix; j'avais su par mes Voix où elle était. Jamais je n'avais vu l'homme qui alla la chercher. J'écrivis aux prêtres du lieu qu'il leur plût que j'eusse cette épée; ils me l'envoyèrent. Elle n'était pas très profondément enfoncée sous terre, derrière l'autel, à ce qu'il me semble; cependant, je ne sais pas bien au juste si elle était devant ou derrière l'autel: mais je pense avoir écrit à ce moment qu'elle était derrière. Aussitôt qu'elle fut retrouvée, les gens d'Église la frottèrent, et sur-le-champ la rouille tomba sans effort. Ce fut un marchand d'armures de Tours qui l'alla chercher. Les prêtres de Fierbois me firent cadeau d'un fourreau; ceux de Tours d'un autre; ces deux fourreaux qu'ils firent faire étaient: l'un de velours vermeil, l'autre de drap d'or. J'en fis faire un troisième de cuir bien fort. Quand je fus prise, je n'avais pas cette épée. J'ai toujours porté cette épée depuis que je l'ai eue jusqu'à mon départ de Saint-Denis, après l'assaut de Paris.

JEAN BEAUPÈRE. — Où l'épée de Fierbois est-elle restée ?

JEANNE. — J'ai offert à Saint-Denis une épée et des armes, mais ce ne fut pas cette épée-là. J'avais à Lagny celle de Fierbois; de Lagny jusqu'à Compiègne j'ai porté l'épée de ce Bourgui-

gnon, parce que c'était une bonne épée de guerre, excellente pour frapper d'estoc et de taille. Dire où j'ai laissé l'autre épée ne regarde pas le procès, et je ne répondrai pas là-dessus maintenant.

JEAN BEAUPÈRE. — A qui avez-vous confié vos biens ?

JEANNE. — Mes frères ont tout mon bien, mes chevaux, mon épée, à ce que je crois, et le reste qui vaut plus de douze mille écus.

JEAN BEAUPÈRE. — Quand vous avez été à Orléans, aviez-vous un étendard ou une bannière, et de quelle couleur ?

JEANNE. — J'avais une bannière dont le champ était semé de lis ; le monde y était représenté avec un ange de chaque côté ; elle était blanche, faite avec de la toile blanche dite *boucassin* ; il y avait écrit dessus, il me le semble, *Jhesus Maria* ; elle avait aussi des franges de soie.

JEAN BEAUPÈRE. — Ces noms de *Jhesus Maria* étaient-ils écrits en haut, en bas, ou sur le côté ?

JEANNE. — Sur le côté, à ce qu'il me semble.

JEAN BEAUPÈRE. — Qu'aimiez-vous mieux de votre bannière ou de votre épée ?

JEANNE. — J'aimais beaucoup plus, quarante fois plus, ma bannière que mon épée.

JEAN BEAUPÈRE. — Qui vous a fait faire cette peinture sur votre bannière ?

JEANNE. — Je vous ai assez dit que je n'avais rien fait que par l'ordre de Dieu. Je portais moi-même cette bannière quand j'attaquais les ennemis, pour éviter de tuer personne, car je n'ai jamais tué un seul homme.

JEAN BEAUPÈRE. — Quelle compagnie vous confia votre roi quand il vous mit en œuvre ?

JEANNE. — Il me donna dix à douze mille hommes. Lors de mon entrée en campagne j'allai d'abord devant Orléans à la bastille de Saint-Loup, puis devant celle du Pont.

JEAN BEAUPÈRE. — Saviez-vous d'avance que vous seriez blessée ?

JEANNE. — Je le savais bien et je l'avais dit à mon roi, mais je lui dis que cela ne m'empêcherait pas de continuer la besogne qu'il me confierait. Cela m'avait été révélé par les Voix de mes deux protectrices, sainte Catherine et sainte Marguerite. C'est moi qui, la première, ai dressé une échelle à la bastille du Pont, et c'est en levant cette échelle que j'ai été blessée au cou par ce vireton.

PIERRE CAUCHON. — La suite de l'interrogatoire est reportée à un autre jour. Nous fixons à jeudi prochain la réunion suivante, dans ce même lieu, pour continuer l'examen et poser les questions utiles.

En terminant la transcription de cet interrogatoire, je prie le lecteur de remarquer que l'accusée renvoie à plusieurs reprises le tribunal de Rouen au jugement de la Commission ecclésiastique de Poitiers. C'était de sa part faire un acte de haute sagesse ; en effet, la sentence de ses premiers juges, ayant été rendue au nom de Regnault de Chartres, archevêque de Reims et métropolitain de Beauvais, enlevait par le fait même à l'évêque de ce siège le droit d'examiner une question sur laquelle son supérieur s'était déjà solennellement prononcé.

CHAPITRE V

PRESSION EXERCÉE SUR LES ASSESSEURS ET LES GREFFIERS — SÉANCE PUBLIQUE DU 1^{er} MARS — LA LETTRE DU COMTE D'ARMAGNAC — L'ORTHODOXIE DE JEANNE : ELLE FAIT ACTE DE SOUMISSION AU PONTIFE ROMAIN — LA LETTRE AU DUC DE BEDFORD ET AUX CHEFS ANGLAIS — ANNONCE DE LA DÉFAITE FINALE ET DES ÉVÉNEMENTS QUI L'AMÈNERONT — DEMANDES ET RÉPONSES SUR SAINTE CATHERINE, SAINTE MARGUERITE ET L'ARCHANGE SAINT MICHEL — LES PROMESSES FAITES A LA PUCELLE — ENCORE UNE QUESTION RELATIVE A L'ÉTAT DE GRACE — CONCLUSION : JEANNE AVAIT LE DON DE PROPHÉTIE

L'œuvre inique se poursuivait, mais à mesure que le juge prévaricateur multipliait, les pièges sous les pas de l'innocente victime, il commençait à craindre que la belle franchise et la prudence admirable de celle-ci ne triomphassent de sa rouerie. Aussi Pierre Cauchon n'hésita point à employer sa propre autorité et celle que les Anglais lui donnaient pour opérer sur les membres du tribunal une pression éhontée, dont le seul récit suffit à démontrer combien ceux qui entouraient l'évêque jouissaient peu de la liberté indispensable au fonctionnement légitime d'un tribunal.

Le travail des greffiers assermentés était, on l'a vu, surveillé et contrôlé par les secrétaires du roi d'Angleterre qui rédigeaient des procès-verbaux à allures tendancieuses. S'appuyant sur ces comptes rendus altérés, l'évêque de Beauvais demandait à Guillaume Manchon de modifier ses notes de séances. Lors du procès de réhabilitation, le greffier officiel déclara tout d'abord aux juges qu'il avait refusé semblables concessions, mais il leur avoua ensuite qu'il n'avait pas toujours osé contredire d'aussi grands seigneurs. Souvent il essayait la mauvaise humeur de Cauchon et de ses complices. On prétendait le forcer à falsifier les paroles de Jeanne; cette injonction lui était faite en latin, de façon que la jeune fille n'y pût rien comprendre. Si parfois une réponse déplaisait au tribunal, on défendait à Massieu de l'écrire, sous prétexte que « cela n'était pas du procès ».

Les assesseurs n'étaient pas mieux traités que les greffiers. Jean de Châtillon s'étant montré favorable à l'accusée, l'évêque de Beauvais, mécontent, lui imposa silence. Un autre jour, l'irascible prélat criait à l'un des docteurs :

— Taisez-vous, au nom du diable!

Les chefs anglais y mettaient moins de formes encore. Nous ne tarderons pas à voir Warwick à l'œuvre.

Quant au sire de Stafford, connétable d'Angleterre, ayant entendu un assesseur parler de Jeanne en bons termes, il poursuivit celui-ci, l'épée nue à la main, jusque dans le lieu saint, et il s'apprêtait à frapper le malheureux lorsqu'on intervint pour lui représenter l'immunité ecclésiastique qui couvrait ce refuge.

La séance du 1^{er} mars débuta comme les précédentes par une discussion au sujet du serment. La Pucelle jura de dire la vérité « concernant le procès », et elle ajouta :

— Je vous la dirai aussi bien que je la dirais devant le Pape de Rome si j'étais devant lui.

L'interrogatoire continua :

L'ASSESEUR. — Que dites-vous de notre seigneur le Pape, et quel est, croyez-vous, le vrai Pape ?

JEANNE. — Est-ce qu'il y en a deux ?

L'ASSESEUR. — N'avez-vous pas reçu une lettre du comte d'Armagnac qui vous demandait auquel des trois Souverains Pontifes il fallait obéir ?

JEANNE. — Le comte m'a, en effet, écrit à ce sujet; je lui ai répondu, entre autres choses, que quand je serais en repos à Paris ou ailleurs je lui donnerais réponse; j'étais au moment de monter à cheval quand je lui ai répondu ainsi.

Pierre Cauchon fait donner lecture de la lettre du comte d'Armagnac, telle que nous l'avons publiée précédemment, et il ajoute une réponse ainsi conçue, attribuée à l'héroïne.

JHÉSUS † MARIA

Comte d'Armagnac, mon très cher et bon ami, Jeanne la Pucelle vous fait savoir que votre message est venu vers elle, lequel lui a dit que vous l'aviez envoyé ici pour savoir d'elle auquel des trois Papes, dont vous lui parlez, vous devez croire.

Je ne puis facilement vous donner mon avis à ce sujet pour le moment jusqu'à ce que je sois à Paris ou ailleurs en repos; car je suis pour le présent trop empêchée à cause de la guerre; mais quand vous saurez que je serai à Paris, envoyez-moi un messenger, et je vous ferai savoir tout au vrai auquel vous devez croire, et ce que j'en aurai su par le conseil de mon légitime et souverain Seigneur, le Roi de tout le monde, et ce que vous aurez à faire, et à cela je m'appliquerai tout entière. Je vous recommande à Dieu; qu'il vous ait en sa garde.

Écrit à Compiègne le XXII^e jour d'août.

L'ASSESEUR. — Cette copie renferme-t-elle bien votre réponse ?

JEANNE. — J'estime avoir fait cette réponse en partie, mais non dans son entier.

L'ASSESEUR. — Avez-vous dit que vous saviez, par le conseil du Roi des rois, ce que le comte devait croire à ce sujet ?

JEANNE. — Je n'en sais rien.

L'ASSESEUR. — Aviez-vous quelque doute sur le Pape auquel le comte devait obéir ?

JEANNE. — Je ne savais que lui faire dire sur sa question à qui il devait obéir, parce qu'il me demandait de lui indiquer à qui Dieu voulait qu'il obéit. Mais pour moi je tiens et je crois que nous devons obéir à notre seigneur le Pape qui est à Rome.

On lit ensuite à l'accusée la belle lettre qu'au début des hostilités elle adressa au roi d'Angleterre, à Bedford et aux généraux anglais, puis l'interrogatoire se poursuit.

L'ASSESEUR. — Reconnaissez-vous cette lettre ?

JEANNE. — Oui, excepté trois mots. Ce mot : *Rendez à la Pucelle* doit être remplacé par :

Rendez au roi. Les mots *chef de guerre* et *corps pour corps* ne sont pas dans la lettre que j'ai envoyée. Aucun seigneur ne m'a jamais dicté cette lettre : je l'ai dictée moi-même avant de l'envoyer. Cependant je l'ai bien montrée à quelques-uns de mon parti. Avant sept ans, les Anglais perdront un gage plus grand que celui qu'ils ont perdu devant Orléans. Ils perdront tout en France. Les Anglais éprouveront la plus grande perte qu'ils aient jamais subie en France, et cela par une grande victoire que Dieu enverra aux Français.

L'ASSESEUR. — N'avez-vous pas dit que cela arriverait avant la Saint-Martin d'hiver ?

JEANNE. — J'ai dit qu'avant la Saint-Martin d'hiver on verrait bien des choses, et il pourra se faire que des Anglais soient jetés bas.

L'ASSESEUR. — Depuis mardi dernier, avez-vous parlé avec sainte Catherine et sainte Marguerite ?

JEANNE. — Oui, mais je ne sais à quelle heure.

L'ASSESEUR. — Quel jour ?

JEANNE. — Hier et aujourd'hui. Il ne se passe pas de jour sans que je les entende.

L'ASSESEUR. — Les voyez-vous toujours avec le même costume ?

JEANNE. — Je les vois toujours sous la même forme et leurs têtes sont ornées de couronnes très riches. Je ne parle pas de leurs autres vêtements, et je ne sais rien de leurs robes.

L'ASSESEUR. — Comment savez-vous que l'objet qui vous apparaît est un homme ou une femme ?

JEANNE. — Je le sais bien, je les reconnais à leurs voix et parce qu'elles me l'ont révélé. D'ailleurs, je ne sais rien que par révélation et par l'ordre de Dieu.

L'ASSESEUR. — Quelle partie de leur tête voyez-vous ?

JEANNE. — Je vois leur face.

L'ASSESEUR. — Les Saintes qui vous apparaissent ont-elles des cheveux ?

JEANNE. — Il est bon de savoir qu'elles en ont.

L'ASSESEUR. — Entre leur couronne et leurs cheveux, y a-t-il quelque chose.

JEANNE. — Non.

L'ASSESEUR. — Leurs cheveux sont-ils longs et pendants ?

JEANNE. — Je n'en sais rien. Je ne sais si elles ont des bras ou d'autres membres. Elles parlent un très bon et très beau langage. Je les comprends fort bien.

L'ASSESEUR. — Comment parlent-elles, si elles n'ont pas de membres ?

JEANNE. — Je m'en rapporte à Dieu. Cette voix est belle, douce et humble, elle parle la langue française.

L'ASSESEUR. — Sainte Marguerite ne parle-t-elle pas anglais ?

JEANNE. — Comment parlerait-elle anglais, puisqu'elle n'est pas du parti des Anglais ?

L'ASSESEUR. — Sur leurs têtes ainsi couronnées ont-elles des anneaux aux oreilles ou ailleurs ?

JEANNE. — Je n'en sais rien.

L'ASSESEUR. — Vous même, avez-vous des anneaux ?

JEANNE (*s'adressant à l'évêque*). — Vous en avez un à moi ; rendez-le-moi. Les Bourguignons en ont un autre. Mais vous, évêque, je vous en prie, si vous avez mon anneau, montrez-le-moi.

L'ASSESEUR. — Qui vous a donné l'anneau que possèdent les Bourguignons ?

JEANNE. — Ce fut mon père ou ma mère. Il me semble que ces noms *Jhesus Maria* y sont gravés. Je ne sais qui les y a fait graver ; il n'y a pas, je crois, de pierre à cet anneau ; il m'a été donné à Domremy. C'est mon frère qui m'a donné l'autre, celui que vous avez, vous, évêque, et je vous charge de le remettre à l'Église.

L'ASSESEUR. — N'avez-vous pas fait quelque guérison avec vos anneaux ?

JEANNE. — Je n'ai jamais guéri personne avec aucun de mes anneaux.

L'ASSESEUR. — Sainte Catherine et sainte Marguerite se sont-elles entretenues avec vous sous l'arbre dont il a été parlé plus haut ?

JEANNE. — Je n'en sais rien.

L'ASSESEUR. — Ces Saintes vous ont-elles parlé à la fontaine qui est près de l'arbre ?

JEANNE. — Oui, je les y ai entendues ; mais je ne sais plus ce qu'elles m'ont dit alors.

L'ASSESEUR. — Votre Conseil ne vous a-t-il pas dit que vous seriez délivrée de votre prison actuelle ?

JEANNE. — Vous m'en parlerez dans trois mois et je vous répondrai. D'ailleurs, demandez aux assesseurs, sous serment, si cela touche au procès.

PIERRE CAUCHON (*aux assesseurs*). — Cela touche-t-il au procès. Veuillez en délibérer.

LES ASSESSEURS (*après délibération*). — Nous sommes tous d'avis que cela est du procès.

JEANNE. — Je vous ai toujours bien dit que vous ne sauriez pas tout. Il faudra que je sois délivrée un jour. Pour vous dire ce jour, je veux en avoir la permission ; c'est pourquoi je vous demande un délai.

L'ASSESEUR. — Vos Voix vous ont-elles défendu de dire la vérité ?

JEANNE. — Voulez-vous donc que je vous dise ce qui concerne le roi de France ? Il y a beaucoup de choses qui ne touchent pas le procès. Je sais bien que mon roi gagnera le royaume de France. Je le sais aussi bien que je sais que vous êtes là devant moi, siégeant en tribunal. Je serais morte, n'était cette révélation qui me reconforte tous les jours.

L'ASSESEUR. — Voyez-vous souvent saint Michel ?

JEANNE. — Je ne l'ai pas vu depuis mon départ du château du Crotoy. Je ne le vois pas très souvent.

L'ASSESEUR. — Sainte Catherine et sainte Marguerite vous engagent-elles souvent à vous confesser ?

JEANNE. — Oui, elles m'y engagent de temps en temps, et chacune à leur tour.

L'ASSESEUR. — Êtes-vous en état de péché mortel ?

JEANNE. — Si je suis en péché mortel, c'est sans le savoir.

L'ASSESEUR. — Quel signe avez-vous donné à votre roi pour lui montrer que vous veniez de la part de Dieu ?

JEANNE. — Je vous ai toujours répondu que vous ne me l'arracheriez pas de la bouche. Allez le lui demander.

L'ASSESEUR. — Avez-vous juré de ne pas révéler ce que l'on vous demandera touchant le procès ?

JEANNE. — Je vous ai déjà répondu ailleurs que je ne vous dirai rien de ce qui concerne mon roi. Je ne parlerai pas de ce qui le regarde.

L'ASSESEUR. — Connaissez-vous bien le signe que vous avez donné à votre roi ?

JEANNE. — Vous ne saurez pas cela de moi.

L'ASSESEUR. — Mais cela touche au procès.

JEANNE. — Je ne vous dirai rien de ce que j'ai promis de tenir bien secret. Car je l'ai promis en tel lieu que je ne pourrais vous le dire sans parjure.

L'ASSESEUR. — A qui donc avez-vous promis ?

JEANNE. — Je l'ai promis à sainte Catherine et à sainte Marguerite, et cela a été montré au roi. Je le leur ai promis sans qu'elles me l'aient demandé, de moi-même, parce que trop de gens m'eussent questionnée à ce sujet si je n'avais pas fait cette promesse à mes Saintes.

L'ASSESEUR. — Quand vous avez montré le signe à votre roi, y avait-il quelqu'un avec lui ?

JEANNE. — Je pense qu'il n'y avait personne autre, quoique beaucoup de gens fussent assez près.

L'ASSESEUR. — Quand vous avez montré le signe au roi, lui avez-vous vu une couronne sur la tête ?

JEANNE. — Je ne puis vous le dire sans parjure.

L'ASSESEUR. — A Reims, votre roi avait-il une couronne ?

JEANNE. — Le roi prit, je crois, avec plaisir la couronne qu'il trouva à Reims ; mais une autre bien plus riche lui fut apportée plus tard. Il a agi ainsi pour hâter le sacre, à la requête

des habitants de Reims, pour leur éviter la charge des hommes d'armes. S'il avait attendu, il aurait eu une couronne mille fois plus riche.

L'ASSESEUR. — Avez-vous vu cette couronne qui est plus riche ?

JEANNE. — Je ne puis vous le dire sans me rendre coupable de parjure, et si je ne l'ai pas vue, j'ai entendu dire qu'elle est très riche et très précieuse.

PIERRE CAUCHON. — L'interrogatoire est clos pour aujourd'hui; nous renvoyons la suite à samedi prochain, à 8 heures du matin, requérant tous les assistants de se trouver en ce même lieu au jour et à l'heure fixés.

Au sujet de cet interrogatoire, il est bon de faire observer d'abord la droiture et la netteté des idées de la Pucelle relativement au Souverain Pontife. Quelle que soit l'habileté de ses examinateurs à torturer le sens de ses phrases comme à embrouiller les questions, elle croit, elle, la simple fille, à « Notre Saint-Père le Pape qui est à Rome ». Si tous ses contemporains avaient partagé la même croyance, les maux entraînés par le grand schisme eussent été rapidement guéris; mais, hélas! certains de ses juges s'apprétaient à renouveler à Bâle une tentative pour diviser la Sainte Eglise.

Non seulement Jeanne adhère au vrai Pape, mais elle le considère comme la première autorité de l'Eglise et du monde; aussi, pour exprimer à l'évêque de Beauvais la sincérité de ses réponses, elle affirme qu'elle lui parlera comme si « elle était devant le Pape de Rome ».

Une chose plus digne encore de remarque, dans cette séance, c'est que l'héroïne prophétise la défaite des Anglais et le triomphe de nos armes. Elle se montre là divinement inspirée, annonçant d'abord aux envahisseurs qu'ils essuieront avant sept ans un insuccès plus grand que celui d'Orléans. En effet, Paris tombera au pouvoir de Charles VII, le 14 avril 1436; et le 14 novembre 1437 le roi légitime fera son entrée dans la capitale.

L'éclatante victoire qui chassera l'étranger du sol national est la journée de Castillon, dans laquelle les Français anéantiront l'armée d'invasion; Talbot et son fils y seront tués. La conséquence sera l'expulsion des Anglais: ceux-ci ne conserveront plus que la ville de Calais. Tous ces faits arriveront du vivant de Charles VII, qui régnera en personne sur la France reconquise, ainsi que la Pucelle l'annonce à ses juges.

Voilà une prophétie dont la réalisation sera très facile à vérifier. Plus d'un membre du tribunal a vécu assez longtemps pour pouvoir relire après son accomplissement la prédiction authentique de la délivrance nationale, faite par la sainte accusée et inscrite par ses bourreaux au procès-verbal de leurs interrogatoires.

Enfin, n'est-il pas touchant d'entendre l'Envoyée de Dieu annoncer cette autre victoire qui l'arrachera des mains de ses ennemis et dont elle ne comprendra elle-même que plus tard le sens mystérieux, victoire où la souffrance le dispute à la gloire: son martyre!

En effet, dans cette séance du 1^{er} mars, lorsqu'on lui demande les promesses que ses Saintes lui ont faites, elle répond: le Paradis et ma délivrance. Quand on lui intime de préciser la date: « Vous m'en parlerez dans trois mois! » dit-elle.

Les trois mois s'achèveront le jour où son supplice lui ouvrira le ciel.

CHAPITRE VI

ARRIVÉE A ROUEN DE TROIS NOUVEAUX MAÎTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS : LEUR RÔLE SCHISMATIQUE AU CONCILE DE BALE — SÉANCE PUBLIQUE DU 3 MARS — L'HABIT D'HOMME : PERSISTANCE DE JEANNE A LE GARDER — L'ÉTENDARD ET LES PANONCEAUX — LES EXORCISMES DE FR. RICHARD — LE PORTRAIT PRÉSENTÉ A ARRAS — NOUVEAU-NÉS TENUS AU BAPTÊME — LA HAQUENÉE DE L'ÉVÊQUE DE SENLIS — RÉSURRECTION DE L'ENFANT DE LAGNY — CATHERINE DE LA ROCHELLE — TENTATIVE D'ÉVASION A BEAUREVOIR — LE CAPITAINE DE SOISSONS — FIN DES INTERROGATOIRES PUBLICS — NOBLE INDÉPENDANCE DE NICOLAS DE HOUPPEVILLE : DANGERS COURUS PAR LUI — JEAN DE LA FONTAINE DÉLÉGUÉ DU JUGE — PREMIÈRE SÉANCE DANS LA PRISON, LE 10 MARS — SORTIE DE COMPIÈGNE — LA PRISE DE JEANNE PRÉDITE PAR SES VOIX — LE SIGNE DU ROI ET CELUI DE CATHERINE DE LA ROCHELLE — CE QUE JEANNE ENTEND EXPRIMER DANS SES RÉPONSES SUR LE SIGNE DU ROI

A la séance du samedi 3 mars, trois nouveaux maîtres de l'Université de Paris, Everardi, Canivet, Lami, vinrent apporter à l'évêque de Beauvais le concours de leurs lumières et prendre place parmi les assesseurs. Ainsi que Sabrevois, arrivé le 23 février, ils étaient envoyés par leurs collègues au Concile de Bâle; le cinquième membre de la délégation universitaire, Fiévé, les suivra à Rouen quelques jours plus tard.

Les difficultés de l'entreprise étaient donc bien ardues pour que Cauchon eût besoin, pour les résoudre, des conseils de onze savants parmi les plus renommés?

En tous cas, il est consolant de constater que les hommes qui déclarèrent Jeanne d'Arc hérétique et schismatique sont les mêmes qui, peu après, s'efforcèrent d'entraîner l'assemblée de Bâle dans les crimes de schisme et d'hérésie. La culpabilité des juges servira à faire ressortir l'innocence de la victime.

Voici l'interrogatoire du 3 mars :

PIERRE CAUCHON. — Jeanne, nous vous requérons de jurer simplement et absolument de dire la vérité sur ce qui vous sera demandé.

JEANNE. — Je suis prête à jurer de la même manière que je l'ai déjà fait. (*Elle jure ainsi, la main sur les Saints Évangiles.*)

L'ASSESEUR. — Vous avez dit que saint Michel avait des ailes, mais vous n'avez parlé ni du corps ni des membres de sainte Catherine et de sainte Marguerite. Que voulez-vous dire à ce sujet?

JEANNE. — Je vous ai dit ce que je sais, je ne vous répondrai pas autre chose. Je suis aussi

certaine d'avoir vu saint Michel et ces deux Saintes que je suis certaine que ce sont des saints et saintes du paradis.

L'ASSESEUR. — Avez-vous su par révélation que vous devez vous évader ?

JEANNE. — Cela ne touche pas au procès. Voulez-vous donc que je parle contre moi-même ?

L'ASSESEUR. — Vos Voix vous ont-elles dit quelque chose d'une façon générale ?

JEANNE. — Oui, vraiment, elles m'ont dit que je serais délivrée ; mais je n'en sais ni le jour ni l'heure ; elles m'ont dit de faire hardiment gai visage.

L'ASSESEUR. — Quand vous vous êtes présentée pour la première fois chez le roi, vous demanda-t-il si vous aviez eu révélation pour changer d'habit ?

JEANNE. — Je vous ai répondu à ce sujet. Cependant, je ne me rappelle pas si cela m'a été demandé. C'est écrit à Poitiers.

L'ASSESEUR. — Vous rappelez-vous si les maîtres qui vous ont interrogée en l'autre obédience, les uns pendant un mois, les autres pendant trois semaines, vous ont interrogée sur votre changement d'habit ?

JEANNE. — Je ne m'en souviens pas. Mais ils m'ont demandé où j'avais pris cet habit d'homme, et je leur ai dit que c'était à Vaucouleurs.

L'ASSESEUR. — Votre reine vous a-t-elle questionnée sur votre changement d'habit, la première fois que vous êtes allée la visiter ?

JEANNE. — Je ne m'en souviens pas.

L'ASSESEUR. — Votre roi, votre reine, d'autres de votre parti vous ont-ils quelquefois demandé de déposer l'habit d'homme ?

JEANNE. — Cela n'est pas de votre procès.

L'ASSESEUR. — Ne vous l'a-t-on pas demandé au château de Beaufort ?

JEANNE. — Oui, vraiment, et j'ai répondu que je ne le déposerais pas sans la permission de Dieu. La demoiselle de Luxembourg et la dame de Beaufort m'offrirent un habit de femme ou du drap pour en faire en me demandant de le porter. Je leur répondis que je n'avais pas la permission de Notre-Seigneur et qu'il n'en était pas encore temps.

L'ASSESEUR. — Messire Jean de Pressy, et d'autres à Arras, ne vous ont-ils point offert un habit de femme ?

JEANNE. — Lui et plusieurs autres me l'ont demandé plusieurs fois.

L'ASSESEUR. — Croyez-vous que vous auriez manqué ou commis un péché mortel en prenant un habit de femme ?

JEANNE. — Je fais mieux en obéissant à mon Souverain Seigneur qui est Dieu et en le servant. Si j'eusse dû prendre habit de femme, je l'eusse fait plutôt à la requête de ces deux dames que d'aucune autre dame en France, excepté la reine.

L'ASSESEUR. — Quand votre roi vous mit en œuvre et que vous fîtes faire votre étendard, les gens d'armes et autres gens de guerre n'ont-ils pas modifié leurs panonceaux sur le modèle du vôtre ?

JEANNE. — Il est bon de savoir que les seigneurs maintenaient leurs armes. Quelques-uns de mes compagnons de guerre firent faire de ces panonceaux suivant leur bon plaisir, les autres ne le firent pas.

L'ASSESEUR. — De quelle matière les firent-ils faire ? Fût-ce de toile ou de drap ?

JEANNE. — De satin blanc, et sur quelques-uns il y avait des fleurs de lys. Je n'avais dans ma compagnie que deux ou trois lances. Mais mes compagnons de guerre faisaient parfois faire des panonceaux semblables aux miens. Ils ne faisaient cela que pour reconnaître mes hommes des autres.

L'ASSESEUR. — Renouvelait-on souvent ces panonceaux ?

JEANNE. — Je ne sais. Quand les lances étaient rompues, l'on en faisait de nouveaux.

L'ASSESEUR. — Avez-vous quelquefois dit que les panonceaux qui étaient faits à la ressemblance des vôtres étaient heureux ?

JEANNE. — J'ai bien dit quelquefois à mes gens : « Entrez hardiment parmi les Anglais ! » et j'y entraîs moi-même.

L'ASSESEUR. — Ne leur avez-vous pas dit de porter hardiment ces panonceaux et qu'ils auraient succès ?

JEANNE. — Je leur ai dit, en effet, qu'ils auraient bon succès. Cela est arrivé et arrivera encore.

L'ASSESEUR. — N'avez-vous pas jeté ou fait jeter de l'eau bénite sur les panonceaux quand on les prenait pour la première fois ?

JEANNE. — Je n'en sais rien, et si cela a été fait, ce n'a pas été par mon ordre.

L'ASSESEUR. — N'avez-vous pas vu qu'on les aspergeait d'eau bénite ?

JEANNE. — Cela n'est point de votre procès. Et lors même que j'en aurais vu jeter, je n'ai pas maintenant reçu avis de répondre.

L'ASSESEUR. — Vos compagnons de guerre ne faisaient-ils point mettre sur les panonceaux : *Jhesus Maria* ?

JEANNE. — Par ma foi, je ne le sais pas.

L'ASSESEUR. — N'avez-vous pas vous-même porté ou fait porter processionnellement des toiles autour d'un autel ou d'une église pour en faire ensuite des panonceaux ?

JEANNE. — Non, et je ne l'ai pas vu faire.

L'ASSESEUR. — N'avez-vous pas connu Fr. Richard ?

JEANNE. — Je ne l'avais jamais vu avant de venir à Troyes.

L'ASSESEUR. — Quel visage vous fit Fr. Richard ?

JEANNE. — Quand il s'approcha de moi, Fr. Richard, faisant le signe de croix, m'aspergea d'eau bénite; je lui dis : Approchez hardiment, je ne m'envolerai pas.

L'ASSESEUR. — N'avez-vous point vu ou fait faire quelques images ou peintures de vous et à votre ressemblance.

JEANNE. — J'ai vu à Arras entre les mains d'un Écossais une peinture, et c'était mon portrait; j'y étais représentée tout armée, un genou en terre, présentant une lettre à mon roi. Mais je n'ai jamais vu d'autre image ou peinture à ma ressemblance et je n'en ai jamais fait faire.

L'ASSESEUR. — Ne savez-vous pas que dans votre parti on a fait célébrer des services, des messes et dire des oraisons pour vous ?

JEANNE. — Je n'en sais rien; s'ils ont fait célébrer quelque service, ce ne fut pas par mon ordre; mais s'ils ont prié pour moi, il me semble qu'ils ne font pas mal.

L'ASSESEUR. — Ceux de votre parti croient-ils fermement que vous êtes envoyée de Dieu ?

JEANNE. — Je ne sais s'ils le croient, et je m'en rapporte à leur conscience. Mais s'ils ne le croient pas, je n'en suis pas moins envoyée de Dieu.

L'ASSESEUR. — Quels honneurs vous rendirent les habitants de Troyes à votre entrée dans la ville ?

JEANNE. — Ils ne m'en firent point.

L'ASSESEUR. — Fr. Richard était-il là ?

JEANNE. — Fr. Richard, autant qu'il m'en souvient, entra à Troyes avec les Français et moi, mais je ne me souviens pas si je le vis à l'entrée.

L'ASSESEUR. — Ne fit-il point un sermon à votre arrivée dans cette ville ?

JEANNE. — Je ne m'y arrêtai guère et je n'ai pas couché dans la ville, je ne sais rien de ce sermon.

L'ASSESEUR. — Êtes-vous restée longtemps à Reims ?

JEANNE. — Nous y restâmes, je crois, moi et les miens, quatre ou cinq jours.

L'ASSESEUR. — N'y avez-vous pas tenu un enfant sur les fonts baptismaux ?

JEANNE. — A Troyes j'en ai tenu un. A Reims je ne m'en souviens pas, pas plus qu'à Château-Thierry. J'en ai tenu deux à Saint-Denis, en France. Je donnais volontiers aux garçons le nom de Charles en l'honneur de mon roi, et aux filles le nom de Jeanne. Parfois, je donnais le nom qui plaisait aux mères.



ROUEN — PLAQUE COMMÉMORATIVE DU BUCHER

424

L'ASSESEUR. — Fr. Richard n'a-t-il pas tenu votre étendard dans l'église de Reims ?

JEANNE. — Mon étendard a été dans l'église de Reims et il me semble qu'il était assez près de l'autel pendant le sacre du roi ; moi-même je l'y ai tenu un peu, mais je ne sais si Fr. Richard l'y a tenu.

L'ASSESEUR. — Quand vous alliez par le pays, receviez-vous souvent les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie dans les bonnes villes ?

JEANNE. — Oui, de temps à autre.

L'ASSESEUR. — Receviez-vous ces sacrements en habit d'homme ?

JEANNE. — Oui, mais je ne me souviens pas de les avoir reçus en armes.

L'ASSESEUR. — Pourquoi avez-vous pris la haquenée de l'évêque de Senlis ?

JEANNE. — Cette haquenée fut achetée deux cents saluts. Je ne sais si l'évêque les a reçus, oui ou non. Je lui écrivis qu'il pouvait reprendre sa haquenée s'il le voulait ; quant à moi, je n'en voulais point, parce qu'elle n'était pas capable de supporter la fatigue.

L'ASSESEUR. — Quel âge avait l'enfant que vous êtes allée voir à Lagny ?

JEANNE. — L'enfant avait trois jours. Il fut apporté devant l'image de Notre-Dame de Lagny. On me dit que les jeunes filles de la ville étaient devant cette image, et que j'y voulusse bien aller prier Dieu et Notre-Dame de rendre la vie à l'enfant. J'y allai et je priai avec les autres. A la fin, la vie reparut chez l'enfant, qui bâilla trois fois et fut baptisé ; aussitôt après il mourut et fut inhumé en terre sainte. Il y avait trois jours, disait-on, que la vie n'était apparue dans l'enfant ; il était noir comme ma cotte. Mais quand il eut bâillé, la couleur commença à lui revenir. Pour moi, j'étais avec les autres jeunes filles à prier à genoux devant Notre-Dame.

L'ASSESEUR. — N'a-t-on pas dit par la ville que c'était vous qui aviez opéré cette résurrection, et que c'était par vos prières ?

JEANNE. — Je ne m'en informai point.

L'ASSESEUR. — N'avez-vous point vu ou connu Catherine de la Rochelle ?

JEANNE. — Oui, à Jargeau et à Montfaucon-en-Berry.

L'ASSESEUR. — Que vous a dit cette Catherine ?

JEANNE. — Elle me raconta qu'une dame blanche, vêtue de drap d'or, lui apparaissait, lui disant d'aller par les bonnes villes, que le roi lui donnerait des hérauts et des trompettes pour faire crier que tous ceux qui avaient de l'or, de l'argent ou un trésor quelconque caché devaient l'apporter aussitôt : « Je saurai bien connaître, ajoutait-elle, ceux qui auraient des trésors cachés et ne les apporteraient pas, et je saurai bien découvrir ces trésors. » Avec ces trésors, elle payerait, me disait-elle, mes hommes d'armes. Je répondis à Catherine : « Retournez vers votre mari faire votre ménage et nourrir vos enfants. » Et pour être fixée sur son fait, j'en parlai à sainte Marguerite ou sainte Catherine, qui me dirent que dans le fait de cette Catherine tout n'était que folie et néant. J'écrivis au roi ce qu'il devait en faire ; et quand je vins vers lui, je lui dis que tout était folie et néant dans le fait de cette Catherine. Cependant Fr. Richard voulait qu'on la mit en œuvre ; aussi furent-ils tous deux mécontents de moi, Fr. Richard et elle.

L'ASSESEUR. — N'avez-vous point parlé avec cette Catherine du projet d'aller à la Charité-sur-Loire ?

JEANNE. — Elle ne me conseillait pas d'y aller, parce qu'il faisait trop froid : « Pour moi, ajoutait-elle, je n'irai point. »

L'ASSESEUR. — Ne voulait-elle pas aller vers le duc de Bourgogne ?

JEANNE. — Oui, elle voulait aller vers lui pour faire la paix ; mais je lui dis qu'il me semblait qu'on n'y trouverait la paix qu'avec le bout de la lance.

L'ASSESEUR. — Qu'avez-vous fait dans les fossés de La Charité ?

JEANNE. — J'y ai fait faire un assaut.

L'ASSESEUR. — Pourquoi n'êtes-vous pas entrée dans la ville, puisque vous en aviez l'ordre de Dieu ?

JEANNE. — Qui vous a dit que j'avais l'ordre d'y entrer ?

L'ASSESEUR. — N'en aviez-vous pas eu conseil de votre Voix ?

JEANNE. — Je voulais venir en France; mais les hommes d'armes me dirent qu'il valait mieux d'abord aller devant La Charité.

L'ASSESEUR. — Êtes-vous restée longtemps dans la tour de Beaufort ?

JEANNE. — Quatre mois ou environ. Quand je sus que les Anglais venaient pour m'avoir, je fus très courroucée, cependant mes Voix me défendirent plusieurs fois de sauter. Mais enfin, par crainte des Anglais, je sautai en me recommandant à Dieu et à Notre-Dame; je fus blessée. Quand j'eus sauté, la voix de sainte Catherine me dit : « Fais bon visage, tu seras guérie et les habitants de Compiègne seront secourus. » Je priais toujours avec mon Conseil pour ceux de Compiègne.

L'ASSESEUR. — N'étiez-vous point irritée en ce moment et n'avez-vous pas blasphémé le nom de Dieu ?

JEANNE. — Je n'ai jamais murmuré contre un saint ou une sainte et je n'ai pas l'habitude de jurer.

L'ASSESEUR. — A propos de Soissons et du capitaine qui avait rendu la ville, n'avez-vous pas renié Dieu et dit que si vous teniez ce capitaine vous le feriez couper en quatre morceaux ?

JEANNE. — Je n'ai jamais renié ni saint ni sainte; ceux qui l'ont dit ou rapporté ont mal entendu.

PIERRE CAUCHON. — Reconduisez Jeanne au lieu qui lui est assigné pour prison.

Après cette conclusion qui les maintenait en séance, les assesseurs pensaient sans nul doute être appelés à donner leur avis dans une délibération qui resterait cachée à l'accusée. Ils furent donc bien déçus lorsque Pierre Cauchon déclara qu'un résumé extrait des réponses de la Pucelle allait être rédigé par lui et quelques docteurs, puis qu'on soumettrait cet écrit aux autres membres du tribunal; en attendant, interdiction leur était faite de s'absenter de Rouen.

Il est certain qu'après avoir entendu l'héroïne, tous ceux qui n'étaient pas venus à l'Angleterre lui avaient accordé leur sympathie. Quelques assesseurs donnèrent leur opinion, mais bien bas; l'un d'eux cependant ne put retenir sur ses lèvres le cri de sa conscience. Cet homme de caractère, incapable d'une bassesse, était Nicolas de Houpeville, maître ès arts et bachelier en théologie. Avant le 9 janvier, tandis que l'évêque de Beauvais préparait encore en secret son œuvre infâme, Houpeville avait été convoqué à quelques conciliabules dans lesquels Cauchon, sous apparence de prendre avis, cherchait à discerner les âmes assez viles pour lui servir de complices.

Le loyal docteur ne cacha pas sa manière de voir.

— D'après le droit, dit-il, ni le gouvernement anglais ni vous, Monseigneur, ne pouvez assumer la responsabilité de juger l'accusée, puisque vous êtes ses ennemis déclarés; d'ailleurs, en tant qu'évêque de Beauvais, il vous est interdit d'examiner une cause déjà tranchée à Poitiers par l'archevêque de Reims, votre métropolitain!

Le prélat fut, on le comprend, fort courroucé; mais, espérant que Nicolas de Houpeville ne répandrait pas de tels propos, il se contenta de le surveiller de très près. Plus tard même, il crut habile, soit pour augmenter l'autorité de la procédure, soit pour éprouver la discrétion de son contradicteur, de le convier à une des séances publiques; ce jour-là Houpeville ne put se rendre au château de Rouen; mais, sur

ces entrefaites, ayant rencontré le greffier Boisguillaume, il lui fit part des empêchements qu'il voyait au pouvoir judiciaire de Cauchon. Instruit de cette conversation, l'évêque indigné bannit publiquement de la séance suivante son audacieux adversaire. Dans sa colère il fit plus encore et cita Houpeville à la barre de son tribunal. Le courageux assesseur y apporta cette déclaration : « Je ne suis pas un prêtre du diocèse de Beauvais, mais de l'archidiocèse de Rouen, je suis donc sujet de l'officialité de cette ville et requiers d'y être convoqué pour y présenter ma défense. » Malgré cette mise en demeure, l'official de Rouen ne lança point de mandat de comparution. Nicolas de Houpeville ne se tint pas pour battu et vint aux bureaux de l'officialité réclamer une citation. C'en était trop. Des hommes d'armes anglais s'emparèrent de cet ecclésiastique et le conduisirent en prison. Là, il exigea qu'on lui dévoilât en vertu de quel mandat il était arrêté : « Par ordre de l'évêque de Beauvais », lui fut-il répondu. Les Anglais proférèrent de violentes menaces à son endroit, et un billet de Jean de la Fontaine apprit au prisonnier que Cauchon était très irrité contre lui. Bientôt une réunion tenue chez ce prélat décida du sort de Houpeville, qui devait être exilé en Angleterre ou tout au moins chassé de Rouen. Mais de puissants amis, parmi lesquels l'abbé de Fécamp, s'interposèrent, et le prêtre rouennais fut relaxé, sur la promesse, sans doute, de se taire à l'avenir.

Des faits de ce genre montraient à l'évêque de Beauvais de quelle circonspection il devait s'entourer dans une pareille cause.

Après six jours de délibération sur les réponses de Jeanne, de nouveaux interrogatoires furent décidés et confiés à maître Jean de la Fontaine. Cauchon, quand il prit cette détermination, n'avait autour de lui, outre le greffier Guillaume Manchon, que ses fidèles universitaires : Jean Beaupère, Jacques de Touraine, Nicolas Midi, Pierre Maurice, Thomas de Courcelles, et son espion attitré, Nicolas Loyseleur. C'était le vendredi 9 mars; le lendemain, le juge de la Pucelle se rendait à la prison même de sa victime. Il était accompagné de son commissaire délégué, Jean de la Fontaine, des professeurs Nicolas Midi et Gérard Feuillet; l'avocat Jean Fécard et l'huissier Massieu suivaient à titre de témoins. Comme les malfaiteurs, ces hommes craignaient la lumière. Ils allaient dans les ténèbres d'un cachot procéder à l'examen de l'accusée. On n'ignore pas de quelle liberté précaire jouissaient les assesseurs dans la salle des Parements de la forteresse de Rouen, à la portée des lances anglaises..... Cette liberté, on la restreint encore afin de préparer plus sûrement le crime qui va s'accomplir.

Et la série des interrogatoires secrets commença. Je citerai en partie les comptes rendus qu'il a plu à cet étrange tribunal de nous transmettre.

PIERRE CAUCHON. — Jeanne, nous vous requérons de faire et prêter serment de dire la vérité sur ce qui vous sera demandé.

JEANNE. — Je vous promets de dire la vérité sur ce qui touchera votre procès, mais plus vous me contraindrez de jurer et plus je tarderai à parler.

PIERRE CAUCHON. — Maître Jean de la Fontaine, que nous avons délégué spécialement pour cela, va vous interroger.

JEAN DE LA FONTAINE. — Sous la foi du serment que vous avez fait, d'où étiez-vous partie quand vous vîtes pour la dernière fois à Compiègne ?

JEANNE. — De Crèpy-en-Valois.

JEAN DE LA FONTAINE. — Après votre arrivée à Compiègne, êtes-vous restée plusieurs jours avant de faire une sortie ?

JEANNE. — J'arrivai de très grand matin et j'entrai dans la ville sans que mes ennemis le sussent, je le pense du moins, et ce jour même, vers le soir, je fis la sortie dans laquelle je fus prise.

JEAN DE LA FONTAINE. — Avez-vous fait cette sortie par l'ordre de votre Voix ?

JEANNE. — L'année dernière, étant sur les fossés de Melun, durant la semaine de Pâques, il me fut dit par mes Voix, c'est-à-dire par sainte Catherine et sainte Marguerite : « Tu sera prise avant la Saint-Jean, il le faut ainsi ; ne t'en tourmente point ; prends tout en gré, Dieu t'aidera. »

JEAN DE LA FONTAINE. — Depuis Melun, vos Voix ne vous ont-elles pas dit que vous seriez prise ?

JEANNE. — Oui, plusieurs fois et presque chaque jour. Et je demandai à mes Voix de mourir aussitôt que je serais prise, sans souffrir longtemps en prison, et elles me dirent : « Prends tout en gré, il faut qu'il en soit ainsi. » Mais elles ne me dirent pas l'heure, et si je l'eusse sue, je n'y serais pas allée. J'avais plusieurs fois demandé de savoir l'heure, mais elles ne me la dirent point.

JEAN DE LA FONTAINE. — Si vos Voix vous avaient commandé de faire cette sortie et signifié que vous seriez prisé, l'auriez-vous fait ?

JEANNE. — Si j'avais su l'heure et que je dusse être prise, je n'y serais pas allée volontiers ; toutefois, j'aurais enfin obéi à mes Voix, quoi qu'il dût m'arriver.

JEAN DE LA FONTAINE. — N'avez-vous point un écu et des armes ?

JEANNE. — Je n'en eus jamais ; mais mon roi a donné à mes frères des armes, à savoir : un écu d'azur, deux fleurs de lis d'or et une épée au milieu. Et ces armes, je les ai décrites en cette ville à un peintre, parce qu'il m'avait demandé quelles armes j'avais. Le roi les a données à mes frères, pour leur faire plaisir, sans requête de ma part et sans révélation.

JEAN DE LA FONTAINE. — Aviez-vous, lorsque vous fûtes prise, un cheval, coursier ou haquenée ?

JEANNE. — J'étais à cheval ; et celui sur lequel j'étais au moment où je fus prise était un demi-coursier.

JEAN DE LA FONTAINE. — Qui vous avait donné ce cheval ?

JEANNE. — Mon roi ou ses gens qui l'ont acheté avec l'argent du roi ; j'avais cinq coursiers achetés avec l'argent du roi, sans compter mes trottiers, dont j'avais plus de sept.

JEAN DE LA FONTAINE. — Le roi vous donna-t-il d'autre richesse que ces chevaux ?

JEANNE. — Je ne demandais rien à mon roi, sinon de bonnes armes, de bons chevaux et de l'argent pour payer les gens de ma maison.

JEAN DE LA FONTAINE. — N'aviez-vous point de trésor ?

JEANNE. — Dix à douze mille écus vaillants n'est pas un grand trésor pour mener la guerre, c'est même peu de chose ; je pense que mes frères les ont en leur possession : d'ailleurs, ce que j'ai, c'est le propre argent de mon roi.

JEAN DE LA FONTAINE. — Quel signe eut votre roi, quand vous êtes venue à lui ?

JEANNE. — Ce signe est beau, honorable, digne de foi, le meilleur et le plus riche qui soit au monde.

JEAN DE LA FONTAINE. — Pourquoi ne voulez-vous pas dire et montrer ce signe, comme vous avez voulu avoir celui de Catherine de la Rochelle ?

JEANNE. — Si le signe de Catherine eût été aussi bien montré devant de notables gens d'Eglise et autres, archevêques et évêques, comme le mien l'a été devant l'archevêque de Reims et d'autres évêques dont je ne sais le nom (il y avait là encore Charles de Bourbon, le sire de la Trémoille, le duc d'Alençon et plusieurs autres chevaliers qui la virent et l'enten-

dirent aussi bien que moi je vous vois, vous qui me parlez aujourd'hui, je n'eusse pas demandé de connaître le signe de ladite Catherine. Et toutefois je savais auparavant par sainte Catherine et sainte Marguerite que dans le fait de Catherine de la Rochelle tout était néant.

JEAN DE LA FONTAINE. — Ce signe dure-t-il encore ?

JEANNE. — Il est bon de le savoir; il durera mille ans et plus. Mon signe est dans le trésor du roi.

JEAN DE LA FONTAINE. — Est-ce de l'or, de l'argent, une pierre précieuse ou une couronne ?

JEANNE. — Je ne vous en dirai pas plus. Personne d'ailleurs ne saurait décrire une chose aussi riche que ce signe; mais le signe qu'il vous faut, c'est que Dieu me délivre de vos mains, c'est le plus certain qu'il vous puisse envoyer.

JEAN DE LA FONTAINE. — Quand le signe vint à votre roi, quelle révérence y fites-vous ? Vint-il de Dieu ?

JEANNE. — Je remerciai Notre-Seigneur de m'avoir délivrée de la peine que me faisaient les clerks de mon parti qui arguaient contre moi, et je m'agenouillai plusieurs fois. Ce fut un ange venu de la part de Dieu et non de la part d'un autre qui remit le signe à mon roi; bien des fois j'en remerciai Notre-Seigneur. Les clerks de mon parti cessèrent de discuter ma mission quand ils eurent connu ce signe.

JEAN DE LA FONTAINE. — Les gens d'Eglise de votre parti virent donc le signe ?

JEANNE. — Quand mon roi et ceux qui étaient avec lui eurent vu ce signe et même l'ange qui le remit, je demandai au roi s'il était content; il me répondit : « Oui. » Alors je partis, et m'en allai dans une petite chapelle assez proche. J'ai entendu dire alors qu'après mon départ plus de trois cents personnes ont vu ce signe..... Par amour pour moi et pour que l'on cessât de m'interroger là-dessus, Dieu a voulu permettre que les hommes de mon parti qui ont vu ce signe le vissent en effet.

JEAN DE LA FONTAINE. — Votre roi et vous, ne fites-vous pas une révérence à l'ange quand il apporta le signe ?

JEANNE. — Oui, je fis une révérence, je me mis à genoux et j'ôtai mon chaperon.

En transcrivant ce premier interrogatoire secret, je dois par un mot aux lecteurs leur en expliquer une question : « Quel signe eut votre roi quand vous êtes venue à lui ? » Le vrai « signe du roi », ce fut, on se souvient, la révélation des secrets touchant la légitimité de Charles VII et l'état précaire de son royaume. Mettre ces secrets aux mains des Anglais eût constitué une trahison dont la Pucelle était tout à fait incapable. Mais le « signe du roi », dans le langage de l'époque, indiquait aussi les nombreux miracles que Dieu avait opérés en faveur du monarque à l'occasion de la vierge guerrière.

C'était tout d'abord la venue de cette petite paysanne que le ciel avait douée de qualités miraculeuses et rendue capable de sauver sa patrie; puis l'apparition de saint Michel escorté d'un grand nombre d'esprits célestes envoyés pour convoquer l'enfant à sa mission sublime de Libératrice; c'était aussi la manifestation de cet ange qui, au milieu de tous les courtisans, désigna Charles VII à la Pucelle. Enfin, par le « signe du roi », Jeanne faisait encore allusion à plusieurs prodiges qui avaient été accomplis pour convaincre le souverain de son rôle providentiel; de ceux-ci, nous savons l'existence sans en connaître le détail.

De plus, quand on interroge la jeune fille sur la « couronne du roi », elle interprète presque toujours cette formule dans son sens figuré afin de mieux cacher son secret,

et lorsqu'il s'agit de désigner la puissance royale, c'est la couronne qu'elle prend pour symbole. Ses juges ne l'entendent pas ainsi ; ils s'imaginent qu'il est question d'un diadème ayant reposé sur le front de Charles VII.

De cette façon, confondant à dessein ces expressions et les faits eux-mêmes, Jeanne pouvait sans compromettre son souverain parler de l'intervention divine en faveur de la France. Elle en parlera donc, mais elle se maintiendra constamment dans le vague, afin d'égarer la curiosité de ses ennemis. Ceux-ci, toujours à l'affût, tireront parti de cette attitude pour falsifier les dires de la noble enfant, et prétendront découvrir des mensonges et des contradictions dans ses réponses. Voilà comment il faut expliquer les incidents dont le « signe du roi » fut le point de départ, et qui étonnent, déconcertent parfois, un spectateur trop superficiel du drame de Rouen.

CHAPITRE VII

PIÉTÉ DE JEANNE ENVERS LE TRÈS SAINT SACREMENT — DURETÉ IMPIE DE CAUCHON ET DE D'ESTIVET
 — INTERROGATOIRES SECRETS DU 12 MARS, MATIN ET SOIR — RAPPORTS DE JEANNE AVEC SES VOIX
 — LA PUCELLE ET SES PARENTS — SONGES DE JACQUES D'ARC — DÉLIVRANCE DU DUC D'ORLÉANS —
 LE VICE-INQUISITEUR PREND PART AU PROCÈS : IL INTERROGE L'ACCUSÉE LE 13 MARS — LE SIGNE DU
 ROI : L'ANGE ET LA COURONNE — L'ASSAUT DE PARIS — L'HUISSIER MASSIEU DIT SON OPINION SUR
 LE PROCÈS : SA VIE EST MENACÉE

Au milieu de ses dures épreuves, l'âme de Jeanne restait toujours unie à son divin Epoux.

Un trait touchant prouva en effet à ses juges — sans les émouvoir, hélas! ni changer leur cœur — combien l'angélique enfant, qu'ils éloignaient des sacrements, ne vivait néanmoins que pour Jésus-Christ. Les séances publiques donnèrent à la Pucelle l'occasion de demander à Massieu si le Saint Sacrement était conservé dans la chapelle qu'elle rencontrait sur le trajet parcouru de son cachot à la salle des Parements. Ayant reçu une réponse affirmative, elle sollicita de cet homme compatissant l'autorisation de s'arrêter à la porte du lieu saint pour prier; l'huissier accéda à ce désir et ordonna aux gardes d'attendre quelques instants devant le sanctuaire. Parvenue à la porte de la chapelle, elle insista auprès de Massieu : « Le corps de Jésus-Christ est-il bien là? » Sur une seconde assurance, la pieuse vierge s'agenouilla sur la dalle et se plongea dans une adoration profonde. Qui pourrait retenir son émotion en évoquant cette scène si grande en sa simplicité!

Si nous ne connaissions déjà les bourreaux de la captive, leur conduite en cette circonstance suffirait à nous les faire juger. La condescendance de l'huissier ne fut pas plutôt rapportée à Jean d'Estivet (cet affreux personnage qui répondait au surnom de *Benedicite*), qu'il invectiva Massieu :

— Truand, lui dit-il, qui te rend si hardi de laisser sans permission approcher du lieu saint cette femme de mauvaise vie, cette excommuniée? Je te ferai enfermer en telle tour où d'ici un mois tu ne verras ni lune ni soleil.

L'huissier ne crut pas devoir tenir compte de cette grossière menace; mais lorsque d'Estivet s'aperçut que sa défense n'avait produit aucun effet, il vint plusieurs fois à l'entrée de la chapelle afin d'arrêter la prière sur les lèvres de Jeanne, puisqu'il ne

pouvait la lui arracher du cœur. Toutefois, cette intervention personnelle du promoteur étant restée sans effet, Cauchon s'en mêla; il fit savoir à l'huissier son vif mécontentement et lui intima défense de laisser désormais la prisonnière s'agenouiller devant la chapelle.

Le 12 mars, l'évêque de Beauvais retournait dans le cachot de l'accusée avec Jean de la Fontaine, son commissaire, Nicolas Midi et Gérard Feuillet, assesseurs; quatre témoins, Thomas Fiévet, Pasquier de Vaux, Nicolas de Houbent et Jean Carbonnier les accompagnaient.

Après avoir accepté de la Pucelle, qui ne voulut jamais jurer d'autre façon, un serment de dire la vérité seulement sur ce qui touche le procès, il donna la parole à Jean de la Fontaine; l'interrogatoire débuta ainsi :

JEAN DE LA FONTAINE. — L'ange qui apporta le signe à votre roi ne parla-t-il pas ?

JEANNE. — Oui, il a dit à mon roi qu'il fallait me mettre en œuvre et que le pays serait aussitôt soulagé.

JEAN DE LA FONTAINE. — L'ange qui apporta le signe à votre roi est-il le même que celui qui vous est d'abord apparu, ou en était-ce un autre ?

JEANNE. — C'est toujours le même et il ne m'a jamais fait défaut.

JEAN DE LA FONTAINE. — Puisque vous avez été prise, l'ange vous a donc fait défaut dans les biens de la fortune ?

JEANNE. — Je crois, puisque cela a plu à Notre-Seigneur, qu'il valait mieux pour moi que je fusse prise.

JEAN DE LA FONTAINE. — Dans les biens de la grâce, l'ange vous a-t-il fait défaut ?

JEANNE. — Comment me ferait-il défaut quand il me reconforte tous les jours ? Et j'entends par ces mots le soutien que me donnent sainte Catherine et sainte Marguerite.

JEAN DE LA FONTAINE. — Les avez-vous quelquefois appelées sans qu'elles soient venues ?

JEANNE. — Jamais je n'en ai besoin que je ne les aie.

JEAN DE LA FONTAINE. — Saint Denis vous apparut-il quelquefois ?

JEANNE. — Non, que je sache.

JEAN DE LA FONTAINE. — Quand vous promîtes à Notre-Seigneur de garder votre virginité, est-ce à lui-même que vous parliez ?

JEANNE. — Il devait bien suffire de le promettre à celles qui m'étaient envoyées par lui, c'est-à-dire à sainte Catherine et à sainte Marguerite.

JEAN DE LA FONTAINE. — Pensiez-vous bien faire en partant sans la permission de votre père et de votre mère, quand vous devez honorer votre père et votre mère ?

JEANNE. — En toutes choses, si ce n'est au sujet de ce départ, je leur ai bien obéi; mais depuis, je leur en ai écrit, et ils m'ont pardonné.

JEAN DE LA FONTAINE. — Quand vous avez quitté votre père et votre mère, pensiez-vous commettre un péché ?

JEANNE. — Puisque Dieu le commandait, il convenait d'obéir. Puisque Dieu le commandait, j'aurais eu cent pères et cent mères, et j'aurais été fille de roi, que je serais néanmoins partie.

JEAN DE LA FONTAINE. — Vos voix ne vous ont-elles pas appelée *filles de Dieu, fille de l'Église, fille au grand cœur ?*

JEANNE. — Avant la levée du siège d'Orléans, et tous les jours depuis, quand elles me parlent, souvent elles m'appellent : *Jeanne la Pucelle, fille de Dieu.*

JEAN DE LA FONTAINE. — Puisque vous vous dites *filles de Dieu*, pourquoi ne dites-vous pas volontiers *Notre Père ?*

x Ça les turpines ! C'est un Arden
 c'Ardenne, c'est le pays des incantations.
 c'est la doctrine / Tradition Ardenne
 qui est intervenue au interrogatoire Jeanne

JEANNE. — Je le dis volontiers. Autrefois, quand j'ai refusé de le dire, c'était dans l'intention que Monseigneur de Beauvais m'entendit en confession.

L'interrogatoire, suspendu sur ces mots, fut repris l'après-midi devant les mêmes personnages.

JEAN DE LA FONTAINE. — Avant votre départ de la maison paternelle, votre père n'a-t-il pas eu des songes à votre sujet?

JEANNE. — Quand j'étais encore avec mon père et ma mère, ma mère me dit plusieurs fois que mon père lui racontait avoir rêvé que moi, Jeanne, sa fille, je m'en irais avec des hommes d'armes; mon père et ma mère avaient grand souci de me bien garder et me tenaient en grande sujétion. J'ai entendu dire à ma mère que mon père disait à mes frères: « Si je croyais que ce que j'ai rêvé de ma fille arriverait, je voudrais qu'elle fût noyée par vous, et si vous ne le vouliez faire, je la noierais moi-même! » Ils perdirent presque la raison quand je partis pour aller à Vaucouleurs.

JEAN DE LA FONTAINE. — Comment auriez-vous délivré le duc d'Orléans?

JEANNE. — J'aurais pris assez d'Anglais en France pour le ravoir; si je n'en eusse pris assez, j'aurais passé la mer pour l'aller chercher de force en Angleterre.

JEAN DE LA FONTAINE. — Sainte Catherine et sainte Marguerite vous ont-elles dit absolument et sans condition que vous prendriez assez d'Anglais pour avoir (le duc d'Orléans) qui était en Angleterre, ou qu'autrement vous passeriez la mer pour aller le chercher et amener dans trois ans?

JEANNE. — Oui, et je l'ai dit à mon roi, lui demandant de me laisser faire des prisonniers. Si j'avais duré trois ans, sans empêchement, je l'aurais délivré. Pour faire cela, le terme fixé était plus court que trois ans et plus long qu'un an. Mais je n'en ai pas souvenir.

JEAN DE LA FONTAINE. — Quel est le signe que vous avez donné au roi?

JEANNE. — J'en aurai conseil de sainte Catherine.

On se souvient du désir exprimé par l'évêque de Beauvais de voir siéger à ses côtés un représentant de l'Inquisition et des difficultés que souleva Jean Lemaître pour accepter cette collaboration. Depuis le 20 février, Pierre Cauchon avait demandé une délégation en règle à Jean Graverent, inquisiteur de France. Ce dernier était en voyage, car c'est de Coutances qu'il expédia, en date du 4 mars, la délégation attendue.

Le vice-inquisiteur de Rouen ne mit aucun enthousiasme à se servir des lettres de son supérieur. Les réponses de Jeanne ne devaient certes pas diminuer ses répugnances, mais il était de ces pusillanimes ne sachant pas risquer leur tête pour refuser leur concours à une iniquité. Du reste, à Nicolas de Houpeville, plus courageux que lui, nous l'avons vu, il fit cet aveu qu'on lui entendit répéter plusieurs fois au cours de l'affaire: « Je vois que si l'on ne procède pas en tout cela selon la volonté des Anglais, c'est la mort qu'il faut redouter. »

Il ajoutait aussi qu'on tourmentait trop l'accusée et qu'on l'interrogeait sur des choses ne touchant pas le procès.

Cédant néanmoins, le vice-inquisiteur présenta ses lettres de délégation à l'évêque de Beauvais le 12 mars, et le lendemain, accompagné de son confrère en religion, Isambard de la Pierre, il suivit le juge infâme dans le cachot de la Pucelle. Entre temps, il désigna officiellement comme ses propres officiers au procès ceux que l'indigne prélat avait déjà nommés et leur adjoignit simplement un troisième greffier,

Nicolas Taquel. Alors, devant Midi, de la Fontaine, Feuillet et de Houbent, Pierre Cauchon, après avoir posé une première question à Jeanne, fit à Lemaître l'honneur plutôt redouté de lui céder la parole : ce juge trembleur et lâche entreprit donc à son tour l'interrogatoire de la jeune fille.

PIERRE CAUCHON. — Quel est le signe que vous avez remis à votre roi ?

JEANNE. — Seriez-vous content que je me parjurasse ?

PIERRE CAUCHON. — Frère Jean Lemaître, interrogez Jeanne.

JEAN LEMAITRE. — Avez-vous promis et juré à sainte Catherine de ne pas dire ce signe ? (1)

JEANNE. — J'ai juré et promis de ne pas dire ce signe, et de moi-même, parce qu'on me pressait trop de le dire, et alors, je me suis dit en moi-même : je promets de n'en plus parler à personne.

JEAN LEMAITRE. — Mais à nous, vous devez le dire.

JEANNE. — Le signe fut qu'un ange certifia à mon roi, en lui apportant la couronne, qu'il aurait tout le royaume de France avec l'aide de Dieu et moyennant mon labeur; il lui dit de me mettre en œuvre, c'est-à-dire de me donner des hommes d'armes, car autrement il ne serait de sitôt couronné et sacré.

JEAN LEMAITRE. — Comment l'ange a-t-il apporté la couronne, et la mit-il lui-même sur la tête de votre roi ?

JEANNE. — La couronne fut remise à un archevêque, celui de Reims à ce qu'il me semble, en présence de mon roi; l'archevêque la reçut et la remit au roi; j'étais moi-même présente; la couronne fut ensuite placée dans le trésor du roi.

JEAN LEMAITRE. — En quel lieu la couronne fut-elle apportée ?

JEANNE. — Ce fut dans la chambre du roi, au château de Chinon.

JEAN LEMAITRE. — Quel jour et à quelle heure ?

JEANNE. — Du jour, je ne sais; mais c'était à une heure avancée; je ne m'en souviens pas autrement.

JEAN LEMAITRE. — Quel mois ?

JEANNE. — Ce fut au mois de mars ou d'avril, comme il me semble. Il y aura deux ans ce mois-ci ou au mois d'avril prochain. C'était après Pâques.

JEAN LEMAITRE. — Le premier jour où vous vîtes ce signe, votre roi le vit-il aussi ?

JEANNE. — Oui, et il l'a eu lui-même.

JEAN LEMAITRE. — L'ange qui apporta cette couronne venait-il de haut ou marchait-il par terre ?

JEANNE. — Il vint de haut, et j'entends par là qu'il venait par le commandement de Notre-Seigneur; il entra par la porte de la chambre.

JEAN LEMAITRE. — Est-ce par un effet de votre mérite que Dieu vous envoya son ange ?

JEANNE. — Il venait pour une grande chose, et ce fut dans l'espérance que le roi croirait ce signe, qu'on cesserait de m'attaquer pour porter secours aux bonnes gens d'Orléans : l'ange venait aussi à cause des mérites du roi et du bon duc d'Orléans.

JEAN LEMAITRE. — Pourquoi vous plutôt qu'une autre ?

JEANNE. — Il a plu à Dieu d'agir ainsi par une simple pucelle, et par elle de chasser les ennemis du roi.

(1) Dans les réponses qui suivent, Jeanne confond et mêle à dessein beaucoup de choses, afin de dérober aux juges la connaissance des secrets du roi. Tantôt elle parle d'elle-même, de sa mission, de ses apparitions; des promesses qu'elle a apportées au souverain, tantôt elle raconte l'entrevue de Chinon et le sacre de Reims, puis elle fait allusion aux prodiges mystérieux dont Dieu favorisa Charles VII et enfin elle ramène souvent, sous une image transparente, le souvenir de la France et de son rôle providentiel à travers le monde.

JEAN LEMAITRE. — Quel signe eut votre roi, les gens qui étaient avec lui et vous-même, pour croire que c'était un ange?

JEANNE. — Le roi l'a cru par l'enseignement des gens d'Église qui étaient là et par le signe de la couronne.

JEAN LEMAITRE. — Mais comment les gens d'Église ont-ils su que c'était un ange?

JEANNE. — Ils le surent par leur science et parce qu'ils étaient clercs.

JEAN LEMAITRE. — Quand vous êtes allée devant Paris, vos Voix vous avaient-elles révélé d'y aller?

JEANNE. — Non, j'y suis allée à la requête des gentilshommes, qui voulaient faire une *escarmouche* ou *vaillance d'armes*, et j'avais bien l'intention d'aller plus avant et de franchir les fossés.

JEAN LEMAITRE. — Vos Voix vous ont-elles révélé d'aller devant La Charité?

JEANNE. — Non, j'y suis allée sur la demande des gens d'armes, ainsi que je l'ai dit précédemment.

JEAN LEMAITRE. — Avez-vous eu révélation d'aller à Pont-l'Évêque?

JEANNE. — Depuis qu'il me fut révélé à Melun que je serais prise, je m'en suis rapportée le plus souvent aux capitaines pour le fait de la guerre; mais je ne leur disais pas qu'il m'avait été révélé que je serais prise.

Pour le tribunal qui la jugeait, Jeanne n'était pas une accusée, c'était une ennemie dont on n'avait le droit que de dire et de penser du mal. Massieu, qui continuait à lui être favorable malgré les avertissements reçus, faillit encore une fois être la victime de son bon cœur. La mystérieuse affaire de Rouen excitait vivement la curiosité; aussi s'adressait-on à l'huissier pour obtenir des renseignements sur la procédure. Un prêtre, nommé Eustache Turquetil, lui ayant demandé un jour au sujet de la Pucelle: « Que te semble de ses réponses? Sera-t-elle brûlée ou non? » l'interpellé répliqua: « Jusqu'ici je n'ai vu en elle que bien et honneur, mais quelle sera l'issue de tout cela, Dieu seul le sait! » Ce propos fut rapporté par l'ecclésiastique à un chantre de la chapelle royale et arriva aux oreilles des Anglais; ceux-ci déclarèrent que Massieu n'était pas un bon serviteur du roi: le comte de Warwick se montra très mécontent, et le pauvre huissier ne s'en tira qu'à force d'excuses. Quant à Cauchon, il manda l'officier de son tribunal et le prévint de se tenir désormais sur ses gardes: « Si on vous y reprend, déclara-t-il par manière de conclusion, on vous fera boire plus que de raison! » La menace d'être jeté à la Seine, sans autre forme de procès, voilà le très sommaire moyen qu'on employait pour maintenir les membres du tribunal dans l'oubli des règles de la justice et même de la simple humanité.

CHAPITRE VIII

NICOLAS LOYSELEUR, CONSEILLER DE PERDITION — TENTATIVE DE PROCÉDURE OCCULTE ET INIQUE — LOYSELEUR, DEvenu CONFESSEUR DE JEANNE, LUI SUGGÈRE DES RÉPONSES DANGEREUSES — INTERROGATOIRES SECRETS DES 14 ET 15 MARS — LE SAUT DE BEAUREVOIR : TENTATIVE D'ÉVASION POUR SECOURIR COMPIÈGNE — LA PUCELLE NE SE CROIT PAS EN ÉTAT DE PÉCHÉ MORTEL ET NE PENSE PAS EN AVOIR FAIT LES ŒUVRES — L'ÉVASION MANQUÉE DE BEAULIEU — L'HABIT DE FEMME ET L'ASSISTANCE A LA SAINTE MESSE — SAINT MICHEL, SAINTE CATHERINE ET SAINTE MARGUERITE VIENNENT VISITER DANS SA PRISON L'ÉLUE DU CIEL — LEUR ENSEIGNEMENT : SOIS BONNE ET DIEU T'AIMERA — LE CÉLÈBRE CANONISTE LOHIER, DE PASSAGE A ROUEN, REFUSE DE SIÉGER AU PROCÈS — SON AVIS SUR LA PROCÉDURE ET LA SITUATION DE L'ÉVÊQUE DE BEAUVAIS DANS LA CAUSE — COLÈRE DE PIERRE CAUCHON — DÉPART DE LOHIER POUR ROME

Attenter à la liberté des assesseurs et des officiers du tribunal ne suffisait pas encore au juge de la Pucelle. Comme il ne trouvait rien à reprendre dans les réponses de l'accusée, il essaya de lui en suggérer à sa convenance, et dans cette intention soudoya des espions et des traîtres. Plusieurs furent introduits auprès de Jeanne, se donnant comme prisonniers de guerre français ; le promoteur lui-même, Jean d'Estivet, tenta cette supercherie, mais il échoua dans sa triste mission.

Loyseleur, je l'ai déjà dit, parvint, au moyen d'un procédé semblable, à surprendre la confiance de l'innocente jeune fille et cela durant tout le procès.

Avant de poursuivre le récit des interrogatoires, étudions le plan de cet infâme personnage. Il voulait d'abord arracher à la captive des confidences de nature à la compromettre et à éclairer les juges sur les questions qu'il convenait de poser pour trouver matière à l'accusation. Quand il crut avoir réussi sur ce point, Loyseleur courut prévenir ses maîtres.

En hommes pratiques, Cauchon et Warwick s'empressèrent d'exploiter la situation, espérant ainsi hâter la marche du procès : ils mandèrent les greffiers Manchon et Boisguillaume et vinrent avec eux se placer près du cachot de Jeanne, contre une ouverture permettant de tout entendre sans être vu : on se souvient que l'étroite cellule de la prisonnière était formée de minces parois, appuyées contre le mur de la salle voûtée de la tour.

Lorsque l'évêque, le gouverneur et les greffiers se furent installés sans bruit, Loyseleur, déguisé en cordonnier lorrain, pénétra auprès de la captive. Il lui raconta quelque

nouvelle histoire sur les armées de Charles VII, puis l'amena à répéter le propos auquel ses ennemis attachaient tant d'importance. Les témoins dissimulés perçurent clairement toutes les paroles de Jeanne. Aussitôt, Cauchon, qui ne doutait de rien, ordonna aux greffiers d'en rédiger un procès-verbal pour le joindre aux pièces de l'accusation. Mais, si terrorisés qu'ils fussent, ces pauvres gens sentirent leur conscience se révolter devant cette abomination : « Non, répondirent-ils, non, nous n'agissons pas ainsi, il n'est ni conforme au droit ni même honnête d'instruire un procès de cette façon. »

Il fallait donc chercher autre chose. Alors Loyseleur trompa sa victime sur les moyens de défense à employer : il lui suggéra des réponses compromettantes. Sous son déguisement laïque, il commença par l'exciter à ne pas se soumettre à l'Église, amenant à plaisir dans cet esprit simple et sans détour la confusion entre l'Église de Jésus-Christ elle-même et les accusateurs de mauvaise foi, qui, sous le couvert de la juridiction ecclésiastique, s'efforçaient de faire pour le compte de l'Angleterre un « beau procès » à l'infortunée captive.

Ne se sentant pas encore suffisamment entré dans la confiance de celle qu'il exploitait, le misérable alla plus loin. Après en avoir conféré avec Thomas de Courcelles — et sans aucun doute avec Cauchon — il révéla à Jeanne sa qualité de prêtre, en expliquant par un nouveau mensonge sa présence à Rouen sous un habit d'emprunt. Privée des secours religieux, qu'elle avait vainement réclamés de la pitié de ses juges, la prisonnière saisit avec empressement l'occasion de s'approcher du sacrement de Pénitence et fit de Loyseleur son confesseur et son conseiller. Celui-ci ayant bientôt acquis sur la jeune fille une influence considérable s'en servit pour la perdre ; il abusa impunément de sa crédulité et alla jusqu'à feindre des communications surnaturelles avec sainte Catherine, lui persuadant de répondre à ses juges des choses que le plus souvent elle-même ne comprenait pas. On verra, notamment au sujet de la soumission à l'Église, quelles furent pour la condamnation de la Pucelle les conséquences de ce sacrilège abus de confiance. En commençant la publication des interrogatoires relatifs au saut de Beaurevoir, il importe de signaler cette nouvelle donnée pour expliquer plusieurs expressions qui, au premier abord, étonneraient peut-être sur les lèvres de Jeanne : la pauvre enfant répondait souvent à ses juges ce que Loyseleur lui avait enjoint de leur dire.

Le mercredi 14 mars, les interrogatoires secrets continuaient sous la présidence de Jean de La Fontaine :

L'ASSESEUR. — Pour quel motif avez-vous sauté de la tour de Beaurevoir ?

JEANNE. — J'avais entendu dire que ceux de Compiègne, tous jusqu'à l'âge de sept ans, devaient périr par le fer ou par le feu, et j'aimais mieux mourir que vivre après une telle destruction de bonnes gens. Ce fut l'une des causes. L'autre fut que je me savais vendue aux Anglais ; et je préférerais mourir plutôt que d'être aux mains des Anglais, mes adversaires.

L'ASSESEUR. — Vos Saintes vous avaient-elles conseillé de sauter ?

JEANNE. — Sainte Catherine me disait presque chaque jour de ne point sauter, que Dieu me viendrait en aide ainsi qu'à ceux de Compiègne. Je dis à sainte Catherine : « Puisque Dieu

aidera ceux de Compiègne, je veux y être. » Sainte Catherine me dit : « Il faut prendre tout en gré et sans défaillir : tu ne seras pas délivrée avant d'avoir vu le roi des Anglais. » Je lui répondis : « Vraiment, je ne voudrais pas le voir, j'aimerais mieux mourir que d'être mise entre les mains des Anglais. »

L'ASSESEUR. — Avez-vous beaucoup souffert du saut que vous avez fait ?

JEANNE. — Après ma chute, je fus deux ou trois jours sans vouloir manger. Je fus si brisée par ce saut que je ne pouvais ni boire ni manger ; et toutefois je fus réconfortée par sainte Catherine, qui me dit de me confesser et de demander pardon à Dieu d'avoir sauté, m'assurant que les gens de Compiègne seraient secourus avant la Saint-Martin d'hiver. Alors je commençai à revenir et à manger et je fus aussitôt guérie.

L'ASSESEUR. — Quand vous avez fait ce saut, pensiez-vous vous tuer ?

JEANNE. — Non, mais en sautant je me recommandais à Dieu. J'espérais par ce saut m'échapper et éviter d'être livrée aux Anglais.

L'ASSESEUR. — Voulez-vous vous en rapporter à l'information faite ou à faire ?

JEANNE. — Je m'en rapporte à Dieu, non à d'autres, et à une bonne confession.

J'interromps le récit pour faire remarquer au lecteur que, dans cet interrogatoire et dans les suivants, la captive ne cesse de considérer le saut de Beurevoir comme une tentative légitime d'évasion.

L'ASSESEUR. — Vos Voix vous demandent-elles un délai pour vous répondre ?

JEANNE. — Parfois, sainte Catherine me répond ; parfois je n'arrive pas à la comprendre à cause du trouble occasionné par les personnes présentes dans la prison et du bruit que font mes gardiens. Quand je fais une demande à sainte Catherine, alors sainte Catherine et sainte Marguerite transmettent la demande à Notre-Seigneur ; puis, sur l'ordre de Notre-Seigneur, elle me donnent réponse.

L'ASSESEUR. — Qu'avez-vous demandé à vos Voix ?

JEANNE. — Je leur ai demandé trois choses : premièrement, ma délivrance ; deuxièmement, que Dieu vienne en aide aux Français et garde bien les villes de leur obéissance ; troisièmement, le salut de mon âme. Et je vous demande, si je dois être menée à Paris, de me remettre le double de mes interrogatoires et réponses, afin que je les donne à ceux de Paris et que je puisse leur dire : « Voici comment j'ai été interrogée à Rouen et voici mes réponses » ; de cette manière, je ne serai plus ennuyée par tant de questions.

L'ASSESEUR. — Vous avez dit que Monseigneur de Beauvais se mettait en grand danger en entreprenant de vous juger : qu'est-ce que cela veut dire ? A quel danger s'expose-t-il, lui et les autres juges ?

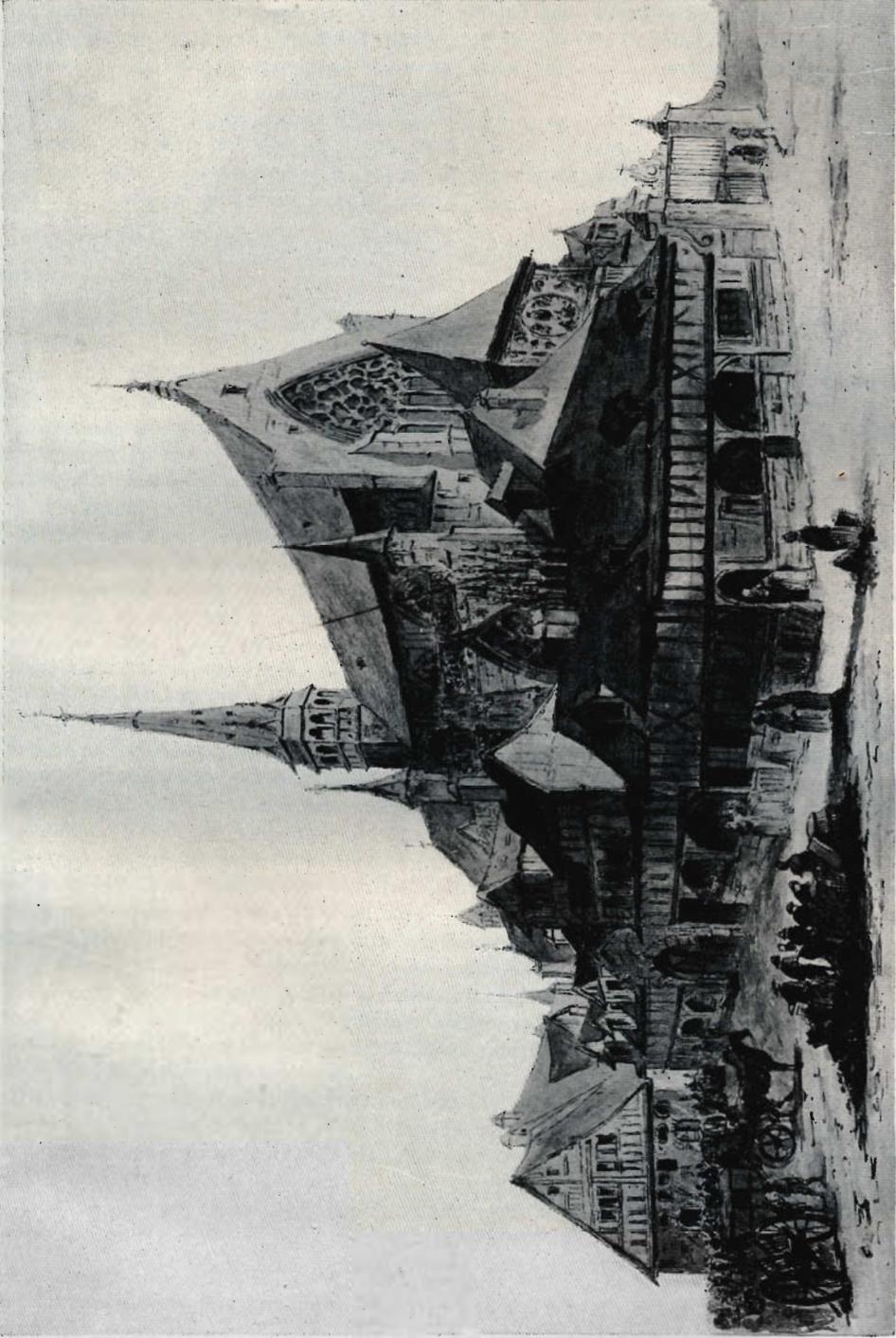
JEANNE. — J'ai dit à Monseigneur de Beauvais : « Vous dites que vous êtes mon juge ; je ne sais si vous l'êtes ; mais prenez bien garde de ne pas juger mal, parce que vous vous mettriez en grand danger ; et je vous en avertis, afin que si Notre-Seigneur vous en châtie, j'aie fait mon devoir en vous le disant. »

L'ASSESEUR. — Mais quel est ce péril ou ce danger ?

JEANNE. — Sainte Catherine m'a dit que je serais secourue ; je ne sais si cela consistera à être délivrée de prison, ou si pendant le jugement surviendra quelque trouble par le moyen duquel je pourrai être délivrée. Le secours me viendra, je pense, de l'une ou de l'autre manière. Mes Voix me disent surtout que je serai délivrée par une grande victoire et elles ajoutent : « Prends tout en gré ; ne t'inquiète pas de ton martyre ; tu viendras finalement au royaume du paradis. » Elles m'ont dit cela simplement et absolument et textuellement.

L'ASSESEUR. — Qu'entendez-vous par votre martyre ?

JEANNE. — Par mon martyre, j'entends la peine et l'adversité que je souffre en prison ; je ne sais si j'aurai plus grande peine à souffrir ; d'ailleurs, je m'en rapporte à Notre-Seigneur.



ROUEN — ÉGLISE SAINT-SAUVEUR
D'après ROBERT PIGEON (1793).

L'ASSESEUR. — Depuis que vos Voix vous ont dit que vous iriez finalement au royaume du paradis, pensez-vous être sûre d'être sauvée et de ne pas être damnée en enfer ?

JEANNE. — Je crois fermement ce que mes Voix m'ont dit, c'est-à-dire que je serai sauvée; je le crois aussi fermement que si je l'étais déjà.

L'ASSESEUR. — Après cette révélation, croyez-vous ne plus pouvoir pécher mortellement ?

JEANNE. — Je n'en sais rien, et pour le tout je m'en rapporte à Notre-Seigneur.

L'ASSESEUR. — Savez-vous que c'est là une réponse de grand poids ?

JEANNE. — Oui, et je la tiens pour un grand trésor.

La séance, qui avait été suspendue le matin sur ces derniers mots, reprit l'après-midi.

L'ASSESEUR. — Qu'avez-vous voulu dire par la réponse que vous nous avez faite ce matin sur la certitude de votre salut ?

JEANNE. — J'entends que je serai sauvée, pouvu que je tienne le serment et la promesse que j'ai faits à Notre-Seigneur de bien garder la virginité de mon corps et de mon âme.

L'ASSESEUR. — Prendre un homme à rançon et le faire mourir prisonnier, n'est-ce point un péché mortel ?

JEANNE. — Je ne l'ai point fait.

L'ASSESEUR. — Qu'avez-vous fait de Franquet d'Arras, que l'on fit mourir à Lagny ?

JEANNE. — J'ai consenti à ce qu'on le fit mourir s'il l'avait mérité, parce qu'il avait avoué qu'il était un assassin, un voleur et un traître.

L'ASSESEUR. — Nous vous rappelons : que vous avez attaqué Paris un jour de fête; que vous avez eu le cheval de M^{sr} l'évêque de Senlis; que vous vous êtes laissée tomber de la tour de Beaurevoir; que vous portez un habit d'homme; que vous avez consenti à la mort de Franquet d'Arras; et vous ne croyez pas avoir commis de péché mortel ?

JEANNE. — Pour ce qui est de l'attaque de Paris, je ne crois pas être en état de péché mortel; si j'ai péché en cela, c'est à Dieu d'en connaître et au prêtre en confession. Quant au cheval de l'évêque de Senlis, je crois fermement que je ne suis pas à cet égard en état de péché mortel envers Notre-Seigneur: ce cheval fut estimé deux cents saluts d'or, dont l'évêque eut assignation; au surplus, ce cheval fut renvoyé au sire de la Trémoille pour le rendre à Monseigneur de Senlis; il n'était pas bon pour chevaucher. Ce n'est pas moi d'ailleurs qui l'avais pris; et puis je ne voulais pas le garder parce que j'avais appris que l'évêque était mécontent qu'on le lui eût enlevé, et en outre ce cheval ne valait rien pour des hommes d'armes. Bref, je ne sais si l'évêque a été payé ni si son cheval lui a été restitué, je crois que non. Quant à ma chute de la tour de Beaurevoir, je ne l'ai pas faite par désespoir, mais dans l'espérance de sauver mon corps et d'aller secourir plusieurs bonnes gens qui étaient en péril. Après le saut, je me suis confessée et j'en ai demandé pardon à Notre-Seigneur. Il m'a pardonné. Je crois que ce n'était pas bien de faire ce saut, qu'au contraire c'était mal, mais je sais par une révélation de sainte Catherine qu'après la confession que j'en ai faite j'ai été pardonnée. C'est par le conseil de sainte Catherine que je m'en suis confessée.

L'ASSESEUR. — Et l'habit d'homme que vous portez ?

JEANNE. — Puisque je le porte sur l'ordre de Dieu et pour son service, je ne crois point mal faire; aussitôt qu'il plaira à Dieu de me l'ordonner, je le déposerai.

On ne pouvait mieux dire, et c'est sur une déclaration aussi conforme à la doctrine catholique que l'interrogatoire prit fin. Il fut continué le lendemain.

L'ASSESEUR. — Jeanne, nous vous avertissons et requérons, si vous avez fait quelque mal qui soit contre notre foi, de vous en rapporter à la décision de l'Eglise.

JEANNE. — Que mes réponses soient vues et examinées par les clercs et puis qu'on me dise

s'il y a quelque chose contre la foi chrétienne. Je saurai bien par mon conseil ce qui en est, et je vous dirai ensuite ce qu'il en aura jugé. Et cependant s'il y a quelque chose contre la foi chrétienne que Notre-Seigneur a commandée, je ne voudrais pas le soutenir et je serais bien fâchée d'aller à l'encontre.

L'ASSESEUR. — Sous la foi du serment que vous avez prêté, dites-nous comment vous avez pensé vous échapper du château de Beaulieu entre deux pièces de bois ?

JEANNE. — Je n'ai jamais été prisonnière en un lieu sans que mon désir n'ait été de m'en échapper. Etant en ce château, j'aurais enfermé mes gardiens dans la tour, sans le portier qui me vit et vint à ma rencontre. Dieu, ce me semble, ne voulait pas que je m'échappasse cette fois, il fallait que je visse le roi des Anglais, comme mes Voix me l'avaient dit et comme il est écrit ci-dessus.

L'ASSESEUR. — Partiriez-vous maintenant si vous voyiez un moyen de partir ?

JEANNE. — Si je voyais la porte ouverte je m'en irais ; je le considérerais comme une permission de Notre-Seigneur. Si je voyais la porte ouverte, mes gardiens et les autres Anglais hors d'état de résister, je croirais fermement que c'est là ma permission et un secours envoyé par Notre-Seigneur, mais sans cette permission je ne m'en irai pas, à moins de faire une entreprise de vive force pour m'en aller et savoir si Notre-Seigneur en serait content, et cela à cause du proverbe : « Aide-toi, Dieu t'aidera » ; et je dis cela afin que si je m'en vais on ne m'accuse pas de l'avoir fait sans permission.

L'ASSESEUR. — Puisque vous demandez à entendre la messe, ne vous semble-t-il pas qu'il serait plus honnête d'être en habit de femme ? Qu'aimeriez-vous mieux : prendre un habit de femme et entendre la messe ou garder votre habit d'homme et ne pas l'entendre ?

JEANNE. — Assurez-moi d'abord que j'entendrai la messe si je suis en habit de femme, et je vous répondrai à ce sujet.

L'ASSESEUR. — Eh bien, je vous certifie que vous entendrez la messe si vous prenez un habit de femme.

JEANNE. — Et que diriez-vous si j'avais juré et promis à notre roi de ne pas déposer cet habit ? Cependant, je vous réponds ceci : Faites-moi faire une robe longue jusqu'à terre, sans queue ; donnez-la moi pour aller à la messe, et puis, au retour, je reprendrai l'habit que j'ai.

L'ASSESEUR. — Alors vous n'entendrez pas la messe.

JEANNE. — Je vous en supplie, en l'honneur de Dieu et Notre-Dame, permettez-moi d'entendre la messe en cette bonne ville.

L'ASSESEUR. — Voulez-vous vous soumettre et vous en rapporter à la décision de l'Église pour tout ce que vous avez dit et fait ?

JEANNE. — Mes œuvres et mes actions sont toutes en la main de Dieu, et sur toutes choses je m'en rapporte à lui. Je vous certifie que je ne voudrais rien faire ou dire contre la foi chrétienne : si j'avais fait ou dit quoi que ce soit, s'il y avait sur mon corps quelque chose que les clercs pussent dire contraire à la foi chrétienne que Notre-Seigneur a établie, je ne voudrais pas le soutenir, mais je le repousserais.

L'ASSESEUR. — Généralement on offre des cierges aux saints du paradis : n'avez-vous pas, aux saintes qui viennent à vous, offert des cierges allumés ou d'autres choses, dans l'église ou ailleurs ? Leur avez-vous fait dire des messes ?

JEANNE. — Non, si ce n'est à l'offrande de la messe, dans les mains du prêtre, en l'honneur de sainte Catherine, l'une des saintes qui m'apparaisaient.

L'ASSESEUR. — Quand vous mettez des cierges devant l'image de sainte Catherine, les mettez-vous en l'honneur de celle qui vous est apparue ?

JEANNE. — Je le fais en l'honneur de Dieu, de Notre-Dame et de sainte Catherine qui est au ciel et je ne fais pas de différence entre celle qui m'apparaît et celle qui est au ciel.

L'ASSESEUR. — Dans la guerre, avez-vous fait quelque chose sans la permission de vos Voix ?

JEANNE. — Je vous en ai déjà répondu : relisez bien votre registre, vous le trouverez. Toutefois, à la demande des gens d'armes, j'ai fait une attaque contre Paris ; et, à la demande du roi lui-même, je suis allée devant la Charité ; ce ne fut ni contre ni par ordre de mes Voix.

L'ASSESEUR. — Avez-vous jamais fait quelque chose contre leur commandement et volonté ?

JEANNE. — Non, ce que j'ai pu et su faire, je l'ai fait et accompli autant qu'il était en mon pouvoir. Pour le saut du donjon de Beurevoir, je le fis contre leur commandement, mais je ne pus m'en abstenir. Quand mes Voix virent dans quelle nécessité j'étais, et que je ne savais ni ne pouvais me retenir, elles me secoururent et m'empêchèrent de me tuer.

L'ASSESEUR. — Alors vos Voix viennent toujours à votre secours ?

JEANNE. — Elles m'ont toujours secourue en tout ce que j'ai fait dans mes grandes entreprises, et c'est signe que ce sont de bons esprits.

L'ASSESEUR. — N'avez-vous point d'autres signes que ce sont de bons esprits ?

JEANNE. — Saint Michel me l'a certifié avant que les Voix vinssent à moi.

L'ASSESEUR. — Si Satan prenait la forme ou la figure d'un ange, comment reconnaîtriez-vous si c'est un bon ou un mauvais ange ?

JEANNE. — Je reconnaîtrais bien si c'est saint Michel ou un être se cachant sous ses traits. La première fois, je doutais fort que c'était saint Michel, et cette première fois j'eus grand' peur. Je l'ai vu souvent avant de savoir que ce fût lui.

L'ASSESEUR. — Pourquoi l'avez-vous reconnu, dans la circonstance où vous dites avoir cru que c'était lui, plutôt que la première fois qu'il vous est apparu ?

JEANNE. — La première fois, j'étais jeune enfant, et j'en eus peur ; depuis, il m'a si bien instruite et s'est si bien manifesté à moi que je crus fermement que c'était lui.

L'ASSESEUR. — Quelle doctrine vous enseignait-il ?

JEANNE. — Avant tout, il me disait : « Sois bonne enfant et Dieu t'aidera », et, entre autres choses, il me dit de venir au secours du roi de France. La plus grande partie de ce que l'ange m'a enseigné est dans ce livre ; l'ange me racontait la grande pitié qui était au royaume de France (1).

Les manœuvres dévoilées depuis le commencement de la procédure auraient suffi à annuler le procès, même si ce dernier avait revêtu toutes les conditions de validité exigées par le droit. Or, j'ai montré plus haut que toutes les menées ourdies contre Jeanne étaient parfaitement illégales.

Pour le soulagement de la conscience catholique, un ecclésiastique se rencontra qui fut assez courageux et assez indépendant pour dire à la face de l'évêque de Beauvais ce que tant d'autres n'osaient que penser.

A cette époque, un prêtre normand, célèbre par sa connaissance profonde du droit canon, était de passage à Rouen : il s'appelait Jean Lohier et devait mourir à Rome, président de la Rote, un des tribunaux religieux les plus renommés de la chrétienté. Cet ecclésiastique se dirigeait alors vers la Ville Eternelle. Dès que Cauchon eut appris son arrivée dans la capitale de la Normandie, il y vit une occasion de rendre un peu d'autorité à sa procédure qui n'inspirait de confiance à personne, quoique la peur fermât toutes les bouches.

Bien qu'on lui eût démontré qu'une résistance mettrait sa vie en danger, Lohier,

(1) Pour éviter les longueurs et les répétitions, une partie seulement des réponses de Jeanne écrites à la minute du procès figure en ce livre. Mais ses interrogatoires sont rapportés en entier dans ma *Grande Histoire illustrée*.

au reçu de l'ordre de juger, refusa nettement de siéger et annonça qu'il allait continuer son voyage. Devant cette décision catégorique et aussi sans doute dans la crainte de contradictions dangereuses de la part du savant canoniste, l'évêque de Beauvais n'insista point, mais il le fit prier officiellement de donner son avis sur la procédure engagée jusqu'alors. Le docteur reçut aussitôt communication des pièces et demanda deux jours pour les étudier : il lui fut répondu que son examen devait être terminé le soir même. Il s'exécuta, et déclara sans ambages que ce qu'on lui présentait ne valait rien, pour plusieurs motifs qu'il énuméra. Ce procès n'avait pas la forme requise des causes émanant de l'autorité épiscopale; au lieu d'être détenue dans des prisons d'Eglise et jugée à la curie ecclésiastique, l'accusée était confinée dans un lieu clos et fermé où les assesseurs ne pouvaient point émettre librement leur opinion; on visait des personnes qui n'avaient pas été citées juridiquement, tel le roi de France dont on attaquait l'honneur et qui n'était pas représenté; l'accusée n'avait pas eu à l'avance communication des pièces; enfin et surtout Jeanne était dépourvue de défenseurs, alors qu'on la faisait comparaître, elle, simple fille, devant tant de maîtres et de docteurs, pour répondre sur des matières aussi graves que des révélations.

Pierre Cauchon avait espéré l'approbation de Lohier, il n'en avait reçu qu'un blâme. Son œuvre était nulle, au dire du canoniste romain. Le prélat éprouva une grande colère de l'aventure, mais ne voulut rien changer à sa conduite : il essaya de persifler le savant. S'adressant à ses complices, Beaupère, Jacques de Touraine, Midi, Loyseleur : « Voici Lohier, s'écria-t-il, qui prétend soulever de belles objections à notre procès; il le trouve vicié de tout point. Si on le voulait croire, il faudrait le recommencer en entier, et ce que nous avons fait n'aurait nulle valeur. » Puis le juge irrité redit à ses interlocuteurs les causes de nullité invoquées par son adversaire et ajouta : « On voit bien de quel pied il cloche. Par saint Jean, nous ne ferons rien de ses conseils, mais nous continuerons notre procès comme il est commencé! »

Thomas de Courcelles qui était présent aurait pu ajouter ce que Lohier lui avait déclaré déjà relativement à cette cause : « On ne doit procéder contre Jeanne, en matière de foi, qu'à cette seule condition qu'une information précédente établisse qu'elle est diffamée sur ce point. Le droit canon exige formellement cette procédure préalable. »

Le consulteur romain s'expliqua également dans l'intimité avec le greffier Manchon qu'il rencontra dans l'église Notre-Dame de Rouen : « Voyez, dit-il, la façon dont ils agissent! Peut-être pourront-ils trouver l'accusée en défaut dans ses affirmations relatives aux apparitions dont elle est favorisée parce qu'elle les déclare certaines; mais si elle remplaçait ses paroles par celles-ci : *Il me semble*, nul homme au monde, selon moi, ne la saurait condamner. Je sais bien que ses juges procèdent contre elle uniquement par haine; aussi ne resterai-je pas ici, car je ne veux pas être mêlé à cette affaire. »

Le lendemain, Jean Lohier reprit le chemin de Rome. Son intervention ne sauvait pas Jeanne, mais, en montrant publiquement à Cauchon et à ses complices la nullité de leur procédure et l'infamie de leur œuvre, elle soulageait les âmes droites.

Combien seraient-ils bien plus à l'aise
s'il n'y avait plus qu'Augustin (V^e)
et que d'Acquasparta, tant est disparu
de Rome

CHAPITRE IX

CHARLES VII A-T-IL OUBLIÉ LA PRISONNIÈRE DE ROUEN? — L'HOMME PRIVÉ ET LE ROI: ÉMOTION DU PREMIER, MÉPRISE DU SECOND — INTERROGATOIRE DU 17 MARS — DÉVOUEMENT A L'ÉGLISE — L'ÉGLISE TRIOMPHANTE ET L'ÉGLISE MILITANTE — NOUVELLES PRÉDICTIONS DE LA DÉFAITE DES ANGLAIS — L'ARMURE PLACÉE A SAINT-DENIS — RAPPORTS AVEC LES SAINTES — L'ÉTENDARD DE LA PUCELLE A LA PEINE ET A L'HONNEUR — CONCILIABULES DES 18 ET 22 MARS — PROCÈS-VERBAUX LUS A LA CAPTIVE — L'HABIT D'HOMME, LA MESSE ET LA SAINTE COMMUNION — MONITION FAITE A JEANNE PAR LE TRIBUNAL: FERMETÉ DE L'ACCUSÉE — FIN DU PROCÈS D'OFFICE

Le roi de France avait donc son honneur engagé dans le procès de la Pucelle: c'était chose évidente pour tous, et on vient d'entendre Lohier le déclarer formellement. Pourtant, est-il intervenu pour empêcher la consommation de l'iniquité qui se préparait à Rouen? Question complexe que les historiens ont longuement agitée en sens inverse! Pour ma part, j'estime qu'il faut distinguer l'homme privé et le roi, afin de pouvoir jeter un peu de lumière sur ce problème si passionnément discuté parfois.

Les révélations de Jeanne avaient créé dans l'âme du monarque une conviction trop enracinée pour que celui-ci n'eût pas été vivement ému par la prolongation de la captivité de l'héroïne. Les premières hésitations — provoquées par les perfides conseils de ses ministres — une fois dissipées, il dut éprouver un vrai désir de la secourir. On prétend, je l'ai dit plus haut, qu'il menaça le duc de Bourgogne de représailles terribles s'il livrait la Pucelle aux Anglais; des menaces de même genre auraient été faites à ces derniers pour les empêcher d'attenter à la vie de leur prisonnière. Cela est en parfaite harmonie avec l'opinion des historiens qui voient un lien entre la volonté du roi d'intervenir en faveur de la captive et la mission secrète confiée au Bâtard d'Orléans durant les séances mêmes du procès de 1431. Obéissant à un ordre personnel de Charles VII et nanti de sommes importantes provenant de la cassette royale, Dunois, cet ami dévoué de Jeanne, fut envoyé avec des hommes d'armes à Louviers, place forte située à sept lieues de Rouen, et dont le capitaine était précisément l'intrépide La Hire. De cette ville qui constituait une menace perpétuelle pour la capitale de la Normandie, les deux braves pouvaient-ils enlever la Pucelle de sa prison? L'audacieux coup de main de Ricarville, qui fut exécuté dix-huit mois plus tard et mit entre les

maines des Français le donjon de ce château du Bouvreuil où l'héroïne venait d'être détenue, est une réponse affirmative à cette très intéressante question.

En tout cas, si Charles VII forma un projet pour arracher la Libératrice à ses ennemis, son dessein échoua. Était-ce là tout ce que pouvait ce prince? Certes non! Son honneur réclamait davantage.

Il était le roi, le chef du gouvernement de la France, et à ce titre il se devait à lui-même et il devait au pays de s'occuper activement de la délivrance de Jeanne, ses démarches dussent-elles demeurer sans effet. Les prières de la nation en faveur de la captive lui rappelaient assez haut son devoir royal, et je soupçonne que la famille d'Arc ne fut pas sans réclamer l'intervention du monarque français.

Cependant, les interrogatoires continuaient, et le samedi 17 mars, au matin, les personnages qui avaient siégé l'avant-veille — hormis Nicolas de Houbent que remplaçait Massieu — se réunirent à la prison.

L'ASSESEUR. — Quels étaient la forme, l'aspect, la grandeur et le vêtement de saint Michel lorsqu'il vint à vous?

JEANNE. — Il avait pris les traits d'un homme noble et prudent; sur son vêtement et sur le reste, je ne dirai rien de plus.

L'ASSESEUR. — Et les anges?

JEANNE. — Les anges, je les ai vus de mes yeux; mais je ne vous en dirai pas autre chose.

L'ASSESEUR. — Croyez-vous bien ce que vous enseigne saint Michel?

JEANNE. — Je crois les faits et paroles de saint Michel qui m'est apparu aussi fermement que je crois que Notre-Seigneur Jésus-Christ souffrit la mort et la Passion pour nous. Et ce qui me porte à le croire, c'est le bon conseil, le réconfort et la bonne doctrine qu'il m'a apportés et donnés.

L'ASSESEUR. — Voulez-vous, pour tous vos faits et dires, soit en bien, soit en mal, vous en remettre à la décision de notre sainte Mère l'Église?

JEANNE. — L'Église, je l'aime et la voudrais soutenir de tout mon pouvoir, pour notre foi chrétienne; ce n'est pas moi que l'on devrait empêcher d'aller à l'église et d'entendre la messe. Quant aux bonnes œuvres que j'ai faites et à mon arrivée auprès du roi, je dois m'en rapporter au Roi du ciel, qui m'a envoyée à Charles, fils de Charles, roi de France, qui sera roi de toute la France. Vous verrez que les Français gagneront bientôt une grande victoire que Dieu enverra, si grande que presque tout le royaume de France en sera ébranlé. Je le dis afin que quand cela sera arrivé on se souvienne que je l'ai dit.

L'ASSESEUR. — Quand cela arrivera-t-il?

JEANNE. — Je m'en rapporte à Notre-Seigneur.

L'ASSESEUR. — Vous en rapporterez-vous à la décision de l'Église?

JEANNE. — Je m'en rapporte à Notre-Seigneur qui m'a envoyée, à Notre-Dame, à tous les saints et saintes du paradis.

L'ASSESEUR. — Alors vous ne vous en remettez pas à l'Église?

JEANNE. — Je crois que Notre-Seigneur et l'Église c'est tout un, et qu'il ne doit point y avoir de difficulté là-dessus. Pourquoi vous, y faites-vous difficulté?

L'ASSESEUR. — Il y a l'Église triomphante, où sont Dieu, les saints, les anges et les âmes sauvées. Il existe une autre Église, l'Église militante, où sont le Pape, vicair de Dieu sur la terre, les cardinaux, les prélats de l'Église, le clergé, tous les bons chrétiens et catholiques; cette Église, régulièrement assemblée, ne peut se tromper, elle est gouvernée par le Saint-Esprit. Voulez-vous donc vous en rapporter à l'Église militante, c'est-à-dire à celle que nous venons de vous définir?

JEANNE. — Je suis venue vers le roi de France de la part de Dieu, de la bienheureuse Vierge Marie, de tous les bénits saints et saintes du paradis, et de l'Eglise victorieuse de là-haut, et par leur commandement. A cette Eglise, je soumets toutes mes bonnes actions, tout ce que j'ai fait et ferai. Je ne puis dire maintenant si je me soumettrai à l'Eglise militante.

L'ASSESEUR. — Qu'avez-vous à dire au sujet de l'habit de femme qui vous est offert pour pouvoir aller entendre la messe ?

JEANNE. — Je ne le prendrai pas encore, tant qu'il plaira à Notre-Seigneur. Et s'il arrive que je doive être menée en jugement, qu'il me faille me dévêtir par ordre de justice, je requiers les seigneurs de l'Eglise de me faire la grâce d'avoir une chemise de femme et un capuchon sur la tête. J'aime mieux mourir que de révoquer ce que Notre-Seigneur m'a fait faire, mais je crois fermement que Dieu ne me laissera pas tomber si bas et qu'il m'enverra bientôt du secours et par miracle.

L'ASSESEUR. — Vous avez dit que vous prendriez un habit de femme si on vous permettait de vous en aller : est-ce que cela plairait à Dieu ?

JEANNE. — Si on me donnait la permission de m'en aller en habit de femme, je me remettrais aussitôt en habit d'homme et je ferais ce que Notre-Seigneur m'a commandé : je vous l'ai déjà dit. Pour rien au monde je ne ferai serment de ne plus m'armer et de ne plus me mettre en habit d'homme ; il faut que j'obéisse aux ordres de Notre-Seigneur.

L'ASSESEUR. — Dieu hait-il les Anglais ?

JEANNE. — De l'amour ou de la haine que Dieu a pour les Anglais, ou de ce qu'il fait pour leurs âmes, je n'en sais rien ; mais je sais bien qu'ils seront chassés de France, excepté ceux qui y mourront, et que Dieu enverra la victoire aux Français contre les Anglais.

L'ASSESEUR. — Quelles armes avez-vous offertes à Saint-Denis ?

JEANNE. — Une blanche armure, tout entière, celle qui convient à un homme d'armes, avec une épée que j'avais gagnée devant Paris.

L'ASSESEUR. — Pourquoi avez-vous fait cette offrande ?

JEANNE. — Ce fut par dévotion, comme ont coutume de le faire les hommes d'armes quand ils sont blessés.

L'ASSESEUR. — Ne l'avez-vous pas fait pour que ces armes fussent adorées ?

JEANNE. — Non.

L'après-midi de ce jour, avec la même assistance augmentée de l'évêque de Beauvais, de Jean Beupère, Jacques de Touraine, Thomas de Courcelles et John Gris, la séance reprit. Massieu n'était pas présent.

L'ASSESEUR. — Les deux anges peints sur votre étendard représentaient-ils saint Michel et saint Gabriel ?

JEANNE. — Ils n'y étaient que pour l'honneur de Notre-Seigneur qui était peint sur l'étendard. Je n'y ai fait mettre ces deux anges que pour honorer Notre-Seigneur qui y était représenté tenant le monde.

L'ASSESEUR. — L'espérance de remporter la victoire était-elle fondée sur votre étendard ou sur vous-même ?

JEANNE. — Elle était fondée sur Notre-Seigneur et sur nul autre.

L'ASSESEUR. — A quoi servaient le signe que vous mettiez sur vos lettres, et ces mots : *Jhesus, Maria* ?

JEANNE. — Les clercs qui écrivaient mes lettres l'y mettaient, et quelques-uns me disaient qu'il était convenable que je misse ces deux mots : *Jhesus, Maria*.

L'ASSESEUR. — Ne vous croyez-vous pas tenue de dire pleinement la vérité au Pape, vicaire de Dieu, sur tout ce qui vous serait demandé touchant la foi et le fait de votre conscience ?

JEANNE. — Je demande à être menée jusqu'à lui, et je répondrai devant lui tout ce que je devrai répondre.

L'ASSESEUR. — De quelle matière était un de vos anneaux sur lequel étaient écrits ces mots : *Jhesus, Maria* ?

JEANNE. — Je ne le sais pas exactement; s'il est d'or, il n'est pas d'or fin : je ne sais s'il est d'or ou de laiton; il y avait trois croix, je pense, mais pas d'autre signe, que je sache, que ces mots : *Jhesus, Maria*.

L'ASSESEUR. — Pourquoi regardiez-vous volontiers cet anneau quand vous entrepreniez quelque fait de guerre ?

JEANNE. — C'était par plaisir et en l'honneur de mon père et de ma mère; et puis j'avais cet anneau à la main et au doigt quand j'ai touché sainte Catherine qui m'apparait.

L'ASSESEUR. — Avez-vous quelquefois baisé sainte Catherine ou sainte Marguerite ?

JEANNE. — Je les ai embrassées toutes deux.

L'ASSESEUR. — Exhalaient-elles une bonne odeur ?

JEANNE. — Il est bon de savoir qu'elles exhalaient un parfum suave.

L'ASSESEUR. — En les embrassant, avez-vous senti de la chaleur ou autre chose ?

JEANNE. — Je ne pouvais les embrasser sans les sentir et les toucher.

L'ASSESEUR. — Savez-vous quelque chose de ceux qui vont errer avec les fées ?

JEANNE. — Je n'y suis jamais allée; je ne sais rien là-dessus, mais j'en ai bien entendu parler et dire qu'on y allait le jeudi, mais je n'y crois point. Je crois que c'est de la sorcellerie.

L'ASSESEUR. — N'a-t-on pas fait flotter votre étendard autour de la tête de votre roi pendant qu'on le sacrait à Reims ?

JEANNE. — Non, que je sache.

L'ASSESEUR. — Pourquoi votre étendard fut-il porté dans l'église de Reims, au sacre, plutôt que ceux des autres capitaines ?

JEANNE. — Il avait été à la peine, il était bien juste qu'il fût à l'honneur.

Le lendemain 18 mars, dimanche de la Passion, un petit conciliabule des assesseurs nettement hostile à Jeanne eut lieu dans la maison de l'évêque de Beauvais et sous sa présidence. Ce dernier y déclara qu'un grand nombre des réponses de la Pucelle avaient été mises par écrit; il fit lire ensuite les assertions soi-disant extraites de ses aveux. Puis on délibéra avec « solennité et maturité »; on résolut « d'étudier attentivement la matière » et de rechercher, sur ces points, l'opinion des docteurs célèbres. Cauchon fixa alors la prochaine réunion au jeudi 22 mars, ajoutant que d'ici là les articles seraient rédigés d'après les interrogatoires.

A la date indiquée, dans la demeure du juge inique, le vice-inquisiteur et vingt-deux des assesseurs étaient de nouveau présents. Les assertions recueillies dans les réponses de la captive semblèrent probablement longues et diffuses, car il fut décidé qu'elles seraient condensées en un petit nombre d'articles pour être communiquées aux autres membres du tribunal. Le procès-verbal de cette séance se termine par cette formule hypocrite :

Sur le point de savoir si Jeanne devra être interrogée et examinée ultérieurement, nous procéderons de telle façon avec l'aide du Seigneur que notre procès soit poursuivi à la gloire de Dieu et à l'exaltation de la foi, sans qu'il puisse être affecté d'aucun vice.

Le samedi suivant, 24 mars, Jean Lemaitre, Jean de la Fontaine et six assesseurs vinrent trouver l'accusée dans son cachot, afin que, devant eux, le greffier Manchon lui

donnât lecture de ses interrogatoires. Le procès-verbal déclare qu'elle les reconnut exacts en faisant seulement observer qu'à Domremy on l'appelait aussi bien Romée que d'Arc, parce que, dans son village, les filles portent le surnom de leur mère. Puis, comme si le souvenir d'Isabelle avait fait tressaillir plus douloureusement le cœur de son enfant infortunée, celle-ci, au passage relatif à son costume, ajouta : « Donnez-moi un vêtement de femme pour retourner chez ma mère : je le prendrai. »

Le lendemain, dimanche des Rameaux, l'évêque de Beauvais, entouré de quatre assesseurs, tous ennemis de la Pucelle, se rendit à la prison pour faire à Jeanne une exhortation charitable au sujet de l'habit qu'elle portait. Voici ce que le procès-verbal a conservé de cette démarche :

PIERRE CAUCHON. — Plusieurs fois déjà, et hier notamment, vous aviez demandé, à cause de la solennité de ces jours et de ce saint temps, qu'il vous fût permis d'entendre la messe aujourd'hui, dimanche des Rameaux; en conséquence, nous venons vous demander si, dans le cas où cela vous serait accordé, vous consentiriez à quitter votre vêtement d'homme et à prendre un habit de femme, comme vous aviez coutume d'en porter au lieu de votre naissance et comme en portent les femmes de votre pays?

JEANNE. — Je vous demande permission d'entendre la messe avec l'habit d'homme que je porte et de recevoir en outre le sacrement de l'Eucharistie le jour de Pâques.

PIERRE CAUCHON. — Répondez à ce que nous vous demandons, consentirez-vous à quitter votre habit d'homme si l'on vous permet d'entendre la messe?

JEANNE. — On peut bien me permettre d'entendre la messe dans l'état où je suis, je le désire ardemment! Quant à changer mon habit, je ne le puis, ce n'est pas en mon pouvoir.

Alors tous les assesseurs insistent auprès d'elle, lui disant que, pour un si grand bien et pour satisfaire aux sentiments de dévotion dont elle paraissait être animée, il fallait prendre un vêtement qui fût convenable à son sexe.

JEANNE. — Cela n'est pas en mon pouvoir; si je le pouvais, ce serait bientôt fait.

UN ASSESSEUR. — Parlez-en à vos Voix, pour savoir si vous devez reprendre votre vêtement de femme, afin que vous puissiez, à Pâques, recevoir la sainte Eucharistie.

JEANNE. — Je ne la recevrai pas, s'il faut changer mon habit contre un habit de femme. Je vous en supplie, permettez-moi d'entendre la messe en habit d'homme; ce vêtement ne charge pas mon âme de péché, et le porter n'est pas contraire aux lois de l'Église!

Rien de plus touchant que cette supplication, mais, hélas! elle ne devait pas avoir plus d'effet que les précédentes : le cœur de ce juge maudit était vraiment dur comme la pierre.

Le procès d'office, c'est-à-dire l'instruction des griefs reprochés à la Pucelle se termine ici.

Le promoteur demanda officiellement copie de tout ce qu'avait dit l'accusée : il prétendait en savoir assez pour engager contre elle un procès d'hérésie. La postérité jugera autrement : elle ne trouvera dans les sublimes réponses de l'héroïne qu'une expression admirable de foi chrétienne, de franchise, de candeur et souvent du meilleur esprit français. Ces pages, bien que rédigées par les ennemis de Jeanne, font la pleine lumière sur la monstrueuse injustice dont Rouen fut le théâtre comme sur l'ingénuité et l'innocence de notre Libératrice.

CHAPITRE X

COMMENT JEANNE FUT AMENÉE A REFUSER UN AVOCAT — JEAN DE LA FONTAINE, CONVAINCU DE LA BONNE FOI DE L'ACCUSÉE, LUI DONNE UN SALUTAIRE CONSEIL — LA PUCELLE DÉCLARE SE SOUMETTRE AU CONCILE DE BALE — RÉQUISITOIRE INQUALIFIABLE DU PROMOTEUR — FUREUR DE CAUCHON EN ENTENDANT L'ACCUSÉE S'EN REMETTRE AU CONCILE : DÉFENSE D'ÉCRIRE CETTE DÉCLARATION — MENACES TERRIBLES CONTRE CEUX QUI ONT ÉCLAIRÉ L'ACCUSÉE — FUIITE DÉFINITIVE DE JEAN DE LA FONTAINE — LECTURE DES SOIXANTE-DOUZE ARTICLES DE L'ACCUSATION — SAGES ET BELLES REPARTIES DE LA PRISONNIÈRE : SA FOI ADMIRABLE ET SON INDOMPTABLE PATRIOTISME — INSISTANCE DES JUGES SUR LA SOUMISSION A L'ÉGLISE — JEANNE IGNORAIT LA SIGNIFICATION DU TERME : ÉGLISE MILITANTE — CONFUSION DANS LAQUELLE ON ARRIVE A L'AMENER : SES JUGES SE PRÉTENDAIENT LES REPRÉSENTANTS OFFICIELS DE L'ÉGLISE A SON ÉGARD — BONNE FOI ET ORTHODOXIE DE LA PUCELLE

Le Lundi-Saint, Jean Lemaître et douze assesseurs se réunirent dans la demeure de l'évêque de Beauvais. Ils prirent connaissance des articles préparés par Jean d'Estivet, et, après avoir décidé qu'il y avait lieu de commencer le procès ordinaire, déterminèrent l'ordre à suivre. Le premier acte devait être la lecture des articles en présence de Jeanne, et l'on convint que les points sur lesquels elle garderait le silence seraient par là même considérés comme ayant été avoués.

Le lendemain, la Pucelle fut convoquée. Il ne s'agissait plus d'une instruction judiciaire, mais bien d'une mise en jugement, et Jeanne était toujours sans défenseurs. A cet instant il était de rigueur d'offrir au prévenu cet appui; Cauchon ne pouvait se soustraire à la règle, car la nullité de son œuvre serait apparue évidente, même aux yeux de ses complices. Or, il avait promis aux Anglais « un beau procès », c'est-à-dire le respect extérieur de toutes les formalités juridiques. Que faire ? Bien que l'histoire n'en ait conservé aucune trace, Loyseleur, une fois de plus, dut ici servir d'instrument pour persuader à la jeune fille qu'elle ne devait point accepter le secours d'un avocat. D'ailleurs, l'évêque de Beauvais avait un moyen de tenir le défenseur sous sa main, c'était d'imposer à Jeanne de le choisir parmi les assesseurs. Il prit donc ce parti, bien fait pour augmenter encore les répugnances suggérées d'autre part à la captive.

Pourtant, l'un des misérables qui conspiraient avec Cauchon changea tout à coup. Jean de la Fontaine, commissaire désigné pour les interrogatoires, sentit sa conscience protester hautement contre les iniquités dont il s'était fait le complice.

Les juges déclaraient que l'accusée ne voulait pas se soumettre à l'Église, et il

constatait, au contraire, que nul cœur n'était plus soumis que celui-là au souverain magistère des âmes, institué par Notre-Seigneur. Ce que la Pucelle ne voulait pas (et elle entendait chaque jour Loyseleur la conseiller ainsi), c'était s'abandonner au jugement de l'évêque de Beauvais et du tribunal composé par lui, en un mot se mettre à la merci des Anglais, qui tenaient les prétendus juges à leur solde. En la forçant à désigner sous le nom d'Église tous ces prévaricateurs, on l'amenait, sans qu'elle se rendît compte du subterfuge, à refuser la juridiction ecclésiastique.

Le commissaire saisit facilement l'hypocrisie de cette manœuvre. Mettant à profit son droit de pénétrer dans la prison, il fit une démarche pour expliquer nettement à la jeune fille la situation dans laquelle on la mettait. Deux Dominicains, Martin Ladvenu et Isambard de la Pierre — que pour le soulagement de sa propre conscience le pusillanime Jean Lemaître vit sans doute avec plaisir s'unir à cette démarche — se rendirent avec lui auprès de la Pucelle.

Cette dernière s'expliqua volontiers devant eux. Les choses se passèrent bien comme ils l'avaient prévu. Jeanne, éclairée par ses visiteurs, consentit volontiers à se soumettre, non seulement à l'Église, au Souverain Pontife, mais encore à un tribunal ecclésiastique qui ne serait pas en entier sous la main des Anglais. Les trois assesseurs lui apprirent alors qu'un Concile général venait d'être convoqué à Bâle.

La captive ne savait pas l'exacte définition de ce terme :

- Qu'est-ce qu'un Concile général? demanda-t-elle.
- Une réunion de toute la chrétienté, répondit Isambard de la Pierre, et où il y a des prélats de tous les partis, aussi bien du vôtre que du nôtre.
- Oh! s'écria la prisonnière, puisqu'en cette ville se trouvent des membres de l'Église de France, je veux bien m'y rendre et je me sou mets à ce Concile de Bâle!

Témoins de tant de droiture et de bonne foi Jean de la Fontaine et ses compagnons conseillèrent à Jeanne de répéter ces paroles aux juges en séance et de demander qu'on voulût bien la conduire au Concile de Bâle afin d'y être examinée. Pour les esprits impartiaux, l'orthodoxie de l'accusée était donc, par ce fait, hors de tout soupçon.

Cependant, malgré l'ennui qu'il en éprouvait, l'évêque de Beauvais était obligé, pour observer les formes juridiques, de reprendre les séances publiques. Le Mardi-Saint, 27 mars, entouré du vice-inquisiteur et de trente-sept assesseurs, il siégeait dans la salle des Parements, au château royal. Le comte de Warwick était là aussi, surveillant de près tous ces salariés de l'Angleterre.

Lorsque la Pucelle eut été amenée, on la fit asseoir devant le tribunal; elle se trouvait sur un siège isolé, faisant précisément face aux assesseurs installés sur le plus bas degré de l'estrade.

L'évêque de Beauvais déclara à la Pucelle que les membres du tribunal, ne voulant que son bien, étaient prêts à user envers elle, comme par le passé, d'une miséricordieuse mansuétude; il l'engageait à choisir parmi eux un conseiller, à charge de jurer de dire la vérité sur les faits qui lui seraient personnels. A ceci, l'Envoyée de Dieu répondit :

— Premièrement, de ce que vous m'admonestez pour mon bien et notre foi, je vous en remercie et toute la compagnie aussi; quant au Conseil que vous m'offrez, je vous en remercie aussi, mais je n'ai pas l'intention de me séparer du Conseil de Notre-Seigneur. Enfin, pour le serment que vous demandez, je suis prête à dire la vérité sur tout ce qui touche votre procès.

Lorsque Jeanne eut prêté serment en ces termes, la parole fut donnée à d'Estivet, qui prononça un court réquisitoire dans lequel il demandait aux juges de condamner la captive comme

sorcière ou coupable de sortilège, devineresse, fausse prophétesse, invocatrice et conjuratrice des malins esprits, superstitieuse, initiée et adonnée aux arts magiques, ayant sur la foi catholique des idées qui ne sont pas saines; schismatique, doutant et s'écartant de l'article du *Credo* : *unam sanctam Ecclesiam* et de plusieurs autres articles; sacrilège, idolâtre, apostate, médisante et malfaisante, blasphématrice contre Dieu et les Saints, scandaleuse, séditeuse, perturbatrice de la paix, excitatrice de la guerre, cruellement altérée de sang humain, provocatrice de son effusion, oubliant entièrement et sans pudeur la décence et les convenances de son sexe, ayant pris au mépris de toute retenue l'habit et l'état d'homme de guerre; pour ces motifs et d'autres encore, abominable à Dieu et aux hommes, transgressant les lois divines et humaines et la discipline ecclésiastique, séduisant les princes et ses compatriotes, usurpatrice de l'honneur et du culte divins, en se laissant, en marque de mépris et de dédain pour Dieu, vénérer et adorer, et donnant ses mains et ses vêtements à baiser; hérétique, ou tout au moins fort suspecte d'hérésie.

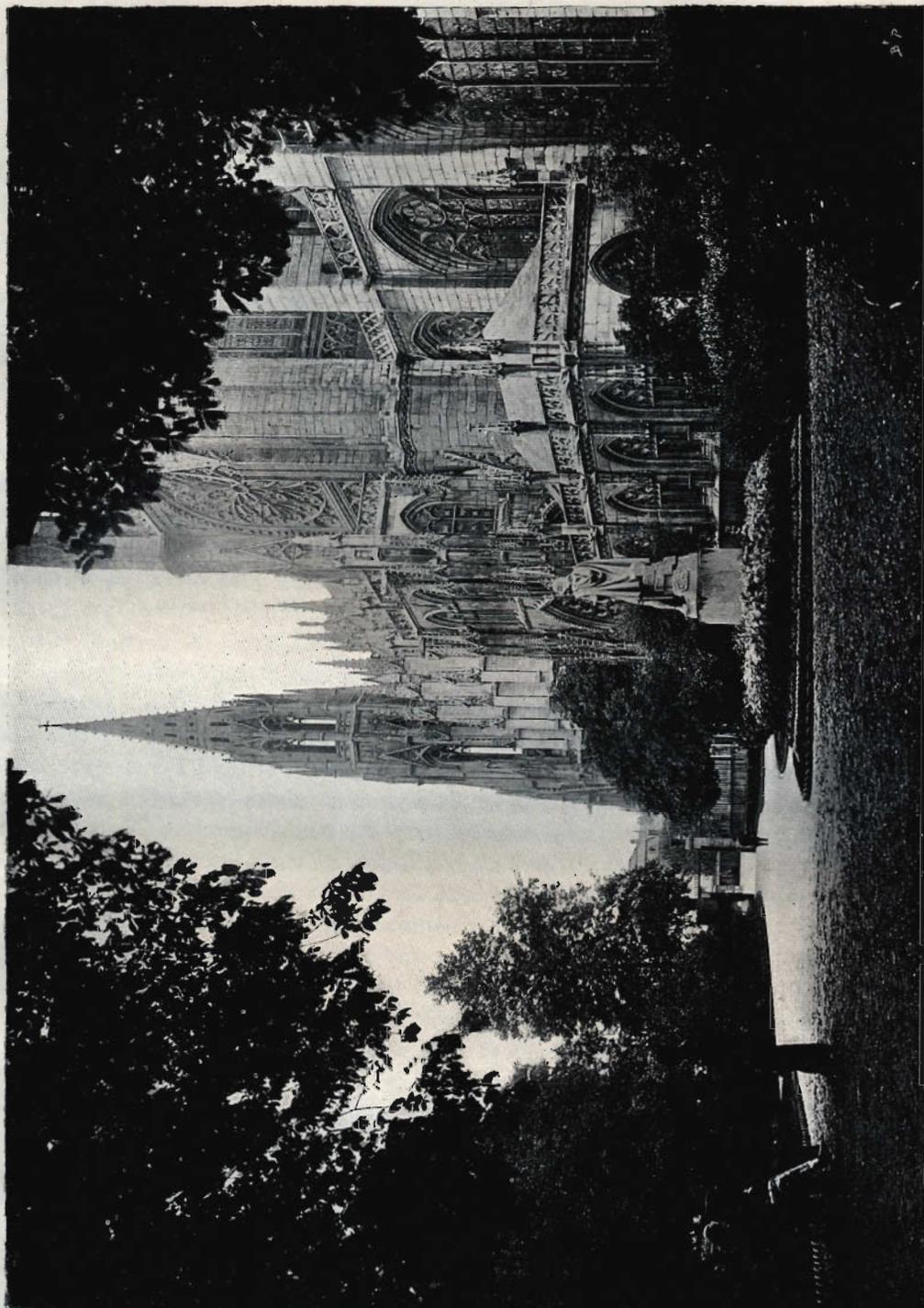
En terminant, le promoteur a soin de faire une utile réserve : il déclare ne pas s'astreindre à prouver certains points superflus, mais seulement ceux qui suffisent au but qu'il se propose. Alors Thomas de Courcelles commence la lecture des articles.

La longueur de ce factum odieux m'oblige à n'en donner qu'un court résumé.

On ne peut imaginer tissu de calomnies plus cyniques, de mensonges plus évidents, d'erreurs plus grossières et de stupidités plus flagrantes; tout est mêlé, confondu, trituré dans un inextricable pêle-mêle, où sont intercalés des faits véritables et entièrement licites. On reprochait à Jeanne, entre autres choses :

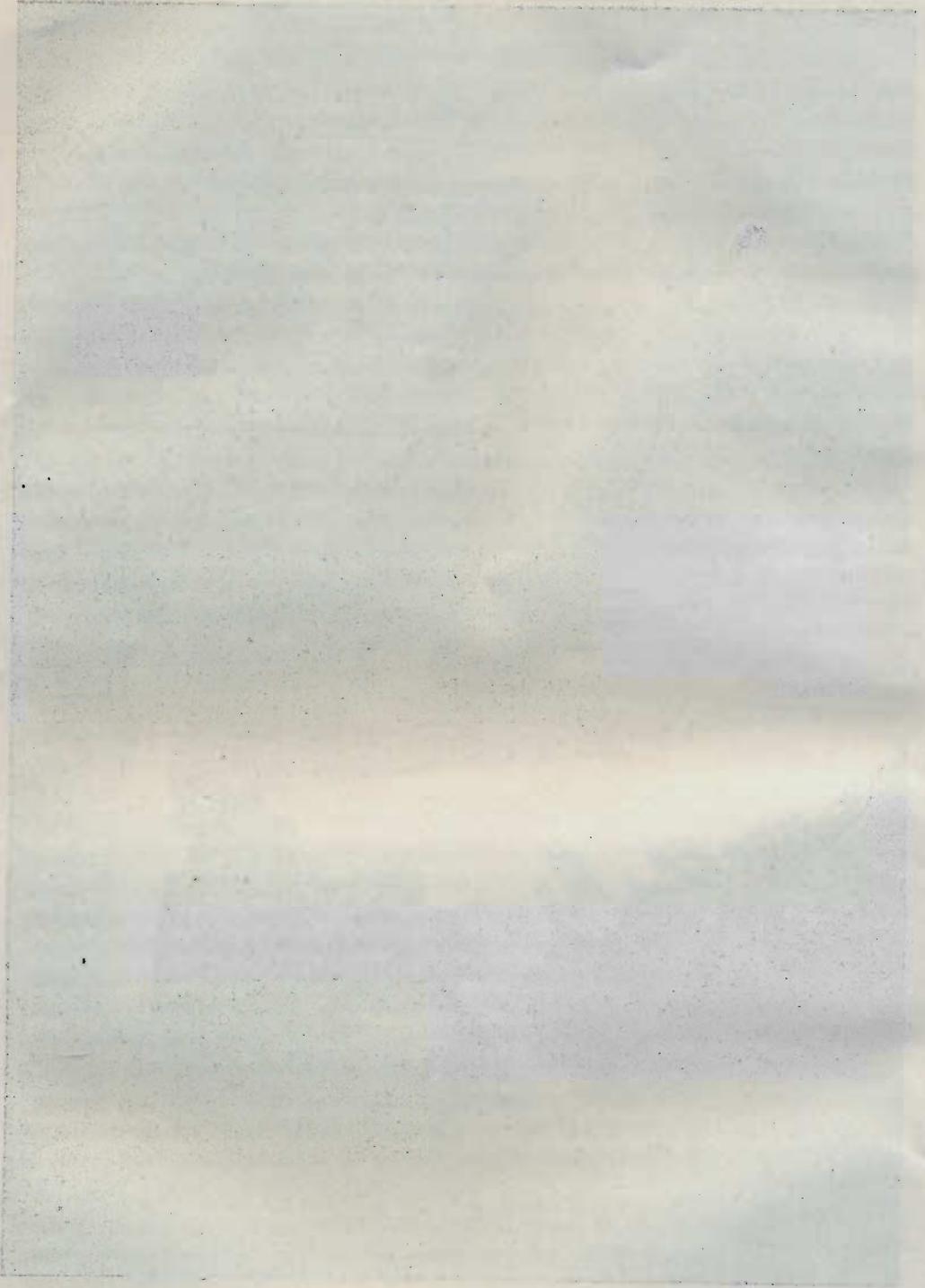
D'avoir eu dans son enfance des pratiques superstitieuses autour de l'arbre des Fées; de s'être mise en rapport avec Satan et les esprits mauvais; d'avoir, à Neufchâteau, vécu dans la compagnie des femmes perdues et des gens de guerre; d'avoir tenu des propos inconvenants avec Robert de Baudricourt; de faire usage d'habit d'homme; de porter les armes; de s'être vantée qu'elle ferait lever le siège d'Orléans, couronner le dauphin Charles à Reims et qu'elle chasserait tous les Anglais de France; d'avoir dit qu'on n'obtiendrait bonne paix qu'avec le bout de la lance et du glaive; d'avoir mis des croix et les noms de Jésus et de Marie sur ses lettres; de s'être prétendue *envoyée de Dieu*, même pour des choses tendant à la violence, à l'effusion du sang humain; de refuser de révéler le secret donné par elle à Charles comme signe de sa mission; d'avoir fait des prophéties et d'en faire encore; de déclarer entendre les voix des archanges, des anges, des saints et saintes de Dieu; de n'avoir pas toujours obéi à ces Voix qu'elle dit venir du ciel; d'affirmer que tout ce qu'elle fait, elle l'accomplit d'après l'ordre de Dieu.

On l'accusait, en outre : d'avoir dit qu'elle croyait n'avoir jamais commis de péché



ROUEN — EMPLACEMENT DE L'ANCIEN CIMETIÈRE SAINT-OUEN

454



mortel; de s'être approchée de la Sainte Table en habits d'homme; d'avoir essayé de se suicider à Beaurevoir; d'avoir, suivant son dire, embrassé sainte Catherine et sainte Marguerite et de les avoir touchées; d'avoir répété que ses Saintes aimaient les Français et détestaient les Anglais; d'affirmer avoir reçu d'elles la révélation de son salut éternel, pourvu qu'elle gardât sa virginité; d'avoir manqué de révérence envers Dieu, dans la plainte qu'elle fit à ses Saintes, au château de Beaurevoir, à propos des gens de Compiègne; d'avoir caché ses révélations au curé de sa paroisse ainsi qu'à ses parents; de ne les avoir point soumises à l'Église, par exemple à quelque évêque; d'avoir accepté pour elle-même des marques de respect qui n'étaient que de l'idolâtrie; de prier ses Voix et par là même d'invoquer les démons; de s'être dite guidée par un ange, à Chinon, pour porter une couronne à Charles; de se laisser adorer comme une sainte.

On reprochait encore à Jeanne les prières faites par vénération pour elle en certaines églises, les médailles à son effigie, que beaucoup portaient avec confiance; le commandement d'une armée parfois nombreuse. On la blâmait de vivre en compagnie des hommes, d'être servie par eux; de posséder des richesses, un grand train de maison; d'avoir deux conseillers, appelés *conseillers de la Fontaine* (selon ce que Catherine de la Rochelle avait dit à l'official de Paris) (1); d'avoir échoué devant Paris, à La Charité-sur-Loire, à Pont-l'Évêque, à Compiègne, après avoir promis la victoire de la part de Dieu; d'avoir fait peindre un étendard, puis ses armes personnelles, ce qui n'était que faste et vanité, non religion et piété; d'avoir mis une de ses armures à Saint-Denis, pour en faire des reliques; d'avoir, dans la même ville, versé de la cire fondue sur la tête des petits enfants, en leur prédisant l'avenir; de refuser de se soumettre à l'Église militante; de s'attribuer l'autorité de Dieu même et des anges, pour s'élever au-dessus de tout pouvoir ecclésiastique; de prétendre être pardonnée du péché commis contre ses Voix à Beaurevoir, ce qui va contre l'Écriture, laquelle affirme que nul ne sait s'il est digne d'amour ou de haine, etc.

Jeanne protesta maintes fois quand elle entendit la lecture de ce factum; mais, sans lui opposer aucun témoignage, on se contenta de passer outre.

S'il est impossible de citer le texte entier de l'accusation, il importe, au contraire, de relever les divers incidents de séance auxquels sa lecture donna lieu.

Après l'énoncé du premier article qui avait trait à l'autorité du tribunal ecclésiastique pour juger un procès en matière de foi, la jeune fille protesta et fit à ses juges cette énergique déclaration :

— Je crois bien que Notre Saint-Père le Pape de Rome, les évêques et autres personnes ecclésiastiques sont établis pour garder la foi chrétienne et punir ceux qui défont; mais pour ce qui est de moi et de mes actions, je ne me soumettrai qu'à l'Église du ciel, c'est-à-dire à Dieu, à la Vierge Marie, aux saints et saintes du paradis. Je crois fermement n'avoir pas failli en notre foi chrétienne et je n'y voudrais pas faillir.

Puis elle ajouta :

— Je me soumetts au Concile général actuellement assemblé et j'en appelle à son jugement.

(1) A cet article, Jeanne déclare *ne pas savoir ce que cela veut dire*.

En parlant ainsi, la Pucelle mettait à profit les conseils de Jean de la Fontaine et des Dominicains Ladvenu et de la Pierre. Ce dernier s'était placé juste en face d'elle pour lui souffler cette phrase. Cauchon, dont la stupéfaction fit place à la fureur, aperçut le manège de l'assesseur et lui cria brutalement :

— Taisez-vous, de par le diable!

Comme Manchon, interloqué lui aussi, demandait s'il devait écrire cette déclaration de l'accusée :

— Non, répondit le misérable, cela n'est pas nécessaire.

Aussi la minute porte-t-elle seulement ces mots : « Je requiers..... » La phrase est restée inachevée.

Jeanne se plaignit de ce procédé injuste et dit à l'évêque :

— Vous écrivez bien ce qui est contre moi, mais non ce qui est pour moi.

Cette protestation ne fut pas davantage inscrite au procès. Si asservis que fussent les membres du tribunal, ils ne purent s'empêcher de murmurer devant une pareille violation du droit. Mais Cauchon passa outre et la lecture continua.

On l'accusait encore d'avoir détourné Charles VII de tout accommodement avec ses ennemis.

— Je vais vous répondre au sujet de la paix, reprend-elle, je l'ai demandée au duc de Bourgogne par lettre et aussi en m'adressant à ses ambassadeurs; mais pour les Anglais, la paix qu'il leur faut, c'est qu'ils s'en aillent dans leur pays.....

Quand on songe que la Pucelle est enchaînée au pouvoir de ces Anglais et qu'elle parle ainsi devant Cauchon et Warwick, on comprend l'héroïsme qui l'anime non moins que la rage qu'il provoque chez ses auditeurs.

Dans l'après-midi, Isambard de la Pierre retourna au château et chercha à voir Jeanne pour lui continuer ses bons offices; il était accompagné de Guillaume Duval, religieux de son Ordre. Mais Warwick, qui avait, lui aussi, remarqué l'incident du matin; veillait sur la prisonnière. Dès que les visiteurs se présentèrent, le capitaine du château survint et accabla d'injures l'assesseur coupable d'impartialité envers la jeune fille.

— Pourquoi, lui dit-il, soufflais-tu les réponses à cette méchante et lui faisais-tu tant de signes? Par la morbleu, vilain, si je m'aperçois que tu te mettes en peine de la délivrer et de lui donner des conseils qui puissent tourner à son profit, je te ferai jeter dans la Seine!

On constate ici une fois de plus que tous les membres de ce tribunal, à moins d'être complices avérés des Anglais, étaient soumis par eux au régime d'une permanente terreur. Les deux Dominicains s'enfuirent.

Quant à Cauchon, l'enquête à laquelle il se livra aussitôt après la séance lui eut bien vite appris que c'était son confident Jean de la Fontaine qui avait éclairé la captive sur ses droits et lui avait indiqué le moyen d'échapper à ses juges iniques. Le commissaire délégué comprit tout le danger de la situation. Le lendemain, il n'occupait plus sa place au tribunal, et peu après il disparaissait de Rouen. Toute la colère de l'évêque de Beauvais retomba sur Isambard de la Pierre. D'accord avec Warwick, il médita une écla-

tante vengeance contre ce moine, et l'on ne sait à quelles extrémités se seraient portés ces deux misérables, si le timide Jean Lemaître n'eût fait, pour sauver son frère en religion, un effort sur lui-même en menaçant de cesser de siéger si on inquiétait Isambard; ce dernier en fut quitte pour une exclusion temporaire des séances, où on ne le voit reparaître que le 12 avril.

Le mercredi 28 mars, les assesseurs de la veille, à l'exception bien entendu de Jean de la Fontaine et d'Isambard de la Pierre, entouraient les deux juges. La Pucelle, amenée devant eux, prêta serment de dire la vérité touchant le procès, et tout aussitôt s'engagea ce court dialogue :

PIERRE CAUCHON. — Hier, vous nous avez dit que vous répondriez aujourd'hui au sujet de l'habit que vous portez. Qu'avez-vous à dire ?

JEANNE. — L'habit et les armes que j'ai portés, c'est avec la permission de Dieu que je les ai portés; aussi bien l'habit que les armes.

PIERRE CAUCHON. — Voulez-vous maintenant quitter ce vêtement ?

JEANNE. — Je ne le quitterai pas sans la permission de Notre-Seigneur, dût-on me trancher la tête. Mais si cela plaît à Notre-Seigneur, ce sera bientôt fait. Je ne prendrai point de vêtement de femme sans permission de Notre-Seigneur.

Ce que la jeune fille vient de dire au sujet de son habit lui a été inspiré, affirme-t-elle, par ses Voix.

Thomas de Courcelles continua la lecture des soixante-dix articles.

A la suite de chacun d'eux, l'accusée est interrogée et fait une série de réponses qui nous découvrent sa belle âme.

— Pourquoi, lui demande-t-on, ne faites-vous point de miracles devant vos juges ?

Jeanne dit très sagement :

— Si ceux qui me demandent des miracles n'en sont pas dignes, je n'en peux mais. Plusieurs fois j'ai prié afin qu'il plût à Dieu d'en montrer à quelques-uns de ce parti.

Enfin, invitée à laisser juger purement et simplement sa conduite par l'Église militante : « Envoyez-moi, ajoute-t-elle, un clerc samedi prochain et je vous répondrai là-dessus. »

Le Samedi-Saint 31 mars, Pierre Cauchon revenait donc en personne trouver la captive dans sa prison, pour lui renouveler la question. Il était accompagné de six docteurs de l'Université de Paris, du prêtre anglais Guillaume Haiton; deux autres insulaires, Guillaume Mouton et le géôlier John Gris lui servaient de témoins. Voici l'interrogatoire, tel qu'il figure au procès-verbal :

PIERRE CAUCHON. — Voulez-vous vous en rapporter au jugement de l'Église de la terre pour tout ce que vous avez dit et fait, soit en bien, soit en mal, et spécialement pour les cas, crimes et délits qui vous sont imputés et pour tout ce qui touche votre procès ?

JEANNE. — Sur tout ce qui m'est demandé je m'en rapporterai à l'Église militante, pourvu qu'elle ne m'ordonne rien d'impossible à faire. Et je considère comme chose impossible à faire de déclarer que mes faits et dires et tout ce que j'ai répondu dans le procès au sujet de mes visions et révélations, je ne l'ai pas fait et dit de par Dieu : cela, je ne le déclarerai pour rien au monde. Et ce que Notre-Seigneur m'a fait faire, commandé ou commandera, je ne manquerai pas de le faire pour homme qui vive. Il me serait impossible de le révoquer. Et si

l'Église voulait me faire faire une chose contraire au commandement qui m'a été donné par Dieu, je ne le ferais pour rien au monde.

PIERRE CAUCHON. — Si l'Église militante vous dit que vos révélations ne sont que des illusions ou des choses diaboliques, superstitieuses ou choses mauvaises, vous en rapporterez-vous à l'Église ?

JEANNE. — Je m'en rapporterai à Notre-Seigneur dont je ferai toujours le commandement. Je sais bien que ce qui est contenu en mon procès est venu par le commandement de Dieu, et il me serait impossible de faire le contraire de ce que j'ai affirmé dans le procès avoir fait par ordre de Dieu. Si l'Église militante me prescrivait le contraire, je ne m'en rapporterais à personne, mais à Notre-Seigneur dont je suivrai toujours le bon commandement.

PIERRE CAUCHON. — Ne vous croyez-vous donc pas soumise à l'Église de la terre, c'est-à-dire à Notre Saint-Père le Pape, aux cardinaux, aux archevêques, évêques et autres prélats de l'Église ?

JEANNE. — Oui, Notre-Seigneur premier servi.

Afin de bien comprendre les réticences de l'héroïne, il faut noter d'abord qu'elle ignora absolument ce que signifiait ce terme : *l'Église militante*, jusqu'au moment où Pierre Maurice le lui expliqua, puis se rappeler que Loyseleur la visitait fréquemment pour l'induire en erreur et lui souffler des réponses de nature à la perdre. Pourquoi, me dira-t-on, les Voix de Jeanne ne lui ont-elles pas dévoilé la perfidie du conseiller et le moyen de se débarrasser de lui ? La réponse est facile : le but du Conseil céleste n'était pas de délivrer la Pucelle de ses ennemis, mais de mettre en lumière son rôle providentiel et ses sublimes vertus. Cette trahison rapprochera une fois de plus la jeune vierge du Christ qui, étant Dieu, n'a pas reculé devant le baiser du traître le livrant aux Juifs.

Quant à l'opposition qui existe dans l'esprit de la pieuse Lorraine entre la volonté exprimée de Notre-Seigneur et les ordres qui pourraient lui venir de l'Église militante, souvenons-nous que Loyseleur lui montrait celle-ci dans la personne de Cauchon et de ses complices : ces hommes étant dans l'erreur, elle aurait eu tort de préférer leurs dires à ceux de son divin Maître. Du jour où l'innocente accusée apprendra que l'Église militante est inséparable de Notre-Seigneur, et qu'infaillible par sa grâce elle ne peut juger autrement que Lui, elle se soumettra de tout cœur, comme elle l'a fait précédemment, sur l'avis de Jean de la Fontaine, à la décision de la Sainte Église, et, passant au-dessus du tribunal criminel de Rouen, elle en appellera au Souverain Pontife.

Pendant ce temps, la pauvre prisonnière languissait. Ses malheurs, les rigueurs de la pénitence volontaire qu'elle s'est imposée pendant le Carême, l'inaction forcée, le manque d'air de l'étroite cellule qui la retient depuis trois mois, ont eu raison de sa robuste santé : elle maigrit, s'étiole, et les Anglais eux-mêmes ont peur de la voir mourir avant la fin du procès. Par leur ordre, deux célèbres médecins parisiens sont arrivés à Rouen.

Malade dans son corps, torturée dans son âme, privée de secours religieux, éloignée de la Table Sainte au jour qui y convoque tous les chrétiens, la Pucelle passe dans une immense douleur la fête de Pâques, joie de l'Église. N'étaient le réconfort et la consolation qui lui venaient directement du Ciel, elle succomberait à ses souffrances.

CHAPITRE XI

VISITE DE JEAN DE LUXEMOURG A LA PRISONNIÈRE DE ROUEN — « QUE N'EST-ELLE ANGLAISE ! » — LA CONFECTION ET LA TENEUR DES DOUZE ARTICLES — CONSULTATIONS DEMANDÉES AU CLERGÉ DE ROUEN — L'AVIS DE RAOUL SAUVAGE — DÉLIBÉRATIONS DU CHAPITRE — LES SUFFRAGANTS DE L'ARCHEVÊCHÉ — JEAN DE SAINT-AVIT, ÉVÊQUE D'AVRANCHES — LA COUR D'ANGLETERRE ENVOIE A SES FRAIS CONSULTER L'UNIVERSITÉ DE PARIS — MALADIE DE JEANNE — CRUELLE DÉCLARATION DE WARWICK — INSULTES DE D'ESTIVET — LA PUCELLE PROTESTE DE SON ATTACHEMENT POUR L'ÉGLISE ET DEMANDE LES SACREMENTS — SÉANCE DU 2 MAI — LES MONITIONS DE JEAN DE CHATILLON — RÉPONSES DE L'ACCUSÉE — COMMENT ON ENTRETENAIT LA CONFUSION DANS LES PENSÉES DE JEANNE : ET PAR QUELS MOYENS ON PLAÇAIT SUR SES LÈVRES DES RÉPONSES COMPROMETTANTES

Vers cette époque, Jean de Luxembourg, comte de Ligny, vint à Rouen.

Le souvenir de la jeune Française, que lui, Français, avait vendue aux Anglais, devait le hanter, car il voulut visiter la prisonnière. Pouvait-on, à la cour anglaise, refuser quelque chose au Judas de Beaufort ?

Le comte de Warwick, accompagné du connétable de Stafford, fit lui-même les honneurs du cachot; Jean de Luxembourg se présenta avec son frère, l'évêque de Thérouanne, et l'un de ses officiers, le chevalier Aymond de Macy, que nous connaissons déjà.

Ne sachant trop comment expliquer sa démarche, le perfide comte de Ligny se permit de badiner avec le malheur :

— Jeanne, dit-il, je suis venu ici pour vous mettre à rançon, si toutefois vous voulez bien promettre que jamais plus vous ne vous armerez contre nous !

— Au nom de Dieu, repartit la Pucelle, vous vous moquez de moi, je sais parfaitement que vous n'avez ni la volonté ni le pouvoir de faire ce que vous dites !

Décontenancé, l'interlocuteur essaya de soutenir ce qu'il avait avancé; de son côté, la courageuse victime répéta plusieurs fois son affirmation et conclut en ces termes :

— Je sais bien que ces Anglais me feront mourir, croyant après ma mort gagner le royaume de France ! Mais seraient-ils même cent mille godons de plus qu'ils ne sont maintenant, ils ne conquerront point le sol de notre patrie !

A ces mots, Stafford sentit la colère s'emparer de tout son être; il saisit la garde de son épée et s'appretait à frapper l'intrépide Pucelle, mais Warwick, ayant vu le geste,

arrêta le bras du connétable alors que la lame n'était encore sortie qu'à moitié du fourreau.

La haine anglaise voulait plus que du sang : elle exigeait le déshonneur de la Libératrice et de la cause qu'elle servait.

Cependant, malgré ses souffrances morales et son agonie physique, Jeanne n'avait point changé. Autant son cœur était ardent à souhaiter la défaite de l'ennemi national, autant il compatissait aux douleurs du prochain : la seule évocation des blessés frappés dans les combats, des morts étendus sur le champ de bataille, lui arrachait des larmes.

Un assesseur, Jacques de Touraine, ayant interrompu un des interrogatoires par cette question :

— Vous êtes-vous rencontrée en un lieu où se trouvaient des cadavres de soldats anglais tués dans la mêlée?

— Certes, oui, ô mon Dieu! s'écria-t-elle. Vos paroles ravivent pour moi la douleur de ce souvenir! Ah! quelle pitié! Que ne quittaient-ils la France pour rentrer dans leur pays!

Entendant une si touchante réponse, un lord, présent à la séance, ne put retenir ce cri :

— En vérité, cette femme a un grand cœur, que n'est-elle Anglaise!

Un autre sujet transfigurait aussi la pieuse enfant, mais d'une façon toute céleste : c'était le récit de ses apparitions; son regard s'éclairait alors, et son langage tout simple devenait sublime : on se trouvait en présence d'un témoin décrivant les merveilles qu'il a contemplées. Loyseleur, Cauchon, Warwick lui-même avouaient que la Pucelle s'exprimait admirablement lorsqu'il s'agissait de ses révélations.

Tout cela pourtant ne modifiait en rien l'arrêt (déjà) écrit au fond du cœur de ces misérables. Jeanne devait périr sur le bûcher.

Dès le lendemain de Pâques, les séances recommençaient, et, trois jours plus tard, on lisait au procès-verbal de l'évêque de Beauvais :

Les lundi, mardi et mercredi après Pâques, 2, 3 et 4 avril de l'an du Seigneur 1431, Nous, juges, après avoir à cet effet convoqué quelques seigneurs et maîtres avec lesquels nous avons soigneusement examiné les interrogatoires et réponses de Jeanne, nous en avons fait extraire certaines assertions et propositions et les avons rangées en douze articles qui comprendront ainsi sous une forme sommaire et succincte la plupart des dires de l'accusée.

Ce prétendu résumé de la cause, véritable instrument du supplice de la Pucelle, doit, malgré sa longueur, être cité en entier. Les lecteurs jugeront, après avoir comparé les douze articles avec les interrogatoires qui ont passé sous leurs yeux, quelle était la fourberie de ceux qui prétendaient extraire les premiers des seconds (1).

(1) Les assesseurs eux-mêmes, durant les séances des 2, 3 et 4 avril, déclarèrent ces articles mal rédigés et ne concordant pas en tout avec les réponses de Jeanne. Ils émirent un vœu pour la correction de leur texte; on n'en tint nul compte, et, dès le lendemain jeudi, cet écrit était adressé par d'Estivet aux docteurs de Rouen sans avoir subi le moindre changement.

⊙ C'est bien prouvé, la Royauté sera Anglaise -
 Et le Prince de Royauté sera
 prisera en passant desormais du côté "Anglais"
 ainsi que l'on démontre l'histoire in

ARTICLE I^{er}

Une femme dit et affirme que lorsqu'elle était âgée de treize ans ou environ elle a vu des yeux de son corps saint Michel venir la consoler, et parfois aussi saint Gabriel, l'un et l'autre lui apparaissant sous une forme corporelle. Quelquefois aussi elle a vu une grande multitude d'anges, et, depuis, sainte Catherine et sainte Marguerite se sont montrées à elle sous forme corporelle; elles les voit tous les jours et entend leurs voix, elle les a parfois baisées et embrassées en les touchant sensiblement et corporellement. Elle a vu les têtes de ces anges et de ces saintes, mais elle n'a rien voulu dire du reste de leurs personnes et de leurs vêtements. Lesdites saintes Catherine et Marguerite lui ont autrefois parlé près d'une fontaine qui coule au pied d'un grand arbre communément appelé *l'arbre des Fées*. Cette fontaine et cet arbre sont, dit-on, fréquentés par les fées; les fiévreux y vont en grand nombre pour y retrouver la santé, bien que ce soit un lieu profane. Là et ailleurs, elle a souvent donné à ces deux saintes des marques de vénération et de respect.

En outre, elle dit que sainte Catherine et sainte Marguerite lui apparaissent et se montrent à elle, ornées de couronnes très belles et très précieuses; dès cette époque, et bien souvent depuis, elles lui ont annoncé de la part de Dieu qu'elle devait aller trouver un prince séculier, avec promesse que par son secours et ses travaux ce même prince recouvrerait par la force des armes un grand domaine temporel ainsi que l'honneur de ce monde et triompherait de ses adversaires; ce même prince la recevrait, lui donnerait des armes et des soldats pour l'exécution de ce qui vient d'être dit. De plus, sainte Catherine et sainte Marguerite ont ordonné à cette même femme, de la part de Dieu, de prendre et de porter un habit d'homme, habit qu'elle a porté et qu'elle porte encore, persistant tellement à obéir à cet ordre qu'elle a dit qu'elle aimerait mieux mourir que d'abandonner cet habit. Elle le disait tantôt d'une façon absolue, tantôt elle ajoutait : « Je ne le quitterai que sur l'ordre exprès de Dieu. » Elle a même préféré ne pas assister à l'office de la messe et se priver de la Sainte Communion au temps où l'Eglise ordonne de la recevoir, plutôt que de reprendre un vêtement de femme et de quitter cet habit d'homme.

Ces saintes l'ont également poussée vers l'âge de dix-sept ans ou environ à quitter la maison paternelle à l'insu de ses parents et contre leur volonté, puis à se mêler à une grande troupe de soldats, avec lesquels elle a vécu nuit et jour, n'ayant jamais eu, ou du moins que très rarement, une autre femme avec elle. Ces saintes lui ont dit et ordonné beaucoup d'autres choses pour lesquelles elle se dit envoyée par le Dieu du ciel et l'Eglise triomphante des saints qui jouissent déjà de la béatitude céleste; c'est à eux qu'elle soumet tout ce qu'elle a fait de bien. Mais elle a différé et refusé de soumettre ses faits et dires à l'Eglise militante, bien qu'elle ait été souvent requise et avertie, disant qu'il lui est impossible de faire le contraire de ce qu'elle a affirmé, au cours du procès, avoir fait sur l'ordre de Dieu, et que pour cela elle ne s'en rapportera ni à la décision ni au jugement d'aucun homme au monde, mais seulement au jugement de Dieu.

Les saintes lui ont révélé qu'elle obtiendra la gloire des bienheureux, le salut de son âme si elle garde la virginité dont elle a fait vœu à ses saintes la première fois qu'elle les a vues et connues. Par suite de cette révélation, elle affirme qu'elle est aussi certaine de son salut que si elle était déjà actuellement dans le royaume des cieux.

ARTICLE II

La même femme dit que le signe qu'a eu le prince vers qui elle était envoyée, signe qui le déterminait à croire à ses révélations et à la recevoir pour faire la guerre, a été que saint Michel vint vers lui, accompagné d'une multitude d'anges, dont les uns avaient une couronne et les autres des ailes; avec eux étaient aussi sainte Catherine et sainte Marguerite. L'ange et elle s'avançaient ensemble tout le long du parcours, leurs pieds touchant le sol, par le chemin, l'escalier et la chambre du prince, accompagnés d'autres anges et des deux saintes.

Un ange remit au prince une couronne fort précieuse d'or très pur en s'inclinant devant lui et en lui faisant révérence. Une fois, elle a dit que quand son prince reçut ce signe, il lui semblait qu'il était seul, quoique plusieurs autres personnes fussent assez près; une autre fois elle a dit qu'il lui semblait qu'un archevêque reçut ce signe de la couronne et le donna au prince, en présence de plusieurs seigneurs.

ARTICLE III

Cette femme a reconnu et elle est certaine que celui qui la visite est saint Michel; elle le croit à cause du bon conseil, du réconfort et de la bonne doctrine qu'il lui donne, et parce qu'il s'est nommé lui-même, et lui a dit: « Je suis saint Michel. » Elle distingue de même sainte Catherine et sainte Marguerite l'une de l'autre parce qu'elles se nomment à elle et la saluent.

C'est pourquoi elle croit que ce saint Michel qui lui apparaît est vraiment saint Michel lui-même; les dires et faits de ce Michel, elle les croit vrais et bons aussi fermement qu'elle croit que Notre-Seigneur Jésus-Christ a souffert et est mort pour nous racheter.

ARTICLE IV

Elle dit et affirme qu'elle sait avec certitude que certaines choses futures purement possibles arriveront aussi sûrement qu'elle est certaine de celles qu'elle voit se passer maintenant sous ses yeux. Elle se vante aussi d'avoir et d'avoir eu connaissance de certaines choses cachées, au moyen de révélations précises qui lui ont été faites par les Voix de sainte Catherine et de sainte Marguerite: par exemple, qu'elle sera délivrée de prison et que les Français feront en sa compagnie un exploit plus beau que tout ce qui a jamais été fait dans toute la chrétienté; c'est ainsi encore qu'elle aurait, sans que personne les lui eût indiqués, mais par révélation, reconnu des hommes qu'elle n'avait jamais vus, et de la même façon révélé elle-même et indiqué l'existence d'une épée qui était cachée sous terre.

ARTICLE V

Cette femme dit et affirme que, sur l'ordre et d'après le bon plaisir de Dieu, elle a pris et porté et continue de porter un habit d'homme. De plus, elle dit que parce qu'elle avait reçu l'ordre de Dieu de porter cet habit, il fallait qu'elle eût une tunique courte, chaperon, pourpoint, braies, chausses avec beaucoup d'aiguillettes, cheveux taillés en rond au-dessus des oreilles, ne gardant aucun vêtement qui indiquât son sexe, excepté ce que la nature lui a donné comme marque distinctive du sexe féminin; elle a reçu plusieurs fois avec cet habit le sacrement de l'Eucharistie. Elle n'a point voulu et ne veut point reprendre un vêtement de femme, bien qu'elle en ait été plusieurs fois requise et avertie charitablement, disant qu'elle aimerait mieux mourir que de quitter l'habit d'homme qu'elle porte, et cela tantôt d'une manière absolue et tantôt avec cette réserve qu'elle ne le quittera que sur l'ordre de Dieu. Elle dit aussi que si elle se trouvait de nouveau avec cet habit, au milieu de ceux pour lesquels elle s'était autrefois armée, et agissait comme avant sa prise et sa détention, ce serait un des plus grands biens qui pût arriver à tout le royaume de France. Aussi pour rien au monde elle ne ferait serment de ne plus porter cet habit et de ne plus prendre les armes. En tout cela elle dit qu'elle a bien fait et qu'elle fait bien, car elle obéit à Dieu et à ses ordres.

ARTICLE VI

Cette femme avoue et assure qu'elle a fait écrire beaucoup de lettres sur lesquelles étaient mis ces mots: *Jhesus Maria* avec le signe de la croix. Quelquefois elle ajoutait une croix et cela signifiait qu'elle ne voulait pas que l'on fit ce que dans sa lettre elle ordonnait de faire. D'autres fois, elle a fait écrire qu'elle ordonnerait de tuer ceux qui n'obéiraient pas à ses lettres et à ses avertissements, et que « aux coups qu'elle donnerait, on verrait qui avait meilleur droit de par le Dieu du ciel »; elle dit souvent qu'elle n'a jamais rien fait que d'après la révélation et l'ordre de Dieu.

ARTICLE VII

Cette femme dit et avoue que vers l'âge de dix-sept ans, spontanément et par révélation, comme elle l'assure, elle est allée trouver un écuyer qu'elle n'avait jamais vu, abandonnant pour cela la maison paternelle contre le gré de ses parents. Ceux-ci, lorsqu'ils apprirent son départ, en perdirent presque la raison. Cette même femme demanda à cet écuyer de la conduire ou de la faire conduire au prince dont on a déjà parlé. Cet écuyer, qui était en même temps capitaine, lui donna sur sa demande un habit d'homme et une épée, et pour la conduire délégua et commanda un chevalier, un écuyer et quatre serviteurs. Lorsqu'ils furent arrivés auprès du prince, cette femme lui dit qu'elle voulait faire la guerre contre ses adversaires. Elle lui promit de lui donner un grand royaume et de vaincre ses ennemis. Elle avait reçu mission de Dieu. Elle dit qu'en cela elle a agi sagement par révélation et ordre de Dieu.

ARTICLE VIII

Cette femme dit et avoue que d'elle-même, sans y être contrainte ni forcée par personne, elle s'est précipitée du haut d'une tour très élevée, aimant mieux mourir que d'être livrée à ses adversaires et survivre à la destruction de Compiègne. Elle dit aussi qu'elle n'a pu éviter cette chute, quoique sainte Catherine et sainte Marguerite la lui eussent défendue, et que les offenser c'est, comme elle le dit elle-même, un grand péché. Mais elle sait bien que ce péché lui a été remis après qu'elle s'en fut confessée; elle déclare en avoir eu révélation.

ARTICLE IX

Cette femme dit que sainte Catherine et sainte Marguerite lui ont promis de la conduire au paradis, si elle conservait avec soin la virginité qu'elle leur a vouée, celle du corps comme celle de l'âme. Elle dit être aussi assurée de cela que si elle était déjà dans la gloire des bienheureux, Elle ne pense pas avoir fait œuvre de péché mortel, car, dit-elle, si elle était en état de péché mortel, il lui semble que sainte Catherine et sainte Marguerite ne la visiteraient plus chaque jour comme elles le font.

ARTICLE X

Cette femme dit et affirme que Dieu aime quelques personnes encore vivantes, désignées et nommées par elle, et qu'il les aime plus qu'il ne l'aime elle-même, elle le sait par la révélation de sainte Catherine et de sainte Marguerite qui lui parlent fréquemment, mais en français et non en anglais, puisque ces saintes ne sont pas du parti des Anglais. Depuis qu'elle a su par révélation que ses Voix étaient pour le prince dont il est question, elle n'a plus aimé les Bourguignons.

ARTICLE XI

Cette femme dit et avoue qu'aux Voix et aux esprits dont il s'agit, Michel, Gabriel, Catherine et Marguerite, elle a souvent donné des marques de respect, en se découvrant, en fléchissant les genoux, en baisant la terre sur laquelle ils marchaient, leur vouant sa virginité, baisant même parfois et embrassant sainte Catherine et sainte Marguerite; elle les a touchées d'une manière corporelle et sensible; elle leur a demandé conseil et secours, parfois elle les appelle, bien qu'elles la visitent souvent sans être appelées; elle acquiesce et obéit à leurs conseils et à leurs ordres; elle leur a toujours obéi, sans avoir là-dessus demandé conseil à personne, père, mère, curé, prélat, ecclésiastique quelconque. Et néanmoins elle croit fermement que les Voix et révélations qu'elle a eues par l'intermédiaire de ces saints et saintes lui viennent de Dieu et par son ordre; elle le croit aussi fermement qu'elle croit la foi chrétienne et que Notre-Seigneur Jésus-Christ a souffert la mort pour nous. Elle ajoute que, si c'était un malin esprit qui lui apparaissait en se faisant passer pour saint Michel, elle saurait discerner si c'est Michel ou non. Elle dit que c'est d'elle-même et sans que personne

l'y ait poussée, qu'elle a juré à sainte Catherine et à sainte Marguerite qui lui apparaissent de ne révéler à personne le signe de la couronne qui devait être donnée au prince vers lequel elle était envoyée; cependant, à la fin, elle a ajouté : « A moins que je n'aie permission de Dieu de le révéler. »

ARTICLE XII

Cette femme dit et avoue que si l'Eglise voulait lui faire faire quelque chose de contraire à l'ordre qu'elle prétend avoir reçu de Dieu, elle n'y consentirait pas pour rien au monde. Elle affirme qu'elle sait bien que tout ce qui est contenu dans son procès vient par ordre de Dieu; et qu'il serait impossible de faire le contraire. Elle ne veut point là-dessus s'en rapporter à la décision de l'Eglise militante ni à celle d'aucun homme au monde, mais seulement à Dieu, Notre-Seigneur, dont elle accomplira toujours les ordres, surtout pour ce qui concerne ses révélations et pour ce qu'elle dit avoir fait d'après elles. Cette réponse et toutes les autres, elle dit ne pas les avoir faites en les prenant dans sa propre tête, mais les avoir faites et données sur l'ordre de ses Voix et de ses révélations. C'est inutilement que les juges et les autres assesseurs lui ont souvent rappelé l'article de foi : l'Eglise, une, sainte, catholique, et lui ont exposé que tout fidèle ici-bas est tenu d'obéir à l'Eglise militante et de lui soumettre ses paroles et ses actions, surtout en matière de foi et en tout ce qui concerne la doctrine sacrée et les règles ecclésiastiques.

Le factum odieux eut pour auteur Nicolas Midi, assisté sans doute de Thomas de Courcelles. Que tous deux avec les juges en portent la responsabilité devant l'histoire!

Le texte fut donc expédié à nombre de maîtres en science sacrée ou en droit canon : on les réquerait de donner leur avis suivant la disposition législative qui obligeait un docteur à se prononcer sur une cause ecclésiastique lorsqu'un prélat le mettait en demeure de le faire.

Pierre Cauchon avait demandé le retour du dossier pour le mardi 10 avril, mais on montra peu d'empressement à le satisfaire. Le 12, vingt-deux gradés ecclésiastiques se réunissent dans l'archevêché de Rouen, et naturellement concluent dans le sens suggéré par la consultation : ils n'ajoutent aucune foi aux révélations et trouvent dans l'énoncé qui leur est soumis des assertions schismatiques. Leur exemple fut suivi par d'autres docteurs ou licenciés. Cependant, malgré la pression éhontée de l'évêque de Beauvais, on rencontre plusieurs fois dans les réponses ces réticences : « Je juge ainsi, à moins que lesdites révélations ne viennent réellement de Dieu..... Je condamne l'habit d'homme, à moins qu'elle ne l'ait pris par ordre du ciel..... » Certains assesseurs réclament l'opinion de l'Université. Le chanoine Alespée soumet son jugement en cette affaire à la Sainte-Eglise Romaine et au Concile de Bâle; le Dominicain Raoul Sauvage requiert que la cause soit portée au Souverain Pontife.

Le Chapitre de Rouen consulté n'est pas en nombre une première fois; le lendemain 14 avril, il vote en majorité les trois décisions suivantes : 1° On doit lire à Jeanne les douze articles traduits en langue française; 2° on lui fera une monition charitable de se conformer au jugement de l'Eglise; 3° on demandera l'avis de l'Université de Paris.

Ces conclusions semblèrent sans doute trop bénignes aux Anglais et à leurs agents, car le Chapitre fut convoqué de nouveau, et cette fois il déclarait que la femme en question « lui paraissait devoir être réputée hérétique ».

Le siège de Rouen étant vacant, on prit conseil de trois des évêques de la province :



JEANNE MALADE EN PRISON

Tableau de BENOUVILLE.

image de la Trédiction Présapig'ique³⁰
 au sein de l'Église ; Trédiction des ormais
 déchue et enchainée par l'opacitabon
 doctrinale qui préstant à présent en la elle
 [Augustin (ves) ≠ Demy] à l'Chrisme.

466



deux d'entre eux, Zano de Castiglione, évêque de Lisieux, et Philibert de Montjeu, évêque de Coutances, étaient les créatures des Anglais; leur sentence fut dure à l'accusée et se trouve insérée au procès. Le troisième, Jean de Saint-Avit, évêque d'Avranches depuis quarante ans, formula son opinion d'après l'enseignement de saint Thomas et dit qu'une affaire aussi grave devait être réservée au Pape ou au Concile général. Cauchon et d'Estivet se montrèrent très irrités de cette solution, et leur procès-verbal passa sous silence la réponse du prélat juste et indépendant.

Toutefois, s'il ne voulait recourir ni au Pape ni au Concile, qui eussent réformé son œuvre d'iniquité, l'évêque de Beauvais tenait beaucoup à consulter l'Université de Paris. Ce Corps, je l'ai dit, lui offrait un appui certain et son autorité était de nature à confirmer celle fort discutée du partial juge de la Pucelle.

Tandis que le tribunal préparait sous des formes plus ou moins juridiques l'assassinat de Jeanne, celle-ci semblait sur le point de lui échapper par la mort....

Le mal qui la minait faisant de rapides progrès, bientôt on craignit pour ses jours. La cour d'Henri VI s'émut vivement. Le cardinal d'Angleterre et le comte de Warwick décidèrent une consultation. Guillaume de la Chambre et Jean Tiphaine, professeurs de l'Université de Paris, Guillaume Desjardins et plusieurs autres médecins de Rouen, s'étant réunis dans les appartements du château royal, recevaient de la bouche de Warwick cette abominable déclaration :

— Jeanne est malade et vous avez été mandés pour l'examiner avec toute votre attention. Pour rien au monde le roi ne veut qu'elle périsse de mort naturelle : il l'a payée trop cher pour cela. S'il a donné tant d'argent pour l'acheter, c'est qu'il prétend qu'elle meure de la main du bourreau et sur le bûcher.

On ne peut recueillir de plus franc et de plus brutal aveu sur la tragédie juridique de Rouen.

Les membres de la Faculté furent donc conduits dans le cachot de la pauvre captive; ils l'examinèrent minutieusement et rendirent plus tard à sa virginale pudeur le plus élogieux témoignage. La consultation terminée, les docteurs communiquèrent leur diagnostic au comte de Warwick.

— La malade a la fièvre, mais une saignée la tirera d'affaire

— Une saignée, repartit le comte, prenez garde, Jeanne est très rusée et pourrait profiter de la circonstance pour mettre fin à ses jours!

Pourtant (on la saigna) et elle entra bientôt en convalescence; mais voici que peu après elle s'alita de nouveau. Cette fois, ce fut d'Estivet qui introduisit les médecins auprès de la Pucelle. L'un d'eux, Jean Tiphaine, lui tâta le pouls et lui demanda la cause de son mal. Elle répondit simplement :

— L'évêque de Beauvais m'a envoyé une carpe. j'attribue ma rechute à ce que j'ai mangé de ce poisson.

En effet, après son repas, elle avait été reprise de vomissements. En entendant cette déclaration, le promoteur s'écria :

— Mais non, c'est toi, paillard, fille de mauvaise vie, qui as mangé des anchois et autres choses du même genre!

Jeanne nia, et comme son interlocuteur l'accablait d'injures elle le reprit vertement; cependant l'émotion l'avait bouleversée et la fièvre recommença. Mis au courant par les médecins, Warwick, qui tenait à voir le bûcher s'élever sur la place de Rouen, admonesta Jean d'Estivet et lui défendit d'insulter désormais la captive.

Il semble que, vu l'état de cette dernière, les séances devaient être suspendues : il n'en fût rien. Le droit ecclésiastique exigeait que les juges, avant de procéder à la condamnation d'un accusé, l'avertissent par trois fois de se soumettre sur les délits qui lui étaient reprochés. La première de ces monitions charitables pouvait avoir lieu devant quelques témoins seulement.

Bien que la Pucelle fût encore souffrante et alitée, Cauchon, escorté de sept assesseurs, pénétra dans sa prison. Voici le compte-rendu de cette visite. Ces pages, rédigées par des ennemis, laissent voir à chaque ligne leur hypocrisie, mais aussi la sincérité du sentiment filial que professait la jeune victime envers la Sainte Eglise catholique.

Le mercredi, dix-huitième jour du mois d'avril de l'an 1431.

PIERRE CAUCHON. — Les docteurs et maîtres qui nous accompagnent sont venus amicalement et charitablement pour vous visiter dans votre maladie et vous apporter consolation et réconfort. Nous vous rappelons que vous avez été pendant beaucoup de jours, à diverses reprises et en présence de nombreuses personnes de grande sagesse, interrogée sur des points importants et ardues concernant la foi. Vous avez fait des réponses variées et diverses; des hommes savants et lettrés les ont examinées et considérées avec soin; ils ont remarqué que beaucoup de vos paroles, beaucoup de vos aveux sont dangereux au point de vue de la foi. Mais comme vous n'êtes qu'une pauvre femme illettrée qui ignore les Écritures, nous vous offrons de vous donner des hommes doctes, savants, honnêtes et bienveillants, qui vous renseigneront comme il convient.

En terminant, Jeanne, nous vous disons de bien tenir compte de cette admonition que nous vous adressons pour votre salut et d'agir en conséquence, car si vous alliez à l'encontre de nos paroles, vous appuyant sur votre sens propre et ne consultant que votre tête inexpérimentée, il nous faudrait vous abandonner; vous pouvez envisager à quel péril vous vous exposeriez en ce cas. C'est ce péril que nous cherchons à vous éviter de toutes les forces de notre affection.

JEANNE. — Je vous remercie de ce que vous me dites pour mon salut..... Il me semble, vu le mal que j'ai, que je suis en grand danger de mort; s'il en est ainsi, que Dieu veuille faire son bon plaisir à mon sujet; je vous demande de pouvoir me confesser, recevoir mon Sauveur et d'être ensevelie en terre sainte.

PIERRE CAUCHON. — Si vous voulez avoir les droits et sacrements de l'Église, il faut que vous fassiez comme les bons catholiques et que vous vous soumettiez à la Sainte Église.

Nous vous sommons, nous vous exhortons, nous vous requérons de prendre un bon conseil des clercs et des notables docteurs ici présents, et d'y ajouter foi pour le salut de votre âme. Et de nouveau nous vous demandons si vous voulez soumettre à l'Église militante vos paroles et vos actions?

JEANNE. — Quoi qu'il doive m'advenir, je ne ferai ni dirai autre chose que ce que j'ai déjà dit au cours du procès!

Alors les vénérables docteurs qui nous assistent l'ont exhortée avec les plus vives instances à vouloir bien se soumettre, elle et ses faits, à l'Église militante. Ils lui ont cité et expliqué une foule de textes et d'exemples pris dans les Saintes Écritures. L'un d'eux particulièrement,

Nicolas Midi, au cours de son exhortation, a amené ce passage de Matthieu au chapitre xvii^e :

Si ton frère a péché contre toi, etc.....

Et ce qui suit :

S'il n'écoute pas l'Église, qu'il soit pour toi comme un païen et un publicain, etc.....

Il a exposé tout cela à Jeanne en français et lui a dit en terminant que si elle ne voulait pas se soumettre à l'Église et lui obéir, il faudra que l'Église l'abandonne comme une sarrasine. H

JEANNE. — Je suis bonne chrétienne, j'ai été bien baptisée, je mourrai en bonne chrétienne!

Si la Pucelle avait eu pour la guider un bon défenseur, celui-ci lui eût indiqué le moyen de maintenir ses affirmations touchant la réalité de ses révélations, et de se soumettre à la Sainte Église sans reconnaître de droits au tribunal infâme qui prétend la juger. Mais, au lieu d'un avocat intègre, la pauvre victime ne reçut que les visites de Loyseleur et d'autres comparses de Cauchon qui s'ingéniaient à compliquer toutes les difficultés. Connaissant à l'avance les questions qui lui seront posées, ces traîtres lui dictent des réponses de nature à la perdre. Nous en avons une nouvelle preuve dans la séance du 2 mai. Ce jour-là, en effet, maintes propositions, en apparence favorables, de s'en remettre à des représentants du parti français ne sont faites à Jeanne qu'avec la certitude de les voir refuser.

La seconde monition charitable fut donc fixée au mercredi 2 mai.

Le tribunal ouvre ce jour-là une séance solennelle dans la salle des Parements. Soixante-sept assesseurs entourent les juges.

L'inique juge assura qu'il avait envoyé à la prisonnière de notables docteurs qui, malgré leur mansuétude, n'avaient rien obtenu d'elle. Aujourd'hui, il réunit les assesseurs, espérant que les conseils de tant de gens de bien auront raison de son opiniâtreté. Jean de Châtillon va donc lui parler au nom de tous, puis chacun pourra essayer de la convaincre.

Jeanne fut alors introduite.

JEAN DE CHATILLON. — Jeanne, tous les fidèles du Christ sont tenus et obligés de croire à la foi chrétienne et aux articles de cette foi, et d'une façon générale je vous avertis et vous requiers de vouloir bien vous corriger et vous amender, vous, vos paroles et vos faits : suivant l'avis des vénérables docteurs et maîtres experts tant en droit divin qu'en droit canonique et civil.

JEANNE, répondant à cette monition générale et désignant la cédule que le seigneur archidiacre avait à la main. — Lisez votre livre et puis je répondrai. Je m'en rapporte en tout à Dieu, mon Créateur; je l'aime de tout mon cœur.

Il serait trop long de rapporter le discours de Jean de Châtillon. On peut le résumer en six points :

1^o L'orateur demande à l'accusée de se soumettre aux juges ecclésiastiques, lui promettant leur mansuétude en échange de sa docilité; il l'avertit ensuite des dangers qu'elle court si elle persiste dans son obstination.

2^o La Pucelle déclare s'en remettre à Dieu seul du fait de ses révélations : elle est pourtant obligée de les soumettre à l'Église militante sous peine de se trouver en opposition avec cet article du Symbole : *l'Église, une, sainte, catholique, apostolique*; de devenir hérétique et schismatique et de s'exposer aux sévères châtements édictés contre ceux qui tombent en ces erreurs.

3° Jeanne porte un habit masculin, tenue inconvenante pour son sexe, en opposition avec la Sainte Écriture et les décrets des Conciles; elle s'est laissé exclure de la Sainte Messe et écarter de la Sainte Table en temps de Pâques, plutôt que de quitter ce vêtement : c'est un péché grave auquel elle doit renoncer sans délai.

4° Non contente de porter ce costume, elle a déclaré ne pas être en faute en agissant ainsi, ce qui est une erreur contre la foi; plus encore, elle attribue à Dieu et à ses saints la responsabilité de sa conduite, ce qui est un blasphème.

5° Jean de Châtillon déclare à l'accusée que ses révélations sont fausses.

La présomption de Jeanne, en acceptant de telles révélations, en mentant à leur sujet, l'expose à séduire les peuples : c'est une témérité et un danger qui donnent à penser que de semblables communications viennent des démons.

En conclusion, elle est exhortée à abandonner toutes ces vanités et tous ces mensonges pour rentrer dans la voie de la vérité.

6° Ces fausses révélations ont entraîné après elles bien d'autres crimes. Guidée par ses Voix, Jeanne a prophétisé, elle a prétendu connaître des choses inconnues, tel que l'endroit où était cachée l'épée de Fierbois; elle a affirmé que certaines personnes étaient aimées de Dieu, qu'elle-même avait obtenu son pardon après avoir sauté de la tour de Beurevoir. La royauté a également rendu un culte aux visions de la Pucelle sans prendre conseil d'aucun ecclésiastique; en tout cela il y a divination, présomption, témérité et idolâtrie.

Enfin, la captive a dit qu'elle croyait à ses révélations comme à la foi chrétienne, ce qui implique que sa croyance à la religion est fondée sur des bases bien vaines et insuffisantes.

En résumé, elle doit songer sérieusement que le Christ, les saints et l'Église défendent de croire inconsidérément à de telles apparitions.

Tel fut le discours de l'archidiacre d'Évreux. Certainement, la simple jeune fille à laquelle il s'adressait ne comprit pas toutes les subtilités de son langage scolastique.

L'accusée, invitée à se prononcer sur le premier et le deuxième point de la monition, s'exprima ainsi :

JEANNE. — Je n'ai pas d'autre réponse à faire aujourd'hui que celle que j'ai déjà faite précédemment.

JEAN DE CHATILLON. — On vous a montré ce qu'est l'Église militante. On vous a exhortée à croire et à observer l'article de foi : L'Église, une, sainte, etc.; à vous soumettre à l'Église militante.

JEANNE. — Je crois bien à l'Église d'ici-bas; mais pour mes paroles et mes actions, ainsi que je l'ai déclaré ailleurs, je m'en rapporte et m'en réfère à Dieu. Je crois bien que l'Église militante ne peut se tromper ni faillir, mais mes paroles et mes actions je les sou mets et m'en rapporte entièrement à Dieu, qui m'a commandé tout ce que j'ai fait. Je me sou mets à Dieu, mon Créateur, qui m'a fait faire toutes ces choses; je m'en rapporte à lui et à sa propre personne.

JEAN DE CHATILLON. — Qu'avez-vous à répondre au sujet de votre habit?

JEANNE. — Je veux bien prendre une robe longue et un chapeau de femme pour aller à l'église et y recevoir mon Sauveur, ainsi que je l'ai dit ailleurs, pourvu qu'aussitôt après je puisse le quitter et reprendre celui que je porte.

JEAN DE CHATILLON. — Je vous avertis encore de quitter cet habit et de ne plus croire que vous faites bien de le porter. Reprenez un vêtement de femme.

JEANNE. — Je n'en ferai pas plus.

JEAN DE CHATILLON. — Qu'avez-vous à répondre au sujet de vos révélations ?

JEANNE. — Je m'en rapporte à mon juge, c'est-à-dire à Dieu. Mes révélations me viennent de Dieu sans intermédiaire.

JEAN DE CHATILLON. — Si on vous envoie trois ou quatre chevaliers de votre parti, qui viennent ici avec un sauf-conduit, voudrez-vous vous en rapporter à eux au sujet de vos apparitions et des choses contenues en ce procès ?

JEANNE. — Qu'on les fasse venir, je répondrai. (*Elle n'a pas voulu s'en rapporter ni s'en remettre autrement à eux, au sujet du procès.*)

JEAN DE CHATILLON. — Pour terminer, et après vous avoir de nouveau longuement avertie d'une façon générale de vous soumettre à l'Église sous peine d'être abandonnée par elle, je vous dis que si l'Église vous abandonnait, vous seriez en grand péril pour votre corps et pour votre âme, et vous pourriez vous exposer à encourir la peine du feu éternel pour votre âme et, par la sentence d'autres juges, celle du feu temporel pour votre corps.

JEANNE. — Vous ne ferez pas ce que vous dites contre moi sans qu'il en arrive malheur à votre corps et à votre âme.

JEAN DE CHATILLON. — Dites-nous au moins une raison pour laquelle vous ne voulez pas vous en rapporter à l'Église ?

(*Silence de l'accusée.*)

Alors plusieurs docteurs et personnes compétentes, de divers états et facultés, l'avertirent, la conseillèrent charitablement. Ils l'ont exhortée à se soumettre à l'Église militante universelle, à Notre Saint-Père le Pape et au saint Concile général, lui laissant voir les dangers auxquels elle exposait son âme et son corps en refusant de se soumettre, elle et ses faits, à l'Église militante.

Elle répéta ses réponses précédentes.

PIERRE CAUCHON. — Jeanne, je vous en avertis, prenez bien garde, faites bien attention aux monitions, conseils et exhortations qui viennent de vous être faits, et tâchez de penser autrement.

JEANNE. — Combien de temps me donnez-vous pour réfléchir ?

PIERRE CAUCHON. — Réfléchissez maintenant et répondez ce que vous voulez.

Mais comme elle n'a rien voulu répondre de plus, les juges se sont retirés, et Jeanne fut reconduite en prison.

Il est facile au lecteur de tirer lui-même la conclusion de ce qu'il vient de lire.

La Pucelle n'échappe point aux pièges qui lui sont habilement tendus parce qu'elle n'est pas éclairée sur la portée des subtilités du langage de ses juges, et surtout parce que de perfides conseillers l'égarent par leurs mensonges et leurs fourberies. Mais ses réponses nous révèlent son âme droite, sa foi inébranlable, son héroïque courage et son irréductible persévérance dans la mission que Dieu lui a confiée.

CHAPITRE XII

COMMENT LES JUGES PRÉPARAIENT LA CONDAMNATION — L'ACCUSÉE CONDUITE DEVANT LES INSTRUMENTS DE TORTURE — L'UNIVERSITÉ DE PARIS ET LES DOUZE ARTICLES — LETTRES DU CORPS DOCTORAL AU ROI D'ANGLETERRE ET A L'ÉVÊQUE DE BEAUVAIS — LA RÉPONSE UNIVERSITAIRE COMMUNIQUÉE AUX ASSESSEURS LE 19 MAI EST DOCILEMENT ACCEPTÉE — SÉANCE DU 23 MAI : MONITIONS DE PIERRE MAURICE A LA PRISONNIÈRE — MENACES ET SUPPLICATIONS — SITUATION RENDUE A DESSEIN TRÈS OBSCURE POUR JEANNE — TOUT SE PRÉPARE POUR PERMETTRE A PIERRE CAUCHON DE TENTER UNE SURPRISE

L'audace des prétendus juges de Rouen s'accroît à mesure que le drame touche à son terme et l'odieux procès va se terminer par une forfaiture éhontée. Libre à ces misérables d'agir ainsi et, puisqu'ils livrent le sang innocent, de s'afficher criminels. La beauté d'âme de leur victime n'en paraîtra que plus éclatante.

Toutefois, l'objection soulevée plus haut se représente peut-être à l'esprit du lecteur :

Comment les Voix de Jeanne, venant si souvent l'entretenir, ne l'ont-elles pas mise en garde contre les pièges multiples qui lui étaient tendus ?

Dieu, s'il le voulait, pouvait sans nul doute communiquer à l'Archange et aux Saintes les lumières nécessaires pour déjouer toutes les embûches. La seule question est de voir si cela entraînait dans le plan divin relatif à la guerrière. En effet, le rôle d'inspirée, d'héroïne et de rédemptrice ne demandait point qu'elle échappât aux mains de ses ennemis.

La jeune fille reçoit des communications d'En-Haut, mais non pas sur toutes choses : le voile ne se soulève que sur ce qui concerne sa mission. Les pièges dans lesquels on fait tomber la simple paysanne de Domremy n'empêchent pas le ciel de préparer en elle la vierge dont la mort sublime projettera sur l'histoire de la France et du monde une clarté vraiment unique.

Un moment viendra où les procédés infâmes employés pour conduire Jeanne au bûcher apparaîtront au grand jour. Alors commencera pour la Libératrice l'éclatante réhabilitation dans une apothéose de gloire. Ses ennemis le comprennent mieux que personne, aussi n'épargnent-ils rien pour lui arracher une rétractation ou quelque chose d'approchant qui les armerait d'un moyen d'accusation moins futile contre

la courageuse Lorraine. A la fin de la monition du 2 mai on les a trouvés la menace à la bouche : ils ont décidé d'aller plus loin.

Les mœurs de l'époque avaient conservé la coutume païenne et barbare de la *question*, qui permettait d'appliquer à tout homme coupable ou réputé tel plusieurs supplices cruels dans le but de le forcer à avouer sa faute. On voulut soumettre la captive à cette épreuve.

Le mercredi 9 mai, Jeanne fut amenée dans la grosse tour du château de Rouen, en présence de plusieurs seigneurs, juges et maîtres.

PIERRE CAUCHON. — Nous vous avertissons et nous vous requérons d'avoir à nous dire la vérité sur les nombreux et divers points que vous avez jusqu'ici niés ou auxquels vous avez répondu mensongèrement, ce qu'établissent des informations, des preuves et de fortes présomptions. On vous a lu et exposé un grand nombre de ces points et il vous a été dit que si vous ne vouliez pas avouer la vérité, vous alliez être sur le champ soumise à la torture, dont les instruments sont là, dans cette même tour, placés sous vos yeux. Là aussi sont présents les exécuteurs qui, par notre ordre, sont prêts à vous torturer, afin de vous ramener dans la voie et la connaissance de la vérité et de vous procurer ainsi le salut de l'âme et du corps que vous exposez à de graves périls par vos inventions mensongères.

JEANNE. — Vraiment, même si vous deviez me faire arracher les membres et me faire partir l'âme du corps, je ne vous dirais pas autre chose, et, si je vous disais quelque chose, je vous dirais toujours ensuite que vous me l'avez fait dire par force... Jeudi dernier, fête de la Sainte-Croix, j'ai reçu réconfort de saint Gabriel; et croyez bien que c'était saint Gabriel, j'ai su par mes Voix que c'était lui... J'ai demandé conseil à mes Voix pour savoir si je dois me soumettre à l'Église, parce que les gens d'Église me pressent fort de m'y soumettre; et elles m'ont dit : « Si tu veux que Dieu te vienne en aide, il faut t'en rapporter à lui pour toutes tes actions. »

PIERRE CAUCHON. — Voulez-vous vous en rapporter à l'archevêque de Reims au sujet de la couronne que vous dites lui avoir été remise?

JEANNE. — Faites-le venir ici et que je l'entende parler, et puis je vous répondrai. Il n'oserait pas d'ailleurs dire le contraire de ce que je vous en ai dit.

Étant donné l'endurcissement de son âme et sa façon de répondre, nous, juges, dans la crainte que le supplice, la torture lui profite peu, avons décidé qu'il y a lieu de le différer, du moins pour l'instant et jusqu'à ce que nous ayons eu là-dessus avis plus complet.

Auprès des instruments de supplice étalés dans le donjon du château, le bourreau Leparmentier et son aide se tenaient donc, sinistres, prêts à faire leur besogne, en même temps que le juge en menaçait Jeanne. Cette mise en scène fait ressortir plus encore l'héroïsme de la victime.

Ce 9 mai, la torture était seulement une menace dans l'intention du tribunal, mais trois jours plus tard, douze assesseurs, présidés par Cauchon et Lemaître, délibérèrent pour savoir s'ils devaient oui ou non l'appliquer à la Pucelle, déjà épuisée par la maladie.

Morel, Courcelles et Loyseleur furent les seuls qui assumèrent la honte de réclamer la torture; l'Anglais Guillaume Haiton, survenant pendant la séance, se prononça contre cette barbarie ainsi que Lemaître et neuf autres théologiens.

Pendant ce temps, l'Université de Paris discutait sur les douze articles.

Le 14 mai, les maîtres tranchent brutalement la question et commencent ainsi leur délibération :

Sur le premier article, la Faculté, après avoir pesé la fin, le mode, la matière des révélations, la qualité de la personne, le lieu et les autres circonstances, déclare doctrinalement, où qu'il n'y a là que des choses mensongères, trompeuses et pernicieuses, ou que les apparitions et révélations de Jeanne sont superstitieuses, procédant des esprits malins et diaboliques, Béalial, Satan et Béhémoth.

Tout le reste est sur le même ton :

Attentat à la dignité angélique..... mauvaise croyance..... divination..... présomption..... forfanterie ridicule..... mépris de Dieu dans ses sacrements..... cruauté et perfidie..... scandale..... blasphème..... tentative de suicide..... erreur contre la foi..... transgression de l'amour du prochain..... idolâtrie..... invocation du démon..... rébellion contre l'Église..... schisme et apostasie.....

Et la Faculté termine ainsi :

C'est pourquoi, si cette femme, après avoir été charitablement exhortée, dûment avertie par le juge compétent, refuse de revenir de plein gré à l'unité de la foi catholique, d'abjurer publiquement son erreur à la volonté de son juge et de donner une satisfaction convenable, il y aura lieu de l'abandonner au juge séculier pour en recevoir la peine proportionnée à son crime.

Tout cela ne suffit pas encore à la haine de Bedford ni au zèle de l'Université que le régent avait mis en œuvre pour supprimer l'obstacle dressé en face de la domination anglaise; deux lettres officielles contenant l'avis des maîtres de Paris arrivèrent bientôt à Rouen.

L'une portait à Pierre Cauchon les félicitations des savants parisiens. Le zèle pastoral du prélat, sa justice, sa vigoureuse probité s'exerçaient dignement à l'encontre de « cette femme que l'on proclame Pucelle, dont le poison répandu au loin a manifestement infecté le troupeau très chrétien dans presque tout l'Occident ».

La seconde lettre, adressée au roi d'Angleterre lui-même, est la réponse au rapport que celui-ci a fait parvenir à l'*Alma Mater* sur le procès de la Pucelle.

Cette missive conclut par cette phrase qu'il importe de retenir et de bien peser :

Toutefois, finalement, nous supplions humblement Votre Excellente Altesse que très diligemment cette matière soit par justice terminée rapidement; car, en vérité, la longueur et le délai sont très périlleux et il est très nécessaire qu'il y ait à ce sujet notable et grande réparation, pour que le peuple, qui par cette femme a été fort scandalisé, soit ramené à bonne et sainte doctrine et croyance.

Les deux pièces sont datées du 14 mai.

Trois jours après, tout ce dossier arrivait à Rouen.

Le samedi 19 mai, les juges convoquèrent les assesseurs dans la chapelle du palais archiépiscopal de Rouen: cinquante d'entre eux répondirent à l'appel, et lorsque le vice-inquisiteur eut pris place à côté de l'évêque de Beauvais, celui-ci s'exprima en ces termes :

Nous avons reçu depuis longtemps un nombre très considérable de délibérations et d'opinions de notables docteurs et maîtres au sujet des assertions données et avouées par Jeanne. En nous

basant sur ces délibérations, nous aurions pu, il y a longtemps déjà, procéder à la conclusion de la cause, parce qu'elles étaient assurément bien suffisantes. Mais pour témoigner honneur et respect à notre Mère l'Université de Paris; pour avoir sur la matière une lumière plus grande et plus complète; pour rassurer davantage les consciences et pour l'édification de tous, nous avons décidé de transmettre les assertions dont il s'agit à notre Mère l'Université de Paris.

On prend ensuite connaissance du dossier rapporté de Paris; puis les maîtres présents donnent leur avis :

Leur délibération a été conforme à celles de l'Université tant sur les qualifications à donner aux assertions que sur le mode de procéder qui devra être suivi ultérieurement par les juges.

On s'en tiendra par conséquent aux ordres de Paris; une monition sera encore adressée à la Pucelle, mais on s'arrangera toujours pour que des réponses compromettantes lui soient soufflées à l'avance par les fourbes conseillers qui ont accepté la mission de conduire la jeune fille à sa perte. Toutefois, bien que l'on ait hâte d'en finir, on attend quatre jours encore avant de faire cette démarche. C'est que les chefs anglais ont compris tout l'odieux d'une condamnation capitale terminant semblable procès, où le seul crime reproché à l'accusée est d'avoir des révélations déclarées diaboliques par un tribunal à leurs gages. De concert avec les juges, le gouvernement conspire et invente de toutes pièces une machination grâce à laquelle il espère tromper la postérité.

Mais poursuivons notre récit.

Avant de terminer la précédente assemblée, Pierre Cauchon avait rédigé cette ordonnance :

Nous décidons que Jeanne sera encore une fois avertie charitablement de rentrer dans la voie de la vérité, dans celle du salut de son âme et de son corps.

En conséquence, le mercredi 23 mai, ayant Jean Lemaître à ses côtés, l'évêque de Beauvais préside dans une des salles du château de Rouen une nouvelle séance.

Quand la captive eut été introduite, Maître Pierre Maurice commença un discours en langue française. La mise en scène est d'une habileté parfaite; on sent, à la lecture du procès-verbal officiel, que tout est disposé en vue de la journée du lendemain. Le docteur s'érige d'abord en juge: son langage est sévère; il tutoie l'accusée et place sa conduite en face du verdict prononcé par l'Alma Mater.

On s'en rendra déjà compte par le premier article.

Et d'abord, Jeanne, tu as dit qu'à l'âge de treize ans ou environ, tu as eu des révélations et des apparitions des anges, de sainte Catherine et de sainte Marguerite; que tu les a vus souvent des yeux de ton corps, qu'ils t'ont parlé et te parlent encore souvent, et qu'ils t'ont dit bien des choses relatées plus au long au cours du procès.

Sur ce premier point, les clercs de l'Université de Paris, et d'autres encore, après avoir examiné le mode de ces révélations et le but de ces apparitions, leur objet et ta propre condition, après avoir tout bien considéré, déclarent que tout cela n'est qu'inventions mensongères, séductrices et pernicieuses, ou bien qu'elles sont entachées de superstitions et ne peuvent procéder que d'esprits malins et diaboliques.

Le procès-verbal continue ainsi jusqu'à la fin du XII^e article, puis tout à coup le ton change, devient doucereux, presque familier; on fait appel à la piété de la jeune fille :

Jeanne, ma bien chère amie, il est grand temps, alors que votre procès touche à sa fin, de bien peser tout ce qui a été dit. Quatre fois déjà Monseigneur l'évêque de Beauvais, le seigneur vicaire de l'Inquisiteur et d'autres docteurs délégués par eux, vous ont, avec le plus grand zèle, avertie, soit en public, soit en particulier.

Ils vous prient, vous exhortent, vous avertissent par les entrailles de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a voulu souffrir une mort si cruelle pour la rédemption du genre humain, de corriger vos paroles, de les soumettre au jugement de l'Église, comme tout fidèle est tenu et obligé de faire. Ne vous laissez point séparer de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui vous a créée pour que vous participiez à sa gloire; ne choisissez pas la voie de l'éternelle damnation avec les ennemis de Dieu.

Il lui rappelle encore une fois les dangers auxquels elle expose son âme et son corps, et termine par ces mots :

Ne vous laissez pas arrêter par le respect humain ni peut-être par cette crainte vaine de perdre, en agissant comme je vous le demande, les grands honneurs que vous avez eus. Il faut préférer à tout cela l'honneur de Dieu et le salut de votre corps et de votre âme. Lorsque vous ne voulez pas vous soumettre à l'Église, vous vous en séparez de fait, vous ne vous soumettez pas à Dieu; vous êtes dans l'erreur sur l'article de foi : *l'Église, une, sainte*, etc. Il vous a été suffisamment exposé dans de précédentes monitions ce qu'est cette Église et son autorité.

Je vous avertis, vous prie et vous exhorte, par votre piété envers la Passion de votre Créateur et l'affection que vous avez pour le salut de votre corps et de votre âme, de corriger et d'amender vos erreurs, de rentrer dans la voie de la vérité en obéissant à l'Église, en vous soumettant à son jugement et à sa décision pour tout ce que vous avez fait et dit. Mais si vous ne le faites, si vous persistez, sachez que votre âme sera accablée par la damnation et que je crains fort pour la destruction de votre corps.

Que Notre-Seigneur Jésus-Christ veuille vous préserver de ces malheurs!

Nous le voyons, rien de plus hypocrite et de plus émouvant tout ensemble.

On ne demande plus à Jeanne qu'une seule chose : la soumission à l'Église, soumission à laquelle elle a maintes fois déjà consenti. Mais de crainte que séance tenante elle n'accède au désir de ses juges, le prédicateur a bien soin de mettre en évidence la relation directe ou mieux la confusion qu'il établit entre le tribunal de Rouen et l'Église romaine; ainsi il semble que s'abandonner docilement à l'une, c'est par là même acquiescer à la juridiction de l'autre.

Dans ces conditions, la Pucelle ne pouvait que se souvenir du conseil de Loyseleur : « Vous soumettre aux Anglais, c'est votre perte. » Elle se contenta comme précédemment d'opposer aux juges cette phrase très simple, en marge de laquelle ils firent inscrire ces mots : *réponse orgueilleuse de Jeanne*.

— Pour ce qui concerne mes paroles et mes actions, je m'en rapporte à ce que j'ai dit au procès.

Pierre Cauchon reprit :

— Pensez-vous donc n'être pas tenue de soumettre vos paroles et vos actions à l'Église militante ou à d'autres qu'à Dieu?

JEANNE. — Je veux maintenir là-dessus la manière de parler que j'ai toujours eue au cours de ce procès... Si j'étais en jugement et si je voyais le feu allumé, les bourrées préparées et le bourreau prêt à mettre le feu, et si moi-même j'étais dans le feu, je ne dirais pas autre chose et je soutiendrais jusqu'à la mort tout ce que j'ai dit au cours du procès.

Après avoir, suivant l'usage, demandé tant à l'accusée qu'au promoteur s'ils n'avaient rien à ajouter, les juges déclarèrent la cause entendue et remirent au lendemain la sentence du jugement.

En conclusion, dans les réponses de la sainte héroïne, rien n'avait été capable d'altérer aux yeux des personnes de bien et même du peuple entier l'éclat qui brillait autour de son nom.

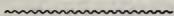
Malgré la perfidie de ses juges, la trahison de son confident, la vue des instruments de torture et la menace du bûcher, Jeanne avait soutenu que ses révélations étaient vraies, elle avait maintenu que sa mission était divine. On pouvait bien la brûler, mais faire disparaître de son front l'auréole d'Envoyée de Dieu ou seulement essayer de l'obscurcir était chose impossible!

Fallait-il donc que Cauchon s'avouât vaincu? Le misérable avait-il reçu tant d'argent et fait preuve de tant de néfastes talents en pure perte? Devait-il confesser aux Anglais que, maîtres d'assassiner la Pucelle, ils ne parviendraient pas à la déshonorer?....

L'évêque de Beauvais veut à tout prix faire rétracter à sa victime de prétendues erreurs, afin que l'on puisse douter de la sincérité de la Pucelle et de son rôle providentiel. Pour cela rien ne lui coûtera désormais, et la plus grossière fourberie lui paraîtra légitime. Jusqu'à présent, s'il a supprimé des pièces au procès, il n'en a pas substitué; aujourd'hui il ne reculera point devant ce nouveau forfait. Il n'a pas encore pris la responsabilité de promesses mensongères, il va l'encourir sans hésiter. Un mode de séduction lui reste: c'est de faire briller aux yeux de la guerrière l'espoir de reprendre les armes pour la France; c'est là l'unique rêve de la captive, elle le dit assez haut: Cauchon va faire jouer ce dernier ressort.

Enfin, s'entourant de toutes les chances de réussite, le misérable n'aura plus seulement la menace aux lèvres, il placera près de son tribunal un bourreau préparant sa torche incendiaire. En même temps Loyseleur, le faux directeur de la conscience si diversement agitée de la Pucelle, changera tout à coup de tactique, et, par une trahison nouvelle, déclarera coupable une résistance qu'il a jusqu'alors conseillée et encouragée; au nom de Dieu il suppliera la jeune vierge de sauver son âme en se soumettant au tribunal de Rouen.

Tel est le programme de la scène de Saint-Ouen, exploitée si souvent contre la mémoire de Jeanne d'Arc.



CHAPITRE XIII

24 mai

LA SCÈNE DU CIMETIÈRE SAINT-OUEN — POURQUOI LES ANGLAIS LA VOULAIENT — COMMENT WINCHESTER ET CAUCHON LA PRÉPARÈRENT — COMPLICES ET SOUS-ORDRES — LE PEUPLE DE ROUEN SE REND EN MASSE A LA CONVOCATION — LES DEUX ESTRADES — LE CARDINAL D'ANGLETERRE, LES JUGES, LES PRÉLATS — PROPOS DE LOYSEUR A L'ACCUSÉE — DISCOURS DE GUILLAUME ÉRARD — L'HONNEUR DU ROI DE FRANCE DÉFENDU PAR JEANNE — APPEL A NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE — LECTURE DE LA SENTENCE DE CONDAMNATION — MENACES ET VIOLENCES MORALES — PROMESSE DE DÉLIVRANCE — SOUMISSION A L'ÉGLISE ET ACCEPTATION DU VÊTEMENT FÉMININ — FORMULE ACCEPTÉE ET FORMULE SUBSTITUÉE — JEANNE ADMISE A LA PÉNITENCE — COLÈRE DES ANGLAIS CONTRE CAUCHON — WARWICK RASSURÉ — LA PRISON D'ÉGLISE REFUSÉE MALGRÉ LES PROMESSES — LE RETOUR AU CHATEAU DE ROUEN — INSULTES DES ANGLAIS — COMBIEN LA PUCELLE AVAIT ÉTÉ TROMPÉE PAR SES ENNEMIS

Le procès de la Pucelle durait depuis cinq mois. Cependant il n'avait pas encore atteint son vrai but : compromettre la cause de Charles VII et retourner contre ce monarque l'argument que l'intervention providentielle de Jeanne suggérait aux âmes droites : « Dieu combat pour le roi de France! »

Ni l'opinion du tribunal de Rouen ni le verdict de l'Université ne pouvaient suffire pour démontrer que le chef de la nation française s'était disqualifié en donnant sa confiance à une sorcière et une hérétique. A leurs suffrages intéressés, le bon sens populaire savait bien répondre : ceux qui vivent de l'or anglais jugent d'après leur salaire et selon les ordres de leurs maîtres. On se souvenait qu'à Poitiers l'Eglise de France s'était prononcée en faveur de Jeanne et l'on n'ignorait pas que cette dernière demeurait immuable dans l'affirmation de ses divines révélations.

Ah! s'il était possible d'arracher des lèvres de cette jeune fille une parole, une seule parole semblant désavouer ce qu'elle a jusqu'ici maintenu intrépidement, quelle fortune pour ses adversaires!

Dans ce but, Winchester et Cauchon ont distribué des rôles à quelques comparses; par avance, ils ont fait rédiger deux formules d'abjuration : l'une catégorique, l'autre anodine; ils se sont enfin munis de la minute de deux jugements : le premier livrant Jeanne au bras séculier, le second l'admettant à la pénitence. La réussite de leur plan paraît tellement assurée à leurs yeux qu'ils ont choisi pour scène de leur exploit une terre ecclésiastique : le cimetière de Saint-Ouen. Les exécutions capitales étant l'œuvre

I (2

II (1

de l'autorité civile n'ont jamais lieu en cet endroit. De plus, malgré ces menaces que les juges iniques s'apprentent à proférer contre leur victime, ils n'ont point fait dresser de bûcher : ils ne veulent pas encore l'allumer ce jour-là.

Fallût-il mentir à l'univers entier, ils sont décidés à publier partout que le 24 mai 1431 la Pucelle a fait une abjuration solennelle. Aux termes du droit inquisitorial, cela signifie qu'elle reconnaît avoir été jusqu'à présent dans l'erreur sur les Voix qui la guident et sur l'habit qu'elle porte; l'accusée s'engage donc par serment à modifier sa vie sur ces deux points et à subir en cas de rechute le supplice capital.⁴

Au premier aspect, pareille démarche semble une marque de la bénignité anglaise qui veut sauver Jeanne. En réalité, il n'y a là que perfidie et mensonge; l'héroïne, traîtreusement trompée, ne manquera pas, dès qu'elle en sera avertie, de protester contre sa prétendue abjuration; par ce seul fait, l'infortunée sera déclarée relapse, et une simple constatation de sa persévérance à suivre les ordres de Dieu suffira pour la livrer au bourreau.

Voici maintenant, une à une, toutes les phases de cette atroce machination.

On a constaté le ton doucereux des dernières exhortations, à la séance du 23 mai. Le but des juges était d'amener la jeune paysanne à confondre la soumission à leur tribunal avec la soumission à l'Eglise enseignante, au Pape et au Concile général, au point qu'elle ne saurait plus distinguer l'une de l'autre. Les démarches faites auprès d'elle avant la scène de Saint-Ouen tendent toujours à réaliser ce dessein criminel.

Dès le matin du 24 mai, les moyens les plus habiles sont multipliés pour égarer tout à fait le jugement de la Pucelle sur cette question capitale. D'abord un de ses plus farouches ennemis, maître Jean Beaupère, reçoit l'ordre de s'introduire seul dans le cachot : il annonce à la captive que dans peu de temps elle sera produite en public pour être prêchée; puis il ajoute avec une hypocrite componction : « Si vous êtes bonne chrétienne, quand vous aurez gravi les marches de l'échafaud, vous proclamerez que vous vous en remettez de tous vos actes et de toutes vos paroles à Notre Mère la Sainte Eglise et en particulier aux juges ecclésiastiques. » Elle répondit qu'elle le ferait, affirme son interlocuteur. D'après les détails de cette journée, il est facile de conclure que Jean Beaupère avait bien embrouillé sa formule, puisque la Pucelle comprenait qu'il s'agissait vraiment de la soumission à l'Eglise romaine dont elle a toujours été la fille obéissante.

Le cimetière de Saint-Ouen s'étendait mi-partie devant le sanctuaire de ce nom, qui était encore inachevé en 1431, et mi-partie le long du côté sud de la nef. Il consistait alors en une vaste place entourée de murailles, mais renfermant peu de tombeaux : c'était un lieu de réunion fréquenté volontiers par le peuple rouennais, qui pouvait, dans des établissements voisins, se procurer à bon compte le cidre et diverses autres boissons. Ce cimetière servait de marché à la boucherie et aussi de rendez-vous pour certaines fêtes tellement profanes que des plaintes, motivées par le respect dû aux morts, s'étaient maintes fois produites. La juridiction ecclésiastique avait souvent choisi ce lieu pour des prédications solennelles, des abjurations auxquelles on voulait donner une grande publicité.

Les habitants de Rouen avaient beaucoup entendu parler de la prisonnière sans l'avoir jamais entrevue. Dès qu'on sut qu'elle allait être « préchée » à Saint-Ouen, tous s'y portèrent en masse. La grande majorité du peuple était favorable à l'innocente accusée.

1 - Dans le cimetière, deux estrades s'élevaient : l'une de peu d'importance, l'autre aux vastes proportions et aux riches tentures. A l'heure indiquée, celle-ci se trouva remplie d'une foule de personnages ecclésiastiques. Au premier rang, avec les juges, 425 on voyait le cardinal d'Angleterre; Louis de Luxembourg, évêque de Théroüanne; Jean de Mailly, évêque de Noyon, et William Alnwick, évêque de Norwich; Robert Jolivet, abbé du Mont Saint-Michel. Ce traître, qui avait essayé de livrer sa forteresse aux Anglais et combattait la France, était là avec les abbés de Fécamp, de Saint-Ouen, de Jumièges, de Bec, de Corneilles, de Mortemer, de Préaux. Puis bon nombre de prieurs et maîtres. Enfin les secrétaires et clercs de tous ces personnages, et beaucoup d'autres non désignés au procès-verbal officiel figuraient également dans cette tribune.

Cependant la porte du vieux château s'ouvre pour livrer passage à un chariot escorté de soldats anglais. Jeanne, revêtue de son costume masculin, y a pris place. Sa première impression sur Rouen est assurément bien triste; elle traverse le quartier des prisons royales : les geôles incendiées depuis treize ans n'ont pas encore été reconstruites. Le long du chemin, la jeune fille repasse les paroles qui lui ont été adressées le matin dans sa prison par les membres du tribunal; elle médite aussi avec mélancolie un avertissement de ses Voix : celles-ci la mettent en garde contre elle-même et ceux qui l'entourent, lui prédisant qu'on cherchera à la tromper et qu'on y arrivera.

A mesure que le cortège s'avance à travers la ville, la foule devient plus compacte, et la Pucelle, qui, depuis un an, vivait retirée du commerce du monde, éprouve une étrange émotion; elle devine dans les regards de plusieurs la sympathie qu'elle inspire.

Sur la place Saint-Ouen, le flot humain grossit toujours; un bruit confus de conversations entremêlées monte jusqu'à l'héroïne. Le chariot ne peut percer cette multitude; la prisonnière, obligée de descendre, est placée dans l'embrasement d'une des petites portes du cimetière, en attendant que la cérémonie commence.

Nicolas Loyseleur s'approche alors de celle dont il guettait la venue. Comptant toujours sur le dévouement du traître, la douce enfant est heureuse de cette rencontre; elle écoute son interlocuteur, mais bientôt le trouble l'envahit : c'est que, de sa voix la plus avenante, l'hypocrite vient de lui dire :

« Jeanne, croyez-moi, si vous le voulez, vous allez être sauvée; reprenez votre habit et faites tout ce qui vous sera ordonné, autrement vous seriez en péril de mort. Mais si vous exécutez ce que je vous propose, vous serez saine et sauve, vous n'éprouverez aucun mal, au contraire vous aurez beaucoup de bien. Vous serez remise à l'Eglise. »

Etre remise à l'Eglise, c'est-à-dire passer enfin dans une prison ecclésiastique gardée par des femmes, c'était précisément la demande que la jeune fille formulait en vain depuis cinq mois.... Serait-il possible que les juges, revenus à des sentiments d'humanité, lui accordassent cette faveur? Elle n'eut guère le temps de prolonger sa conversation avec Loyseleur. Bientôt on la fit monter sur la petite estrade élevée en face

de celle des magistrats : quatre personnages ecclésiastiques, maître Guillaume Erard, l'huissier Massieu et les notaires Manchon et Colle, prirent place auprès de la Pucelle. Aux abords immédiats de cette estrade, on reconnaissait maints personnages officiels mêlés au procès pour la plupart et que nous ne tarderons pas à retrouver. Jeanne s'assit, ignorant toujours ce que l'on prétendait au juste obtenir d'elle, tandis que Guillaume Erard se levait pour commencer un sermon. Le prédicateur avait choisi ce texte de l'Évangile de saint Jean : « Le sarment ne saurait de lui-même porter du fruit s'il ne demeure attaché à la vigne. » Le procès-verbal officiel résume en peu de mots le discours de l'orateur :

Puis il a expliqué solennellement comment tous les catholiques doivent rester attachés à la vraie vigne de Notre Sainte Mère l'Église que le Christ a plantée de sa propre main : il a montré comment Jeanne s'était écartée de Notre Sainte Mère l'Église par ses nombreuses erreurs, par des crimes graves, au grand scandale du peuple chrétien. Il l'a admonestée et exhortée, elle et le peuple entier, par un salutaire enseignement.

On n'a pas oublié le but principal de la cérémonie : déshonorer Charles VII. Guillaume, suivant le rôle qui lui avait été assigné, amena bientôt la question sur ce terrain. Il y revint même à plusieurs reprises et reprocha à la maison de France, jusque-là protectrice de la foi, de s'être laissé abuser par une personne tombée dans l'hérésie et le schisme, déclarant que c'était la première fois que pareille monstruosité se produisait dans l'histoire.

En parlant ainsi, Erard atteignait une double fin : il discréditait la cause nationale devant le peuple de Rouen et troublait profondément la captive en s'efforçant de lui donner l'impression que son rôle dans la guerre avait été nuisible à sa patrie. Continuant dans cet ordre d'idées, il s'écria donc :

— O France, tu es bien abusée! Tu as toujours été la nation très chrétienne, et Charles, qui se dit ton roi, a adhéré, comme un hérétique et un schismatique qu'il est, aux paroles et aux faits d'une femme vaine, diffamée et déshonorée. Et non pas lui seulement, mais tout le clergé de son obéissance, par lequel elle a été examinée et non reprise, comme elle l'a dit.

A ces injures contre sa patrie et son prince, la Pucelle frémissait, mais se contenait pourtant, quand l'orateur, l'interpellant du geste, lui dit :

— C'est à toi, Jeanne, que je parle; c'est à toi que je dis que ton roi est hérétique et schismatique!

C'en était trop; la Libératrice ne pouvait plus tarder à défendre son souverain, et d'ailleurs elle entendit de ses Voix célestes un ordre soudain : « Réponds! » disaient les Saintes. Elle obéit :

— Par ma foi, sire, révérence gardée, je vous ose bien dire et jurer, sur peine de ma vie, que c'est le plus noble chrétien de tous les chrétiens et que nul mieux que lui n'aime la foi et l'Évangile. Il n'est donc point tel que vous dites!

A son tour le prédicateur fut embarrassé, et, ne sachant que répliquer :

— Faites-la taire! commanda-t-il à Massieu.

Mais reprenons le procès-verbal officiel. Quoique rédigé pour sa perte, il nous montre au contraire la foi et la sagesse de l'héroïne.

En terminant sa prédication, maître Guillaume Erard a parlé à Jeanne en ces termes :

MAITRE ERARD. — Voici Messieurs les juges qui, à plusieurs reprises, vous ont sommée et requise de vouloir bien soumettre toutes vos paroles et vos actions à Notre Mère la Sainte Église, en vous montrant qu'il existe dans vos paroles et dans vos actes beaucoup de choses qui, ainsi qu'il a paru aux clercs, ne sont bonnes ni à dire ni à soutenir.

JEANNE. — Je vais vous répondre..... Pour ce qui est de ma soumission à l'Église, j'ai répondu que tout ce que j'ai dit ou fait soit envoyé à Rome vers Notre Saint-Père le Pape, auquel, après Dieu, je m'en rapporte..... Mes paroles et mes actes je les ai faits et dits sur l'ordre de Dieu.....; je n'en rends personne responsable, ni mon roi ni aucun autre.....; s'il s'y trouve quelque faute, c'est à moi qu'il faut s'en prendre et non à d'autres.

MAITRE ERARD. — Voulez-vous rétracter tous vos discours et tous vos actes qui sont désapprouvés par les clercs ?

JEANNE. — Je m'en rapporte à Dieu et à Notre Saint-Père le Pape.

PIERRE CAUCHON. — Cette réponse ne suffit pas, on ne peut aller chercher Notre Saint-Père si loin; les Ordinaires sont juges chacun en leur diocèse, il faut donc vous en rapporter à Notre Mère la Sainte Église, et tenir pour vrai ce que les clercs et autres gens compétents ont dit et décidé au sujet de vos paroles et de vos actions.

Trois fois de suite l'accusée reçut cette admonestation, et, comme elle ne voulait pas faire d'autre réponse, l'évêque commença alors la lecture de la sentence.

En se soumettant publiquement au Pape et à l'Église, comme le lui demandait sa conscience chrétienne, elle avait une fois de plus accompli son devoir; mais l'infâme Cauchon, manquant aux règles les plus élémentaires du droit ecclésiastique, n'avait point voulu tenir compte d'un appel qui lui enlevait tout pouvoir (si jamais il en eut) de s'occuper désormais de cette affaire.

Lorsque l'évêque de Beauvais déclara qu'il allait prononcer la sentence de condamnation, un mouvement de terreur glaça le peuple qui couvrait la place. Les supplications commencèrent à s'élever de toutes parts :

— Jeanne, faites ce que l'on vous conseille! clamaient ces braves gens. Voulez-vous donc votre mort ?

A ce moment, ceux qui sur l'estrade entouraient la jeune fille joignirent leurs instances à celles de la foule. Erard exhiba alors une formule, longue à peu près comme un *Pater noster* et tracée en six ou sept lignes sur une feuille de papier : c'était un engagement de se soumettre aux ordres et aux décisions de l'Église, de reprendre l'habit de femme, de ne plus porter les cheveux coupés à la manière des chevaliers, enfin, de ne plus s'armer, moyennant quoi la captive serait placée dans les prisons ecclésiastiques. Après avoir donné lecture du factum, le prêtre ajouta :

— Voilà ce qu'il faut maintenant abjurer et révoquer.

Cependant les cris s'entre-croisaient, et l'accusée ne devait guère entendre facilement les paroles du prédicateur; en tous cas, elle ne saisissait pas ce qu'on réclamait d'elle.

— Qu'est-ce qu'abjurer? demanda-t-elle. Je ne comprends pas ce mot; qu'on me donne un conseil!

— Conseillez-la, ordonna Erard à Massieu.

Ce dernier s'excusa, mais, n'osant résister, il dit :

— Si vous allez à l'encontre de ce qui vient de vous être lu, vous serez brûlée; je vous conseille donc de vous en rapporter à l'Église universelle sur la question de savoir si vous devez ou non abjurer ces articles.

Aussitôt la Pucelle s'adressant à Erard :

— Je m'en rapporte à l'Église universelle, pour savoir si je dois les abjurer ou non.

— Tu les abjureras présentement, reprit son interlocuteur furieux, ou tu seras brûlée.

Et sa main, d'un geste, montrait, stationnant près de là, une charrette dans laquelle se tenait le bourreau prêt à emmener la victime. Ce spectacle, ménagé à dessein, fut pour Jeanne toute une révélation. Elle qui jusqu'alors ne savait trop ce qu'on lui voulait, comprit qu'on allait la mettre cruellement à mort, et elle eut peur.

La pensée de mourir à dix-neuf ans pouvait faire trembler l'héroïne sans qu'on lui reprochât de manquer de courage.

Dès qu'il eut compris que le coup avait porté, Erard changea de ton.

— Jeanne, reprit-il, nous avons grandement pitié de vous; mais il faut que vous révoquiez ce que vous avez dit, ou que nous vous livrions à la justice séculière!

— Je n'ai rien fait de mal, répondit-elle, je crois aux douze articles de notre foi, aux dix commandements de Dieu. Je m'en remets à la cour de Rome et je veux donner croyance à tout ce que l'Église enseigne.....

Cependant, l'évêque de Beauvais, qui ne perdait rien de cette scène, voyant la jeune fille prête à tourner au gré de ses désirs, commença d'une voix lente et grave la lecture d'une sentence de condamnation dont les seuls termes dénotent tant d'hypocrisie que l'on reste écoeuré devant une aussi sacrilège audace.

Au nom du Seigneur, Amen. — Tous les pasteurs de l'Église, qui ont à cœur de prendre un soin fidèle du troupeau qui leur appartient, doivent faire tous leurs efforts, lorsque le perfide semeur d'erreurs s'ingénie davantage par ses ruses nombreuses et ses mensonges pernicieux à infester le troupeau du Christ. — Donc, parce que devant nous — Pierre, par la miséricorde divine, évêque de Beauvais, et Fr. Jean Lemaitre, vicaire, en cette ville et en ce diocèse de Rouen, de l'illustre docteur, maître Jean Graverend, inquisiteur du mal hérétique pour le royaume de France et délégué spécialement par lui pour cette affaire — parce que, devant nous, juges compétents, toi, Jeanne, communément appelée la Pucelle, tu as été, à cause d'un grand nombre de crimes pernicieux, traduite et citée en cause de foi; après avoir vu et examiné, avec le plus grand soin, toute la suite de ton procès, tout ce qui y a été agité, principalement tes réponses, tes aveux et tes affirmations; nous, juges, disons et décrétons que tu as été, au sujet de tes révélations et apparitions prétendues divines, menteuse, séductrice, pernicieuse, présomptueuse, croyant à la légère, téméraire, superstitieuse, divinatrice, blasphématrice envers Dieu, les saints et les saintes. Tu as été dûment et suffisamment avertie de t'amender, de te corriger de tes défauts, de te soumettre aux jugements, à la décision et correction de Notre Sainte Mère l'Église, ce que d'aucune façon tu n'as prétendu faire, et ce dont tu n'as jamais voulu te soucier; bien plus, parce que tu as expressément et à diverses reprises refusé de te soumettre à Notre Saint-Père le Pape et au saint Concile général: pour ces motifs, te trouvant endurcie et obstinée dans ces délits, excès et erreurs, nous te déclarons de plein droit excommuniée et hérétique, et tes erreurs ayant été détruites dans une prédication publique, nous déclarons t'abandonner et nous t'abandonnons à la justice séculière.

Si le texte n'avait pas été lu en langue latine, Jeanne aurait pu, comme elle venait de le faire pour le prédicateur, reprendre Cauchon, quand, par exemple, il affirmait qu'elle avait refusé de se soumettre au jugement du Souverain Pontife. L'innocente victime avait à cet instant bien d'autres soucis qui l'empêchaient d'écouter le juge.

Loyseleur était monté sur l'estrade et la pressait vivement de suivre ses conseils, Plusieurs insistant avec lui :

— Vous vous donnez beaucoup de peine pour me séduire, eut encore la force de répondre l'accusée.

Cependant ses interlocuteurs, témoins de l'angoisse de son âme, sûrs qu'ils pouvaient désormais l'induire aisément en erreur, entrèrent dans la voie des promesses : si elle consent à abandonner son costume, répètent-ils, elle sera remise aux mains de l'Église, elle aura une femme pour gardienne, elle ira à la messe, recevra la Sainte Communion et ne portera plus de lourdes chaînes. Jeanne est stupéfaite, elle ne comprend plus.... On lui accorde donc tout ce qui lui a été refusé jusqu'ici ; ce sont les juges maintenant qui font des concessions.... Anxieusement, elle interroge des yeux ceux qui l'entourent.... On lit sur ses traits la plus cruelle incertitude.

Le moment est venu d'emporter sur cette enfant une victoire facile.... Elle a toujours assuré que pour être délivrée de ses fers elle accepterait l'habit de son sexe, quitte à reprendre ensuite un vêtement masculin. Les juges connaissaient ce détail, et maître Erard avait mission de pousser le mensonge jusqu'à ses limites extrêmes :

— Si vous consentez, lui souffla-t-il, vous sortirez de prison et recouvrirez la liberté ! Avec cette nouvelle condition, Jeanne ne pouvait plus hésiter davantage. Massieu s'étant approché, elle traça une croix sur la petite cédule qui lui avait été lue, en disant à l'huissier compatissant :

— Il vaut mieux signer cela qu'être brûlée !

La lecture de la sentence touchait alors à sa fin : on avertit les prélats de la grande estrade que l'accusée s'était soumise. Au même instant, l'infortunée victime déclarait à Erard et à ceux qui étaient près d'elle :

— Je n'entends rien révoquer que ce qui plaira à Notre-Seigneur.

Cette parole ne fut pas relevée. Bientôt l'héroïne, joignant les mains en face des juges, s'écria à haute voix :

— Je me sou mets au jugement de l'Église et je prie saint Michel de me diriger et de me conseiller.

La foule étant à une certaine distance voyait les gestes de la Pucelle, mais ne comprenait pas les paroles prononcées ; plusieurs répétaient que, dans la cédule qu'elle avait acceptée, elle reconnaissait avoir séduit le peuple et commis le crime de lèse-majesté.

Beaucoup se réjouissaient de cette soumission qui devait l'arracher au supplice du feu.

Laurent Calot, secrétaire d'Henri VI, se tenait non loin de là ; on le vit bientôt tirer de sa manche une feuille de papier couverte d'une longue formule d'abjuration ; c'était celle qui avait été élaborée la veille par le tribunal ; elle était conçue en ces termes :

Toute personne qui a erré et s'est trompée en la foi chrétienne et, depuis, par la grâce de Dieu, est retournée à la lumière de vérité et à l'union de notre Mère la Sainte Église doit très bien prendre garde que l'ennemi d'enfer ne la poursuive de nouveau et fasse retomber en erreur et en damnation. Pour cette cause, moi, Jeanne, communément appelée la Pucelle, misérable pécheresse, après que j'ai connu les pièges de l'erreur dans lesquels j'étais tenue et que, par la grâce de Dieu, je suis retournée à Notre Mère la Sainte Église, afin qu'on voie que non pas par feinte, mais de bon cœur et de bonne volonté, je suis retournée à elle, je confesse que j'ai très gravement péché, en simulant mensongèrement avoir eu des apparitions et révélations de Dieu par les anges et sainte Catherine et sainte Marguerite, en séduisant les autres, en croyant follement et légèrement, en faisant de superstitieuses divinations, en blasphémant Dieu, ses saints et ses saintes. Je confesse aussi que j'ai été schismatique et que, par plusieurs manières, j'ai erré en la foi. Lesquels crimes et erreurs de bon cœur et sans fiction, moi, par la grâce de Notre-Seigneur, retournée à la voie de vérité par la sainte doctrine et par le bon conseil de vous et des docteurs et maîtres que vous m'avez envoyés, j'abjure présentement, j'y renonce et m'en éloigne entièrement. Et pour toutes ces choses dites auparavant, je me soumetts à la correction, disposition, amendement et totale décision de notre Sainte Mère l'Église et de votre bonne justice. Aussi je jure et promets que jamais, par quelque persuasion ou autre manière, je ne retournerai aux erreurs qui viennent d'être dites, lesquelles il a plu à Notre-Seigneur me délivrer et arracher. Et ceci je le dis, affirme et jure par Dieu le Tout-Puissant, et par ses saints Évangiles. Et en signe de cela, j'ai signé cette cédule de mon signe.

Ainsi signé : JEANNE ✠.

Calot avait reçu mission de substituer cette pièce à celle dont Jeanne avait entendu la lecture. Il gravit rapidement la petite estrade, et, comme s'il se fût agi d'une simple formalité, présenta le document à la signature de l'accusée qui déclara ne pas savoir écrire; pourtant, sur les instances du secrétaire, elle dessina en souriant un rond sur la cédule. Calot, trouvant que cela ne suffisait pas, saisit la main de la jeune fille et lui fit tracer son nom suivi d'une croix.

Pendant ce temps, Cauchon regardant, semblait hésiter. Il jouait bien son rôle, car cette interruption fut considérée par les Anglais et les ennemis de l'héroïne comme un acte de faiblesse et un témoignage de faveur envers elle. De violents murmures éclatèrent, et tandis que des pierres étaient lancées contre les deux estrades, un des chapelains du cardinal adressait à l'évêque de vifs reproches, l'appelant traître et complice de Jeanne. Le fourbe s'emporta.

— Vous en avez menti, s'écria-t-il, car dans une telle cause je ne veux favoriser personne, mais c'est le devoir du juge ecclésiastique de chercher à procurer à l'accusée le salut de l'âme et du corps; vous m'avez injurié, et je ne passerai pas outre que vous ne m'en ayez fait réparation.

Dans sa fureur, il jeta le procès à terre. Mais le cardinal intervint pour réprimander le chapelain et lui ordonner de se taire.

Cependant un grand tumulte se produisit. Les Anglais perdus dans la foule, entendant répéter de proche en proche que la prisonnière consentait à se soumettre et la voyant sourire tandis qu'elle remplissait les formalités, vociféraient bien haut :

— L'infâme! Elle trompe le tribunal pour échapper à la mort, regardez comme elle rit! Juges, vous ne voyez donc pas que la coupable se joue de vous et que son abjuration n'est qu'une moquerie?

Ce disant, ils continuaient à faire pleuvoir une grêle de pierres sur les deux estrades. Néanmoins, le calme fut vite rétabli, et Cauchon, se tournant vers le cardinal :

— Elle a abjuré, annonça-t-il, que faut-il faire ?

— L'admettre à la pénitence, répondit imperturbablement Winchester.

Ce perfide prélat savait bien ce qu'il faisait. En accomplissant cet acte au nom de l'Angleterre, il donnait le beau rôle à son pays et, pour l'avenir, laissait peser sur la la mémoire de la Libératrice de la France toute la responsabilité qu'entraînerait la rétractation inévitable de la prétendue abjuration, dont la jeune captive n'avait jamais compris ni le sens ni la portée. Il entend que l'on puisse dire plus tard : « Le bûcher de Rouen, ce n'est pas l'Angleterre qui a voulu le dresser ; mais la victime elle-même, par son obstination et sa témérité, s'est attiré ce châtement. »

La colère des Anglais fournit à Loyseleur l'occasion de féliciter la pauvre enfant :

— Jeanne, lui dit-il, vous avez fait une bonne journée. S'il plaît à Dieu, vous avez sauvé votre âme.

La scène avait assez duré. Pour y mettre fin, Cauchon lut le second jugement qu'il avait préparé ; commençant dans les mêmes termes que la sentence de condamnation qu'il avait prononcée presque entière, il se terminait par ces mots :

Mais parce que bien des fois charitablement avertie et bien longtemps attendue, revenant enfin, avec la sainte grâce de Dieu, dans le sein de notre Sainte Mère l'Eglise, tu as enfin, le cœur contrit et avec sincérité, nous aimons à le croire, ouvertement révoqué tes erreurs, parce que, les ayant rejetées loin de toi dans une solennité publique, tu les as abjurées de vive voix et par ta propre bouche, nous t'absolvons par les présentes des liens de l'excommunication qui te tenaient enchaînée. Mais parce que tu as péché témérairement contre Dieu et la Sainte Eglise, pour que tu fasses une pénitence salutaire, nous, juges, notre modération et notre clémence étant sauvées, nous te condamnons finalement et définitivement à la prison perpétuelle, avec le pain de douleur et l'eau d'angoisse, afin que tu y pleures tes fautes et que tu n'en commettes plus que tu doives pleurer.

A peine cette lecture était-elle achevée que Jeanne, songeant aux promesses qui lui avaient été faites et se conformant à un sage conseil de Massieu, s'adressa aux officiers ecclésiastiques qui l'entouraient :

— Or ça, gens d'Eglise, cria-t-elle joyeusement, conduisez-moi dans vos prisons, que je ne sois plus en la main de ces Anglais !

Et comme plusieurs assesseurs joignaient leur demande à la sienne, Cauchon dit aux gardes :

— Menez-la où vous l'avez prise.

Les geôliers obéirent : ils reconduisirent leur captive dans son cachot, en la rudoyant et en la laissant insulter par leurs serviteurs. C'était une première trahison.

Les soldats anglais manifestaient hautement leur rage : la sorcière avait donc la vie sauve ; or, tant qu'elle vivrait, ils se croiraient toujours vaincus d'avance. Les hommes qui formaient l'escorte d'honneur de l'évêque de Beauvais allèrent jusqu'à menacer celui-ci de leurs lances au moment où il rentrait chez lui. Quant à Warwick, ignorant ce qui avait été tramé entre Cauchon et Winchester, il murmura en se retirant :

— Cela va mal pour le roi ; cette fille nous échappe !

Mais un des assesseurs, au courant du complot, lui insinua tout bas :

— Soyez tranquille, nous la rattraperons bien.

Le simple récit de ce qui précède permet au lecteur de former son opinion sur la scène de Saint-Ouen et de se convaincre que si Jeanne a été indignement trompée, elle n'a jamais entendu révoquer ses Voix et sa mission.

En revanche, la politique anglaise et la conscience du juge inique qui dirigea cette infamie s'y sont déshonorées.

Après avoir cru réussir à l'amoindrir dans l'estime publique, les ennemis de Jeanne n'ont plus qu'à dresser son bûcher. Rien ne leur coûtera pour atteindre le but qu'ils poursuivent ; et le maniement des pièces fausses auquel ils viennent de se livrer n'est que le signal de crimes plus affreux devant lesquels ils ne reculeront point pour achever la perte de leur victime.

CHAPITRE XIV

JEANNE ACCEPTE UNE ROBE DE FEMME; ON LUI RASE LES CHEVEUX — ELLE ATTEND EN VAIN QU'ON LA CONDUISE DANS LES PRISONS D'ÉGLISE — NUL NE L'APPROCHE QUE SES GARDES — CONTRAINTE PAR VIOLENCE A REPRENDRE L'HABIT D'HOMME — SES PROTESTATIONS ÉNERGIQUES — LES ASSESSEURS ÉCARTÉS DU CHÂTEAU — LA PURETÉ DE LA PUCELLE EST MENACÉE — LE VÊTEMENT MASCULIN REPRIS COMME SAUVEGARDE — LA VISITE DES VOIX ET LEURS CONSEILS — L'ÉVÊQUE DE BEAUVAIS AU VIEUX CHATEAU — INTERROGATOIRE DE L'ACCUSÉE — LE JUGE ANNONCE A WARWICK QUE JEANNE EST PERDUE — LES ASSESSEURS A LA SÉANCE DU 29 MAI — LEUR OPINION ADMISE EN PARTIE SEULEMENT — CONVOCATION DU CLERGÉ DE ROUEN SUR LA PLACE DU VIEUX-MARCHÉ

Au moment où la Pucelle, joyeuse à la pensée de recouvrer bientôt sa liberté, quittait le cimetière de Saint-Ouen, Pierre Maurice et Nicolas Loyseleur lui remirent ostensiblement un costume de femme qu'elle emporta dans sa prison.

En se retrouvant bientôt après au vieux château, malgré la promesse qu'on venait de lui faire, Jeanne se sentit de nouveau envahie par l'angoisse. Elle songea toutefois que l'on attendait pour la transférer dans les geôles ecclésiastiques la réalisation de son engagement, et se tint donc prête à l'exécuter. Or, elle était depuis peu de temps rentrée dans sa cellule, quand une députation arriva vers elle. Cette députation était présidée, non par l'évêque de Beauvais, mais par le vice-inquisiteur, qui, en dépit de sa pusillanimité, n'avait cessé d'être favorable à l'héroïne. L'unique moyen de se rendre compte de cette entrevue est de citer le procès-verbal officiel. Je rappellerai néanmoins que celui-ci contient certainement des faussetés; on y insinue, par exemple, que Jeanne aurait reconnu avoir inventé le récit de ses apparitions. Jusqu'à la fin du procès on répétera sur ce point les mensonges les plus audacieux: c'est pour les juges, du reste, la seule manière de chercher à s'innocenter eux-mêmes.

Et le même jour, jeudi 24 mai, dans l'après-midi, Nous, Fr. Jean Lemaître, vicaire de l'Inquisiteur, assisté des seigneurs et maîtres Nicolas Midi, Nicolas Loyseleur, Thomas de Courcelles, Fr. Isambard de la Pierre, et de quelques autres, nous nous sommes rendu au lieu où Jeanne était alors emprisonnée.

Nous, et les personnes qui nous assistaient, lui avons exposé combien Dieu lui avait fait en ce jour miséricorde. En retour, il fallait qu'elle, Jeanne, obéît avec humilité à la sentence et à la décision des juges et des ecclésiastiques, qu'elle abandonnât complètement ses erreurs et ses inventions anciennes et n'y revînt jamais, parce que, dans le cas où elle y reviendrait,

l'Eglise ne l'admettrait plus au pardon et la délaisserait tout à fait. Nous lui avons dit d'abandonner ses habits d'homme et de prendre un vêtement de femme, ainsi que l'Eglise le lui a ordonné.

Jeanne a répondu qu'elle prendra volontiers des vêtements de femme, et qu'elle obéira et se soumettra en tout aux gens d'Eglise.

Des vêtements de femme lui furent alors donnés, elle s'en est aussitôt vêtue, après avoir quitté l'habit d'homme qu'elle portait; elle a bien voulu et elle a permis qu'on lui rasât et enlevât ses cheveux qu'elle avait jusque-là taillés en rond.

Voilà donc la pauvre prisonnière dépouillée de sa chevelure, et rendue ainsi méconnaissable; elle a revêtu une longue robe de femme. En échange de ce double sacrifice, pense-t-elle du moins, les portes de son cachot lui seront bientôt ouvertes. Douleureuse et vaine attente! Nul ne paraît. Elle a changé d'habit, mais les fers sont encore rivés à ses membres, et les cinq *houspailleurs* anglais sont toujours là, répétant leurs odieux jurons et leurs inconvenants sarcasmes.

La jeune fille a donc été trompée comme ses Voix le lui avaient prédit. Combien furent amères les larmes de cette première nuit!

La Pucelle prit patience et se décida à garder fermement la parole donnée au sujet de l'habit féminin. Elle espérait qu'une circonstance se présenterait lui permettant de réclamer et d'obtenir la réalisation de ce qu'on lui avait accordé verbalement.

Nul n'eut le droit de pénétrer jusqu'à la prisonnière, durant ces journées du vendredi et du samedi; les soldats anglais firent une garde impitoyable autour d'elle, menaçant de leurs armes tous ceux qui venaient pour la visiter. On eût compris, à la rigueur, que ce traitement fût infligé à Pierre Maurice, qui en ces derniers temps se montra sympathique à la Pucelle, mais Jean Beaupère et Nicolas Midi, députés par l'évêque de Beauvais pour exhorter l'accusée, eurent le même accueil. Comme on ne trouvait point le geôlier, et que tous deux attendaient dans la cour, les Anglais les menacèrent de les jeter à la Seine; aussi les maîtres parisiens crurent-ils prudent de repasser le pont. Ils s'en retournèrent même définitivement sans avoir accompli leur mission, parce qu'ils rencontrèrent sur leur chemin d'autres soldats aussi agressifs que les premiers.

Il n'y avait pas de raison pour que l'état actuel des choses ne se prolongeât indéfiniment. Mais il fallait satisfaire au plus tôt les cruels désirs des Anglais, dont les troupes attendaient, pour rentrer en campagne, que Jeanne fût brûlée.

Capitaine du château, Warwick tenait en main le nœud de la situation, car il avait eu le temps, depuis la soi-disant abjuration, de se faire expliquer ce que l'on attendait maintenant pour condamner la jeune fille au bûcher. Il s'agissait de l'amener à changer de nouveau de costume. En vain avait-il donné l'ordre de laisser l'habit d'homme dans un sac à la disposition de la captive, espérant qu'elle le reprendrait d'elle-même; en vain avait-il accordé toute licence à ses geôliers pour la frapper et l'outrager, leur faisant entendre le but à atteindre, Jeanne demeurait inébranlablement fidèle à sa parole.

Les journées du vendredi et du samedi s'étaient ainsi écoulées; l'aube du dimanche

venait d'apparaître. Vêtue maintenant d'une robe de femme, la prisonnière serait-elle admise au Saint Sacrifice, comme on le lui avait assuré? Désireuse de se lever et consolée sans doute par la pensée d'assister enfin à la messe, elle demande aux gardes d'ôter les entraves de ses pieds. Chose étrange, en même temps qu'ils condescendent à sa prière, ceux-ci retiennent en leur possession le costume féminin et vident sur le lit le sac qui contient les habits d'homme, quittés trois jours auparavant; ce faisant, ils lui disent :

— Lève-toi.

Est-il possible que ces valets dont la vie est à la merci de Warwick aient accompli un acte de cette importance sans l'ordre de leur maître, sans s'être tout au moins munis de son autorisation tacite? Cela semble inadmissible à quiconque examine la situation avec impartialité.

Surprise et mécontente, la Pucelle repoussa le vêtement :

— Messieurs, déclara-t-elle, vous savez bien que cet habit m'est défendu, certainement je ne le prendrai point.

Cependant, devant un impitoyable refus, l'infortunée demeura étendue sur sa couchette. Vers midi, la nature réclamant ses droits, elle dut quitter son lit et se couvrir, mais en protestant, du costume masculin. De retour en son cachot, elle ne put obtenir, malgré ses ardentes supplications, qu'on lui restituât la robe imposée par les juges.

La preuve que cette manœuvre était préparée avec la connivence d'affidés acharnés à la perte de l'innocente victime, c'est que l'événement, accompli entre les murs épais d'une prison et les limites d'une inexpugnable forteresse, était, une heure plus tard, connu de tout Rouen.

Or, à ce moment se produisit un incident qui s'expliquerait difficilement dans l'hypothèse où Jeanne aurait repris librement l'habit d'homme.

L'évêque de Beauvais, ostensiblement prévenu du fait provoqué sans doute avec son consentement, envoya, de l'aveu de Warwick, plusieurs officiers du procès pour vérifier de leurs yeux ce qui s'était passé. Ces derniers attendaient dans la cour le moment d'être introduits au château. Il y avait là notamment, près du notaire Guillaume Manchon, maître André Marguerie. On devisait sur la procédure à suivre, et l'assesseur consciencieux fit cette remarque :

— Ce n'est pas assez de constater la reprise de l'habit d'homme, il faut avant tout connaître pour quel motif la Pucelle s'en est revêtue de nouveau.

Ce propos suffit pour enflammer la colère des soldats anglais; plus de cinquante de ces hommes se jetèrent sur les officiers de justice, les repoussèrent violemment, et l'un d'eux leva même sa hache sur la tête de Marguerie. Les juristes échappèrent à grand'peine aux menaces de ces brutaux et ne purent voir Jeanne ce jour-là.

Que se passait-il donc? Warwick n'avait-il plus la puissance de se faire obéir? Erreur, puisque le lendemain le notaire Manchon et l'huissier Massieu (qui avait rencontré ses collègues terrifiés à leur sortie du château) pénétrèrent dans le cachot sous la protection des ordres donnés par Warwick et ses émissaires.

On s'était simplement aperçu que Marguerie avait raison; l'accusée allait protester devant ses juges qu'elle avait repris son habit parce que ses gardiens l'y avaient contrainte; la constatation de ce fait ne pourrait évidemment entraîner contre la jeune fille aucune conséquence fâcheuse.

Il fallait aller plus loin encore. Il s'agissait maintenant de mettre la Pucelle dans la nécessité d'accepter de son plein gré le costume masculin, sans qu'il lui fût loisible de s'expliquer ouvertement sur les motifs qui la poussaient à cette extrémité.

J'ai déjà dit que la fin de ce drame ne fut qu'un infâme brigandage; jugeons-en plutôt! On savait que la vierge très pudique avait revêtu jadis l'habit d'homme pour préserver sa vertu des dangers qu'elle aurait courus au milieu des guerriers. Qu'on lui montre donc que son cachot offre autant de périls qu'un campement militaire, et d'elle-même elle reviendra à son premier vêtement. Ce fut Warwick qui, par lui-même ou par un lord anglais de ses intimes, accomplit ce forfait. Aller de nuit trouver la pauvre fille enchaînée dans son lit, la molester, la menacer de pire encore; en un mot, lui faire bien comprendre que le costume masculin porté sans interruption comme autrefois pourrait seul sauvegarder sa virginité, voilà l'attentat abominable qui se perpétra dans la nuit du dimanche au lundi.

Le devoir de Jeanne lui était désormais tracé; plutôt subir les supplices et la mort que de renoncer à défendre sa vertu.

D'ailleurs, dans cette extrémité elle poussa un cri vers ses Voix, et sa ligne de conduite lui fut nettement indiquée: « Elle s'était donc laissé tromper et c'était grande pitié. Ses ennemis avaient interprété la renonciation à l'habit d'homme comme une trahison manifeste de la cause que Dieu lui avait confiée. Plus d'hésitations possibles; cette démarche dût-elle lui coûter la vie, la Pucelle devait profiter de l'occasion et déclarer que jamais elle n'avait entendu révoquer son rôle d'Envoyée du ciel. En conséquence, il fallait qu'elle reprit définitivement l'habit d'homme qui demeurait le signe extérieur de sa vocation militaire en faveur de la France! »

C'était par là même refermer pour toujours les portes de la prison sur elle, c'était probablement la mort.... On n'accomplit pas un tel sacrifice sans que la nature se révolte; aussi quand Isambard de la Pierre se présenta le matin dans le cachot trouva-t-il la jeune fille revêtue du costume masculin, le visage tout en larmes, les traits décomposés. Le Dominicain en eut compassion; la pauvre enfant se plaignait vivement des outrages qu'elle avait eu à subir de la part des Anglais, aussi longtemps qu'elle avait conservé la robe de femme. Un autre Dominicain, Martin Ladvenu, l'entendit déclarer qu'un lord ainsi que plusieurs de ses gardiens avaient voulu lui faire violence; c'est pourquoi elle renonçait définitivement à l'habit de son sexe.

Jeanne tint-elle semblable langage devant Cauchon lorsqu'il se présenta au cours de cette journée? Le détail que nous venons de donner fut-il à dessein supprimé du compte rendu de l'interrogatoire secret qu'elle subit alors, ou bien, par la menace d'un sort plus épouvantable encore, parvint-on à fermer les lèvres de l'infortunée? Je ne sais, mais je constate que le procès-verbal de la visite de l'évêque de Beauvais au cachot de la Pucelle est muet sur ce point. Je préfère néanmoins citer cette pièce,

tout en prévenant le lecteur qu'elle est certainement altérée, dans le but de charger l'accusée.

Le lundi suivant 28 mai, lendemain de la Sainte Trinité ; nous, juges, nous sommes rendus au lieu de la prison de Jeanne, pour nous rendre compte de son état et des dispositions de son âme. Étaient présents les seigneurs et maîtres Nicolas de Venderès, Guillaume Haiton, Thomas de Courcelles, Fr. Isambard de la Pierre, Jacques Camus, Nicolas Bertin, Julien Floquet et John Gris.

Et parce que Jeanne était vêtue d'un habit d'homme, c'est-à-dire d'une tunique, d'un chaperon, d'une gippe et d'autres vêtements à usage d'homme, bien que, d'après notre ordre et celui de l'Église, elle eût, quelques jours auparavant, abandonné ces vêtements, nous lui avons demandé quand et pourquoi elle avait repris cet habit.

— J'ai repris naguère l'habit d'homme, répondit-elle, et laissé l'habit de femme.

PIERRE CAUCHON. — Pourquoi l'avez-vous pris, et qui vous l'a fait prendre ?

JEANNE. — Je l'ai pris de moi-même et sans nulle contrainte : j'aime mieux un habit d'homme qu'un habit de femme.

PIERRE CAUCHON. — Pourquoi l'avez-vous repris ?

JEANNE. — Parce qu'il est plus convenable pour moi de reprendre et de porter un habit d'homme, étant avec des hommes, que d'avoir un habit de femme..... Je l'ai repris parce qu'on n'a point tenu la promesse que l'on m'avait faite de me permettre d'aller à la messe et de recevoir mon Sauveur, et de me mettre hors des fers.

PIERRE CAUCHON. — N'avez-vous donc pas abjuré et promis de ne plus reprendre cet habit ?

JEANNE. — J'aime mieux mourir que d'être aux fers ! Mais si on veut me laisser aller à la messe, ôter mes fers, me donner une prison moins rigoureuse et une femme pour compagne, je serai bonne et ferai ce que l'Église voudra.

Et comme nous, juges, avons entendu dire par quelques personnes qu'elle ne s'était pas encore détachée de ses illusions au sujet de ses prétendues révélations, auxquelles elle avait renoncé auparavant, nous lui avons adressé cette question :

PIERRE CAUCHON. — Depuis jeudi dernier, n'avez-vous point entendu vos voix ?

JEANNE. — Oui.

PIERRE CAUCHON. — Que vous ont-elles dit ?

JEANNE. — Dieu m'a mandé par sainte Catherine et sainte Marguerite la grande pitié qu'il a de cette trahison à laquelle j'ai consenti, en faisant abjuration et rétractation pour sauver ma vie ; et que je me damnais pour sauver ma vie !..... Avant jeudi dernier, mes Voix m'avaient bien dit ce que je ferais et que j'ai fait ce jour-là..... Quand j'étais sur l'échafaud, mes Voix me dirent : « Réponds hardiment à ce prédicateur ! » Et, en effet, c'est un faux prédicateur, il m'a reproché plusieurs choses que je n'ai pas faites..... ; si je disais que Dieu ne m'a pas envoyée, je me damnerais ; car vraiment Dieu m'a envoyée..... Mes Voix m'ont dit depuis jeudi : « Tu as commis grande faute de confesser que tu n'avais pas bien fait ce que tu as fait..... » Tout ce que j'ai dit, je l'ai dit par crainte du feu.....

Après cette audition, nous nous sommes retirés pour agir et procéder ultérieurement selon que le demanderaient le droit et la raison.

Voilà donc la dernière machination de l'évêque de Beauvais pour la perte de Jeanne. Afin que la postérité ne puisse s'y tromper, on lit en marge du procès-verbal, à l'endroit où l'héroïne déclare qu'elle a revu ses Saintes et entendu ses Voix, que c'est pour cette affirmation même qu'elle sera livrée à la mort.

Pierre Cauchon prit soin de ne nous laisser aucun doute sur les auteurs du crime

qui allait se commettre : à la sortie du cachot, ayant rencontré Warwick entouré d'une cour d'Anglais, le misérable éclata de rire et leur cria à haute voix :

— Très bien, très bien, c'est fini, vous pouvez vous réjouir.

Puis il ajouta d'autres paroles du même genre. Jamais complices n'ont livré plus clairement le secret de leurs ignobles intrigues.

Pour en finir, il restait à prendre l'avis des assesseurs, en s'efforçant, bien entendu, de le faire concorder en tous points avec la volonté des juges. Le lendemain 29 mai, ceux-ci réunirent donc le promoteur et quarante-cinq assesseurs dans la chapelle du palais archiépiscopal de Rouen.

Pierre Cauchon résuma alors en peu de mots le premier procès : il affirma l'authenticité de la fausse cédule d'abjuration qu'on avait substituée à la formule anodine (et dont la signature fut extorquée à l'accusée on a vu comment) ; puis, après avoir constaté la reprise de l'habit de femme, il finit en ces termes :

— Jeanne, poussée par le diable, a, une fois de plus, déclaré en présence de plusieurs personnes que ses Voix et les esprits qui lui apparaissaient sont revenus à elle, et, rejetant son vêtement de femme, elle a de nouveau repris un habit d'homme.

L'évêque fit ensuite donner lecture de l'interrogatoire de la veille, ainsi que de l'abjuration de Saint-Ouen. Les assesseurs entendirent donc lire une pièce fausse et totalement inventée, ainsi qu'une autre altérée ; puis on leur demanda leur avis sur cet exposé mensonger.

L'abbé de Fécamp fit alors cette réponse :

— Jeanne est relapse ; cependant, il est bon que la cédule qui vient de nous être communiquée soit lue et expliquée de nouveau devant elle en lui rappelant une dernière fois la parole de Dieu ; ses juges devront alors la déclarer hérétique et l'abandonner à la justice séculière, en priant celle-ci d'agir avec miséricorde envers l'accusée.

La presque unanimité des assesseurs accepta les conclusions ci-dessus : elle sont cruelles parce qu'elles livrent au bourreau l'innocente jeune fille. Toutefois, en demandant que la cédule d'abjuration soit relue à la prisonnière, une planche de salut lui était offerte. N'y aura-t-il point là pour elle l'occasion de s'expliquer, de déclarer que jamais elle n'a vu ni entendu ce texte qu'on lui présente pour la première fois ?

Cela était possible à la rigueur, mais précisément parce que la criminelle supercherie courait risque d'être découverte, Cauchon ne prendra de l'avis de l'abbé de Fécamp que ce qui lui plaît : il ne fera pas relire la fausse cédule, car il veut à tout prix la mort de sa victime.

L'évêque, au contraire, rédigea séance tenante un mandement fixant au lendemain le dernier acte de cette tragédie :

Pierre, par la miséricorde divine, évêque de Beauvais, et Jean Lemaitre, vicaire de maître Jean Graverend, illustre docteur, délégué par le Saint-Siège apostolique, inquisiteur du mal hérétique dans le royaume de France ; à tous les prêtres occupant une charge publique, à tous les curés de cette cité et de quelque autre lieu que ce soit du diocèse de Rouen, et à chacun d'eux en particulier, selon qu'il en sera requis, salut en Notre-Seigneur. Jeanne,

communément appelée la Pucelle, étant retombée dans des erreurs contre la foi orthodoxe, nous ordonnons à tous et à chacun de vous en particulier, que vous citez ladite Jeanne à comparaitre en personne devant nous, demain, à huit heures du matin à Rouen, sur la place du Vieux-Marché, pour se voir par nous déclarée relapse, excommuniée, hérétique, avec l'intimation à lui faire d'usage en pareil cas. Donné en la chapelle du palais archiépiscopal de Rouen, le mardi 29 mai, l'an du Seigneur 1431, après la fête de la Trinité.

Signé : G. MANCHON, G. BOISGUILLAUME.

Il ne nous reste donc plus qu'à suivre Jeanne durant la dernière journée de sa vie mortelle, à être les témoins de la suprême iniquité accomplie envers l'Envoyée de Dieu. Ses ennemis prétendent la flétrir pour toujours et ils vont nous la faire voir plus grande que jamais.

CHAPITRE XV

LE DERNIER JOUR — MARTIN LADVENU ET JEAN TOUTMOUILLÉ AU VIEUX CHATEAU — JEANNE SE LAMENTE A LA PENSÉE QUE SON CORPS SERA RÉDUIT EN CENDRES — « ÉVÊQUE, JE MEURS PAR VOUS! » — APPEL A LA JUSTICE DE DIEU — CAUCHON ET SON DERNIER ENTRETIEN AVEC LA CONDAMNÉE — LA PUCELLE REÇOIT SOLENNELLEMENT LA SAINTE COMMUNION — LOYSELEUR IMPLORE SON PARDON — JEANNE EN ROBE DE FEMME, EST CONDUITE AU SUPPLICE — LE VIEUX-MARCHÉ — LE SERMON DE NICOLAS MIDI — LA SENTENCE DU 30 MAI 1431 — ÉDIFIANTE PRÉPARATION A LA MORT — JEANNE EST CONDUITE AU BUCHER — « AH! ROUEN, J'AI GRAND'PEUR QUE TU N'AIES A SOUFFRIR DE MA MORT » — LA PUCELLE DEMANDE A CONTEMPLER LE CRUCIFIX JUSQU'A SON DERNIER SOUFFLE — « JÉSUS! JÉSUS! JÉSUS! » — JEANNE EXPIRE, UNE COLOMBE S'ENVOLE DES FLAMMES — CONSTATATION DE LA MORT — LE CŒUR RETROUVÉ SAIGNANT AU MILIEU DES CENDRES — LES RESTES DE LA PUCELLE JETÉS A LA SEINE — « NOUS AVONS BRULÉ UNE SAINTE! »

Le dernier jour de Jeanne s'est levé. Dès l'aube de ce mercredi 30 mai 1431, chacun s'agite à Rouen.

Les juges iniques qui vont achever leur œuvre ont toutefois pris souci de l'âme de leur victime. Le vice-inquisiteur semble avoir été chargé d'assurer les derniers secours religieux à la condamnée. En effet, deux moines Dominicains, Martin Ladvenu et Jean Toutmouillé, franchissent de grand matin le pont-levis du château : introduits sans difficulté auprès de la jeune fille et laissés seuls avec elle, ils la trouvent revêtue de son costume masculin et dans l'attente de graves événements. Fr. Martin Ladvenu, avec le ton grave d'un prêtre qui accomplit la plus douloureuse des missions sacerdotales, commença à lui parler de la mort, à lui faire prévoir sa condamnation comme très prochaine, à l'exhorter à la contrition et à la pénitence. Cette révélation ne surprit point Jeanne. Acceptant immédiatement l'offre du Dominicain, elle se confessa et reçut l'absolution d'une manière très édifiante. Mais, obéissant à cet instinct qui pousse toute créature à s'entretenir de ce qu'elle redoute, la captive interrogea les deux religieux sur le supplice que lui préparait l'injustice humaine. Ceux-ci ne purent lui cacher le sort cruel qui lui était réservé.

Jeanne ne s'attendait pas à un tel excès de barbarie ; un spasme saisit tout son être épuisé par tant de privations et de souffrances ; instinctivement ses mains labourèrent sa pauvre tête rasée et une douloureuse lamentation sortit de son cœur oppressé!

— Hélas! Quel traitement horrible et cruel on me fait subir! Ce corps que j'ai gardé

contre toute souillure, que j'ai conservé entièrement pur, faut-il qu'aujourd'hui même il soit consumé et réduit en cendres ? Ah ! oui, j'aimerais mieux être décapitée sept fois que d'être ainsi brûlée !

Ouvrant alors entièrement son cœur aux deux prêtres, confidents de la dernière heure, Jeanne leur rappela avec douleur les violences dont elle avait été l'objet, les tentatives criminelles des geôliers et des misérables qu'on avait introduits jusqu'à elle. La plainte ardente qui s'échappait de ses lèvres communiquait à ses auditeurs une émotion poignante.....

Tout à coup, Cauchon entra : il venait épier l'agonie de sa victime, espérant recueillir une parole de faiblesse, un semblant de désaveu.

Dès que l'héroïne eut aperçu son juge, elle se redressa, ses larmes se séchèrent ; le regardant fixement :

— Evêque, je meurs par vous ! s'écria-t-elle.

Le choc dut être rude même pour cet homme sans entrailles ; néanmoins, de son ton mielleux, il commença bientôt une exhortation :

— Ah ! Jeanne, prenez en patience ce qui vous arrive ! Vous mourez parce que vous n'avez pas tenu ce que vous aviez promis et que vous êtes retournée à votre premier maléfice.

— Hélas ! repartit-elle, si vous m'eussiez mise aux prisons du tribunal ecclésiastique où j'aurais trouvé des gardiens convenables, ce que vous dites ne serait pas arrivé. C'est pourquoi j'en appelle de vous devant Dieu.

Ces derniers mots apportèrent un peu d'apaisement à l'émotion intense qui oppressait l'âme de la sainte enfant : elle en appelait à ce Dieu qu'elle connaissait et aimait par-dessus tout ; elle sentait qu'elle pouvait se reposer sur lui, qu'il la soutiendrait à l'heure décisive, et elle avait foi au verdict libérateur que le Juge éternel prononcerait à son suprême tribunal.

Profitant de cet instant de calme, l'évêque et quelques-uns des complices qui l'accompagnaient posèrent de nouveau à Jeanne plusieurs de ces questions captieuses au moyen desquelles ils espéraient l'amener à se démentir au sujet de ses apparitions. Elle eut la condescendance de répondre durant quelques instants à ces tristes personnages, laissant entendre toutefois combien elle souhaitait la fin de cette conversation, si déplacée au moment solennel où il ne lui restait plus qu'à se préparer à mourir. Dans cet interrogatoire, Cauchon ne trouva probablement rien qui valut la peine d'être relaté, puisque, malgré la présence de ses greffiers au château, il ne fit rédiger séance tenante aucun procès-verbal. N'ayant pas obtenu le résultat désiré, il se retira donc avec ses assesseurs. Pierre Maurice sortit le dernier, et comme récemment il avait témoigné à Jeanne quelque sympathie, celle-ci l'interpella :

— Maître Pierre, où serai-je ce soir ?

— N'avez-vous donc pas bonne espérance en Dieu ? répondit le docteur.

— Oh ! si, reprit la Pucelle, et, avec l'aide de Dieu, ce soir je serai en paradis !

Restée seule avec Fr. Martin, elle lui confia son ardent désir.....

Jusqu'à l'heure fatale de son emprisonnement, elle avait eu le bonheur de faire la

Sainte Communion presque chaque jour. L'adorable sacrement avait été pendant sa vie son unique soutien. Or, depuis six mois, elle était privée de la présence réelle du divin Epoux de son âme vers lequel se dirigeaient toutes les forces de son amour. Lui refusera-t-on encore son Jésus à l'instant où elle va mourir ?

Le Dominicain n'eut point de peine à comprendre un souhait si légitime ; certes, il y eût déferé sans hésitation s'il n'avait été arrêté par un règlement ecclésiastique. Cette femme qu'on allait excommunier comme relapse sur la place du Vieux-Marché et livrer au bras séculier avec le qualificatif d'hérétique obstinée, avait-on le droit de l'admettre à la Table sainte ? L'évêque de Beauvais seul pouvait trancher la question et définir ainsi la portée et le sérieux de la sentence canonique qu'il s'apprêtait à prononcer.....

Il était 7 heures du matin quand Massieu pénétra dans le cachot pour lire à la jeune fille l'assignation qui la convoquait sur la place du Vieux-Marché. Ladvenu profita de la présence de l'huissier du tribunal ; il le dépêcha à Cauchon :

— Va, lui ordonna-t-il, dis au juge que Jeanne demande à recevoir la communion.

Le prélat qui demeurait sûrement en permanence non loin de la prison, gardant sous la main ses complices les plus dévoués, eut vite fait de réunir quelques assesseurs pour une délibération sommaire. Sans se préoccuper de ce que sa réponse infirmait toutes les excommunications qu'il préparait :

— Oui, répliqua-t-il presque aussitôt, dis au Fr. Martin qu'il lui donne la communion et tout ce qu'elle demandera !

Curieux schisme, pensera-t-on, et singulière hérésie qui n'empêchent pas de participer aux sacrements de l'Eglise ! Ou plutôt juge inique qui sait parfaitement que son arrêt va frapper une innocente !

Massieu étant revenu avec l'autorisation désirée, Ladvenu le pria de faire apporter le saint Viatique, tandis que la Pucelle se disposait à la divine visite, en faisant au religieux une deuxième confession.

Peu après, la porte de la prison s'ouvrit ; mystérieusement un prêtre parut, dissimulant dans un corporal une Hostie consacrée.

En vérité, le procédé révolte ! On veut communier en cachette la condamnée comme pour dérober aux yeux de tous cette concession qui, à elle seule, établirait l'innocence de la jeune fille !

La conscience et la droiture de Martin Ladvenu ne purent supporter cette indigne action.

— Retournez, dit-il au prêtre, et revenez en accomplissant les cérémonies requises.

On obéit à cette injonction. Des clercs, sans doute les secrétaires des assesseurs, qui circulaient aux environs de la chapelle du château, furent convoqués en hâte. Un cortège se forma, et, flambeaux en mains, les assistants s'avancèrent avec solennité à travers les cours et les couloirs du château, psalmodiant les litanies ; à chaque invocation ils répondaient :

— Priez pour elle !

C'est avec une dévotion admirable que Jeanne reçoit le Corps du Christ ; elle verse

d'abondantes larmes en retrouvant Celui dont on l'a si longtemps privée. Dans l'élan de son cœur, elle élève la voix et dit naïvement à Jésus de douces et touchantes prières; pour mieux lui témoigner son amour, elle appelle à l'aide la Bienheureuse Vierge Marie et les saints..... Cependant la porte du cachot est restée ouverte. Plusieurs entendent le colloque de la pure enfant avec son Bien-Aimé; tous se sentent émus et pleurent. Nicolas Loyseleur, témoin de cette scène, est profondément remué; des yeux mêmes de cet homme des larmes jaillissent.

Le temps s'écoulait. L'héroïne avait communiqué en habit d'homme dans la vaste salle sur les parois de laquelle s'appuyait la chambre qui lui servait de cachot : elle se retira dans cette dernière pour changer de costume, et reparut bientôt revêtue d'une longue robe de femme, un chaperon sur la tête. Elle descendit alors l'escalier de la tour, suivie de Martin Ladvenu et de l'huissier Massieu. Au milieu de la cour, remplie d'une troupe de cent vingt soldats, attendait une charrette dans laquelle Jeanne et les deux ecclésiastiques prirent place. Loyseleur était là, lui aussi, bouleversé par l'accomplissement de ce crime que sa perfidie avait préparé. L'émotion violente qu'il avait éprouvée au spectacle attendrissant de l'innocente vierge recevant son Dieu continuait à l'étreindre. Au moment où elle monta dans la charrette, il n'y tint plus; étouffé par les sanglots, il s'élança vers sa victime en prononçant d'une voix étranglée ce mot :

— Pardon!

La soldatesque a compris : elle repousse violemment le prêtre indigne et se dispose à lui faire un mauvais parti. Loyseleur, effrayé, appelle alors à son secours le comte de Warwick. Celui-ci parvient à défendre le misérable contre les coups des hommes d'armes; mais en même temps il lui fait comprendre que son intérêt est de fuir au plus tôt.

A travers les rues de ce Rouen du xv^e siècle dont on trouve encore de notables vestiges, le cortège se dirige vers le Vieux-Marché..... Jeanne prie et pleure, tandis que de toutes parts les habitants la considèrent avec une douloureuse sympathie, murmurant contre la barbarie anglaise et contre l'injustice qui s'accomplit.

De temps en temps, la Pucelle, pour répondre sans doute à la pitié qu'elle lit sur les visages, élève la voix et s'écrie : « Rouen, Rouen, mourrai-je ici? » ou encore : « Ah! Rouen, Rouen, seras-tu ma maison dernière? »

La funèbre charrette arrive enfin sur le Vieux-Marché, lieu d'exécution des sentences capitales.

L'horrible scène qui allait se dérouler avait attiré une foule énorme que huit cents Anglais en armes étaient chargés de contenir. Un témoin oculaire déclare qu'il y avait bien là ~~dix mille personnes~~. De grands préparatifs avaient été faits; au chevet de l'église Saint-Sauveur, dans son cimetière — domaine ecclésiastique, — se dressait l'estrade des juges, et, tout contre, celle des personnages de distinction : la minute du procès donne une longue liste de ces derniers. Mentionnons parmi les assistants le cardinal de Winchester, les évêques de Théroüane et de Noyon.

A une légère distance et près de la halle, on voyait un ambon plus modeste, réservé

au prédicateur et à la Pucelle. L'huissier Massieu, ainsi que les deux Dominicains, Martin Ladvenu et Isambard de la Pierre, qui continuaient à assister la jeune fille, y montèrent avec elle. Raoul Le Bouteiller, bailli de Rouen, son lieutenant Laurent Guesdon et leur greffier Jean Fleury étaient placés un peu en arrière sur une petite tribune. Plus loin, dans cette direction, se dressait le bûcher, dont les dimensions étaient absolument inusitées. Tandis qu'habituellement il consistait en fagots amassés sur le sol, autour du pieu où était attaché le condamné, on avait cette fois construit une base de maçonnerie large et élevée; le poteau destiné à la victime émergeait du monceau de bois disposé sur ce piédestal. On voulait que des milliers de témoins pussent voir de leurs yeux le supplice de la vierge guerrière, constater qu'elle était véritablement morte et que son corps était bien réduit en cendres. Faisant face au bûcher, on avait placé un grand écriteau sur lequel se détachait, en grosses lettres, cette inscription : « Jeanne qui s'est fait nommer la Pucelle, menteresse, pernicieuse, abuseresse du peuple, devineresse, superstitieuse, blasphémeresse de Dieu, présomptueuse, malcréante de la foi de Jésus-Christ, vanteresse, idolâtre, cruelle, dissolue, invocateresse du démon, apostate, schismatique et hérétique. »

Toute l'animosité des Anglais semble être passée dans ces mots, dont plusieurs ne trouvent pas de correspondants dans notre langage actuel.

Le sermon de Nicolas Midi fut le premier acte de ce lugubre drame. Le prédicateur devait expliquer à l'accusée la sentence qui allait être prononcée contre elle; il prit pour texte cette parole de l'épître de saint Paul : « Si l'un des membres souffre, tous les membres souffrent avec lui. »

Répétant toutes les calomnies que nous connaissons déjà, l'orateur termina par ces mots : « Jeanne, va en paix; l'Eglise ne peut plus te défendre, elle te laisse au bras séculier. »

Cauchon résuma alors à sa façon le procès abominable qui se clôturait par cette sombre tragédie et lut la sentence définitive. Le procès-verbal officiel s'exprime en ces termes :

Après le sermon, nous, évêque, avons encore une fois averti Jeanne de pourvoir au salut de son âme, de réfléchir à ses méfaits, de s'en repentir, d'en avoir une véritable contrition.

Ensuite, nous, évêque et vice-inquisiteur, considérant tout ce qui précède, et par où il est évident que cette femme n'a jamais véritablement abandonné ses erreurs, sa témérité obstinée et ses crimes infâmes; bien plus, qu'elle a montré la malice diabolique de son obstination dans ce semblant trompeur et faux de contrition, de pénitence et d'amendement; la considérant pour toutes ces raisons comme obstinée, incorrigible, hérétique, retombée en hérésie, et tout à fait indigne de la grâce et de l'union avec l'Eglise, après mûre délibération et conseil de grand nombre de docteurs, nous avons enfin procédé à la sentence définitive de la façon suivante :

Au nom du Seigneur, *Amen*.

Attendu que déjà, par un juste jugement, nous t'avons déclarée, toi, Jeanne, tombée en divers erreurs et divers crimes de schisme, d'idolâtrie, d'invocations de démons et autres en grand nombre; attendu que, cependant, nous avons pensé que d'un esprit pur et d'une sincère bonne foi tu t'étais éloignée de ces erreurs et de ces crimes, puisque un certain jour tu y as renoncé, tu les as publiquement abjurés, ainsi que le constate plus au long un écrit signé de

ta propre main; attendu toutefois qu'après cette abjuration de tes erreurs il ressort suffisamment et manifestement par tes aveux spontanés et tes affirmations — ô douleur! — que comme le chien qui revient habituellement à ce qu'il a vomé, toi tu es revenue à tes erreurs et à tes crimes : à ces causes, te déclarant retombée dans tes erreurs anciennes et dans la sentence d'excommunication que tu avais d'abord encourue, nous décrétons que tu es relapsé et hérétique; nous déclarons que comme un membre pourri, et pour que tu ne vicies pas les autres membres, on doit te rejeter de l'unité de l'Eglise, te retrancher de son corps, t'abandonner au pouvoir séculier, comme de fait nous te rejetons, retranchons et abandonnons; priant ce même pouvoir séculier d'adoucir son jugement envers toi, en deçà de la mort et de la mutilation de tes membres; et si de vrais signes de contrition apparaissent en toi, que le sacrement de Pénitence te soit administré!

En rapprochant les dernières lignes du récit des événements accomplis dans la matinée, on se rendra compte de la fourberie de cette sentence.

En effet, Cauchon ne vient-il pas d'autoriser Ladvenu à confesser Jeanne et à lui donner la Sainte Communion?

Cependant la haine anglaise avait hâte à présent d'achever son œuvre, mais l'usage voulait qu'on accordât aux condamnés un moment de répit pour se préparer à entrer dans leur éternité.

Durant le sermon et la lecture de la sentence, la Pucelle s'était tenue silencieuse et paisible; enfin, à son tour elle eut le droit de parler, et la simplicité qu'elle montra devant la mort fut pour cette foule la plus vraie et la plus émouvante des prédications.

1 Tout d'abord elle s'agenouilla (et pria), s'adressant à haute voix aux trois personnes de la Sainte Trinité, à la Bienheureuse Vierge Marie, aux saints et aux saintes du paradis, en particulier à ceux que sa dévotion avait toujours fidèlement invoqués. Elle protestait de sa foi et demandait humblement au ciel de l'absoudre des fautes qu'elle avait pu commettre au cours de sa vie. Sa lamentation douce et forte résonnait dans le silence de la place. Chacun retenait son souffle pour saisir les dernières paroles de la vaillante enfant; tous les regards avides se fixaient sur elle, épiaient ses moindres mouvements. La Pucelle a déclaré le matin à l'évêque de Beauvais l'injustice de la condamnation dont il la frappe. Désormais, son héroïque humilité accepte la mort ignominieuse qu'on lui impose....

2 Elle imploré le pardon du roi de France et de tous ceux de son parti, déclarant que si quelque chose de mal a été accompli depuis sa venue parmi eux, elle seule s'en reconnaît coupable...., Voilà bien la victime expiatoire se couvrant volontairement de tous les crimes de la patrie afin d'en payer la dette à la Majesté divine offensée!

3 A tous ceux qui sont présents, même à ses ennemis, même aux Anglais, Jeanne demande pardon de la peine qu'elle a pu leur faire. Les assistants fondaient en larmes; plusieurs Anglais pleuraient également, confessant que la main de Dieu était en tout cela....

4 La condamnée se recommanda ensuite aux prières de ceux qui l'entendaient; de chacun des prêtres, elle sollicita une messe pour le repos de son âme.

5 Des sanglots montaient autour d'elle; le cardinal d'Angleterre, Cauchon lui-même,



SUPPLICE DE JEANNE D'ARC
Peinture murale de LENEVEU au Panthéon.

502

pleuraient, ainsi que tous les ecclésiastiques placés sur les deux estrades. Le greffier Manchon dit qu'un mois durant, au seul souvenir de cette scène, il ne pouvait encore retenir ses larmes, et qu'en quittant la place du Vieux-Marché il acheta un petit missel dans le but spécial de prier pour l'héroïne.

Le supplice approchait. Jeanne demanda une croix¹ pour mourir. Le compatissant Massieu se pencha en dehors de l'ambon afin de communiquer ce désir qui paraissait irréalisable au milieu d'une telle foule. Cependant un soldat anglais, choisissant deux morceaux dans le tas de bois préparé pour alimenter le bûcher, les réunit et en forma une pauvre petite croix qu'il tendit à Massieu. Jeanne la reçut avec amour et respect, la couvrit de baisers, puis avec grande dévotion la glissa dans son corsage et la fixa contre son cœur, voulant rendre le dernier soupir au contact de ce signe béni.....

Mais cela ne lui suffisait pas encore; elle expliqua à ses dévoués compagnons qu'elle serait heureuse d'avoir un crucifix sur lequel elle pût distinguer les traits de son Jésus: la vue du divin Agonisant du Calvaire adoucirait et sanctifierait sa propre agonie..... Cette requête parut légitime; mais comment traverser la multitude qui encombrait la place et atteindre rapidement une église? Massieu voulut tout tenter pour satisfaire sa protégée: il quitta l'ambon et s'avança du côté de Saint-Sauveur. Heureusement, le cleric de cette paroisse se trouvait dans l'assistance, non loin de l'endroit où s'agitait l'huissier charitable. Unissant leurs efforts, ils atteignirent l'église et revinrent bientôt avec la croix processionnelle. Massieu, séparant le crucifix de la hampe qui sert à le porter dans les cortèges, le montra à Jeanne: celle-ci le saisit entre ses mains avec un ineffable bonheur, l'embrassa en pleurant et lui adressa une ardente prière dans laquelle on l'entendit se recommander de nouveau à Dieu, à saint Michel, à sainte Catherine.

Cependant la soldatesque anglaise commençait à s'impatienter; à part quelques exceptions, son attitude demeurait provocante et grossière..... La scène des suprêmes adieux se prolongeait depuis une demi-heure quand plusieurs soldats s'approchèrent de l'estrade pour crier:

— Hé! prêtre, nous ferez-vous donc dîner ici?

Massieu ayant peu après donné le signal, la Pucelle descendit avec les Dominicains. A cet instant l'huissier ecclésiastique, qui représentait auprès de Jeanne l'intervention judiciaire du tribunal d'Eglise, s'écarta, et les deux tribunes affectées aux juges et aux clerics de distinction se vidèrent aussitôt.

Au moment où la condamnée, abandonnée par Massieu, quittait l'ambon sur lequel elle était restée depuis son arrivée, elle cessait d'être la justiciable de l'évêque de Beauvais et devenait celle de la cour laïque. D'après la loi et les coutumes, on aurait dû la conduire à la barre du bailli de Rouen pour une autre procédure et le prononcé d'une nouvelle sentence. Raoul Le Bouteillier, ainsi qu'on l'a vu, se trouvait sur la place du Vieux-Marché. Quand on lui présenta la Pucelle, il se contenta de dire: « Emmenez-la! » voulant sans doute se retirer avec la jeune fille excommuniée par Pierre Cauchon là où il pourrait procéder régulièrement contre elle; mais tout à coup on entendit une

voix autoritaire crier au bourreau : « Fais ton devoir ! » Cette voix venait du côté des Anglais et devait être celle d'un officier supérieur. Warwick lui-même, très probablement, avait crié cet ordre. Deux sergents s'emparèrent aussitôt de l'héroïne et la poussèrent vers le bûcher : elle en gravit les degrés, escortée de Martin Ladvenu et d'Isambard de la Pierre.

J'ai expliqué comment était formé le funèbre édifice (sa hauteur) entraînait pour la victime de cruelles conséquences ; tandis que dans les cas ordinaires l'exécuteur pouvait atteindre les suppliciés avec le croc destiné à entretenir le brasier et abrèger, par un coup mortel porté au cœur, l'épouvantable torture, il lui était, cette fois, impossible de parvenir à toucher la pauvre enfant, qui mourut vraiment étouffée par les flammes et brûlée vive. Ce raffinement de barbarie et la célébrité de la jeune condamnée augmentaient l'émotion de Geoffroy Thirache, le bourreau qui allait procéder à l'exécution.

Arrivée au sommet du bûcher, Jeanne découvrit du regard la plus grande partie des clochers de Rouen : au premier plan elle voyait l'église de Saint-Sauveur ; à quelques pas plus loin, celle de Saint-Michel, et, fermant l'horizon sur la colline de l'Aigle, l'abbaye de Sainte-Catherine. L'âme de la guerrière s'unit alors plus intimement que jamais à Jésus et à ses célestes protectrices dont elle sentait la douce et puissante assistance.

Le spectacle de la ville française obligée de s'unir au martyre de la Libératrice nationale arracha à cette dernière un cri de commisération :

— Ah ! Rouen, j'ai grand'peur que tu n'aies à souffrir de ma mort !

Des mains de la vierge chrétienne, on retire le Christ qu'elle n'a cessé de baiser, puis brutalement elle est attachée au poteau, tandis que, au vu de la foule, son front est couvert d'une mitre d'ignominie sur laquelle on lit : hérétique, relapse, apostate, idolâtre. La jeune fille proteste énergiquement contre ce dernier outrage et dit aux deux Dominicains :

— Non, non, je ne suis pas hérétique ni schismatique ainsi qu'on me l'impute, je suis une bonne chrétienne,

Puis elle ajoute :

— Je vous en prie, dès que le feu sera allumé, tenez la croix de mon Jésus devant mes yeux et continuez à me la montrer. Je vous le déclare encore une fois, mes Voix étaient de Dieu, j'ai fait par l'ordre divin tout ce que j'ai fait de bien. Non, non, mes Voix ne m'ont point trompée, elles venaient vraiment du ciel.

Pendant ce temps le bourreau a terminé les préparatifs ; dans sa main brille la torche incendiaire destinée à embraser le bûcher de la Pucelle : celle-ci pense aux prêtres courageux qui, tout à leur ministère, semblent oublier le danger.

— Voici le feu, leur dit-elle, descendez, mais tenez la croix élevée devant mes yeux jusqu'au dernier instant !

Les Dominicains se sont retirés, la flamme crépite et monte. En face de la mort, Jeanne songe aux bénédictions de l'Eglise qui, près des lits de douleur, rafraîchissent les spasmes des agonisants. « De l'eau bénite » ! implore-t-elle.

Les étincelles jaillissent, la fumée tourbillonne au gré du vent, passant et repassant sur la victime : l'air se raréfie, la souffrance augmente, les choses de la terre s'effacent et Jeanne ne songe plus qu'au divin Roi dont elle est venue rappeler à la France l'autorité souveraine : « Jésus! » commence-t-elle à crier dans sa lente agonie, et les échos de la place morne et silencieuse, malgré ses milliers de spectateurs en larmes, répètent les syllabes du nom divin, tandis que les flammes, disent les témoins, semblent en figurer les lettres en traits de feu.

Un soldat anglais a juré de jeter du bois dans le bûcher; il ramasse des sarments et s'approche au moment où la Pucelle reedit avec une instance suprême le nom du Sauveur. L'homme d'armes, la main levée, se dispose à accomplir son acte criminel..... La mort va achever son œuvre, Jeanne recueille ce qui lui reste de forces, et, avec une énergie stupéfiante, lance un dernier appel à son Bien-Aimé : « Jésus! » crie-t-elle une fois encore. Puis, inclinant doucement la tête, elle rend son âme à Dieu.

Avant d'agir, l'Anglais, précisément, regarde le bûcher : du milieu des flammes il voit une blanche colombe prendre son essor vers le ciel. Pour lui, point de doute, c'est l'âme de la jeune vierge qui retourne à son Créateur : la frayeur de ce malheureux est telle qu'il tombe évanoui. On le relève, on le porte pour le ranimer dans une maison voisine, et bientôt de sa bouche on entend le récit du prodige.

A peine Jeanne a-t-elle expiré que le chef de la troupe anglaise prescrit au bourreau d'écarter le brasier ardent. Il faut que chacun puisse voir cette Pucelle qui fut si terrible aux Anglais! Puis l'ordre est donné d'activer de nouveau la flamme, afin que rien ne reste de celle qui fut l'instrument du salut de sa patrie. Durant longtemps l'œuvre de destruction se poursuit, tandis que les témoins du supplice commencent l'apologie de la pure enfant qu'on a voulu déshonorer par une mort ignominieuse. C'est Jean Alépée, chanoine de Rouen, qui s'écrie à travers ses larmes : « Plût à Dieu que fût mon âme où je crois qu'est l'âme de cette femme! » C'est Jean Tressart, un des secrétaires du roi Henri VI, qui malgré ses fonctions officielles n'hésite pas à dire : « Il vient de mourir une chrétienne fidèle; je crois son âme aux mains de Dieu et je crois damnés tous ceux qui ont adhéré à sa condamnation..... » C'est enfin la voix de la foule qui reedit sans se lasser les vertus de la noble jeune fille.

Thirache, le bourreau, déclare que l'œuvre du feu est achevée, et s'apprête à faire disparaître les traces de son lugubre travail. Tandis qu'il remue les cendres éteintes, il retrouve, ô nouveau prodige! le cœur encore tout saignant de la vierge française. Surpris, il le montre à Jean Fleury, secrétaire du bailli de Rouen, représentant l'autorité civile à la dernière phase de l'horrible drame. Attribuant ce fait extraordinaire à une combustion insuffisante, Geoffroy Thirache active le brasier, verse de l'huile pour le ranimer, y ajoute du soufre et du charbon : la flamme s'élève, guidée par sa main expérimentée. Cette deuxième crémation achevée, le bourreau retrouve de nouveau le cœur intact.

Convaincu qu'il est témoin d'un prodige évident, il s'enfuit épouvanté et va rejoindre au couvent des Dominicains Martin Ladvenu et Isambard de la Pierre. En

proie à une violente douleur, il déclare en gémissant : « Jamais je n'obtiendrai le pardon de Dieu, car j'ai brûlé une sainte femme! »

Cependant on consulte le pouvoir central. Que faire de ce cœur, que faire de ces cendres? Le cardinal de Winchester donne cet ordre barbare :

— Jetez tout cela à la Seine!

Et le 30 mai, vers 5 heures du soir, un aide du bourreau, escorté par plusieurs hommes d'armes anglais, se dirigea vers le pont Mathilde; la foule accourue le long des rives du fleuve vit précipiter dans les eaux de la Seine un sac tout noirci par la cendre du bûcher éteint : c'étaient les derniers restes de la suppliciée.

A ce moment, Jean Tressart rapportait jusque dans les antichambres du roi l'impression qu'il avait éprouvée au Vieux-Marché. Pierre Cusquel l'ayant rencontré le trouva rempli d'une vive tristesse et ne pouvant chasser de devant son regard la scène dont il avait été témoin. Le fonctionnaire répétait en se lamentant : « Nous sommes tous perdus. nous venons de brûler une sainte! Pour moi, je crois son âme auprès de Dieu. Les flammes déjà l'environnaient de toutes parts qu'elle invoquait encore le nom de Jésus! »

CHAPITRE XVI

L'INFORMATION POSTHUME DU 7 JUIN — PROCÈS-VERBAL MENSONGER ET SANS VALEUR — LETTRE D'HENRI VI A L'EMPEREUR, AUX ROIS, AUX DUCS ET AUX PRINCES — AUTRE LETTRE AUX PRÉLATS, AUX NOBLES ET AUX CITÉS DU ROYAUME — L'UNIVERSITÉ DE PARIS ÉCRIT AU PAPE ET AUX CARDINAUX — SAUVEGARDE ACCORDÉE AUX JUGES DE JEANNE PAR LE ROI D'ANGLETERRE — CONDAMNATION DU DOMINICAIN PIERRE BOSQUIER — SILENCE DE CHARLES VII — CHUTE DÉFINITIVE DU SIRE DE LA TRÉMOILLE — ACCOMPLISSEMENT DES PROPHÉTIES FAITES PAR JEANNE — TRAITÉ D'ARRAS — PARIS RENDU AU ROI — CHÂTIMENT DES PRINCIPAUX COUPABLES — LA LÈPRE DE NICOLAS MIDI — LE DUC DE BEDFORD ET LE COMTE DE WARWICK MEURENT AU CHATEAU DU BOUVREUIL — LOYSELEUR REJETÉ PAR LE CHAPITRE DE ROUEN — D'ESTIVET NOYÉ DANS UN ÉGOUT — PIERRE CAUCHON, DEVENU ÉVÊQUE DE LISIEUX, EST EXCOMMUNIÉ A BALE — LE JUGE DE JEANNE S'EST-IL REPENTI? — MORT SUBITE ET SÉPULTURE DU PRÉLAT

31 mai ? 1er Juin ?

Le lendemain du supplice de Jeanne, on célébrait la fête du Très Saint-Sacrement. L'indigne évêque de Beauvais officia dans la cathédrale de Rouen, affichant, par cette impudeur sacrilège, la prétention d'avoir jugé la Pucelle selon la justice.

Peine inutile! Le prélat avait beau mentir à sa conscience, des faits d'une évidence indéniable attestaient son crime. Depuis le commencement jusqu'à la fin du procès, il n'avait été que l'humble valet de l'Angleterre, visant sans trêve à la réalisation du plan haineux destiné à prouver à tous que la Libératrice de la France n'était qu'une sorcière, relapse et hérétique.

Mais maintenant que l'infamie était consommée, Rouen, témoin de ce forfait, criait d'une seule voix : « Une sainte! On a brûlé une sainte! »

Pour opposer une digue au flot montant de la réprobation universelle, Cauchon imagina de tirer parti de la scène qui s'était déroulée entre les murs du château de Rouen le matin du 30 mai. Le colloque assez rapide n'avait point eu de résultats mais aussi point de témoins; on pouvait donc le défigurer. Cauchon convoqua sept assesseurs et obtint de leur faiblesse et de leur ignominie un procès-verbal dans lequel les inconséquences le disputent à l'absurde.

Du reste, une constatation suffit à éclairer les faits. Guillaume Manchon, qui pourtant n'avait pas toujours été irréprochable au cours du procès, se refusa à valider de sa signature cette rédaction, dont les auteurs seuls portent devant la postérité l'entière responsabilité.

La pièce rédigée avec tant de mauvaise foi portait la date du 7 juin. Dès le lendemain, le monarque anglais expédiait à l'empereur, aux rois, ducs et autres princes de la chrétienté, une lettre circulaire dans laquelle il prétendait résumer les faits qui avaient amené le drame du Vieux-Marché. Chargeant la Pucelle des pires crimes, il affirmait qu'elle avait été brûlée en exécution d'un jugement irréprochable, après avoir reconnu elle-même ses mensonges et ses impostures.

Le 28 juin suivant, un nouveau factum relatif à la mort de la suppliciée de Rouen est adressé par Henri VI aux prélats, aux ducs, comtes et autres nobles ainsi qu'aux cités de « son » royaume de France. Comme si cela ne suffisait pas encore, on chargea l'Université de Paris d'écrire sur le même sujet au Pape, à l'empereur et au collège des cardinaux. Voici le texte de la lettre universitaire; elle ressemble aux missives dont je viens de parler et établit péremptoirement, entre autres choses, l'importance qu'amis et ennemis avaient attachée à la mission de Jeanne :

Nous croyons, Très Saint Père, qu'il faut travailler avec d'autant plus de zèle pour que les efforts pernicieux des faux prophètes et des hommes réprouvés ne souillent pas de leurs diverses erreurs la Sainte Eglise, que la fin des siècles semble plus prochaine. Le Docteur des nations a prédit en effet pour les derniers jours des temps périlleux pendant lesquels les hommes ne sauront plus supporter la saine doctrine et détourneront leur esprit de la vérité pour le porter vers le mensonge.

Très Saint Père, la diligence extrême que le Révérend Père en Jésus-Christ le seigneur évêque de Beauvais et le vicaire du Seigneur Inquisiteur du mal hérétique délégué par le Saint-Siège pour le royaume de France ont apportée à la défense de la religion chrétienne est digne de tout éloge.

Devant eux, en effet, a été amenée une certaine femme prise dans les limites du diocèse de Beauvais, vêtue et armée comme un homme, accusée d'avoir mensongèrement imaginé des révélations divines et commis des crimes graves contre la foi orthodoxe; ils l'ont examinée soigneusement et se sont efforcés de rechercher la vérité sur ses actions. Ainsi que les seigneurs juges nous en ont informés, cette femme, qui s'appelait elle-même Jeanne la Pucelle, a spontanément avoué en justice une foule de choses qui ont manifestement fait reconnaître cette femme comme superstitieuse, devineresse, invocatrice des malins esprits, idolâtre, blasphématrice envers Dieu, ses saints et ses saintes, schismatique et professant de graves erreurs touchant la foi du Christ.

L'esprit de malice s'était tellement emparé de son cœur, que pendant longtemps son esprit endurci a repoussé les avis salutaires et n'a voulu se soumettre à aucun homme vivant, quelle que fût sa dignité, pas même au Concile général, ne reconnaissant, disait-elle, d'autre juge que Dieu seul.

Cependant, grâce aux efforts persévérants des juges, sa présomption diminua un peu; et se rendant à leurs sages conseils, en présence d'une grande multitude de peuple, elle a, de sa bouche, rétracté et abjuré ses erreurs, et signé de sa main une cédula d'abjuration et de rétractation.

Mais, peu de jours après, cette malheureuse femme est retombée dans ses anciennes folies; elle a adhéré de nouveau aux erreurs qu'elle avait rétractées. Aussi les juges l'ont, par leur sentence définitive, condamnée comme relapse et hérétique et l'ont abandonnée au jugement du pouvoir séculier. Lorsqu'elle sut que la fin de sa vie était proche, avec beaucoup de gémissements elle a avoué ouvertement qu'elle avait été jouée et trompée par ces esprits qu'elle disait lui être apparus selon qu'elle le pensait. A l'article de la mort, elle s'est repentie de ses péchés, et a quitté ce monde demandant pardon à tous.

Tous les membres fidèles de la religion chrétienne doivent être bien avertis par cet exemple frappant de ne pas suivre trop vite leur propre sentiment, mais de se régler de préférence sur les enseignements de l'Eglise et sur les recommandations de ses prélats, plutôt que des fables imaginées par des femmes superstitieuses.

Malgré toutes ces belles protestations, les juges de la Pucelle ne se sentent pas rassurés sur les conséquences de leur œuvre, car, dès le 12 juin, ils sollicitent et obtiennent des lettres de garantie par lesquelles le roi anglais les prend sous sa défense et protection, dans le cas où le procès qu'ils viennent de terminer serait attaqué devant une juridiction supérieure.

On lit notamment dans ces lettres :

Promettons en parole de roi que, s'il advient que lesdits juges, docteurs, maîtres, clercs, promoteurs, avocats, conseillers, notaires et autres qui ont travaillé, se sont occupés et appliqués audit procès, soient trainés à cause dudit procès ou de ses dépendances par devant notre Saint-Père le Pape, le Concile général : nous aiderons et nous défendrons, ferons aider et défendre chacun d'eux à nos propres frais et dépens et pour leur cause en cette affaire.

Nous ordonnons à tous nos ambassadeurs et envoyés, tant de notre sang et lignage qu'à autres qui seraient en cour de Rome ou au Concile général ; à tous les évêques, prélats, docteurs et maîtres, nos sujets de l'obéissance de nos royaumes de France et d'Angleterre, et à nos procureurs en cour de Rome pour nosdits royaumes, que, si à l'occasion des dessus dits, quelqu'un d'entre eux serait trainé en cour par notre dit Saint-Père, le dit saint Concile, ils s'adjoignent de suite, pour et en notre nom, à la cause et défense des dessus dits, par tous les moyens et manières canoniques et juridiques, et requièrent nos sujets de nos dits royaumes, étant alors à cet endroit, et aussi ceux des rois, princes et seigneurs à nous alliés et confédérés, qu'ils donnent en cette matière conseil, faveur, aide et assistance par tous les moyens et manières à eux possibles, sans délai ou difficulté quelconque.

Le 4 juillet, une cérémonie religieuse eut lieu à Paris pour la publication officielle du jugement et de l'exécution de Jeanne. L'inquisiteur général voulut prendre lui-même la parole. Dans son sermon, Jean Graverend raconte à sa façon l'histoire de l'héroïne, confondant à dessein, pour la discréditer, ses Voix célestes avec les sottes inventions de visionnaires telles que Catherine de la Rochelle.

Cependant les Rouennais, premiers témoins de la procédure, continuaient à protester. On dut, pour couper court aux commentaires indignés, employer des châtimens : c'est ainsi que, le 8 août 1431, on prononça une sévère condamnation de huit mois de prison au pain et à l'eau contre un Dominicain, Pierre Bosquier, qui, le soir du supplice, déclarait bien haut que les juges de la Pucelle avaient mal agi. Cette peine était tellement disproportionnée au délit, que le pauvre religieux, effrayé par les menaces, demanda pardon de son dire et s'excusa piteusement.

En face de l'activité que l'Angleterre déployait pour ternir la mémoire de la vierge française, nul acte, nul appel, nulle protestation n'émanait de la cour de France.

Ce n'est pas à dire que Charles VII fût indifférent au sort de Jeanne. Malgré l'abandon où il la laissait, il se souvenait du secours qu'elle avait apporté à sa détresse : il pleurait ses malheurs. A la nouvelle de sa mort, il témoigna une amère douleur, il s'emporta même, promit de tirer une éclatante vengeance des Anglais et des femmes

d'Angleterre; mais, comme toujours, ses conseillers laissèrent passer sa colère, détournèrent sa pensée, et tout en resta là.

Hélas! plus que jamais La Trémoille régnait en maître et gouvernait le monarque selon son bon plaisir. Profitant largement de la faveur dont il jouissait, le fourbe se faisait octroyer pour lui-même, comme pour sa femme, des dons princiers sur ce trésor royal, qu'on s'est plu parfois à représenter comme trop pauvre pour tenter le rachat de la captive.

Durant de longues années encore, Charles VII se taira.

Le ciel néanmoins n'abandonne pas la vierge qui a mis en lui seul sa confiance. Les prophéties de Jeanne verront bientôt leur accomplissement: la France chassera l'envahisseur, et parmi les acteurs iniques du procès de Rouen, plusieurs, et non des moindres, seront frappés.

Le prédicateur du Vieux-Marché, Nicolas Midi, fut un des premiers punis. Quelque temps après que le corps de la Pucelle eut été réduit en cendres, le sien commença à ressentir les morsures de la lèpre; la cruelle maladie poursuivit lentement son œuvre, marquant du sceau de la justice divine la chair de ce malheureux.

Le tour de La Trémoille ne tarda pas non plus à venir. Au mois de juin 1433, un groupe de seigneurs français, escortés par une compagnie d'hommes d'armes, envahirent l'appartement qu'il occupait à Chinon dans le donjon du Coudray, première résidence de Jeanne à la cour. Le ministre, frappé à la tête par une épée, puis atteint dans l'abdomen par un coup de poignard, fut emmené prisonnier. A la demande de la reine et d'Yolande d'Aragon, le roi fit grâce aux conspirateurs et les déclara indemnes.

Guéri plus tard de ses blessures et rendu à la liberté moyennant une grosse rançon, Georges de la Trémoille fut définitivement écarté de la cour et du pouvoir. Il se retira dans son château de Sully, où il put méditer à l'aise sur la réalisation des décrets divins, auxquels toutes ses intrigues et tout son or n'avaient pu opposer que d'éphémères obstacles.

Charles d'Anjou, beau-frère de Charles VII, lui succède comme premier ministre, tandis que le connétable de Richemont est rappelé à la cour: la réconciliation négociée par la Pucelle sous les murs de Beaugency s'accomplit enfin.

Inversement, la discorde éclate entre les ennemis du royaume. Anne de Bourgogne, duchesse de Bedford, meurt à vingt-huit ans; bientôt après, une haine profonde sépare son frère et son mari, et c'est en vain que le cardinal de Winchester essaye de les rapprocher.

La France profite des divisions de ses adversaires. Les mois d'août et de septembre 1435 voient les plénipotentiaires du royaume réunis dans la capitale de l'Artois avec ceux de Bourgogne et d'Angleterre, sous la présidence du cardinal de Sainte-Croix, légat du Pape. Après de longs débats, les députés anglais — parmi lesquels on retrouve Cauchon et Guillaume Erard — se retirent, impuissants à empêcher la réconciliation de Philippe le Bon et de Charles VII, mais refusant de la contresigner. Ils apportent cette dure nouvelle à leur maître, l'ancien régent de France, et la pensée de l'inévitable perte du pays conquis frappe au cœur le prince anglais. Celui qui poussa au bûcher

la guerrière de dix-neuf ans meurt à la fleur de l'âge, le 14 septembre 1435, en ce château du Bouvreuil qui retint si longtemps la jeune prisonnière; il expire dans cette ville même de Rouen, théâtre de son crime.

Sept jours plus tard, le 21 septembre, l'église de l'abbaye Saint-Vaast d'Arras voit se dérouler une cérémonie imposante : c'est la proclamation de la paix, qui réunit en un seul faisceau les tronçons épars de la patrie française. La foule s'entasse dans le temple; lecture du traité lui est faite en chaire par un chanoine d'Arras, et bientôt les voûtes de l'édifice sacré retentissent du cri séculaire qui salua Jeanne dans sa marche à travers la France : « Noël! Noël! »

Les ducs de Bourgogne et de Bourbon sortent de l'église en se donnant le bras; ensemble ils reprennent le chemin de la Cour-le-Comte, la résidence ducal. L'enthousiasme est à son comble; on acclame les princes, on verse des larmes d'allégresse, et le soir, dans les carrefours de la vieille cité, des feux de joie s'allument.

La paix d'Arras secoua d'un frisson de bonheur la nation entière : c'était là l'événement prédit par Jeanne le 17 mars 1431, événement qui, d'après les paroles mêmes de la Pucelle, devait ébranler tout le royaume. 1

Mais, dans la séance du 1^{er} mars 1431, l'héroïne avait fait à ses juges cette autre déclaration prophétique ?

— Avant sept ans, les Anglais perdront un gage plus grand que celui qu'ils ont perdu devant Orléans : autant dire qu'avec lui ils perdront tout en France. 2

Il s'agissait ici de Paris : en effet, si les Français parvenaient à s'emparer de la capitale, n'était-ce point par là même la défaite assurée de l'envahisseur ?

Or, près de six années s'étaient écoulées depuis cette solennelle prédiction, quand Richemont s'apprêta à conquérir ce précieux gage pour le rendre à sa patrie.

Dans cette grande entreprise, le connétable procéda par une série d'opérations rappelant celles de la jeune guerrière au siège de la grande cité. Suivant la tactique de Jeanne, il place son quartier général à Saint-Denis et occupe les mêmes postes fortifiés sur les bords de la Seine; lui aussi fait passer aux Parisiens des lettres destinées à les rallier à la cause nationale. Bientôt, ainsi que cela s'était passé à deux reprises différentes au moment où la Pucelle approchait de la capitale, une conspiration est tramée par les bourgeois patriotes : cette fois, le complot réussit, et le 13 avril les portes de Paris sont ouvertes au vaillant connétable. Les agents du gouvernement anglais ainsi que la garnison ont juste le temps de se réfugier dans la bastille Saint-Antoine où ils sont assiégés; ils capitulent le dimanche 15 avril et vident la place le surlendemain. 3

Quand les Parisiens virent défilér, penauds, sous leurs yeux, tous ces hauts fonctionnaires, artisans de la tyrannie anglaise dont leur ville avait eu tant à souffrir, ils les accompagnèrent de lazzi et de huées. Au nombre des héros de cette piteuse aventure, se trouvait le juge de Jeanne : comme à son départ d'Arras, en septembre précédent, Cauchon put se souvenir des prédictions de sa victime.

Depuis la mort de cette dernière, rien ne réussissait plus à l'indigne prélat. Non seulement il n'avait pas été question de lui pour l'archevêché de Rouen, mais aucun siège plus important que Lisieux ne lui fut offert.

Le nouvel évêque de Lisieux se rendit au Concile de Bâle en 1434. Ayant refusé de payer les droits dus à la Chambre apostolique à l'occasion de son récent transfert, il fut excommunié par le trésorier général des finances pontificales. Cauchon ne tint aucun compte de cette sentence et continua de célébrer les Saints Mystères; alors on le déclara irrégulier, et son excommunication fut publiquement annoncée dans la cathédrale et les églises de Bâle. Celui qui, injustement, avait prononcé les censures ecclésiastiques contre l'Envoyée du ciel se trouvait à son tour frappé des mêmes peines, avec cette différence, toutefois, que les foudres étaient lancées contre lui au nom du Souverain Pontife et que la proclamation en était faite devant les représentants de toute l'Eglise réunis en Concile.

Ses complices dans la perpétration du crime ainsi que ceux au profit de qui il l'avait commis continuaient à être frappés par la main de Dieu. Le comte de Warwick, successeur de Bedford à la régence du pays conquis, venait en 1439 de trouver à son tour une mort prématurée dans ce même château de Rouen où il avait tant torturé la vierge de France.

D'Estivet, le promoteur cruel et grossier, qui, pourtant, ne résidait pas à Rouen, revint un jour dans cette ville et y mourut accidentellement: on retrouva son corps dans un bourbier.

Quant au traître Loyseleur, dépouillé de son canonicat et de la maison capitulaire qu'il occupe, il est obligé de vivre pauvre sur la terre d'exil, en attendant que l'apoplexie vienne le foudroyer dans une de ces églises de la ville de Bâle où il a porté le scandale.

Le sort de ces malheureux fut-il une lumière pour Pierre Cauchon? Que se passa-t-il dans l'âme du misérable durant les dernières années de sa vie? Une tradition relatée dans le manuscrit des évêques de Lisieux prétend que le juge inique aurait fait élever, en réparation du crime de Rouen, la belle chapelle de la Très Sainte Vierge placée à l'abside de la cathédrale Saint-Pierre.....

Parmi les legs que fit le triste évêque, il importe de signaler qu'il fonda dans son église de Saint-Cande-le-Vieux, de Rouen, une messe solennelle à perpétuité pour chaque jour de l'octave du Saint-Sacrement. Or, les anniversaires de la scène de Saint-Ouen, de la condamnation et de la mort de la Pucelle ainsi que de la messe sacrilège célébrée pontificalement par le juge inique dans la cathédrale de Rouen, le lendemain du supplice, coïncident exactement, du premier au dernier, avec les jours de cette octave.

Le malheureux fut appelé subitement au tribunal de Dieu, le 18 décembre 1442; il était alors dans son manoir de Rouen, recevant les soins de son barbier.

On lui fit dans la capitale de la Normandie, comme à Lisieux, de très solennelles obsèques: selon son désir, il reposa dans cette chapelle de la Sainte Vierge où il avait préparé sa tombe. Un beau mausolée de marbre blanc la recouvrit. Le 29 septembre 1783, on descendit dans ce caveau le cercueil d'un de ses successeurs, M^{sr} de Condorcet.

Quelque temps auparavant, mais postérieurement à 1763, le mausolée avait été brisé et ses fragments avaient servi de matériaux pour l'obturation d'une fenêtre de la cathédrale.

24 Mai
Lundi

30 Mai
Mardi

31 Mai
Mardi

CHAPITRE XVII

LE PEUPLE ADMET DIFFICILEMENT LA RÉALITÉ DE LA MORT DE JEANNE — LA GUERRE RECOMMENCE ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE — PRISE DE ROUEN — LETTRE DE CHARLES VII A GUILLAUME BOUILLÉ AU SUJET DU PROCÈS DE LA PUCELLE — ENQUÊTE CIVILE DE 1455 SUR LE PROCÈS DE ROUEN — VICTOIRE DE FORMIGNY ET CONQUÊTE DE LA NORMANDIE — BATAILLE DE BLANQUEFORT ET PREMIÈRE OCCUPATION DE LA GUYENNE — LES ANGLAIS DÉFINITIVEMENT CHASSÉS DE FRANCE — CALIXTE III ORDONNE LA REVISION DU PROCÈS DE ROUEN LE 11 JUIN 1455

Les malheurs de la Pucelle n'avaient diminué en rien son renom dans l'imagination populaire. Les flammes du bûcher de Rouen et la flétrissure qui en rejaillissait juridiquement sur la victime avaient stupéfié les masses, mais n'avaient pu les convaincre ni de la prétendue sorcellerie de la jeune fille ni même, semble-t-il, de sa mort.

On avait beau redire au peuple que tout était fini, les regards se tournaient anxieusement vers la capitale de la Normandie; et l'espoir que l'Envoyée du ciel avait échappé au supplice demeurait toujours dans les cœurs. A Constantinople, où le bruit des événements était également parvenu, on refusait même, deux ans après le 30 mai 1431, de croire à la captivité de l'héroïne.

Le 24 mars 1449, l'occupation de Fougères par François de Surienne, capitaine anglais, amena la rupture des trêves de Tours et la campagne de Normandie.

Les troupes françaises volèrent de succès en succès, et le 10 novembre le roi fit son entrée dans Rouen reconquis. A ce moment, le souci de l'honneur de Jeanne d'Arc semble s'être réveillé dans le cœur de l'indolent monarque. Les souvenirs douloureux que renfermait la malheureuse cité firent-ils impression sur son âme? Écouta-t-il les témoins du drame du Vieux-Marché redire la sainteté des derniers instants de la courageuse victime, ainsi que son inébranlable fidélité envers le prince qui l'avait si lâchement méconnue? Ou bien attendait-il, pour venger la mémoire de la vierge française, d'être en possession du territoire où s'était érigé le tribunal qui l'avait condamnée? Je ne sais; toujours est-il que le 15 février 1449 le souverain délivre la commission suivante :

Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, à notre aimé et fidèle conseiller, maître Guillaume Bouillé, docteur en théologie, salut et affection.

Il y a déjà quelque temps, Jeanne la Pucelle a été prise et saisie par nos ennemis et adversaires de longue date, les Anglais, puis amenée en cette ville de Rouen; ceux-ci ont fait instruire

contre elle un procès par certaines personnes. Dans ce procès, nos ennemis se sont rendus coupables de nombreuses fautes et d'abus de pouvoir, à tel point qu'ils trouvèrent le moyen de satisfaire la grande haine qu'ils portaient à Jeanne en la faisant mourir injustement contre la loi et très cruellement. Voulant connaître la vérité sur ce procès et la manière dont il a été conduit, nous vous mandons, commandons et enjoignons expressément de faire une enquête et de prendre de justes et exactes informations sur ce sujet. Quand elles seront achevées, vous les apporterez ou les enverrez, closes et scellées, par devers nous et les gens de notre Grand Conseil. En outre, vous contraindrez par tous les moyens justes et convenables tous ceux que vous saurez posséder des documents, procédures ou autres choses touchant la matière, à vous les donner pour nous les envoyer ou apporter, afin que nous puissions y pourvoir de la façon qui nous paraîtra convenable. Par les présentes, nous vous en donnons commission, pouvoir et mandement spécial. Nous mandons et commandons à tous nos officiers, justiciers et sujets, d'obéir avec soin à vous et à ceux que vous commettrez et députerez pour cette affaire.

Donné à Rouen le 15 février de l'an de grâce 1449, le 28^{me} de notre règne.

Signé : par le roi sur le rapport du Grand Conseil.

DANIEL.

Le prêtre érudit auquel s'adressait cette lettre était doyen de la cathédrale de Noyon et de Saint-Florent de Roye; auparavant, il avait été recteur de l'Université, et chargé par Charles VII d'une ambassade à Rome.

Dès les 4 et 5 mars, il fit comparaître devant lui sept témoins, parmi lesquels quatre Dominicains : Martin Ladvenu, Jean Toutmouillé, Guillaume Duval, Isambard de la Pierre, et trois ecclésiastiques : Jean Massieu, Jean Beaupère et Guillaume Manchon. Nous connaissons les rôles que remplirent au procès ces personnages. Leurs réponses très intéressantes dévoilent déjà une partie des iniquités de la procédure : elles formèrent le point de départ d'un mouvement réparateur.

Charles VII toutefois continuait ses triomphes. Ses troupes remportaient le 14 avril la victoire de Formigny et achevaient en août la conquête de la Normandie. Puis le 1^{er} novembre 1450 la victoire de Blanquefort lui rendait la Guyenne, et en 1451 Bordeaux et Bayonne capitulaient. En vain Talbot essayait-il un mouvement offensif; il fut définitivement vaincu le 17 juin 1453, à la journée de Castillon, où il trouva la mort avec son fils et l'un de ses neveux. C'était la conquête définitive. Sur tout le continent, les Anglais n'avaient plus que leur ancien port de Calais.

La dernière prophétie de Jeanne était accomplie. Charles VII régnaît sur la France reconquise.

Cependant, après avoir achevé l'enquête que le roi lui avait confiée, Guillaume Bouillé rédigea un mémoire concluant à l'injustice de la sentence exécutée au Vieux-Marché. A son exemple, d'autres hommes éminents vont enfin travailler à la réhabilitation de la vierge indignement flétrie.

En 1450, des religieux Cordeliers du diocèse de Rouen, ayant été excommuniés par l'archevêque Raoul Roussel et ne voulant pas se soumettre, interjetèrent appel au Souverain Pontife. Deux célèbres canonistes romains, Théodore de Lellis, juge au tribunal de la Rote, et Paul Pontanus, avocat consistorial, furent alors envoyés à Rouen pour examiner les éléments de la cause. On profita de la présence de ces savants juristes pour leur remettre en mains toutes les pièces du procès de Jeanne, qu'ils étu-

dièrent et approfondirent minutieusement; puis chacun établit un rapport où, preuves à l'appui, la Pucelle était complètement innocentée des accusations dont on avait voulu ternir sa mémoire.

Outre l'autorité que lui donnait la science de ses auteurs, cet avis revêtit bientôt une opportunité toute spéciale.

En effet, Guillaume d'Estouteville, évêque de Digne, créé cardinal en 1437 par Eugène IV, puis honoré également de la confiance de Nicolas V, qui lui conféra en 1451 le titre de légat du royaume de France, plaça au nombre des savants dont il s'entoura Théodore de Lellis et Paul Pontanus.

Peu de temps après, Charles VII ayant chargé le nouveau légat de la revision du procès de Rouen, on comprend l'aide efficace que les délégués romains furent à même de donner au cardinal.

Ce dernier appela pour siéger près de lui le Dominicain Jean Bréhal, inquisiteur de France, qui, à partir de cette époque, consacra son érudition juridique, son éloquence et tous ses talents à la réhabilitation de Jeanne d'Arc.

Ils arrêterent ensemble le texte de douze articles concernant l'iniquité accomplie par Pierre Cauchon, et, sur ce thème, le 2 mai 1452, cinq témoins, Guillaume Manchon, Pierre Migiet, Isambard de la Pierre, Martin Ladvenu et Pierre Cusquel, apportèrent leurs dépositions.

Dans l'intérêt de la cause, les juges comprirent alors qu'il y aurait lieu d'étendre les questions posées, et promptement un autre interrogatoire en vingt-sept articles fut établi. Le légat ayant été rappelé à Paris, transmit ses pouvoirs, en date du samedi 6 mai, à Philippe de la Rose, trésorier du Chapitre de Rouen.

Les lundi et mardi suivants, une nouvelle série de personnages défila devant les enquêteurs pour répondre aux vingt-sept articles : c'étaient, outre les cinq témoins déjà entendus par le tribunal, Nicolas Taquel, Pierre Boucher, Nicolas de Houppesville, Jean Massieu, Nicolas Caval, Guillaume du Désert, André Marguerie, Richard de Grouchet, Jean Lefebvre, Thomas Marie et Jean Favre.

Les dépositions recueillies ne laissèrent aucun doute sur l'existence de graves illégalités : une revision du procès s'imposait.

Mais le gouvernement d'Henri VI, comprenant le but poursuivi par le roi de France et saisissant l'opprobre qui rejaillirait sur l'Angleterre en cas d'annulation de la procédure contre Jeanne, dut opposer en cour romaine toutes les forces de sa diplomatie au projet caressé par Charles VII. Le ton des pièces contemporaines montre bien, d'ailleurs, que le souverain français voulait avant tout relever, par une éclatante réparation, son honneur gravement atteint dans le premier procès. Le cardinal d'Estouteville disait notamment, en lui envoyant le compte rendu de la double enquête :

..... L'inquisiteur de la foi et maître Guillaume Bouillé, doyen de Noyon, s'en vont présentement vers vous. Ils vous exposeront en détail ce qui a été fait au procès de Jeanne la Pucelle. Et parce que je sais que la chose touche grandement à votre honneur et à votre dignité, je m'y suis employé de tout mon pouvoir et m'y emploierai toujours comme un bon et loyal serviteur doit faire pour son maître.

L'affaire n'avança pas, néanmoins, avec la rapidité souhaitable. De graves préoccupations agitaient l'Europe : celle-ci subissait le châtement de ses guerres intestines et de sa complicité dans les schismes, qui, peu de temps auparavant, avaient déchiré l'Eglise. Les puissances chrétiennes, au lieu de s'unir comme le leur avait recommandé la Pucelle, s'étaient divisées, tandis que les musulmans approchaient, semant la ruine et le carnage. Mahomet II venait de s'emparer de Constantinople, le 29 mai 1453.

Bref, l'enquête commencée par le cardinal d'Estouteville demeura suspendue. La diplomatie anglaise en cour de Rome réussit sans doute à représenter la procédure du légat comme une démarche purement politique de la cour de France.

Il existait heureusement un autre moyen de revision qui tenait à l'écart la personne du roi de France et mettait en avant la seule question judiciaire du recours au Pape. Les parents de Jeanne avaient été lésés dans leur honneur et leur réputation par l'injuste sentence. C'est à eux qu'il appartenait donc relever l'appel que l'innocente victime avait fait entendre avant de mourir et de s'adresser directement au Souverain Pontife. Jacques d'Arc et Jacquemin étaient morts, mais Isabelle Romée survivait avec ses deux autres enfants, Pierre et Jean ; ils rédigèrent une supplique au Saint-Père dans laquelle ils se plaignaient du crime commis contre leur fille et sœur.

En 1455, Jean Bréhal, porteur de la supplique, partait pour Rome, voyageant toujours aux frais du roi.

Malheureusement, la mort enleva Nicolas V au cours de cette affaire, le 24 mars 1455.

Son successeur, le cardinal Alphonse Borgia, couronné le 20 avril sous le nom de Calixte III, se hâta d'examiner la requête de la mère et des frères de la Pucelle, et dès le 11 juin suivant il promulguait le rescrit qu'on va lire :

Calixte, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à nos vénérables Frères, l'archevêque de Reims, les évêques de Paris et de Coutances, salut et bénédiction apostolique.

Nous écoutons volontiers les humbles requêtes de ceux qui s'adressent à nous et nous leur accordons des grâces opportunes. Il nous a été présenté naguère de la part de nos chers fils Pierre et Jean, appelés d'Arc, laïques, et de notre chère fille en Jésus-Christ, Isabelle, leur mère, de la part aussi de quelques-uns de ses parents du diocèse de Toul, la requête suivante : Bien qu'autrefois Jeanne d'Arc, sœur de Pierre et de Jean et fille d'Isabelle, leur mère, eût pendant sa vie détesté toute sorte d'hérésie, qu'elle n'eût jamais cru, affirmé, embrassé tout ce qui sentait l'hérésie, qu'elle observât les traditions de la foi catholique et de la Sainte Eglise romaine, cependant feu Guillaume d'Estivet, ou un autre, alors promoteur des affaires criminelles près de la cour épiscopale de Beauvais, sur l'ordre, très vraisemblablement, de certains ennemis de Jeanne, de ses frères et de sa mère, adressa un faux rapport à Pierre, évêque de Beauvais, de bonne mémoire, ainsi qu'à Jean Lemaître, encore vivant, professeur, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, alors vice-inquisiteur de l'hérésie pour ce pays, disant que Jeanne, qui séjournait en ce moment dans le diocèse de Beauvais, était coupable d'hérésie et d'autres crimes contraires à la foi. L'évêque et Jean Lemaître commencèrent sous ces prétextes et en se basant sur cette fausse relation une enquête contre Jeanne. Ils enfermèrent Jeanne sans y être contraints ni par l'évidence de la chose, ni par des soupçons fondés, ni par les cris de l'opinion. Enfin, bien que par une telle enquête ils n'aient pas

constaté (et ils ne le pouvaient pas) que Jeanne fût coupable d'hérésie ou ait agi contrairement à la foi, bien qu'elle n'eût commis aucun crime ou excès de ce genre, qu'elle n'eût adhéré à aucune erreur contraire à la foi, attendu que ces accusations n'étaient ni notoires ni vraies, et bien que Jeanne eût demandé à l'évêque et à Jean Lemaître s'ils persistaient à soutenir qu'elle eût jamais dit, ou qu'elle disait quelque chose qui fût hérétique ou contraire à la foi, d'en remettre l'examen au Siège apostolique dont elle était prête alors à subir le jugement, ils enlevèrent cependant à Jeanne tout moyen de défendre son innocence, ne tenant pas compte des règles du droit, n'en faisant qu'au gré de leur volonté, et procédant avec nullité; pour terminer, ils ont rendu contre elle une sentence définitive inique par laquelle ils l'ont jugée hérétique et déclarée convaincue de tous les crimes et excès dont elle était accusée.

A la suite de cette sentence, Jeanne a été iniquement livrée au dernier supplice par le bras séculier (et cela au grand péril des âmes de ceux qui l'ont condamnée), pour l'ignominie et l'opprobre, pour la ruine, l'offense et l'injure de sa mère, de ses frères et de ses parents susdits.....

En conséquence, les frères, la mère et les parents susdits, désirant agir avant tout pour recouvrer leur honneur et celui de Jeanne, et voir effacer la marque d'infamie qui en est indûment résultée, nous ont fait humblement supplier de vouloir bien confier la cause de nullité dont il s'agit et de réhabilitation de Jeanne à des personnes qui auraient charge d'en connaître et de la résoudre selon le droit.

Nous donc, accueillant favorablement cette supplique, mandons par les présentes lettres apostoliques à Votre Fraternité que vous, ou deux de vous, ou un seul — après vous être adjoint un délégué de l'inquisition au royaume de France et avoir appelé dans la cause le sous-inquisiteur actuel établi dans le diocèse de Beauvais, ainsi que le promoteur des affaires étrangères criminelles de la cour de ce même diocèse de Beauvais, — et aussi après avoir appelé dans la cause tous ceux qui sont à évoquer en pareil cas, après avoir entendu les deux parties sur tout ce qui vient d'être dit, vous déclariez, et cela sans appel, ce qui vous semblera juste; et ce que vous aurez décidé ainsi, nous vous mandons de le faire observer avec fermeté, sous la sanction des censures ecclésiastiques, le tout nonobstant constitution, ordres apostoliques et toutes autres choses contraires.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur, MCCCCLV, le onze juin, la première année de notre pontificat.

S. CONSILIATI.

Le Pape enfin avait parlé.

Pour la première fois, un tribunal romain s'occupait de la cause de l'humble et sublime Envoyée de Dieu.

Celle qui, en ce monde, réclamait les droits de l'immortelle royauté du divin Sauveur pouvait attendre avec confiance le verdict du Vicaire de Jésus-Christ.

CHAPITRE XVIII

LE PROCÈS DE RÉHABILITATION EST OUVERT A NOTRE-DAME DE PARIS — LES DÉLÉGUÉS PONTIFICAUX : JUVÉNAL DES URSINS, ARCHEVÊQUE DE REIMS; RICHARD DE LONGUEIL, ÉVÊQUE DE COUTANCES; GUILLAUME CHARTIER, ÉVÊQUE DE PARIS, ADMETTENT LA REQUÊTE D'ISABELLE ROMÉE — DU 12 AU 20 DÉCEMBRE 1455, PREMIÈRE SESSION DU TRIBUNAL A ROUEN — SIMON CHAPITault, PROMOTEUR DU PROCÈS, ET GUILLAUME PRÉVOTEAU, PROCUREUR DE LA FAMILLE D'ARC — CITATION DE L'ÉVÊQUE ET DE L'OFFICIAL DE BEAUVAIS — LES TROIS ENQUÊTES : AU PAYS NATAL DE LA PUCELLE, A ORLÉANS ET A PARIS — TÉMOIGNAGES REÇUS A ROUEN — MÉMOIRES DE MARTIN BERRUYER, ÉVÊQUE DU MANS, ET DE JEAN BOCHARD, ÉVÊQUE D'AVRANCHES — LA RÉCOLLECTION DE JEAN BRÉHAL — INSTANCE DE JEAN D'ARC POUR LA PROMPTE CONCLUSION — DERNIÈRE SÉANCE, LE MERCREDI 7 JUILLET 1456 — TENEUR DE LA SENTENCE DÉFINITIVE — CÉRÉMONIES EXPIATOIRES DE ROUEN ET D'ORLÉANS — MONUMENTS COMMÉMORATIFS

Le 7 novembre 1455, une scène inoubliable se déroula dans la vaste nef de Notre-Dame de Paris.

Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims; Guillaume Chartier, évêque de Paris, et Jean Bréhal, inquisiteur de France, avaient pris place dans le chœur de l'église; ils siégeaient là comme délégués du Souverain Pontife, afin d'examiner la requête adressée en cour de Rome par les parents de la Pucelle.

Bientôt, le portail de la cathédrale s'ouvrit et une femme en deuil, appuyée sur le bras d'un de ses fils, se présenta : c'était Isabelle Romée avec Pierre d'Arc; elle tenait à la main le rescrit du pape Calixte III et était suivie de Pierre Maugier, l'avocat qu'elle avait choisi. Nombre de personnages ecclésiastiques et laïques, ainsi que plusieurs dames d'honnête condition, leur faisaient cortège.

La pauvre veuve s'avança jusqu'à l'endroit où l'attendaient les juges : elle s'agenouilla, et, les yeux remplis de larmes, la voix entrecoupée de sanglots, parla en ces termes :

— J'avais une fille née de légitime mariage; par mes soins elle avait été baptisée, puis munie comme il convient du sacrement de confirmation. Bien que je sois de condition simple, je n'en ai pas moins élevé cette enfant dans la crainte de Dieu et selon les traditions de l'Eglise. Les malheurs de la France, à cette époque, étaient sans nombre; ma fille y compatissait de tout son cœur : elle jeûnait et priait pour leur cessation. Cette enfant, qui n'avait jamais commis contre la religion catholique le moindre délit, a été traduite en jugement sous l'inculpation de fautes contre la foi,

et cela par le fait des haineux adversaires de son prince, de ses concitoyens et du peuple auquel elle appartenait par sa naissance. Des juges, sans autorité légitime, lui firent un procès injuste et violent, malgré ses protestations et ses appels réitérés, et lui enlevèrent jusqu'au moyen de présenter sa défense. S'écartant des règles du droit, ils lui imputèrent de faux crimes, rédigeant, pour les présenter à la consultation des juristes, certains articles mensongers, absolument différents de ses réponses; par ce moyen, ils la condamnèrent iniquement, et bien que le matin même elle eût reçu avec une très grande dévotion la Sainte Eucharistie, les barbares, au péril de leurs âmes, la brûlèrent très cruellement sur un bûcher : perte irréparable et note d'infamie pour moi, sa mère, et pour tous les miens!.....

L'émotion étouffait l'infortunée Isabelle : ses forces commençaient à défaillir. Ceux qui l'accompagnaient, la relevant, l'aidèrent à formuler sa requête, insistant sur les vertus de la Pucelle, les iniquités de son procès, les motifs qui en avaient retardé jusqu'à ce jour la demande d'annulation. Tandis qu'ils parlaient, la mère de l'héroïne présentait tour à tour à chacun des délégués pontificaux le rescrit de Calixte III.

Après avoir adressé à la malheureuse mère quelques paroles de consolation, les commissaires apostoliques l'interrogèrent assez longuement sur elle-même et sur sa fille Jeanne; puis, ayant pris connaissance en particulier du rescrit pontifical, ils ordonnèrent la lecture publique de cet acte qui les constituait juges au nom du Saint-Siège. Par l'organe de l'archevêque de Reims, ils déclarèrent alors qu'ils acceptaient le mandat et firent la promesse solennelle de se conformer aux ordres de Rome et d'instruire la cause en toute justice.

En conséquence, assignation fut donnée aux demandeurs de se présenter le 17 novembre à la salle des audiences de l'évêché de Paris, afin d'y accomplir la formalité de la remise des lettres apostoliques devant les notaires et les magistrats convoqués à cet effet, et de voir introduire l'affaire, si, après mûre réflexion, ils persistaient dans leur dessein.

Au jour dit, les délégués pontificaux se trouvaient entourés d'une élite de personnages ecclésiastiques, parmi lesquels on remarquait les abbés de Saint-Denis, de Saint-Germain des Prés et de Saint-Magloire; ceux de Saint-Lô, du diocèse de Coutances; de Saint-Crépin, de Soissons; de l'abbaye de Cormeilles, de Lisieux. Enfin, Guillaume Bouillé et d'autres notables docteurs complétaient cette illustre assemblée. Denis le Comte et François Ferrebouc faisaient, comme à la séance précédente, les fonctions de secrétaires.

Autour d'Isabelle Romée, des dames d'Orléans avaient voulu prendre place.

L'avocat Pierre Maugier déposa respectueusement entre les mains des délégués apostoliques le rescrit de Calixte III, dont l'authenticité fut reconnue. Séance tenante, maître Jean Cruisy, greffier à la cour épiscopale de Paris, donna lecture de cette pièce fondamentale qui fut définitivement acceptée. L'avocat d'Isabelle témoigna alors le désir de prendre la parole en langue française; mais les prélats (qui n'avaient pas encore rempli les formalités les constituant juges de la requête) ne lui accordèrent satisfaction qu'à la prière pressante des assistants. Pierre Maugier prononça donc un plaidoyer dans lequel il précisait ce point : que la demande en revision du procès de Rouen écartait la mise en cause des nombreux assesseurs, considérés comme frauduleusement consultés, et portait uniquement contre les deux juges, Pierre Cauchon et

Jean Lemaître, et contre le promoteur Jean d'Estivet. Cette précaution était habile, puisque beaucoup d'assesseurs vivaient encore, plusieurs occupant même des situations considérables.

Le discours terminé, l'archevêque de Reims et l'évêque de Paris déclarèrent le tribunal définitivement constitué par l'adjonction du « Révérend professeur de sacrée théologie, et religieux maître Jean Bréhal, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, l'un des deux inquisiteurs de la perversité hérétique au royaume de France », présent à tous les actes déjà accomplis, et désigné par eux nominativement pour être au même titre qu'eux dépositaire de l'autorité apostolique, conformément à la clause qui le concernait dans le rescrit de Calixte III.

A la fin de la séance, il fut décidé que les parties intéressées seraient appelées à Rouen du 12 au 20 décembre.

Les membres de la famille de Jeanne, légitimement empêchés de se rendre dans cette ville, donnèrent procuration. Isabelle Romée et Pierre d'Arc firent établir la leur le 18 novembre en un seul et même acte; quant à celle de Jean d'Arc, elle est rédigée séparément en date du 24 novembre.

L'introduction de la cause fut affichée et proclamée aux portes des églises dans la capitale de la Normandie. L'évêque de Beauvais, Guillaume de Hellande et son promoteur, maître Bredouille, furent assignés en qualité de successeur de Cauchon et de d'Estivet, ainsi que le prieur des Dominicains de Beauvais comme représentant le vice-inquisiteur de ce diocèse.

Divers incidents signalèrent cette première session : les personnages du diocèse de Beauvais qui avaient été convoqués ne parurent point, et Guillaume Manchon livra au tribunal la minute originale du procès de condamnation. On débuta alors par l'audition des témoins rouennais. Le dernier jour, un délégué de Jacques de Rinel, l'aîné des petits-neveux de Pierre Cauchon, se présenta pour déclarer que la famille du prélat défunt renonçait à défendre le procès intenté à Jeanne d'Arc en 1431, par l'évêque son parent; toutefois, Jacques de Rinel se prévalait des lettres de sauvegarde et des amnisties qui le couvraient de toute conséquence pécuniaire relative à la succession non encore liquidée du juge inique.

Après cette comparution qui eut lieu le 20 décembre, le procureur de la famille d'Arc, Guillaume Prévôteau, consentit à mettre hors de cause les héritiers de Pierre Cauchon, puis requit la contumace contre les non comparus.

Le promoteur Chapitault prononça à son tour un réquisitoire dans lequel il prouva que le procès de la Pucelle était vicié. Il alléguait des faits précis, et demanda, pour les établir, qu'on fit une enquête au pays natal de Jeanne et une information sur sa vie et sur ses mœurs.

L'enquête prescrite au pays de Jeanne d'Arc commença le 28 janvier pour se terminer le 11 février. Trente-quatre témoins (1), tant à Domremy qu'à Vaucouleurs,

(1) Parmi ces témoins nous trouvons : Béatrix Estellin, Jeannette Thévenin, Jeannette Thiesselin, Thévenin le charron, Pierre le drapier, Gérard Guillemette, Hauviette, Simon Musnier, Mengette, Jean de Metz, Durand Laxart, Henri de Royer et Catherine, sa femme, Bertrand de Poulengy, dont nous avons relaté précédemment les nombreuses relations avec Jeanne d'Arc.

vinrent, l'un après l'autre, proclamer la foi profonde comme la pureté parfaite de leur compatriote.

Au jour fixé, c'est-à-dire le 16 février, Guillaume Chartier et Jean Bréhal reprirent les séances de Rouen. Cette fois, maître Réginald Bredouille, promoteur de Beauvais, se présenta au nom de son évêque et en son propre nom, en même temps que le Dominicain Jacques Chaussetier, prieur du couvent d'Evreux, arrivait comme délégué de son confrère, le prieur de Beauvais. On exhiba les cent et une allégations que la famille d'Arc voulait opposer au procès et à la sentence de condamnation de Jeanne, puis on invita les comparants à les contester ; mais l'un et l'autre invoquant diverses raisons s'y refusèrent, et affirmèrent qu'ils se désintéressaient de ce procès, Les juges déclarèrent alors les cent et un articles acquis au débat et décidèrent qu'ils serviraient de base aux enquêtes qu'on allait faire à Orléans et à Paris. En terminant, le tribunal fixa pour le 7 avril la prochaine réunion à Rouen.

Jean Juvéhal des Ursins, s'étant adjoint Guillaume Bouillé comme commissaire suppléant, se rendit immédiatement à Orléans, où l'audition des témoins commença le 22 février. Le comte de Dunois comparut le premier ; puis, trois jours après, on appela Raoul de Gaucourt ; le 8 mars, ce fut le tour de Guillaume de Ricarville et de maître Réginald Thierry, doyen de Mehun-sur-Yèvre. Enfin, le 16 mars, les prêtres, les bourgeois et bourgeoises d'Orléans, survivants du siège, défilèrent devant le tribunal au nombre de trente-six, apportant à leur Libératrice un témoignage enthousiaste.

L'enquête de Paris s'ouvrit le 2 avril, et après quelques interruptions se termina le 11 mai, jour où le duc d'Alençon vint rappeler ses souvenirs sur Jeanne d'Arc et raconter notamment la glorieuse bataille de Patay (1).

Cependant, Guillaume Chartier et Jean Bréhal, partis avant les derniers interrogatoires, furent à Rouen le 10 mai. Le 14, maître Seguin de Séguin, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, doyen de la Faculté de théologie de Poitiers et même de la Commission qui dans cette dernière ville avait examiné Jeanne en 1429, vint à Rouen apporter un témoignage de pieuse admiration en faveur de l'héroïne, qui jadis, nous nous en souvenons, l'avait si agréablement plaisanté (2).

Enfin, en réponse à la demande qu'il avait faite au brave écuyer de la Pucelle, l'archevêque de Reims reçut de Jean d'Aulon une déposition écrite. Celle-ci fut remise à Lyon, le 28 mai, entre les mains de Jean Despret, nommé à cet effet vice-inquisiteur par Bréhal. C'est la dernière qui fut recueillie par le tribunal de réhabilitation. Cent quinze personnes, répandues sur divers points du royaume, étaient venues témoigner de la haute vertu de Jeanne.

Vers la même époque, les délégués du Saint-Siège se réunirent à Paris pour étudier

(1) Parmi les déposants il faut citer encore : Louis de Coutes, Marguerite La Touroulde, Fr. Jean Pâquerel et Aimond de Macy.

(2) On entendit à Rouen, à la suite du savant Dominicain de Poitiers : Pierre Migier, Guillaume Manchon, Jean Massieu, Martin Ladvenu, Nicolas de Houpeville, Jean Lefèvre et plusieurs autres témoins des souffrances de Jeanne.

les dossiers des enquêtes et le fond de la cause. C'est alors qu'ils se firent présenter tous les mémoires rédigés depuis cinq ans par les canonistes et les théologiens dont j'ai cité les noms plus haut. Ils y ajoutèrent le traité de Jean Gerson, que les lecteurs connaissent, et sans doute aussi — bien qu'on n'en trouve aucune mention dans tout le procès de réhabilitation — celui de Jacques Gélou. A toutes ces études, déjà si sérieuses, ils joignirent le travail qu'ils avaient sollicité de Martin Berruyer, évêque du Mans, et que ce prélat avait achevé le 7 avril précédent, ainsi qu'une consultation d'un théologien réputé, Jean Bochart, évêque d'Avranches, alors de passage à Paris.

Jean Bréhal fut chargé par ses collègues de rédiger, sur l'ensemble de la cause, un mémoire général. Ce travail, dont l'inquisiteur avait préparé de longue main les éléments, est tout à fait remarquable. On le connaît dans l'histoire sous le nom de « Récollection de Jean Bréhal ».

Il se divise en deux parties ; la première s'occupe des événements qui formèrent la base du jugement prononcé par Pierre Cauchon, c'est-à-dire des apparitions, révélations et prédictions imputées à l'accusée comme autant de crimes ; des hommages qu'elle aurait rendus aux esprits lui apparaissant, de sa conduite vis-à-vis de ses parents, des habits d'homme qu'elle porta, des paroles qu'on lui reproche plus particulièrement, enfin de sa soumission à l'Eglise et de la récidive.

Dans la seconde partie, Jean Bréhal expose la procédure suivie par l'infâme prélat ; il prouve l'incompétence et l'animosité des juges, parle de la prison et des geôliers de la victime, des causes de récusation et d'appel pour le procès, de l'altération des articles ; il traite aussi de l'abjuration de Saint-Ouen, des multiples interrogatoires subis par l'accusée, des défenseurs et assesseurs présents aux débats, des qualifications attribuées à la cause, et enfin de la sentence.

Le 18 juin, Jean d'Arc, frère de la Pucelle, accompagné du promoteur, ainsi que de Prévôteau, procureur d'Isabelle et de Pierre d'Arc, fit auprès des commissaires pontificaux une démarche pour hâter le dénouement de l'affaire. Cette requête reçut bon accueil et le ministère public fut admis à soumettre ses conclusions à la prochaine audience, fixée à Rouen pour le jeudi 1^{er} juillet.

Le 2 juillet, le promoteur, maître Chapitault, développa son réquisitoire ; il se ralliait sans réserve aux conclusions de la famille d'Arc. Alors le tribunal fixa au 7 juillet le prononcé de la sentence définitive.

Cette date tombait précisément un mercredi ; c'était à pareil jour de la semaine que Jeanne avait été injustement brûlée. Vingt-cinq années auparavant, presque date pour date, Jean Graverend, inquisiteur de France, avait, dans une église de Paris, au milieu d'un immense concours de peuple, flétri publiquement l'honneur de la Pucelle.

Dès le matin à 8 heures, disent les RR. PP. Belon et Balme, la grande salle du palais archiépiscopal présentait un aspect imposant. L'archevêque de Reims, Jean Juvénal des Ursins, occupait le siège de la présidence. A ses côtés se tenaient l'évêque de Paris, Guillaume Chartier ; l'évêque de Coutances, Richard Olivier, et l'inquisiteur général de France, Jean Bréhal. Le promoteur de la cause, maître Simon Chapitault, avait pris place à son banc. L'un

des frères de la Pucelle, Jean d'Arc, était à la barre, assisté de l'avocat et du procureur de sa famille, maîtres Pierre Maugier et Guillaume Prévôteau. Dans la partie réservée au public, il y avait un groupe assez considérable de prêtres et de laïques. Un certain nombre de clercs avaient été convoqués pour entendre, en qualité de témoins jurés, la lecture de la sentence définitive et certifier la légalité de la procédure. Parmi eux on remarquait le Dominicain Fr. Martin Ladvenu.

L'audience s'ouvrit selon les formes usitées. Puis l'archevêque de Reims, en son nom et au nom de ses collègues de la Commission pontificale, promulgua la sentence dont les termes, préalablement délibérés et fixés d'un commun accord, avaient été mis par écrit.

Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit. *Amen.*

Revêtus de l'autorité apostolique pour l'affaire dont il s'agit, nous, Jean par la grâce de Dieu archevêque de Reims, Guillaume évêque de Paris, Richard évêque de Coutances, et Jean Bréhal, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, professeur de théologie sacrée, l'un des deux inquisiteurs du mal hérétique au royaume de France, juges spécialement délégués par notre Saint-Père le Pape actuellement régnant;

Vu le procès solennellement plaidé devant nous, en vertu du mandat apostolique à nous adressé et par nous respectueusement accepté;

Dans la cause concernant honnête femme veuve Isabelle d'Arc, mère; Pierre et Jean d'Arc, frères germains, naturels et légitimes de feu Jeanne d'Arc, de bonne mémoire, vulgairement dite la Pucelle.

Ladite cause suivie en leur nom.

Contre le sous-inquisiteur du mal hérétique au diocèse de Beauvais, le promoteur des affaires criminelles près la cour épiscopale de ce même siège, et aussi le révérend père en Christ et seigneur Guillaume de Hellande, évêque de Beauvais, et contre tous autres et chacun en particulier qui pourraient avoir intérêt en cette cause, tous défendeurs, conjointement et divisément;

Vu, relu à maintes reprises et examiné les originaux, instruments, pièces, actes, notes et protocoles dudit procès.

Après avoir longuement étudié tous ces documents.

Et après avoir collationné nous-mêmes et comparé avec le texte définitif la minute même du procès;

Et celles auxquelles il a été procédé au début du procès actuel par nous et nos commissaires;

Vu aussi et considéré divers traités de prélats, docteurs et praticiens célèbres et très autorisés.

Vu les dépositions et attestations des témoins entendus sur la vie de ladite défunte au lieu de son origine, sur son départ, sur son examen en présence de plusieurs prélats, docteurs et autres gens experts, à ce connaissant; en présence, notamment, de révérendissime père Regnault, alors archevêque de Reims et métropolitain dudit évêque de Beauvais, examen fait à Poitiers et ailleurs à diverses reprises, sur la merveilleuse délivrance de la cité d'Orléans, sur le voyage en la cité de Reims et le couronnement du roi, et sur les diverses circonstances du procès, les qualités, le jugement et la procédure;

Entendu ensuite notre promoteur qui, après examen de ces dires, déclare s'adjoindre pleinement aux demandeurs;

Après qu'il a été conclu dans la cause au nom du Christ, et que ce jour a été assigné par nous pour rendre sentence;

Après avoir vu avec grande maturité, pesé, examiné toutes et chacune des choses susdites, ainsi que certains articles commençant par ces mots: « Une femme » que les juges du premier procès ont prétendu avoir été extraits des aveux de la dite défunte, et qui ont été transmis par eux à grand nombre de personnes illustres pour en avoir avis; articles que notre promoteur ainsi que les demandeurs susdits ont attaqués comme iniques, faux, dressés en dehors des interrogatoires de Jeanne et d'une manière mensongère;

Après avoir eu mûre délibération tant au sujet des actes préparatoires que de la décision même, avec des personnes à la fois expertes, autorisées et prudentes;

Vu leurs opinions écrites ou verbales, données et fournies tant sur la forme que sur le fond du procès, d'après lesquelles les actions de ladite défunte sont plutôt dignes d'admiration que de condamnation, et le jugement la condamnant doit être considéré comme étrange, tant en la forme qu'en son essence;

En premier lieu, nous disons, parce que la justice l'exige, déclarons que les articles commençant par ces mots: « Une femme », qui se trouvent insérés au prétendu procès et instrument des prétendues sentences portées contre ladite défunte, ont dû être, ont été, sont avec corruption, dol, calomnie, fraude et malice, extraits de ce prétendu procès et desdits prétendus aveux de ladite défunte;

A cause de cela, nous cassons, anéantissons, annulons ces mêmes articles, comme fausement,

calomnieusement, dolosivement extraits et comme contraires aux aveux mêmes de l'accusée, et ordonnons, par le présent jugement, qu'après qu'ils auront été détachés du procès ils soient lacérés;

En second lieu, après avoir examiné avec grand soin les autres parties de ce même procès, particulièrement les deux sentences qui y sont contenues, qualifiées par les juges de lapse et de relapse; et après avoir aussi longuement pesé la qualité des juges et de tous ceux sous lesquels et en la garde desquels ladite Jeanne a été détenue;

Vu les récusations, soumissions, appels et requêtes nombreuses par lesquels Jeanne a maintes fois demandé avec instance qu'on la déférât, elle, ses parolès et ses actes, et la cause elle-même, au Saint-Siège apostolique; et à notre très saint Seigneur le Souverain Pontife, se soumettant elle-même et sa cause tout entière à son jugement;

Attendu que sur la matière de ce procès une prétendue abjuration, entachée de fausseté et de ruse, avait été arrachée à Jeanne par violence et crainte en présence du bourreau et sous la menace du bûcher, sans que la défunte l'ait aucunement prévue et comprise;

Considéré avec soin toutes et chacune des choses qu'il y avait lieu d'examiner, Nous, juges en cette cause, ayant Dieu seul devant les yeux, par cette sentence définitive que siégeant sur ce tribunal nous portons;

Nous disons, prononçons, décrétons et déclarons lesdits procès et sentences remplis de dol, de calomnie, d'iniquité, d'inconséquences et d'erreurs manifestes, tant en fait qu'en droit; disons qu'ils ont été, sont et seront, ainsi que l'abjuration susdite, leur exécution et tout ce qui a suivi, nuls, non avenus, sans valeur ni effet;

Néanmoins, en tant que de besoin, et ainsi que la raison nous le commande, les cassons, anéantissons, annulons et déclarons vides d'effet;

Déclarons que ladite Jeanne et ses parents, demandeurs en la cause actuelle, n'ont, à l'occasion de ce procès, contracté ni encouru aucune note ou tache d'infamie; déclarant en outre que Jeanne est exempte et indemne de toutes conséquences de ce genre et en tant que besoin serait, l'en déli-vrant absolument;

Ordonnons que l'exécution et la solennelle publication de notre présente sentence auront lieu sur-le-champ en cette cité, en deux endroits différents, savoir :

Aujourd'hui même, sur la place Saint-Ouen, après une procession générale et un sermon public;

Demain, sur le Vieux-Marché, au lieu même où ladite Jeanne a été suffoquée par une flamme cruelle et horrible; en même temps auront lieu à cet endroit une prédication générale et l'érection d'une croix convenable pour la perpétuelle mémoire de la défunte, pour l'invocation de son salut et de celui des autres défunts.

Déclarons nous réserver de faire ultérieurement exécuter, publier et, pour l'honneur de sa mémoire, signifier avec éclat notre dite sentence dans les cités et autres lieux insignes du royaume partout où nous le trouverons bon; sous réserves enfin de toutes autres formalités qui pourraient être encore à faire.

Fait à Rouen dans le palais archiépiscopal, l'an du Seigneur 1456, le septième jour du mois de juillet.

Après la sentence définitive, dit le manuscrit de d'Urfé, rendue dans le palais archiépiscopal de Rouen, l'exécution publique suivit. Par les processions générales et les prédications qui eurent lieu avec grande solennité et très dévotement, l'abomination et l'iniquité du premier procès furent révélées hautement au peuple tout entier.

Malheureusement les détails manquent sur les solennités célébrées à Rouen.

1 // Une croix fut élevée sur la place du Vieux-Marché, à l'endroit même où la Libéra-
 2 // trice avait rendu le dernier soupir; le temps la fit disparaître. On la remplaça vers
 3 // 1505 par un monument commémoratif qui fut disposé pour servir de fontaine; seu-
 // lement on l'éloigna du véritable lieu du supplice et on la bâtit sur une petite place
 // des alentours. En avril 1754, cette fontaine fut détruite et la vieille statue de
 // Jeanne d'Arc, qui la surmontait, placée en séquestre; jamais plus on ne la revit dans
 // la suite.

Toutefois, le public s'émut de cet acte d'ingratitude nationale. Le Parlement se saisit de la question, et, sur son ordre, la municipalité de Rouen inaugura en 1755 une nouvelle fontaine de la Pucelle que l'on voit encore actuellement.

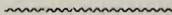
Orléans ne resta pas en arrière. En 1456, l'évêque de Coutances et Jean Bréhal avaient été chargés de présider dans cette ville une cérémonie en l'honneur de la guerrière. Quelques années plus tard, un monument fut érigé à l'entrée du pont des Tourelles.

La reconnaissance des Orléanais pour leur Libératrice ne devait jamais s'éteindre; malgré les siècles écoulés, elle est encore aussi vivace et fera toujours la gloire de la patrie.

Enfin, une tradition touchante nous représente le comte de Dunois s'associant à ces pieuses manifestations et élevant en mémoire de la jeune guerrière une croix ex piatoire sur laquelle on lit: *Croix. Pucelle, 1456.*

Charles VII, informé de l'heureux résultat du procès, s'empressa d'envoyer au Souverain Pontife une délégation pour le remercier: elle se composait de Jean Bréhal et de Guillaume Bouillé, accompagnés de deux Dominicains.

Après avoir lu le récit succinct de la réhabilitation, on peut être fixé sur la bonne foi de quelques sectaires quand ils prétendent que l'Eglise romaine du xv^e siècle était complice du crime que les Anglais et Pierre Cauchon commirent contre la vierge envoyée par Dieu au secours de la France.



CHAPITRE XIX

LE SOUVENIR DE JEANNE D'ARC A TRAVERS LES SIÈCLES — INFAMIE DE VOLTAIRE — RÉVEIL DE LA RECONNAISSANCE NATIONALE — LE CULTES DE L'HÉROÏNE — MANIFESTATIONS CONTEMPORAINES — LES MÉDAILLES ET LES TABLEAUX — LES CONSÉQUENCES DE LA CONDAMNATION DE JEANNE — NOTRE-DAME DE LA PUCELLE DE DOMREMY — LA FÊTE ANNUELLE ET LES PANÉGYRIQUES D'ORLÉANS — EN 1869, M^{GR} DUPANLOUP ET LES ÉVÊQUES RÉDIGENT UNE SUPPLIQUE A PIE IX DEMANDANT L'INTRODUCTION DE LA CAUSE DE LA SERVANTE DE DIEU — COMMENCEMENT DU PROCÈS DE L'ORDINAIRE EN 1874 — M^{GR} COULLIÉ, ÉVÊQUE D'ORLÉANS — LE DOSSIER PRÉSENTÉ A LA CONGRÉGATION DES RITES — LE 27 JANVIER 1894, LÉON XIII DÉCLARE JEANNE D'ARC VÉNÉRABLE — TEXTE DU DÉCRET — M^{GR} TOUCHET SUCCÈDE A M^{GR} COULLIÉ — ROME FAIT COMMENCER DÈS 1897 LE PROCÈS APOSTOLIQUE DE BÉATIFICATION — LE TRIBUNAL : JUGES ET TÉMOINS — CENT VINGT-DEUX SÉANCES ET TROIS MILLE PAGES — L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS PORTE AU SOUVERAIN PONTIFE LE DOSSIER DU PROCÈS APOSTOLIQUE

Si, en évitant de descendre dans les détails, on examine d'une façon sommaire le sort que le souvenir de l'Envoyée de Dieu eut à travers les âges, on est étonné, à certaines époques, de constater que cette chère et noble mémoire tend à s'effacer dans l'oubli ou à se transformer dans la légende.

Jeanne ne connut pas seulement l'oubli, mais, au XVIII^e siècle, un homme, un Français, qui avait déclaré la guerre au Christ, roi des Francs, eut le triste courage de l'outrager, de la traîner dans la boue : cet insulteur avait nom Voltaire. A l'heure présente, pas un seul critique, fût-il un ennemi déclaré du surnaturel, ne voudrait défendre l'œuvre ignoble dans laquelle le père du philosophisme prétendit persifler la vaillante guerrière.

La seconde moitié du XIX^e siècle a vu la nation tout entière revenir à la Pucelle. Dans chacun des lieux où elle a passé, on prend à tâche de lui élever des monuments ; son nom est donné aux rues et aux places publiques ; elle est représentée dans les cortèges ; nombre de livres, de médailles, de gravures, de statuettes, d'objets d'art rappellent son glorieux souvenir.

Parmi les hommages que la société humaine peut rendre à l'un de ses membres, le plus grand, sans contredit, et le seul divin, c'est le culte. On désigne par ce mot un honneur religieux décerné à un être intelligent dans lequel l'action de Dieu s'est révélée sensible, indéniable, éclatante.



NOTRE-DAME DE PARIS — STATUE DE NOTRE-DAME DE PARIS
ET BANNIÈRE DITE DE JEANNE D'ARC

528



A peine l'héroïne avait-elle paru sur la scène du monde et s'était-elle présentée en armes dans la cité d'Orléans que commençaient les manifestations ardentes et naïves de la foule voyant en elle un ange descendu des hauteurs célestes et l'exaltant à ce titre : ce culte est un remerciement adressé au Tout-Puissant pour le secours qu'il envoyait directement à la France.

J'ai dépeint en leur temps les démonstrations de cette foi populaire; j'ai signalé aussi la réponse touchante de Jeanne lorsqu'on lui reprochait la vénération universelle dont elle était l'objet.

« En vérité, je ne saurais me garder contre de telles effusions si Dieu même ne me gardait! »

L'inique réquisitoire de d'Estivet constate ces faits : il ajoute que l'on plaçait dans les églises des images de la Pucelle et que l'on portait avec confiance des médailles à son effigie. Ces allégations sont vraies, mais, au lieu de les imputer à crime contre la vierge lorraine, on doit y reconnaître la voix du peuple acclamant en elle l'intervention divine.

En certains cas, qui demeurent l'exception, la sentence barbare de Rouen atteignit le but que les Anglais s'étaient proposé : montrer en leur ennemie l'action de Satan et non pas celle de Dieu; mais la masse demeura fidèle à son premier enthousiasme aussi longtemps que subsista en elle le souvenir des événements de 1429-1430.

On en voit le témoignage dans les écrits de personnages à l'esprit religieux et élevé, ainsi qu'en deux démonstrations extérieures d'un culte persévérant.

A Domremy, jusqu'à l'époque où l'armée suédoise vint dévaster la Lorraine, on vit une chapelle de Notre-Dame de la Pucelle située à la lisière du Bois-Chenu.

A Orléans, la procession annuelle n'était que la marque tangible d'une dévotion permanente, au nom de laquelle un auteur du xvii^e siècle inscrivit Jeanne au martyrologe de son diocèse sous le titre de *bienheureuse*. Le mot était prématuré et ne venait point de l'autorité ayant la suprême compétence en ces matières. Mais il n'en reste pas moins établi que les fêtes orléanaises offrirent à l'Eglise l'occasion de déclarer si la Pucelle méritait ou non les hommages des fidèles.

En 1869, M^{gr} Dupanloup, évêque d'Orléans, prit pour la seconde fois la parole en cette grande manifestation du 8 mai, où l'on s'est efforcé de faire entendre les voix les plus éloqu岸tes du clergé français. L'orateur avait convoqué tous les évêques des diocèses que Jeanne honora de son passage : le thème de son discours était la sainteté de l'héroïne dévoilée par sa vie tout entière.

Les fêtes terminées, tous les prélats signèrent une adresse, demandant à Notre Saint-Père le Pape Pie IX d'accorder à « Jeanne d'Arc les honneurs que l'Eglise décerne aux bienheureux ».

Ce fut la première démarche officielle : il appartenait à M^{gr} Dupanloup d'ouvrir le procès dans son diocèse.

Il le fit en 1874, dit M^{gr} Touchet; il constitua un tribunal sous la présidence de M. l'abbé Branchereau. Les postulailleurs furent M^{gr} Desnoyers et M. l'ingénieur en retraite Collin. En 1876, il portait à Rome le travail de ce tribunal. M. Captier, alors procureur général de la

Compagnie de Saint-Sulpice, fut chargé de veiller, en qualité de postulateur, sur les intérêts de la cause dans la Ville Eternelle. Nul qui ne se souvienne à Orléans que le grand évêque s'éteignit le 11 octobre 1878.

M. Captier convia M^{sr} Coullié, successeur de M^{sr} Dupanloup, à fournir un supplément d'enquête. Il s'agissait de savoir notamment si, non plus parmi les érudits — c'était fait et bien fait, — mais parmi le populaire, il était resté mémoire des vertus de Jeanne d'Arc.

Le tribunal de 1874 reprit ses séances. L'heure venue, le résultat de ses recherches fut de nouveau remis à la Congrégation des Rites.

Les travaux préparatoires atteignirent leur but, et la sainte Eglise, par l'organe de Léon XIII, reconnut qu'il y avait lieu de commencer le procès de béatification de la Pucelle.

Le 27 janvier 1894, à l'heure même où s'éteignait pieusement le vieil avocat (1) qui avait consacré à la noble enfant de Domremy le reste de ses forces, le Pape signait l'introduction de la cause et disait : « Jeanne est nôtre. »

Aussitôt, la Congrégation des Rites rendait le décret suivant :

Cause orléanaise de béatification et canonisation de la vénérable servante de Dieu Jeanne d'Arc, vierge, dite la Pucelle d'Orléans.

SUR LE DOUTE :

Doit-on signer la Commission d'introduction de la cause dans le cas et pour l'effet dont il s'agit ?

Dieu qui, selon la parole de l'Apôtre, *appelle ce qui n'est pas comme ce qui est*, suscita au commencement du xv^e siècle Jeanne d'Arc, pour relever les destinées de la patrie presque abattue par la guerre acharnée entre les Français et les Anglais et en même temps pour revendiquer la liberté et la gloire de la religion qui se trouvait en conditions bien douloureuses.

Elle naquit en Lorraine, le 6 janvier 1412, de parents peu fortunés, mais remarquables par leur piété traditionnelle envers Dieu. Dès le premier âge, élevée dans les bonnes mœurs, elle parvint à un haut degré dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes, surtout par la pureté angélique de sa vie.

Comme elle atteignait sa dix-septième année, elle connut par une vision d'En-Haut qu'elle devait aller trouver Charles, dauphin de France, pour lui communiquer le décret qu'elle avait reçu de Dieu. Aussitôt, la bonne et simple jeune fille, appuyée sur la seule obéissance et animée d'une admirable charité, *mit la main aux grandes entreprises*.

Ayant quitté son pays et ses parents, après les périls sans nombre du voyage, elle arriva devant le roi dans la ville de Chinon, et, d'une âme franche et virile, elle révéla à lui seul ce qu'elle avait appris du ciel; elle ajouta qu'elle était envoyée de Dieu pour faire lever le siège d'Orléans et pour conduire le prince à Reims, où Jésus-Christ étant déclaré suprême roi de France, Charles recevrait en son lieu et place la consécration et les insignes de la royauté.

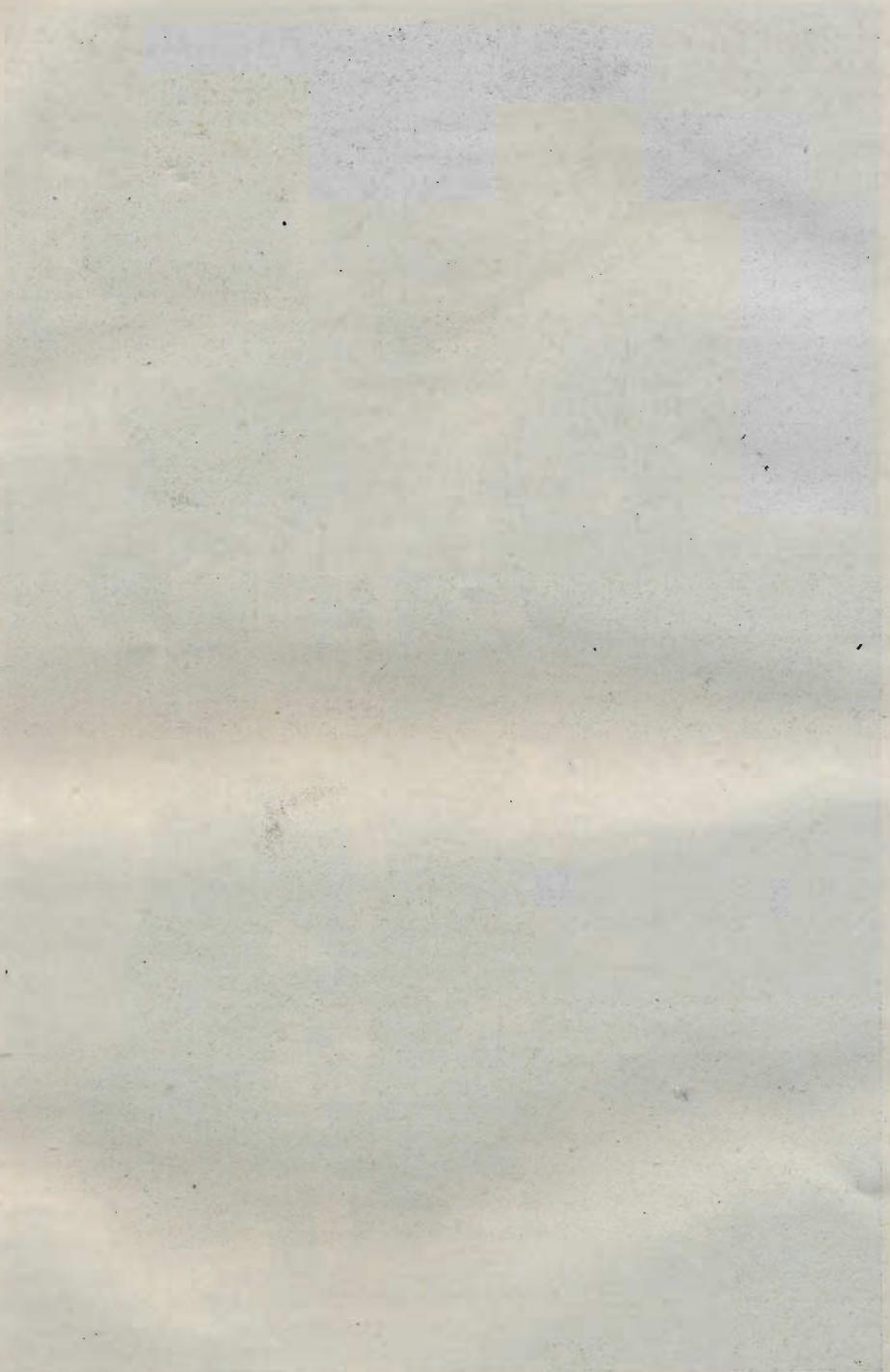
Alors, cette enfant qui n'avait aucunement l'usage du bouclier et du casque, on la vit (et tous en étaient émerveillés) monter un cheval de guerre, tenant d'une main l'épée, de l'autre un étendard qui portait l'image du Rédempteur. C'est chose incroyable combien elle a eu de vail-

(1) Hilaire Alibrandi, célèbre avocat romain, avait renoncé depuis plusieurs années à plaider devant la Congrégation des Rites, quand, cédant aux supplications qui lui furent faites, il consentit à se charger de la cause de Jeanne d'Arc; l'avocat J.-B. Minetti lui fut adjoint. Alibrandi, chargé de mérites et d'années, rendit son âme à Dieu, au jour même où se signait le décret d'introduction de la grande cause pour laquelle il avait dépensé les dernières forces de sa vie.



M^{gr} TOUCHET ET LES MEMBRES DU TRIBUNAL ECCLESIASTIQUE D'ORLÉANS

532



lantes hardiesses; combien aussi elle a supporté patiemment d'insultes et de moqueries de la part des adversaires; combien de prières, accompagnées de larmes et de jeûnes, elle a répandues devant Dieu, afin que les Orléanais fussent vainqueurs.

On voyait Jeanne, qui avait toujours à côté d'elle son confesseur, prendre tous les moyens pour préserver les soldats de tout ce qui pouvait corrompre les mœurs. Plus puissant encore était l'exemple de la Pucelle elle-même; son aspect avait quelque chose d'angélique, à cause des vertus qu'elle pratiquait et principalement de l'ardente charité qui l'embrasait envers Dieu et envers le prochain.

Abandonnée ou trahie par les siens, elle tombe aux mains d'ennemis acharnés qui la vendent à prix d'or : chargée de chaînes, soumise dans sa prison nuit et jour à mille vexations, elle est enfin, par un dernier forfait, livrée aux flammes, comme infestée de la souillure d'hérésie et relapse, en vertu de la sentence de juges iniques, qui étaient partisans zélés du Concile schismatique de Bâle.

Fortifiée par la Sainte Eucharistie, les yeux attachés sur la croix, pendant que son corps brûlait, répétant sans cesse le nom de Jésus, elle conquiert la mort précieuse des justes, laquelle, signalée par des prodiges célestes (d'après ce que rapporte la renommée), excita à tel point l'admiration des assistants que ses ennemis en furent épouvantés. Les hommes rentrèrent en eux-mêmes et ils se mirent aussitôt à vénérer Jeanne comme sainte sur le lieu même de son supplice.

Charles VII étant rentré en possession de son royaume, et les affaires publiques étant rétablies en France, le pape Calixte III, sur la demande de la mère et des frères de Jeanne elle-même, délégua des juges apostoliques pour la revision du procès, en vertu duquel la Pucelle avait été condamnée au feu. Ces juges, après avoir entendu cent vingt témoins de tout âge et de toute condition, rendirent, le 7 juillet 1456, une sentence qui cassait le premier jugement et proclamait l'innocence de la Pucelle.

Le renom de sa sainteté s'étant continué sans interruption pendant quatre siècles, il est arrivé enfin qu'à notre époque l'enquête ordinaire sur ce renom de sainteté et de vertus a été faite par la Curie ecclésiastique d'Orléans. Cette enquête, régulièrement accomplie, ayant été transmise à la Sainte Congrégation des Rites, Notre Très Saint-Père le pape Léon XIII a daigné concéder que le doute touchant la signature de la Commission d'introduction de la cause de la servante de Dieu fût posé, comme il vient de l'être, dans la réunion ordinaire de la même Sainte Congrégation.

En conséquence, sur les instances du R^{me} évêque d'Orléans et du R^{me} P. Arthur Captier, Supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice, postulateur de la cause, et, étant prises en considération les lettres postulatoires d'un grand nombre d'E^{mes} et R^{mes} cardinaux de la Sainte Eglise Romaine et de prélats, non seulement de France, mais encore d'autres pays divers et très éloignés, lettres auxquelles d'innombrables membres du clergé et pour ainsi dire le monde catholique tout entier ont adhéré; dans la séance ordinaire de la Sainte Congrégation des Rites, tenue, le jour sous-indiqué, au Vatican, a été proposé à la discussion par l'E^{me} et R^{me} cardinal Lucide-Marie Parocchi, évêque d'Albano, ponent de la Cause, le doute suivant, savoir :

La Commission d'introduction de la cause dans le cas et pour l'effet dont il s'agit doit-elle être signée ?

Et la même Sainte Congrégation, toutes choses mûrement pesées, et après avoir entendu de vive voix et par écrit le R. P. Augustin Caprara, promoteur de la Sainte Foi, a jugé devoir répondre :

La Commission doit être signée s'il plaît à Sa Sainteté.

Le 27 janvier 1894.

Rapport ayant été fait de toutes ces choses à Notre Très Saint-Père le pape Léon XIII, par moi, soussigné, cardinal préfet de la même Sainte Congrégation, Sa Sainteté, ratifiant le rescrit

de la Sainte Congrégation, a daigné signer de sa propre main la Commission d'Introduction de la cause de la vénérable servante de Dieu Jeanne d'Arc, vierge, le même jour, du même mois, de la même année.

CAJETAN, card. ALOISI-MASELLA,
Préfet de la S. Congrégation des Rites.

VINCENT NUSSI,
Secrétaire de la S. Congrégation des Rites.

Par le fait de ce décret, Rome prenait l'initiative de la cause, et nul, désormais, ne pouvait y travailler que sur son injonction : celle-ci, du reste, ne tarda pas à arriver. Dès 1895, le Souverain Pontife faisait commencer le procès préparatoire dit *de non cultu*. La conclusion ayant été favorable, Léon XIII expédiait peu après, en 1897, l'ordre de constituer le tribunal qui devait instruire le procès apostolique sur le fond de la question. Il s'agissait de voir si Jeanne d'Arc avait pratiqué à un degré héroïque les vertus théologiques de foi, d'espérance, de charité, de religion, et les vertus morales de force, de prudence, de tempérance, de justice, d'humilité, de chasteté.

M^{sr} Touchet, qui avait remplacé sur le siège d'Orléans S. Em. le cardinal Coullié, avait mission du Saint-Siège d'établir ce tribunal. Il en conserva la présidence et s'adjoignit à titre de juges M. le vicaire général d'Allaines et MM. les chanoines Agnès, Dulouard, Génin, Castera (la mort ravit bientôt ce dernier qui fut remplacé par M. le chanoine Garnier); MM. Bouillet et Despierre acceptèrent les fonctions importantes de promoteurs; M. le chanoine Filiol remplit l'office de notaire, office surchargé de détails de procédure et de rédaction. M. Clain, représentant de M. Hertzog, postulateur à Rome, devint lui-même postulateur.

Le procès n'alla pas sans de réelles fatigues, dit M^{sr} Touchet. Ouvert le 1^{er} mars 1897, il fut fermé le 22 novembre de la même année. Dans l'intervalle, nous avons eu cent vingt-deux sessions de huit à dix heures par jour et recueilli des témoignages qui couvrent plus de trois mille page in-folio.

Lorsque j'allai porter le procès à Rome, continue l'éminent prélat, le Pape voulut bien me demander pourquoi j'avais voulu présider en personne le tribunal. Il devinait que ç'avait dû être un lourd fardeau ajouté à mon administration, principalement à une administration qui débutait.

Qu'on me pardonne de citer ma réponse; elle peut dissiper certaines préventions :

— Très Saint Père, j'ai eu trois raisons de garder cette présidence : 1^o j'ai pensé que, par ce moyen, le tribunal serait plus actif, plus rapide; 2^o j'ai pensé encore que, s'il y avait une fatigue à supporter, autant valait-il qu'elle tombât sur moi que sur un autre; 3^o et c'est là le capital, j'ai voulu me faire une conviction. Lorsque je fus nommé évêque d'Orléans, je n'avais pas d'idée précise sur la sainteté de Jeanne d'Arc. J'admirais comme tout le monde l'héroïne : mais la sainte?... Je l'avais entrevue, peut-être; à coup sûr, c'était tout, je ne l'avais jamais bien regardée.

Je voulais la voir... ou ne la pas voir. Et je supplie Votre Sainteté de daigner me permettre de lui affirmer que, si je ne l'avais pas vue, j'aurais apporté le procès que je viens de terminer : je l'aurais déposé sur la table de la Sacrée Congrégation, et jamais plus je n'aurais soufflé mot de la béatification. Mais, Très Saint Père, mon opinion est établie. Je crois de toutes mes forces en la sainteté de Jeanne. Après l'historien Godefroy Kurth, un Belge, que Votre Sainteté connaît, je ne me ferais guère prier pour affirmer que « depuis le Christ et la Vierge Marie,

Jeanne est le plus idéal des êtres », et que donc rien de plus haut, de plus noble, de plus suave ne peut être placé sur nos autels. Bien des fois, au cours de nos laborieuses séances, il nous est arrivé, à mes assesseurs et à moi, de nous interrompre, de nous regarder, les larmes aux yeux, et de nous dire : « Se peut-il que le bon Dieu ait créé une âme telle que celle-là! »)
Aussi, dès le lendemain du jour où Votre Sainteté aurait prononcé la béatification, je la supplierais de passer à la canonisation.

— Bien, prononça brièvement et fermement le Pape.

Il avait senti, je crois, que si nous avons l'enthousiasme français facile, à propos de Jeanne — on nous l'a reproché, et ce reproche nous plaît, — ce n'était cependant pas par cet unique sentiment que nous avions travaillé et continuerions de le faire. Il est utile que plusieurs le sachent.

~~~~~

## CHAPITRE XX

CINQ ANNÉES D'ÉTUDES A ROMÉ — FÉCONDS RÉSULTATS POUR L'HISTOIRE DE LA PUCELLE — M. HERTZOG, POSTULATEUR — LE CARDINAL PAROCCHI — PREMIÈRE CONGRÉGATION GÉNÉRALE, LE 17 DÉCEMBRE 1901 — LE CARDINAL FERRATA, PONENT DE LA CAUSE — SECONDE SÉANCE SOLENNELLE, LE 17 MARS 1903 — PROCLAMATION DE L'HÉROÏCITÉ DES VERTUS DE JEANNE D'ARC, LE 6 JANVIER 1904 — LECTURE DU DÉCRET — REMERCIEMENTS DE L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS — DISCOURS DE SA SAINTÉTÉ PIE X — OUVERTURE DU PROCÈS SUR LES MIRACLES — JUGEMENT DE LA ROTE, LE 21 NOVEMBRE 1905 — DÉCRET SUR LES MIRACLES, LE 13 DÉCEMBRE 1908 — LA BÉATIFICATION : 18 AVRIL 1909 — LE DEVOIR DES FRANÇAIS — L'ARMÉE PACIFIQUE DE LA FRANCE — LE SECRET DU SALUT PAR JEANNE D'ARC — LE CŒUR SACRÉ DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST RÉGNANT SUR NOTRE PATRIE — SAINTE JEANNE D'ARC, PRIEZ POUR NOUS!

Voici donc la cause de Jeanne revenue devant le tribunal suprême de l'Eglise. Les théologiens de cette Rome éternelle que Dieu a instituée l'arbitre du monde vont scruter à fond les éléments réunis par les Commissions apostoliques.

Les études commencent sans tarder; et cependant, avant d'atteindre un nouveau résultat, elles occupent une période de cinq années. A première vue, on peut accuser de lenteur ceux qui en furent chargés, mais lorsqu'on a sous les yeux les traités considérables qui furent rédigés durant ce laps de temps et qu'on y découvre la solution des plus graves problèmes soulevés dans l'histoire de Jeanne d'Arc, on demeure persuadé que les juges ont fourni le travail non seulement le plus consciencieux, mais le plus rapide qu'il soit possible (1).

Il me reste à parler des dernières années de procédure devant la Sainte Congrégation des Rites. M<sup>sr</sup> Touchet s'étant constitué, dans deux lettres pastorales, le chroniqueur de cette période, je ne puis mieux faire que de le citer.

En 1898, dit l'éminent prélat, le tribunal de la Rote étudia le procès par nous rédigé, sous le simple aspect de la procédure. Il déclara que nous avions observé fidèlement et scrupuleusement les règles du droit canonique qui régissent la matière.

En 1899, notre avocat Minetti commence son plaidoyer sur l'héroïcité des vertus de Jeanne.

(1) Cinq volumes forment le dossier de l'héroïcité des vertus. La thèse est véritablement étudiée à tous ses points de vue et merveilleusement documentée. Quelle dette de gratitude la France ne doit-elle pas au postulateur qui a remplacé l'infatigable M. Captier dans la direction de ces longs travaux, M. Hertzog, le distingué supérieur de la procure Saint-Sulpice à Rome.

Il le continue en 1900. En 1901, le promoteur produit ses objections. Elles nous parviennent ici en juin. Je réunis immédiatement une Commission d'historiens, de canonistes et de théologiens, sous ma présidence, pour aviser. Nous transmettons nos réponses. L'avocat travaille sur cette matière par nous fournie, et, le 17 décembre 1901, les consultants, réunis sous la présidence du cardinal Parocchi, discutent en commun, pour la première fois, les vertus de la Vénéralable.

Ensuite, l'évêque d'Orléans, après avoir résumé l'avis du très éminent protecteur de la cause, parle de lui en ces termes :

Le cardinal Parocchi s'était épris de Jeanne. Il l'appelait « la mia cara Pulcella », ma chère Pucelle. Lors du décret de vénérabilité, il avait prononcé une harangue si impressionnante que quelques cardinaux enthousiasmés avaient eu, paraît-il, un instant la pensée d'aller auprès du Pape supplier qu'elle fût déclarée bienheureuse par acclamation. Depuis, il a publié un discours qui fut traduit par nos soins, sous ce titre : « le Surnaturel dans la vie de Jeanne d'Arc ». Son avis n'était pas que Jeanne fût béatifiée par voie extraordinaire. « Il faut qu'elle entre à la Congrégation, répétait-il, comme elle entra dans Orléans, casquée, cuirassée, lance haute, par les grandes portes ouvertes et tous les ponts-levis baissés. »

Le 17 décembre, en effet, le vote des consultants fut favorable à la cause, qui suivit normalement son cours.

En l'année 1902, continue M<sup>sr</sup> Touchet, M<sup>sr</sup> Verde, qui avait succédé en qualité de Promoteur de la foi à M<sup>sr</sup> Lugari, produisit de nouvelles animadversions contre l'héroïcité des vertus de Jeanne.

L'avocat Minetti, vieilli, attristé par des deuils de famille, résolut de passer à un plus robuste le soin de répondre. Il jeta les yeux sur un avocat jeune encore, vraiment instruit, gracieux, ardent, M<sup>sr</sup> Martini (1).

Le cardinal Parocchi s'éteignit au commencement de 1903; il fallut lui choisir un remplaçant. Le cardinal Ferrata consentit à se charger de la tâche.

La seconde séance solennelle de la Congrégation des Rites pour l'examen des vertus héroïques de Jeanne avait été fixée au 17 mars 1903.

L'audience eut lieu. Les juges s'y rendirent nombreux. De mémoire d'homme on n'en avait vu autant en pareille occurrence : vingt et un consultants et dix-sept cardinaux étaient présents.

Le 19 novembre 1903, la troisième réunion de la Congrégation des Rites fut présidée par S. S. Pie X; elle procura un succès de plus à cette cause si chère aux cœurs français. Le Saint-Père fixa la date du 6 janvier (492<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de la vierge lorraine) pour la lecture du décret d'héroïcité des vertus de Jeanne.

Au jour dit, dans la salle du Consistoire, s'étaient assemblés les cardinaux Mathieu et Ferrata, l'ambassadeur de France et ses attachés : M<sup>sr</sup> l'évêque d'Orléans, M. Hertzog, postulateur de la cause, et tous les Français présents à Rome. Le Pape entra bientôt, accompagné de sa cour et de quelques archevêques et évêques. Tout aussitôt le secré-

(1) M<sup>sr</sup> Martini, après s'être dépensé tout entier à la cause de Jeanne et l'avoir vu triompher, mourut à la veille de la Béatification, emportant d'unanimes regrets.

taire des Rites donne connaissance du décret résumant la vie de la Vénérable : on y lit notamment :

Aujourd'hui, jour de l'Épiphanie du divin Sauveur, qui est aussi le jour anniversaire de la naissance de la vénérable Jeanne d'Arc, destinée à être un jour comme une flamme brillante dans la Jérusalem de la terre et dans celle du ciel, Notre Saint-Père le Pape, après avoir célébré le Saint-Sacrifice de la messe, s'est rendu dans la salle noble de son palais, s'est assis sur le trône pontifical, et, ayant fait approcher LL. EEm. les cardinaux Séraphin Cretoni, préfet de la Sacrée Congrégation, et Dominique Ferrata, ponent de la cause, ainsi que S. Exc. M<sup>sr</sup> Alexandre Verde, promoteur de la Foi, et moi-même, secrétaire soussigné, a déclaré solennellement, en leur présence, que la vénérable servante de Dieu Jeanne d'Arc pratiqua dans un degré héroïque les vertus théologiques de foi, d'espérance et de charité envers Dieu et envers le prochain, et les vertus cardinales de prudence, de justice, de force, de tempérance et leurs annexes, dans le cas et pour l'effet dont il s'agit, et que l'on peut continuer le procès, c'est-à-dire entreprendre la discussion des quatre miracles.

Sa Sainteté ordonna ensuite la publication de ce décret et son insertion dans les actes de la S. Congrégation des Rites, au huitième jour des ides de janvier de l'an 1904.

L. ✠ S.

SÉRAPHIN, Card. CRETONI,  
préfet de la S. C. des Rites.

† DIOMÈDE PANICI,  
arch. de Laodicée,  
secrétaire de la S. C. des Rites.

La lecture du décret terminée, M<sup>sr</sup> Touchet prit la parole pour manifester à Pie X sa gratitude et celle de la France.

Enfin, le Saint-Père parla à son tour de notre bien-aimée Libératrice nationale, et il nous est bon de l'entendre exprimer des sentiments si conformes à ceux qui ont animé chacune des lignes de cet ouvrage :

Qu'elle soit un sujet de joie pour nous, dit-il, la cause de la vénérable Jeanne d'Arc, vierge ! Soyons dans la joie, car la nation française, cette nation qui a accompli tant d'exploits généreux et porté dans des contrées si lointaines des bienfaits admirables, cette nation qui, par les œuvres innombrables de son intrépide apostolat a amené les peuples barbares à la lumière de la foi et à la civilisation, trouve dans le souvenir des vertus et des services de la vénérable Jeanne d'Arc l'occasion d'apprendre que son bien suprême, sa gloire principale, doit être de demeurer attachée à la religion catholique, de révéler sa sainteté et de défendre ses droits ainsi que sa liberté.

Et bien que l'état de choses actuel laisse, hélas ! beaucoup à désirer sous ce rapport, que les enfants de la France, si chers à Notre cœur, se réjouissent !

Au milieu des malheurs de toutes sortes qui les affligent, ils trouveront dans Jeanne d'Arc un nouveau secours, et sa protection sera pour eux une source de bienfaits plus abondante de la clémence divine.

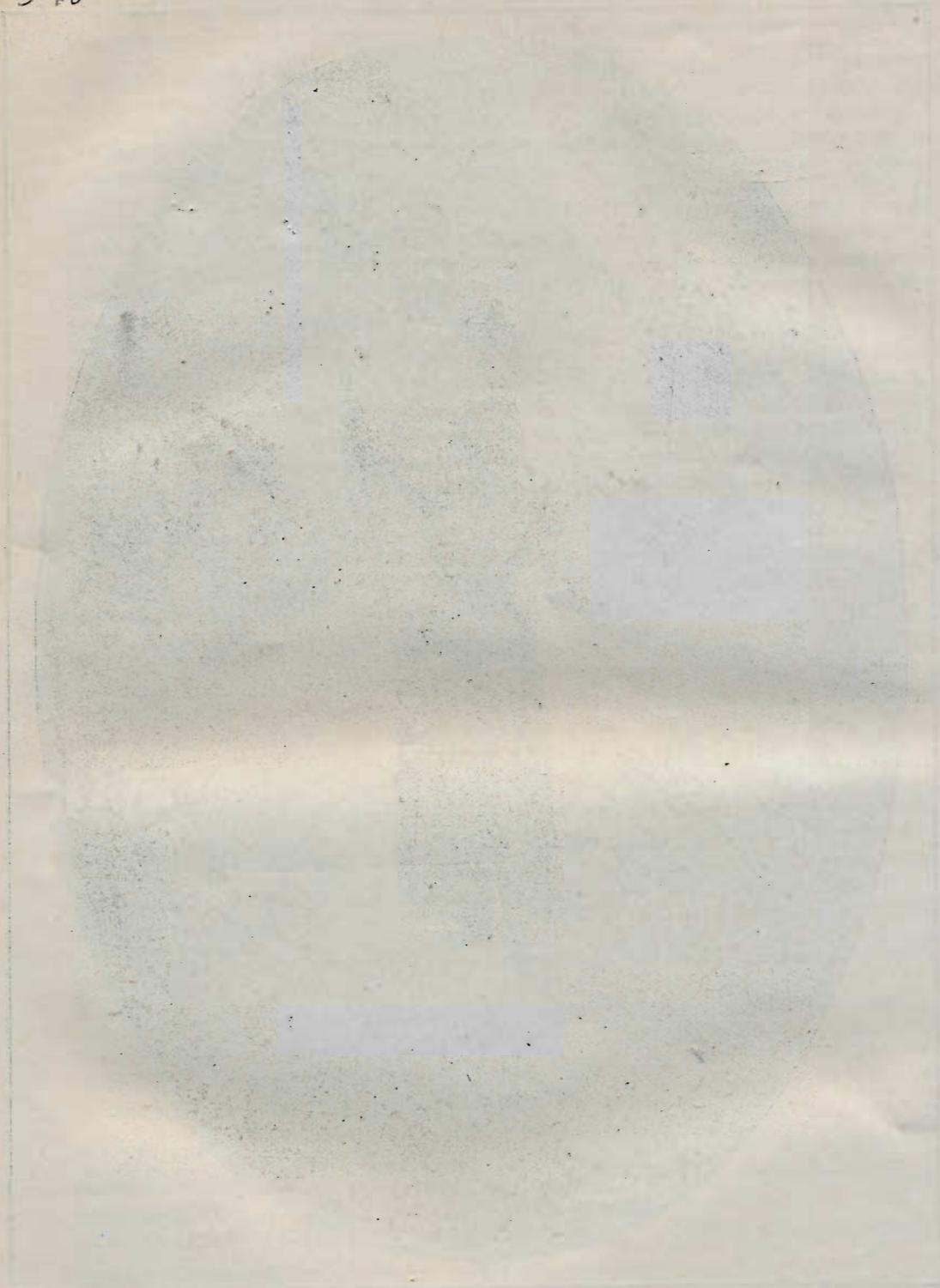
L'héroïcité des vertus proclamée, le Saint-Siège s'est livré à l'étude des faits surnaturels et prodigieux attribués par la piété des fidèles à l'intercession de la vénérable servante de Dieu.

Aux premières enquêtes apostoliques sur les miracles, annexées au procès d'Orléans, d'autres furent ajoutées.



LE TABLEAU DE LA GLOIRE DE JEANNE D'ARC A SAINT-PIERRE DE ROME

540



Les procédures supplémentaires étaient relatives à trois guérisons obtenues dans les diocèses d'Arras, d'Evreux et d'Orléans. Après avoir longuement débattu les faits soumis à leur compétence, les avocats et les médecins désignés par le postulateur se déclarèrent satisfaits du résultat de leurs observations.

Le 21 novembre 1905, le tribunal de la Rote s'étant prononcé sur le caractère de validité des dossiers qu'on venait de lui présenter, ceux-ci furent régulièrement transmis à la Congrégation des Rites. Les trois assises successives exigées par le droit ecclésiastique furent tenues et clôturées chacune par un vote favorable.

On publia donc le décret sur les miracles de la vénérable Jeanne. Nous y lisons notamment :

1 Le premier miracle par ordre de présentation eut lieu dans la maison d'Orléans des Sœurs de l'Ordre de Saint-Benoît, en 1900. La Sœur Thérèse de Saint-Augustin, qui souffrait depuis trois ans d'un ulcère à l'estomac, avait vu son mal faire de tels progrès que, ayant perdu tout espoir de guérison, elle s'apprêtait à recevoir les derniers sacrements des mourants. Mais voici que le dernier jour d'une neuvaine faite pour implorer le secours de la vénérable Jeanne d'Arc, elle se lève de son lit, assiste au Saint Sacrifice de la Messe, absorbe sans difficulté de la nourriture et reprend ses anciennes occupations, ayant été subitement et complètement guérie.

2 Le second miracle arriva en 1893, dans la petite ville de Faverolles. Julie Gauthier de Saint-Norbert, de la Congrégation de la divine Providence d'Evreux, souffrait depuis l'âge de dix ans d'un ulcère spongieux éréthistique incurable au sein gauche. Tourmentée d'indicibles douleurs et ayant perdu, au bout de quinze ans, tout espoir de guérison, soutenue par huit jeunes filles, elle s'avance péniblement jusqu'à l'église pour implorer le secours de la vénérable Jeanne d'Arc. Elle l'implore, et le jour même elle se sent radicalement et complètement guérie, à la stupéfaction des médecins et des autres personnes présentes.

3 C'est la Sœur Jeanne-Marie Sagnier, de la Congrégation de la Sainte-Famille, qui fut l'objet du troisième miracle, dans la petite ville de Fruges, en 1891. Depuis trois ans déjà, elle souffrait de douleurs intolérables dans les deux jambes, des ulcères et des abcès s'étant produits, qui augmentaient tous les jours, et les médecins n'y pouvant rien avaient diagnostiqué une ostéo-périostite chronique tuberculeuse. Mais la bienheureuse Jeanne d'Arc, invoquée, apporta un secours inespéré, le cinquième jour des prières faites à cette intention, et ce jour-là la malade se leva soudainement et parfaitement guérie.

La proclamation de ce décret, retardée de quelques jours par une légère indisposition du Souverain Pontife, fut fixée au III<sup>e</sup> dimanche de l'Avent, 13 décembre 1908. Dans la salle du Consistoire, remplie de cardinaux, de prélats, de dignitaires ecclésiastiques et de laïques éminents, M<sup>sr</sup> l'évêque d'Orléans adressa au Saint-Père le remerciement d'usage.

Cependant, la cause de Jeanne avançait rapidement.

Le dernier décret, dit *de tuto*, et déclarant qu'on pouvait sans crainte procéder à la béatification, fut lu le 21 janvier 1909.

Le cycle de la procédure ecclésiastique étant ainsi parcouru, la cérémonie de la béatification de Jeanne d'Arc, si impatiemment attendue, fut fixée au dimanche de Quasimodo, 18 avril 1909.

A cette nouvelle la France tressaillit, et, par un mouvement spontané, se tourna vers

Rome (1). Quarante mille Français étaient présents, avec les cardinaux, les archevêques et les évêques de France, les Supérieurs généraux d'Ordres religieux, les présidents de nos grandes œuvres catholiques, les membres de la famille de Jeanne d'Arc, le duc d'Alençon, de la maison de France, des officiers, des magistrats, des membres du Parlement, en un mot, l'élite de la nation. Mais, hélas! ses représentants officiels n'y parurent point!

La journée du 18 avril demeurera inoubliable pour ceux qui l'ont vécue à Rome!

La cérémonie du matin eut lieu à 9 h. 1/2. Elle débuta par la proclamation du Bref résumant la vie de Jeanne d'Arc, décernant à Jeanne l'auréole des bienheureux et permettant au diocèse d'Orléans de célébrer sa messe et son office.

Après la lecture, S. G. M<sup>sr</sup> Touchet entonna le *Te Deum*. Au même moment, le voile cachant l'image auréolée de Jeanne tomba, et les rayons d'or qui l'entouraient s'allumèrent de mille feux. L'impression fut intense. Les larmes jaillirent des yeux et une ardente prière pour la France monta de tous les cœurs.

Le soir, les pèlerins remplissaient de nouveau la basilique. Pie X y vint avec la cour pontificale prier la nouvelle Bienheureuse.

Le lendemain 19 avril, le Pape reçut dans ses appartements les principaux artisans de la béatification. Puis Sa Sainteté descendit à Saint-Pierre pour l'audience des pèlerins français.

Porté sur la *Sedia gestatoria*, le Pontife traversa la foule et s'arrêta au trône élevé contre la Confession de Saint-Pierre. M<sup>sr</sup> Touchet prononça un admirable discours dans lequel il affirmait la foi de la France et son invincible attachement à Rome.

Le Saint-Père, par une délicate attention, répondit en français.

Rendant hommage à l'énergie avec laquelle évêques, prêtres et fidèles de France supportent la persécution et ses pénibles conséquences, il fit remarquer que ce douloureux état de choses ne diminue en rien leur patriotisme. Il rappela que les intérêts de la France sont indissolublement unis à ceux de l'Eglise.

Nous Nous réjouissons, dit-il, Nous Nous réjouissons avec vous, catholiques bien-aimés de la France, qui, faisant écho à l'oracle de l'Eglise, combattez sous la bannière de la vraie patriote Jeanne d'Arc, où il vous semble voir écrits ces deux mots : Religion et Patrie!

Puis le Saint-Père, ayant béni les pèlerins, reprit place sur la *Sedia*. Le porte-enseigne du groupe orléanais de la Jeunesse catholique, au passage du Pape, inclina devant lui le drapeau français. Et Pie X, saisissant l'étendard aux trois couleurs, le baisa longuement.

Des applaudissements éclatèrent, pendant qu'une indicible émotion faisait battre le cœur des milliers de pèlerins.

(1) C'est au moment des travaux préparatoires à la Béatification et même durant mon séjour à Rome que j'ai composé ce nouveau récit de la vie de Jeanne d'Arc, extrait souvent de la *Grande Histoire illustrée*. Au milieu de tant d'occupations, je n'ai pu parvenir à mener à bonne fin cette longue tâche que grâce au dévouement et au zèle intelligent de M. l'abbé Jules Gerrebout, qui m'a servi de secrétaire jusqu'à l'achèvement de ce travail et à qui j'adresse ici mes remerciements les plus vifs.

Jeanne d'Arc est béatifiée. Les Français peuvent donc maintenant élever des autels à leur Libératrice ; et c'est légitimement qu'ils attendent d'elle le salut de leur nation, car Notre Saint-Père le Pape, en proposant la Bienheureuse à leur culte, n'a pas hésité à déclarer qu'il mettait en elle l'espoir d'un prochain et complet triomphe de l'Église de France.

Pour arriver à ce résultat, il faut connaître la vie de Jeanne, il faut imiter son geste.

Les moyens mis en œuvre par l'Envoyée de Dieu n'ont rien perdu de leur efficacité providentielle. En tête de ces salutaires enseignements vient la prière, supplication confiante et vive que rien n'arrête jusqu'à ce qu'elle ait touché le cœur du Père céleste ; non seulement la prière privée, mais celle aussi qui se fait en public et surtout dans les cérémonies officielles du culte.

La correction des mœurs ordonnée par le Décalogue, telle que la vierge inspirée la demandait aux soldats comme au peuple, est, avec la prière, absolument nécessaire pour apaiser le ciel irrité par nos crimes.

Aux puissants de ce monde et aux classes dirigeantes, la Pucelle prescrit, au nom de Dieu, l'oubli de tout ce qui les divise, afin qu'unis dans un même dévouement tous consacrent leurs forces à la défense de la commune patrie.

Le devoir des prêtres est, selon la recommandation de la sainte jeune fille, de remplir avec zèle leur ministère, d'amener les fidèles à la fréquentation des sacrements. Ils doivent prêcher les bienfaits du pardon du Sauveur et les avantages précieux de la sainte Eucharistie, nourriture surnaturelle offerte chaque jour par la Sainte Église, aliment indispensable à ceux qui veulent se dévouer et peiner pour le relèvement de leur pays.

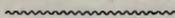
Les âmes généreuses qui useront de ces puissants moyens deviendront ainsi le bataillon sacré, espoir du pays. Comme Jeanne, elles reconnaîtront et proclameront la royauté du Christ sur la France et sur le monde.

Lorsque le recrutement de cette troupe d'élite s'achèvera, l'heure de la victoire ne tardera pas à sonner.

Jamais, nous le savons, la guerrière intrépide ne regarda le nombre de ses soldats : — Ils sont toujours assez, disait-elle, s'ils combattent sans faiblir et en s'appuyant sur Dieu!

Verrons-nous bientôt la formation de cette armée libératrice? Celle-ci, guidée, entraînée par son invincible protectrice, marchant à de rapides conquêtes, nous donnera-t-elle, avant le cinq-centième anniversaire de la naissance de la Pucelle, le merveilleux spectacle de la réalisation du plan divin inspiré à la vierge de Domremy?

Quel bonheur sans égal si nous pouvions chanter ce jour-là — le 6 janvier 1912 — le *Te Deum* d'actions de grâces pour la nation délivrée par son retour au Christ, et terminer l'hymne d'allégresse par cette invocation qui, de nos cœurs, aspire à passer sur nos lèvres : « Sainte Jeanne d'Arc, patronne de la France, priez pour nous! »



THE HISTORY OF THE

The first part of the history of the  
 world is the history of the  
 creation of the world and the  
 life of the first man, Adam.  
 This history is found in the  
 first five chapters of the  
 book of Genesis. The second  
 part of the history of the  
 world is the history of the  
 patriarchs, from Adam to  
 Abraham. This history is  
 found in the chapters from  
 Genesis 6 to Genesis 50.  
 The third part of the history  
 of the world is the history  
 of the Israelites, from  
 Abraham to the time of  
 the Babylonian captivity.  
 This history is found in the  
 books of Exodus, Leviticus,  
 Numbers, and Deuteronomy.  
 The fourth part of the  
 history of the world is the  
 history of the kings of  
 Israel and Judah. This  
 history is found in the  
 books of 1 Samuel, 2  
 Samuel, 1 Kings, and 2  
 Kings. The fifth part of  
 the history of the world is  
 the history of the  
 prophets. This history is  
 found in the books of the  
 prophets, from Isaiah to  
 Malachi. The sixth part  
 of the history of the world  
 is the history of the  
 apostles and the early  
 church. This history is  
 found in the Acts of the  
 Apostles and the letters of  
 the apostles. The seventh  
 part of the history of the  
 world is the history of the  
 emperors and the popes.  
 This history is found in  
 the various histories of the  
 world. The eighth part of  
 the history of the world is  
 the history of the present  
 world, from the time of  
 the Reformation to the  
 present. This history is  
 found in the various  
 histories of the world.

## TABLE DES MATIÈRES

### PREMIÈRE PARTIE. — INSPIRÉE ET ENVOYÉE.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| CHAPITRE I <sup>er</sup> . — Domremy-la-Pucelle. — Domremy-sur-Meuse en 1411. — Son humble église. — Neufchâteau et le duc de Lorraine. — Jacques d'Arc et Isabelle de Vouthon, dite Romée. — Maison, fortune, enfants de la famille d'Arc. — Espérances.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 1  |
| CH. II. — Naissance de Jeannette d'Arc : Phénomènes qui l'accompagnent. — Son baptême : nombreux parrains et marraines. — Education maternelle. — Premières dévotions. — Les malheurs de la France de 1413 à 1420 : leur influence sur Jeanne d'Arc. — Première Communion.....                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 9  |
| CH. III. — Jeannette enfant : sa piété. — Le sonneur Perrin. — Fréquentation des sacrements. — Notre-Dame de Bermont. — Amour du travail. — Les occupations à la maison et aux champs. — Les petites amies. — Le dimanche des Fontaines. — Le beau may ou l'arbre des Fées : légende et réalité. — Une course pour une gerbe de fleurs.....                                                                                                                                                                                                                                 | 14 |
| CH. IV. — Première apparition. — Visites des anges de Dieu. — Saint Michel et la grande pitié du royaume. — Henri VI, roi de France et d'Angleterre. — Charles VII : le roi de Bourges. — Les douleurs nationales. — Jeannette libératrice. — « Va en France! ».....                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 19 |
| CH. V. — Visite de sainte Catherine et de sainte Marguerite. — Comment les deux glorieuses martyres ont souffert pour Jésus-Christ. — Les paroles de Jeannette sont vraies et sincères : la foi qu'elles méritent. — Grandeur incomparable de la Libératrice nationale.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 25 |
| CH. VI. — Jeannette après la révélation de sa mission. — Laborieuse en toutes choses. — Amour de la solitude. — L'éducation donnée par le céleste Conseil. — Marques de reconnaissance envers saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite. — La piété de Jeannette augmente encore : les aumônes et le soin des malades. — Témoignage de son curé.....                                                                                                                                                                                                              | 29 |
| CH. VII. — Situation de Domremy. — Combats d'enfants. — Prise de Maxey par Robert de Sarrebrück : Domremy se met sous la protection de ce chef de bandes. — La famille d'Arc et les de Vouthon, ses parents. — Jeannette à Sermaize. — Siège de Sermaize et mort de Collot Turlaut. — La Hire à Vitry. — Jean de Vergy et Robert de Baudricourt. — Fuite à Neufchâteau. — Incendie de l'église de Domremy. — Le bétail volé est restitué. — Songes de Jacques d'Arc. — Les petites places fortes du Nord-Est prises par Bedford. — Vaucouleurs, dernier poste français..... | 33 |
| CH. VIII. — Jeannette à Burey-le-Petit : son oncle Durand Laxart. — Premier voyage à Vaucouleurs et premier refus de Robert de Baudricourt. — Geoffroy de Foug. — Bertrand de Poulengy. — Le message du Roi du ciel. — Quelques confidences sur la mission céleste. — Mariage et mort de Catherine d'Arc, sœur de Jeannette. — Les parents de Jeannette songent à la marier.....                                                                                                                                                                                            | 40 |
| CH. IX. — Robert de Baudricourt et la capitulation de Vaucouleurs. — Salisbury entre en campagne. — Nombreux succès anglais et siège d'Orléans. — Les Voix ordonnent à Jean-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |    |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| nette de quitter définitivement Domremy. — Adieux à la terre natale. — Séjour à Burey-le-Petit. — La maison des Le Royer à Vaucouleurs. — Première réception de Baudricourt....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 45  |
| CH. X. — Jeannette à la chapelle Sainte-Marie et à la crypte de Notre-Dame des Voûtes. — Douleoureuse attente. — Bertrand de Poulengy et Jean de Metz. — Le premier équipement, don des habitants de Vaucouleurs. — Charles II, duc de Lorraine : l'appel et le sauf-conduit.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 49  |
| CH. XI. — L'audience du duc de Lorraine. — Le second cheval de Jeannette. — Saint-Nicolas-du-Port. — La défaite de Rouvray-Saint-Denis miraculeusement apprise par Jeanne et communiquée à Baudricourt. — Nobles et bourgeois visitent l'Envoyée de Dieu. — Exorcisme et décision définitive de Baudricourt.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 53  |
| CH. XII. — Escorte de Jeannette. — Départ de Vaucouleurs, le 23 février 1429. — La porte de France : adieux de Baudricourt. — L'abbaye de Saint-Urbain. — La messe à la cathédrale d'Auxerre. — Dangers courus et confiance surnaturelle de Jeanne. — Les trois messes à Sainte-Catherine de Fierbois : lettre au roi. — Arrivée à Chinon. — Les Etats généraux de 1428 .....                                                                                                                                                                                                                                                                      | 61  |
| CH. XIII. — Les châteaux de Chinon. — Charles VII. — Yolande d'Aragon. — Marie d'Anjou. — Le président de Provence. — Le connétable de Richemont. — La Trémoille. — Regnault de Chartres. — Raoul de Gaucourt. — Robert Le Masson. — Gérard Machet. — Premières délibérations et premières enquêtes. — Les envoyés de la ville d'Orléans. — L'audience accordée .....                                                                                                                                                                                                                                                                              | 69  |
| CH. XIV. — Audience du 9 mars 1429. — Visites célestes. — Blasphémateur puni. — La grande salle royale. — Hésitations de Charles VII. — Le roi se cache et Jeanne le reconnaît. — Les premières paroles. — L'entretien secret. — Les prières du roi et la réponse de Dieu. — Le signe du ciel et l'émotion du roi. — Convaincu, le roi assemble son Conseil. — Jeanne sera examinée. — Confiée à la femme de Guillaume Bellier. — Le donjon du château du Coudray.....                                                                                                                                                                             | 75  |
| CH. XV. — Prière de Jeanne et prière de la France. — Le jubilé de Notre-Dame du Puy-en-Velay. — Isabelle Romée se rend au pèlerinage national. — Jeanne au donjon du Coudray. — Son page Louis de Coutes. — Le duc d'Alençon. — Les entretiens avec le roi. — Le Roi des cieux et le royaume de France. — Les demandes de Jeanne. — La lance courue devant le roi et le duc d'Alençon. — Les témoins du secret du roi. — L'archevêque d'Embrun et Gérard Machet consultés.....                                                                                                                                                                     | 83  |
| CH. XVI. — Enquête de Gérard Machet. — La Libératrice et les prophéties populaires. — Les examinateurs de Chinon. — Les promesses de Jeanne au roi. — Sa blessure sous les murs d'Orléans annoncée au monarque : cette prophétie enregistrée à Bruxelles, en avril 1429. — Visions célestes. — Réponse de l'archevêque d'Embrun à Charles VII. — Le premier examen favorable à Jeanne. — Le roi décide l'envoi de la Pucelle à l'Université et au Parlement du royaume.....                                                                                                                                                                        | 88  |
| CH. XVII. — Espérance augmentée par l'examen de Chinon. — Jean de Metz et Bertrand de Poulengy à Notre-Dame de Puy-en-Velay. — Isabelle Romée reçoit des nouvelles de sa fille. — Fr. Pâquerel. — Arrivée de Jeanne à Poitiers. — L'avocat général, maître Jean Rabateau. — Le roi en son Conseil confie à l'Université l'examen de la Pucelle. — Liste des examinateurs. — Séances et interrogatoires. — Merveilleuses réponses. — La lettre de Jeanne aux Anglais.....                                                                                                                                                                           | 92  |
| CH. XVIII. — Spirituelle repartie à Seguin de Seguin. — Examinée par la reine Yolande. — Nombreux visiteurs. — L'habit d'homme. — Prophétie relative à l'entrée du convoi de vivres dans Orléans. — Le délégué de l'Université au Conseil royal. — Opinion des docteurs de Poitiers. — Importance capitale du jugement de Poitiers. — Yolande d'Aragon chargée par Charles VII de préparer à Blois le convoi destiné à Orléans. — Jean d'Aulon, maître d'hôtel, écuyer de la Pucelle. — Les armes choisies par Jeanne d'Arc. — Le départ de Poitiers. . .                                                                                          | 99  |
| CH. XIX. — Armurier de Tours mandé à Chinon. — Jeanne révèle l'existence de l'épée de Sainte-Catherine de Fierbois. — L'armurier apporte l'épée ; ses trois fourreaux. — La maison de Jean Dupuis. — Fr. Pâquerel présenté à Jeanne. — Les diverses pièces de l'armure. — Les chevaux. — Le pennon de Poitiers et l'étendard révélé par les Voix. — Ce qu'on dit de Jeanne à Orléans. — Jeanne arrive à Blois et y retrouve ses frères. — Bénédiction de son étendard à l'église Saint-Sauveur. — Inspirée et envoyée de Dieu, Jeanne a pour mandat de chasser l'envahisseur et de sauver la France en la soumettant à la royauté de Jésus-Christ. | 104 |

## DEUXIÈME PARTIE. — TRIOMPHANTE ET MÉCONNUE.

- CHAPITRE I<sup>er</sup>. — Blois : son château. — Le convoi et le corps expéditionnaire. — Etat moral des hommes d'armes rassemblés : leurs dispositions à l'égard de la Pucelle. — La Hire et sa compagnie donnent l'exemple de la docilité envers Jeanne. — La bannière des prêtres : la Pucelle rappelle aux soldats leurs devoirs religieux. — L'armée se confesse, La Hire en tête. — La lettre aux Anglais portée par deux hérauts. — Départ pour Orléans à travers la Sologne au chant du *Veni Creator*. — Les nuits du campement. — Arrivée devant la ville assiégée. — Colloque du bâtard d'Orléans et de Jeanne d'Arc..... 113
- CH. II. — Orléans : son enceinte, ses environs. — Le siège après la mort de Salisbury. — La force de l'armée assiégeante. — La ceinture de bastilles; le blocus achevé. — Jeanne en vue d'Orléans et à Chécy. — Déchargement et embarquement du convoi de vivres. — Nuit passée au château de Reuilly. — Fausse attaque des Orléanais contre la Bastille Saint-Loup et entrée des bateaux chargés dans le port de la ville. — Jeanne consent à se séparer de ses troupes qui retournent à Blois. — La Pucelle conserve deux cents lances. — Entrée de Jeanne et de ses gens dans Orléans, le 29 avril 1429, à 8 heures du soir..... 120
- CH. III. — Jacques Boucher et l'hôtel de l'Annonciade. — Premier repas et première nuit de Jeanne à Orléans. — Prophétie de la délivrance. — Empressement des Orléanais pour voir la Pucelle. — Conseil de guerre et défiance des capitaines français. — Escarmouche sur la rive droite. — Jeanne travaille à la conversion de la garnison d'Orléans. — Message aux Anglais. — La captivité de son héraut Guyenne. — La terreur au camp ennemi..... 127
- CH. IV. — Jeanne et Glasdall au boulevard de Bellecroix. — Injures du chef anglais; la Pucelle lui prédit sa mort. — Le dimanche 1<sup>er</sup> mai, départ du bâtard d'Orléans pour Blois. — Le chanoine Jean de Macon. — Jeanne rend courage aux Orléanais en les assurant de la prochaine délivrance de leur ville. — Nouvelle sommation à la Croix-Morin. — Le lundi 2 mai et le mardi 3 mai. — Heureuse arrivée du second convoi de Blois, le mercredi 4 mai. — Réveil miraculeux de Jeanne..... 133
- CH. V. — Les Orléanais attaquent la bastille de Saint-Loup. — Arrivée de la Pucelle sur le champ de bataille. — Rencontre des blessés français. — Talbot essaye en vain de secourir la bastille assiégée. — Prise de Saint-Loup. — Jeanne fait publier une ordonnance aux troupes. — Conseil de guerre en l'absence de la Pucelle. — Dernier message de Jeanne aux Anglais. — Saint-Jean-le-Blanc évacué. — Prise des Augustins, le 6 mai 1429. — Jeanne rentre en ville tandis que l'armée française couche sur ses positions..... 141
- CH. VI. — Le Conseil des hommes et le Conseil de Dieu. — Prophétie de Jeanne. — L'aloë. — Sortie d'Orléans malgré Gaucourt. — Tous les chefs prennent part à l'attaque des Tourelles. — Inutilité des premiers assauts. — Blessure de Jeanne. — Sonnerie de la retraite. — L'étendard flotte vers le fort. — Les Tourelles sont emportées et leur garnison détruite. — Inaction de l'armée anglaise sur la rive droite. — La victoire du 7 mai est un miracle..... 148
- CH. VII. — Conseil des capitaines anglais. — Les assiégeants offrent la bataille. — Jeanne défend de combattre. — La messe au front des troupes. — Retraite de l'armée anglaise. — La première procession d'actions de grâces. — Pillage des bastilles. — Nouvelle procession. — La délivrance, miracle de Dieu. — Départ de Jeanne et de l'armée, le mardi 10 mai. — Reconnaissance séculaire d'Orléans. — La fête patriotique du 8 mai..... 157
- CH. VIII. — Charles VII et la délivrance d'Orléans. — Ce qu'on dit à Paris. — Bedford ferme aux déserteurs les ports de Normandie. — Le triomphe d'Orléans, preuve de la mission divine de Jeanne. — Gerson, son traité de la Pucelle. — Conclusions péremptoires et prophétiques. — Jacques Gélou, archevêque d'Embrun. — Analyse et caractères particuliers de son livre sur Jeanne d'Arc. — Créance confiante demandée par ces deux grands savants pour l'Envoyée de Dieu..... 164
- CH. IX. — La Pucelle quitte Orléans et rejoint Charles VII. — Elle sollicite le roi de se rendre à Reims. — Décision de marcher vers la Champagne. — Nomination du duc d'Alençon comme chef de l'expédition militaire. — Jeanne lui est adjointe. — Visite de la Pucelle à la duchesse d'Alençon. — Les adieux de l'abbaye Saint-Florent. — Le roi au château de Loches. — Tournai et sa députation. — Lettre de Charles VII aux Tournaisiens. — Tentative de la garnison d'Orléans sur Jargeau. — Le bâtard d'Orléans auprès du roi. — Jeanne et ses Voix à l'audience royale..... 169

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| CH. X. — La résidence royale de Loches. — Charles VII et Jeanne d'Arc. — Comment la Pucelle s'était révélée durant les premiers jours de sa mission. — Miraculeuse connaissance de l'art de la guerre. — Don de prophétie. — Amour du peuple et des pauvres. — Pureté angélique. — Larmes devant la sainte Hostie. — Le roi convaincu. — Enthousiastes manifestations du peuple. — Les réformes réclamées par Jeanne. — Notre-Seigneur Jésus-Christ, Roi de France. — Armoiries données à la Pucelle contre son gré. — Charles VII, nouveau Salomon.....                                                                                                                                                                                                                                           | 174 |
| CH. XI. — Conversation avec d'Aulon. — Pierre d'Arc auprès de sa sœur. — Empressement à rejoindre la Pucelle. — Lettre de Guy et André de Laval. — Respect et estime pour l'Envoyée de Dieu. — Plan surnois et hostile de Georges de la Trémoille. — Le roi défend au duc d'Alençon de recevoir le connétable : ce faisant, il méconnaît une première fois les Conseils inspirés de Jeanne. — L'armée royale en marche vers Orléans. — Accueil enthousiaste fait à la Pucelle : présent des Orléanais et de leur duc. — Les bourgeois d'Orléans et le siège de Jargeau : subsides en argent, en vivres et en artillerie. — Départ vers Jargeau, le samedi 11 juin 1429.....                                                                                                                        | 182 |
| CH. XII. — Marche sur Jargeau. — Les combats du samedi 11 juin. — Le duc d'Alençon sauvé par Jeanne d'Arc. — L'assaut du dimanche 12 juin. — La Pucelle atteinte et renversée. — L'escalade finale. — La garnison se retire sur le pont. — Capture du comte de Suffolk. — Les prisonniers anglais embarqués sur la Loire. — Jeanne apprend au roi son succès. — Arrivée de nouveaux renforts. — Préparatifs de l'attaque des dernières villes anglaises sur la Loire. — Nouveaux et généreux efforts de la cité orléanaise pour aider aux opérations de guerre. — Départ de l'armée vers Meung et Beaugency. — Charles VII au château du sire de la Trémoille, à Sully.....                                                                                                                        | 190 |
| CH. XIII. — L'armée française quitte Orléans, le 15 juin 1429. — Prise du pont de Meung. — Marche sur Beaugency ; ville abandonnée ; siège du château et du pont. — Arrivée du duc de Richemont. — Dispositions hostiles de l'Alençon. — Entrevue de Jeanne et de Richemont. — Réconciliation conclue par la Pucelle au nom du roi. — Bataille offerte aux Français. — Reddition du château et du pont de Beaugency. — Les Anglais attaquent le pont de Meung. — Talbot se retire vers Janville. — Suivis et atteints par les Français, les Anglais acceptent le combat. — Jeanne prédit le désastre de l'ennemi. — Description de la bataille. — Victoire de Patay. — Humanité et tendresse de la Pucelle pour les blessés ennemis. — L'étendard de Jeanne d'Arc et le drapeau du Sacré Cœur..... | 195 |
| CH. XIV. Reddition de Janville. — Jeanne rentre dans Orléans. — Procession d'actions de grâces. — L'émotion populaire et les prodiges du Poitou. — Ambassade et présents du duc de Bretagne. — L'opinion, en France, favorable à la Pucelle. — Lettre de Perceval de Boulainvilliers. — Les bourgeois d'Orléans attendent en vain Charles VII. — Lettres d'anoblissement de Guy de Cailly.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 203 |
| CH. XV. — Jeanne au château de Sully. — Charles VII refuse d'admettre dans son armée le connétable et ses quinze cents soldats. — L'Envoyée du Ciel une première fois méconnue ; sa profonde douleur. — Les sires de Beaumanoir et de Rostrenen à Sully. — Empressement de tous les Français à rejoindre l'armée du roi. — Irritation du sire de La Trémoille. — Sentiments de ce favori à l'égard de la Pucelle. — Jeanne d'Arc à Gien : elle écrit aux bourgeois de Tournai. — Le roi et la reine à Gien. — Le 27 juin 1429, Jeanne prend le chemin de Reims.....                                                                                                                                                                                                                                | 210 |
| CH. XVI. — La reine retourne à Bourges. — Départ de Charles VII pour Reims, le 29 juin 1429. — La cour et l'armée. — La Pucelle sauvegarde les mœurs et la discipline du Corps expéditionnaire. — Soumission de Cravant et de Coulanges-la-Vineuse. — Arrivée devant Auxerre : composition obtenue par La Trémoille pour cette ville. — Saint-Florentin, Brienon-l'Archevêque et Saint-Phal se soumettent. — L'armée française devant Troyes : lettres du roi et de la Pucelle aux bourgeois de cette ville. — La disette au camp français. — Fr. Richard : ses prédications, ses entrevues avec Jeanne. — Le Conseil royal : Regnault de Chartres demande le retour en arrière. — Robert de Masson, seigneur de Trèves. — Arrivée de la Pucelle au Conseil royal : ses promesses.....             | 215 |
| CH. XVII. — Mise en batterie de l'artillerie française devant Troyes. — Panique des habitants. — L'évêque Jean Léguisé et les principaux bourgeois au camp royal. — Capitulation et départ de la garnison. — Le roi et l'armée française dans Troyes. — Jeanne, marraine d'un nouveau-né. — Lettres adressées aux Rémois par Charles VII et par les bourgeois de Troyes. — Regnault de Chartres écrit à ses diocésains de Reims. — Pourparlers des Rémois avec leur gouverneur, Guillaume de Châtillon. — Reddition des forteresses sur la route de                                                                                                                                                                                                                                                |     |

- Reims. — Bussy-Lettrées : ambassade des bourgeois de Châlons. — Reddition de Châlons. — Jean Morel, Gérard d'Epinal et trois autres habitants de Domremy au-devant de la Pucelle. — Réflexion triste et profonde. . . . . 221
- CH. XVIII. — Fastolf à Corbeil. — Paris apprend la défaite de Patay. — Emoi de la capitale. — Douleur du Conseil royal anglais. — Ambassade envoyée au duc de Bourgogne. — Opinion du duc de Bedford sur la Pucelle. — Les massacres en Bohême et l'hérésie des hussites. — Le cardinal de Winchester, chef de la croisade en Angleterre. — Convention armant les croisés contre la France. — Paris se prépare à la défense. — Nouveaux magistrats parisiens. — Le duc de Bourgogne à Paris. — Renouvellement du serment et de l'alliance entre Bourguignons et Anglais. — La duchesse de Bedford quitte Paris avec Philippe le Bon, son frère. . . . . 226
- CH. XIX. — Charles VII et son armée à Septsaulx. — Soumission des bourgeois de Reims. — Regnault de Chartres prend possession de son siège archiépiscopal. — Entrée solennelle de la Pucelle et du roi : préparation du sacre pendant la nuit. — Les ornements rassemblés. — Suppléance des pairs absents. — Lettre de Jeanne au duc de Bourgogne. — La cathédrale. — La Sainte Ampoule. — Le serment royal. — Le sacre : enthousiasme des assistants. — La Pucelle aux genoux de Charles VII. . . . . 232
- CH. XX. — Jacques d'Arc et Durand Laxart à Reims. — Jeanne et son père. — Hôtel de l'« Ane rayé ». — Husson Lemaistre. — Don de Charles VII à Jeanne d'Arc et sa conversation avec Durand Laxart. — Arrivée d'une ambassade de Philippe le Bon. — Négociations trop prolongées. — Antoine de Hellande, gouverneur de Reims. — Charles VII à Saint-Marcoul et à Vailly. — Entrée triomphale à Soissons. — Château-Thierry. — Nouveaux efforts pour maintenir l'armée dans les bonnes mœurs. — Exemption d'impôts accordée à Domremy et à Greux. — Les insinuations de La Trémoille. — Marche vers Bray-sur-Seine. — Armée rangée en bataille à la Motte-de-Nangis. . . . . 241
- CH. XXI. — Le régent Bedford et la cour d'Angleterre. — Appel des garnisons de Normandie. — Le duc de Bourgogne à Laon, à Corbie et à Lens. — Panique des environs de Paris. — Arrivée du cardinal de Winchester. — Négociations entre Charles VII et Philippe le Bon. — Le duc de Bourgogne promet de livrer Paris à la France. — Retards prémédités de l'entrée en campagne du duc de Bedford. — Ordre de Charles VII pour la retraite de son armée. — La Pucelle, envoyée de Dieu, méconnue par la cour de France. — Douloureuses conséquences. . . . . 247

## TROISIÈME PARTIE. — TRAHIE ET VENDUE.

- CHAPITRE I<sup>er</sup>. — Impression produite en France par le sacre de Reims. — L'ordre de retraite sur la Loire. — Les Anglais occupent le pont et la ville de Bray-sur-Seine. — L'armée française, repoussée, rétrograde sur Provins. — La marche sur Paris décidée par le Conseil du roi. — Lettre de la Pucelle aux habitants de Reims, écrite le 5 août 1429. — Etat d'âme que dévoile ce document. — Charles VII à Coulommiers, le dimanche 7 août. — Plan de Jeanne et machinations de La Trémoille. . . . . 253
- CH. II. — Le régent quitte Paris. — L'armée anglaise s'avance par la rive gauche de la Seine. — De Montereau; Bedford lance un manifeste contre Charles VII. — Retour à Paris: la fête de Saint-Laurent. — L'armée française à Coulommiers, la Ferté-Milon, Vez, Crépy-en-Valois. — Paroles mémorables de la Pucelle. — Escarmouches de Dammartin. — Sommaton à la ville de Compiègne. — Ambassades vers le roi: Guillaume de Flavy. — Arrivée de l'armée anglaise vers Senlis; passage de la Nonette. — Mouvement trop lent des troupes françaises. . . . . 258
- CH. III. — Le 15 août 1429. — Confession et communion de la Pucelle. — Montépillloy. — Positions des deux armées ennemies. — Honneurs rendus par Bedford aux chevaliers bourguignons. — Le camp retranché des Anglais inexpugnable. — Mouvement en avant de l'armée française. — Jeanne vient frapper de sa bannière le retranchement ennemi. — Nos hérauts offrent le champ libre aux Anglais. — Série de combats singuliers au front des troupes. — Danger couru par le sire de La Trémoille. — Mêlée des archers écossais et des soldats bourguignons. — Remerciement de Bedford aux troupes de Bourgogne. — Retraite simulée de la Pucelle et retour à Paris de l'armée du régent. — Reddition de Compiègne. — Le comte de Vendôme occupe Senlis. — Entrée solennelle de Charles VII et de Jeanne d'Arc à Compiègne. . . . . 264
- CH. IV. — Jean le Féron et la famille Boucher. — Les conférences franco-bourguignonnes à Arras. — Propositions faites aux Bourguignons et aux Anglais. — Influence exercée par le régent. — Le duc de Bourgogne décide l'envoi d'une ambassade vers Charles VII. — Retour

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| du chancelier à Compiègne. — Mystérieux pressentiments de Jeanne. — Arrivée à Compiègne des représentants de Philippe le Bon. — La Pucelle se décide au départ. — La lettre de Jean VI, comte d'Armagnac, et la réponse de Jeanne. — Pourparlers et armistice du 28 août 1429. — Douleureuses conséquences.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 270 |
| Ch. V. — Retour de nombreuses villes à la cause nationale. — Le nord de la France prêt à acclamer Charles VII. — Jeanne quitte Compiègne et marche sur Paris. — La Pucelle et d'Alençon préparent l'attaque, mais le roi tarde à venir. — Premières escarmouches. — Propositions pacifiques du duc d'Alençon. — Arrivée du roi le 7 septembre. — L'armée française commence l'attaque le jour même.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 276 |
| Ch. VI. — L'enceinte de Paris en 1429. — A La Chapelle, messe célébrée le 8 septembre. — Attaque de la porte Saint-Honoré. — Prise du boulevard. — Assaut décidé. — Le fossé rempli par la crue de la Seine. — La Trémoille rappelle ses hommes d'armes. — La Pucelle intré-pide demeure contre les remparts. — On refuse de la suivre et on l'emmène de force. — Retraite sur La Chapelle. — Le baron de Montmorency. — On prépare, le 9, un second assaut. — Ordre du roi de rétrograder sur Saint-Denis. — Attaque projetée par la rive gauche. — Le pont détruit. — Morts et blessés. — Véritables causes de l'échec devant Paris. Ce que la capitale doit encore à Jeanne d'Arc.....                                                                                                                                                                                                             | 282 |
| Ch. VII. — Accueil fait à la Pucelle pas l'entourage du roi à Saint-Denis. — Largesses du trésor royal pour soutenir l'équipage guerrier de l'héroïne. — La haquenée de l'évêque de Senlis. — Négociations bourguignonnes poursuivies. — Le sire de Charny à Saint-Denis. — Le pont de bateaux détruit par ordre royal. — Jeanne, marraine de deux enfants. — Fonctions royales et services religieux. — La retraite est imposée à la Pucelle. — L'héroïne offre ses armes en ex-voto au patron de la France. — Lieutenance générale pour les pays d'outre-Seine. — Fortes garnisons dans les villes conquises. — Louis de Coutes quitte la maison militaire de Jeanne. — La retraite sur Gien. — Lettres aux gens de Troyes. — Illusions de Charles VII.....                                                                                                                                         | 287 |
| Ch. VIII. — Situation respective des belligérants après l'échec de Paris. — Sentiments des patriotes à l'égard de la Pucelle. — Egoïsme de la politique de Philippe le Bon. — La diplomatie française conduite par La Trémoille. — Compiègne cédé aux Bourguignons. — Les Compiègnais résistent au chancelier. — Le duc de Bourgogne arrive à Paris. — Les pourparlers de Saint-Denis et la journée d'Auxerre. — Publication de la trêve. — Les six mille Larrons picards. — Les ducs de Bedford et de Bourgogne quittent la capitale, après avoir resserré leur alliance. — Le plan d'Hugues de Lannoy. — Ce que devenait Jeanne pour le Conseil royal.....                                                                                                                                                                                                                                          | 292 |
| Ch. IX. — De Gien à Bourges par Selles-en-Berry. — Jeanne d'Arc et Marguerite La Touroulde, dame de Boulogny. — Séjour à Bourges. — La Libératrice au sortir de la vie des camps : pureté, simplicité, humilité, amour des pauvres. — Chagrin de l'inaction. — Le duc d'Alençon et la Normandie. — A Mehun-sur-Yèvre, le Conseil royal décide une campagne contre les villes des bords de la Loire. — Expédition contre Saint-Pierre le Moutier. — Fuite de l'armée : confiance de Jeanne et merveilleux succès. — Prise de la ville : l'église préservée du sac. — Efforts de Jeanne pour réunir des hommes et de l'argent. — Lettres à Clermont, à Riom. — Jeanne à Moulins : rencontre possible de sainte Colette.....                                                                                                                                                                             | 299 |
| Ch. X. — Montfaucon-en-Berry et Catherine de la Rochelle. — Imposture démasquée. — Concours de Bourges et d'Orléans au siège de La Charité. — L'armée, sans argent et sans vivres, bat en retraite. — Jargeau : Fr. Richard et Pierronne la Bretonne. — Anoblissement de la Pucelle et de sa famille. — Visite à Orléans, le 19 janvier 1429. — Mortelle tristesse de l'héroïne. — Confiance persévérante du pays. — Hélie Bodant prêche à Périgueux. — Jeanne intervient à Tours pour Héliette Polnoir. — Cadeaux de la municipalité tourangelle. — On se bat un peu partout, et principalement en Normandie.....                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 306 |
| Ch. XI. — Le château de Sully. — Faste et inaction. — La lettre aux hussites. — Négociations continuées avec le duc de Bourgogne. — Philippe le Bon épouse la fille du roi de Portugal. — La Toison d'or et le tournoi d'Arras. — Henri VI sacré roi d'Angleterre à l'âge de neuf ans. — On annonce l'arrivée de ce jeune monarque sur le continent. — Les Anglais négocient en vue de la « journée d'Auxerre ». — La guerre se rallume dans l'île de France. — Saint-Denis saccagé. — Souffrances extrêmes du peuple de Paris. — Conjuration ourdie dans la capitale. — Jeanne, instruite de ce mouvement, en écrit sa joie à Reims. — Désir ardent mais incompris de rentrer en campagne. — Intervention en faveur des Rémois accusés de conspiration : nouvelle lettre de Jeanne. — Départ inattendu de la Pucelle. — Son arrivée à Lagny. — Sa prière ressuscite un enfant mort sans baptême..... | 313 |

- CH. XII. — Seule pour arrêter l'invasion. — La Pucelle prépare la défense de l'Île-de-France. — Le complot des patriotes parisiens est découvert. — Nombreuses arrestations et appel des troupes anglaises par l'Isle-Adam. — Rencontre entre les soldats de Jeanne et un corps de pillards anglo-bourguignons. — Nouvel emploi de l'artillerie inauguré par la Pucelle. — Victoire complète des Français. — Proposition d'échange du capitaine Franquet d'Arras contre un des conspirateurs parisiens : Jacquet Guillaume, seigneur de l'Ours. — Exécution des conspirateurs patriotes. — Franquet est mis en justice par le bailli de Senlis et les magistrats de Lagny. — Semaine-Sainte et semaine de Pâques. — Les voix de Jeanne lui annoncent à Melun sa prochaine captivité. — Le duc de Bourgogne fait avancer son armée. — Siège de Gournay-sur-Aronde. — Opérations de Jean de Luxembourg, près de Beauvais. — Diversion tentée par le damoiseau de Commercy. — Philippe le Bon et son armée à Noyon. — Arrivée à Calais d'Henri VI, roi d'Angleterre..... 318
- CH. XIII. — Situation de la Pucelle vis-à-vis du roi et des ministres. — Vers la mi-avril, son armée compte déjà mille chevaux. — Senlis refuse de lui ouvrir ses portes. — Attitude officielle du Conseil des pays en deçà de la Seine. — Le chancelier et le comte de Vendôme rejoignent l'armée de Jeanne. — Franquet d'Arras, condamné à mort, est exécuté. — Le duc de Bourgogne à Noyon. — Siège de Choisy. — Marche de l'armée française sur Soissons. — Le gouverneur Guichard Bournel interdit aux troupes l'entrée de cette ville. — Dislocation de l'armée de la Pucelle. — Douleur de l'héroïne et retour à Compiègne. — La messe à l'église Saint-Jacques : Jeanne d'Arc prédit sa perte et sa captivité. — Les vins d'honneur. — Lutte contre toute espérance. — Marche nocturne sur Pont-l'Évêque. — Retraite sur Compiègne. — Regnault de Chartres et Guillaume de Flavy. — Succès partiel de Poton de Xaintrailles..... 325
- CH. XIV. — Compiègne : son importance stratégique. — Investissement : les positions de l'armée bourguignonne. — Jeanne quitte Crépy-en-Valois et revient à Compiègne avec une troupe de secours. — Guillaume de Flavy : ses sentiments d'envie à l'égard de la Pucelle. — Plan de sortie pour le jour même. — Exhortation de Jeanne aux troupes. — Le pont de Compiègne et son boulevard avancé. — La chaussée de Margny. — Préparatifs de la ville pour soutenir la colonne d'attaque. — Assaut de Margny. — Les Bourguignons attendaient les Français. — Leurs réserves de Clairoux en embuscade. — Les Anglais de Venette s'élancent pour tourner leurs adversaires. — Héroïsme de Jeanne. — Panique parmi ses gens. — La Pucelle protège la retraite et vient se placer devant le boulevard : Elle n'est pas soutenue et tombe aux mains des archers picards de Lionel de Wandonne. — Visite de Philippe le Bon. — Joie délirante de l'armée anglo-bourguignonne..... 332
- CH. XV. — Jeanne d'Arc au château de Clairoux. — Réflexions sur les événements dont elle est la victime. — Lettre de Philippe le Bon aux villes de Saint-Quentin et de Gand ; message au duc de Bretagne. — Missive diplomatique au duc de Savoie. — Jean de Luxembourg avertit son frère, le chancelier d'Angleterre, de la prise de la Pucelle. — Le vicaire du grand Inquisiteur réclame Jeanne aux Bourguignons. — Sentiment des lords du Conseil de régence. — Rôle de Charles VII : opinions de ses conseillers. — Lignes infâmes de Regnault de Chartres aux Rémois : ce qu'en dit Quicherat. — Lettre de Jacques Gélou à Charles VII. — Les supplications de la vraie France. — Les oraisons de l'évangéliste de Grenoble. — La procession de pénitence faite à Tours..... 341
- CH. XVI. — Le château de Beaulieu et son seigneur légitime. — Luxembourg s'empare de cette forteresse en 1430 : garnison aux frais des pays environnants. — Lionel de Wandonne, capitaine de Beaulieu. — Le premier voyage de la prisonnière. — Elincourt-Sainte-Marguerite et le château de Beauvoir. — La forteresse de Beaulieu. — Les chapelles de Sainte-Catherine. — Rencontre de Jean d'Aulon et parole prophétique de la Pucelle. — Tentative d'évasion, le transfert décidé. — Le 6 juin, Jeanne est conduite à Noyon et présentée à la duchesse de Bourgogne. — Ham, Wiège et Beurevoir. — La résidence de Jean de Luxembourg. — Sa tante, sa femme, sa fille : trois Jeanne. — Les messes quotidiennement chantées à la chapelle seigneuriale. — Bonté des dames de Luxembourg. — Démarches auprès de la Pucelle pour lui faire abandonner son vêtement masculin..... 349
- CH. XVII. — Bataille d'Authon. — Lettres de l'Université à Philippe le Bon et à Luxembourg. — Charles VII et Jeanne prisonnière. — Le juge de la Pucelle. — Rôle de Pierre Cauchon dans les événements révolutionnaires du commencement du xv<sup>e</sup> siècle. — Comment il devint évêque de Beauvais. — La sommation du 14 juillet 1431. — Offres d'achat faites au nom du roi d'Angleterre. — Cauchon à Beurevoir. — La détresse de Compiègne : bruits alarmants. — Résolution de Jeanne : désir de voler au secours des assiégés. — Pour la liberté : tentative

- d'évasion. — Chute grave et réincarcération. — Consolations apportées par sainte Catherine. — Message de la prisonnière aux Tournaisiens. — Secours demandé à la fidèle cité française. 357
- CH. XVIII. — Philippe le Bon accepte la garde de la Pucelle. — Départ de Beaurevoir. — En route vers Arras. — La Cour-le-Comte et David de Brimeu. — Jean Naviel apporte un secours des Tournaisiens. — Le trésorier ducal Jean de Pressy. — L'habit de femme offert et refusé. — Le tableau de l'Ecoissais. — Chapelle et secours religieux. — Compiègne délivrée. — Le prix du sang. — Les dix mille livres de l'impôt de Normandie. — Mort de la demoiselle de Luxembourg. — La Pucelle quitte Arras à la mi-novembre. 367
- CH. XIX. — D'Arras au château de Drugy. — Accueil des moines de Saint-Riquier. — La forteresse du Crotoy et l'Océan. — Visite des dames d'Abbeville. — Double sommation de l'Université de Paris au roi d'Angleterre et à Pierre Cauchon. — Apparition de saint Michel. — Du Crotoy à Eu et au château d'Arques. — La dernière étape vers Rouen. — Le château du Bouvreuil. — La prison anglaise de la Pucelle. — Jeanne, trahie et vendue, entre dans les voies du martyre. 374

#### QUATRIÈME PARTIE. — MARTYRISÉE ET GLORIFIÉE.

- CHAPITRE I<sup>er</sup>. — Les procès ecclésiastiques en matière de foi, au moyen âge. — Pourquoi les Anglais voulaient que Jeanne fût condamnée par l'Eglise. — Bedford et Cauchon, les deux principaux organisateurs du drame de Rouen. — L'évêque de Beauvais autorisé à dresser son tribunal sur le territoire de l'archidiocèse. — Lettre du roi d'Angleterre permettant à Cauchon de juger Jeanne : restrictions antijuridiques. — Installation de Jeanne au vieux château. — Traitements cruels. — Mise en une cage de fer. — Partialité de Pierre Cauchon. — L'information préalable de Domremy : ses résultats favorables à Jeanne. — Colère de l'évêque de Beauvais. — Réunions préparatoires des 9, 13 et 23 janvier. — Nomination des officiers du tribunal. — Bedford quitte Rouen. 383
- CH. II. — Les assesseurs choisis par Cauchon. — Leur grand nombre. — Diversité de leurs situations. — Leurs mobiles. — Leurs sentiments intimes. — Surveillance et pression anglaises. — L'Université de Paris appelée au procès. — Les six délégués voyageant aux frais de l'Angleterre. — Séance du 13 février. — Pierre Cauchon nommé à l'évêché de Lisieux retarder sa prise de possession. — Le vice-inquisiteur appelé à siéger s'excuse : il est mis en demeure de demander des pouvoirs spéciaux. — Souffrances de Jeanne dans sa prison. — Convoquée à comparaître le 21 février, la Pucelle fait à cette sommation une réponse pleine de sagesse. 393
- CH. III. — Première séance publique, le 21 février, à la chapelle du château. — On refuse à Jeanne d'assister à la Sainte Messe. — La Pucelle oppose des réserves au serment qu'on lui demande. — Interrogatoire sur le lieu d'origine. — La prisonnière réclame un confesseur et proteste contre les fers dont on la charge. — Les trois clés du cachot. — Tumulte de cette première séance. — Des secrétaires anglais dissimulés aux regards du public rédigent un compte rendu tendancieux. — Protestations des greffiers. — Raisons de se défier du procès-verbal officiel. — Refus de donner un avocat à l'accusée. — Deuxième séance publique, le 23 février, dans la salle des Parements. — Interrogatoire sur le départ de Vaucouleurs, l'arrivée à Chinon et à Orléans. 401
- CH. IV. — Rôle infâme de Nicolas Loyseleur. — Séance du 24 février. — Les Voix parlent à Jeanne dans sa prison. — Avertissements solennels aux juges. — Etes-vous en état de grâce? — Magnifique réponse. — Domremy et l'arbre des Dames. — Séance du 27 février. — Jeanne décrit ses apparitions. — Conseil reçu des Voix. — L'accusée invoque l'approbation donnée à Poitiers. — L'épée de Fierbois. — L'étendard céleste. — La blessure de Jeanne devant Orléans. 407
- CH. V. — Pression exercée sur les assesseurs et les greffiers. — Séance publique du 1<sup>er</sup> mars. — La lettre du comte d'Armagnac. — L'orthodoxie de Jeanne : elle fait acte de soumission au Pontife romain. — La lettre au duc de Bedford et aux chefs anglais. — Annonce de la défaite finale et des événements qui l'amèneront. — Demandes et réponses sur sainte Catherine, sainte Marguerite et l'archange saint Michel. — Les promesses faites à Jeanne. — Encore une question relative à l'état de grâce. — Conclusion : Jeanne avait le don de prophétie. 415

- CH. VI. — Arrivée à Rouen de trois nouveaux maîtres de l'Université de Paris : leur rôle schismatique au Concile de Bâle. — Séance publique du 3 mars. — L'habit d'homme : persistance de Jeanne à le garder. — L'étendard et les panonceaux. — Les exorcismes de Fr. Richard. — Le portrait présenté à Arras. — Nouveau-nés tenus au baptême. — La haquenée de l'évêque de Senlis. — Résurrection de l'enfant de Lagny. — Catherine de la Rochelle. — Tentative d'évasion à Beaurévoir. — Le capitaine de Soissons. — Fin des interrogatoires publics. — Noble indépendance de Nicolas de Houpeville : dangers courus par lui. — Jean de la Fontaine délégué du juge. — Première séance dans la prison, le 10 mars. — Sortie de Compiègne. — La prise de Jeanne prédite par ses Voix. — Le signe du roi et celui de Catherine de la Rochelle. — Ce que Jeanne entend exprimer dans ses réponses sur le signe du roi..... 420
- CH. VII. — Piété de Jeanne envers le Très Saint Sacrement. — Dureté impie de Cauchon et de d'Estivet. — Interrogatoires secrets du 12 mars, matin et soir. — Rapports de Jeanne avec ses Voix. — La Pucelle et ses parents. — Songes de Jacques d'Arc. — Délivrance du duc d'Orléans. — Le vice-inquisiteur prend part au procès : il interroge l'accusée le 13 mars. — Le signe du roi : l'ange et la couronne. — L'assaut de Paris. — L'huissier Massieu dit son opinion sur le procès : sa vie est menacée..... 431
- CH. VIII. — Nicolas Loyseleur, conseiller de perdition. — Tentative de procédure occulte et inique. — Loyseleur, devenu confesseur de Jeanne, lui suggère des réponses dangereuses. — Interrogatoires secrets des 14 et 15 mars. — Le saut de Beaurévoir : tentative d'évasion pour secourir Compiègne. — La Pucelle ne se croit pas en état de péché mortel et ne pense pas en avoir fait les œuvres. — L'évasion manquée de Beaulieu. — L'habit de femme et l'assistance à la Sainte Messe. — Saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite viennent du ciel visiter l'élite de Dieu. — Leur enseignement : sois bonne et Dieu t'aidera. — Le célèbre canoniste Lohier, de passage à Rouen, refuse de siéger au procès. — Son avis sur la procédure et la situation de l'évêque de Beauvais dans la cause. — Colère de Pierre Cauchon. — Départ de Lohier pour Rome..... 436
- CH. IX. — Charles VII a-t-il oublié la prisonnière de Rouen ? L'homme privé et le roi : émotion du premier, méprise du second. — Interrogatoire du 17 mars. — Dévouement à l'Eglise. — L'Eglise triomphante et l'Eglise militante. — Nouvelles prédictions de la défaite des Anglais. — L'armure placée à Saint-Denis. — Rapports avec les Saintes. — L'étendard de la Pucelle à la peine et à l'honneur. — Conciliabules des 18 et 22 mars. — Procès-verbaux lus à la captive. — L'habit d'homme, la Messe et la Sainte Communion. — Monition faite à Jeanne par le tribunal : fermeté de l'accusée. — Fin du procès d'office..... 445
- CH. X. — Comment Jeanne fut amenée à refuser un avocat. — Jean de la Fontaine, convaincu de la bonne foi de l'accusée, lui donne un salutaire conseil. — La Pucelle déclare se soumettre au Concile de Bâle. — Réquisitoire inqualifiable du promoteur. — Fureur de Cauchon en entendant l'accusée s'en remettre au Concile : défense d'écrire cette déclaration. — Menaces terribles contre ceux qui ont éclairé l'accusée. — Disparition de Jean de la Fontaine. — Lecture des soixante-douze articles de l'accusation. — Sages et belles réparties de la prisonnière, sa foi admirable et son indomptable patriotisme. — Insistance des juges sur la soumission à l'Eglise. — Jeanne ignorait la signification du terme : Eglise militante. — Confusion dans laquelle on arrive à l'amener : ses juges se prétendaient les représentants officiels de l'Eglise à son égard. — Bonne foi et orthodoxie de la Pucelle..... 450
- CH. XI. — Visite de Jean de Luxembourg à la prisonnière de Rouen. — « Que n'est-elle Anglaise ? » — La confection et la teneur des douze articles. — Les consultations demandées au clergé de Rouen. — L'avis de Raoul Sauvage. — Les délibérations du Chapitre. — Les suffragants de l'archevêché. — Jean de Saint-Avit, évêque d'Avranches. — La cour d'Angleterre envoie à ses frais consulter l'Université de Paris. — Maladie de Jeanne. — Cruelle déclaration de Warwick. — Insultes de d'Estivet. — La Pucelle proteste de son attachement pour l'Eglise et demande les sacrements. — La séance du 2 mai. — Les monitions de Jean de Châtillon. — Les réponses de l'accusée. — Comment on entretenait la confusion dans les pensées de Jeanne et par quels moyens on plaçait sur ses lèvres des réponses compromettantes..... 459
- CH. XII. — Comment les juges préparaient la condamnation. — L'accusée conduite devant les instruments de torture. — L'Université de Paris et les douze articles. — Lettres du Corps doctoral au roi d'Angleterre et à l'évêque de Beauvais. — La réponse universitaire communiquée aux assesseurs le 19 mai est docilement acceptée. — Séance du 23 mai : monitions

- de Pierre Maurice à la prisonnière. — Menaces et supplications. — Situation rendue à dessein très obscure pour Jeanne. — Tout se prépare pour permettre à Pierre Cauchon de tenter une surprise..... 472
- Ch. XIII. — La scène du cimetière Saint-Ouen. — Pourquoi les Anglais la voulaient. — Comment Winchester et Cauchon la préparèrent. — Complices et sous-ordres. — Le peuple de Rouen se rend en masse à la convocation. — Les deux estrades. — Le cardinal d'Angleterre, les juges, les prélats. — Propos de Loyseleur à l'accusée. — Discours de Guillaume Erard. — L'honneur du roi de France défendu par Jeanne. — Appel à Notre Saint-Père le Pape. — Lecture de la sentence de condamnation. — Menaces et violences morales. — Promesse de délivrance. — Soumission à l'Eglise et acceptation du vêtement féminin. — Formule acceptée et formule substituée. — Jeanne admise à la pénitence. — Colère des Anglais contre Cauchon. — Warwick rassuré. — La prison d'Eglise refusée malgré les promesses. — Le retour au château de Rouen. — Insultes des Anglais. — Combien la Pucelle avait été trompée par ses ennemis..... 478
- Ch. XIV. — Jeanne accepte une robe de femme, on lui rase les cheveux. — Elle attend en vain qu'on la conduise dans les prisons de l'Eglise. — Nul ne l'approche que ses gardes. — Contrainte par violence à reprendre l'habit d'homme. — Ses protestations énergiques. — Les assesseurs écartés du cachot. — La pureté de la Pucelle est menacée. — Le vêtement masculin repris comme sauvegarde. — La visite des Voix et leurs conseils. — L'évêque de Beauvais au vieux château. — Interrogatoire de Jeanne. — Le juge annonce à Warwick que Jeanne est perdue. — Les assesseurs à la séance du 29 mai. — Leur opinion admise en partie seulement. — Convocation du clergé de Rouen sur la place du Vieux-Marché..... 488
- Ch. XV. — Le dernier jour. — Martin Ladvenu et Jean Toutmouillé au vieux château. — Jeanne se lamente à la pensée que son corps sera réduit en cendres: « Evêque, je meurs par vous! » — Appel à la justice de Dieu. — Cauchon et son dernier entretien avec la condamnée. — La Pucelle reçoit la Sainte Communion. — Loyseleur implore son pardon. — Jeanne, en robe de femme, est conduite au supplice. — Le Vieux Marché. — Le sermon de Nicolas Midi. — La sentence du 30 mai 1431. — Edifiante préparation à la mort. — Jeanne monte sur le bûcher. — « Ah! Rouen, j'ai grand'peur que tu n'aies à souffrir de ma mort. » — La Pucelle demande à contempler le crucifix jusqu'à son dernier souffle. — « Jésus! Jésus! Jésus! » — Jeanne expire, une colombe s'envole des flammes. — Constatation du décès. — Le cœur retrouvé saignant au milieu des cendres. — Les restes de la Pucelle jetés à la Seine. — « Nous avons brûlé une Sainte! »..... 495
- Ch. XVI. — L'information posthume du 7 juin. — Procès-verbal mensonger et sans valeur. — Lettre d'Henri VI à l'empereur, aux rois, aux ducs et aux princes. — Autre lettre aux prélats, aux nobles et aux cités du royaume. — L'Université de Paris écrit au Pape et aux cardinaux. — Sauvegarde accordée aux juges de Jeanne par le roi d'Angleterre. — Condamnation du Dominicain Pierre Bosquier. — Silence de Charles VII. — Chute définitive du sire de la Trémoille. — Accomplissement des prophéties faites par Jeanne. — Traité d'Arras. — Paris rendu au roi. — Châtiment des principaux coupables. — La lépre de Nicolas Midi. — Le duc de Bedford et le comte de Warwick meurent au château du Bouvreuil. — Loyseleur rejeté par le Chapitre de Rouen. — D'Estivet moyé dans un égout. — Pierre Cauchon, devenu évêque de Lisieux, est excommunié à Bâle. — Le juge de Jeanne s'est-il repenti? — Mort subite et sépulture du prélat..... 507
- Ch. XVII. — Le peuple admet difficilement la réalité de la mort de Jeanne. — La guerre recommence entre la France et l'Angleterre. — Prise de Rouen. — Lettre de Charles VII à Guillaume Bouillé au sujet du procès de la Pucelle. — Enquête civile de 1450 sur le procès de Rouen. — Victoire de Formigny et conquête de la Normandie. — Bataille de Blanquesfort et première occupation de la Guyenne. — Les Anglais définitivement chassés de France. — Calixte III ordonne la révision du procès de Rouen le 11 juin 1455..... 513
- Ch. XVIII. — Le procès de réhabilitation est ouvert à Notre-Dame de Paris. — Les délégués pontificaux: Juvénal des Ursins, archevêque de Reims; Richard de Longueil, évêque de Coutances; Guillaume Chartier, évêque de Paris, admettent la requête d'Isabelle Romée. — Du 12 au 20 décembre 1455, première session du tribunal à Rouen. — Simon Chaptault, promoteur du procès, et Guillaume Prévôteau, procureur de la famille d'Arc. — Citation de l'évêque et de l'official de Beauvais. — Les trois enquêtes: au pays natal de la Pucelle, à Orléans et à Paris. — Témoignages reçus à Rouen. — Mémoires de Martin Berruyer, évêque du Mans, et de Jean Bochart, évêque d'Avranches. — La récollection de Jean Bréhal. — Instance de Jean d'Arc pour la prompte conclusion. — Dernière séance, le mer-

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| credi 7 juillet 1456. — Teneur de la sentence définitive. — Cérémonies expiatoires de Rouen et d'Orléans. — Monuments commémoratifs.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 518 |
| CH. XIX. — Le souvenir de Jeanne d'Arc à travers les siècles. — Infamie de Voltaire. — Réveil de la reconnaissance nationale. — Le culte de l'héroïne. — Manifestations contemporaines. — Les médailles et les tableaux. — Les conséquences de la condamnation de Jeanne. — Notre-Dame de la Pucelle de Domremy. — La fête annuelle et les panégyriques d'Orléans. — En 1869, M <sup>re</sup> Dupanloup et les évêques rédigent une supplique à Pie IX demandant l'introduction de la cause de la servante de Dieu. — Commencement du procès de l'Ordinaire en 1874. — M <sup>re</sup> Coullié, évêque d'Orléans. — Le dossier présenté à la Congrégation des Rites. — Le 27 janvier 1894, Léon XIII déclare Jeanne d'Arc vénérable. — Texte du décret. — M <sup>re</sup> Touchet succède à M <sup>re</sup> Coullié. — Rome fait commencer dès 1897 le procès apostolique de béatification. — Le tribunal: juges et témoins. — Cent vingt-deux séances et trois mille pages. — L'évêque d'Orléans porte au Souverain Pontife le dossier du procès apostolique..... | 526 |
| CH. XX. — Cinq années d'études à Rome. — Féconds résultats pour l'histoire de la Pucelle. — M. Hertzog, postulateur. — Le cardinal Parocchi. — Première Congrégation générale, le 17 décembre 1901. — Le cardinal Ferrata, ponent de la cause. — Seconde séance solennelle, le 17 mars 1903. — Proclamation solennelle de l'héroïcité des vertus de Jeanne d'Arc, le 6 janvier 1904. — Lecture du décret. — Remerciements de l'évêque d'Orléans. — Discours de S. S. Pie X. — Ouverture du procès sur les miracles. — Jugement de la Rote, le 21 novembre 1905. — Décret sur les miracles, le 13 décembre 1908. — La béatification: 18 avril 1909. — Le devoir des Français. — L'armée pacifique de la France. — Le secret du salut par Jeanne d'Arc. — Le Cœur sacré de Notre-Seigneur Jésus-Christ régissant sur notre patrie. — Sainte Jeanne d'Arc, priez pour nous!.....                                                                                                                                                                                      | 536 |

# TABLE DES GRAVURES

## PREMIÈRE PARTIE

- Maison de Jeanne d'Arc à Domremy, 5.
- Eglise de Domremy et entrée de la maison de Jeanne d'Arc, 21.
- Plan de Domremy-la-Pucelle et de Greux, 35.
- Jeanne d'Arc et Baudricourt (tableau de Melingue), 57.
- Chinon. — Vue générale prise au bord de la Vienne, 65.
- Chinon. — Le château : salle où Jeanne d'Arc reconnut Charles VII, 77.
- Poitiers. — Cathédrale Saint-Pierre, 95.
- Tours. — Maison dite de Tristan Lhermite : cour intérieure, 105.

## DEUXIÈME PARTIE

- Orléans. — La cathédrale, 135.
- Jeanne d'Arc délivre Orléans (peinture murale de Lenepveu, au Panthéon), 153.
- Orléans. — Bénédiction des évêques à la fin de la procession du 8 mai, 161.
- Loches. — Vue générale, 177.
- Orléans. — Statue de Jeanne d'Arc érigée devant l'Hôtel de Ville, œuvre de la princesse Marie d'Orléans, 185.
- Orléans. — Musée Jeanne d'Arc : intérieur de la cour, 205.
- Jean, duc de Bedford, régent de France, 229.
- Reims. — La cathédrale, 233.
- Le sacre de Charles VII à Reims (peinture murale de Lenepveu, au Panthéon), 237.

## TROISIÈME PARTIE

- Beauvais. — Vue générale, 277.
- Compiègne. — Eglise Saint-Jacques, 295.
- Compiègne, Venette, Margny et Clairoux, théâtre de la dernière lutte de Jeanne d'Arc, 335.
- Jean de Luxembourg, comte de Ligny, 353.
- Jeanne d'Arc captive (statue de Barrias), 369.
- Rouen. — Vue générale prise de la côte Sainte-Catherine, 377.

## QUATRIÈME PARTIE

- Rouen. — Ancien charnier de Saint-Sauveur, 387.
- Rouen. — Tour de Saint-Laurent (dessin d'Audiffrey), 395.
- Rouen. — Place commémorative du bûcher, 423.
- Rouen. — Eglise Saint-Sauveur (d'après Robert Pigeon, 1793), 439.
- Rouen. — Emplacement de l'ancien cimetière Saint-Ouen, 453.
- Jeanne malade en prison (tableau de Benouville), 465.
- Supplice de Jeanne d'Arc (peinture murale de Lenepveu, au Panthéon), 501.
- Statue de Notre-Dame de Paris et bannière dite de Jeanne d'Arc, 527.
- M<sup>re</sup> Touchet et les membres du tribunal ecclésiastique d'Orléans, 531.
- Le tableau de la gloire de Jeanne d'Arc à Saint-Pierre de Rome, 539.



MGR H. DEBOUT

—  
LA

BIENHEUREUSE

JEANNE D'ARC

